

Le prix du savoir :

**L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET LA SITUATION FINANCIÈRE
DES ÉTUDIANTS AU CANADA**

Le prix du savoir :

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES ÉTUDIANTS AU CANADA

Écrit par :

Sean Junor

Alexander Usher

Les documents de recherche de la Fondation
canadienne de bourses d'études du millénaire

Publié en 2002 par
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000 Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
www.boursesmillenaire.ca

Pour commander :
Les Éditions Renouf Ltée
www.renoufbooks.com
(888) 551-7470

10 9 8 7 6 5 3 2

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Junor, Sean, 1974–
Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada /
Sean Junor et Alexander Usher ; traduction, Jean de Champlain.

Traduction de : The price of knowledge.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-9730495-1-0

1. Étudiants — Canada — Conditions économiques. 2. Étudiants — Aide financière —
Canada. 3. Prêts d'études — Canada. 4. Enseignement post-secondaire —
Aspect économique--Canada. I. Usher, Alexander, 1970- II. Champlain,
Jean de III. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire IV. Titre.

LB2337.6.C35 J8514 2002 378.3'0971 C2002-903800-6

Conception de la couverture : Interpôles
Mise en page : Friesens

Imprimé et relié au Canada par Friesens

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les personnes suivantes, sans lesquelles cet ouvrage n'aurait jamais pu voir le jour.

Nous adressons de chaleureux remerciements aux assistants de recherche qui ont contribué à ce projet : Akin Alaga, Jeff Feiner, Lynn Al Khali, Casey Knight, Peter Reed et Michelle Warner. Cet ouvrage n'aurait tout simplement pas été possible sans leur travail.

Alex Stephens a fourni les données sur l'aide aux étudiants consentie par les établissements d'enseignement (un sujet qui sera traité plus à fond dans un ouvrage qui sera prochainement publié par la Fondation). Paul Anisef et Robert Sweet ont fourni les données tirées de *l'Enquête sur les approches en matière de planification des études* de Statistique Canada. Herb O'Heron, de l'Association des universités et collèges du Canada, nous a également fait parvenir des données essentielles.

Nos besoins en matière de données ont également été satisfaits grâce à l'aide de nombreuses personnes œuvrant au sein d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de Statistique Canada. Nous tenons à remercier spécialement Mary Frances Lawless et Madeleine Lévesque de Statistique Canada, qui ont toujours dépassé nos attentes lorsque nous avons fait appel à leurs services. Nous sommes également reconnaissants envers les nombreuses personnes qui, d'un bout à l'autre du pays, sont chargées de l'administration des programmes d'aide aux étudiants et qui nous ont fourni de précieux renseignements sur ces programmes. Rita Ceolin, du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), nous a également fait bénéficier de ses judicieux conseils sur l'impression et la distribution du document.

Nous tenons également à remercier les nombreuses personnes qui ont lu le texte de cet ouvrage et nous ont transmis de précieux commentaires et idées : Ross Finnie, Glen Jones, Dianne Looker, Herb O'Heron (encore une fois), Paul Grayson, Judy Stymest, James van Raalte, Ted Roseman et Norman Riddell. Bien entendu, toute erreur de fait ou d'interprétation qui aurait pu se glisser dans le texte demeure l'entière responsabilité des auteurs.

À la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire, David Dalglish nous a, comme à l'habitude, fait profiter d'une révision méticuleuse et de ses commentaires pointus sur le contenu; Susanne Annand, Joseph Berger, Franca Gucciardi, Stéphane LeBlanc et Sheamus Murphy ont su nous prêter une oreille attentive et nous prodiguer leurs encouragements. Sonia Pérusse, Diana Wickham et Lina Bélanger ont contribué à la production des diagrammes, à la mise en page et à la distribution de l'ouvrage; outre ses commentaires pertinents, Norman Riddell a, chose fondamentale, accordé son soutien indéfectible au projet dans son ensemble.

Terminons par le plus important : la patience et l'amour des membres de nos familles : Fiona, Max et Benjamin (Alex); Judy, Don et Heather (Sean).

Nos sincères remerciements à tous et chacun.

Sean Junor
Alex Usher

Sources des données utilisées dans cette publication

GRADUATING STUDENT SURVEY 2000 ET SURVEY OF FIRST-YEAR UNIVERSITY STUDENTS 2001 (CONSORTIUM CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES ÉTUDIANTS DU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE)

Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU) est un groupe de recherche coopératif qui rassemble plusieurs universités canadiennes. Mis sur pied en 1994, le CCREPCU enquête alternativement chaque année sur l'un de ces trois sujets : les étudiants de première année universitaire, les finissants du premier cycle et tous les étudiants du premier cycle universitaire. Le nombre d'adhérents au Consortium varie d'année en année. Ainsi, en 1997, neuf universités en faisaient partie, alors qu'en 2001, ce nombre atteignait 26. Le Department of Housing and Student Life de l'Université du Manitoba coordonne les enquêtes du CCREPCU.

Chaque université participante distribue une trousse de sondage qui comprend une lettre d'accompagnement, un questionnaire et une enveloppe-réponse affranchie. Les établissements sont libres de choisir les moyens qu'ils jugent appropriés afin d'exercer un suivi et d'augmenter ainsi le taux de réponse des étudiants.

En 2000, chaque établissement participant a sondé 600 étudiants sur le point de recevoir leur diplôme de premier cycle. Seuls les étudiants inscrits à un baccalauréat de premier cycle étaient admissibles. Ainsi, les étudiants des programmes menant à une profession libérale, comme la médecine, la médecine dentaire et le droit, étaient exclus. Si une université comptait moins de 600 finissants, tous ces étudiants étaient alors invités à participer. Au total, 12 305 questionnaires ont été distribués, et, de ce nombre, 6 388 ont été remplis et retournés, ce qui correspond à un taux de réponse de 52 %. En 2000, les établissements participants étaient : l'Université Bishop, l'Université Carleton, l'Université Concordia, l'Université Dalhousie, l'Université Lakehead, l'Université Lethbridge, l'Université McMaster, l'Université Memorial, l'Université Nipissing, l'École polytechnique Ryerson, l'Université Saint Mary's, l'Université Simon Fraser, l'Université Trent, l'Université Trinity Western, l'Université Wilfrid-Laurier, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université du Manitoba, l'Université du Nouveau-Brunswick (Frédéricton), l'Université du Nouveau-Brunswick (St-John), l'Université d'Ottawa, l'Université Régina et l'Université Windsor.

En 2001, chaque université participante a sondé 600 étudiants de première année inscrits à un baccalauréat de premier cycle. Seuls les étudiants universitaires issus du cégep ou du secondaire étaient admis, c'est-à-dire les étudiants n'ayant pas suivi d'études universitaires à l'exception de l'année scolaire en cours. Les étudiants spéciaux et les étudiants libres étaient exclus. Si un établissement comptait moins de 600 étudiants de première année répondant aux critères du sondage, tous les étudiants de première année devenaient alors admissibles. Au total, 14 972 sondages ont été distribués, et 7 093 questionnaires ont été dûment remplis et retournés, pour un taux de réponse de 47 %. En 2001, les établissements participants étaient : l'Université Carleton, l'Université Concordia, l'Université Dalhousie, l'Université Lakehead, l'Université Lethbridge, l'Université McMaster, l'Université Memorial, l'Université Nipissing, l'Ontario College of Art and Design, l'Université Queen's, l'École polytechnique Ryerson, l'Université Saint Mary's, l'Université Simon Fraser, l'Université Trent, l'Université Trinity Western, l'Université Wilfrid-Laurier, l'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université du Manitoba, l'Université de Montréal, l'Université du Nouveau-Brunswick (St-John), l'Université d'Ottawa, l'Université de Régina, l'Université de la Saskatchewan, l'Université de Toronto (campus de Scarborough), l'Université Windsor et l'Université de Winnipeg.

ENQUÊTE SUR LES ÉTUDIANTS DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES (STATISTIQUE CANADA)

L'*Enquête sur les étudiants des collèges communautaires* est une enquête annuelle de Statistique Canada, dans le cadre de laquelle on recueille des données sur les nouveaux admis et sur les diplômés des programmes post-secondaires offerts dans les collèges communautaires et les établissements connexes.

Ces données sont utilisées par Développement des ressources humaines Canada et par le Secrétariat d'État pour analyser l'offre de main-d'œuvre, par des associations du milieu de l'enseignement dans le cadre d'études portant sur le système d'éducation et par des chercheurs pour étudier la participation de groupes précis, comme les étudiants étrangers ou les femmes.

L'enquête vise les programmes de préparation à l'université, les programmes de formation professionnelle, ainsi que les programmes de niveau universitaire offerts dans les collèges, les cégeps, les instituts techniques et les collèges universitaires.

Les programmes de formation professionnelle sont des programmes offerts par des collèges communautaires et des établissements similaires et menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. Pour être admis à ce type de programmes, il faut normalement détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. La durée des études varie entre une et plusieurs années, le programme d'un an menant à un certificat, tandis que les programmes plus longs conduisent à l'obtention d'un diplôme.

Les programmes de préparation à l'université qui sont offerts par les collèges communautaires et les collèges universitaires permettent aux étudiants d'obtenir une attestation d'études équivalant à la première ou à la deuxième année d'un programme menant à l'obtention d'un grade universitaire et grâce à laquelle ils peuvent être admis à une université pour les années d'études ultérieures du programme. Le programme « d'enseignement général » offert par les établissements du Québec (cégeps), qu'il faut avoir terminé pour être admissible aux études universitaires dans cette province, entre dans cette catégorie.

ENQUÊTE SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DES ÉTUDIANTS (ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS ET LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE)

De septembre 2001 à mai 2002, les Associés de recherche EKOS et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont mené une enquête mensuelle nationale sur la situation financière des étudiants du niveau post-secondaire. Le but de l'enquête était d'estimer les revenus et les dépenses mensuels des étudiants afin de dresser le profil de leur situation financière et d'évaluer la suffisance du financement auquel ils ont accès. Le sondage en ligne *Enquête sur les finances des étudiants* a, pour la première fois, fourni de l'information précise sur des questions comme la fréquence et la quantité de l'aide offerte aux étudiants et le niveau d'endettement sur emprunts bancaires, marges de crédit personnelles et cartes de crédit de ces derniers. De plus, ce sondage a permis d'obtenir des données à jour sur les actifs des étudiants (automobiles, ordinateurs, appareils électroniques, etc.), leurs revenus, leur emploi du temps et le type de dépenses qu'ils effectuent.

Pour cette enquête, on a interrogé 1 524 étudiants répartis à la grandeur du pays. Les répondants devaient remplir mensuellement un très court questionnaire, soit par Internet soit au téléphone. Pour faire partie de l'étude, les étudiants devaient également remplir un questionnaire de référence plus long, dans lequel étaient posées des questions sur leur revenu d'été et sur leur niveau d'endettement, y compris par carte de crédit.

ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE (STATISTIQUE CANADA)

Statistique Canada a mené l'*Enquête sociale générale* (ESG) en ayant comme principaux objectifs de : a) rassembler des données sur les tendances sociales, de manière à suivre l'évolution des conditions de vie et de bien-être des Canadiens et b) fournir des renseignements immédiats sur des questions de politique sociale d'intérêt actuel ou futur.

Dans le cadre de l'ESG, qui a été mise sur pied en 1985, des enquêtes téléphoniques sont réalisées auprès d'un échantillon sélectionné dans les dix provinces. Environ 10 000 enquêtes sont effectuées à chaque cycle. Chacun de ces cycles, d'une durée d'un an, porte sur un sujet général, en plus de poser des questions exploratoires, ainsi qu'un ensemble standard de questions socio-démographiques utilisées à des fins de classification. Les enquêtes de l'ESG de 1986 et de 1994 comprenaient des questions relatives à l'enseignement post-secondaire, et les résultats sont inclus dans le présent ouvrage. L'ESG, qui est reconnue pour assurer la collecte continue de données transversales, permet l'analyse des tendances, ainsi que l'élaboration et la mise à l'essai de nouveaux concepts issus des enjeux émergents.

ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE (STATISTIQUE CANADA)

L'enquête sur la population active (EPA) menée par Statistique Canada fournit les statistiques mensuelles les plus actuelles sur le marché de l'emploi. Chaque mois, environ 50 000 canadiens sont interrogés dans le cadre de cette enquête.

Les données recueillies portent sur les caractéristiques de la population active selon l'âge et le sexe (ce qui inclut la population d'âge actif, la population active, l'emploi, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, le chômage, le taux de participation, le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'emploi à temps partiel); l'emploi selon la catégorie de travailleur (secteur privé, secteur public ou travail autonome) et par branche d'activité; les caractéristiques de la population active par province, par région métropolitaine et par région économique; le nombre d'heures de travail et le salaire moyen des employés selon l'âge et le sexe; le degré de syndicalisation; la permanence des emplois; la catégorie professionnelle et finalement les taux de chômage régionaux tels qu'utilisés par le régime d'assurance-emploi.

ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS DE 1986, DE 1990 ET DE 1995 (STATISTIQUE CANADA)

Cette enquête, lancée en 1984, a été conçue pour déterminer la relation entre différents facteurs comme le lien entre le programme d'études post-secondaires et l'emploi obtenu; la satisfaction des diplômés à l'égard de leur emploi et de leur cheminement de carrière; les taux de chômeurs et de sous-emploi; le genre d'emploi obtenu par rapport aux aspirations professionnelles des diplômés et aux qualifications requises et l'influence des études post-secondaires sur la réussite professionnelle. Cette information s'adresse aux décideurs, aux chercheurs, aux éducateurs et aux jeunes intéressés par l'enseignement post-secondaire et par la transition de l'école au travail des diplômés des collèges, des universités et des écoles de formation professionnelle et technique.

Les répondants sont contactés deux ans et cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Ainsi, les diplômés de 1982 ont été interrogés en 1984 et 1987, les diplômés de 1986, en 1988 et 1991, et ainsi de suite pour les diplômés de 1990 et de 1995. À chaque enquête, environ 50 000 diplômés sont contactés.

Dans cette publication, nous n'avons pas utilisé les enquêtes après cinq ans, et nous avons peu utilisé les enquêtes sur les diplômés de 1982 et 1984. En fait, nous n'avons utilisé à toutes fins pratiques que les enquêtes de 1988, 1992 et 1997 portant respectivement sur les diplômés de 1986, 1990 et 1995.

ENQUÊTE AUPRÈS DES SORTANTS (STATISTIQUE CANADA)

L'Enquête auprès des sortants (EAS) a été menée en 1991 par Statistique Canada pour le compte de Développement des ressources humaines Canada (à cette époque, Emploi et Immigration Canada). Les deux grands objectifs de cette enquête étaient de : calculer les taux de décrochage pour le Canada et les provinces et de dresser des profils comparatifs des trois groupes d'étudiants de l'école secondaire, c'est-à-dire ceux qui ont achevé leurs études secondaires avec succès (les diplômés), ceux qui poursuivent leurs études (les persévérants) et ceux qui abandonnent avant d'avoir obtenu leur diplôme (les décrocheurs).

Le groupe visé par cette enquête était celui des jeunes âgés de 18 à 20 ans (au premier avril 1991) des dix provinces du Canada, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'étant pas inclus. La base de sondage originale de cette enquête a été déterminée au moyen des dossiers d'allocations familiales de 1986 à 1990. On a utilisé ces dossiers, car on estimait qu'ils constituaient la liste la plus complète des jeunes Canadiens de moins de quinze ans de cette période.

Cette enquête par échantillonnage stratifié a été menée auprès de 18 000 personnes issues des dix provinces du Canada. Au total, 9 460 interviews ont été réalisées auprès de Canadiens âgés de 18 à 20 ans.

ENQUÊTE DE SUIVI AUPRÈS DES SORTANTS (STATISTIQUE CANADA)

L'*Enquête de suivi auprès des sortants* (ESAS) a été menée par Statistique Canada de septembre à décembre 1995 pour le compte de Développement des ressources humaines Canada. Dans le cadre de l'ESAS, on a réuni de l'information sur la transition des jeunes adultes entre l'école et le marché du travail en analysant spécifiquement la formation et le travail des répondants après l'école secondaire. On a interrogé les mêmes jeunes Canadiens, maintenant âgés de 22 à 24 ans, qui avaient participé à l'*Enquête auprès des sortants*.

L'ESAS a été réalisée à l'automne, car il s'agit d'une période de l'année propice pour évaluer les activités des répondants (retour à l'école secondaire, début d'études post-secondaires, travail, etc.). De plus, il était ainsi plus facile de déterminer avec précision le nombre de diplômés, car beaucoup d'étudiants remplissent, en juin ou au cours de l'été, les exigences relatives à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. L'échantillon de l'enquête, qui était au départ de 9 460 personnes, a été ramené à 9 431, car certaines personnes ont choisi de ne pas participer à l'ESAS.

ENQUÊTE SUR LES APPROCHES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DES ÉTUDES (STATISTIQUE CANADA)

L'*Enquête sur les approches en matière de planification des études* (EAPE), qui a été réalisée par Statistique Canada en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada, est la première enquête auprès des ménages qui réunit de l'information détaillée sur la manière dont les Canadiens préparent les études post-secondaires de leurs enfants.

Cette enquête a été menée en octobre 1999, en complément à l'*Enquête sur la population active*. On a recueilli des données sur 20 353 enfants de 18 ans et moins, en mettant l'accent sur les deux principales stratégies par lesquelles les parents préparent les études post-secondaires de leurs enfants :

- *La préparation financière* — Il s'agissait de déterminer si les parents ont épargné pour financer les études post-secondaires de leurs enfants et s'ils connaissent les coûts liés à ces études, d'établir quels instruments d'épargne sont utilisés et de cerner les attentes en ce qui a trait aux autres sources de financement, notamment une demande éventuelle de prêt étudiant.
- *La préparation non financière* — Il s'agissait de déterminer, par exemple, si les parents ont transmis à leurs enfants leurs ambitions et leur attentes relatives à la formation post-secondaire, de mesurer l'étendue de leur implication dans l'apprentissage et les études de leurs enfants et de connaître leur attitude et leurs pratiques par rapport aux devoirs scolaires de leurs enfants et au visionnement de la télévision.

De l'information détaillée a été recueillie à la fois sur les enfants et sur les ménages, ce qui a permis d'effectuer des analyses fondées sur des caractéristiques comme l'âge, le sexe, le niveau scolaire et le rendement scolaire des enfants, le nombre d'enfants au sein de la famille, le revenu du ménage, ainsi que le degré de scolarité, l'occupation et le type d'activités des parents.

ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU (STATISTIQUE CANADA)

L'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) est une enquête longitudinale à échantillon constant conçue pour évaluer le bien-être économique des Canadiens en mesurant l'évolution des conditions économiques des ménages sur une longue période. L'enquête sur le premier échantillon de l'EDTR a débuté en 1993 et a duré jusqu'en 1998. Chaque échantillon est constitué d'environ 15 000 ménages, ce qui représente environ 30 000 adultes.

Une entrevue préliminaire a lieu au début de chaque enquête afin de recueillir des renseignements généraux sur les répondants. Pendant chacune des six années que dure l'enquête, on procède à une interview fractionnée, les sujets relatifs au travail étant abordés en janvier, et ceux relatifs au revenu l'étant en mai. Dans les deux cas, les questions concernent l'année civile précédente. La seconde interview a lieu en mai pour qu'elle coïncide avec la fin de la période de l'impôt, lorsque les gens sont mieux informés sur leur situation financière. De plus, beaucoup de répondants permettent à Statistique Canada de consulter leur dossier d'impôt sur le revenu, et évitent ainsi d'avoir à passer l'interview.

UNIVERSITY APPLICANT SURVEY 2000 AND 2001 (ACUMEN RESEARCH)

L'enquête *University Applicant Survey* (UAS) est réalisée par le groupe Acumen Research avec l'aide du Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario, situé à Guelph, en Ontario. Ce centre sélectionne un échantillon aléatoire de répondants et supervise la distribution et la collecte des tous les questionnaires. Chaque répondant reçoit par la poste une trousse de sondage qui comprend une lettre d'accompagnement expliquant la nature de l'enquête, un questionnaire et une enveloppe affranchie. La lettre d'accompagnement explique qu'il s'agit d'une enquête volontaire et énumère les prix offerts aux participants.

Aux fins de cette enquête, on sélectionne au hasard 10 000 étudiants parmi la population totale des candidats à l'admission à une université de l'Ontario (soit environ 90 000 candidats). En 2001, on a distribué 9 000 questionnaires en anglais et 1 000 en français. De ce nombre, 1 845 ont été dûment remplis et retournés, ce qui correspond à un taux de réponse de 19 %. La majorité des répondants provenaient de l'Ontario (88 %), tout le reste se répartissant à parts à peu près égales entre l'Est (5 %) et l'Ouest (7 %) du Canada.

SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE SUR LA CLIENTÈLE UNIVERSITAIRE (STATISTIQUE CANADA)

Le *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* (SISCU) est une base de données nationale contenant des renseignements pertinents et à jour sur la fréquentation, par les étudiants, des établissements du Canada conférant des grades universitaires. Le SISCU contient un grand volume d'information, dont seulement une partie est rendue publique. Les données sur les effectifs des établissements couvrent la période allant de l'année scolaire 1972–1973 jusqu'à aujourd'hui, tandis que celles relatives à l'obtention des diplômes vont de 1970 à maintenant.

ENQUÊTE AUPRÈS DES JEUNES EN TRANSITION (STATISTIQUE CANADA)

L'*Enquête auprès des jeunes en transition* (EJT) est une enquête longitudinale réalisée grâce à un partenariat entre Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. Le rapport préliminaire présente les résultats du premier cycle de l'enquête, auquel plus de 20 000 jeunes Canadiens ont participé entre janvier et avril 2000.

L'enquête est conçue pour examiner les périodes clés de transition chez les jeunes, soit lorsqu'ils passent des études secondaires aux études post-secondaires et lorsqu'ils quittent l'école pour entrer sur le marché du travail. Le rapport préliminaire, en date de décembre 1999, examine la situation des jeunes de 18 à 20 ans à l'égard de leur participation aux études, de leur rendement scolaire et de leur participation au marché du travail.

En plus de l'enquête menée auprès de ces jeunes, on a aussi recueilli, dans le cadre de l'EJT au printemps 2000, de l'information sur une cohorte de jeunes de 15 ans. Ces jeunes participaient au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). En 2002, on interrogera de nouveau ces deux cohortes sur l'évolution de leur situation familiale, sur leur participation aux études et sur leur participation au marché du travail.

Table des matières

Remerciements	i
Sources des données utilisées dans cette publication	ii
Introduction	1
Chapitre 1 — La préparation aux études post-secondaires	3
1.I Introduction — Entreprendre ou non des études post-secondaires	3
1.II La décision	5
1.III Les pratiques d'épargne et les aspirations de la famille à l'égard des études post-secondaires	7
1.IV Les obstacles aux études post-secondaires	13
1.V Les conditions d'admission	18
1.VI Le choix d'un établissement d'enseignement	26
1.VII Les étudiants connaissent-ils les programmes d'aide?	29
Chapitre 2 — Profil de la population étudiante	33
2.I Introduction — Examen de la population étudiante	33
2.II Effectifs totaux	35
2.III Âge et sexe	38
2.IV Taux de participation	41
2.V Origine socioéconomique et ethnique	48
2.VI Étudiants autochtones	52
2.VII Étudiants handicapés	57
2.VIII Étudiants étrangers au Canada	58
2.IX Étudiants canadiens à l'étranger	61
2.X Répartition géographique des étudiants canadiens	64
2.XI Champs d'études	68
Chapitre 3 — Dépenses et ressources	73
3.I Introduction — Les coûts de l'éducation	73
3.II Droits de scolarité	75
3.III Frais connexes	80
3.IV Fournitures et matériel	83
3.V Logement	87
3.VI Garde des enfants	92
3.VII Revenu d'emploi	96
3.VIII Contribution parentale	104
3.IX Revenu provenant de l'aide aux étudiants	105
3.X Investissements et avoirs	113

Chapitre 4A — Programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants	115
4A.I Modalités d'exécution des programmes	115
4A.II Admissibilité	117
4A.III Évaluation des besoins	120
4A.IV Aide offerte	127
4A.V Transférabilité	134
4A.VI Bonification d'intérêt pendant les études	136
4A.VII Réduction de la dette	137
4A.VIII Remboursement	139
 Chapitre 4B — Autres formes d'aide financière et de crédit aux étudiants	 143
4B.I Introduction — À la recherche d'autres formes d'aide financière	143
4B.II Aide financière consentie par les établissements d'enseignement	144
4B.III Prêts personnels aux étudiants et cartes de crédit	147
4B.IV Programmes d'emploi pour étudiants	151
4B.V Avantages fiscaux accordés aux étudiants	156
 Chapitre 4C — Le coût de l'éducation	 161
4C.I Introduction — Dépenses publiques consacrées aux étudiants	161
4C.II Dépenses publiques en matière d'aide financière aux étudiants au Canada	162
4C.III Dépenses fiscales consacrées à l'enseignement post-secondaire	167
4C.IV Dépenses publiques consacrées aux programmes d'emploi pour étudiants	172
4C.V Dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire ..	174
4C.VI Tendances récentes touchant l'ensemble des dépenses affectées à l'enseignement post-secondaire	178
 Chapitre 5 — La situation des diplômés	 181
5.I Introduction — Les lendemains des études post-secondaires	181
5.II Le niveau d'endettement à l'obtention du diplôme	183
5.III Le délai de remboursement des dettes étudiantes	187
5.IV La transition vers le marché du travail	190
5.V La rémunération des diplômés	198
5.VI Le rendement des fonds publics investis	203
 Liste des tableaux et des figures	 205
 Bibliographie	 215

Introduction

De nos jours, l'économie de l'information mondialisée profite principalement aux plus scolarisés. Voilà pourquoi les gouvernements de partout sur la planète ont pour mission de favoriser un accès égal aux études post-secondaires. S'ils n'y arrivent pas, les sociétés se fractureront entre les classes sociales, comme elles le faisaient à l'époque industrielle, la distinction ne s'articulant plus entre capital et travail, mais entre ceux qui possèdent la connaissance et ceux qui en sont démunis.

On ne peut pas dire que le Canada ait échoué dans ses tentatives de faciliter l'accès aux études post-secondaires. Les comparaisons internationales sont difficiles à faire dans ce domaine, mais aucune étude ne permet d'indiquer que le Canada aurait fait pire que toute autre nation pour ce qui est de garantir aux enfants des familles à faible revenu une place dans les établissements d'enseignement post-secondaire.

Toutefois, il n'y a pas lieu de faire preuve de complaisance, en particulier parce que nous en savons bien peu sur les déterminants de l'accès aux études, la mécanique sous-tendant le choix d'un établissement et les effets de l'aide financière aux étudiants. Le Canada tire carrément de l'arrière par rapport à d'autres pays — en particulier les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie — en matière de recherche sur le comportement étudiant et les obstacles aux études post-secondaires. Bien que ce sujet soit débattu depuis des décennies, peu d'efforts ont été déployés jusqu'à récemment pour appuyer ces discussions sur des assises empiriques.

Voilà pourquoi, au printemps 2001, la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire lançait un ambitieux programme de recherche sur l'accès aux études. Dans le cadre de ses activités de recherche, la Fondation a produit le présent ouvrage, *Le prix du savoir*. Bien qu'on y trouve des résultats de recherche directe, cet ouvrage est surtout une compilation de données provenant d'une variété de sources. L'objectif est de dresser un portrait le plus complet possible de l'état des connaissances sur l'accès aux études et les finances des étudiants au Canada — et ce, à l'intérieur d'un même volume. Il ne s'agit pas ici de tenir de savants propos sur les étudiants canadiens et la politique gouvernementale en matière d'aide aux étudiants. Il s'agit plutôt d'un document de référence, qu'on pourra consulter pour obtenir des renseignements sur des sujets d'intérêt particuliers, plutôt que d'en faire une lecture suivie.

Il n'y a pas de trame liant les différentes sections de ce document. Les étudiants, les politiques et les institutions qui les concernent sont trop diversifiés pour être facilement résumés. Il y a très peu d'aspects touchant l'accès aux études et les finances des étudiants où l'on peut observer un lien de cause à effet direct et clair. Toutefois, quelques conclusions méritent d'émerger du présent ouvrage.

Les années 90 n'a pas été une bonne période pour les étudiants. Alors que les droits de scolarité et l'endettement augmentaient, les subventions aux universités et aux collèges étaient comprimées. L'expansion ininterrompue du système d'enseignement post-secondaire a alors considérablement ralenti. Toutefois, pendant cette même décennie, le taux général de fréquentation des établissements d'enseignement post-secondaire grimpait légèrement, et là où la participation déclinait, on ne peut pas dire que la hausse des droits de scolarité ou du niveau d'endettement était en cause. La proportion de jeunes Canadiens indiquant que des facteurs financiers les ont empêchés d'accéder aux études post-secondaires n'a pas vraiment varié pendant les années 90. Les diplômés sont plus endettés, mais l'accès aux études, tel qu'on peut le mesurer par la fréquence et l'intensité de la participation, ne semble pas avoir été concrètement compromis.

Un autre fait d'égale importance concerne l'arrêt de la détérioration de la situation financière des étudiants. Alors que, dans les années 90, presque chaque modification de politique en matière d'enseignement post-secondaire se faisait au détriment des étudiants, on a pu observer à la fin de cette décennie une importante hausse des dépenses affectées aux étudiants, une stabilisation des subventions aux établissements et, à partir de 1999, un gel virtuel des droits de scolarité au premier cycle universitaire. Les étudiants ne sont peut-être pas dans une position enviable du point de vue financier, mais on peut dire, au printemps 2002, que celle-ci a cessé d'empirer.

Il existe certainement des obstacles aux études et, pour la majorité, ces obstacles sont liés au revenu. Toutefois, ces empêchements ne se résument pas simplement à un manque de fonds. Ils procèdent également de déficiences graves en matière de capital social et culturel chez les jeunes des familles à faible revenu. Certains problèmes ne se résolvent pas simplement en signant un chèque. Pour que notre société continue de faire progresser l'accès aux études post-secondaires, il faut qu'elle accroisse sa capacité collective à faire face simultanément à ces deux ordres de problèmes.

Le présent ouvrage constitue la première édition du *Prix du savoir*. La Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire a l'intention de publier une nouvelle version de cet ouvrage tous les deux ans, en complément de son important programme de recherche originale. Le point de vue des lecteurs nous permettra d'améliorer les éditions ultérieures. Nous invitons donc les personnes désireuses de transmettre des commentaires sur les sources et l'interprétation des données ou sur la mise en page et l'organisation de l'ouvrage à communiquer avec les auteurs par courriel (à l'adresse sjunor@bm-ms.org ou ausher@bm-ms.org).

Chapitre 1

Chapitre 1 — La préparation aux études post-secondaires

I. INTRODUCTION — ENTREPRENDRE OU NON DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES

La décision d'entreprendre des études post-secondaires (EPS) n'est pas une décision comme les autres. Il ne s'agit pas simplement d'acheter des services. Selon les études qu'on choisit d'entreprendre, on décide à quoi on consacrerait une, deux, quatre années de sa vie, ou plus. Dans un sens plus large, c'est aussi choisir son avenir et l'éventail des emplois qu'on souhaite occuper. Dans bien des cas, il ne s'agit même pas d'une décision individuelle, car elle est presque toujours influencée par les valeurs et attitudes de la famille et des pairs. On ne peut la réduire à une simple équation entre l'offre et la demande, à une simple question financière.

Le présent chapitre décrit les facteurs sur lesquels se basent les jeunes Canadiens et Canadiennes pour prendre des décisions relativement à leurs études post-secondaires. La section II porte sur la décision elle-même et tente de préciser à quel moment de leur vie les enfants décident qu'ils feront des études universitaires (on ne dispose malheureusement pas de données analogues pour ce qui touche les collèges). Les données disponibles montrent que la décision se prend plus tôt qu'on ne le croit communément, et que les programmes visant à inciter les jeunes à entreprendre des études post-secondaires, pour être vraiment efficaces, devraient donc cibler les élèves dès le début du secondaire.

Les attentes des parents jouent un rôle déterminant dans la décision des enfants. Malheureusement, même si la vaste majorité des parents canadiens veulent que leurs enfants poursuivent leurs études de quelque manière

après le secondaire, ils n'ont pas tous les moyens ou le désir d'épargner à cette fin. De plus, de nombreux parents semblent se méprendre sur les possibilités d'obtenir des prêts pour étudiants et des bourses d'excellence. La section III examine *les pratiques d'épargne et les attentes de la famille à l'égard des études post-secondaires*.

Inutile de dire que beaucoup de jeunes Canadiens ne continuent pas leurs études après le secondaire. Nous ne savons qu'imparfaitement pourquoi certains le font et d'autres non, mais les *obstacles aux études post-secondaires* sont résumés à la section IV du présent chapitre. Dans la mesure où il est possible d'esquisser une réponse, nous pouvons dire que ce ne sont pas les facteurs d'ordre financier, pris en bloc, qui sont la plus courante raison pour laquelle certains choisissent de ne pas poursuivre leurs études. Ces facteurs jouent un rôle dissuasif, mais il est difficile de savoir quelle incidence attribuer, le cas échéant, aux droits de scolarité, qui ne représentent après tout qu'une partie des dépenses totales liées aux études post-secondaires.

Une façon d'augmenter ou de diminuer le nombre d'étudiants à l'échelon post-secondaire est d'abaisser ou de hausser les normes d'admission. Il semble que, au cours des 15 dernières années, les universités canadiennes aient — de manière limitée mais indubitable — graduellement rendu les conditions d'admission plus difficiles, ce qui, pour de nombreux

La décision d'entreprendre des études post-secondaires (EPS) n'est pas une décision comme les autres.

élèves, a peut-être eu pour effet de limiter leur accès à des études supérieures. Les données ne permettent pas d'établir clairement s'il s'agit là d'une réaction aux coupes pratiquées dans le financement public ou à la perception que les notes sont gonflées au secondaire. La section V examine l'évolution des *conditions d'admission* dans les universités canadiennes depuis 1985.

Un autre élément important qui intervient dans la décision de poursuivre ses études est le choix de l'établissement. En règle générale, la « réputation », quelque nébuleuse qu'en soit la définition, semble être la principale raison du choix, bien qu'il soit difficile de discerner ce que les étudiants entendent par « réputation » et ce que ce mot recouvre dans leur esprit. La section VI examine le processus complexe qui préside au *choix d'un établissement d'enseignement*.

Les gouvernements aident surtout les étudiants à prendre la décision d'entreprendre ou non des études post-secondaires en leur offrant une aide financière fondée sur les besoins. Toutefois, peu d'efforts sont déployés pour leur expliquer les programmes d'aide quand ils sont encore à l'école secondaire. En conséquence, il se peut que beaucoup d'étudiants des milieux à faible revenu soient mal informés sur les programmes qui pourraient les aider considérablement. La section VII pose donc la question de savoir si *les étudiants connaissent les programmes d'aide* et conclut que, même s'il n'en connaissent pas tous les détails, ils semblent très bien en comprendre les principes généraux.

II. LA DÉCISION

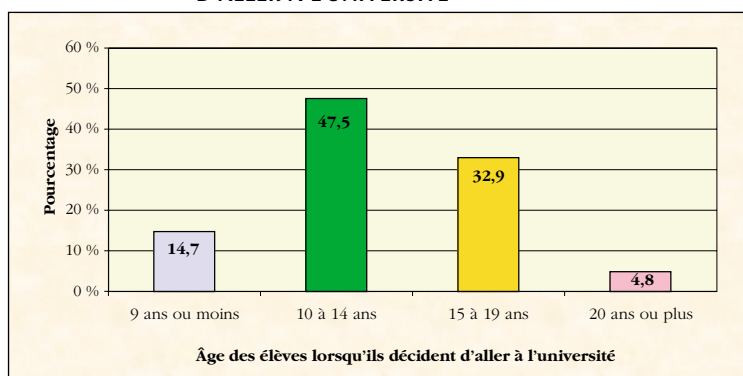
Les enfants canadiens et leurs familles commencent très tôt à prendre des décisions concernant les études post-secondaires. En règle générale, il y a une corrélation entre la prise de décision et le sexe (les filles semblent décider d'aller à l'université plus tôt que les garçons) et les notes (plus élevées sont les notes, plus tôt est prise la décision).

L'étude menée par le cabinet Acumen Research Group, intitulée *2001 Ontario University Applicant Survey*, nous fournit une excellente preuve à cet égard. Bien que cette enquête ne porte que sur des étudiants qui tentent d'entrer dans des universités ontariennes, il y a peu de motifs de croire que les tendances soient très différentes dans d'autres parties du pays. Il faut cependant interpréter ces résultats avec précaution, car ils reposent sur une autoévaluation rétrospective d'attitudes plutôt que sur des données longitudinales.

Pour les besoins de son enquête, Acumen a demandé à des étudiants qui s'inscrivaient à l'université d'indiquer l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils ont pris leur décision. Des 1 790 répondants, une majorité a déclaré avoir décidé avant l'âge de 14 ans. En d'autres mots, presque les deux tiers des étudiants qui choisissent d'entreprendre des études universitaires prennent leur décision avant de quitter l'école intermédiaire.

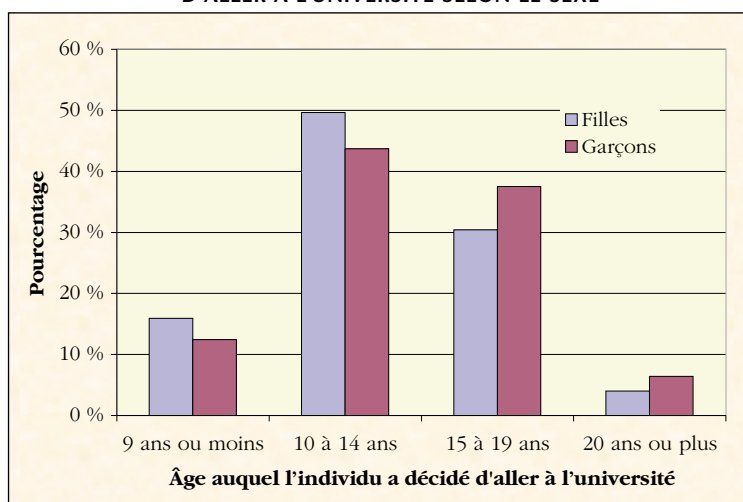
La décision d'aller à l'université semble se prendre plus tôt chez les filles, qui se décident alors qu'elles sont plus jeunes que les garçons. Selon l'étude d'Acumen, 66 % des filles prennent cette décision avant l'âge de 14 ans contre seulement 56 % chez les garçons. Cet écart entre les sexes est corroboré par de nombreuses études, en particulier par celle menée par le Conseil des ministres de l'éducation (Canada), intitulée *Indicateurs pancanadiens de l'éducation au Canada*, qui montre que les filles, plus tôt que les garçons, font preuve d'un sens de l'organisation supérieur et obtiennent de meilleures notes aux niveaux primaire et secondaire dans presque toutes les matières.

FIGURE 1.II.1 — ÂGE MOYEN DES ÉLÈVES LORSQU'ILS DÉCIDENT D'ALLER À L'UNIVERSITÉ



Source : Acumen Research Group, *2001 Ontario University Applicant Survey*

FIGURE 1.II.2 — ÂGE MOYEN DES ÉLÈVES LORSQU'ILS DÉCIDENT D'ALLER À L'UNIVERSITÉ SELON LE SEXE



Source : Acumen Research Group, *2001 Ontario University Applicant Survey*

La figure 1.II.2 montre la ventilation, selon le sexe et l'âge des élèves lorsqu'ils décident d'entreprendre des études post-secondaires.

La corrélation entre les notes et l'intention d'aller à l'université est même encore plus prononcée que la corrélation entre le sexe et ce même projet. Les élèves dont la moyenne au secondaire est de 95 % ou plus déclarent avoir pris la

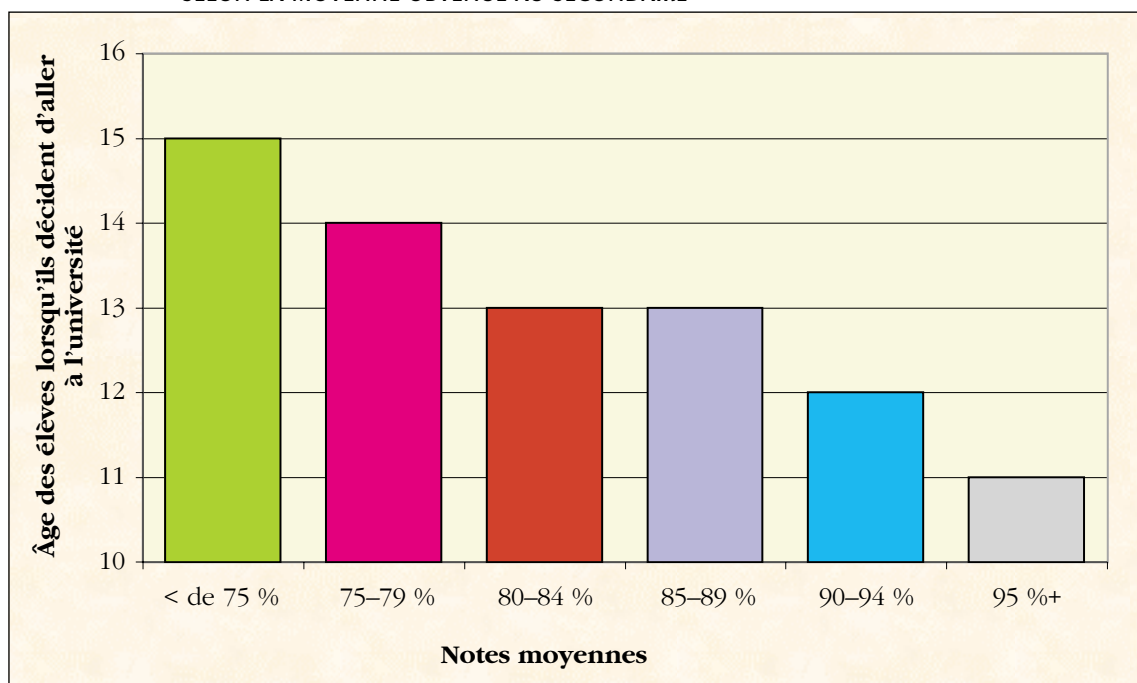
Les enfants canadiens et leurs familles commencent très tôt à prendre des décisions concernant les études post-secondaires.

décision d'aller à l'université, en moyenne, à l'âge de 11 ans. Inversement, les jeunes dont la moyenne est de 75 % ou moins déclarent l'avoir prise à 15 ans en moyenne. Il faut interpréter ces chiffres avec une certaine précaution, car il n'est pas clair, selon les données, que la décision précoce soit une cause ou un effet du rendement scolaire supérieur. On ne sait pas très bien non plus jusqu'à quel point il y a corrélation entre les notes et le revenu familial; si la corrélation est forte, la relation entre les notes et l'âge auquel la décision est prise peut

simplement refléter une relation étroite entre le revenu familial et l'âge en question. La figure 1.II.3 montre l'âge auquel les élèves décident d'aller à l'université, selon les moyennes obtenues aux niveaux primaire et secondaire.

Bien qu'elles ne soient pas entièrement concluantes, ces données donnent néanmoins à penser que plus tôt l'élève est prêt à entreprendre des études post-secondaires, plus grandes sont les probabilités qu'il réussisse dans son projet.

FIGURE 1.II.3 — ÂGE MOYEN DES ÉLÈVES LORSQU'ILS DÉCIDENT D'ALLER À L'UNIVERSITÉ, SELON LA MOYENNE OBTENUE AU SECONDAIRE



Source : Acumen Research Group, 2001 Ontario University Applicant Survey

III. LES PRATIQUES D'ÉPARGNE ET LES ASPIRATIONS DE LA FAMILLE À L'ÉGARD DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES

Malgré le coût à la hausse des études post-secondaires, les familles canadiennes ont des aspirations élevées en ce qui a trait aux études de leurs enfants. Plus de 85 % des parents canadiens s'attendent à ce que leurs enfants reçoivent une forme ou une autre d'enseignement post-secondaire. Alors que ces attentes sont raisonnablement constantes pour tous les niveaux de revenus familiaux, on ne peut en dire autant de la capacité des familles d'épargner à cette fin. Dans l'ensemble, 42 % des familles comprenant des enfants de moins de 18 ans déclarent économiser en vue des études de leurs enfants, mais on note des différences importantes selon le niveau de scolarité et le revenu des parents.

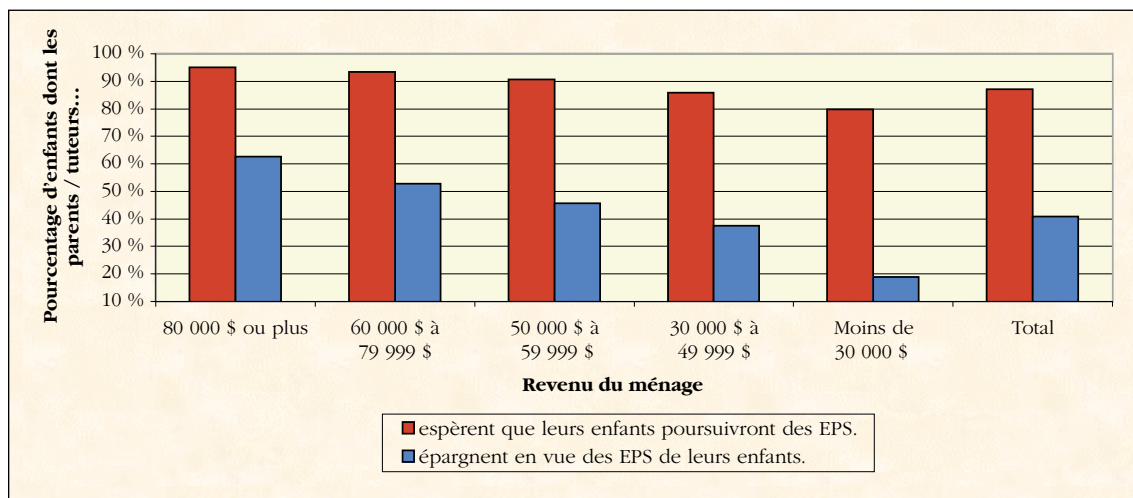
En 1999, de front avec son *Enquête sur la population active*, Statistique Canada a mené une étude auprès de 32 000 foyers canadiens intitulée *Enquête sur les approches en matière de planification des études* (EAPE). On peut donc considérer ces résultats comme très justes et tout à fait à jour. Les questions portaient sur les régimes d'épargne-études, les activités des parents, la situation de la famille, les antécédents des parents, les résultats scolaires des enfants, les rapports parents-enfants et les aspirations parentales quant aux études de leurs enfants.

L'EAPE permet de conclure que le pourcentage global des familles qui s'espèrent que leurs enfants feront des études post-secondaires est très élevé, mais il laisse aussi entrevoir une relation positive notable (quoique modérée) entre les aspirations et le revenu du ménage. Chez les parents dont le revenu familial se situe entre 30 000 et 80 000 \$, la proportion de ceux qui s'espèrent que leurs enfants entreprendront des études post-secondaires augmente d'environ deux points de pourcentage par tranche de 10 000 \$. La relation entre le revenu et les économies déclarées est encore plus directe.

Moins de 20 % des familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$ épargnent pour l'éducation de leurs enfants, tandis que le pourcentage de celles dont le revenu annuel dépasse 80 000 \$ et qui déclarent épargner à cette fin se situe à 62 % (il est trois fois supérieur à celui des familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$). La figure 1.III.1 montre le profil des pratiques d'épargne et des attentes des parents à l'égard des études post-secondaires.

Malgré le coût à la hausse des études post-secondaires, les familles canadiennes ont des aspirations élevées en ce qui a trait aux études de leurs enfants.

FIGURE 1.III.1 — PRATIQUES D'ÉPARGNE ET ASPIRATIONS DES PARENTS À L'ÉGARD DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES SELON LE REVENU DU MÉNAGE



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les approches en matière de planification des études*, 1999

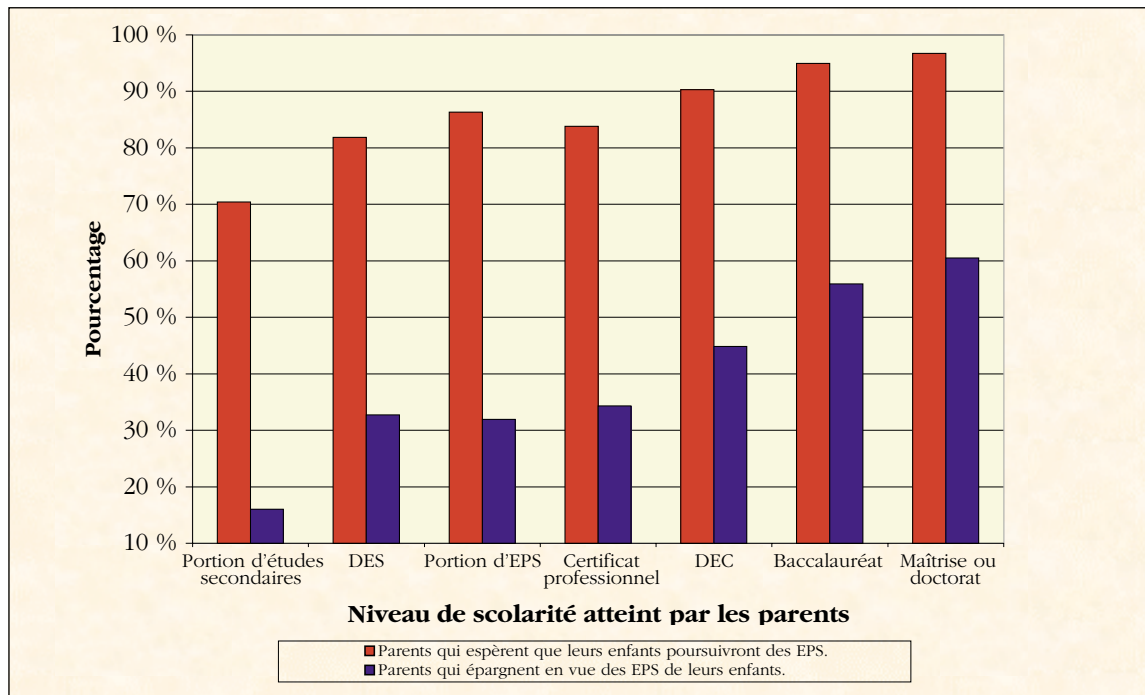
Il est à remarquer que ces attentes parentales, si elles se réalisaient, poseraient un défi de taille au réseau des établissements post-secondaires canadiens. Compte tenu du nombre limité de places actuellement offertes, il est peu probable que collèges et universités pourraient absorber un afflux d'étudiants si important sans une restructuration considérable du réseau, une injection massive de nouvelles ressources, ou les deux.

L'EAPE établit aussi une corrélation positive entre le plus haut niveau de scolarité atteint par les parents ou tuteurs, les aspirations qu'ils entretiennent pour leurs enfants et leurs pratiques d'épargne. On ne sera pas surpris d'apprendre que presque tous les parents ou tuteurs (97 %) ayant fait des études supérieures s'attendent à ce que leurs enfants entreprennent des études post-secondaires. Ils sont aussi quatre fois plus susceptibles d'épargner pour les études de leurs enfants que les parents ou tuteurs qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. La figure 1.III.2 montre les pratiques d'épargne et les attentes des parents selon le plus haut degré de scolarité atteint.

On constate très peu de variation régionale quant aux aspirations des parents. Toutefois,

pour ce qui touche la proportion des familles qui déclarent épargner pour les études post-secondaires de leurs enfants, on remarque quelques écarts importants par rapport à la moyenne nationale de 42 %. À un extrême, en Saskatchewan, plus de la moitié des parents déclarent épargner, alors qu'à l'autre extrême, au Québec, seulement 29 % le font. Le pourcentage relativement faible au Québec s'explique assez facilement : les collèges publics (cégeps) y sont gratuits, les droits de scolarité universitaires y sont en moyenne les plus bas au pays, et le cycle pour obtenir un baccalauréat, qui y est normalement de trois ans, est le plus court au pays. Le faible taux d'épargne reflète donc probablement les politiques de la province, qui tient à maintenir assez bas les dépenses d'éducation des particuliers. La forte proportion de parents épargnants en Saskatchewan est plus difficile à expliquer, surtout si l'on considère le fait que la province détient aussi le plus faible pourcentage de parents qui s'attendent à ce que leurs enfants fassent des études post-secondaires. La figure 1.III.3 montre les pratiques d'épargne et les aspirations des parents à l'égard des études post-secondaires selon la province de résidence.

FIGURE 1.III.2 — PRATIQUES D'ÉPARGNE ET ASPIRATIONS DES PARENTS À L'ÉGARD DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT



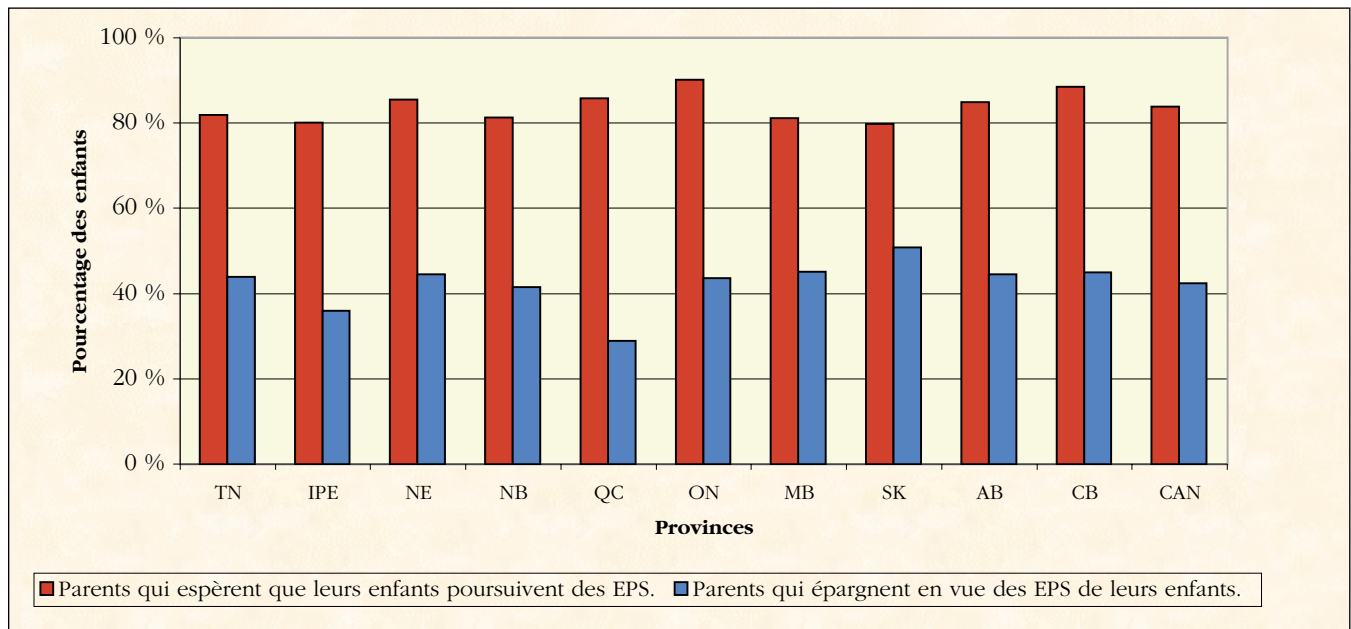
Source : Statistique Canada, *Enquête sur les approches en matière de planification des études*, 1999

L'EAPE ne fait pas ressortir beaucoup de différence quant aux pratiques d'épargne et aux aspirations des parents selon qu'ils habitent en milieu urbain ou rural. La figure 1.III.4 montre que, bien que les citadins soient légèrement plus susceptibles de s'attendre à ce que leurs enfants entreprennent des études post-secondaires, les proportions d'épargnants sont fondamentalement les mêmes. Les différences entre la ville et la campagne sont plus prononcées quand il est question du type d'études. Dans l'ensemble, les citadins sont deux fois plus susceptibles de s'attendre à ce que leurs enfants fassent des études universitaires plutôt que collégiales (60 % par rapport à 29 %). En revanche, les parents de régions rurales ou éloignées s'attendent à parts presque égales à ce que leurs enfants fréquentent le collège ou l'université (43 % et 40 %). Cet écart découle vraisemblablement du fait que les établisse-

ments collégiaux sont plus présents que les universités dans les régions rurales. Pour les étudiants et les familles du milieu rural, le collège est moins éloigné, moins coûteux et plus familier que l'université.

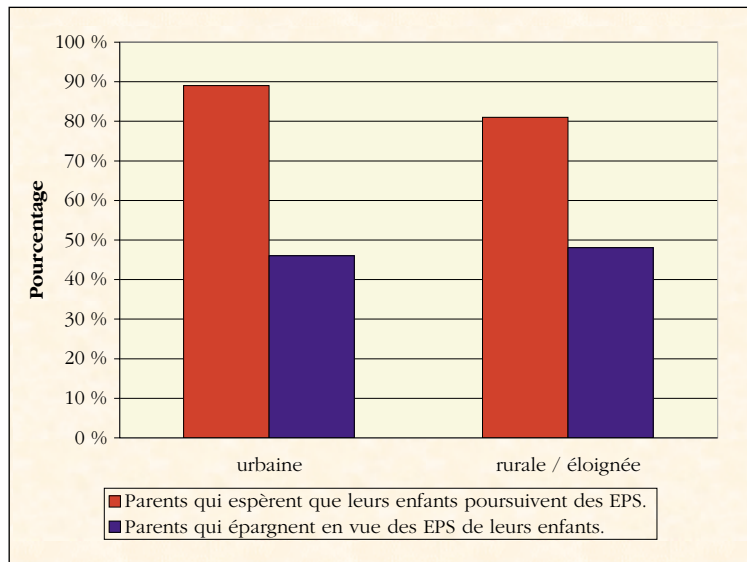
Outre la proportion des parents qui épargnent en vue des études de leurs enfants, l'EAPE fournit aussi de très nombreuses données tant sur le montant réel des épargnes que sur le montant prévu. En 2002, Paul Anisef et Robert Sweet de Pacific Demographics, un cabinet spécialisé en recherches, ont utilisé, pour le compte de la Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire, les données de l'EAPE pour analyser les pratiques d'épargne des parents. Leur analyse donne à penser que les parents qui épargnent, quelle que soit leur situation financière, ne planifient pas vraiment économiser suffisamment pour assumer le coût total des études de leurs enfants.

FIGURE 1.III.3 — PRATIQUES D'ÉPARGNE ET ASPIRATIONS DES PARENTS À L'ÉGARD DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les approches en matière de planification des études*, 1999

FIGURE 1.III.4 — PRATIQUES D'ÉPARGNE ET ASPIRATIONS DES PARENTS À L'ÉGARD DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES SELON LE TYPE DE RÉGION



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les approches en matière de planification des études*, 1999

Le tableau 1.III.1 présente l'évaluation que font les parents du coût des études post-secondaires de leurs enfants, ainsi que le montant des économies qu'ils estiment devoir accumuler pour les payer avant que leurs enfants ne quittent le foyer familial. Il montre que les parents qui épargnent actuellement pour l'éducation de leurs enfants croient qu'ils

pourront amasser en moyenne 23 297 \$ avant que leur enfant entre au collège ou à l'université. Comme il ne s'agit là que d'une estimation faite par les parents qui ont déjà commencé à économiser, il est clair que le chiffre équivalent pour toutes les familles qui s'attendent à ce que leurs enfants poursuivent des études serait bien inférieur. Pour ces parents, les sommes épargnées n'avoisineront les dépenses prévues que si leur enfant choisit de rester à la maison pendant ses études. Un écart beaucoup plus grand (de presque 30 000 \$) se creuse entre les coûts et les sommes économisées si les parents s'attendent à ce que leur enfant quitte le foyer familial pour poursuivre ses études. Pour ces parents, l'écart devra être comblé par une combinaison quelconque de revenu d'emploi de l'étudiant, d'une contribution de leur part (tirée de leur revenu du moment) et d'aide financière aux étudiants. Comme près de 53 % des parents s'attendent à ce que leurs enfants quittent la maison, on est fondé à croire que même ceux qui économisent auront besoin d'argent additionnel pour couvrir le coût intégral des études post-secondaires de leurs enfants.

Un des principaux moyens auxquels les parents recourent pour épargner en vue des études post-secondaires de leurs enfants est le régime enregistré d'épargne-études (REEE). Plus précisément, un REEE est un contrat entre

TABLEAU 1.III.1 — ESTIMATION DU COÛT ET DES ÉPARGNES DES PARENTS (ÉPARGNANTS SEULEMENT)

	MOYENNE, SI L'ENFANT NE DEMEURE PAS À LA MAISON	MÉDIANE, SI L'ENFANT NE DEMEURE PAS À LA MAISON	MOYENNE, SI L'ENFANT DEMEURE À LA MAISON	MÉDIANE, SI L'ENFANT DEMEURE À LA MAISON
Estimation du coût	55 531 \$	50 000 \$	34 209 \$	30 000 \$
Estimation des épargnes	23 297 \$	17 000	23 297 \$	17 000 \$
Différence entre le coût et les épargnes estimés¹	32 234 \$	33 000 \$	10 912 \$	13 000 \$

Source : *Financial Planning for Post-Secondary Education: A Social-Demographic Profile of Canadian Families*

1. Dans la section « estimation des épargnes », on ne distingue pas les parents qui s'attendent à ce que leurs enfants demeurent à la maison de ceux qui pensent le contraire : nous ne disposons que de la somme globale.

un particulier (le souscripteur) et une personne ou un organisme (le promoteur). Le souscripteur y verse des cotisations, qui s'accumulent à l'abri de l'impôt. En retour, le promoteur convient de verser ou de faire verser, en fonction des fonds accumulés, des paiements d'aide aux études pour le ou les bénéficiaires désignés dans le contrat.

En 1998, le gouvernement fédéral a créé la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) afin de rendre le REEE financièrement plus intéressant. La subvention est versée directement dans le REEE d'un bénéficiaire admissible et ajoute chaque année 20 % à la première tranche de 2 000 \$ de cotisations versées au nom de celui-ci, jusqu'à concurrence de 400 \$ par année par bénéficiaire. La subvention peut totaliser 7 200 \$ au terme de 18 ans d'épargne. Le tableau 1.III.2 montre le nombre total de contrats signés dans le cadre du REEE depuis 1998 ainsi que leur valeur.

L'adoption de la SCEE semble avoir eu un effet décisif sur le nombre de personnes ayant

souscrit à un REEE : le nombre des contrats conclus a grimpé de 70 % dans les deux ans ayant suivi la mise sur pied du régime. Il est toutefois impossible de dire si cette augmentation représente un accroissement du nombre total de parents qui épargnent pour l'éducation de leurs enfants ou si un plus grand nombre de parents, qui auraient de toute façon économisé à cette fin, choisissent simplement cet instrument.

L'épargne n'est pas la seule ressource à laquelle les parents peuvent avoir recours pour soutenir les études de leurs enfants. L'EAPE montre aussi que plus de 80 % des parents qui épargnent pour l'éducation de leurs enfants ont tout de même l'intention de les aider financièrement le moment venu en puisant dans leurs revenus; une famille sur trois s'attend à recevoir des cadeaux ou à hériter de sommes d'autres membres de la famille, et une sur cinq prévoit emprunter.

La majorité des parents croient que leurs enfants contribueront à leurs études de différentes manières, notamment par des

TABLE 1.III.2 — NOMBRE DE RÉGIMES ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES SOUSCRITS

ANNÉE	NOMBRE DE CONTRATS	VALEUR TOTALE (MILLIARDS DE DOLLARS)	VALEUR MOYENNE
1998	1 000 000	3,9	3 900 \$
1999	1 400 000	5,4	3 857 \$
2000	1 700 000	7,2	4 236 \$

Source : Subvention canadienne pour l'épargne-études

TABLEAU 1.III.3 — SOURCES PRÉVUES DES CONTRIBUTIONS DES ENFANTS POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES SELON LES PRATIQUES D'ÉPARGNE DES PARENTS

SOURCE	PARENTS QUI ÉPARGNENT DÉJÀ EN VUE DES EPS DE LEURS ENFANTS	PARENTS QUI PROJETTENT D'ÉPARGNER EN VUE DES EPS DE LEURS ENFANTS
Travail avant les EPS	72 %	69 %
Travail pendant les EPS	86 %	86 %
Travail interrompant les EPS	5 %	5 %
Bourses d'excellence	65 %	64 %
Subventions et bourses d'entretien	34 %	47 %
Prêts du gouvernement	92 %	97 %
Autres types de prêts	22 %	20 %
Prêts de la famille ou d'amis	20 %	23 %

Source : *Financial Planning for Post-Secondary Education: A Social-Demographic Profile of Canadian Families*

revenus d'emploi, des bourses d'entretien, des prêts et des bourses d'excellence. Le tableau 1.III.3 montre les attentes des parents quant aux différentes sources de financement des études de leurs enfants.

Les attentes des parents concernant les sources possibles de revenu ne sont pas toutes réalistes. Près des deux tiers (65 %) de ceux qui épargnent s'attendent à ce qu'une partie des coûts soit assumée par des bourses au mérite. Or, comme on peut le constater dans la récente étude de Statistique Canada (*Enquête auprès des jeunes en transition*, 1999), seulement 31 % des étudiants âgés de 18 à 20 ans reçoivent des bourses d'excellence ou des prix pour les aider à financer leurs études.

De même, les parents se font des idées sur les prêts de source publique qui peuvent être attribués aux étudiants. Plus de 90 % des parents qui épargnent en vue des études de leurs enfants croient qu'une partie des coûts sera couverte par des prêts du gouvernement, ce qui, encore une fois, est impossible, puisque le nombre réel des étudiants qui sont admissibles et qui obtiennent un prêt avoisine plutôt les 50 %. Le malentendu à cet égard, révélé par cet écart de 40 points entre les attentes et la réalité, pourrait même être plus grand. Comme les règles des programmes de prêts aux étudiants exigent que le demandeur épuise toutes ses économies avant d'être admissible à une aide financière, ce sont précisément les enfants de parents qui épargnent pour leurs études qui sont les *moins* susceptibles de recevoir des prêts.

IV. LES OBSTACLES AUX ÉTUDES POST-SECONDAIRES

L'accès aux études post-secondaires n'est pas entièrement équitable dans la mesure où certains groupes tendent à ne pas poursuivre de telles études dans la même proportion que d'autres. Les hommes, les francophones, les autochtones, les élèves ayant des déficiences physiques ou des difficultés d'apprentissage, et les jeunes dont les parents ont des revenus peu élevés ou un faible niveau de scolarité décident tous moins fréquemment que l'ensemble de la population d'entreprendre des études post-secondaires. De même, les jeunes issus de milieux ruraux, les enfants de familles monoparentales, ceux dont les résultats scolaires sont faibles ou dont la perception à l'égard des études est négative sont moins susceptibles que les autres d'entreprendre des études post-secondaires.²

Certains des facteurs susmentionnés sont liés à un manque d'aptitudes ou d'intérêt pour les études. De nombreux autres témoignent ou découlent, de quelque manière, du faible revenu de la famille. Mais, bien que le fait d'être financièrement défavorisé ait une incidence sur l'accès aux études post-secondaires, il n'est pas clair que cette incidence soit d'abord

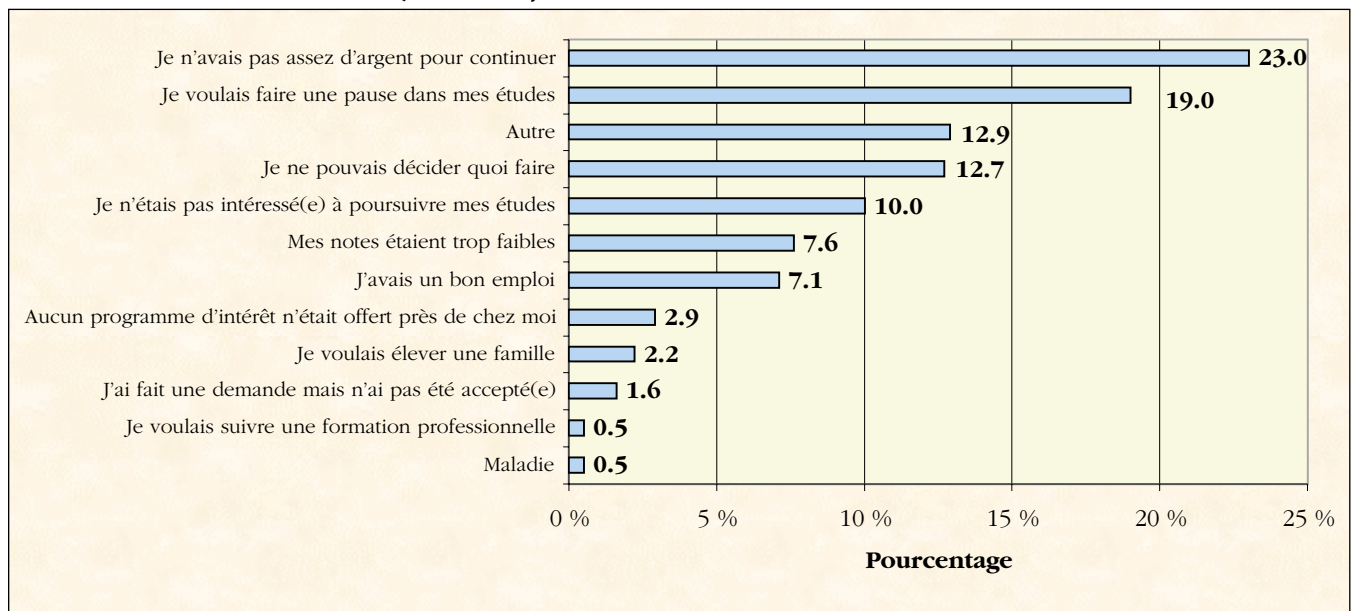
de nature financière. En d'autres mots, ce n'est pas parce que des jeunes de familles à faible revenu ou de jeunes marginaux choisissent de ne pas entreprendre d'études post-secondaires que cette décision est nécessairement attribuable au manque d'argent.

Les données les plus éclairantes sur cette question proviennent de l'étude de Statistique Canada intitulée *Enquête auprès des sortants*, effectuée en 1991. On a posé à un certain nombre de jeunes âgés de 18 à 20 ans qui n'étaient plus aux études des questions sur leurs études et leurs activités sur le marché du travail. On leur a demandé pourquoi ils avaient choisi de ne pas poursuivre leurs études. La figure 1.IV.1 montre la compilation des réponses des jeunes qui avaient complété leur secondaire, mais avaient choisi de ne pas aller plus loin.

Le manque d'argent est le motif le plus couramment invoqué. Toutefois, cette réponse

L'accès aux études post-secondaires n'est pas entièrement équitable dans la mesure où certains groupes tendent à ne pas poursuivre de telles études dans la même proportion que d'autres.

FIGURE 1.IV.1 — RAISONS POUR LESQUELLES LES JEUNES N'ONT PAS POURSUIVI AU NIVEAU POST-SECONDAIRE



Source : Statistique Canada, *Enquête auprès des sortants*, 1991

2. Looker, 2002.

n'a été donnée qu'une fois sur quatre (23 % de toutes les réponses), ce qui laisse supposer qu'il existe toutes sortes d'autres obstacles, certains mal compris, mais dont la majorité ne sont pas d'ordre financier.

Malheureusement, les données de l'*Enquête auprès des sortants* datent déjà de dix ans et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation actuelle, de ce début de siècle. Elles ne nous apprennent surtout rien de l'incidence possible sur les jeunes des importantes hausses apportées dans les années 90 aux droits de scolarité. Plus récemment, en 1999, Statistique Canada a mené l'*Enquête auprès des jeunes en transition*, qui, dans les grandes lignes, est très semblable à l'*Enquête auprès des sortants*, sans poser tout à fait les mêmes questions. On a plutôt demandé à tous les jeunes — quel que soit leur niveau de scolarité — si quelque chose les avait empêchés d'entreprendre les études qui les auraient intéressés. Les résultats sont présentés au tableau 1.IV.1.

Les jeunes qui ont le plus souvent déclaré que des obstacles les avaient empêchés de

poursuivre leurs études sont en fait ceux qui n'ont pas terminé l'école secondaire (61 % par rapport à 46 % chez tous les 18 à 20 ans). Les obstacles d'ordre financier ont été la raison la plus couramment invoquée pour justifier l'abandon des études. Parmi les répondants qui ont complété leur secondaire, mais ne poursuivent pas au niveau post-secondaire, 36 % ont déclaré que leur décision découlait, au moins en partie, de motifs financiers. Ce pourcentage est supérieur aux 24 % qui évoquent un obstacle d'ordre financier dans l'*Enquête auprès des sortants*, effectuée antérieurement. Il y a toutefois lieu de signaler que, dans cette enquête, on demandait aux répondants de ne citer que la raison la plus importante pour laquelle ils n'avaient pas poursuivi leurs études tandis que, dans l'*Enquête auprès des jeunes en transition* (1999), on a offert la possibilité de choisir jusqu'à trois réponses, ce qui change probablement un peu les résultats.

De plus, les élèves qui ne poursuivaient pas au niveau post-secondaire ne sont pas les seuls à voir leur « situation financière » comme un obstacle : 28 % des étudiants de niveau

TABLEAU 1.IV.1 — PROPORTION DES JEUNES CANADIENS QUI ONT RENCONTRÉ DES OBSTACLES EN TENTANT D'ATTEINDRE LE NIVEAU DE SCOLARITÉ QU'ILS DÉSIRAIENT (SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ET LE TYPE D'OBSTACLE)^a

OBSTACLE	NIVEAU DE SCOLARITÉ (PROPORTION DE LA POPULATION GLOBALE DES 18 À 20 ANS)						TOTAL
	DÉCROCHEURS AU SECONDAIRE (10 %)	PERSÉVÉRANTS DU SECONDAIRE (13 %)	DIPLÔMÉS DU SECONDAIRE (PAS D'EPS) (23 %)	PERSÉVÉRANTS AU NIVEAU POST-SECONDAIRE (45 %)	DIPLÔMÉS DE NIVEAU POST-SECONDAIRE (4 %)	SORTANTS DE NIVEAU POST-SECONDAIRE (5 %)	
Situation financière	32 %	25 %	36 %	28 %	30 %	36 %	30 %
Notes trop faibles	5 %	9 %	7 %	4 %	3 %	5 %	5 %
Pas intéressé(e)	7 %	5 %	4 %	5 %	3 %	5 %	15 %
Ne veut pas s'éloigner	< 1 %	< 1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	1 %	< 1 %
Durée des études	4 %	1 %	3 %	4 %	2 %	2 %	3 %
Veut travailler	9 %	2 %	3 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Élève ses enfants	10 %	2 %	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %
Santé	< 1 %	1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	1 %	< 1 %
Ne sait pas vers quoi s'orienter	< 1 %	1 %	3 %	1 %	3 %	2 %	1 %
Autre	9 %	6 %	5 %	4 %	4 %	6 %	6 %
Total (tous les obstacles)	61 %	43 %	51 %	41 %	43 %	50 %	46 %

Source : Statistique Canada, *Enquête auprès des jeunes en transition*, 1999

Note : ^a Comme les répondants pouvaient donner plusieurs raisons (trois au maximum), les totaux figurant dans la dernière colonne ne sont pas le résultat de l'addition des colonnes qui la précède.

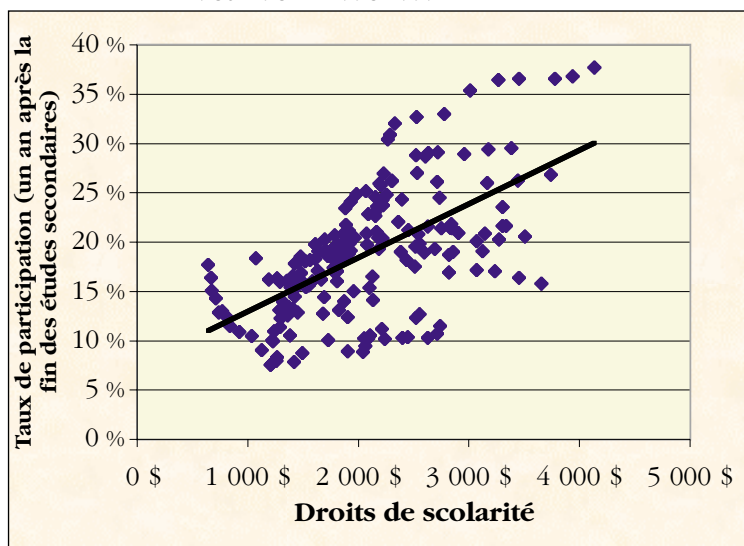
post-secondaire (« persévérants au niveau post-secondaire ») ont aussi déclaré que leur situation financière les empêchait de poursuivre les études qu'ils souhaitaient. Même chez les décrocheurs du secondaire, près d'un sur trois (32 %) déclare que sa situation financière l'a empêché d'obtenir le niveau de scolarité qu'il désirait. Ces réponses donnent fortement à penser que l'expression « obstacle d'ordre financier » a autant à voir avec le défi d'assumer les dépenses de nourriture, de logement et de maintien d'un niveau de vie acceptable qu'avec le coût des droits de scolarité.

DROITS DE SCOLARITÉ, TAUX DE PARTICIPATION ET ÉTUDES POST-SECONDAIRES

On entend fréquemment que les droits de scolarité ont un effet dissuasif sur la poursuite des études. Il s'agit d'une affirmation difficile à confirmer en l'absence de sources de données longitudinales appropriées. On peut toutefois tirer certaines conclusions à partir de la somme agrégée des inscriptions dans les provinces et les territoires, à différents moments, à des niveaux différents de droits de scolarité. Si les droits de scolarité ont réellement une incidence sur la demande d'accès aux études post-secondaires, on s'attendrait à observer des variations de la demande totale en fonction des variations touchant les droits de scolarité — en d'autres mots, plus les droits sont élevés, plus les niveaux d'inscription devraient être bas.

La figure 1.IV.2 est un diagramme de dispersion qui montre le rapport, dans le temps, entre le taux de participation universitaire et les droits de scolarité, dans toutes les provinces. La position de chaque point sur l'axe vertical représente le taux de participation dans une province donnée et pour une année donnée entre 1980 et 1998, tandis que la position du point sur l'axe horizontal représente les droits de scolarité

FIGURE 1.IV.2 — RAPPORT ENTRE LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LE TAUX DE PARTICIPATION AU CANADA DE 1980-1981 À 1998-1999



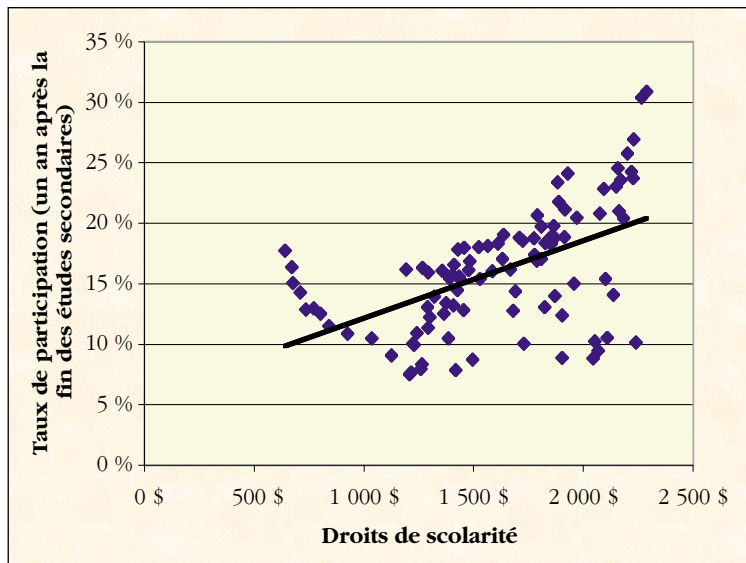
Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*.

dans cette province cette année-là. Les taux de participation mesurent le pourcentage des étudiants d'un âge ou d'une tranche d'âge donné, inscrits à l'université, en proportion de tous les jeunes du même âge dans une province donnée. Aux fins de cette démonstration, les taux de participation n'ont été calculés que sur la base des étudiants qui avaient un an de plus que l'âge normal à la fin des études secondaires ou collégiales (cégep), soit 20 ans au Québec et en Ontario, et 19 ans dans le reste du pays³.

La figure 1.IV.2 montre que l'augmentation des droits de scolarité s'est accompagnée d'une hausse des taux d'inscription au Canada, au cours des années 80 et 90. Alors qu'il serait faux d'en conclure que des droits de scolarité élevés entraînent une demande plus forte, on peut observer quand même, tout au moins, que les hausses des droits de scolarité n'ont pas affecté

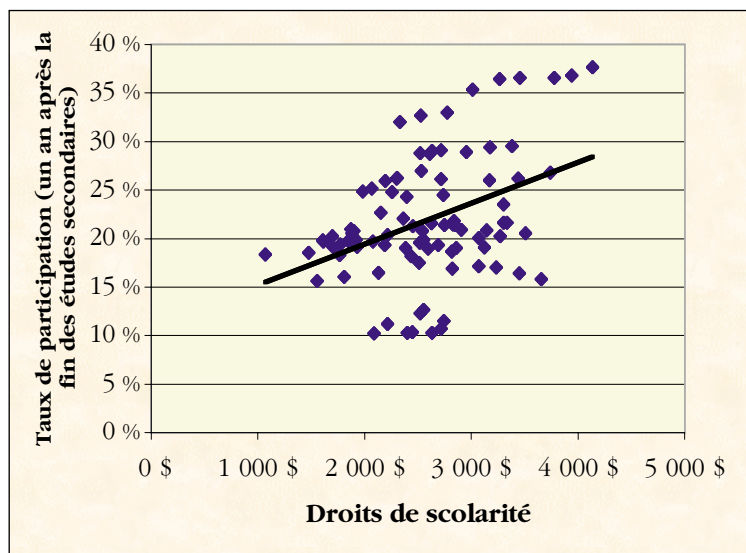
3. Ce groupe d'âge très restreint (la plupart des études qui examinent les taux de participation le font en se basant sur des tranches d'âges plus larges) a été utilisé pour optimiser l'incidence des variations touchant les droits de scolarité et donc la sensibilité de la réaction par rapport au prix. Le recours à des cohortes plus nombreuses masquerait vraisemblablement la volatilité de la sensibilité au prix.

FIGURE 1.IV.3 — RAPPORT ENTRE LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LE TAUX DE PARTICIPATION AU CANADA DE 1980-1981 À 1990-1991



Source : Statistique Canada, *Annual Tuition and Additional Fee Survey Population Data*.

FIGURE 1.IV.4 — RAPPORT ENTRE LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LE TAUX DE PARTICIPATION AU CANADA DE 1991-1992 À 1998-1999



Source : Statistique Canada, *Annual Tuition and Additional Fee Survey Population Data*.

de façon appréciable le taux de participations des établissements post-secondaires universitaires.

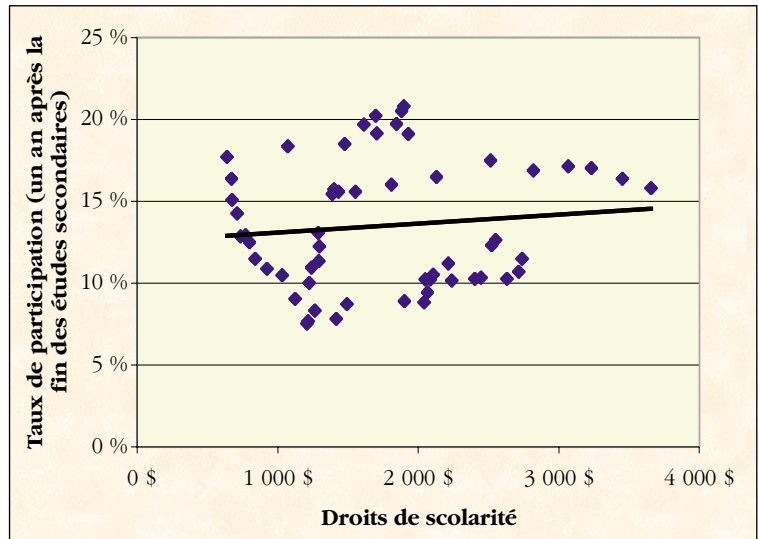
Les figures 1.IV.3 et 1.IV.4 fractionnent le rapport entre les droits de scolarité et le taux de participation au fil des années. En chiffres absolus, les droits de scolarité ont été relativement stables pendant les années 80, alors qu'ils ont considérablement augmenté dans les années 90. Comme le montrent les figures 1.IV.3 et 1.IV.4, la pente de la ligne de tendance change entre les deux décennies, ce qui indique une relation plus faible entre les droits de scolarité et le taux de participation dans les années 90 — mais la direction de la ligne ne change pas. Dans les deux décennies, on observe une corrélation entre des droits de scolarité élevés et des taux de participation élevés.

Fractionner les nombres d'inscriptions selon les provinces n'est pas particulièrement éclairant. Pendant la période en question, les inscriptions ont augmenté d'au moins 100 % dans toutes les provinces, tandis que, parallèlement, les droits de scolarité augmentaient aussi de 100 % ou plus dans toutes les provinces, sauf au Québec. Toutefois, pour ce qui touche le rapport entre les droits de scolarité et la participation, on peut répartir les provinces en deux catégories. Dans les provinces dotées d'un important réseau collégial (l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec), les taux de participation semblent se comporter très différemment de ceux des provinces où de tels réseaux n'existent pas. Les figures 1.IV.5 et 1.IV.6 montrent les rapports différents pour les deux types de provinces.

On ne sera pas surpris de constater que les provinces dotées d'un important réseau collégial ont des taux de participation à l'université inférieurs aux provinces non pourvues d'un tel réseau. Les figures 1.IV.5 et 1.IV.6 semblent aussi montrer que, dans les provinces dotées d'un important réseau collégial, les taux de participation n'a pas augmenté au rythme de l'augmentation des droits de scolarité, contrairement à ce qu'on peut voir dans les autres provinces. On pourrait en conclure que, quand il existe des « substituts » raisonnables à l'université (dans le sens économique du terme), les étudiants choisissent la solution la moins coûteuse, ou encore que l'existence d'importants programmes collégiaux a pour effet de limiter les ressources pouvant permettre d'accroître le nombre des places dans les universités pour répondre à une demande plus forte. Plus probablement, ces deux hypothèses se combinent pour expliquer le phénomène.

Il est intéressant de noter que, dans la figure 1.IV.5, dans deux des provinces (la Colombie-Britannique et le Québec), les droits de scolarité ont été gelés pendant la majeure partie de la durée de la période en question. Au vu de ces données, on peut donc aussi conclure que ce gel des droits de scolarité n'a pas contribué à augmenter la participation, bien qu'il ait pu permettre d'augmenter la participation chez les étudiants de familles à faible revenu (voir le chapitre 2.V pour plus de détails sur cette question).

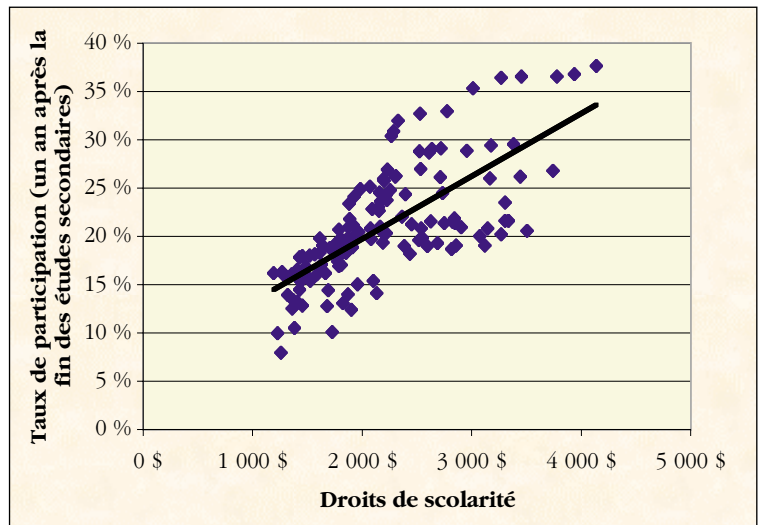
FIGURE 1.IV.5 — RAPPORT ENTRE LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LE TAUX DE PARTICIPATION DANS LES PROVINCES DOTÉES D'UN IMPORTANT RÉSEAU COLLÉGIAL DE 1980-1981 À 1998-1999^a



Source : Statistique Canada, *Annual Tuition and Additional Fee Survey Population Data*.

Note : ^a Pour les besoins de cette figure, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec sont considérés comme des provinces dotées d'un important réseau collégial.

FIGURE 1.IV.6 — RAPPORT ENTRE LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LE TAUX DE PARTICIPATION DANS LES PROVINCES NON POURVUES D'UN RÉSEAU COLLÉGIAL DE 1980-1981 À 1998-1999^a



Source : Statistique Canada, *Annual Tuition and Additional Fee Survey Population Data*.

Note : ^a Pour les besoins de cette figure, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et les provinces atlantiques sont considérés comme des provinces non pourvues d'un réseau collégial de taille.

V. LES CONDITIONS D'ADMISSION

Une des principales différences observées entre les collèges et les universités au Canada réside dans la rigueur de leurs conditions d'admission respectives. Alors que la plupart des collèges sont d'accès ouvert aux élèves munis d'un diplôme d'études secondaires (DES), les universités sélectionnent les leurs sur la base du rendement scolaire⁴. Les universités

Une des principales différences observées entre les collèges et les universités au Canada réside dans la rigueur de leurs conditions d'admission respectives.

n'ont pas assez de place pour accueillir tous les étudiants qui désirent être admis. Par conséquent, elles « contingentent » la place disponibles sur la base des résultats obtenus à l'école secondaire. Ce ne sont donc pas tant les étudiants qui « choisissent » leur université que l'université qui les « choisit ». Le processus qui mène à l'université ne dépend pas seulement de l'étudiant, mais aussi des politiques d'admission de l'établissement.

Il existe deux sources principales de données sur cette question. On trouve dans le *Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges*, publié annuellement, les moyennes générales obtenues au secondaire ou au cégep par les étudiants qui font leur première année d'université. Ces chiffres donnent une indication raisonnable du degré de sélectivité global de l'établissement, mais ne permettent pas d'analyser les conséquences des critères d'admission sur l'accès à l'université. Pour analyser l'incidence de la sélectivité sur l'accès, on doit examiner les conditions d'admission minimales (plutôt que les moyennes obtenues avant l'admission). Les données sur les conditions d'admission minimales sont tirées d'une étude spéciale menée en 2001 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Pour cette enquête, on a communiqué avec les registraires de 52 universités canadiennes⁵, auxquels on a demandé quelle

moyenne minimale les élèves du secondaire ou du cégep devaient avoir pour être admissibles aux programmes ès arts et ès sciences de premier cycle⁶.

Dans les années 90 au Canada, les conditions d'admission dans les universités sont devenues globalement plus restrictives. En 2001, aucun établissement n'avait de normes d'admissions inférieures à celles qu'il avait en 1985, et, dans plus de la moitié de ces établissements, on avait monté la barre. Ces données sont extrêmement importantes parce qu'elles pourraient expliquer la raison pour laquelle les inscriptions dans les universités ont cessé d'augmenter dans les années 90. En somme, on peut dire que les universités ont choisi de hausser leurs exigences d'admission et, ce faisant, ont exclu des étudiants qui, autrement, auraient pu fréquenter l'université.

Il est difficile de savoir pourquoi les universités canadiennes ont haussé leurs normes. Une des explications pourrait être qu'elles ont souhaité maintenir la barre haute devant ce que l'on a perçu à l'époque comme un gonflement des notes au niveau secondaire. En revanche, il se peut que la hausse des normes soit une réaction aux coupes dans le financement public, les universités ayant simplement refusé d'accueillir davantage d'étudiants sans augmentation proportionnelle du financement universitaire. Cette théorie est séduisante mais pas nécessairement fondée : dans de nombreux cas, le resserrement des critères d'admission a eu lieu *avant* les importantes restrictions budgétaires du milieu des années 90.

Les tableaux 1.V.1 et 1.V.2 présentent respectivement les conditions minimales d'admission dans les programmes ès arts et ès sciences des universités du Canada Atlantique, les tableaux 1.V.3 et 1.V.4 de celles de l'Ontario et du Québec, et les tableaux 1.V.5 et 1.V.6 de celles de l'ouest du Canada.

-
4. Cette distinction n'est pas valable pour certains programmes collégiaux. De nombreux programmes spécialisés ont des conditions d'admission qui sont au moins aussi rigoureuses que celles des universités canadiennes.
 5. Un échantillon de 52 universités, qui ne permet pas le recensement de toutes les moyennes des étudiants admis dans les universités canadiennes, est un échantillon sélectif.
 6. Des 52 universités contactées durant l'été 2001, 48 ont répondu. Les quatre autres ne figurent donc pas dans l'analyse des tendances en matière de sélectivité.

TABLEAU 1.V.1 — MOYENNES MINIMALES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES ÈS ARTS DES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE DE 1985-1986 À 2001-2002

ÉTABLISSEMENT	ANNÉE																
	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Université de Moncton	DES avec une moyenne d'au moins 60 % dans les cours préalables et de 65 % les cours de français																
Université Mount Allison	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université du Nouveau-Brunswick	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Université St. Thomas	65	65	65	65	65	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Université Acadia	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	70	70	70	70	70	70	70
Université Dalhousie	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Université Mount St. Vincent	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université St. Francis Xavier	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65
Université Saint Mary's	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de l'Île-du-Prince-Édouard	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65	65
Université Memorial	60	60	60	60	60	60	60	60	60	65	65	70	70	70	70	70	70

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur les moyennes d'admission à l'université, 2001*

TABLEAU 1.V.2 — MOYENNES MINIMALES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES ÈS SCIENCES DES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE DE 1985-1986 À 2001-2002^a

ÉTABLISSEMENT	ANNÉE																
	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Université de Moncton	DES avec une moyenne d'au moins 60 % dans les cours préalables et de 65 % dans les cours de français																
Université Mount Allison	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université du Nouveau-Brunswick	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	75	75
Université Acadia	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	70	70	70	70	70	70	70
Université Dalhousie	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Université Mount St. Vincent	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université St. Francis Xavier	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65
Université Saint Mary's	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de l'Île-du-Prince-Édouard	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65	65
Université Memorial	60	60	60	60	60	60	60	60	60	65	65	70	70	70	70	70	70

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur les moyennes d'admission à l'université, 2001*

Note : ^a L'Université St. Thomas ne figure pas dans le tableau parce qu'elle n'offre pas de programmes ès sciences.

TABLEAU 1.V.3 — MOYENNES MINIMALES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES ÈS ARTS DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC DE 1985-1986 À 2000-2001^a

ÉTABLISSEMENT	ANNÉE																
	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Université Brock	63	63	66	68	69	72	73	73	74	73	70	67	63	63	65	69	70
Université Carleton	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Guelph	65	65	68	71	72	74	78	80	80	79	78	77	76	74	75	75	75
Université Lakehead	60	60	60	60	60	60	60	63	63	64	60	60	60	60	65	66	67
Université Laurentienne	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	65	70	70	70
Université McMaster	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	71	75	74	76	76	77	75	74	74	75	70	70	70
Université Nipissing	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université d'Ottawa	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	68	68	68	68
Université Queen's	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Toronto	73	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	73	77	73	77	77	77
Université de Trent	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de Waterloo	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Université Western Ontario	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	73	75	74	77	75	75	75	75	76	77
Université Wilfrid-Laurier	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	75	77	73	75	75	73
Université de Windsor	60	60	60	60	60	60	60	60	60	66	66	66	66	66	66	66	66
Université York	68	68	70	70	70	70	70	75	77	73	73	73	73	73	73	73	73
Université Bishop's^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70	70	70	70	70	70
Université Concordia	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université McGill^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	74	74	74	74	74	74	74	74	74	74	74
Université de Montréal	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Chicoutimi	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Hull	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Montréal	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Rimouski	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Trois-Rivières	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université de Sherbrooke	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université Laval	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur les moyennes d'admission à l'université*, 2001

Notes : ^a « N.d. » veut dire que l'établissement n'a pas transmis de données pour ces années.

^b Pour les universités Bishop's et McGill, les chiffres sont les moyennes exigées des étudiants québécois. Celles-ci peuvent être de 3 à 4 % supérieures pour les étudiants de l'extérieur de la province.

Les tableaux 1.V.1 et 1.V.2 présentent fondamentalement les mêmes tendances, la plupart des universités des provinces de l'Atlantique ayant les mêmes conditions d'admission minimales aux programmes en arts et ès sciences. Environ la moitié de ces universités ont haussé leurs critères

d'admission de cinq ou dix points pendant la période en question. Ainsi, la plupart des universités de la région exigent des moyennes minimales de 60, 65 ou 70 %, exception faite de la faculté des sciences de l'Université du Nouveau-Brunswick, qui exige une moyenne de 75 %.

TABLEAU 1.V.4 — MOYENNES MINIMALES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES ÈS SCIENCES DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC DE 1985-1986 À 2000-2001^a

ÉTABLISSEMENT	ANNÉE																
	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Université Brock	63	63	63	65	65	63	60	60	60	63	63	63	63	63	63	63	63
Université Carleton	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Guelph	65	65	60	68	68	68	75	81	82	83	84	79	83	80	80	80	80
Université Lakehead	60	60	60	60	60	60	60	63	63	64	60	60	60	60	65	66	67
Université Laurentienne	65	65	65	65	65	67	67	67	67	67	67	67	67	67	70	70	70
Université McMaster	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	75	75	75	80	80	83	82	81	82	80	80	77	78
Université Nipissing	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université d'Ottawa	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	70	70	70	70
Université Queen's	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Toronto	80	80	80	80	80	80	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
Université de Trent	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de Waterloo	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	67	73	73	73	73	73	73	70	70	73	70
Université Western Ontario	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70	70	72	75	75	75	75	76	77
Université Wilfrid-Laurier	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	75	73	73	75	73	73
Université de Windsor	60	60	60	60	60	60	60	60	60	66	66	66	66	66	66	66	66
Université York	66	66	68	68	68	68	70	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75
Université Bishop's ^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70	70	70	70	70	70
Université Concordia	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université McGill ^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70	70	75	73	73	74	74	74	75	75
Université de Montréal	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Chicoutimi	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Hull	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Montréal	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Rimouski	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université du Québec à Trois-Rivières	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université de Sherbrooke	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																
Université Laval	DEC + réussite des cours préalables (examen de compétence linguistique en français)																

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur les moyennes d'admission à l'université*, 2001

Notes : ^a « N.d. » veut dire que l'établissement n'a pas transmis de données pour ces années.

^b Pour les universités Bishop's et McGill, les chiffres sont les moyennes exigées des étudiants québécois. Celles-ci peuvent être de 3 à 4 % supérieures pour les étudiants de l'extérieur de la province.

Les tableaux 1.V.3 et 1.V.4 montrent qu'en règle générale, les établissements du centre du Canada exigent des moyennes d'admission minimales notablement supérieures aux établissements de l'Atlantique ou de l'Ouest. La moyenne minimale la plus haute est observée à l'Université de Guelph, au début des années 90, alors que la moyenne se situait ailleurs à 80 % (arts) ou 83 % (sciences). Au chapitre des conditions minimales, d'une année à l'autre, les

universités du centre du pays témoignent aussi de la variation la plus élevée. Dans nombre de ces établissements, la moyenne minimale augmente et diminue tous les ans ou tous les deux ans. Dans certains cas, ces changements semblent procéder d'une stratégie délibérée — l'Université Brock, par exemple, semble avoir décidé de devenir plus sélective au début des années 90, puisqu'elle a haussé la moyenne exigée tant pour les programmes ès arts que

TABLEAU 1.V.5 — MOYENNES MINIMALES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES ÈS ARTS DES UNIVERSITÉS DE L'OUEST DU CANADA DE 1985-1986 À 2000-2001^a

ÉTABLISSEMENT	ANNÉE																
	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Université																	
Simon-Fraser	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de la Colombie-Britannique	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67
Université Northern British Columbia	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de Victoria ^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	76	77	73	72	78	77	n.d.	n.d.
Université de Lethbridge	60	60	60	60	60	60	60	72	70	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de l'Alberta	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	65	65	65	65	65	65	65	67	67	n.d.
Université de Calgary	60	60	60	65	63	67	71	71	73	65	65	65	68	70	70	70	70
Université de Régina	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de la Saskatchewan	65	65	73	73	73	73	72	74	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de Brandon																	
Admission générale avec un DES																	
Université du Manitoba	50	50	50	50	50	50	50	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63
Université de Winnipeg	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur les moyennes d'admission à l'université*, 2001

Notes : ^a « N.d. » veut dire que l'établissement n'a pas de données transmises pour ces années.

^b Les moyennes données pour l'Université de Victoria touchent les résidents de la Colombie-Britannique. Il semble que les étudiants de l'extérieur de la province doivent habituellement avoir des moyennes qui leur soient supérieures de 3 à 4 % pour être admis.

TABLEAU 1.V.6 — MOYENNES MINIMALES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES ÈS SCIENCES DES UNIVERSITÉS DE L'OUEST DU CANADA DE 1985-1986 À 2000-2001^a

ÉTABLISSEMENT	ANNÉE																
	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Université																	
Simon-Fraser	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de la Colombie-Britannique	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67
Université Northern British Columbia	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de Victoria ^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	76	77	73	72	78	77	n.d.	n.d.
Université de Lethbridge	60	60	60	60	60	60	60	72	70	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de l'Alberta	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70	70	70	70	70	70	70	70	n.d.	n.d.
Université de Calgary	60	60	60	65	63	67	71	71	73	73	65	65	68	70	70	70	70
Université de Régina	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de la Saskatchewan	65	65	73	73	73	73	72	74	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Université de Brandon																	
Admission générale avec un DES																	
Université du Manitoba	60	60	60	60	60	60	60	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63
Université de Winnipeg	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur les moyennes d'admission à l'université*, 2001

Notes : ^a « N.d. » veut dire que l'établissement n'a pas de données transmises pour ces années.

^b Les moyennes données pour l'Université de Victoria touchent les résidents de la Colombie-Britannique. Il semble que les étudiants de l'extérieur de la province doivent habituellement avoir des moyennes qui leur soient supérieures de 3 à 4 % pour être admis.

pour les programmes ès sciences. Depuis, un changement de stratégie a ramené les conditions d'admission à ce qu'elles étaient au milieu des années 80.

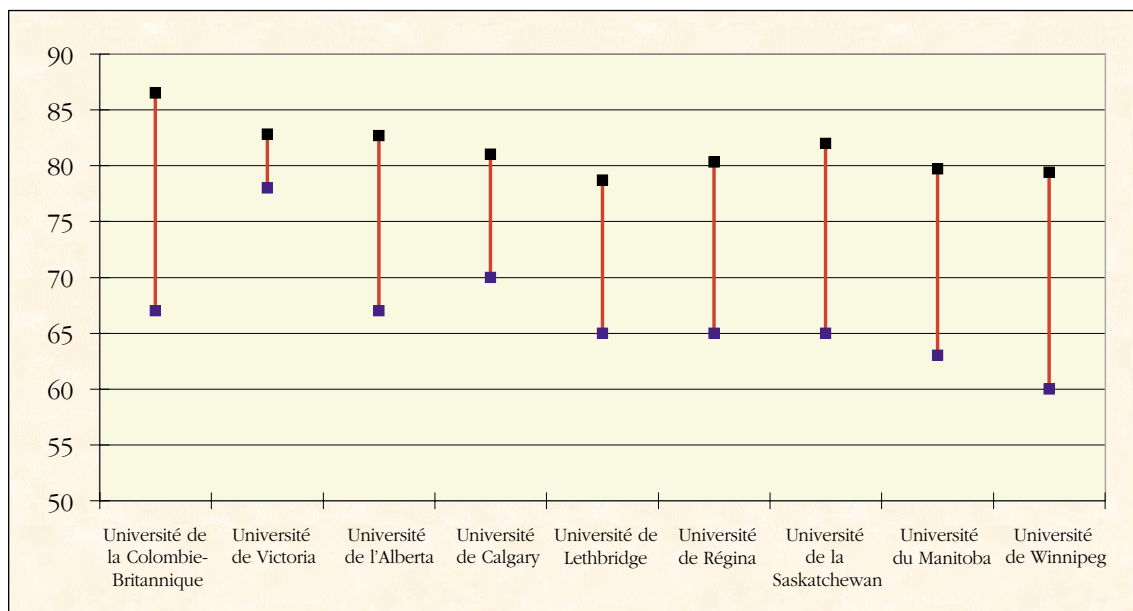
Les tableaux 1.V.5 et 1.V.6 montrent que la plupart des établissements de l'Ouest, comme ceux de l'Atlantique, ont maintenu leurs exigences dans une fourchette de 60 à 70 % pendant la période en question. Quelques-uns, comme les universités de Calgary et de la Saskatchewan, ont haussé leurs normes au-dessus du niveau maximal de cette fourchette à la fin des années 80 et au début des années 90, mais les ont abaissées depuis. Seule l'Université de Victoria, dont les exigences tournent autour de 75 %, exige des moyennes supérieures.

Bien que les conditions minimales d'admission révèlent combien il est difficile de voir sa demande considérée par l'université, l'admission véritable peut l'être encore davantage. Le *Guide to Canadian Universities*, produit chaque année par le magazine *Macleans*, présente les moyennes générales des étudiants admis dans les universités

canadiennes. La différence entre l'exigence minimale et les notes moyennes générales des étudiants admis peut être assez importante. Quand l'écart entre les deux est extrêmement grand, il est probable que l'université refuse une grande proportion des candidats, et que ses normes d'admission « réelles » soient bien supérieures à ce qu'elle affiche.

Les figures 1.V.1 à 1.V.3 montrent les différences entre les exigences minimales des établissements canadiens et les moyennes réelles des étudiants admis en première année dans les programmes ès arts en 2001. Ces chiffres apportent un important correctif aux données sur les exigences minimales susmentionnées. Tandis que les universités ontariennes et québécoises affichent des exigences élevées, les moyennes réelles des étudiants de première année ne sont pas supérieures à celles du reste du pays. Ainsi, alors que les universités de l'Atlantique et de l'Ouest peuvent *sembler* plus faciles d'accès en raison de leurs exigences plus faibles, elles sont en fait aussi sélectives que celles du centre.

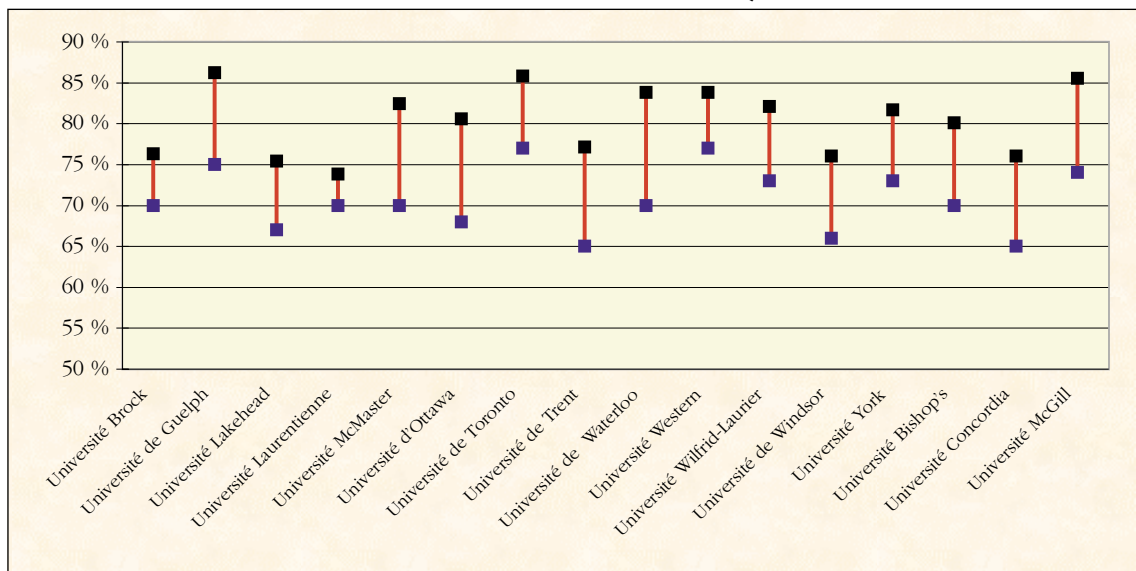
FIGURE 1.V.1 — RAPPORT ENTRE LA MOYENNE MINIMALE EXIGÉE ET LA MOYENNE RÉELLE DES ÉTUDIANTS ADMIS DANS LES UNIVERSITÉS DE L'OUEST CANADIEN EN 2001-2002^a



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le *Macleans Guide to Canadian Universities and Colleges 2002*

Note : ^a Les universités Northern British Columbia et Simon-Fraser, ainsi que l'Université de Brandon, ne figurent pas dans cette comparaison en raison de données insuffisantes.

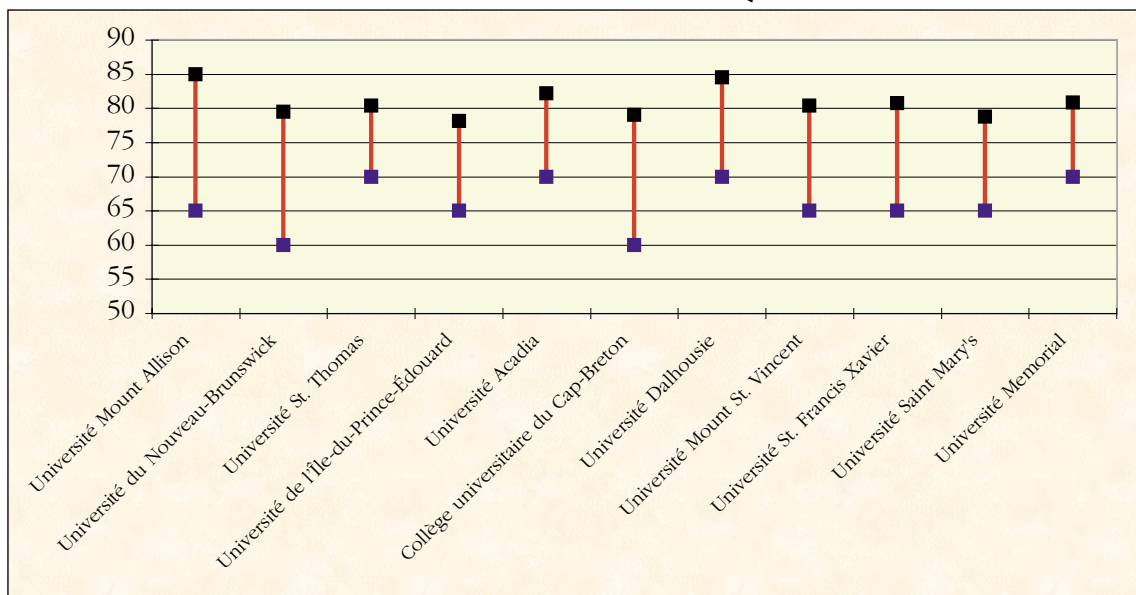
FIGURE 1.V.2 — RAPPORT ENTRE LA MOYENNE MINIMALE EXIGÉE ET LA MOYENNE RÉELLE DES ÉTUDIANTS ADMIS DANS LES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC EN 2001-2002^a



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le *Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 2002*

Note : ^a L'Université polytechnique Ryerson et les universités Nipissing et Queen's ne figurent pas dans cette comparaison en raison de données insuffisantes.

FIGURE 1.V.3 — RAPPORT ENTRE LA MOYENNE MINIMALE EXIGÉE ET LA MOYENNE RÉELLE DES ÉTUDIANTS ADMIS DANS LES UNIVERSITÉS DU CANADA ATLANTIQUE EN 2001-2002^a



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le *Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 2001*

Note : ^a L'Université de Moncton ne figure pas dans cette comparaison en raison de données insuffisantes.

**TABEAU 1.V.7 — UNIVERSITÉS DANS LESQUELLES
80 % OU PLUS DES ÉTUDIANTS
DE PREMIÈRE ANNÉE AVAIENT
DES MOYENNES DE 75 % OU
PLUS LORS DE LEUR ADMISSION**

ÉTABLISSEMENT	PROPORTION
Université Queen's	99,8 %
Université McGill	99,5 %
Université de la Colombie-Britannique	99,3 %
Université de Toronto	98,9 %
Université de Guelph	98,5 %
Université Simon-Fraser	98,4 %
Université Western	96,4 %
Université de Victoria	91,7 %
Université Dalhousie	89,4 %
Université de Waterloo	88,9 %
Université Wilfrid-Laurier	88,6 %
Université McMaster	87,4 %
Université de l'Alberta	86,3 %
Université York	84,5 %
Université Laval	82,7 %
Université Mount Allison	82,5 %
Université Acadia	82,2 %
Université de la Saskatchewan	81,1 %
Université de Calgary	80,2 %

Source : *Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 2001*

Comme le montrent les figures 1.V.1 et 1.V.3, dans plusieurs établissements — surtout les universités de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de Winnipeg dans l'Ouest, et l'Université Mount Allison et le Collège universitaire du Cap-Breton dans l'Est —, les moyennes générales des étudiants admis sont de 20 points supérieures à l'exigence minimale. Bien que tous ces établissements semblent faciles d'accès si on se fie aux conditions d'admission qu'ils établissent, la concurrence est telle qu'il est peu probable qu'en réalité beaucoup d'étudiants dont les notes avoisinent les « exigences minimales » soient acceptés.

Une autre façon d'aborder la question est d'examiner le pourcentage des étudiants, dans chaque établissement, qui ont une moyenne d'admission supérieure à 75 %. Bien qu'il soit vrai que la majorité des universités canadiennes exigent des moyennes minimales se situant entre 65 et 70 %, les étudiants dont les notes correspondraient à cet horizon d'attente auraient beaucoup de difficulté à se faire admettre dans la plupart des universités canadiennes. Au pays, 19 établissements déclarent que plus de 80 % de leurs étudiants de première année avaient une moyenne de 75 % ou plus lors de leur admission. Le tableau 1.V.7 montre la proportion des étudiants de première année dont les moyennes étaient de 75 % ou plus dans ces universités.

VI. LE CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Pour choisir l'établissement d'enseignement post-secondaire qu'il fréquentera, l'élève se fonde entre autres sur les facteurs suivants : le programme d'études auquel il désire s'inscrire, la réputation de l'établissement, les droits de scolarité et la distance entre son lieu de résidence et l'établissement en question.

Pour choisir l'établissement d'enseignement post-secondaire qu'il fréquentera, l'élève se fonde entre autres sur les facteurs suivants : le programme d'études auquel il désire s'inscrire, la réputation de l'établissement, les droits de scolarité et la distance entre son lieu de résidence et l'établissement en question. La meilleure preuve en est l'enquête intitulée *2001 Ontario University Applicant Survey*, effectuée par le cabinet Acumen Research Group. Comme nous l'avons déjà signalé, les résultats de cette étude doivent être interprétés avec prudence, car ils sont issus d'une autoévaluation rétrospective d'attitudes plutôt que de données longitudinales.

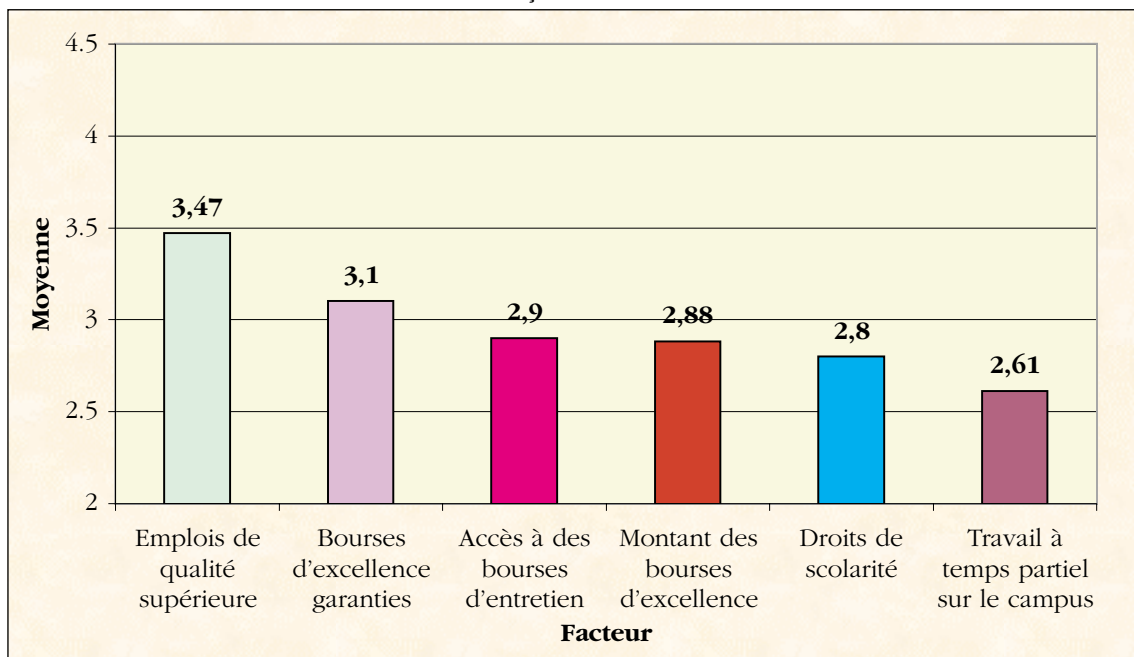
Pour ce qui touche le *type* d'établissement (collège ou université), les données donnent à penser que peu d'étudiants universitaires ont

hésité entre les deux possibilités. Un candidat sur cinq déclare n'avoir même pas envisagé de s'inscrire dans un collège communautaire. Il serait intéressant de savoir combien de collégiens en diraient autant; malheureusement, de telles données n'existent pas.

Dans le cadre de son enquête, Acumen a posé aux candidats à l'université une série de questions sur les facteurs qui ont influencé leur choix d'établissement. Les répondants devaient évaluer l'influence de chaque facteur selon l'échelle suivante : 1 (pas du tout), 2 (très peu), 3 (assez), 4 (beaucoup) et 5 (ne sait pas). Les étudiants qui ont répondu « ne sait pas » à une question ont été exclus du calcul des notes moyennes pour chaque réponse. Pour les fins de l'analyse, les facteurs ont été répartis en trois catégories : « facteurs d'ordre financier », « milieu universitaire » et « renseignements sur l'université ».

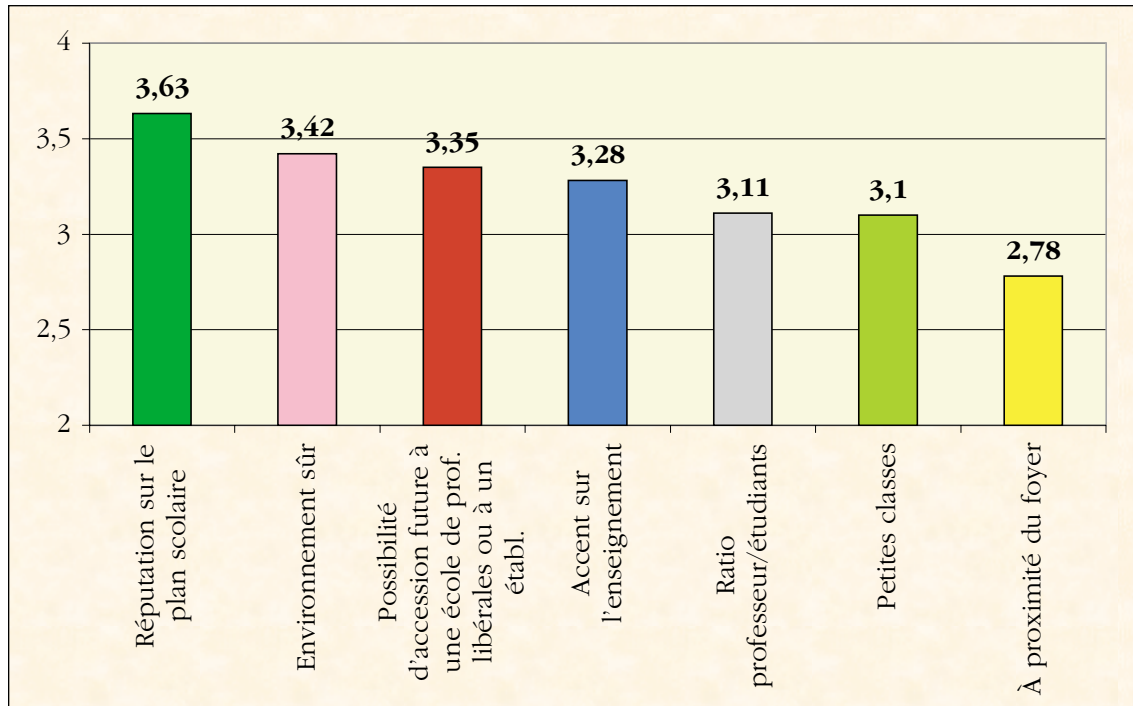
On trouvera les réponses touchant les facteurs financiers à la figure 1.VI.1. La relation entre une université et des « emplois de qualité supérieure » (note moyenne de 3,47) est le facteur d'ordre financier de loin le plus important, par une marge considérable, suivi de

FIGURE 1.VI.1 — FACTEURS FINANCIERS INFLUENÇANT SUR LE CHOIX D'UNE UNIVERSITÉ



Source : Acumen Research Group, *2001 Ontario University Applicant Survey*

FIGURE 1.VI.2 — FACTEURS NON FINANCIERS INFLUENÇANT LE CHOIX D'UNE UNIVERSITÉ



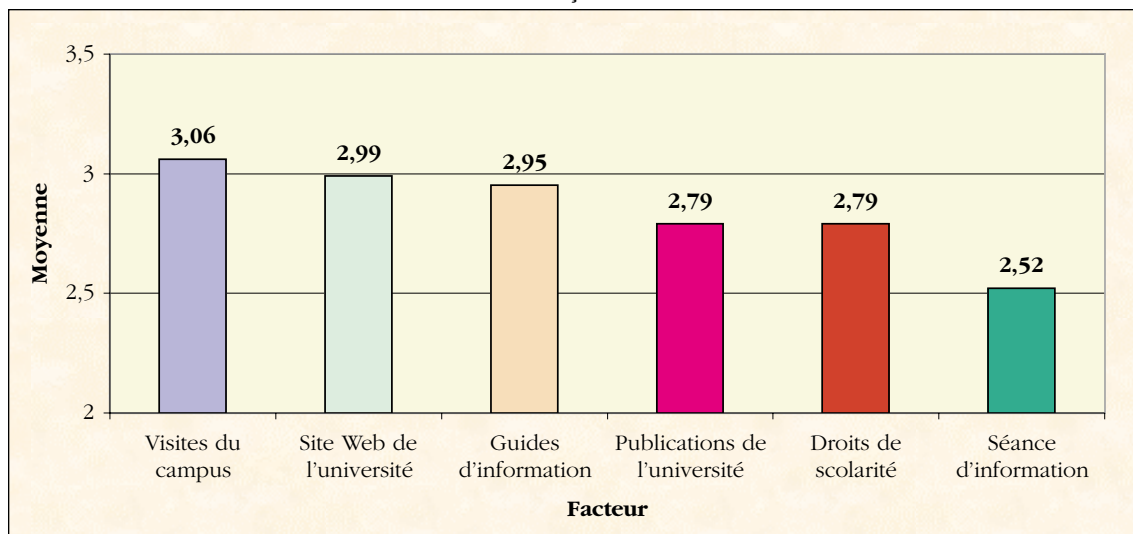
Source : Acumen Research Group, 2001 Ontario University Applicant Survey

« bourses d'études garanties » (note moyenne de 3,10). Aucun autre facteur financier n'a franchi la barre des 3 points, niveau auquel un facteur peut être considéré comme plus qu'« assez » important. Les droits de scolarité se révèlent un facteur relativement moins important. Cela pourrait vouloir dire que les droits de scolarité ne sont pas le principal souci de ces étudiants, mais aussi que, d'un établissement ontarien à

l'autre, il y a peu de différences entre les droits de scolarité pour les études de premier cycle.

Les facteurs d'ordre non financier qui influencent sur le choix d'une université sont décrits à la figure 1.VI.2. Le plus important facteur — en fait, le plus important de toute l'étude — est la « réputation » de l'établissement (note moyenne de 3,63). Les autres facteurs notables liés au milieu universitaire sont un

FIGURE 1.VI.3 — SOURCES D'INFORMATION INFLUENÇANT LE CHOIX D'UNE UNIVERSITÉ



Source : Acumen Research Group, 2001 Ontario University Applicant Survey

« environnement sûr » (note moyenne de 3,42), la facilité « d'accès à une école menant à une profession libérale ou à un établissement d'enseignement supérieur » (note moyenne de 3,35) et l'« accent sur l'enseignement » (note moyenne de 3,28). Sauf pour ce qui touche l'« environnement sûr », ces facteurs sont liés d'une manière ou d'une autre à la perception de la réputation de l'établissement (il en est de même du facteur « emplois de qualité supérieure » de la figure 1.IV.1).

Dans cette catégorie des facteurs non financiers, il est surprenant de constater que les répondants ont classé la « distance » comme un des moins importants. La majorité des étudiants demeurant dans leur famille, ce résultat laisse quelque peu songeur. On peut peut-être l'attribuer au fait qu'un grand nombre d'étudiants ontariens habitent la région du Grand Toronto, où se trouvent déjà plusieurs universités. Si de multiples établissements sont concentrés dans un secteur géographique assez limité, le choix entre l'un ou l'autre a sans doute peu à faire avec la distance par rapport au foyer.

L'enquête a aussi permis d'évaluer dans quelle mesure les sources d'information influencent le choix de l'établissement. Ce groupe de facteurs obtient partout les notes les plus basses. Au nombre des différents moyens utilisés pour obtenir de l'information, seules les « visites à l'université » ont été jugées plus

qu'« assez » importantes (note moyenne de 3,06). Les publications ou les renseignements obtenus dans Internet obtiennent une note inférieure à 3. La source d'information qui a le moins d'influence est le classement publié par le magazine *Maclean's* (note moyenne de 2,52).

Quand on examine les raisons pour lesquelles les étudiants choisissent une université plutôt qu'une autre, il apparaît clairement que la décision se fonde sur un certain nombre de facteurs. En gros, le plus important est la réputation de l'université. Cela se vérifie par le fait que la réputation et des programmes menant à de bons emplois ou à de bons établissements d'études supérieures sont parmi les facteurs jouant le rôle le plus décisif dans le choix d'une université. Malheureusement, cette enquête ne permet pas de savoir comment les élèves du secondaire s'informent et jugent de la réputation des différentes universités; selon les résultats de l'enquête, les étudiants ne considèrent aucun document imprimé ou électronique sur un établissement comme un facteur important dans le choix d'une université (bien qu'il soit tout à fait possible que les parents lisent de tels documents et influencent leurs enfants en conséquence). Par déduction, on pourrait dire que les jeunes Canadiens prennent leurs décisions en se fondant surtout sur le bouche à oreille, mais nous n'avons que peu de moyens de savoir ce qui se dit ou pourquoi.

VII. LES ÉTUDIANTS CONNAISSENT-ILS LES PROGRAMMES D'AIDE?

L'efficacité d'un programme d'aide aux étudiants, comme de tout autre programme à caractère social, repose en partie sur la compréhension que les bénéficiaires en ont. Si ceux-ci ne le comprennent pas non plus que la structure incitative qui l'accompagne, ils seront moins enclins à avoir recours à un programme. Il est donc utile d'examiner dans quelle mesure les étudiants de niveau secondaire connaissent les programmes d'aide aux élèves du niveau post-secondaire, vu qu'une méconnaissance à cet égard pourrait constituer un obstacle aux études post-secondaires.

Comme c'est souvent le cas, les sources de données sur cette question importante ne sont pas très nombreuses. La meilleure source est d'abord le *2001 Ontario University Applicant Survey*, du cabinet Acumen Research Group. Il faut toutefois noter que ces données sont spécifiques aux étudiants universitaires ontariens et que les résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble du pays et n'englobent pas les étudiants de niveau collégial. Il y a toutefois très peu de raisons de croire qu'une enquête à l'échelle nationale produirait des résultats sensiblement différents de ceux qui sont présentés ici.

Acumen a demandé à des candidats à l'admission dans des universités ontariennes dans quelle mesure ils connaissaient les programmes de prêt aux étudiants. Les sondés pouvaient répondre sur une échelle de quatre points, allant de 1 (ne connaît pas les programmes d'aide aux étudiants) à 4 (connaît très bien les programmes).

Malgré toutes les brochures, publications et informations que le gouvernement diffuse sur Internet, le régime de prêt aux étudiants demeure un mystère pour un grand nombre d'entre eux. En moyenne, les répondants ont donné à leur propre connaissance des programmes d'aide fédéraux et provinciaux à peine un peu plus de 2 points, ce qui montre

qu'ils connaissent « très peu » l'aide qui leur est offerte. De plus, ils connaissent beaucoup moins les avantages dont ils pourraient bénéficier à la fin de leurs études, notamment les options de remboursement et les programmes d'aide au remboursement (tels l'exemption d'intérêt et la remise de dette), que les modalités « initiales » de l'aide financière aux étudiants.

Il n'est peut-être pas surprenant de constater que ce sont les étudiants de familles à faible revenu (revenu annuel inférieur à 25 000 \$) qui connaissent le mieux l'aide aux étudiants, et les étudiants de familles aisées qui la connaissent le moins. Cet écart de connaissance entre les niveaux de revenu vient probablement du fait que les répondants à faible revenu doivent demander de l'aide du gouvernement, tandis que les autres prennent d'autres dispositions. Il est donc logique que les étudiants de familles aisées, peu susceptibles de recevoir de l'aide, en sachent peu sur ces programmes puisqu'ils n'en auront pas besoin. Le tableau 1.VII.1 et la figure 1.VII.1 montrent les différents niveaux de connaissance des divers aspects des programmes canadiens d'aide aux étudiants.

On observe une configuration semblable mais moins prononcée quand on classe les répondants selon leurs notes moyennes. Les répondants dont la moyenne est inférieure à 75 % affichent la meilleure connaissance de tous les aspects de l'aide aux étudiants, tandis que les répondants dont la moyenne est supérieure à 90 % présentent globalement la moins bonne connaissance. La raison la plus évidente en est que les étudiants dont les notes sont les plus élevées sont moins susceptibles que les autres de demander des

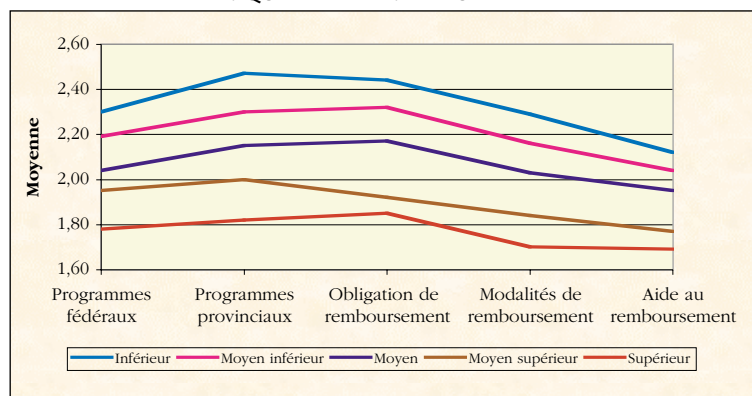
L'efficacité d'un programme d'aide aux étudiants, comme de tout autre programme à caractère social, repose en partie sur la compréhension que les bénéficiaires en ont.

TABLEAU 1.VII.1 — CONNAISSANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS MONTRÉE PAR LES CANDIDATS À L'UNIVERSITÉ

ASPECT DE L'AIDE FINANCIÈRE	DEGRÉ DE CONNAISSANCE				
	PAS DU TOUT	TRÈS PEU	UN PEU	BEAUCOUP	NE SAIT PAS
Programmes fédéraux de prêt aux étudiants	25,0 %	39,7 %	23,9 %	5,0 %	4,8 %
Programmes provinciaux de prêt aux étudiants	22,5 %	37,6 %	26,4 %	7,0 %	4,6 %
Obligation de remboursement	23,1 %	37,0 %	24,4 %	9,1 %	4,5 %
Modalités de remboursement	26,2 %	42,4 %	19,3 %	5,6 %	4,6 %
Aide au remboursement assistance	29,9 %	42,9 %	16,4 %	4,2 %	4,8 %

Source : Acumen Research Group, 2001 *Ontario University Applicant Survey*

FIGURE 1.VII.1 — CONNAISSANCE DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS PAR QUINTILE DE REVENU FAMILIAL



Source : Acumen Research Group, 2001 *Ontario University Applicant Survey*

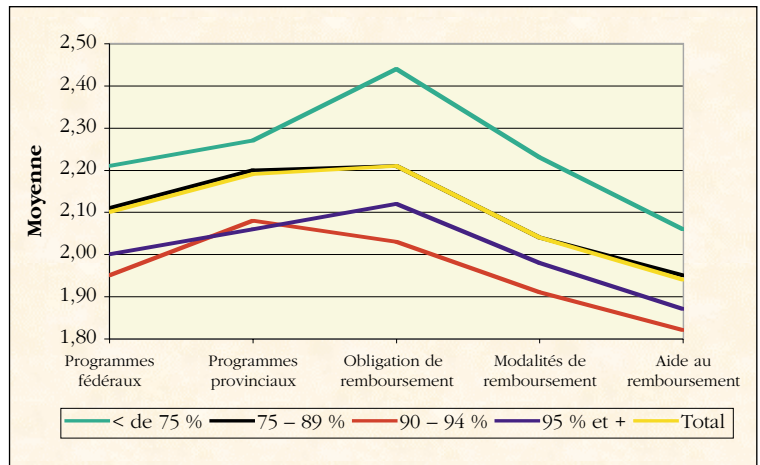
renseignements sur l'aide financière aux étudiants étant donné qu'ils s'attendent à recevoir un aide généreuse, fondée sur le mérite. La figure 1.VII.2 montre les différents niveaux de connaissance des divers aspects de l'aide aux étudiants selon les moyennes obtenues à l'école secondaire.

On cite fréquemment comme obstacle à la poursuite des études la crainte de s'endetter. Bien que nous ayons une idée générale du nombre de jeunes qui renoncent à poursuivre leurs études pour des motifs financiers, nous ne savons pas précisément combien d'entre eux voient le fait de s'endetter comme un frein et jusqu'à quel point (le cas échéant) leur peur de s'endetter découle d'une évaluation réaliste de la somme qu'ils devront emprunter pour obtenir un grade, un diplôme ou un certificat. Nous disposons cependant de certains renseignements sur les niveaux d'endettement que les candidats à l'université pensent avoir accumulé à la fin de leurs études.

Dans le cadre de son enquête, Acumen a demandé à des candidats aux études universitaires d'évaluer le montant de la dette qu'ils auraient accumulée à la fin de leurs études de premier cycle et le nombre d'années qu'il leur faudrait pour la rembourser. Dans l'ensemble, les étudiants ont situé leur niveau d'endettement attendu entre 0 et 100 000 \$, pour une moyenne de 16 741,20 \$. On ne sera pas surpris d'observer une corrélation négative entre les niveaux de revenu familial et, dans une moindre mesure, les moyennes obtenues à l'école secondaire, et le niveau d'endettement prévu à la fin des études de premier cycle.

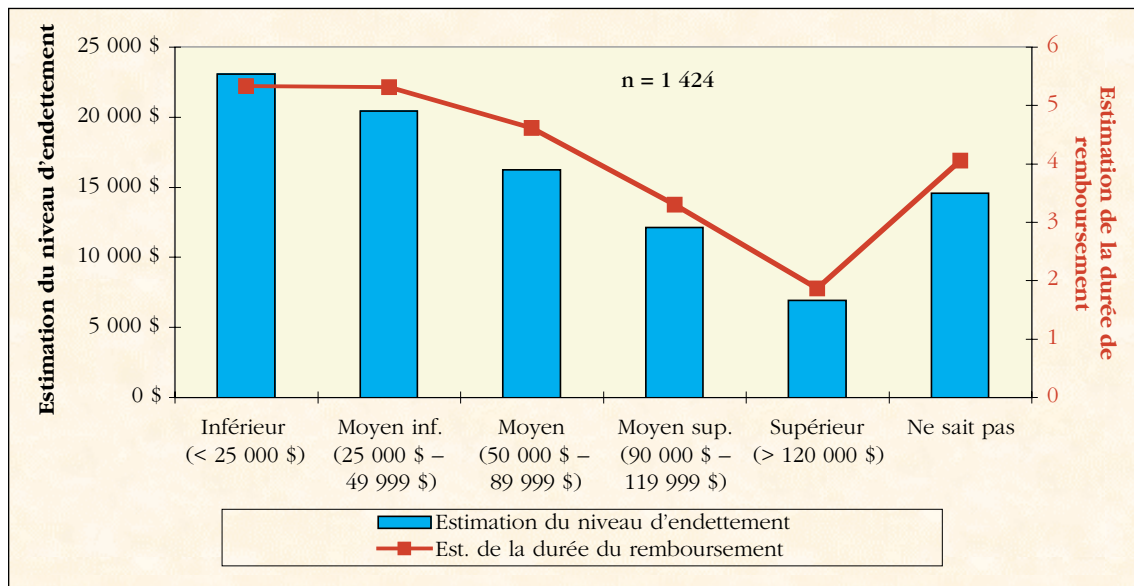
Bien que les élèves déclarent avoir une connaissance moins que parfaite des programmes d'aide aux étudiants, la figure 1.VII.3 montre que, si on additionne les chiffres, ils en saisissent au moins deux éléments essentiels. D'abord, ils comprennent

FIGURE 1.VII.2 — CONNAISSANCE DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS SELON LA MOYENNE OBTENUE À L'ÉCOLE SECONDAIRE



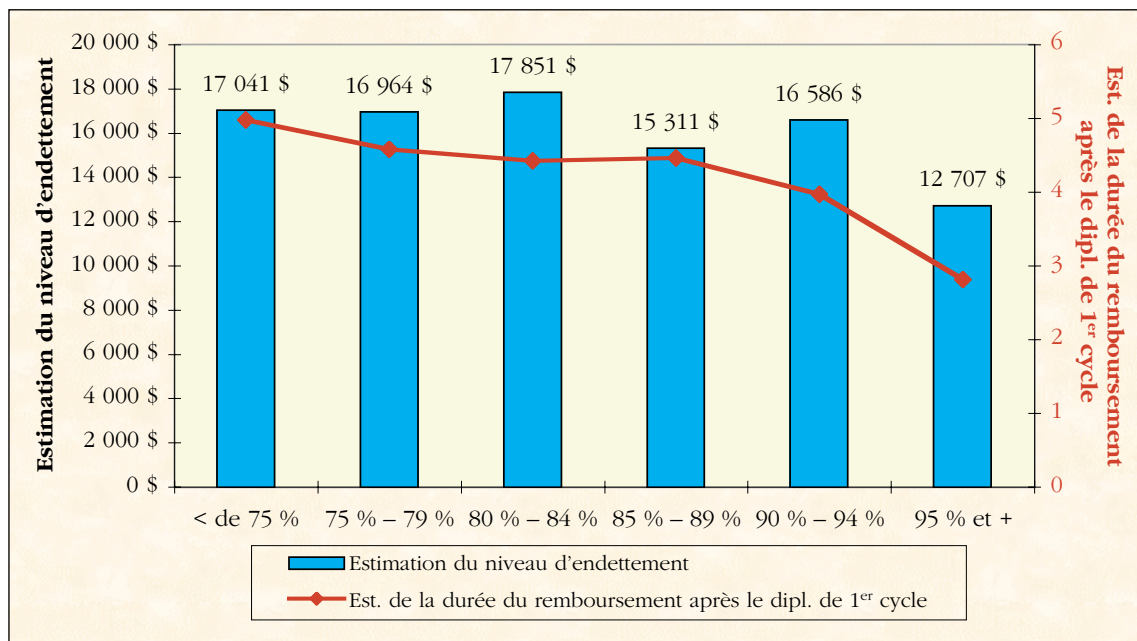
Source : Acumen Research Group, 2001 Ontario University Applicant Survey

FIGURE 1.VII.3 — NIVEAU D'ENDETTEMENT PRÉVU À LA FIN DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE SELON LA CATÉGORIE DE REVENU



Source : Acumen Research Group, 2001 Ontario University Applicant Survey

FIGURE 1.VII.4 — NIVEAU D'ENDETTEMENT PRÉVU À LA FIN DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE SELON LA MOYENNE OBTENUE À L'ÉCOLE SECONDAIRE



Source : Acumen Research Group, 2001 Ontario University Applicant Survey

que, plus faible est le revenu de leur famille, plus élevée sera probablement leur dette accumulée. Les élèves de familles à faible revenu (revenu annuel inférieur à 25 000 \$) s'attendent à terminer leurs études de premier cycle avec un peu plus de 23 000 \$ de dette étudiante, cette somme diminuant progressivement par quintile de revenu. Ensuite, les étudiants semblent comprendre la relation entre le niveau de la dette et le laps de temps requis pour la rembourser. Les étudiants de familles à faible revenu s'attendent à rembourser en cinq ans leur dette relativement élevée, tandis que les étudiants des familles les plus aisées s'attendent à rembourser en deux ans une dette relativement faible.

Les moyennes générales, contrairement au revenu familial, n'ont pas une très forte incidence sur l'évaluation que font les élèves de leur niveau d'endettement à la fin de leurs études de premier cycle. Les élèves dont la moyenne est de 95 % ou plus croient qu'ils auront des niveaux d'endettement bien inférieurs (12 707 \$) à ceux des autres, sans doute parce qu'ils s'attendent à recevoir d'importantes bourses fondées sur le mérite. Les niveaux d'endettement prévus pour toutes les autres moyennes générales sont assez constants, avec certaines petites fluctuations. La figure 1.VII.4 montre le lien entre la dette prévue et les notes à l'école secondaire.

Chapitre 2

Chapitre 2 — Profil de la population étudiante

I. INTRODUCTION — EXAMEN DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

Actuellement, près de 1,7 millions de Canadiens sont inscrits à des cours menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat dans une université, un collège ou une école de formation professionnelle. Au pays, l'effectif étudiant au niveau post-secondaire équivaut donc à un peu plus de 5 % de la population canadienne totale. Si ces étudiants formaient la population d'une province, celle-ci serait la cinquième en importance, devant le Manitoba, la Saskatchewan et les quatre provinces de l'Atlantique. Du point de vue de la classe professionnelle, la population étudiante est supérieure au nombre *total* de personnes employées dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, des mines, de l'exploitation forestière, des services publics, de la construction et de l'exploitation pétrolière et gazière. Pourtant, malgré le « poids » démographique considérable des étudiants, peu d'informations sont disponibles à leur sujet.

Certaines données fondamentales sont connues, par exemple le nombre d'étudiants et les genres d'études qu'ils poursuivent. Les statistiques à ce propos sont examinées dans la section II du présent chapitre, qui porte sur les *effectifs totaux*. Le profil du bassin des étudiants selon l'âge et le sexe est analysé dans la section III. Les deux principales tendances qui caractérisent la population étudiante du Canada en ce moment sont le recul de l'âge moyen et la rapide augmentation de la proportion des femmes au niveau universitaire.

Bien que les chiffres globaux soient importants, la hausse des effectifs doit être considérée dans le contexte de la population des jeunes en général. La section IV se concentre donc sur le facteur très important du *taux de participation*, c'est-à-dire la part de la

population totale des jeunes qui entreprend des études post-secondaires. Un examen détaillé des taux de participation selon l'âge et le sexe révèle que les taux de participation, en chiffres absolus, ont diminué à la fin des années 90 en Alberta, en Saskatchewan et au Québec, ainsi que chez les hommes. Si les causes de ce fléchissement restent obscures, la présence du Québec dans cette liste permet sans doute d'exclure l'hypothèse de la hausse des droits de scolarité, qui sont gelés dans cette province depuis 10 ans.

Les taux de participation ne disent pas tout à propos de l'accès aux études post-secondaires. Bien qu'il soit important de savoir combien de personnes accèdent à ces études, il est aussi essentiel de considérer qui y accède.

Les données sur le profil ethnique et socioéconomique des étudiants, qui sont exposées dans la section V, donnent à penser que la situation n'est pas idéale. Si l'accès aux collèges communautaires du Canada est à peu près uniforme entre les quartiles de revenu familial, l'accès aux universités canadiennes présente un net déséquilibre : les enfants issus des familles appartenant au quartile de revenu supérieur ont deux fois plus de chances de fréquenter l'université que ceux des familles appartenant au quartile inférieur. Les causes de cette inégalité ne sont pas tout à fait claires. Les droits de scolarité et les obstacles financiers y sont peut-être pour quelque chose, mais il se peut également que la sélectivité scolaire joue

Si ces étudiants formaient la population d'une province, celle-ci serait la cinquième en importance, devant le Manitoba, la Saskatchewan et les quatre provinces de l'Atlantique.

en défaveur des jeunes issus de familles à faible revenu, qui n'ont pas le capital social et culturel nécessaire pour concurrencer, sur le plan scolaire, les étudiants provenant de milieux favorisés. Néanmoins, rien ne permet d'affirmer que cette inégalité s'accroît avec le temps.

Les données sur les différentes sous-populations d'étudiants sont particulièrement limitées. Cette lacune peut s'avérer problématique, surtout lorsque les autorités publiques tentent d'établir des politiques pour soutenir ces sous-populations. À la section VI, on examine les données disponibles sur les *étudiants autochtones* ainsi que la progression remarquable des inscriptions chez ces derniers au cours des dernières années. La population d'étudiants autochtones est beaucoup plus âgée et compte une plus forte proportion de femmes que la population étudiante globale, et les autochtones sont statistiquement moins susceptibles d'étudier en sciences pures. La section VII fait le point sur l'état peu satisfaisant des connaissances à propos des *étudiants handicapés* et conclut que, pour ce que l'on sait de cette sous-population, les étudiants sont plus nombreux que par le passé à déclarer une incapacité, en particulier des troubles d'apprentissage.

Les sections VIII et IX examinent la question des « échanges » d'étudiants entre le Canada et le reste du monde, c'est-à-dire les *étudiants étrangers au Canada* et les *étudiants canadiens à l'étranger*. Les données les plus récentes indiquent que le Canada accueille plus

de 60 000 étudiants des autres pays par année, alors qu'un peu moins de 30 000 Canadiens vont étudier à l'étranger. Les étudiants étrangers au Canada sont originaires d'un large éventail de pays, et aucun de ceux-ci ne se démarque réellement quant au nombre. Bien que la plupart viennent d'Asie, on compte aussi un grand nombre d'Américains et de Français. En revanche, les étudiants canadiens à l'étranger sont moins dispersés : plus des trois quarts choisissent un établissement aux États-Unis.

La section X examine plutôt la situation d'un point de vue national et propose une vue d'ensemble des *lieux choisis par les étudiants au Canada*. Pour la plupart, les étudiants canadiens choisissent de poursuivre leurs études dans leur province de résidence, surtout au niveau collégial. La répartition géographique des étudiants dans le pays est donc comparable à celle de la population en général. Certaines provinces, en particulier dans la région de l'Atlantique, affichent un fort taux de mobilité interprovinciale, alors que ce phénomène est pratiquement inexistant ailleurs, en Ontario et au Québec notamment.

L'examen du bassin d'étudiants serait incomplet sans une analyse des disciplines choisies. La section XI donne un aperçu de la répartition des étudiants parmi les principaux *champs d'études*, tant au niveau universitaire que collégial, et fait ressortir les disciplines dans lesquelles on a enregistré de fortes augmentations ou diminutions des inscriptions depuis 10 ans.

II. EFFECTIFS TOTAUX

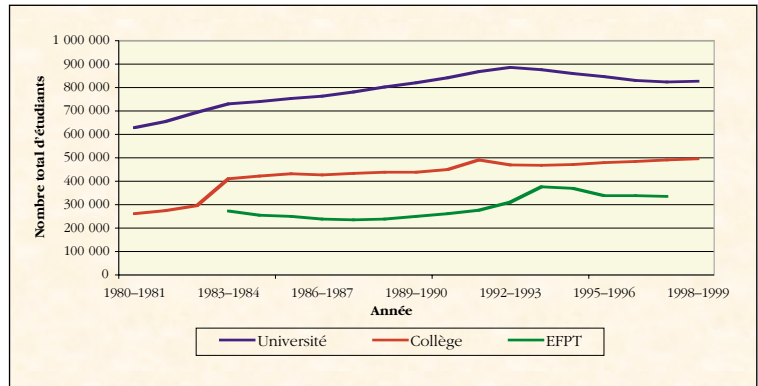
En 1998–1999, soit la dernière année complète pour laquelle Statistique Canada a publié des données pour tous les types d'établissements, près de 1,65 million de Canadiens étaient inscrits dans une université, un collège ou une école de formation professionnelle et technique. Ce chiffre est légèrement inférieur au record de 1,72 million atteint en 1992–93. Cette baisse tient essentiellement à la régression sensible des inscriptions à temps partiel dans les collèges et les universités; les inscriptions à temps plein se situent toujours à leur plus haut niveau. La figure 2.II.1 illustre les tendances relatives aux effectifs dans les écoles de formation professionnelle et technique, les collèges et les universités au Canada depuis 1980.

EFFECTIFS DES UNIVERSITÉS

Les effectifs des universités canadiennes ont constamment augmenté tout au long des années 80. Puis, cette progression s'est ralentie, et s'est renversée assez brusquement au milieu de la décennie suivante. Ce revirement s'explique par deux tendances qui ont pris naissance à peu près au même moment : 1) la stagnation, à l'échelle nationale, de la croissance de la population d'étudiants à temps plein; 2) la soudaine diminution du nombre d'étudiants à temps partiel dans toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique et l'Alberta. Bien que de nombreuses hypothèses aient été avancées, on ne comprend bien ni l'un ni l'autre de ces phénomènes. Comme les deux tendances ont coïncidé avec un relèvement généralisé des droits de scolarité, les facteurs financiers sont souvent cités comme étant la cause de la diminution, même si les données présentées à la section IV du chapitre 1 tendent à contredire cette hypothèse. Comme le montre cette section du 1^{er} chapitre, les universités canadiennes ont resserré leurs conditions d'admission au début des années 90, ce qui pourrait expliquer le plafonnement des inscriptions à temps plein, sinon le recul du nombre d'étudiants à temps partiel.

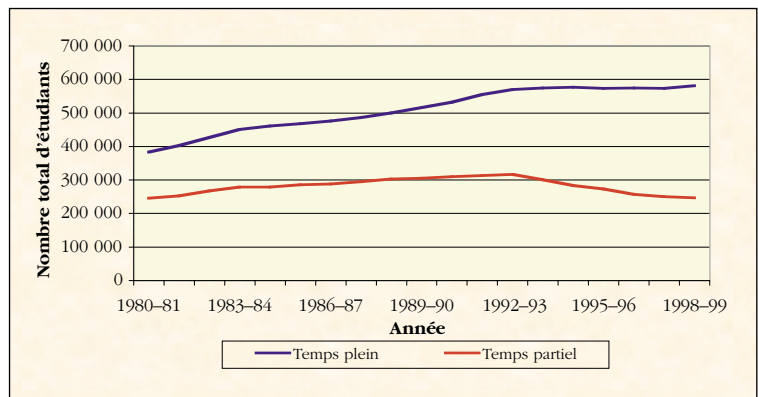
Certains voient un lien entre la baisse des effectifs à temps partiel et le profil des effectifs selon le sexe. Durant la majeure partie des années 70 et 80 et au début des années 90, les

FIGURE 2.II.1 — EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRES AU CANADA



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire et Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.

FIGURE 2.II.2 — EFFECTIFS DES UNIVERSITÉS CANADIENNES SELON LE TYPE D'INSCRIPTION



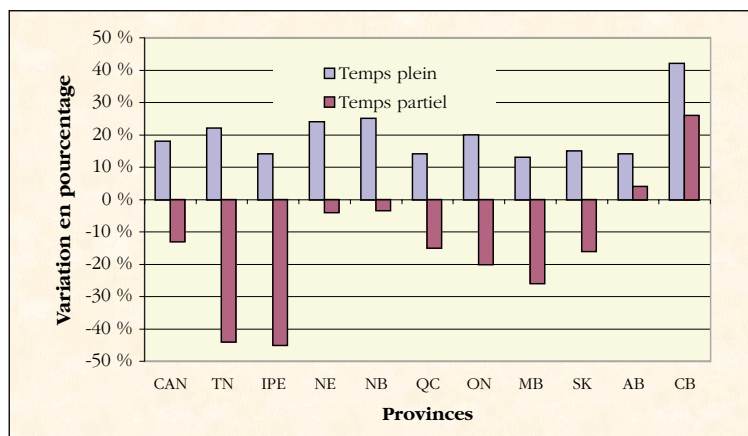
Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

étudiantes du niveau post-secondaire cherchaient principalement à parfaire leur formation scolaire et leurs compétences afin de pouvoir participer à un marché du travail en mutation; elles étaient donc moins susceptibles de s'inscrire à des programmes universitaires à temps plein. Depuis 1992, cependant, le taux des inscriptions à temps partiel des femmes a fléchi, surtout parce que leur formation académique est aujourd'hui sensiblement équivalente à celle des hommes, mais aussi parce qu'elles ont accompli un « rattrapage » sur le marché du travail¹.

Les effectifs des universités canadiennes ont constamment augmenté tout au long des années 80.

1. Drews et O'Heron, 1999.

FIGURE 2.II.3 — VARIATION EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS DES UNIVERSITÉS SELON LE TYPE D'INSCRIPTION DE 1987-1988 À 1998-1999

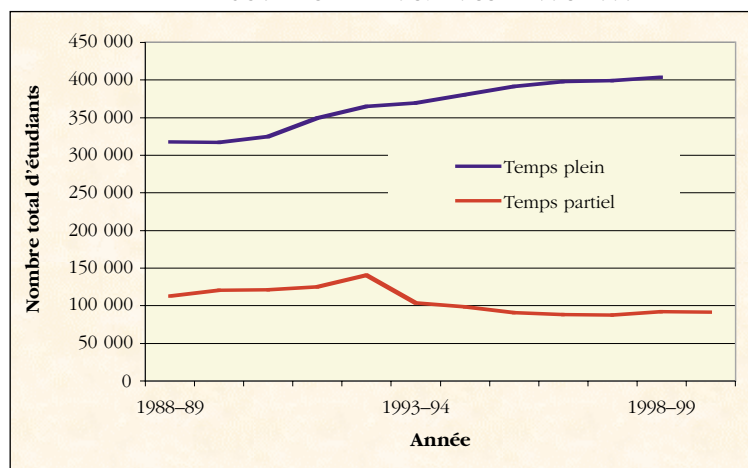


Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

La figure 2.II.2 compare les effectifs totaux selon le type d'inscription (à temps plein ou à temps partiel) au cours des deux dernières décennies.

Dans une certaine mesure, les données nationales masquent les changements qui se sont opérés à l'échelon régional. Les effectifs à temps plein des universités ont progressé dans toutes les provinces durant les années 90. Dans la plupart des cas, le taux d'augmentation s'est situé entre 13 et 25 % pour la période de 1987 à 1999, atteignant plus de 40 % en Colombie-Britannique. L'évolution des effectifs à temps partiel a été moins uniforme parmi les différentes régions : ils se sont accrus de plus de 25 % en Colombie-Britannique, mais ont reculé de plus de 40 % à Terre-Neuve

FIGURE 2.II.4 — EFFECTIFS DES COLLÈGES CANADIENS SELON LE TYPE D'INSCRIPTION DE 1987-1988 À 1998-1999



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.

et à l'Île-du-Prince-Édouard. En Colombie-Britannique, la hausse est sans doute attribuable à la création ou à l'expansion de plusieurs établissements, dont l'Université Northern British Columbia, l'Université Royal Roads et l'Université British Columbia Open. La croissance moindre des effectifs à temps partiel en Alberta tient en grande partie aux fortes hausses des inscriptions enregistrées à l'Université d'Athabasca, qui, en tant que principal fournisseur de services d'apprentissage à distance au pays, soutire peut-être des étudiants à d'autres provinces ou territoires. La figure 2.II.3 illustre l'évolution des effectifs des universités selon la région.

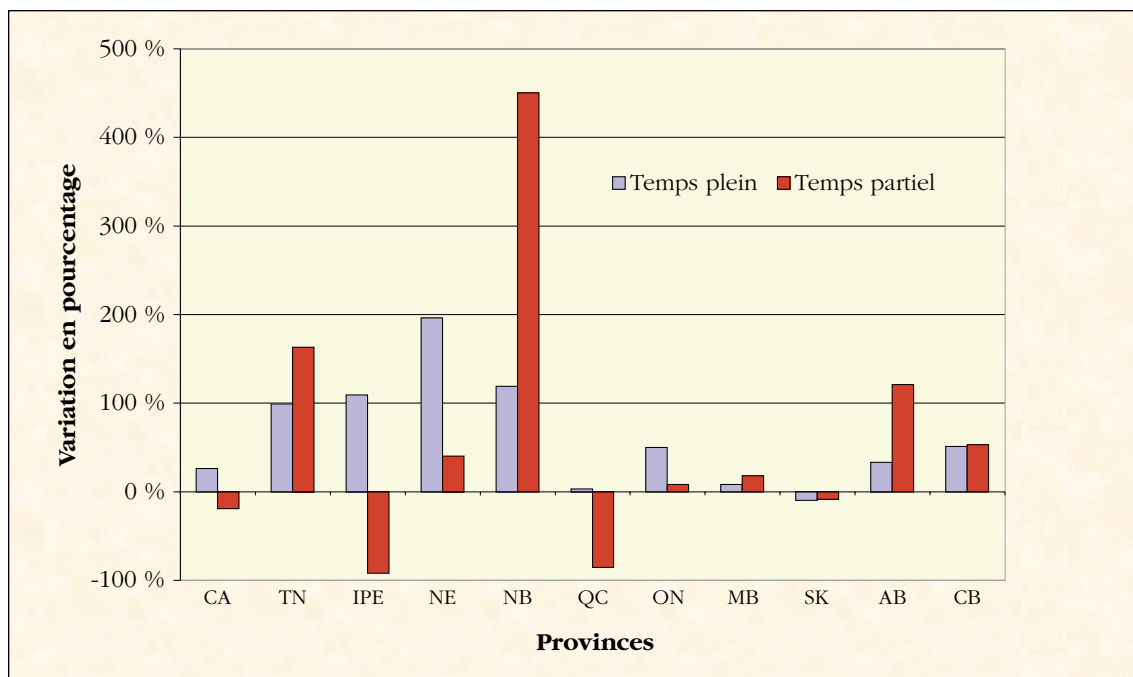
En raison de problèmes techniques, Statistique Canada n'a pu diffuser de données sur les effectifs des universités depuis l'année 1998-1999. Les chiffres à cet égard restent donc, jusqu'à un certain point, du domaine de la conjecture. Cependant, selon des estimations et des rapports publiés par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) au sujet de diverses universités canadiennes, le nombre des inscriptions est en hausse au Canada. L'AUCC estime que plus de 920 000 étudiants se sont inscrits à l'université en 2001. S'il est exact, ce chiffre signifie que les inscriptions à l'université ont progressé de près de 9 % (de 826 361 à 920 770) durant les trois années suivant la publication des dernières données par Statistique Canada. Il s'agirait de la plus forte croissance des effectifs étudiants en plus de 10 ans.

EFFECTIFS DES COLLÈGES

Les secteurs universitaire et collégial ne présentent pas des tendances similaires au chapitre des effectifs. Bien que les effectifs à temps partiel aient fléchi dans les deux secteurs durant les années 90, les effectifs à temps plein ont continué d'augmenter dans les collèges au cours de la même période, avant de plafonner au milieu de la décennie. La figure 2.II.4 fait état des tendances relatives aux effectifs des collèges de 1987-1988 à 1998-1999.

Les niveaux des effectifs à temps partiel et à temps plein présentent certaines variations d'une province à l'autre, et méritent un examen plus attentif. Les effectifs à temps partiel dans les collèges ont fléchi dans seulement trois provinces, à savoir le Nouveau-Brunswick, le Québec et la Saskatchewan. Le recul observé au Québec (qui, en chiffres

FIGURE 2.II.5 — VARIATION EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS DES COLLÈGES SELON LE TYPE D'INSCRIPTION DE 1987-1988 À 1998-1999



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.

absolus, équivalait à la quasi-totalité de la baisse nationale des effectifs à temps partiel) semble résulter d'un changement dans la façon de déclarer les inscriptions. Les données de 1992-1993 pour le Québec montrent que le nombre d'étudiants à temps partiel dans les collèges a diminué d'environ 50 000. Les données pour la même année indiquent également que le nombre des inscriptions à des programmes de formation professionnelle y a progressé de 50 000. Ces chiffres portent à croire que la baisse nationale des effectifs à temps partiel dans les collèges est davantage l'effet d'un jeu comptable qu'un reflet de la réalité.

La fréquentation à temps plein des collèges est généralement à la hausse au Canada, résultat d'une croissance marquée dans sept provinces en particulier : l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et les quatre provinces de l'Atlantique. Cette progression est sans doute attribuable à la croissance de la population. Dans l'Atlantique, toutefois, elle semble liée, au moins en partie, à la modification des pratiques de comptabilisation des inscriptions. Contrairement à ce qui s'est passé au Québec, des étudiants auparavant classés dans la catégorie « formation professionnelle » se retrouvent maintenant dans la catégorie « collèges ». Il est probable que les mauvaises perspectives

d'emploi et l'expansion stratégique des réseaux provinciaux d'enseignement collégial ont aussi contribué aux hausses. La figure 2.II.5 montre la variation en pourcentage des effectifs à temps partiel et à temps plein des collèges du Canada.

EFFECTIFS DES ÉCOLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Les données de Statistique Canada sur les effectifs des écoles de formation professionnelle et technique sont moins fiables et moins complètes que les données équivalentes fournies par les secteurs des collèges et des universités. Comme la définition des études « professionnelles et techniques » a maintes fois changé au fil des ans, il est difficile de dégager des tendances historiques ou même régionales fiables. On peut néanmoins affirmer avec un degré raisonnable de certitude que, selon la définition actuelle, près de 350 000 étudiants étaient inscrits à des écoles de formation professionnelle et technique durant la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles (1997-1998). Bien qu'il s'agisse d'une hausse par rapport aux années antérieures, celle-ci est sans doute attribuable, en grande partie, à de nouvelles méthodes de comptabilisation des inscriptions.

III. ÂGE ET SEXE

Depuis 1980, trois grandes tendances se dégagent des inscriptions dans les établissements d'enseignement post-secondaire du Canada en ce qui a trait à l'âge et au sexe des étudiants. La première est la hausse constante des effectifs féminins à tous les niveaux, et particulièrement au niveau universitaire. La deuxième est la diminution, en chiffres absolus, des effectifs masculins au niveau universitaire durant la deuxième moitié des années 90.

Contrairement à la croyance populaire, l'âge moyen des étudiants à temps plein, au niveau post-secondaire, va graduellement en diminuant, et non en augmentant.

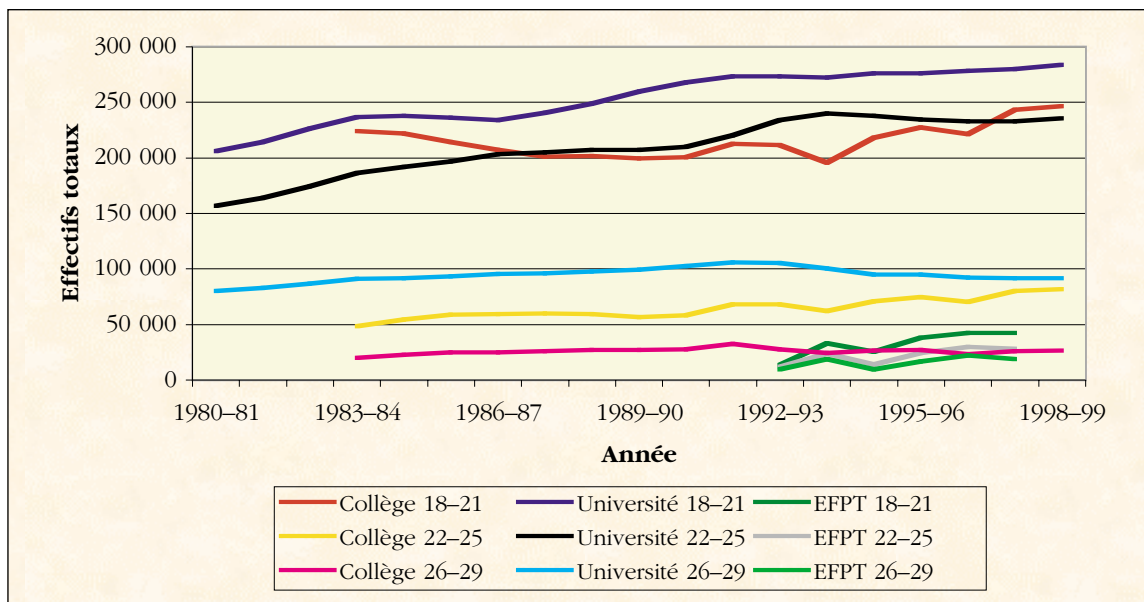
La troisième est l'augmentation des jeunes étudiants en proportion des étudiants plus âgés. Contrairement à la croyance populaire, l'âge moyen des étudiants à temps plein, au niveau post-secondaire, a graduellement diminué, non pas augmenté). Toutefois, ce phénomène ne s'observe pas uniformément dans tous les établissements d'enseignement, et des différences notables apparaissent lorsqu'on examine les données par type d'études.

ÂGE

Les données sur les effectifs publiées par Statistique Canada indiquent que l'âge moyen des étudiants à temps plein tend à diminuer en général. Dans les universités, les collèges et les écoles de formation professionnelle et technique, l'écart entre les effectifs étudiants de 18 à 21 ans et ceux des autres groupes d'âge s'élargit, tandis que les effectifs diminuent dans le groupe des 26 à 29 ans. La figure 2.III.1 illustre les écarts d'effectifs pour les étudiants à temps plein selon l'âge et le niveau d'études.

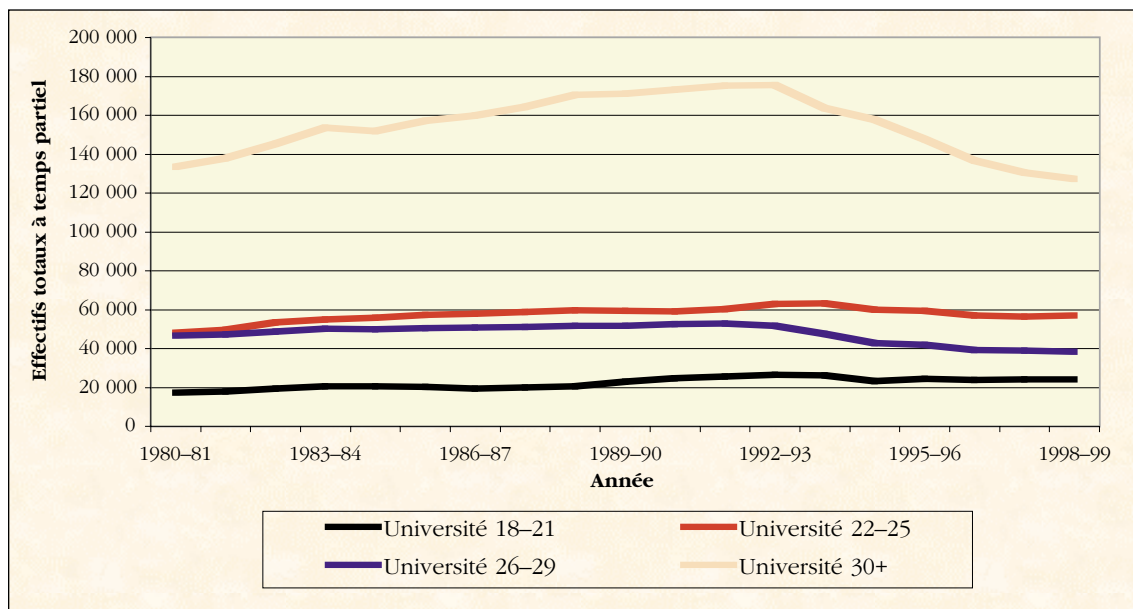
Les données concernant les étudiants à temps partiel font état d'une tendance encore plus frappante. La plupart des étudiants à temps partiel dans les universités canadiennes ont plus de 30 ans, mais l'âge moyen de ces étudiants baisse rapidement. Le seul groupe d'âge où le nombre des étudiants à temps partiel a progressé, durant les années 90, est celui des 18 à 21 ans. Le groupe des 22 à 25 ans a terminé la décennie plus ou moins au même point qu'il l'avait commencée, tandis que, dans le groupe des 26 à 29 ans, le nombre d'inscriptions à des programmes universitaires à temps partiel a chuté d'environ 20 %. La diminution la plus marquée des effectifs d'étudiants universitaires à temps partiel a été observée dans le groupe

FIGURE 2.III.1 — EFFECTIFS À TEMPS PLEIN SELON L'ÂGE ET LE TYPE D'ÉTUDES



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* et *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*

FIGURE 2.III.2 — EFFECTIFS À TEMPS PARTIEL SELON L'ÂGE ET LE TYPE D'ÉTUDES



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* et *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.

d'âge le plus important : à la fin de la décennie, le nombre d'étudiants à temps plein âgés de 30 ans et plus avait fléchi de près du tiers par rapport au sommet enregistré en 1992. La figure 2.III.2 montre l'évolution des effectifs universitaires à temps partiel au cours des deux dernières décennies. Des données équivalentes ne sont pas présentées pour les collèges, vu la très faible quantité d'informations disponibles selon l'âge des étudiants de ces établissements. Il n'existe pas de données sur les effectifs à temps partiel des écoles de formation professionnelle et technique.

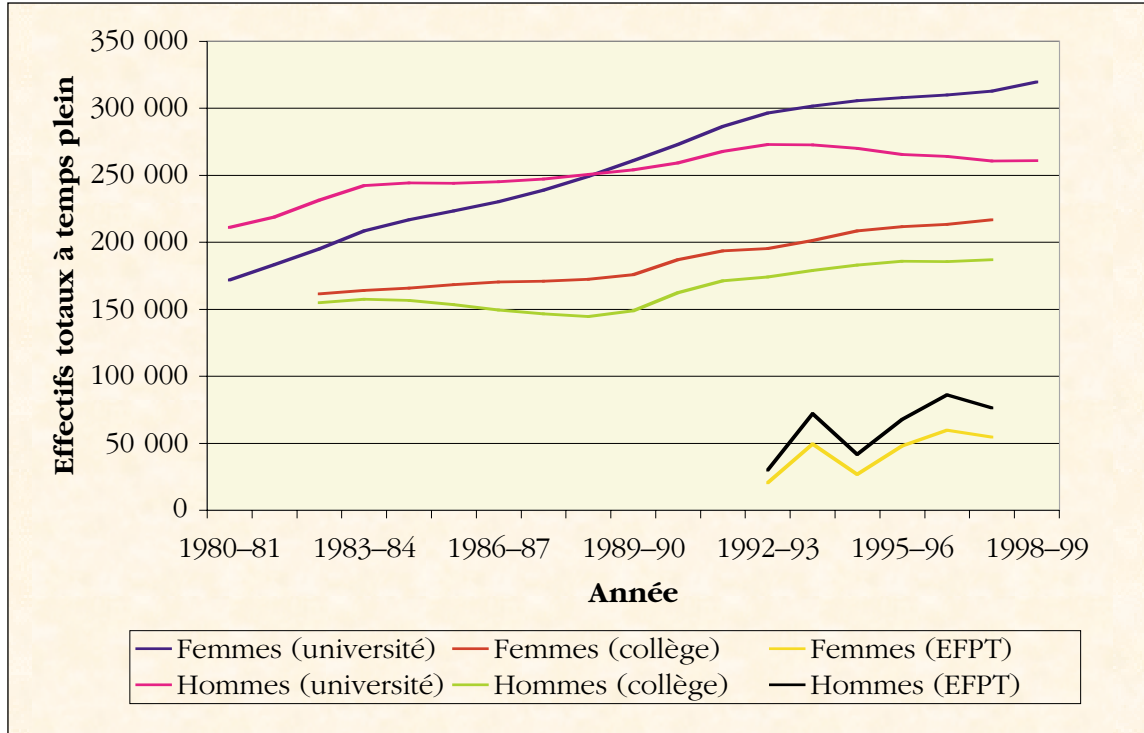
SEXE

Au chapitre du sexe des étudiants de niveau post-secondaire au Canada, la principale tendance observée depuis deux décennies concerne presque exclusivement le secteur universitaire. Bien que les effectifs féminins à temps plein aient diminué dans les collèges aussi bien que dans les écoles de formation professionnelle et technique, leur part des effectifs globaux, dans ces deux secteurs, est restée plutôt inchangée au cours de la période qui est considérée (le nombre des femmes inscrites à temps plein est légèrement supérieur à celui des hommes dans le secteur collégial, tandis que les hommes inscrits à temps plein sont plus nombreux que les femmes dans celui des écoles de formation professionnelle et technique).

Dans les universités, toutefois, un phénomène entièrement différent est observable. Les femmes ont été à l'origine des deux tiers environ de la croissance des effectifs à temps plein durant les années 80 et 90, de sorte que la proportion de femmes dans le total des effectifs universitaires à temps plein est passée de 45 à 55 %. Les femmes demeurent moins nombreuses que les hommes dans certaines disciplines, comme les sciences physiques et le génie. Elles sont néanmoins aujourd'hui majoritaires dans la plupart des champs d'études. Ce changement ne tient pas uniquement à l'accroissement des inscriptions de femmes; en chiffres absolus, moins d'hommes se sont inscrits dans les universités en 1999 qu'en 1992. La figure 2.III.3 retrace l'évolution des effectifs à temps plein selon le sexe et le niveau d'études.

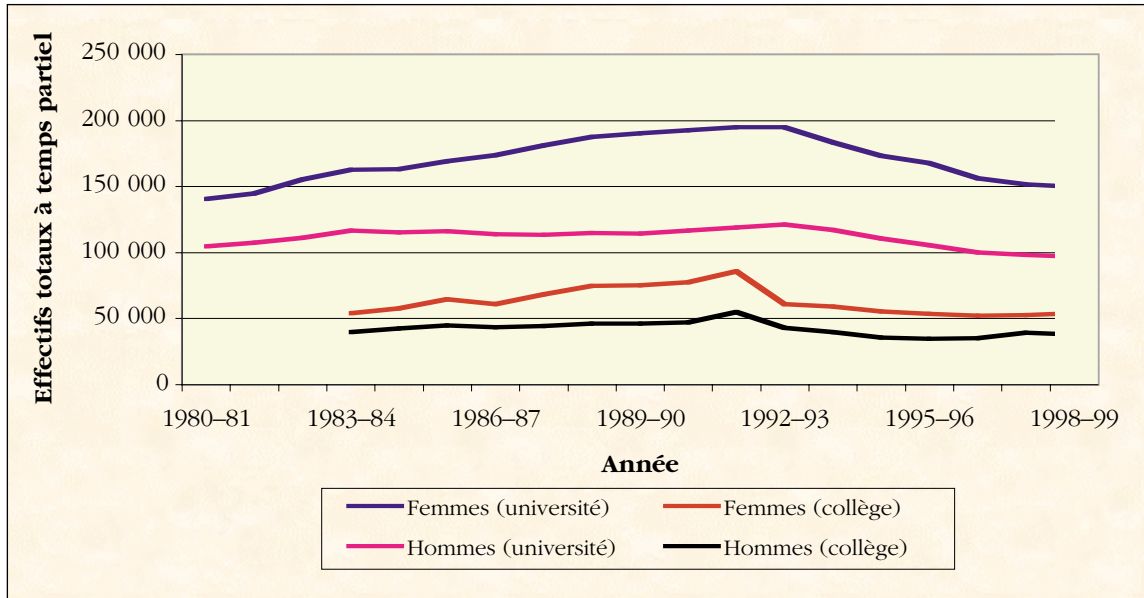
Aucune tendance particulière ne ressort des données sur les effectifs à temps partiel lorsqu'on les examine selon le sexe. Il est clair, toutefois, que les femmes sont principalement à l'origine de la croissance et du recul du nombre d'étudiants à temps partiel. Les hommes ont aussi contribué à ce mouvement, mais beaucoup moins que les femmes. La figure 2.III.4 fait état des variations des effectifs à temps partiel au fil des ans, selon le sexe et le niveau d'études. Il n'existe pas de données sur les effectifs à temps partiel dans les écoles de formation professionnelle et technique.

FIGURE 2.III.3 — EFFECTIFS À TEMPS PLEIN SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* et *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*

FIGURE 2.III.4 — EFFECTIFS À TEMPS PARTIEL SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* et *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*

IV. TAUX DE PARTICIPATION

Lorsqu'on examine les tendances relatives aux effectifs au niveau post-secondaire, il est important de considérer non seulement le niveau des effectifs comme tels, mais aussi le nombre d'étudiants inscrits en proportion de la population totale. Ce rapport est appelé « taux de participation ». L'étude des effectifs à la lumière des taux de participation permet d'explorer plus en profondeur des facteurs fondamentaux tels l'âge, le sexe et la situation socioéconomique. Les meilleures données disponibles à propos des taux de participation proviennent de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et de Statistique Canada.

Comme on peut s'y attendre, au Canada et dans le monde, le groupe des 18 à 21 ans affiche le plus haut taux de participation au niveau post-secondaire. Ce taux est donc considéré comme l'étalon de mesure de la participation. Au Canada, malheureusement, il n'existe pas de frontière uniforme entre les niveaux secondaire et post-secondaire. Dans huit provinces et trois territoires, les élèves comptent 12 années d'éducation primaire et secondaire avant d'entrer dans un établissement

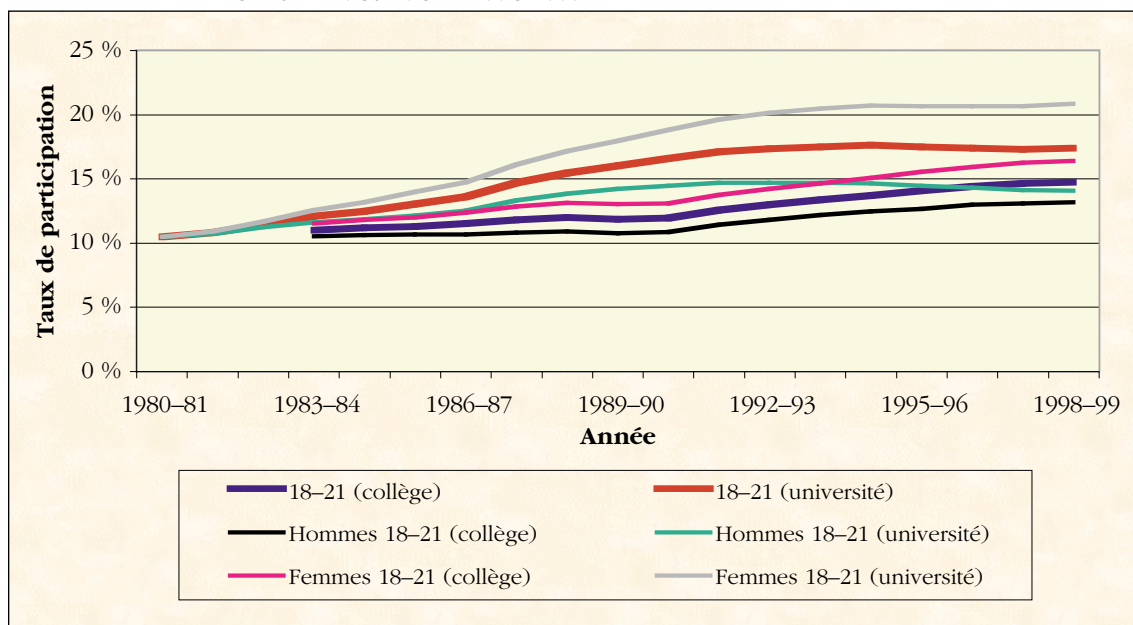
post-secondaire. Au Québec, les élèves passent 11 ans au niveau primaire et secondaire, puis deux ans au niveau collégial, avant d'accéder à l'université. En Ontario, les élèves étudient 13 ans aux niveaux primaire et secondaire avant d'être admis dans un établissement post-secondaire (jusqu'en 2003, année où l'Ontario adoptera le système à 12 années en vigueur dans les 8 autres provinces). Par conséquent, il est trompeur de simplement considérer le taux de participation chez les personnes de 18 à 21 ans, car cela désavantage le Québec et l'Ontario par rapport au reste du pays. Il faut garder cette différence à l'esprit lorsqu'on analyse les statistiques sur les taux de participation.

Lorsqu'on examine les tendances relatives aux effectifs au niveau post-secondaire, il est important de considérer non seulement le niveau des effectifs comme tels, mais aussi le nombre d'étudiants inscrits en proportion de la population totale.

TAUX DE PARTICIPATION À TEMPS PLEIN

Le taux de participation des étudiants à temps plein dans les universités et les collèges a

FIGURE 2.IV.1 — TAUX DE PARTICIPATION À TEMPS PLEIN CHEZ LES 18 À 21 ANS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES DE 1980-1981 À 1998-1999



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire, Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires et données de population*

constamment augmenté au cours des deux dernières décennies, quel que soit le groupe d'âge considéré. Les taux de participation dans les universités ont connu une rapide augmentation dans les années 80, surtout parce que ce taux a doublé chez les jeunes femmes. Le taux de participation des hommes à l'université s'est accru plus lentement que celui des femmes dans les années 80 et a commencé à fléchir à la fin des années 90. Le taux de participation des étudiants des collèges n'a commencé à progresser qu'au début des années 90, mais, depuis, il s'est élevé d'environ un tiers de point de pourcentage par année tant pour les hommes que pour les femmes. La figure 2.IV.1 rend compte du taux de participation des étudiants à temps plein au Canada dans le groupe d'âge des 18 à 21 ans.

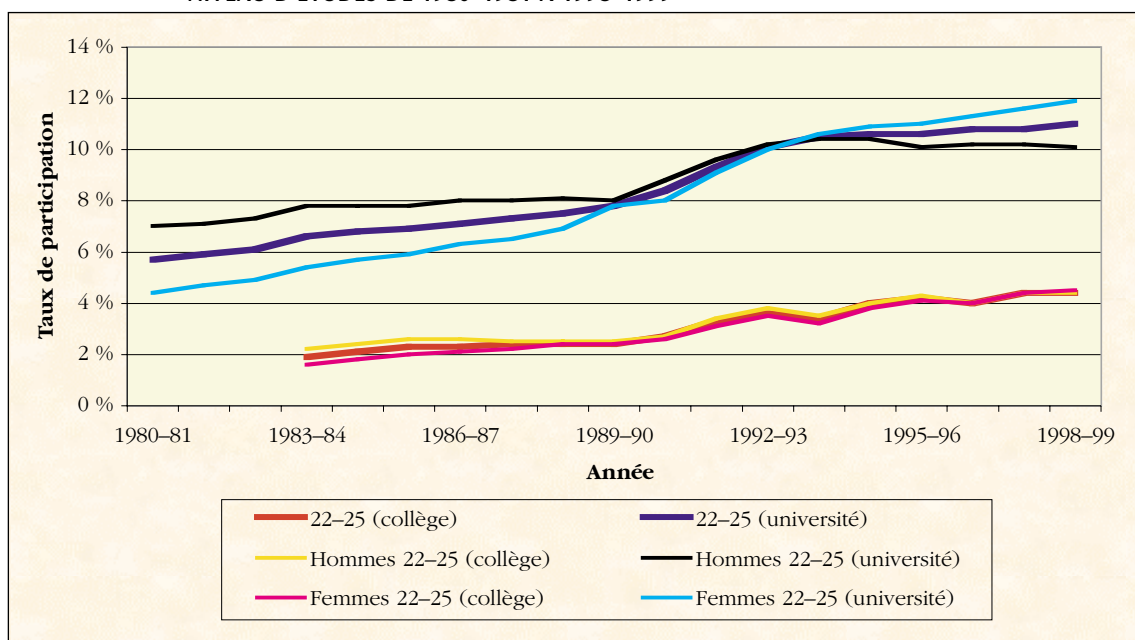
Les deux autres groupes ayant une importance statistique sont ceux des 22 à 25 ans et des 26 à 29 ans. Il y a bien sûr des étudiants de plus de 30 ans dans le système post-secondaire; toutefois, le nombre des individus de cette cohorte qui font partie de la population active est si élevé que leur taux de participation, au regard des études, est dérisoire.

À la différence du groupe des 18 à 21 ans, où les taux de participation aux études universitaires et collégiales se chevauchent, les

taux de participation aux études universitaires, chez les groupes plus âgés, sont sensiblement plus élevés que ceux aux études collégiales. Cette distinction s'explique sans doute par le fait qu'il faut plus de temps pour terminer un programme universitaire qu'un programme collégial. Le taux de participation aux études universitaires, chez les 22 à 25 ans, a presque doublé au cours des deux dernières décennies, en grande partie en raison du taux de participation des femmes, qui a presque triplé. Le taux de participation aux études collégiales a aussi doublé. Il est intéressant de noter, toutefois, que le taux de participation dans ce groupe d'âge ne diffère pas tellement selon le sexe. Il en va tout autrement des études collégiales chez les 18 à 21 ans, groupe où le taux de participation des hommes est de 3 points supérieur à celui des femmes, environ. La figure 2.IV.2 présente une répartition des taux de participation aux études collégiales et universitaires chez les 22 à 25 ans.

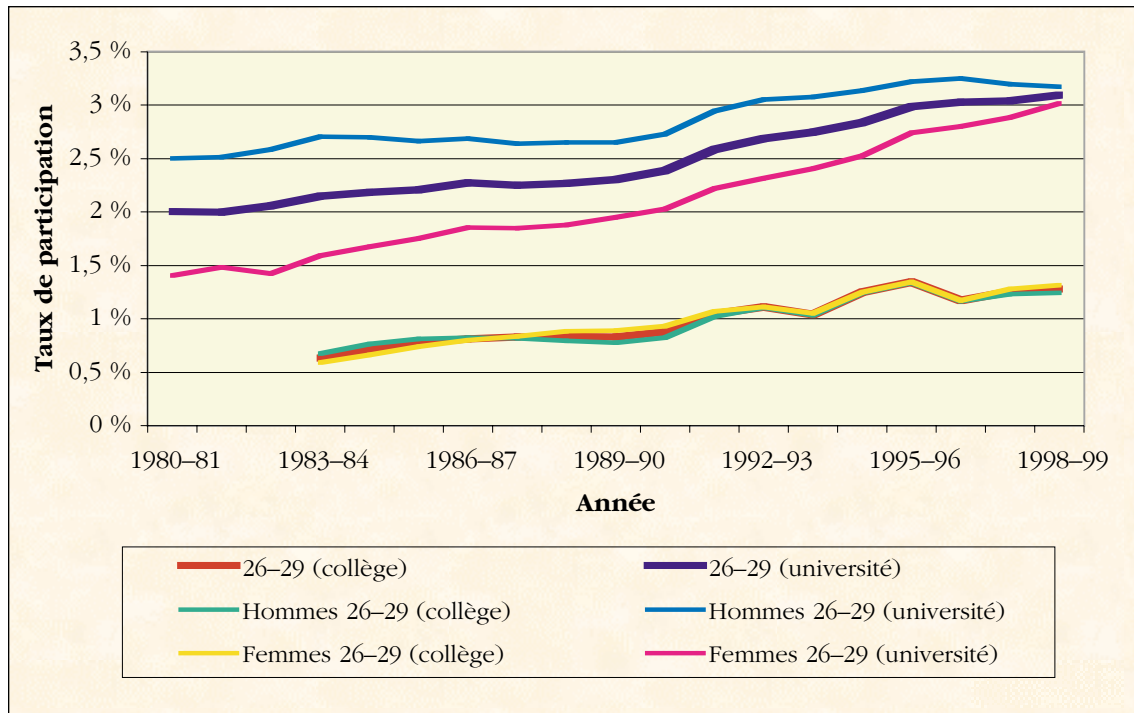
Au cours des 20 dernières années, le taux de participation a augmenté d'environ 50 % chez les 26 à 29 ans, tant pour les études universitaires que collégiales, mais reste relativement faible (3 % pour les universités et 1 % pour les collèges). Encore une fois, le taux de participation des femmes aux études

FIGURE 2.IV.2 — TAUX DE PARTICIPATION À TEMPS PLEIN CHEZ LES 22 À 25 ANS AU CANADA SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES DE 1980-1981 À 1998-1999



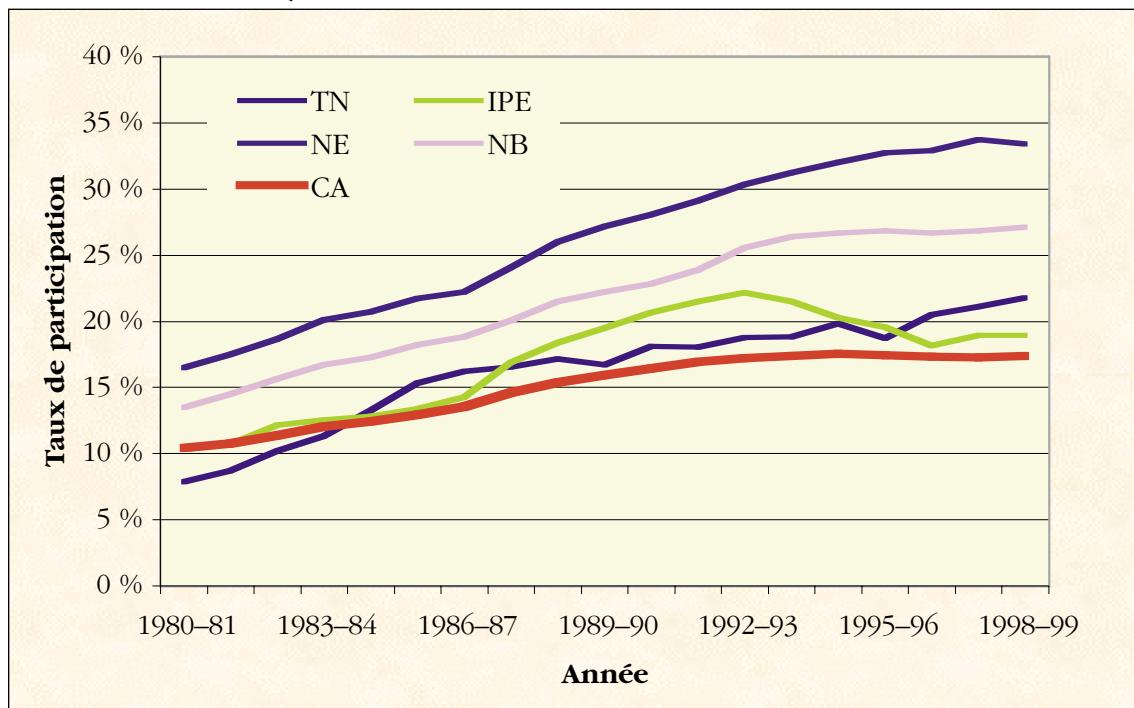
Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires et données de population*

FIGURE 2.IV.3 — TAUX DE PARTICIPATION À TEMPS PLEIN CHEZ LES 26 À 29 ANS AU CANADA SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES DE 1980-1981 À 1998-1999



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires* et *données de population*

FIGURE 2.IV.4 — TAUX DE PARTICIPATION À DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES À TEMPS PLEIN AU CANADA ATLANTIQUE CHEZ LES 18 À 21 ANS DE 1980-1981 À 1998-1999



Sources : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*, *données de population* et Association des universités et des collèges du Canada

universitaires augmente plus rapidement que celui des autres groupes. Dans le groupe des 26 à 29 ans, cependant, le niveau du taux de participation des femmes n'a pas encore rejoint celui qu'a atteint en 1998-1999 le taux de participation des hommes (il est à peu près certain, toutefois, que le taux des femmes rejoindra celui des hommes au début des années 2000, si ce n'est déjà fait). La figure 2.IV.3 indique le taux de participation aux études collégiales et universitaires dans le groupe des 26 à 29 ans.

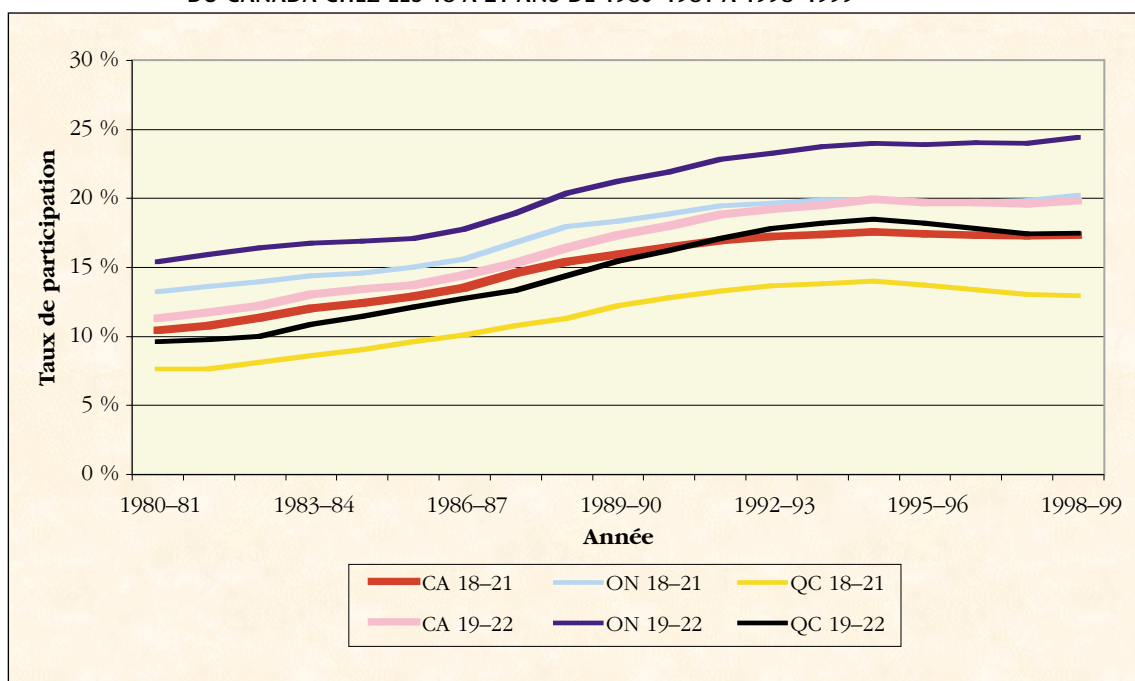
Le taux de participation aux études universitaires diffère considérablement selon les régions du pays. Alors que le taux national chez les 18 à 21 s'est établi à un peu plus de 17 % en 1998-1999, les taux provinciaux, pour la même année scolaire, ont varié de 34 % en Nouvelle-Écosse à 12 % au Québec et en Colombie-Britannique. Les figures 2.IV.4 à 2.IV.6 indiquent les taux de participation aux études universitaires des Canadiens âgés de 18 à 21 ans dans les régions de l'Atlantique, du centre et de l'Ouest.

Le taux de participation aux études universitaires à temps plein, chez les personnes de 18 à 21 ans dans les quatre provinces de l'Atlantique,

est de beaucoup supérieur à la moyenne nationale. Le taux de participation de la Nouvelle-Écosse qui, à 34 %, représente exactement le double de la moyenne nationale, est un peu gonflé par la présence d'un grand nombre d'étudiants de l'extérieur de la province. Mais, même sans ces étudiants « importés », le taux de participation provincial chez les 18 à 21 ans se situerait entre 25 et 30 %. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de participation a enregistré une baisse marquée ces dernières années, mais il semble que cela résulte davantage du fait que les étudiants sont plus nombreux à décider d'étudier à l'extérieur de la province.

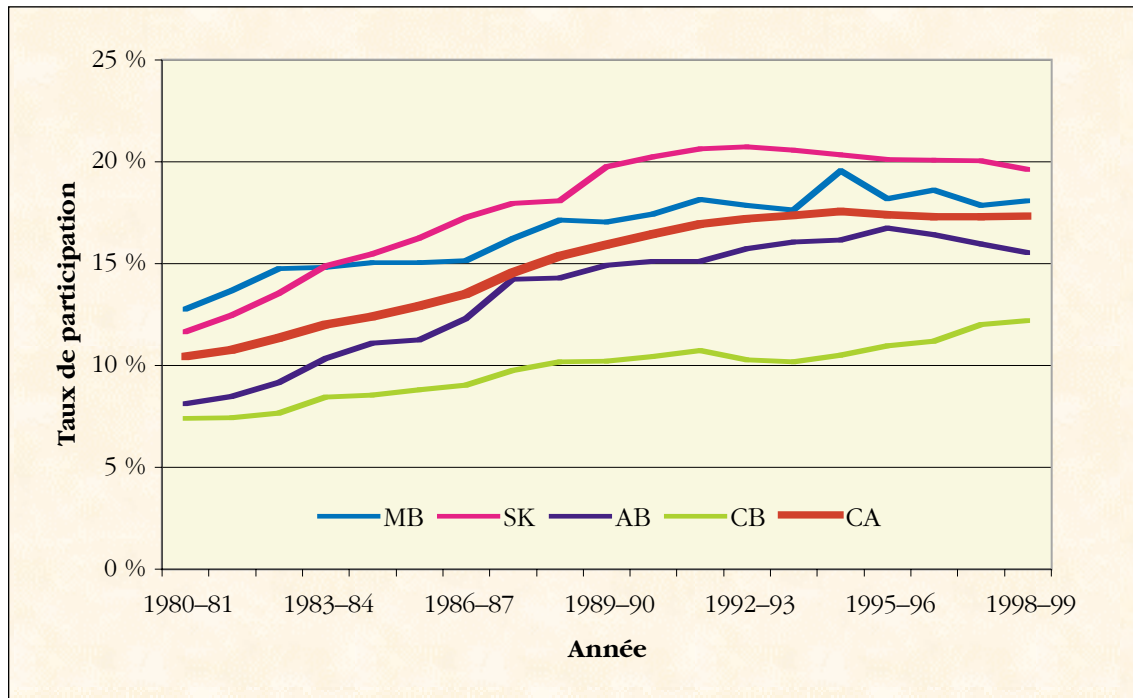
Les forts taux de participation aux études universitaires, dans la région de l'Atlantique, s'expliquent en partie par le fait que, jusqu'à tout récemment, le système d'enseignement collégial y était extrêmement limité, de sorte que beaucoup de jeunes avaient le choix, finalement, entre « l'université ou rien ». Bien qu'un système collégial commence à s'y développer, on ne sait pas encore si cette tendance réduira éventuellement les taux de participation aux études universitaires pour les ramener à des niveaux comparables à ceux des autres provinces.

FIGURE 2.IV.5 — TAUX DE PARTICIPATION À DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES À TEMPS PLEIN DANS LE CENTRE DU CANADA CHEZ LES 18 À 21 ANS DE 1980-1981 À 1998-1999



Sources : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*, données de population et Association des universités et des collèges du Canada

FIGURE 2.IV.6 — TAUX DE PARTICIPATION À DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES À TEMPS PLEIN DANS L'OUEST DU CANADA CHEZ LES 18 À 21 ANS DE 1980-1981 À 1998-1999



Sources : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*, données de population et Association des universités et des collèges du Canada

La figure 2.IV.5 présente les taux de participation à des études universitaires à temps plein en Ontario et au Québec, pour les groupes des 18 à 21 ans et des 19 à 22 ans. Les deux groupes d'âge sont pris en compte, afin d'illustrer l'effet des structures institutionnelles sur les taux de participation (comme on l'a mentionné précédemment, la plupart des étudiants n'entrent pas à l'université avant l'âge de 19 ans en Ontario et au Québec, ce qui peut fausser quelque peu les comparaisons entre les taux de participation de ces deux provinces et ceux du reste du pays pour ce groupe d'âge). En utilisant le groupe des 19 à 22 ans, plutôt que celui des 18 à 21 ans, comme point de comparaison avec les autres provinces, on constate que le taux de participation de l'Ontario est le troisième en importance au pays (derrière la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) et que celui du Québec est beaucoup plus près de la moyenne nationale, contrairement à ce qu'on observe dans le groupe des 18 à 21 ans.

Indépendamment du groupe considéré, le taux de participation aux études universitaires,

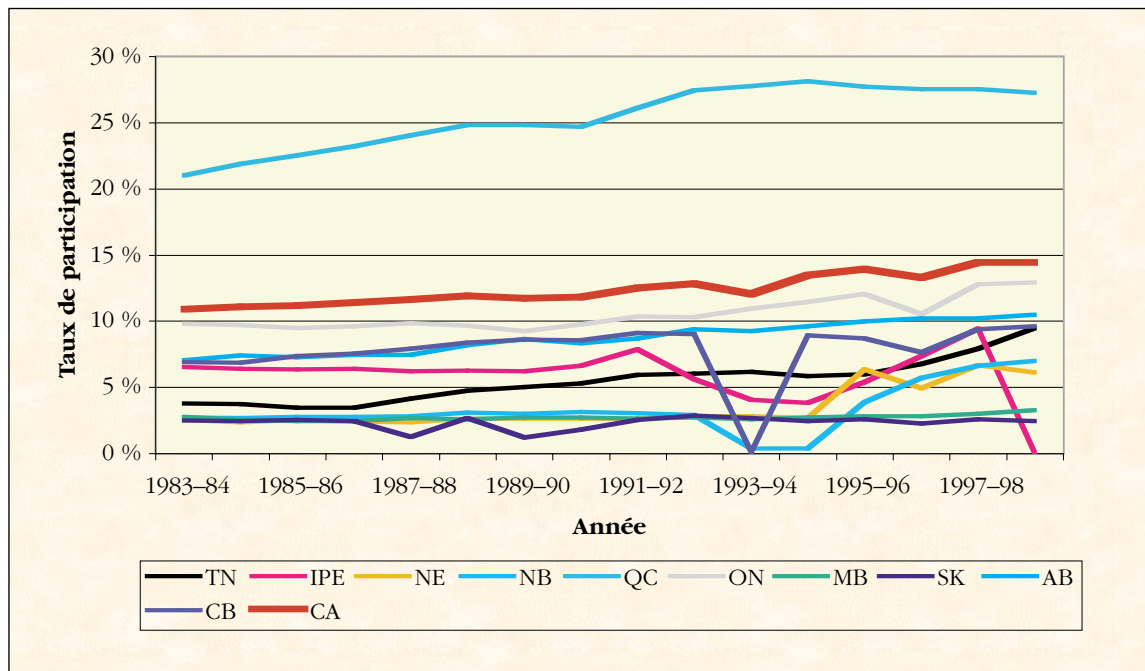
au Québec, a légèrement reculé à la fin des années 90. Le Québec n'est pas un cas isolé; un phénomène semblable a été observé en Saskatchewan, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard durant la deuxième moitié des années 90. Le Québec est la seule province, cependant, à avoir enregistré une baisse du taux de participation alors que les droits de scolarité y sont gelés depuis dix ans. Si le gel visait à accroître le taux de participation aux études post-secondaires dans cette province, il est clair que cette politique n'a pas donné les résultats escomptés. Si les données n'indiquent pas nécessairement qu'on puisse hausser les droits de scolarité sans craindre de *décourager* la participation, elles permettent de croire, à tout le moins, que des frais peu élevés ne sont pas nécessairement un moyen efficace *d'accroître* la participation.

La figure 2.IV.6 illustre les taux de participation à des études universitaires à temps plein dans l'ouest du Canada chez les 18 à 21 ans. Les données relatives aux provinces de l'Ouest sont contrastées. Le taux de participation augmente en Colombie-Britannique, reste

stable au Manitoba et diminue légèrement en Saskatchewan et en Alberta. Le taux est supérieur à la moyenne nationale dans deux provinces (Saskatchewan et Manitoba) et inférieur à la moyenne nationale dans les deux autres (Alberta et Colombie-Britannique). Les causes de ces écarts semblent tenir à des facteurs institutionnels; ces dernières années, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont restreint le financement des universités pour investir massivement dans les collèges, qui sont dispersés sur le territoire et qui offrent aussi bien des programmes d'études collégiales que des cours de préparation à l'université.

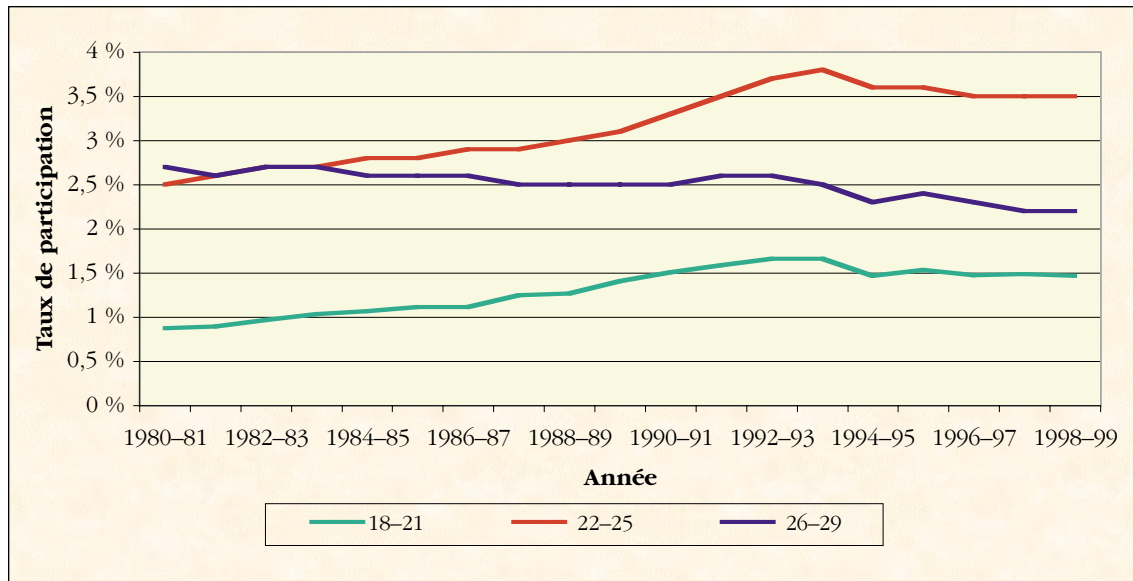
Comme l'indique la figure 2.IV.7, le taux de participation à des études collégiales varie considérablement. Au Québec, où un diplôme d'études collégiales (cégep) est requis pour entrer à l'université, le taux de participation aux études collégiales est beaucoup plus élevé que dans les autres provinces, ce qui fait augmenter la moyenne nationale. Sans le Québec, le taux de participation national aux études collégiales, chez les 18 à 21 ans, serait légèrement supérieur à la moitié du taux de participation aux études universitaires pour le même groupe d'âge; il se situerait alors à 10 %. À un peu moins de 13 %, le taux de participation aux

FIGURE 2.IV.7 — TAUX DE PARTICIPATION À DES ÉTUDES COLLÉGIALES À TEMPS PLEIN CHEZ LES 18 À 21 ANS PAR PROVINCE DE 1983-1984 À 1998-1999



Sources : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*, données de population et Association des universités et des collèges du Canada

FIGURE 2.IV.8 — TAUX DE PARTICIPATION À DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES À TEMPS PARTIEL AU CANADA SELON LE GROUPE D'ÂGE DE 1980-1981 À 1998-1999



Sources : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*, données de population et Association des universités et des collèges du Canada

études collégiales en Ontario, chez les 18 à 21 ans, est le deuxième en importance au pays. L'Alberta et la Colombie-Britannique affichent des taux de participation aux études collégiales égaux ou supérieurs à 10 %. Dans le Canada Atlantique, ce taux varie de 9 % à Terre-Neuve à 6 % en Nouvelle-Écosse, et il a connu une augmentation rapide dans les quatre provinces de l'Atlantique durant la deuxième moitié des années 90. À l'échelle nationale, la Saskatchewan et le Manitoba affichent les plus faibles taux de participation à des études collégiales (moins de 3 %) chez les 18 à 21 ans.

TAUX DE PARTICIPATION À TEMPS PARTIEL

Le taux de participation à temps partiel reste faible au Canada. En fait, le taux de participation à des études collégiales à temps partiel, indépendamment du groupe d'âge, est inférieur à 1 %. Dans le secteur des universités, ce taux a légèrement progressé dans le groupe des 22 à 25 ans, pour toutefois plafonner ces dernières années. La figure 2.IV.8 fait état des taux de participation à des études universitaires à temps partiel au Canada, selon le groupe d'âge, pour la période de 1980-1981 à 1998-1999. Des données équivalentes ne sont pas présentées pour les collèges vu la très faible quantité de renseignements disponibles en fonction de l'âge des étudiants de ces établissements. Il n'existe pas de données sur les effectifs à temps partiel des écoles de formation professionnelle et technique.

V. ORIGINE SOCIOÉCONOMIQUE ET ETHNIQUE

L'un des principaux enjeux à considérer, dans le domaine de l'éducation post-secondaire, est de savoir si cette éducation est « accessible » à tous. Autrement dit, les gens issus de milieux différents (principalement socioéconomiques et ethniques) ont-ils les mêmes chances d'accéder à des études post-secondaires?

ORIGINE SOCIOÉCONOMIQUE

Les plus récentes données sur le statut socio-économique et les taux de participation à des études post-secondaires sont issues du premier — et jusqu'ici du seul — panel de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR). Cette enquête, réalisée chaque année de 1993 à 1998, fournit des renseignements sur les caractéristiques démographiques (âge, sexe, état matrimonial, statut d'immigrant, membre d'une minorité visible, lieu de naissance des parents, caractéristiques du

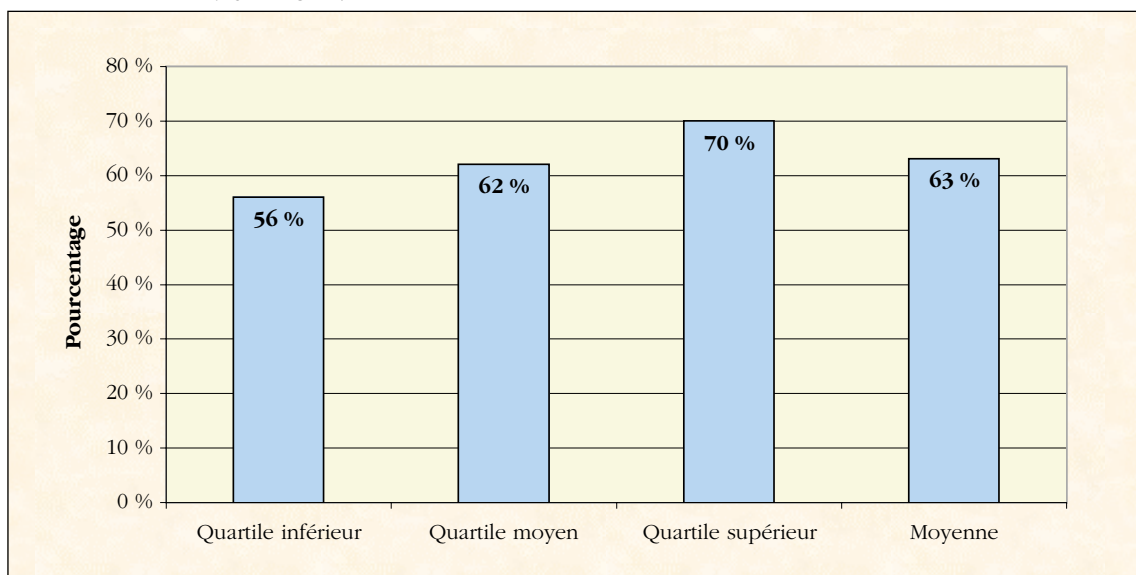
ménage, caractéristiques économiques du ménage, etc.), les caractéristiques du marché du travail, de scolarisation et de revenu de la population générale. Le premier panel de l'EDTR était constitué d'un échantillon de 31 000 Canadiens de 15 ans et plus.

Comme l'EDTR constitue une étude longitudinale par panel, les individus ont été suivis pendant six ans, soit de 1993 à 1998. Le nombre total de jeunes de 18 à 21 ans visés par l'enquête s'établit à 1 890. Vu le nombre limité de jeunes dans l'enquête, tous les répondants qui ont eu 16 ans entre 1993 et 1996 ont été rassemblés de façon à former, en 1998, un même groupe de 18 à 21 ans. Cette agrégation des groupes d'âge a contribué à surmonter les problèmes liés à la variabilité des données.

Lorsqu'on divise ce groupe d'âge par quartiles de revenu, un examen des chemine-ments d'études de ce groupe révèle des différences marquées au chapitre des taux de participation à des études post-secondaires, encore que ces différences ne soient peut-être pas aussi grandes qu'on le croit généralement.

L'un des principaux enjeux à considérer, dans le domaine de l'éducation post-secondaire, est de savoir si cette éducation est « accessible » à tous.

FIGURE 2.V.1 — PROPORTION DES PERSONNES DE 18 À 21 ANS AYANT FRÉQUENTÉ UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE ENTRE 1993 ET 1998 SELON LE REVENU FAMILIAL APRÈS IMPÔT^{ab}.

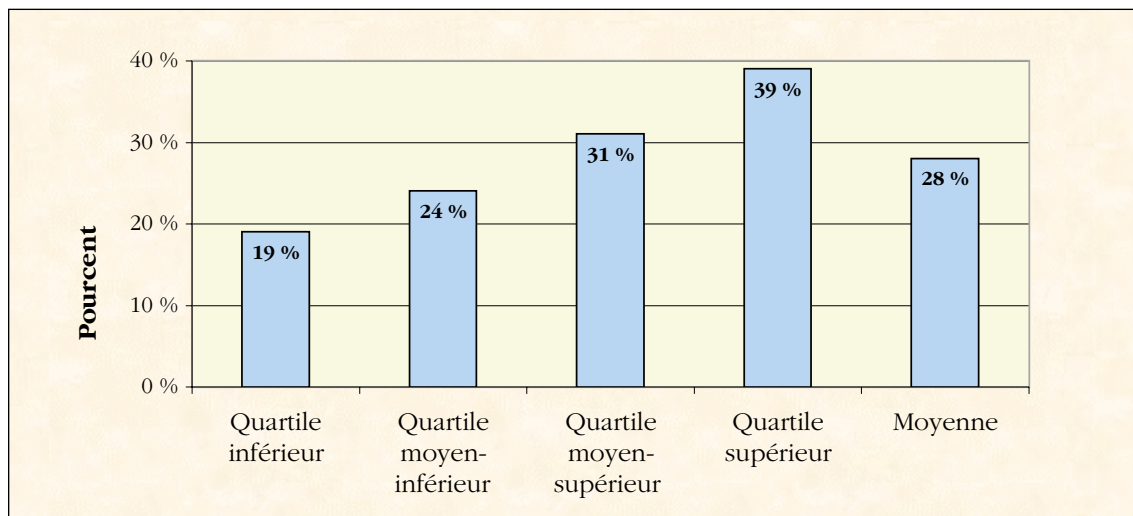


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

Note : ^a Quartile inférieur : 33 000 \$ ou moins; moyen-inférieur : 33 000 à 50 000 \$; moyen-supérieur : 50 000 à 67 000 \$; quartile supérieur : 67 000 \$ et plus.

^b La différence en points de pourcentage entre le quartile supérieur et les quartiles inférieur et moyen-inférieur est significative si elle est de 0,05 ou plus; tout autre écart en point de pourcentage est statistiquement non significatif.

FIGURE 2.V.2 — PROPORTION DES PERSONNES DE 18 À 21 ANS AYANT FRÉQUENTÉ L'UNIVERSITÉ ENTRE 1993 ET 1998 SELON LE REVENU FAMILIAL APRÈS IMPÔT^a



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

Note : ^a La différence en points de pourcentage entre le quartile supérieur et les quartiles inférieur et moyen-inférieur est significative à partir de 0,01 ou plus; tout autre écart en point de pourcentage est statistiquement non significatif.

La figure 2.V.1 illustre les différences générales au chapitre de la participation à des études post-secondaires par quartile de revenu. Dans le quartile supérieur, plus de 70 % des jeunes de 18 à 21 ans avaient, en 1998, fréquenté un établissement quelconque d'enseignement post-secondaire. Dans le quartile inférieur, cette proportion s'élevait à 56 %. Dans les deux quartiles intermédiaires, un peu plus de 60 % des jeunes de 18 à 21 ans avaient participé à un programme d'enseignement post-secondaire.

Des différences statistiques significatives entre les taux de participation sont observables lorsque que ces taux (universitaire et collégial) sont désagrégés. Parmi les jeunes de 18 à 21 ans appartenant au quartile de revenu familial supérieur, environ 40 % ont fréquenté l'université à un moment ou à un autre, ce qui les rend deux fois plus susceptibles que les jeunes des familles à faible revenu d'avoir poursuivi des études universitaires, au moins en partie. La figure 2.V.2 montre les différences se rapportant à la participation à des études universitaires, selon le revenu après impôt.

En ce qui a trait aux études collégiales, près de 29 % des jeunes de 18 à 21 ans dans l'EDTR avaient fréquenté un collège communautaire, un cégep ou une école de formation professionnelle. La figure 2.V.3 fait état des

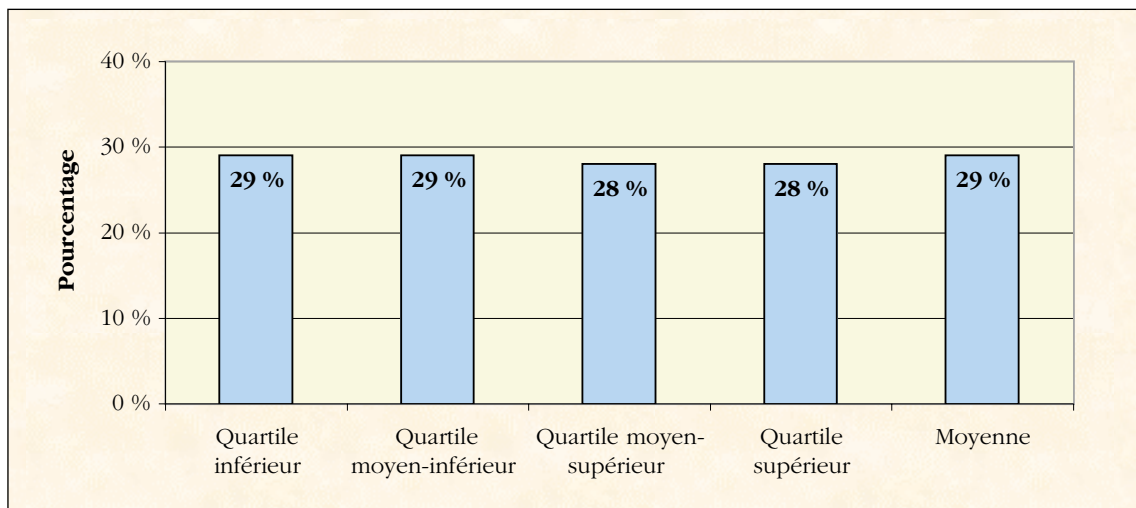
différences qui touchent la participation à des études collégiales selon le revenu, mais il est à noter que les écarts concernant les taux de participation selon le revenu familial ne sont pas statistiquement significatifs.

Dans l'EDTR, la majorité des jeunes de 18 à 21 ans issus de familles à faible revenu et ayant entrepris des études post-secondaires ont fréquenté un collège. Parmi ceux qui sont issus de familles à revenu élevé et qui ont entrepris des études post-secondaires, la plupart sont allés à l'université. Dans l'ensemble, les universités exigent des frais plus élevés que les collèges et appliquent des critères de sélection plus stricts. On ne peut déterminer, à la lumière de ces données, si les écarts touchant aux taux de participation selon le revenu s'expliquent par les coûts ou par des facteurs liés à la sélection.

L'EDTR ne représente pas la seule source de données sur l'origine socioéconomique des étudiants. Une enquête précédente, fondée sur les versions de 1986 et 1994 de l'*Enquête sociale générale*² (ESG) de Statistique Canada, confirme les tendances générales que l'EDTR met en lumière.

Brigitte Bouchard et John Zhao, qui participent à la rédaction de la *Revue trimestrielle de l'éducation* de Statistique

FIGURE 2.V.3 — PROPORTION DES PERSONNES DE 18 À 21 ANS AYANT FRÉQUENTÉ UN COLLÈGE ENTRE 1993 ET 1998 SELON LE REVENU FAMILIAL APRÈS IMPÔT



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

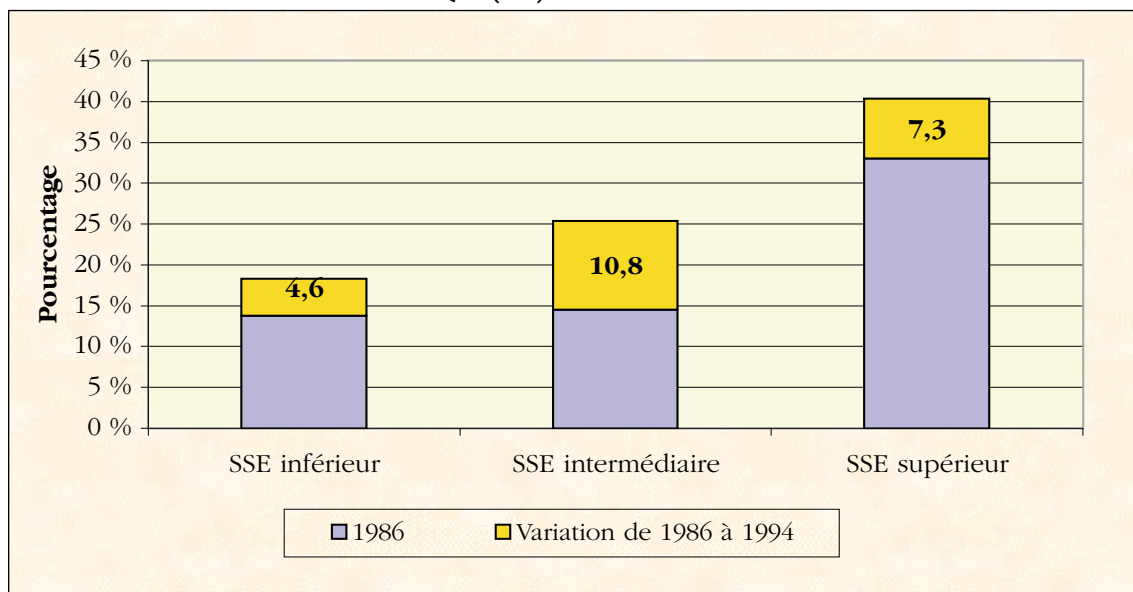
Canada, ont examiné les variations des taux de participation à des études universitaires selon le statut socioéconomique³ (SSE) pour la période s'étendant de 1986 à 1994. Ils ont constaté que les taux de participation ont augmenté dans toutes les catégories socioéconomiques durant cette période. La principale différence entre les deux intervalles est la croissance rapide des inscriptions dans le groupe intermédiaire. En 1986, ce groupe affichait un taux de participation à peine supérieur à celui du groupe inférieur, mais, en 1994, un écart considérable s'était creusé entre les deux. Dans le groupe des familles à faible revenu, le taux de participation est passé de 13,7 à 18,3 % (une augmentation de 33,5 %), tandis que dans le groupe des familles à revenu moyen, il est passé de 14,5 à 25,3 % (une hausse de 74,5 %). Ces résultats, présentés à la figure 2.V.4, ont suscité beaucoup

de discussions récemment à propos de « l'écart de participation » aux études post-secondaires.

La question de savoir si ces données sont alarmantes dépend du point de vue. Comme on l'a vu, il existe des différences entre les taux de participation selon le statut socioéconomique dans les universités, mais non dans les collèges. Les données montrent que l'écart entre les SSE intermédiaires et inférieurs s'est creusé entre 1986 et 1994, tandis que celui entre les SSE intermédiaires et supérieurs s'est rétréci. Alors que l'écart entre les groupes de SSE supérieur et inférieur s'est accru en chiffres absolus (le taux de participation de la catégorie de SSE supérieur a progressé de 7,3 points, contre 4,6 points pour le groupe de SSE inférieur), il s'est amenuisé en termes relatifs (le taux de participation a augmenté de 33,5 % dans le cas du groupe de SSE inférieur et de

2. Statistique Canada a commencé l'ESG en 1985, dans le but d'examiner des sujets d'importance sur une période de cinq ans. L'ESG vise deux principaux objectifs : 1) recueillir assez régulièrement des données sur les tendances sociales, afin de pouvoir suivre les changements qui s'opèrent dans la société canadienne au fil du temps; 2) fournir des informations sur des sujets reliés à la politique publique qui suscitent déjà de l'intérêt ou qui en susciteront dans l'avenir. L'ESG est un programme continu comportant un seul cycle d'enquête chaque année.
3. Le statut socioéconomique (SSE) de la famille des jeunes, dans l'ESG, a été défini à des fins opérationnelles par l'indice socioéconomique Blisshen, selon la profession du père lorsque les répondants étaient âgés de 15 ans et plus. L'indice est disponible dans les fichiers types à grande diffusion relatifs à l'ESG de 1994. Les jeunes ont été répartis parmi trois groupes de SSE : ceux dont la profession du père les plaçait dans le quartile supérieur de l'indice Blisshen (SSE « élevé »); ceux dont la profession du père les plaçait dans la portion intermédiaire de l'indice (SSE « intermédiaire »); et ceux qui n'avaient pas de père ou de substitut paternel à l'âge de 15 ans, ou dont le père était sans emploi (SSE « inférieur »). La profession du père plutôt que de la mère a été retenue pour les besoins de cette définition, car une proportion beaucoup plus élevée de pères des répondants faisaient partie de la population active.

FIGURE 2.V.4 — TAUX DE PARTICIPATION À DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES CHEZ LES 18 À 21 ANS SELON LE STATUT SOCIOÉCONOMIQUE (SSE) DE LA FAMILLE DE 1986 À 1994



Source : Enquête sociale générale (Statistique Canada), citée dans *Revue trimestrielle de l'éducation*, 2000 : vol. 6, no 4

seulement 22 % dans celui du groupe supérieur). Enfin, aucun de ces écarts n'est causé par une chute de la participation dans un groupe; ils résultent plutôt de taux d'augmentation différents, ce qui constitue un phénomène moins inquiétant.

ORIGINE ETHNIQUE

Malheureusement, on dispose de relativement peu de données pour tirer des conclusions à propos de la composition ethnique de la population étudiante. Les meilleures informations à ce sujet proviennent de l'Institute for Social Research de l'Université York, et de l'enquête effectuée en 2000 auprès des diplômés du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire.

L'Institute for Social Research a mené des recherches approfondies sur les tendances relatives aux étudiants de premier cycle. Dans une enquête réalisée en 1994 auprès des étudiants ès arts, environ 65 % (n=492) des étudiants qui entraient à l'Université York se disaient d'origine « européenne », alors que la plupart des autres (24 %) se désignaient principalement comme Chinois, Asiatiques du Sud ou membres

d'une autre sous-population asiatique. En 1993, le Student Environment Group⁴ a mené une enquête sur les lieux de sept campus universitaires; parmi les questions que posaient le questionnaire, certaines concernaient les origines des étudiants et leur demandaient d'élaborer sur leurs expériences du secondaire. Soixante-cinq pour cent des répondants se désignaient comme « Blancs »; 28 % se disaient originaires de l'Asie de l'Est, du Sud ou du Sud-Est, tandis que le reste des répondants disaient être « Noirs », « Amérindiens » ou « autres ».

Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, qui sonde une plus vaste population que l'Institute for Social Research ou le Student Environment Group, a demandé à plus de 6 000 étudiants de 20 campus universitaires s'ils se considéraient comme des membres d'une « minorité visible ». Au total, 13 % des étudiants ont répondu par l'affirmative. La proportion était sensiblement plus élevée (17 % vs 7 %) dans les établissements de grande taille (surtout concentrés dans les grands centres) que dans les petits (répartis dans les villes plus petites).

4. Le Student Environment Group a été créé en 1993 par l'Université de Guelph. Les établissements suivants ont aussi participé au projet : Université de Calgary, King's College de l'Université Western Ontario, l'Université de Toronto, l'Université Nipissing, l'Université polytechnique Ryerson, l'Université de Guelph et l'Université Brock.

VI. ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

S'il est vrai que les taux de participation des autochtones à des études post-secondaires ainsi que leur niveau d'instruction sont toujours inférieurs à ceux des non-autochtones, il est également vrai que le nombre d'étudiants autochtones qui entreprennent des études post-secondaires au Canada a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années.

S'il est vrai que les taux de participation des autochtones à des études post-secondaires ainsi que leur niveau d'instruction sont toujours inférieurs à ceux des non-autochtones, il est également vrai que le nombre d'étudiants autochtones qui entreprennent des études post-secondaires au Canada a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années; en fait, ce nombre a progressé plus rapidement que dans la population en général. Sous l'effet conjugué d'un financement accru et d'un meilleur contrôle des autochtones sur leurs établissements d'enseignement, le nombre d'étudiants autochtones inscrits chaque année dans des établissements canadiens a fortement augmenté au cours des deux dernières décennies.

Si cette réussite est passée pratiquement inaperçue, c'est notamment en raison du caractère limité des sources d'information permettant d'obtenir ces données. Les

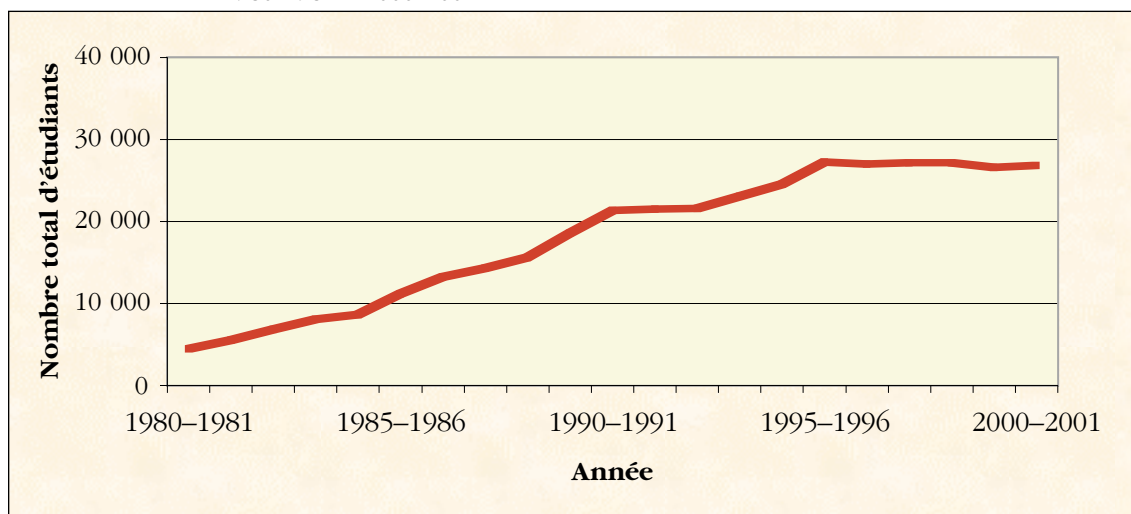
étudiants autochtones ne sont pas tenus de se désigner comme tels lorsqu'ils s'inscrivent dans un établissement d'enseignement. Les données tirées des sources institutionnelles — y compris celles de Statistique Canada — ne peuvent donc servir à dégager clairement des tendances en ce qui a trait aux effectifs autochtones.

Les seules sources fiables de renseignements à ce sujet, à savoir le nombre d'Indiens inscrits⁵ qui reçoivent des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), sont malheureusement incomplètes, car elles excluent une grande partie des Métis, des Inuits et des Indiens non inscrits qui étudient au Canada, en plus des Indiens inscrits qui n'ont pas recours au financement du MAINC afin d'entreprendre des études post-secondaires⁶. Néanmoins, étant donné que les Indiens inscrits représentent plus de la moitié de la population autochtone du pays et que la plupart, croit-on, utilisent les fonds du MAINC, les données constituent à tout le moins un point de départ pour l'analyse.

Ces données font état d'une évolution remarquable. À la fin des années 70, environ 4 100 Indiens inscrits fréquentaient des collèges ou des universités au Canada. En 2001, ce nombre avait presque atteint 27 000, soit une augmentation de près de 700 %. La figure 2.VI.1

5. Le MAINC définit un Indien inscrit comme une personne inscrite ou admissible à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Environ la moitié des Indiens inscrits au Canada sont des Indiens assujettis à un traité, c'est-à-dire des personnes affiliées à une Première nation ou à une bande ayant signé un traité avec la Couronne. Dans le recensement de 1996, la question 21 du formulaire détaillé définissait un Indien inscrit comme une personne inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Selon l'énoncé de la question, il était clair que cette catégorie englobait les personnes se considérant comme des « Indiens assujettis à un traité », dans la mesure où ils étaient aussi inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*, et qu'elle englobait également les personnes inscrites par suite des modifications de 1985 à la *Loi sur les Indiens* (communément appelée le projet de loi C-31). La taille et la composition de la population d'Indiens inscrits ont changé considérablement depuis le milieu des années 80, en raison notamment de la réintégration de certains dans les effectifs autochtones ou de nouvelles inscriptions consécutives aux modifications de 1985. Ces changements ont été plus substantiels durant la période de 1986 à 1991 que pendant celle de 1991 à 1996; néanmoins, entre 1991 et 1996, environ 31 000 personnes ont été inscrites suite à des modifications. Ce nombre, qui représentait environ 5 % de toute la population d'Indiens inscrits en 1996, a contribué pour environ 31 % de la croissance nette de la population autochtone entre 1991 et 1996.
6. Ces données sont limitées, puisque les chiffres sur les effectifs ne portent que sur les Indiens inscrits ayant demandé et obtenu une aide financière par l'entremise des programmes du MAINC. Les données présentent également certaines lacunes en ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

FIGURE 2.VI.1 — NOMBRE TOTAL D'INDIENS INSCRITS POURSUIVANT DES ÉTUDES AU CANADA DE 1980-1981 À 2000-2001



Source : Base de données du MAINC

fait état de la progression des effectifs d'Indiens inscrits au Canada au cours des deux dernières décennies.

Outre la hausse généralisée des inscriptions au Canada durant les 20 dernières années, la nette progression des effectifs parmi les Indiens inscrits tient probablement à l'effet conjugué de quatre facteurs. Le premier est la décision, prise dans les années 70, de confier l'administration de l'enseignement primaire et secondaire aux Premières nations. En 1972, la Fraternité des Indiens du Canada (aujourd'hui l'Assemblée des Premières nations) a présenté au gouvernement fédéral un document intitulé *Indian Control of Indian Education*. Dans ce document, les Premières nations exprimaient le désir de voir l'éducation de leurs enfants guidée par les valeurs et les traditions de leurs différentes communautés. L'année suivante, les Premières nations se voyaient accorder le contrôle de la gestion de l'éducation à l'échelon local⁷.

Le second facteur ayant contribué à la montée en flèche des effectifs est le financement accru du fédéral à l'intention des étudiants du niveau post-secondaire, et la création du Programme de soutien aux étudiants du niveau post-secondaire, destiné aux Indiens inscrits. Ce programme couvrait les

droits de scolarité et les frais connexes, et prévoyait le versement d'indemnités de subsistance et le remboursement des frais de déplacement.

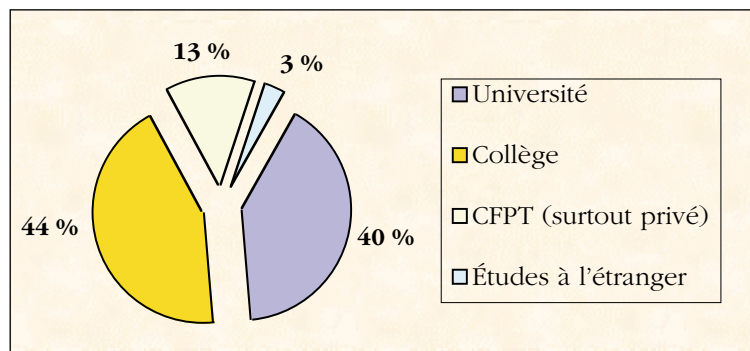
Le troisième facteur est ce qu'on appelle le « virage ethnique »; en effet, l'augmentation du nombre d'étudiants est attribuable en partie à la variation du nombre total de personnes s'étant désignées comme Indiens inscrits. De toute évidence, ce phénomène a été favorisé par l'élargissement de la définition d'« Indien inscrit », qui a accompagné la révision de la *Loi sur les Indiens*, en 1986.

Enfin, l'expansion des programmes d'études autochtones, dans de nombreuses universités canadiennes, et la fondation du Saskatchewan Indian Federated College à Regina — le premier établissement d'enseignement géré par des autochtones au pays — ont aussi contribué à faire augmenter les effectifs autochtones.

Les Indiens inscrits sont plus susceptibles de fréquenter des collèges et des écoles de formation professionnelle que des universités. Selon les données de 2001 du MAINC concernant les études post-secondaires chez les Indiens inscrits, on compte presque 3 500 autochtones de plus dans les collèges et écoles de formation que dans les universités. La

7. MAINC, 2000, 1.

FIGURE 2.VI.2 — RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INDIENS INSCRITS SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT EN 2001^a



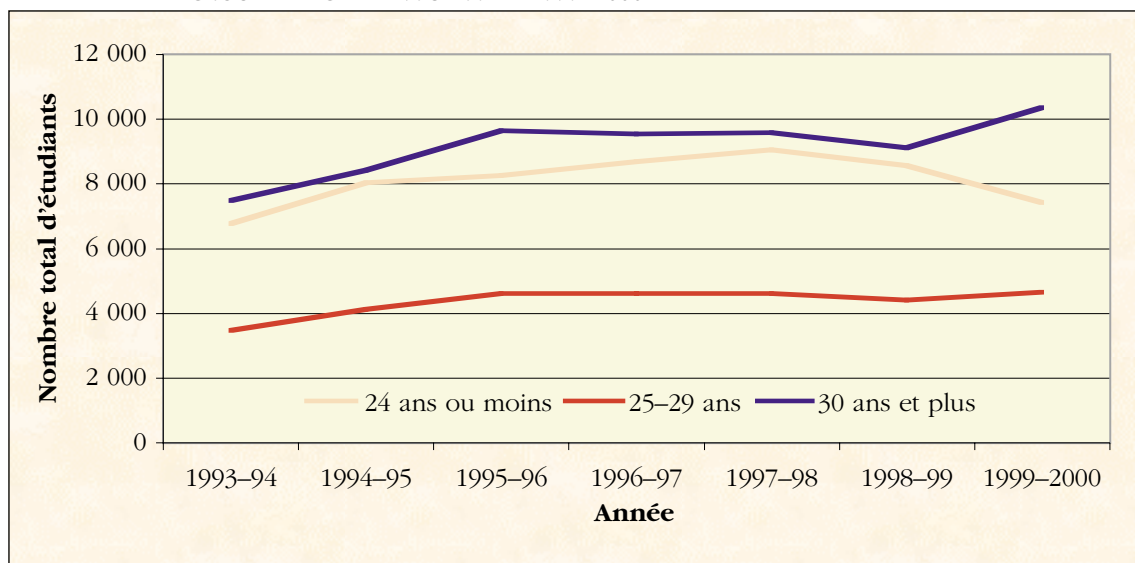
Source : Base de données du MAINC

Note : ^a Les données sont fondées sur les effectifs réels lorsque cela est possible; toutefois, dans certains cas, des estimations régionales sont nécessaires, car toutes les bandes indiennes ne divulguent pas des renseignements complets au sujet des fonds consacrés à l'éducation

situation inverse s'observe dans la population en général (les effectifs des universités dépassent ceux des collèges). Dans la figure 2.VI.2, les effectifs d'Indiens inscrits sont répartis selon le type d'établissement.

Il est intéressant de noter en quoi les données sur les étudiants Indiens inscrits varient de celles concernant la population étudiante canadienne en général. En ce qui a trait au sexe, les effectifs féminins, parmi les Indiens inscrits, dépassent les effectifs masculins dans une proportion de 2 pour 1; en 1999–2000, ce ratio était de 67 pour 33⁸. Ce ratio est légèrement supérieur à celui de la population globale au niveau post-secondaire. La répartition selon l'âge des Indiens inscrits entreprenant des études post-secondaires

FIGURE 2.VI.3 — EFFECTIFS D'INDIENS INSCRITS POURSUIVANT DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES SELON LE GROUPE D'ÂGE DE 1993–1994 À 1999–2000^{ab}



Source : Données du MAINC sur les programmes d'enseignement en 2001

Notes : ^a Ces chiffres portent uniquement sur les étudiants pour lesquels des données détaillées sont disponibles. Chaque année, les régions fournissent des données détaillées à propos des étudiants inscrits dans des programmes d'enseignement post-secondaire à une date particulière (le 1^{er} novembre). Par conséquent, ces données peuvent ne pas inclure les étudiants inscrits aux trimestres d'hiver, du printemps ou d'été.

^b Les données du MAINC n'englobent pas les étudiants ayant obtenu d'autres formes de financement.

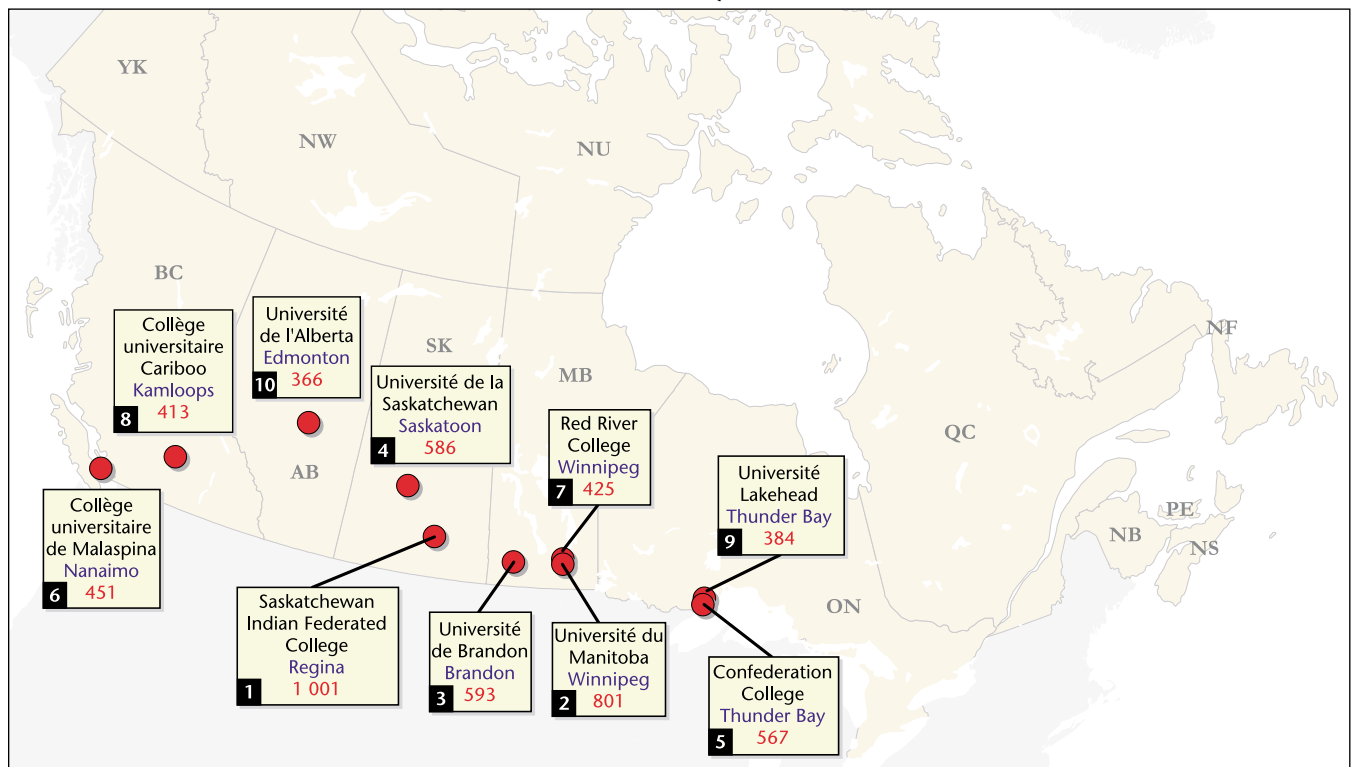
diffère considérablement de celle de la population étudiante générale; l'âge moyen des étudiants est d'environ 30 ans pour les Indiens inscrits, comparativement à moins de 25 ans pour l'ensemble de la population. La figure 2.VI.3 illustre les différences parmi les effectifs d'Indiens inscrits au niveau post-secondaire selon le groupe d'âge.

Sur le plan des champs d'études choisis, on ne note pas de différences notables entre les Indiens inscrits et la population étudiante en général. Les données du MAINC pour l'année 1999–2000 révèlent que près des trois quarts de tous les Indiens inscrits fréquentant des universités étaient concentrés dans seulement cinq champs d'études, à savoir les arts et les sciences (24,6 %), l'administration et le commerce (19,7 %), les sciences et les services sociaux (17,2 %), l'éducation (8,7 %) et les sciences de

la santé (4,9 %). Les Indiens inscrits sont donc un peu plus susceptibles d'étudier en arts et en sciences ainsi qu'en administration et commerce, et moins susceptibles d'étudier en génie et en sciences appliquées que la population étudiante générale (voir les données sur les effectifs globaux à la section XI de ce chapitre).

Naturellement, la répartition géographique des Indiens inscrits reflète la répartition des populations autochtones dans l'ensemble du pays. Les établissements comptant le plus d'Indiens inscrits sont tous situés dans l'ouest du Canada et dans le nord de l'Ontario, où la densité d'autochtones est la plus élevée. Plus de 20 % des Indiens inscrits qui étudient au Canada sont concentrés dans une dizaine d'établissements. La figure 2.VI.4 illustre la répartition des dix collèges et universités que les Indiens inscrits fréquentent le plus.

FIGURE 2.VI.4 — LES DIX COLLÈGES ET UNIVERSITÉS LES PLUS FRÉQUENTÉS PAR LES INDIENS INSCRITS EN 1999–2000^a



Source : Base de données du MAINC sur les effectifs, 1999–2000

Note : ^a Le MAINC calcule le nombre total d'étudiants inscrits dans chaque établissement à partir des renseignements fournis par les bandes indiennes. Si une bande ne répond pas, un bureau régional du MAINC fournit des chiffres estimatifs en lieu et place des chiffres réels. Le nombre indiqué pour chaque établissement n'est donc pas le résultat d'un décompte précis, mais plutôt de la meilleure information disponible.

TABLEAU 2.VI.1 — PROPORTION DE CANADIENS ENTREPRENANT OU AYANT ENTREPRIS DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES EN 1996

ÂGE	INDIENS INSCRITS	AUTRES AUTOCHTONES	AUTRES CANADIENS
15-24	20 %	29 %	41 %
25-44	49 %	58 %	64 %
45-64	37 %	47 %	50 %
65+	10 %	20 %	20 %
Total	37 %	47 %	51 %

Source : Affaires indiennes et Nord canadien, *Direction de la Recherche et de l'analyse* (1996), et *Études post-secondaires et situation à l'égard de l'activité des autochtones Canada* (1996).

Il n'existe pas de source officielle de données à propos des étudiants autochtones ou métis qui ne sont pas des Indiens inscrits. Cependant, bien que nous ne sachions pratiquement rien de ce groupe d'étudiants, nous possédons quelques données sur ces derniers une fois qu'ils sont diplômés. À partir des données du recensement, Statistique Canada peut estimer les niveaux d'instruction de différents groupes autochtones avec un certain degré de fiabilité.

Le tableau 2.VI.1 montre que le taux de participation et le niveau d'instruction des autochtones autres que les Indiens inscrits étaient plus élevés que ceux des Indiens inscrits

dans tous les groupes d'âge, mais néanmoins inférieurs à ceux de la population en général.

En prenant pour acquis que les Indiens non inscrits représentent environ 40 % de la population autochtone totale et que leurs taux de participation sont constamment reliés aux taux du tableau 2.VI.1, on peut raisonnablement conclure que la population d'étudiants Indiens inscrits représente presque exactement la moitié de la population étudiante autochtone totale du pays. Cela impliquerait que la population étudiante autochtone comptait environ 54 000 étudiants au cours de la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles (1999-2000).

VII. ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Bien que de nombreux rapports sur les étudiants handicapés aient été publiés depuis dix ans, les données sur les effectifs demeurent limitées, voire inexistantes. Ces données sont établies à partir des étudiants qui choisissent de se déclarer comme handicapés, de sorte qu'elles ne rendent sans doute pas compte fidèlement de la population totale. Les chiffres avancés par les établissements constituent le plus souvent des estimations empiriques.

La définition — type d'un « handicap » est nécessairement variable; un handicap n'est pas un état statique, et une seule description ne peut englober la multitude de cas particuliers. De nombreux établissements canadiens de niveau post-secondaire définissent comme « handicapée » une personne qui, en raison de troubles persistants et permanents d'ordres divers (problèmes médicaux, physiques, sensoriels, psychologiques ou psychiatriques, troubles du développement ou de l'apprentissage ou autres déficiences), éprouve des difficultés à accéder à l'emploi, à l'éducation et à la vie communautaire. Cette définition comprend les personnes qui disent avoir plus d'un handicap⁹.

En 1991, Statistique Canada a réalisé une *Enquête sur la santé et les limitations d'activités* (ESLA). Il s'agissait d'une enquête postcensitaire menée auprès de quelque 35 000 Canadiens handicapés et 113 000 non handicapés. À partir des estimations démographiques établies au moyen de ces données, l'enquête a permis de constater qu'en dehors des établissements de soins, environ 2,2 millions de Canadiens âgés de 15 à 64 ans étaient handicapés (soit environ 13 % des adultes en âge de travailler). L'enquête a également révélé que 112 000 étudiants handicapés fréquentaient des collèges, des cégeps et des universités au Canada. Ce chiffre représentait alors 7 % des effectifs totaux.

En 1999, l'Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au post-secondaire (ACCSEHP) a publié

un rapport complet sur les étudiants handicapés. Bien que ce document ne mettait pas en doute les conclusions du rapport de l'ESLA, à savoir que 7 % des étudiants étaient handicapés, il signalait la naissance d'une tendance susceptible de faire augmenter ce chiffre dans l'avenir. Selon le rapport, les services responsables des étudiants handicapés au sein des établissements ont constaté une nette augmentation du nombre d'étudiants se déclarant handicapés au cours des 20 dernières années.

En particulier, le nombre des étudiants ayant fait mention d'un trouble d'apprentissage a triplé au cours des années 90. Cette tendance marquée d'auto-identification au statut de personne handicapée a été attribuée à divers facteurs : meilleur accès à des installations adaptées pour le passage des examens, amélioration de l'accès aux locaux des établissements et création des Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants handicapés (lesquelles sont constituées de fonds qui couvrent les coûts additionnels occasionnés par les handicaps).

Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire constitue une autre source d'information sur les étudiants handicapés. Dans son sondage de 2002, ce groupe a interrogé des étudiants qui terminaient leur baccalauréat dans 20 universités du pays sur leur statut de personne handicapée. Environ 5 % (n=6 358) ont dit avoir au moins un handicap. Les types de handicaps les plus souvent mentionnés avaient trait à l'apprentissage, à la santé mentale et à l'ouïe. Bien que légèrement inférieurs aux chiffres estimatifs de l'ESLA et de l'ACCSEHP, ces résultats sont néanmoins assez proches des niveaux estimés antérieurement.

Ces données sont établies à partir des étudiants qui choisissent de se déclarer comme handicapés, de sorte qu'elles ne rendent sans doute pas compte fidèlement de la population totale.

9. Faba et White, 2000, 24.

VIII. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CANADA

Depuis les années 80, le nombre total d'étudiants étrangers fréquentant des établissements d'enseignement post-secondaire canadiens a augmenté de presque 35 %, principalement par suite d'une hausse des effectifs dans les collèges et les écoles de formation professionnelle et technique. Durant

Depuis les années 80, le nombre total d'étudiants étrangers fréquentant des établissements d'enseignement post-secondaire canadiens a augmenté de presque 35 %.

la majeure partie des années 90, cependant, les effectifs d'étudiants étrangers ont diminué (à l'exception de la fin de la décennie, où l'on semble avoir enregistré une remontée). Les données de 1999–2000 et les données préliminaires de 2000–2001 donnent à penser que, de 1999 à 2001, les effectifs d'étudiants étrangers ont grimpé de près de 30 %, cette hausse étant plus ou moins également répartie entre les programmes d'études collégiales et d'études universitaires de premier cycle.

Le Canada accueille des étudiants universitaires étrangers du monde entier. En 1995, 40 % d'entre eux provenaient de cinq pays : France, États-Unis, Chine, Hong Kong et Malaisie¹⁰. Cependant, le nombre d'étudiants de Hong Kong a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie, surtout en raison de la rétrocession de ce

territoire à la République populaire de Chine en 1997¹¹. En revanche, le nombre d'étudiants coréens a considérablement augmenté; en 1999–2000, la Corée du Sud est devenue, pour la première fois depuis que des statistiques sur les étudiants étrangers sont compilées, le pays d'origine du plus gros groupe d'étrangers qui fait ses classes dans le système canadien d'enseignement post-secondaire. Les 5 400 Sud-Coréens qui fréquentaient les collèges et les universités du Canada représentaient un peu moins de 10 % des effectifs totaux d'étudiants étrangers. Le nombre d'étudiants américains, qui a toujours été élevé au Canada, a constamment augmenté depuis 1993 et dépasse aujourd'hui le cap des 5 000. Les effectifs d'étudiants chinois et taïwanais s'accroissent également. Par contre, le nombre d'étudiants participant à des échanges universitaires qui sont originaires de l'Inde, de la Malaisie et du Royaume-Uni a diminué ou a fluctué au cours des dix dernières années. Dans le cas de la plupart des autres pays, le nombre d'étudiants est demeuré le même ou a fléchi durant la même période. La figure 2.VIII.1 montre les tendances relatives au profil des étudiants étrangers de divers pays durant la dernière décennie.

Beaucoup d'étudiants étrangers au Canada ont fréquenté des collèges et universités de l'Ontario en 1998–1999. Depuis quelque temps, toutefois, la

TABLEAU 2.VIII.1 — ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CANADA SELON LE TYPE D'ÉTUDES DE 1990–1991 À 2000–2001

ANNÉE	COLLÈGE/ ÉCOLE DE MÉTIERS	UNIVERSITÉ			TOUS LES ÉTABLISSEMENTS POST-SECONDAIRES
		PREMIER CYCLE	ÉTUDES SUPÉRIEURES	TOUTES LES UNIVERSITÉS	
1990–1991	18 508	20 328	14 859	35 187	53 695
1991–1992	17 751	21 748	15 286	37 034	54 785
1992–1993	18 509	21 596	15 220	36 816	55 325
1993–1994	18 029	20 354	15 097	35 451	53 480
1994–1995	15 950	19 141	14 285	33 426	49 376
1995–1996	15 884	18 223	13 312	31 435	47 419
1996–1997	18 617	18 468	13 214	31 682	50 299
1997–1998	17 791	20 026	13 085	33 111	50 902
1998–1999	14 661	22 158	13 398	35 556	50 217
1999–2000	17 474	26 776	14 595	42 371	58 845
2000–2001 ^a	20 000	29 077	14 999	44 076	64 076

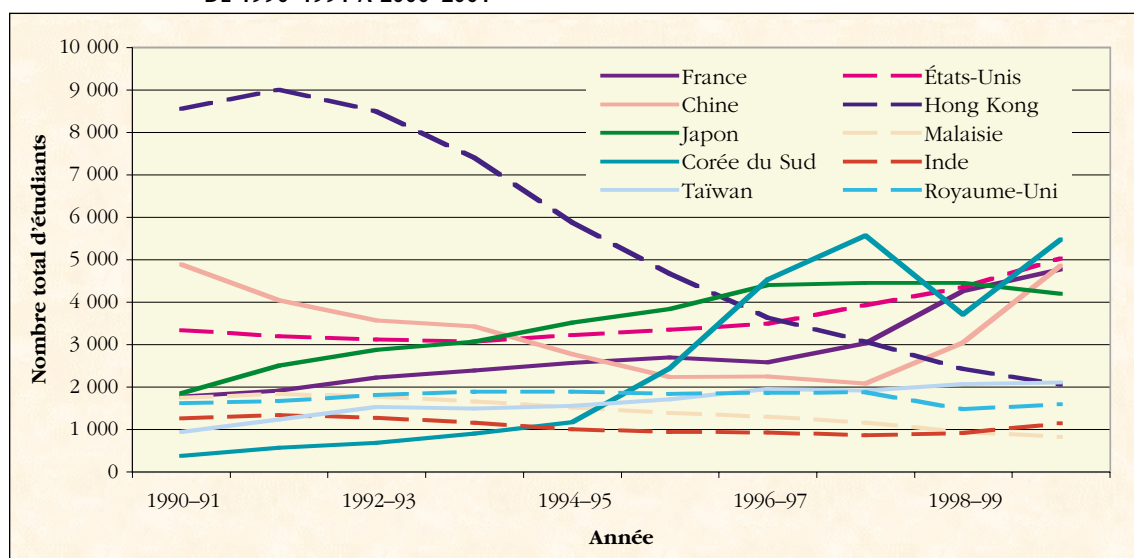
Source : Bureau canadien de l'éducation internationale, *Profil des étudiants étrangers au Canada*, 2000–2001

Note : ^a Les chiffres estimatifs sont établis d'après l'interprétation que fait le Bureau canadien de l'éducation internationale des données préliminaires de Citoyenneté et Immigration Canada. Les valeurs peuvent varier de plus ou moins 15 %.

10. Association des universités et collèges du Canada (AUCC), 1999.

11. Kane et Humphries, 1999.

FIGURE 2.VIII.1 — LES DIX PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CANADA DE 1990-1991 À 2000-2001



Source : Bureau canadien de l'éducation internationale *Profil des étudiants étrangers au Canada*, 1998-1999 et 2000-2001

province voit sa part du total national diminuer. En revanche, les effectifs d'étudiants étrangers se sont progressivement accrus en Colombie-Britannique et au Québec depuis dix ans. En Colombie-Britannique, l'augmentation est plus ou moins constante pour tous les niveaux d'études, tandis

qu'au Québec, elle se concentre surtout dans le premier cycle universitaire. Il est à noter qu'on compte au Québec de nombreux étudiants français dans toutes les universités (ceux-ci bénéficient de généreuses bourses touchant les droits de scolarité en raison d'une entente bilatérale

TABLEAU 2.VIII.2 — ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES EN 1998-1999^a SELON LA PROVINCE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES

PROVINCE	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE 1 ^{ER} CYCLE	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE 1 ^{ER} CYCLE EN POURCENTAGE		ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE 2 ^E OU 3 ^E CYCLE EN POURCENTAGE		TOTAL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	TOTAL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS UNIVERSITAIRES TOTAUX
		DE TOUS LES ÉTUDIANTS DE 1 ^{ER} CYCLE	ÉTUDIANTS DE 2 ^E OU 3 ^E CYCLE	DE 2 ^E OU 3 ^E CYCLE	DE TOUS LES ÉTUDIANTS		
T.-N.	160	1,4 %	275	19,9 %	435	3,2 %	
Î.-P.É.	76	2,8 %	15	83,0 %	91	2,9 %	
N.-É.	1 496	5,1 %	374	12,7 %	1 870	5,7 %	
N.-B.	674	3,8 %	193	14,8 %	867	5,4 %	
Qc	7 861	6,7 %	5,313	22,7 %	13 174	6,3 %	
Ont.	6 228	2,6 %	3,606	15,0 %	9 834	3,8 %	
Man.	707	3,3 %	299	14,4 %	1 006	3,6 %	
Sask.	655	2,8 %	456	21,8 %	1 111	4,0 %	
Alb.	1 519	2,9 %	1,013	18,3 %	2 532	4,1 %	
C.-B.	2 782	4,8 %	1,854	33,5 %	4 636	6,4 %	
TOTAL	26 776	4,7 %	14 595	20,5 %	35 556	4,8 %	

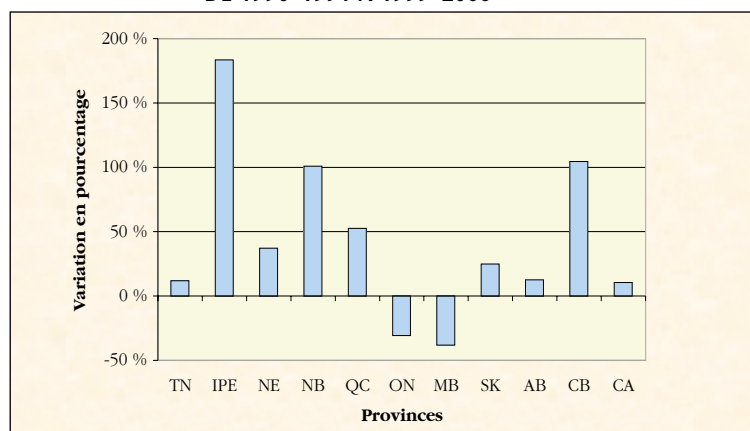
Sources : Bureau canadien de l'éducation internationale *Profil des étudiants étrangers au Canada*, 2000-2001 et Statistique Canada
 Note : ^a Bien qu'il existe des données sur les étudiants étrangers depuis 1998-1999, cette année est la dernière pour laquelle on dispose d'informations sur les étudiants canadiens. Au moment de la publication, il était donc impossible d'établir des comparaisons pour la période postérieure à 1998-1999.

France-Québec) ainsi que de nombreux étudiants américains, surtout à l'Université McGill¹². Les effectifs d'étudiants étrangers sont restés relativement stables dans la plupart des autres provinces; en 1999, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan étaient celles qui en comptaient le plus après l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Le tableau 2.VIII.2 rend compte du

nombre d'étudiants étrangers inscrits en 1998–1999 dans les universités canadiennes selon la province et le niveau d'études, et indique la proportion d'étudiants étrangers dans les effectifs totaux de chaque province. La figure 2.VIII.2 fait état de l'évolution des effectifs d'étudiants étrangers au Canada par province depuis 1990.

Les étudiants étrangers du niveau universitaire ont tendance à choisir les plus grands établissements du pays. En 1990–1991, 14 universités canadiennes comptaient au moins 1 000 étudiants étrangers. Venaient en tête l'Université de Toronto (3 697), l'Université McGill (2 805) et l'Université de Montréal (2 256). En 1999–2000, seulement 11 universités comptaient plus de 1 000 étudiants étrangers, les plus fortes concentrations étant observées à l'Université McGill (4 405), l'Université de Montréal (3 515) et l'Université du Québec (2 782). En 1999–2000, ces trois établissements comptaient respectivement 10,5 %, 8,3 % et 6,6 % de tous les étudiants universitaires étrangers, ce qui, au total, représente plus de 25 % des effectifs totaux d'étudiants universitaires étrangers au Canada. Le tableau 2.VIII.3 indique le nombre d'étudiants étrangers dans les dix universités canadiennes les plus fréquentées par ceux-ci depuis 1990–1991.

FIGURE 2.VIII.2 — ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CANADA PAR PROVINCE DE 1990–1991 À 1999–2000



Source : Bureau canadien de l'éducation internationale
Profil des étudiants étrangers au Canada, 2000–2001

TABLEAU 2.VIII.3 — LISTE DES DIX UNIVERSITÉS CANADIENNES COMPTANT LE PLUS D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, DE 1990–1991 À 1999–2000

UNIVERSITÉ	1990–91	1991–92	1992–93	1993–94	1994–95	1995–96	1996–97	1997–98	1998–99	1999–00
Université McGill	2 805	2 792	2 801	3 017	3 478	3 567	3 764	3 867	4 120	4 445
Université de Montréal ^a	2 256	2 352	1 751	1 677	1 628	1 594	1 634	2 227	2 458	3 515
Université du Québec ^b	1 328	1 524	1 666	1 740	1 706	1 937	2 129	2 908	3 048	2 782
Université de Toronto	3 697	3 956	3 804	3 421	2 842	2 380	2 158	2 051	2 193	2 582
Université de la Colombie-Britannique	1 586	2 093	2 562	2 045	2 233	2 189	2 184	2 090	2 095	2 165
Université Laval	1 341	1 480	1 576	1 674	1 736	1 528	1 535	1 615	1 702	1 901
Université York	1 900	2 058	1 829	1 429	1 047	938	1 067	1 253	1 469	1 748
Université Concordia	977	1 032	979	956	962	939	1 014	1 105	1 259	1 483
Université de l'Alberta	1 685	1 590	1 527	1 514	1 308	1 083	1 053	1 088	1 204	1 328
Université d'Ottawa	890	920	1 030	933	897	883	920	921	1 035	1 185

Source : Bureau canadien de l'éducation internationale *Profil des étudiants étrangers au Canada, 1998–1999 et 2000–2001*

Notes : ^a Les chiffres incluent ceux des écoles affiliées (École polytechnique et École des hautes études commerciales).

^b Les chiffres incluent ceux de tous les campus de l'Université du Québec.

IX. ÉTUDIANTS CANADIENS À L'ÉTRANGER

Étudier à l'étranger peut être une expérience très enrichissante. Une personne qui étudie hors de son pays de résidence a la chance d'être sensibilisée aux grands enjeux mondiaux, d'acquies de nouvelles compétences et capacités, et peut-être même d'apprendre une deuxième ou une troisième langue. Les compétences acquises au cours d'études à l'étranger profitent ensuite tant à l'étudiant qu'à la société en général.

Le nombre d'étudiants canadiens à l'étranger s'est accru de plus de 50 % au cours de la dernière décennie. En 1990–1991, un peu moins de 20 000 Canadiens étudiaient à l'étranger, comparativement à un peu plus de 30 000 à la fin de la décennie. On ne sait pas avec certitude combien de ces étudiants ont quitté le Canada pour suivre un programme complet ni combien étudient à l'étranger uniquement pour une année ou un semestre, puisque les données de l'UNESCO ne font pas cette distinction.

Les États-Unis sont de loin la destination privilégiée des étudiants canadiens; on y retrouve plus des trois quarts des étudiants canadiens à l'étranger. Bien que le nombre absolu d'étudiants canadiens aux États-Unis ait augmenté durant les années 90, il en va autrement de leur proportion; en 1990, plus de 80 % des étudiants canadiens à l'étranger

étaient établis aux États-Unis. Le pays où les effectifs d'étudiants canadiens ont le plus augmenté, en proportion, est en fait le Royaume-Uni, qui compte aujourd'hui au-delà de trois fois plus d'étudiants canadiens qu'il y a dix ans. Les autres destinations populaires auprès des étudiants canadiens sont la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Australie; selon les récentes révisions statistiques, le nombre déclaré d'étudiants canadiens dans ce dernier pays a été multiplié par dix. Très peu de Canadiens choisissent d'étudier dans des pays autres que ceux membres de l'Association de coopération et de développement économiques (OCDE). Le tableau 2.IX.1 fait état du nombre de Canadiens qui étudient à l'étranger, par pays, depuis 1989–1990.

Comme l'indique ce tableau, la majorité des Canadiens qui décident de poursuivre des études à l'étranger choisissent les États-Unis. Bien que cela puisse paraître naturel, compte tenu de la proximité des deux pays, il convient de noter que cet « échange » d'étudiants est plutôt unilatéral : le nombre d'étudiants canadiens aux États-Unis dépasse celui des étudiants américains au Canada dans une proportion de plus de quatre pour un.

Le nombre d'étudiants canadiens à l'étranger s'est accru de plus de 50 % au cours de la dernière décennie.

TABLEAU 2.IX.1 — ÉTUDIANTS CANADIENS À L'ÉTRANGER PAR PAYS DE 1989–1990 À 1999–2000

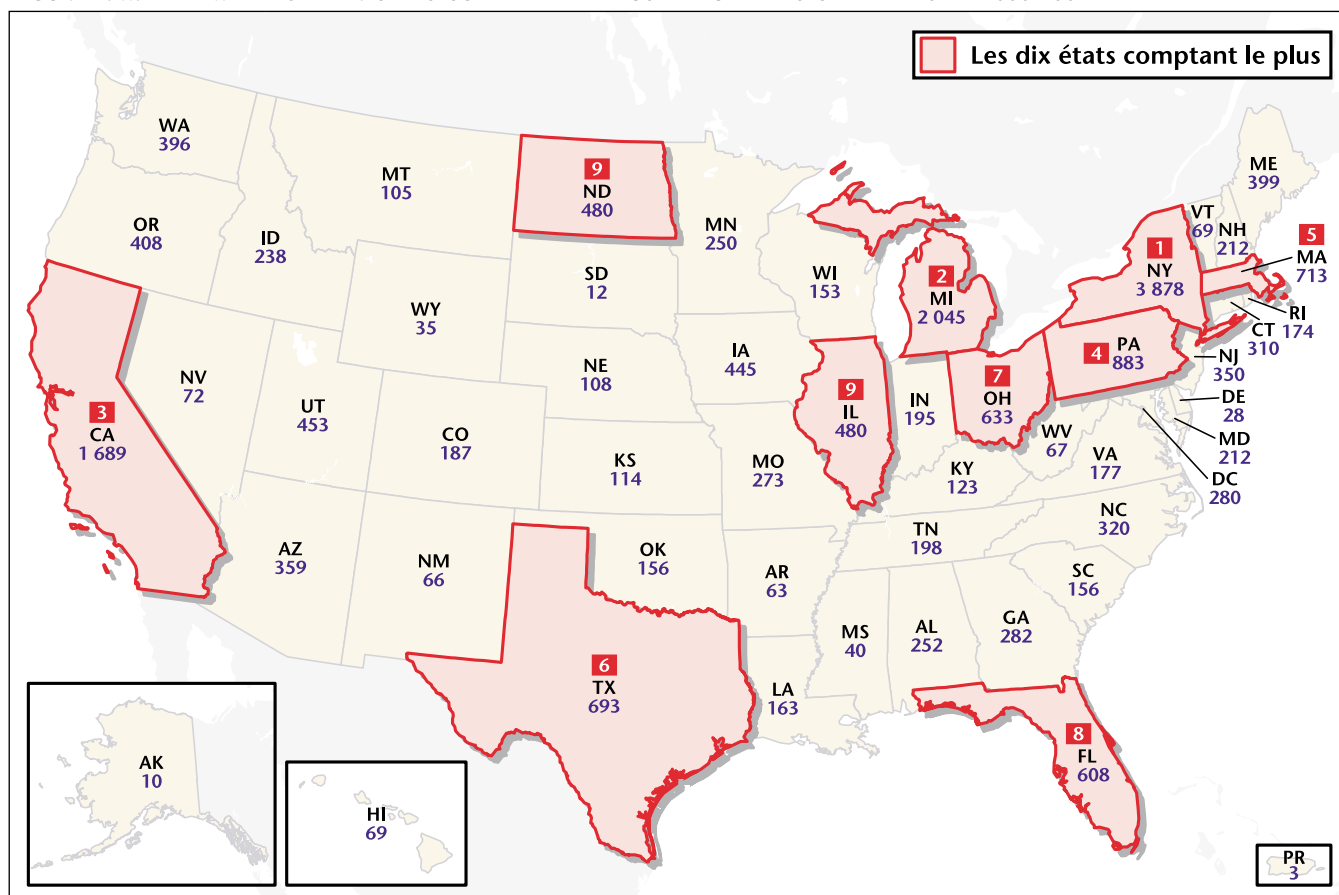
PAYS	1989–90	1990–91	1991–92	1992–93	1993–94	1994–95	1995–96	1997–98	1998–99
États-Unis	16 113	16 443	19 194	20 968	22 665	23 005	24 000	22 051	22 746
Royaume-Uni	993	985	1 072	1 242	1 287	1 287	2 900	2 893	3 342
France	949	968	1 040	1 048	1 091	1 091	1 091	1 091a	1 005
Allemagne	399	399	392	425	425 ^a	425 ^a	442	452	446
Suisse	118	139	162	167	157	157	150	150a	152
Australie	116	106	121	147	150a	175a	175a	1 267	1 267
Autres pays	1 046	1 330	1 476	1 583	1 672	1 617	s.o.	s.o.	s.o.
Total	19 734	20 370	23 457	25 580	27 437	28 280	s.o.	s.o.	30 255^b

Sources : Annuaire statistique de l'UNESCO et Institut de statistiques de l'UNESCO

Notes : ^a Effectifs estimés.

^b Chiffres estimatifs pour les pays de l'OCDE seulement.

FIGURE 2.IX.1 — DIX ÉTATS AMÉRICAINS COMPTANT LE PLUS D'ÉTUDIANTS CANADIENS EN 2000-2001



Source : *Locator Report of Canada Foreign Students*, Institute of International Education^a

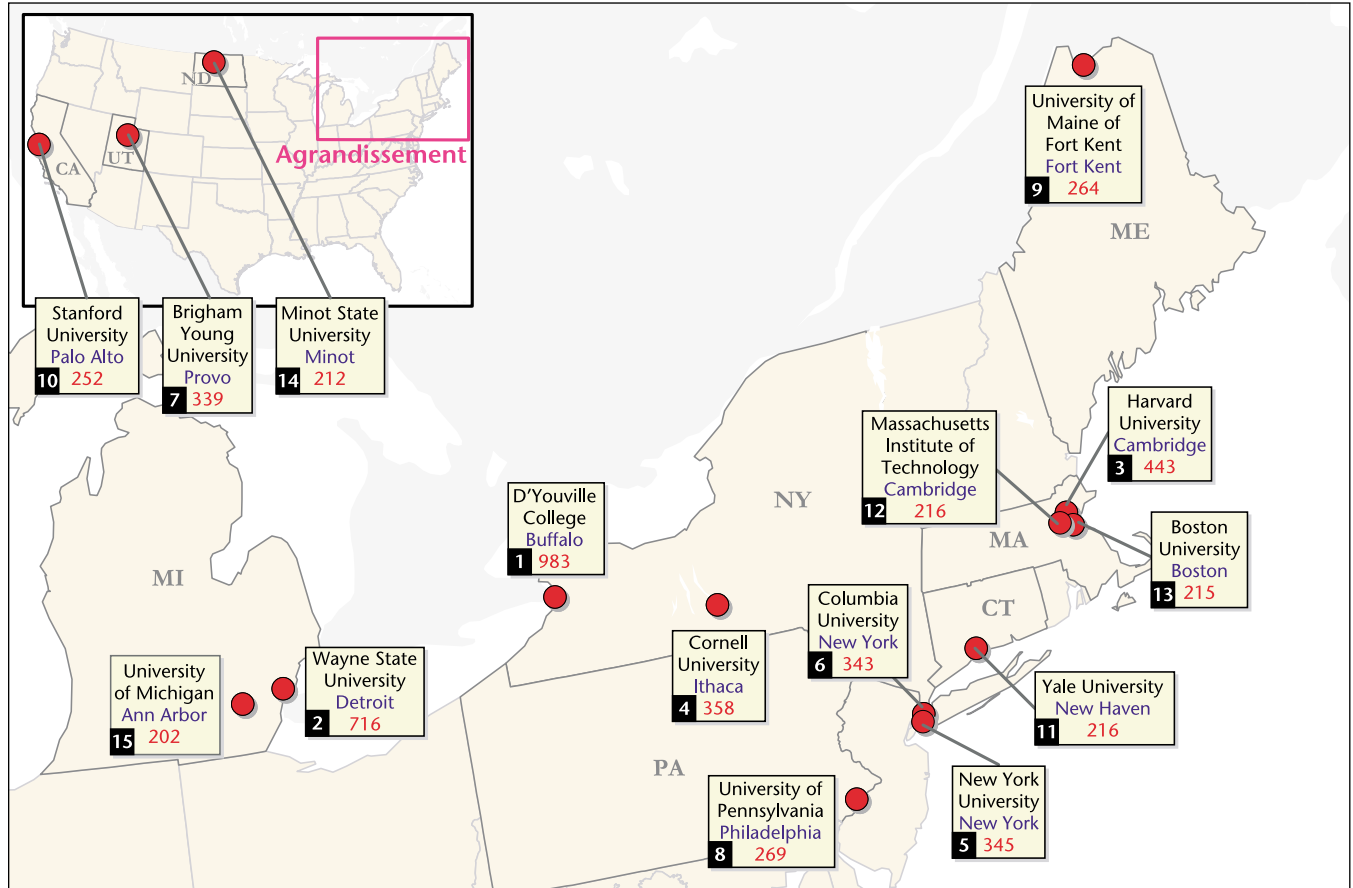
Note : ^a La méthode employée par l'Institute of International Education pour dénombrer les étudiants étrangers peut différer de celle utilisée par l'UNESCO, de sorte que ces chiffres peuvent être légèrement différents de ceux indiqués dans d'autres tableaux.

La figure 2.IX.1 montre l'emplacement des étudiants canadiens aux États-Unis, par État. Comme on pouvait sans doute s'y attendre, cinq des dix États qui comptent le plus d'étudiants canadiens sont situés le long de la frontière entre les deux pays.

La plupart des étudiants canadiens fréquentent des universités américaines plutôt que des collèges communautaires. La disponibilité de programmes est sans doute un facteur important pour les Canadiens lorsqu'ils font le choix d'aller étudier dans des universités

américaines. Par exemple, les étudiants de la Saskatchewan qui décident d'étudier en orthophonie doivent quitter leur province, et l'établissement le plus proche qui offre ce programme est l'Université North Dakota située dans la ville de Minot. De même, plusieurs Ontariens qui se retrouvent dans l'impossibilité de poursuivre des études en pédagogie dans leur province se tournent vers les États de New York ou du Michigan. Parmi les facteurs qui incitent certains Canadiens à fréquenter des universités américaines, il y a le fait que

FIGURE 2.IX.2 — LISTE DES 15 ÉTABLISSEMENTS AMÉRICAINS LES PLUS FRÉQUENTÉS PAR LES ÉTUDIANTS CANADIENS EN 2000-2001



Source : *Locator Report of Canada Foreign Students*, Institute of International Education

certaines d'entre elles leur offrent la possibilité de s'inscrire à des programmes sports-études assortis de bourses. Les personnes qui excellent dans des disciplines comme le hockey, le golf ou le volley-ball sont souvent recrutées par des universités américaines pourvues d'importants programmes de bourses aux étudiants-athlètes. La figure 2.IX.2 dresse la liste des 15 établissements américains les plus fréquentés par des étudiants canadiens en 2000–2001.

L'école américaine qui compte le plus de Canadiens est de loin le D'Youville College, un établissement peu connu dans le nord de l'État de New York. Il offre un programme d'études

supérieures qui attire de nombreux Ontariens incapables d'avoir accès à ce service dans leur province. Parmi les 15 premiers établissements mentionnés précédemment, on compte dix universités de recherche de réputation internationale, trois petits collèges d'État situés près de la frontière canado-américaine (D'Youville College, University of Maine at Fort Kent et Minot State University), une université de recherche de grande taille, mais pas particulièrement prestigieuse, située dans un État limitrophe (Wayne State University), et un grand établissement religieux (Brigham Young University).

X. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUES DES ÉTUDIANTS CANADIENS

La répartition géographique des étudiants canadiens ne diffère pas sensiblement de celle de la population en général; la majorité des étudiants (comme des Canadiens) sont concentrés dans le corridor Québec-Windsor.

La répartition géographique des étudiants canadiens ne diffère pas sensiblement de celle de la population en général; la majorité des étudiants (comme des Canadiens) se concentre dans le corridor Québec-Windsor. Selon les chiffres sur les effectifs publiés par Statistique Canada, près de 65 % des étudiants des collèges et des universités du pays étudiaient en Ontario ou au Québec en 1998–1999 (la dernière année pour laquelle des données sont disponibles).

La majorité des étudiants des collèges et des universités fréquentent des établissements situés dans des grands centres urbains, ce qui est normal dans un pays de plus en plus urbanisé. Au niveau universitaire, les étudiants sont très largement concentrés dans un nombre restreint de grands établissements; comme le montre le tableau 2.X.1, plus de 520 000 des 820 000 étudiants universitaires (environ 63 %) sont répartis dans seulement 20 établissements. Comme les collèges du Canada sont plus petits et plus nombreux que les universités, les étudiants du niveau collégial ne sont pas aussi densément groupés. Les tableaux 2.X.1 et 2.X.2 dressent la liste des principaux collèges et universités du pays, selon le niveau des effectifs, en 1998–1999.

TABEAU 2.X.1 — LISTE DES 20 PRINCIPALES UNIVERSITÉS CANADIENNES SELON LE NIVEAU DES EFFECTIFS (À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL)^a EN 1998–1999

ÉTABLISSEMENT	VILLE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS
Université de Toronto	Toronto (Ontario)	50 500
Université du Québec à Montréal	Montréal (Québec)	36 079
Université Laval	Québec (Québec)	35 569
Université de Montréal	Montréal (Québec)	33 865
Université de la Colombie-Britannique	Vancouver (C.-B.)	33 666
Université de l'Alberta	Edmonton (Alberta)	30 243
Université McGill	Montréal (Québec)	29 055
Université York	Toronto (Ontario)	28 959
Université de Calgary	Calgary (Alberta)	24 515
Université Concordia	Montréal (Québec)	24 077
Université d'Ottawa	Ottawa (Ontario)	23 133
Université Western Ontario	London (Ontario)	22 525
Université polytechnique Ryerson	Toronto (Ontario)	21 179
Université du Manitoba	Winnipeg (Manitoba)	21 052
Université de Waterloo	Waterloo (Ontario)	19 205
Université Simon-Fraser	Vancouver (C.-B.)	18 996
Université de Victoria	Victoria (C.-B.)	17 706
Université de la Saskatchewan	Saskatoon (Saskatchewan)	17 488
Université Carleton	Ottawa (Ontario)	16 857
Université Queen's	Kingston (Ontario)	16 778

Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

Note : ^a Ces chiffres comprennent les étudiants du premier cycle et des niveaux supérieurs.

TABLEAU 2.X.2 — LISTE DES 20 PRINCIPAUX COLLÈGES CANADIENS SELON LE NIVEAU DES EFFECTIFS
(À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL) EN 1998-1999

ÉTABLISSEMENT	VILLE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS
British Columbia Institute of Technology	Vancouver (C.-B.)	15 320
Seneca College of Applied Arts and Technology	Toronto (Ontario)	14 766
Algonquin College of Applied Arts and Technology	Ottawa (Ontario)	12 080
Humber College of Applied Arts and Technology	Toronto (Ontario)	11 685
Centennial College of Applied Arts and Technology	Toronto (Ontario)	11 003
Sheridan College	Oakville (Ontario)	10 136
Grant MacEwan Community College	Edmonton (Alberta)	9 169
George Brown College of Applied Arts and Technology	Toronto (Ontario)	9 112
Southern Alberta Institute of Technology (SAIT)	Calgary (Alberta)	9 085
Mount Royal College	Calgary (Alberta)	8 940
Douglas College	New Westminster (C.-B.)	8 403
Collège Édouard-Montpetit (cégep)	Longueuil (Québec)	7 707
Collège Dawson (cégep)	Montréal (Québec)	7 331
Northern Alberta Institute of Technology (NAIT)	Edmonton (Alberta)	7 329
Langara College	Vancouver (C.-B.)	7 134
Nova Scotia Community College	Halifax (Nouvelle-Écosse) ^a	6 083
College of the North Atlantic	Stephenville (Terre-Neuve) ^b	5 815
Red River College	Winnipeg (Manitoba)	5 393
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Saint-Jean (N.-B.) ^c	5 141
Confederation College of Applied Arts and Technology	Toronto (Ontario)	3 318

Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.

Notes : ^a Le bureau administratif du Nova Scotia Community College est situé à Halifax; toutefois, l'établissement compte des campus dans toute la province.

^b Le bureau administratif du College of the North Atlantic est situé à Stephenville; toutefois, l'établissement compte des campus dans toute la province.

^c Le bureau administratif du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est situé à Saint-Jean; toutefois, l'établissement compte des campus dans toute la province.

TENDANCES EN MATIÈRE DE MIGRATION DES ÉTUDIANTS

Certains étudiants choisissent d'étudier dans une autre province, et ce, pour différentes raisons (s'éloigner du foyer, suivre un programme qui n'est pas offert dans la province de résidence, etc.).

Statistique Canada est le seul organisme à fournir des renseignements sur la mobilité des étudiants et subit malgré tout les inconvénients reliés aux informations inégales et incomplètes que lui fournissent tant bien que mal les établissements d'enseignements. Au niveau collégial, plusieurs provinces ne recueillent pas ou ne divulguent pas de renseignement sur la province d'origine des étudiants; au niveau

universitaire, dans bien des cas, la province d'origine des étudiants est soit inconnue, soit non déclarée. Les statistiques sur la mobilité des étudiants doivent donc être analysées avec prudence, car elles représentent davantage une approximation qu'un reflet de la situation réelle.

Pour autant que l'on sache, les étudiants des universités sont plus susceptibles que les étudiants des collèges d'entreprendre des études post-secondaires dans une autre province. Au niveau universitaire, un peu plus d'un étudiant sur dix quitte sa province d'origine pour étudier ailleurs; au niveau collégial, ce niveau n'est pas beaucoup plus élevé que 1 sur 50. La proportion d'étudiants universitaires qui

TABLEAU 2.X.3 — EFFECTIFS DES UNIVERSITÉS ET MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS SELON LA PROVINCE EN 1998–1999

PROVINCE OU TERRITOIRE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS VENUS ÉTUDIER DANS LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS QUITTANT LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE POUR ÉTUDIER	GAIN NET (+) OU PERTE NETTE (-)	ÉTUDIANTS DE L'EXTÉRIEUR DE LA OUT-OF-PROVINCE EN PROVINCE EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS TOTAUX
T.-N.	15 710	498	4 389	-3 891	3,2 %
Î.-P.É.	2 887	552	1 610	-1 058	19,1 %
N.-É.	37 241	9 418	4 649	+4 769	25,3 %
N.-B.	22 766	5 117	4 596	+521	22,5 %
Qc	232 278	11 302	8 873	+2 429	4,9 %
Ont.	302 943	17 303	17 072	+230	5,7 %
Man.	30 735	1 862	2 976	-1 114	6,1 %
Sask.	31 278	2 252	3 758	-1 506	7,2 %
Alb.	73 773	11 327	5 609	+5 718	15,4 %
C.-B.	76 750	5 052	9 839	-4 787	6,6 %
Yukon	0	0	450	-450	s.o.
T.N.-O.	0	0	862	-862	s.o.

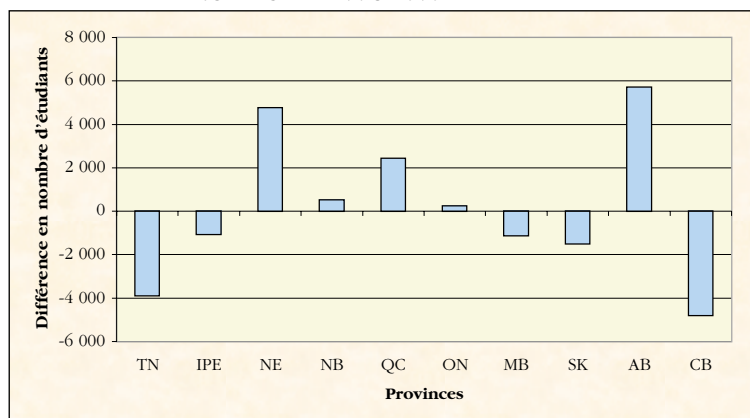
Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*

quittent leur province a augmenté quelque peu au cours de la dernière décennie; toutefois, durant la majeure partie des 20 dernières années, la proportion d'étudiants qui poursuivent des études à l'extérieur de leur province d'origine est restée dans une fourchette étroite (de 8 à 10 %). Les données les plus récentes laissent croire que cette proportion s'élève aujourd'hui à 12 %, mais cette hausse s'est accompagnée d'une plus forte proportion

d'étudiants dont l'origine est « inconnue » ou « non déclarée », de sorte qu'il ne s'agit peut-être pas réellement d'une progression.

Le tableau 2.X.3 fait état des flux d'entrée et de sortie d'étudiants universitaires pour toutes les provinces et les deux territoires pour l'ensemble de l'année universitaire 1998–1999. Ces données indiquent que la majorité des provinces (7 sur 12), y compris les territoires, sont des « exportateurs » nets d'étudiants et que seulement trois provinces (la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Alberta) « importent » plus de 1 000 étudiants par année. Outre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, les autres petites provinces sont, dans une large mesure, des « exportateurs » nets d'étudiants. Les étudiants sont plus nombreux à quitter le

FIGURE 2.X.1 — FLUX NET D'ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES PAR PROVINCE EN 1998–1999



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

Manitoba et la Saskatchewan qu'à y venir dans une proportion de 60 à 80 %; à l'Île-du-Prince-Édouard, les sorties sont trois fois supérieures aux entrées; à Terre-Neuve, le ratio est de neuf pour un. La figure 2.X.1 indique le flux net d'étudiants universitaires qui entrent dans chaque province et qui en sortent.

En général, les étudiants qui quittent leur province pour poursuivre leurs études ailleurs ne vont pas très loin. Comme le tableau 2.X.4 l'illustre, dans bien des provinces, la plupart des étudiants de l'extérieur viennent des provinces voisines. Près de la moitié des étudiants qui quittent Terre-Neuve choisissent comme destination la Nouvelle-Écosse, tandis que l'Ontario attire 80 % de tous les étudiants universitaires qui quittent le Québec. Pour l'ensemble des provinces et territoires sauf le Yukon, l'Ontario est l'une des trois principales destinations que choisissent les étudiants qui quittent leur province d'origine. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba ne sont pas parmi les trois principales destinations que

choisissent les étudiants des autres provinces. L'Alberta est la destination privilégiée des étudiants qui quittent les territoires pour fréquenter l'université.

Comme les chiffres l'indiquent, les données sur la migration des étudiants au niveau collégial souffrent de lacunes massives et d'un manque de déclarations, particulièrement dans l'Ouest du pays. En l'absence de données complètes, très peu d'analyses pancanadiennes peuvent être effectuées. Néanmoins, sur la foi des données disponibles, certains faits peuvent être établis avec certitude. Pratiquement tous les étudiants des collèges du Québec (99 %) et de l'Ontario (98 %) sont natifs de la province même — autrement dit, presque aucun étudiant de ces provinces ne va entreprendre des études collégiales dans une autre province. L'Île-du-Prince-Édouard, grand exportateur d'étudiants universitaires, est aussi un grand importateur d'étudiants au collégial; près de 20 % des étudiants du Holland College viennent de l'extérieur de l'Île.

TABLEAU 2.X.4 — DESTINATIONS PRIVILÉGIÉES DES ÉTUDIANTS QUI QUITTENT LEUR PROVINCE, PAR PROVINCE, EN 1998-1999

PROVINCE OU TERRITOIRE	ARRIVÉES			DÉPARTS		
	1	2	3	1	2	3
T.-N.	Ont. (168)	N.-É. (116)	Alb. (50)	N.-É. (2 160)	N.-B. (782)	Ont. (731)
Î.-P.-É.	N.-B. (189)	N.-É. (184)	T.-N. (106)	N.-É. (710)	N.-B. (498)	Ont. (204)
N.-É.	Ont. (2 976)	T.-N. (2 160)	N.-B. (2 130)	N.-B. (1 916)	Ont. (1 283)	Qc (522)
N.-B.	N.-É. (1 916)	Ont. (1 019)	T.-N. (782)	N.-É. (2 130)	Qc (1 039)	Ont. (917)
Qc	Ont. (6 838)	C.-B. (1 461)	N.-B. (1 039)	Ont. (7 080)	N.-B. (550)	N.-É. (390)
Ont.	Qc (7 080)	C.-B. (3 297)	Alb. (2 039)	Qc (6 838)	N.-É. (2 976)	Alb. (2 740)
Man.	Ont. (830)	C.-B. (297)	Sask. (292)	Ont. (965)	Alb. (838)	Sask. (482)
Sask.	Alb. (738)	C.-B. (494)	MB (482)	Alb. (2 209)	Ont. (640)	C.-B. (314)
Alb.	C.-B. (3 596)	Ont. (2 740)	Sask. (2 209)	Ont. (2 039)	C.-B. (1 522)	Sask. (738)
C.-B.	Ont. (2 123)	Alb. (1 522)	Qc (375)	Alb. (3 596)	Ont. (3 297)	Qc (1 461)
Yukon	0	0	0	Alb. (144)	C.-B. (127)	Sask. (87)
T. N.-O.	0	0	0	Alb. (459)	Ont. (111)	Qc (74)

Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

XI. CHAMPS D'ÉTUDES

Malgré la transformation de l'économie et l'évolution technologique des deux dernières décennies, les champs d'études choisis par les étudiants canadiens sont quasiment demeurés les mêmes.

Malgré la transformation de l'économie et l'évolution technologique des deux dernières décennies, les champs d'études choisis par les étudiants canadiens sont quasiment demeurés les mêmes. On ne sait pas avec certitude, cependant, si le caractère statique des tendances relatives aux effectifs tient davantage à la stabilité de la demande de programmes qu'à la stabilité de l'offre de programmes. Autrement dit, on ignore si les effectifs restent inchangés parce que les intérêts des étudiants restent les mêmes d'année en année ou parce que les

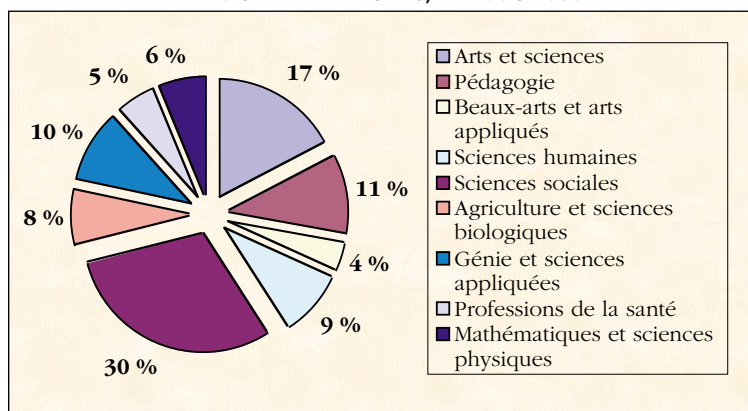
universités et les collèges contingentent les admissions dans les disciplines les plus demandées, contribuant ainsi à maintenir des effectifs artificiellement stables.

En 1998–1999, les trois quarts des étudiants universitaires du Canada étaient concentrés dans des disciplines relevant de quatre principaux domaines : sciences humaines, sciences sociales (y compris l'administration et le droit), génie et sciences appliquées, et pédagogie. Cette tendance varie peu selon que l'on considère les études de premier cycle ou de deuxième cycle (maîtrise). Un changement notable s'observe uniquement au niveau des études doctorales (les étudiants y sont répartis plus également entre les principaux champs d'études). Les figures 2.XI.1 à 2.XI.3 illustrent la répartition des effectifs en fonction des trois niveaux d'études universitaires.

La plupart des étudiants canadiens restent concentrés dans un nombre relativement restreint de disciplines. Les 20 disciplines qui comptent le plus d'étudiants dans les collèges et universités du Canada regroupent de 65 à 70 % des effectifs totaux. Les tableaux 2.XI.1 et 2.X.2 énumèrent les 20 disciplines les plus populaires dans les universités et collèges selon les données de Statistique Canada sur les effectifs.

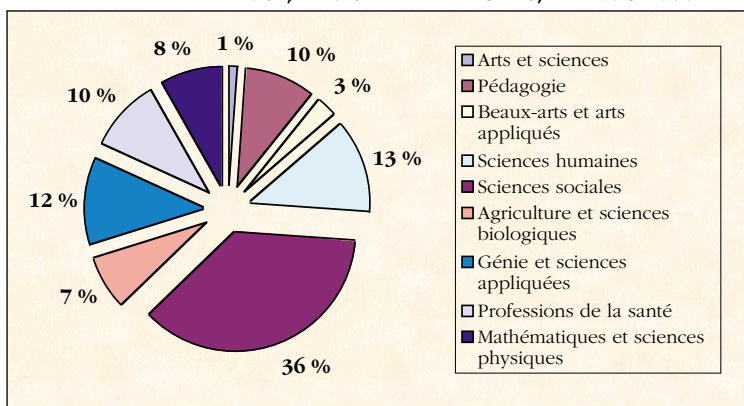
Lorsque les disciplines sont examinées individuellement, il apparaît clairement que les besoins du marché du travail ont une certaine

FIGURE 2.XI.1 — EFFECTIFS À TEMPS PLEIN AU PREMIER CYCLE, PAR CHAMP D'ÉTUDES, EN 1998–1999



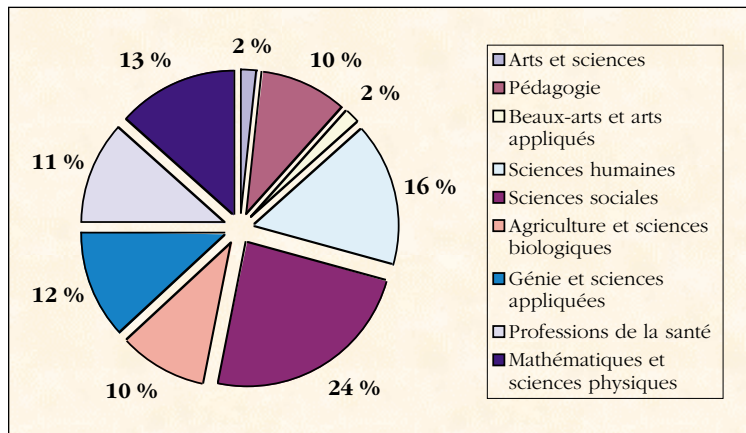
Source : Association des universités et collèges du Canada, d'après les données de Statistique Canada

FIGURE 2.XI.2 — EFFECTIFS À TEMPS PLEIN AU NIVEAU DE LA MAÎTRISE, PAR CHAMP D'ÉTUDES, EN 1998–1999



Source : Association des universités et collèges du Canada, d'après les données de Statistique Canada

FIGURE 2.XI.3 — EFFECTIFS À TEMPS PLEIN AU NIVEAU DU DOCTORAT, PAR CHAMP D'ÉTUDES, EN 1998-1999



Source : Association des universités et collèges du Canada, d'après les données de Statistique Canada

TABLEAU 2.XI.1 — LES 20 DISCIPLINES LES PLUS POPULAIRES À L'UNIVERSITÉ EN 1998-1999^a

DISCIPLINE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS
Commerce, administration et gestion	111 152
Enseignement au primaire / au secondaire (pédagogie)	50 577
Psychologie	35 198
Informatique	27 951
Biologie	25 117
Anglais	18 525
Sciences infirmières	17 765
Sociologie	16 906
Droit	13 903
Sciences politiques	13 525
Génie électrique	13 027
Histoire	12 804
Économie	12 731
Génie mécanique	10 685
Éducation physique	10 665
Beaux-arts	10 016
Travail social	9 954
Communications	9 507
Médecine	9 075
Mathématiques	8 512

Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*

Notes : ^a Les données englobent les étudiants à temps plein et à temps partiel aux trois niveaux d'études (baccalauréat, maîtrise et doctorat), mais excluent les étudiants qui n'ont pas déclaré une majeure ou qui sont inscrits en tant qu'étudiants non classés.

TABLEAU 2.XI.2 — LES 20 DISCIPLINES LES PLUS POPULAIRES AU COLLÈGE EN 1998-1999^a

DISCIPLINE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS
Arts et science	151 734
Gestion, administration et commerce	45 460
Programmation informatique	16 337
Techniques infirmières	11 081
Comptabilité	11 010
Informatique / conception de système	8 163
Services sociaux / technologie du bien-être	7 984
Secrétariat	7 544
Génie mécanique	6 877
Éducation préscolaire	6 521
Marketing	6 437
Techniques policières et criminologie	6 142
Gestion hôtelière	5 947
Technique d'informatique	4 753
Services de garde d'enfants	4 718
Enseignement	4 317
Beaux-arts et arts appliqués	3 785
Architecture et dessin technique	3 749
Traitement de données	3 411
Génie civil	3 365

Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*

Note : ^a Les données incluent les étudiants aussi bien à temps plein qu'à temps partiel, mais excluent les étudiants appartenant à des disciplines « autres » non définies.

influence sur les tendances en matière d'effectifs. Parmi toutes les disciplines, les sciences informatiques arrivent au quatrième rang au plan des effectifs universitaires. Outre les quelque 28 000 personnes qui étudient dans cette discipline à l'université, 29 000 autres étudient au niveau collégial la programmation informatique, la conception de système et la technologie des ordinateurs.

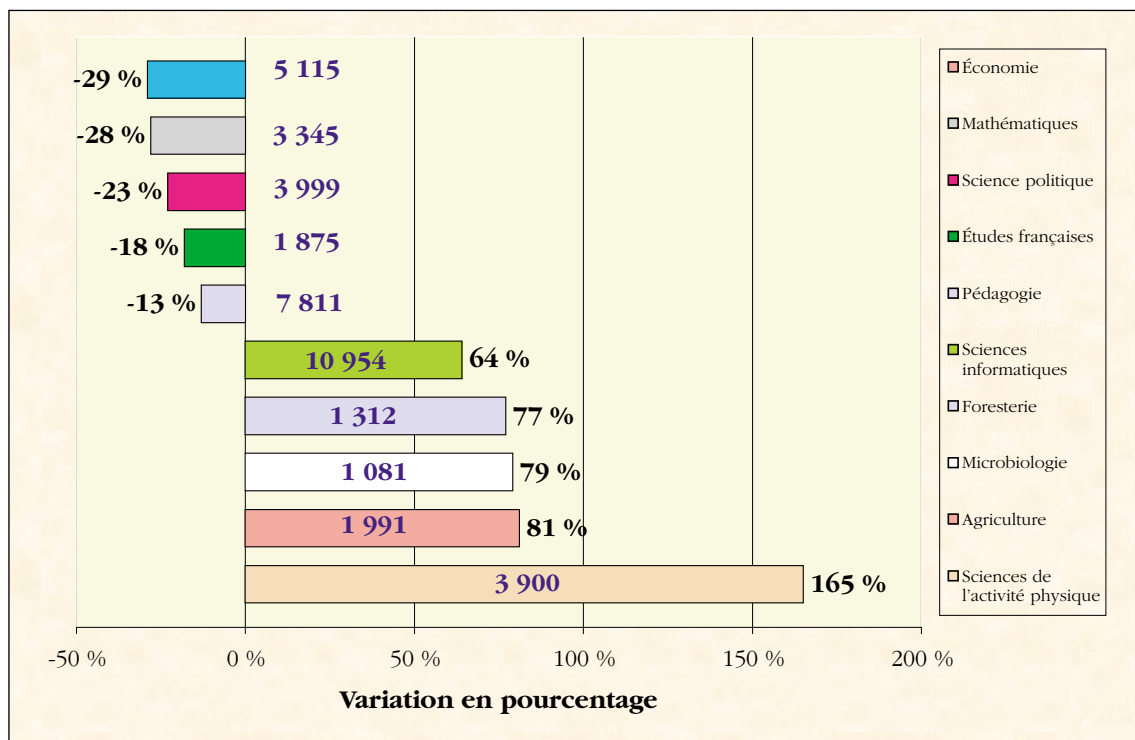
Il est aussi intéressant d'examiner l'évolution des effectifs au fil des ans. La figure 2.XI.4 montre quelles disciplines ont gagné ou perdu le plus d'étudiants durant les années 90.

L'enseignement de l'éducation physique est la discipline qui a « gagné » le plus d'étudiants. Bien qu'il soit tentant de penser que cette augmentation tient à des facteurs démographiques et qu'elle découle du vieillissement de la population, les causes réelles de cette évolution sont plus terre-à-terre : la hausse

récente des effectifs est en majeure partie attribuable à la réorganisation du programme dans quelques établissements ontariens. La progression du nombre d'étudiants en agriculture s'explique par le caractère de plus en plus sophistiqué de cette activité au Canada, et les fortes augmentations des effectifs dans les domaines de la microbiologie, de la foresterie et de l'informatique sont toutes attribuables à la demande du marché.

La figure 2.XI.4 fait également état de pertes considérables dans certaines disciplines. Dans les années 90, c'est en économie qu'on a enregistré la plus forte baisse des effectifs, de même qu'en arts appliqués et en mathématiques dans une moindre mesure. Les sciences politiques et les études françaises ont aussi accusé de nets reculs. Dans tous ces cas, les raisons de la diminution sont difficiles à expliquer.

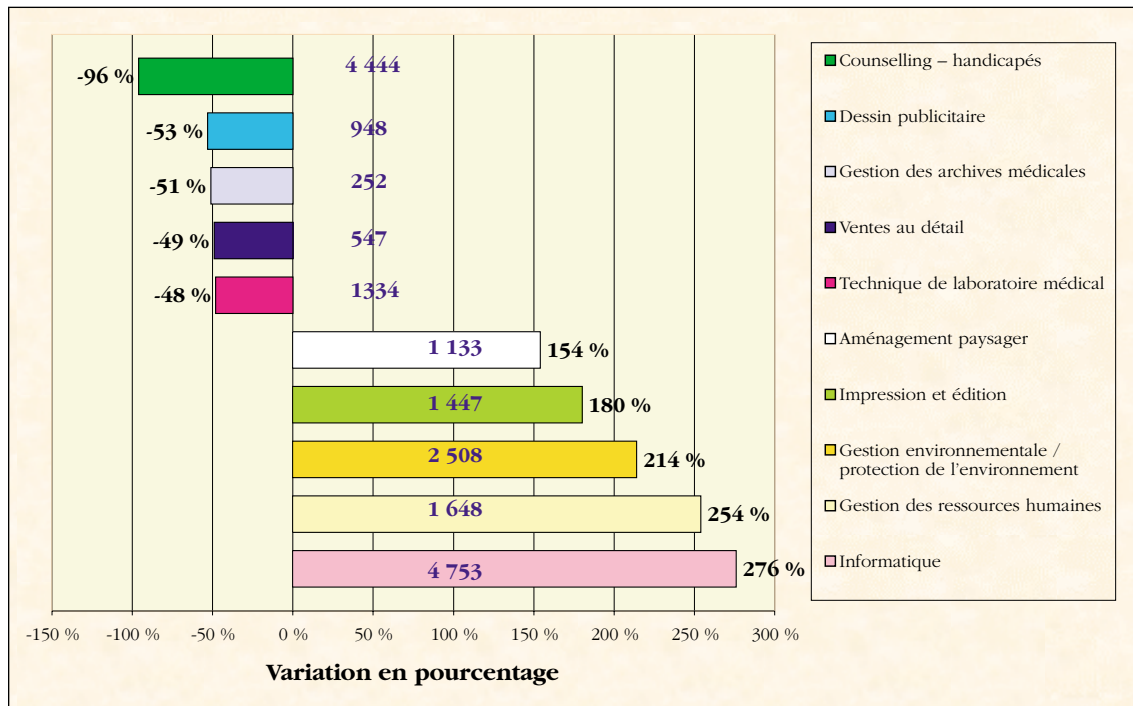
FIGURE 2.XI.4 — PRINCIPAUX ÉCARTS AU NIVEAU DES EFFECTIFS DES UNIVERSITÉS CANADIENNES DE 1990-1991 À 1998-1999^a



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.

Notes : ^a Effectifs minimums en 1990-1991 = 800.

FIGURE 2.XI.5 — PRINCIPAUX ÉCARTS AU NIVEAU DES EFFECTIFS DES COLLÈGES CANADIENS DE 1990-1991 À 1998-1999^a



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.

Notes : ^a Effectifs minimums en 1990 = 400.

Dans les collèges du Canada, le niveau global des effectifs s'est accru tout au long des années 90; toutefois, comme dans le cas des universités, le nombre des étudiants inscrits a augmenté dans certaines disciplines mais a chuté considérablement dans d'autres. La figure 2.XI.5 énumère les disciplines, au collégial, qui ont gagné et perdu le plus d'étudiants durant les années 90.

Le niveau des effectifs en technique d'informatique a augmenté de 276 % depuis 1990-1991, ce qui constitue la plus forte augmentation parmi toutes les disciplines au pays. La gestion des ressources humaines, les technologies de contrôle environnemental, l'imprimerie et l'édition (aujourd'hui des domaines très axés sur la technologie) et l'aménagement

paysager sont les autres disciplines ayant enregistré la plus forte croissance des effectifs au cours des années 90.

Si la liste des disciplines dont les effectifs sont à la hausse peut sembler en adéquation avec les tendances du marché du travail, il n'en va pas de même de celles où les effectifs diminuent, trois de celles-ci étant rattachées à la santé. La cause de la diminution s'explique aisément dans un seul cas : la quasi-élimination du domaine de « counselling auprès des personnes handicapées », touché par le même phénomène de réorganisation qui a donné lieu à une croissance du programme d'activité physique au niveau universitaire. Aucun facteur évident n'explique la diminution dans les autres disciplines.

Chapitre 3

Chapitre 3 : Dépenses et ressources

I. INTRODUCTION — LES COÛTS DE L'ÉDUCATION

Dès qu'il est question d'accès à l'éducation, la situation financière des étudiants doit évidemment être prise en compte. La capacité des étudiants à payer leurs études dépend à la fois des dépenses directes (notamment les droits de scolarité, les frais connexes et les frais de fournitures obligatoires) et des dépenses indirectes (soit, par exemple, les frais de subsistance, le logement et la garde des enfants). La capacité des étudiants à payer dépend également des ressources de ces derniers, essentiellement tirées des revenus d'emploi, des contributions provenant des parents et de la famille, ainsi que des diverses formes d'emprunt. Dans le présent chapitre, nous examinons les dépenses et les ressources des étudiants. Bien que nous ne nous permettions pas de tirer des conclusions définitives au sujet de l'accessibilité aux études post-secondaires, nous fournissons une quantité appréciable de renseignements au sujet des revenus, des dépenses et des conditions de vie des étudiants.

Parmi les différents frais liés aux études, le coût direct lié aux *droits de scolarité* est le plus apparent et celui qui suscite le plus de discussions. La section II ci-dessous traite de l'évolution des droits de scolarité au sein des universités et des collèges canadiens au cours de la dernière décennie. Nous y constatons que, tandis que les droits de scolarité ont augmenté considérablement dans l'ensemble des provinces au cours des années 90, cette hausse s'est endiguée d'elle-même dans de nombreuses disciplines à la fin de la décennie. Depuis 1999, on n'a enregistré pratiquement aucune hausse réelle des droits de scolarité des programmes de premier cycle, notamment les programmes ès arts. Cependant, en même temps, les droits liés à de nombreux

programmes menant à des professions libérales (p. ex. droit, médecine, dentisterie) ont radicalement augmenté, allant parfois jusqu'à doubler sur une période de quelques années seulement.

Dans la section III, nous examinons les *frais connexes* et leur relation aux droits de scolarité. Nous ne pouvons guère généraliser en ce qui concerne ces frais, car ils varient considérablement d'un établissement à l'autre. La section IV est fondée sur les résultats d'une nouvelle enquête, réalisée à la demande de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui porte sur les frais de fournitures et de matériel obligatoires relatifs à des programmes choisis au sein d'universités de l'ensemble du pays. Les résultats de l'enquête révèlent que les frais *de fournitures et de matériel* obligatoires dépassent parfois les droits de scolarité dans certaines disciplines ou universités.

Les frais indirects sont plus difficiles à quantifier que les frais directs, car ils sont beaucoup plus discrétionnaires et peuvent varier d'une personne à l'autre. Dans la section V du présent chapitre, nous examinons le coût du *logement* — sur le campus et hors campus. Les frais de logement varient considérablement d'un bout à l'autre du pays : par exemple, un appartement à Toronto (Ontario) coûte plus de trois fois plus cher que son équivalent à Sherbrooke (Québec). Un rapide survol du logement sur le campus révèle que les tarifs de location varient moins à l'échelle du pays, bien qu'une chambre en résidence soit notablement

La capacité des étudiants à payer leurs études dépend à la fois des dépenses directes (notamment les droits de scolarité, les frais connexes et les frais de fournitures obligatoires).

plus coûteuse sur les campus des universités anglophones du Québec que sur ceux des autres universités du pays.

Peu d'autres frais indirects peuvent actuellement être mesurés d'une manière rigoureuse. Toutefois, les résultats ultérieurs d'une enquête en cours sur les habitudes de dépenses et les revenus des étudiants, enquête parrainée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, devraient nous éclairer davantage sur cet aspect de la question d'ici la fin de 2002. La section VI traite d'une autre dépense indirecte : la *garde des enfants*. Il ne s'agit pas d'une dépense générale; cependant, elle représente un coût important pour les personnes qui doivent l'assumer. Toutefois, comme pour d'autres frais indirects, le coût réel de la garde d'enfants peut varier considérablement à l'échelle du pays, surtout en fonction du revenu de l'étudiant et de la générosité des programmes provinciaux de subventions en matière de garde des enfants.

Les frais ne constituent qu'un terme de l'équation relative à l'accessibilité financière. Il est tout aussi important d'examiner les ressources. La section VII porte sur la situation de l'*emploi*, les heures de travail et le revenu des étudiants. Contrairement à la croyance populaire, la hausse générale des droits de scolarité durant les années 90 n'a pas entraîné de changements importants sur le plan de la participation des étudiants à la population active. Plutôt que d'augmenter, la proportion d'étudiants occupant un emploi rémunéré de même que le nombre hebdomadaire d'heures travaillées demeurent égaux ou inférieurs aux niveaux historiques. Dans cette section, nous décrivons également les tendances relatives à l'emploi d'été des étudiants et nous observons que les étudiants qui travaillaient à temps plein durant l'été ont vu leur salaire augmenter considérablement au cours de la seconde moitié des années 90.

Dans la section VIII, nous traitons des *contributions parentales*, qui, avec le revenu d'emploi, constituent la principale source de revenu des étudiants du niveau post-secondaire. Les données connues révèlent que l'aide provenant des parents est, en importance, inversement proportionnelle à l'âge des étudiants; autrement dit, plus les étudiants sont âgés, moins ils sont susceptibles de recevoir un soutien financier de la part de leurs parents.

Dans la section IX, nous examinons les programmes d'aide aux étudiants en tant que source de revenu. Avec le temps, un nombre croissant d'étudiants en sont venus à utiliser ces programmes, et maintenant plus d'un demi-million d'entre eux reçoivent une aide financière sous une forme ou une autre. Le montant moyen des sommes empruntées dans le cadre d'un programme de prêt étudiant a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. Toutefois, cette tendance semble découler aussi bien des modifications apportées aux règlements des programmes gouvernementaux que de la hausse des dépenses assumées par les étudiants. En fait, il semble même que la moyenne annuelle des sommes empruntées par les étudiants soit en train de diminuer et non d'augmenter.

Dans la dernière section du présent chapitre, nous traitons de la capacité des étudiants à accumuler des actifs et à épargner. Environ 14 % des étudiants déclarent épargner une somme d'argent chaque mois à l'aide d'instruments d'épargne comme les fonds communs de placement. Une proportion beaucoup plus importante affirme posséder des biens durables comme une automobile (36 % de tous les étudiants), un ordinateur (60 % de tous les étudiants) et différentes pièces d'équipement électronique. Quelques-uns (6 %) déclarent même posséder leur propre maison.

II. DROITS DE SCOLARITÉ

L'un des sujets les plus débattus dans le domaine de l'éducation au Canada est celui de l'augmentation des droits de scolarité au niveau post-secondaire. La tendance générale quant aux droits de scolarité demandés par les universités aux étudiants à temps plein est relativement simple; elle est illustrée à la figure 3.II.1. Au cours des années 80, le niveau des droits réels était essentiellement stable à l'échelle nationale. En 1990, la situation a commencé à changer, alors que la province de Québec — qui maintenait un gel des droits de scolarité depuis les années 60 — a annoncé une hausse d'environ 130 % sur deux ans. Bien que le Québec ait décrété un nouveau gel peu de temps après, les droits de scolarité ont continué à augmenter dans les autres provinces. Au cours des années 90, la hausse annuelle moyenne a été légèrement inférieure à 6 % à l'échelle nationale, soit 160 % pour l'ensemble de la décennie. En fait, le reste du pays a pris une décennie pour appliquer ce que le Québec avait fait en deux ans, bien que les niveaux de base des droits des autres provinces fussent beaucoup plus élevés que ceux du Québec.

Le facteur qui a déclenché la hausse des droits de scolarité est également relativement simple à décrire. Au début des années 90, les fonds de fonctionnement de toutes les universités dépendaient, dans une large mesure, des transferts des gouvernements provinciaux. Ils étaient donc vulnérables aux réductions de crédits appliqué, pendant les années 90, dans le cadre de mesures générales de compression budgétaire. En conséquence, les universités ont dû chercher ailleurs de nouvelles sources de revenu et s'en remettre aux étudiants pour combler leur manque à gagner.

Vers la fin des années 90, les hausses des droits de scolarité dans les disciplines de base ont cessé leur ascension fulgurante. En dollars réels, les droits de scolarité n'ont connu aucune augmentation dans les programmes

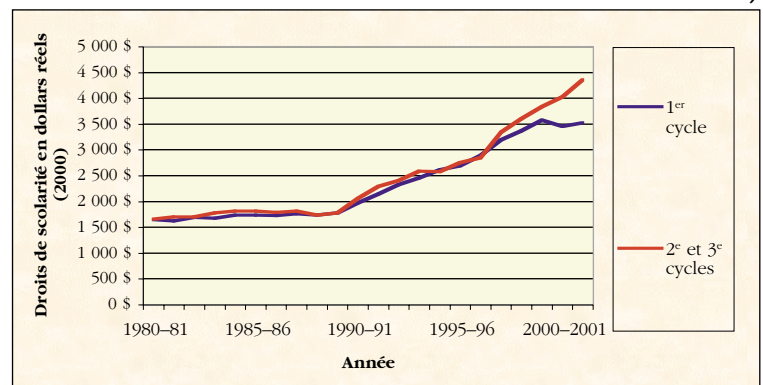
ès arts depuis 1998. Toutefois, la hausse des droits s'est poursuivie sans coup férir dans les programmes d'études supérieures et les programmes menant à des professions libérales. Jusque vers le milieu des années 90, les étudiants de premier et de deuxième cycles payaient approximativement les

mêmes droits, mais, de nos jours, en 2001–2002, la moyenne nationale des droits pour un étudiant de premier cycle est de 3 528 \$ et de 4 360 \$ pour un étudiant de deuxième ou de troisième cycle¹.

L'arrêt de la hausse des droits de scolarité résulte d'une politique délibérée des gouvernements. Au Québec, un gel des droits a été mis en place pour les résidents du Québec

L'un des sujets les plus débattu dans le domaine de l'éducation au Canada est celui de l'augmentation des droits de scolarité au niveau post-secondaire.

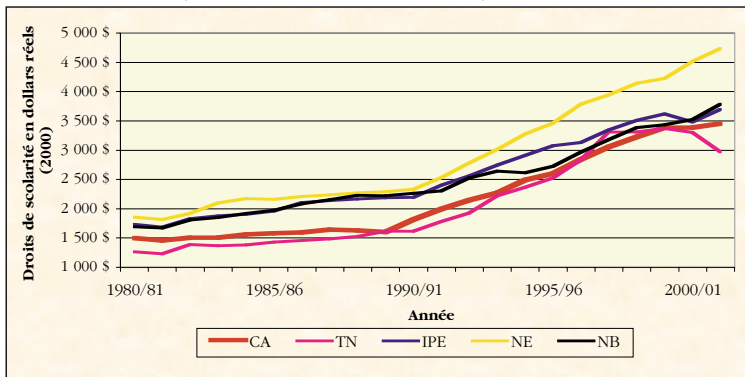
FIGURE 3.II.1 — DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS CANADIENS DE PREMIER CYCLE ET DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DE 1980 À 2001 (EN DOLLARS RÉELS DE 2000)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

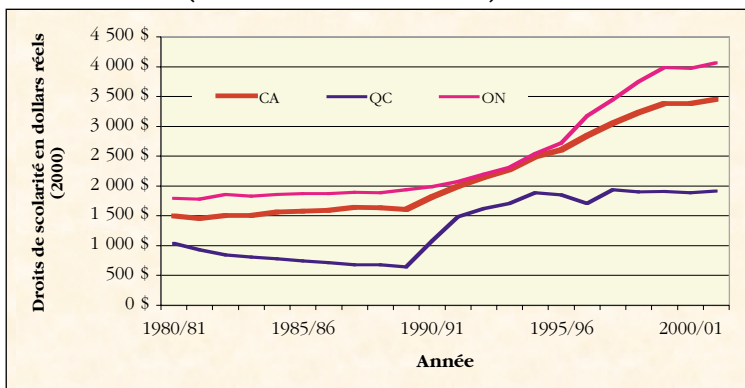
1. Tous les chiffres sur les droits de scolarité « moyens » provenant de Statistique Canada ont été pondérés selon l'effectif étudiant et se rapportent à toutes les universités publiques.

FIGURE 3.II.2 — DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS EN ARTS DE PREMIER CYCLE DANS LE CANADA ATLANTIQUE (EN DOLLARS RÉELS DE 2000)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

FIGURE 3.II.3 — DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS EN ARTS DE PREMIER CYCLE DANS LE CENTRE DU CANADA (EN DOLLARS RÉELS DE 2000)

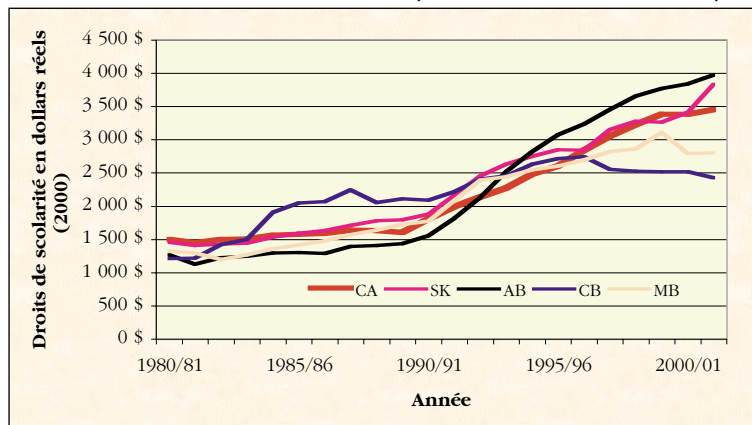


Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

depuis le début de l'année scolaire 1995–1996. À l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et à Terre-Neuve, un gel est en vigueur depuis les trois dernières années, une baisse limitée des droits ayant même été décidée dans le cas des deux dernières provinces. En Colombie-Britannique, on a maintenu un gel pendant sept ans, puis appliqué une réduction de 5 % pour l'année scolaire 2001–2002; toutefois, l'annonce d'une déréglementation des droits pour l'année scolaire 2002–2003 va probablement entraîner une hausse considérable pour plusieurs années à venir. L'Ontario, qui compte la plus importante population étudiante du pays, n'a pas instauré de gel des droits de scolarité, mais limite depuis 1999–2000 les hausses à 2 % par année pour les étudiants de premier cycle. Par conséquent, l'Alberta, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont les seules provinces dans lesquelles une hausse considérable des droits a été enregistrée au cours des trois dernières années.

La figure 3.II.2 présente les droits de scolarité que doivent payer les étudiants de premier cycle dans le Canada Atlantique en dollars réels depuis 1980. Les figures 3.II.3 et 3.II.4 présentent l'évolution des droits de scolarité des étudiants de premier cycle dans le centre et l'ouest du Canada pendant la même période.

FIGURE 3.II.4 — DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS EN ARTS DE L'OUEST DU CANADA (EN DOLLARS RÉELS DE 2000)



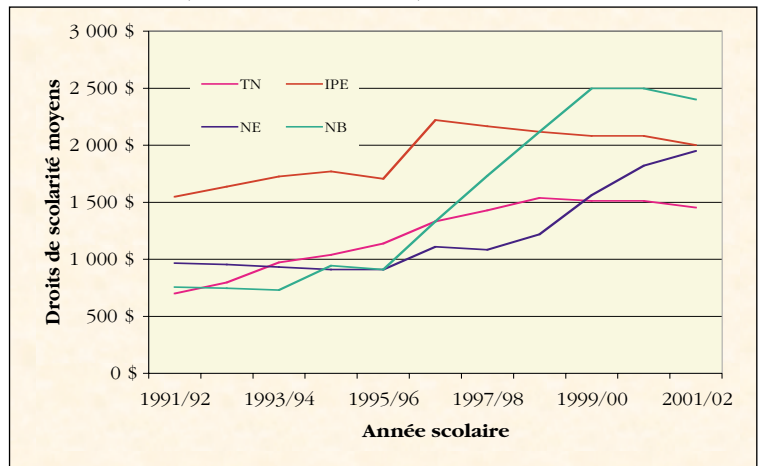
Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

Généralement parlant, les mêmes tendances se constatent au cours des vingt dernières années tant dans le secteur des collèges communautaires que dans celui des universités. Toutefois, les données sur les droits de scolarité fournies par les collèges ne sont pas aussi fiables que celles fournies par les universités parce que Statistique Canada ne collecte pas de renseignements sur le sujet. À cet égard, les meilleures données dont nous disposons proviennent d'une enquête menée par le Conseil de l'enseignement post-secondaire du Manitoba; elles sont présentées aux figures 3.II.5, 3.II.6 et 3.II.7. On notera que les droits de scolarité au Québec ne sont pas indiqués puisque, dans cette province, l'accès au cégep est gratuit.

Comme on peut le voir à la figure 3.II.5, les droits de scolarité réels ont décliné dans l'ensemble du Canada Atlantique au cours de la première moitié des années 90 et augmenté — de façon marquée dans certains cas — au cours de la deuxième moitié. Au Nouveau-Brunswick, les droits de scolarité ont presque triplé en quatre ans.

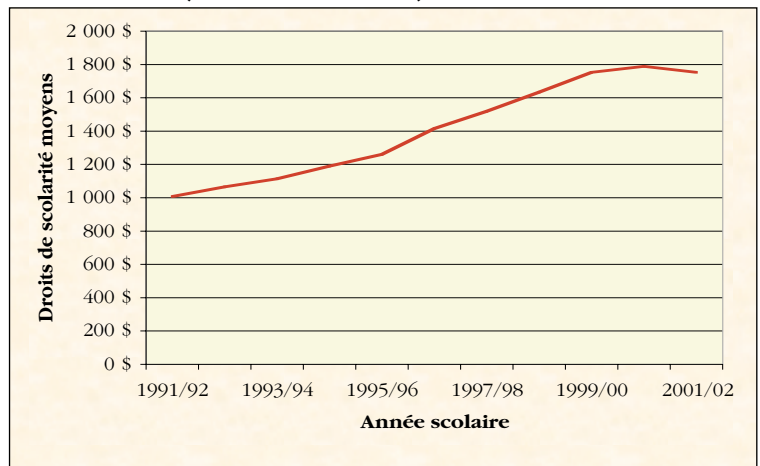
Dans les établissements collégiaux, les droits de scolarité ont continuellement grimpé, et à un rythme rapide, tout au long des années 90 en Saskatchewan et en Alberta; ont constamment augmenté en Ontario et au Manitoba, mais de façon moins marquée; et ont diminué en dollars réels en Colombie-Britannique. Dans les collèges de l'Ontario, l'évolution des droits de scolarité au milieu des années 90 contraste

FIGURE 3.II.5 — DROITS DE SCOLARITÉ AU NIVEAU COLLÉGIAL DANS LE CANADA ATLANTIQUE DE 1991-1992 À 2001-2002 (EN DOLLARS DE 2000)



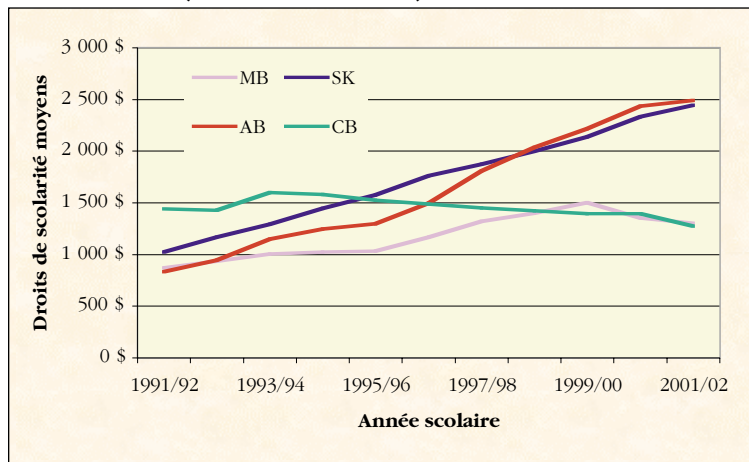
Source : Conseil de l'enseignement post-secondaire du Manitoba

FIGURE 3.II.6 — DROITS DE SCOLARITÉ AU NIVEAU COLLÉGIAL POUR L'ONTARIO DE 1991-1992 À 2001-2002 (EN DOLLARS DE 2000)



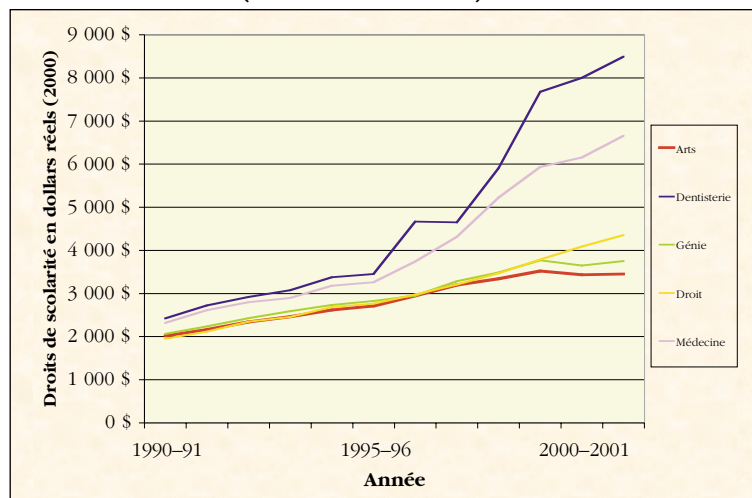
Source : Conseil de l'enseignement post-secondaire du Manitoba

FIGURE 3.II.7 — DROITS DE SCOLARITÉ AU NIVEAU COLLÉGIAL DANS L'OUEST DU CANADA DE 1991-1992 À 2001-2002 (EN DOLLARS DE 2000)



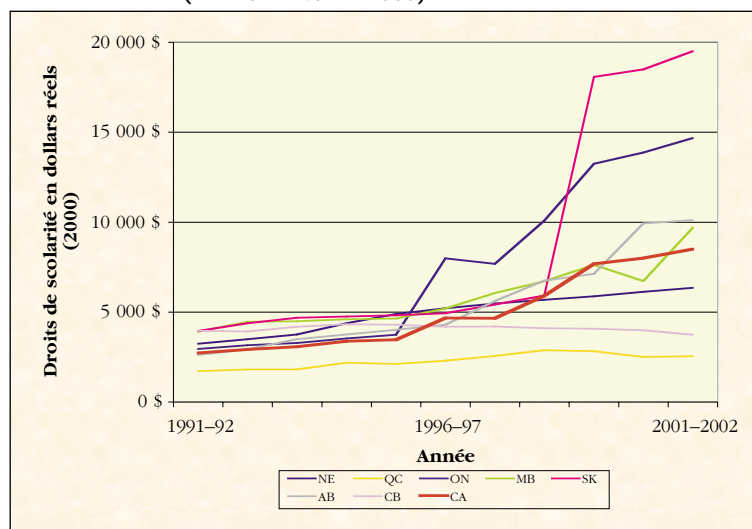
Source : Conseil de l'enseignement post-secondaire du Manitoba

FIGURE 3.II.8 — DROITS DE SCOLARITÉ DES PROGRAMMES MENANT À DES PROFESSIONS LIBÉRALES AU CANADA DE 1991 À 2001 (EN DOLLARS DE 2000)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

FIGURE 3.II.9 — DROITS DE SCOLARITÉ EN DENTISTERIE (EN DOLLARS DE 2000)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

avec la situation dans les universités de la province : en effet, à la différence des étudiants universitaires, les collégiens n'ont pas eu à subir de hausse majeure des droits de scolarité.

Comme on a pu le voir à la figure 3.II.1, la hausse des droits de scolarité dans les programmes en arts de premier cycle a cessé vers la fin des années 90. On ne peut en dire autant des disciplines menant à une profession libérale ou des programmes de deuxième cycle. Les droits de scolarité de cette catégorie de programmes ont été déréglementés dans l'ensemble du pays, et ce, de façon permanente. Bien que les droits de scolarité des disciplines menant à une profession libérale et des programmes de deuxième cycle aient toujours eu tendance à être plus élevés que ceux des facultés de base comme les facultés des arts, l'écart s'est énormément accru dans la deuxième moitié des années 90, en particulier pour la médecine et la dentisterie. Dans ces programmes, les étudiants doivent dorénavant payer de deux à trois fois la moyenne des droits de scolarité assumés par un étudiant en arts. La figure 3.II.8 présente l'évolution des droits de scolarité des programmes de deuxième cycle ou menant à une profession libérale au cours des années 90 en comparaison à celle des programmes en arts.

Les moyennes nationales pour chacun des programmes ou champ d'études masquent des variations considérables des droits de scolarité à l'échelle des provinces et des établissements. La moyenne nationale des droits de scolarité pour la dentisterie, la médecine et le droit serait beaucoup plus élevée si le Québec et la Colombie-Britannique n'avaient pas appliqué un gel des droits de scolarité dans toutes les disciplines à partir du milieu des années 90.

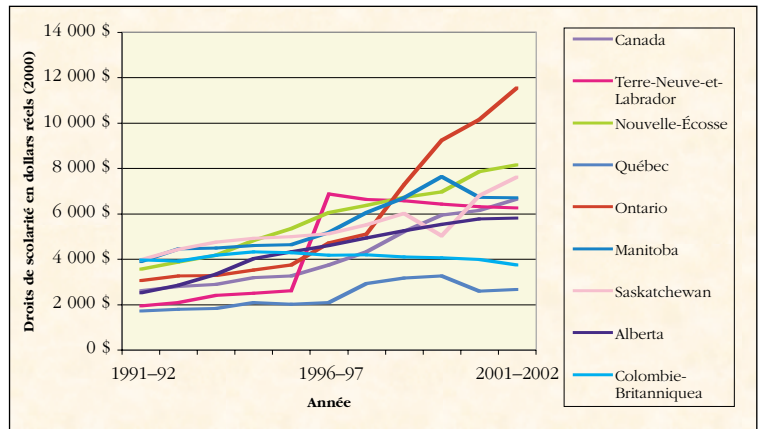
Les figures 3.II.9 et 3.II.10 présentent les moyennes des droits de scolarité par province pour la dentisterie et la médecine, respectivement. On note dans ces deux programmes une hausse marquée et continue des droits en Ontario au cours de la période en question. En outre, on remarque, dans deux provinces de petite taille, une augmentation soudaine et marquée en raison d'un changement de poli-

tique dans un établissement d'enseignement. À Terre-Neuve, les droits de scolarité du programme de médecine ont brusquement grimpé, l'Université Memorial les ayant fait tripler en 1996; de même, les étudiants en dentisterie de la Saskatchewan ont vu leurs droits de scolarité tripler en 1998 à la suite de l'adoption d'une nouvelle politique à l'Université de la Saskatchewan.

Les droits de scolarité imposés aux élèves en droit dans chacune des provinces ne varient pas autant que ceux des étudiants en médecine ou en dentisterie. Fondamentalement, les droits de scolarité des programmes de droit suivent la même tendance que les droits de scolarité des programmes en arts. Plus spécifiquement, la plupart des provinces suivent de près la moyenne nationale, tandis que la Colombie-Britannique et le Québec s'en éloignent par le bas et que la Nouvelle-Écosse s'en distance par le haut. Toutefois, on note une différence de taille entre les droits de scolarité dans les facultés de droit et ceux des facultés des arts en Ontario, puisque, dans les programmes de droit, ceux-ci ont abruptement augmenté vers la fin des années 90, surpassant ceux de la Nouvelle-Écosse pour la moyenne provinciale. Compte tenu du fait que certaines écoles de droit ontariennes ont récemment envisagé la possibilité de porter leurs droits à plus de 20 000 \$ par année, il est probable que cette tendance se poursuivra pendant un certain temps. La figure 3.II.11 présente la moyenne des droits de scolarité par province dans les facultés de droit de l'ensemble du pays.

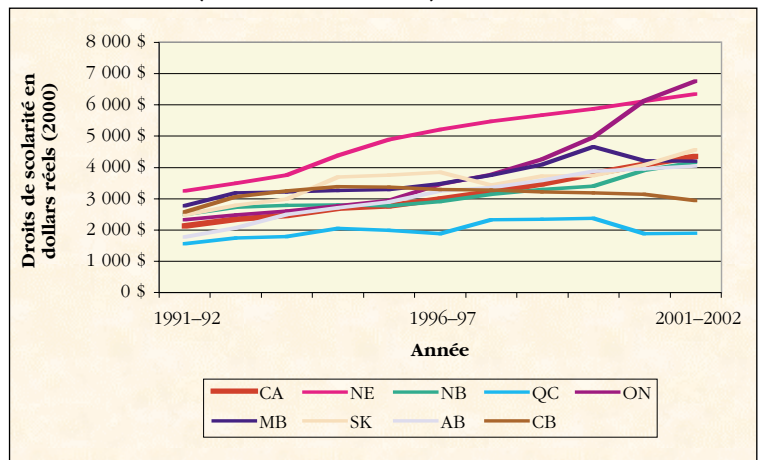
Si la moyenne des droits de scolarité des programmes menant à des professions libérales peut sembler surprenante, il ne faut pas oublier que son incidence sur l'accès aux études post-secondaires est relativement réduite. Les étudiants en droit, en médecine et en dentisterie représentent ensemble moins de 3 % de tous les étudiants universitaires au Canada. Il est donc improbable que les fortes hausses dans ces programmes aient une influence tangible sur l'accessibilité à des études post-secondaires, pécuniairement parlant, pour l'ensemble des étudiants universitaires.

FIGURE 3.II.10 — DROITS DE SCOLARITÉ EN MÉDECINE (EN DOLLARS DE 2000)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

FIGURE 3.II.11 — DROITS DE SCOLARITÉ EN DROIT (EN DOLLARS DE 2000)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

III. FRAIS CONNEXES

Tout comme les droits de scolarité, les frais connexes ont considérablement augmenté partout au pays au cours des dernières années, alors que les établissements d'enseignement ont tenté de trouver de nouvelles sources de revenu.

On définit généralement les frais connexes comme tous frais obligatoires ou universels perçus par un établissement d'enseignement et ne faisant pas partie des droits de scolarité de base. En font partie les frais pour activités sportives, services de santé, associations étudiantes, technologies de l'information, et les autres frais directement encaissés par l'établissement d'enseignement. Les frais spécifiquement reliés aux cours ou aux activités, tels les frais de laboratoire, les coûts pour voyages d'études, les frais de fournitures de cours et de matériel, ne sont pas considérés comme des frais connexes parce qu'ils ne sont ni obligatoires ni universels comme le veut la définition.

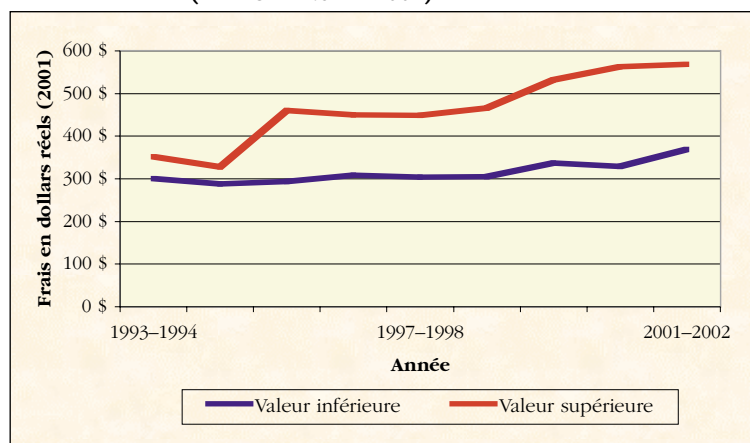
Tout comme les droits de scolarité, les frais connexes ont considérablement augmenté partout au pays au cours des dernières années, alors que les établissements d'enseignement ont tenté de trouver de nouvelles sources de revenu. Si la population étudiante n'a aucun

contrôle sur les droits de scolarité, elle exerce toutefois un contrôle relatif sur certains types de frais connexes (p. ex. les frais pour associations étudiantes, de régimes d'assurance maladie et d'assurance dentaire, de titres de transport) puisqu'ils relèvent en grande partie de l'initiative des étudiants et contribuent au financement des organisations étudiantes.

Toutes les données de cette section ont été fournies par Statistique Canada, qui suit l'évolution des frais connexes dans les universités dans l'ensemble du Canada. Les collèges sont exclus de cette enquête car, en règle générale, ces frais ne sont pas exigés au niveau collégial. En raison de l'écart important quant au nombre et aux types de frais connexes payés par les étudiants à temps plein dans l'un ou l'autre des établissements d'enseignement, Statistique Canada ne relève que les frais les moins et les plus élevés, c'est-à-dire la valeur la plus haute et la plus basse possible pour des frais connexes qu'un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement donné pourrait payer. À partir des renseignements disponibles, il est impossible de calculer une moyenne précise pour les frais connexes de chaque établissement d'enseignement. Les étudiants des facultés exigeant des droits de scolarité peu élevés, telles que les facultés des arts et de l'éducation, tendent généralement à payer des frais connexes moins élevés que les étudiants des programmes menant à une profession libérale (p. ex. médecine et dentisterie).

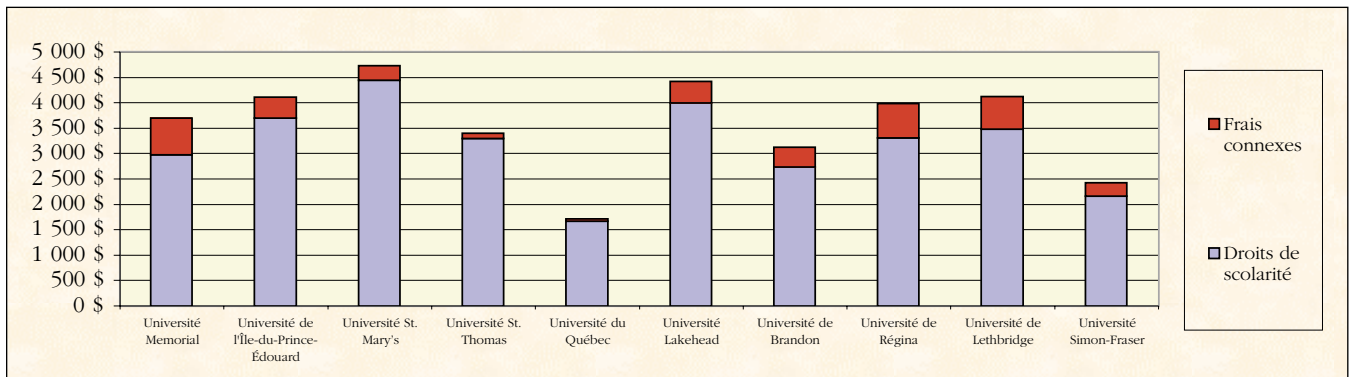
La figure 3.III.1 illustre les tendances des moyennes inférieures et supérieures des frais connexes dans les universités canadiennes. Alors que la valeur moyenne inférieure n'a pas énormément augmenté en termes réels au cours des années 90, la valeur moyenne supérieure a, quant à elle, grimpé de plus de 60 %. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la tendance veut que la valeur supérieure soit payée par les étudiants des programmes menant à des professions libérales. Dans ce contexte, la tendance illustrée ici correspond, en matière de droits de scolarité, aux tendances généralisées selon lesquelles les frais demandés par les écoles de

FIGURE 3.III.1 — FOURCHETTE DES FRAIS CONNEXES AU CANADA (EN DOLLARS DE 2001)



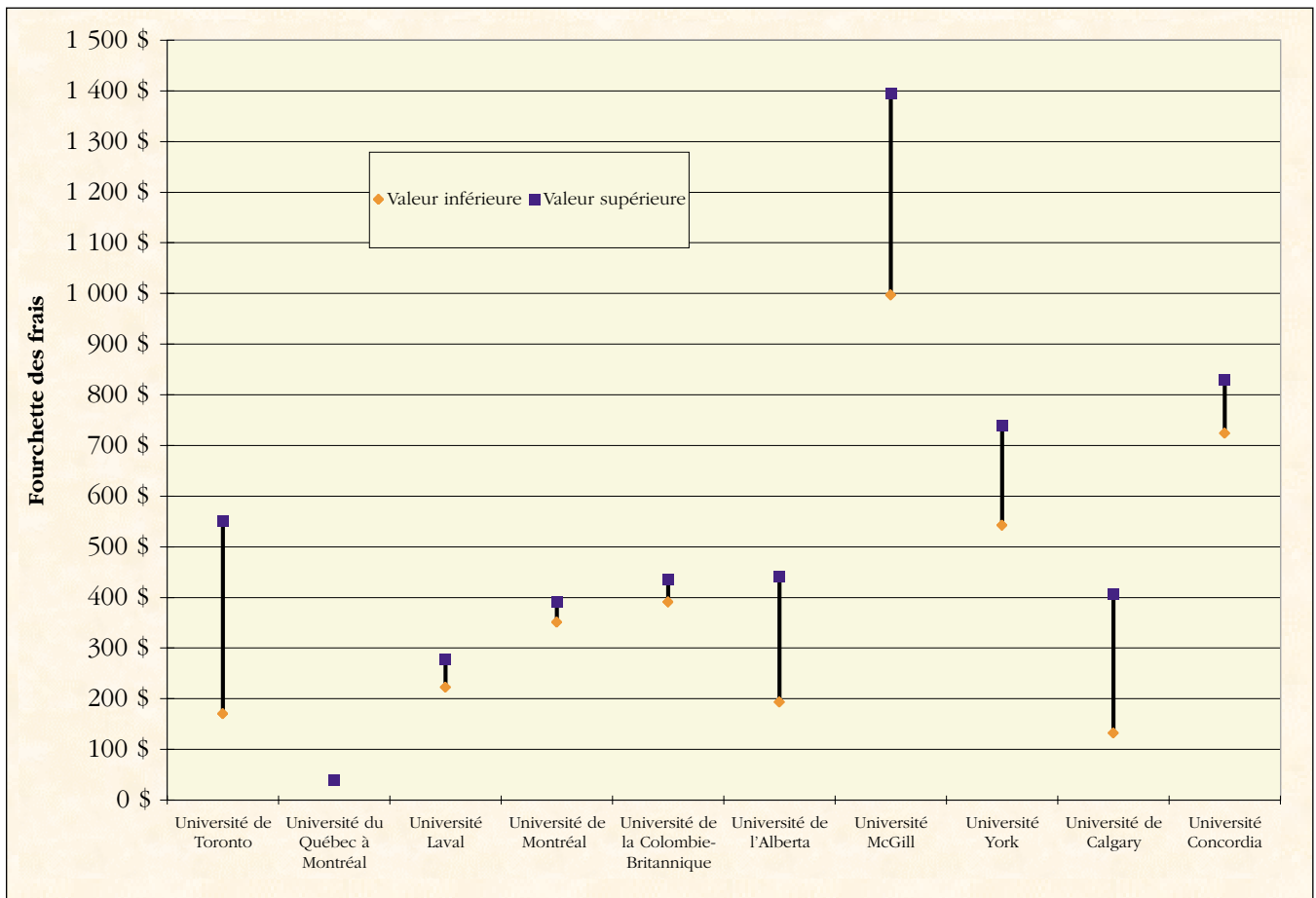
Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

FIGURE 3.III.2 — COMPARAISON DES DROITS DE SCOLARITÉ ET DES FRAIS CONNEXES DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN 2001-2002



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

FIGURE 3.III.3 — LIMITES INFÉRIEURE ET SUPÉRIEURE DES FRAIS CONNEXES DES DIX PLUS GRANDES UNIVERSITÉS AU CANADA EN 2001-2002

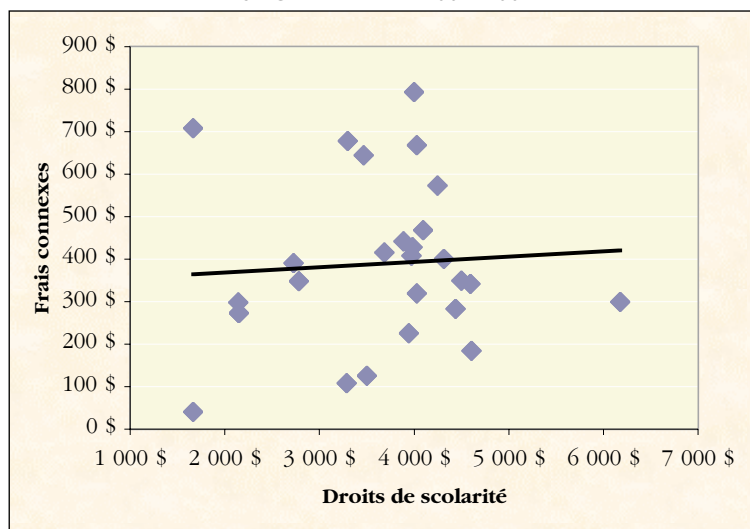


Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

professions libérales, comme les écoles de médecine et de dentisterie, tendent à augmenter beaucoup plus rapidement que ceux demandés par d'autres facultés.

Même s'il est vrai que les frais connexes peuvent varier tant au sein d'un même établissement d'enseignement que d'un établissement à un autre, ceux-ci représentent

FIGURE 3.III.4 — COMPARAISON DES DROITS DE SCOLARITÉ ET DES FRAIS CONNEXES DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN 2001-2002



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*

généralement une large proportion (10 à 20 %) de tous les frais obligatoires, y compris les droits de scolarité. La figure 3.III.2 combine les droits de scolarité et les frais connexes d'un établissement d'enseignement représentatif pour chaque province. On peut noter que les frais connexes sont négligeables dans certains de ces établissements (notamment l'Université du Québec et l'Université St. Thomas), alors qu'ils représentent près de 20 % de l'ensemble des frais obligatoires dans d'autres (spécialement à l'Université Memorial, à l'Université de Lethbridge et à l'Université de Régina).

Les dix plus grandes universités du Canada affichent une variation considérable tant du niveau médian que de la fourchette de leurs frais connexes. Les étudiants peuvent payer de 40 \$ à 1 400 \$ en frais connexes, selon l'établissement et le programme qu'ils suivent; à l'intérieur d'un même établissement, les frais connexes peuvent varier d'un montant allant jusqu'à 400 \$. La figure 3.III.3 illustre la fourchette des frais connexes des dix plus

grands établissements d'enseignement post-secondaire au pays.

On a suggéré qu'il existait une corrélation négative entre les droits de scolarité et les frais connexes, c'est-à-dire que si les uns sont bas, les autres seront élevés. Cette théorie repose sur l'hypothèse que les établissements d'enseignement sont déterminés à soutirer de l'argent aux étudiants par tous les moyens et que, s'ils ne peuvent le faire par le biais des droits de scolarité, ils utiliseront d'autres avenues comme les frais connexes. Or, il est sans doute vrai que les deux établissements d'enseignement qui exigent les frais connexes les plus élevés (l'Université McGill et l'Université Concordia) sont situés dans la province qui présente la moyenne la plus basse quant aux droits de scolarité (Québec).

La figure 3.III.4 permet d'analyser la corrélation négative entre les droits de scolarité et les frais connexes en représentant les données sur les droits de scolarité et les frais connexes de 27 universités canadiennes au moyen d'un diagramme de dispersion. Chaque point sur le graphique représente un établissement d'enseignement, tandis que sa position sur l'axe des *x* et l'axe des *y* indique le montant de droits de scolarité et de frais connexes qu'on doit y assumer. Pour que l'analyse soit facilitée, les universités choisies étaient celles qui ne possédaient, pour les frais connexes, aucun écart « supérieur » ni « inférieur » dans la base de données de Statistique Canada (en d'autres termes, un seul montant de frais connexes était enregistré pour l'ensemble de la population étudiante²).

Comme l'indique la figure 3.III.4, il n'y a, de fait, aucune relation entre les droits de scolarité et les frais connexes au sein des universités canadiennes. Les universités dont les droits de scolarité sont peu élevés sont aussi susceptibles d'avoir des frais connexes peu élevés que celles dont les droits de scolarité sont élevés, et vice versa.

2. Les établissements d'enseignement où il y avait une variation de frais connexes, aussi minime soit-elle (causée, par exemple, par des écarts entre les frais pour activités sportives, services de santé et associations étudiantes), ont été exclus, car il a été impossible de déterminer une moyenne des frais pour une année scolaire. À titre d'exemple, la fourchette des frais pour des étudiants inscrits à l'Université McGill va de 977\$ à 1 395\$, et il est impossible de calculer une moyenne à partir des données disponibles.

IV. FOURNITURES ET MATÉRIEL

Outre les frais d'études directs, tels que les droits de scolarité et les frais connexes, les étudiants doivent également assumer des dépenses indirectes pour leurs livres, leurs fournitures et leur matériel. Il est difficile de calculer rigoureusement ces dépenses parce qu'elles peuvent varier considérablement d'un cours à un autre (sinon d'un établissement à un autre), mais également parce qu'elles ne sont pas nécessairement obligatoires (ainsi, on peut emprunter des livres, les photocopier ou en acheter d'occasion). Cependant, règle générale, ces frais additionnels totalisent des centaines de dollars par étudiant.

En particulier, les étudiants des programmes de deuxième cycle ou menant à une profession libérale doivent souvent assumer des dépenses supplémentaires considérables en fournitures et matériel, qui ne sont pas facultatives. Ces frais, qui ne sont pas considérés comme des droits de scolarité par les étab-

lisements, sont pourtant obligatoires parce qu'il est impossible pour ces étudiants de mener à bien leurs études sans les assumer.

Les renseignements les plus fiables dont nous disposons actuellement quant au coût des fournitures et du matériel pour les étudiants de programmes spécialisés ou menant à une profession libérale proviennent d'une enquête menée entre juillet et décembre 2001 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. On a demandé à 152 modules de programmes de différents collèges et universités d'un bout à l'autre du pays de répondre à des questions sur le sujet et 86,5 % d'entre eux

En particulier, les étudiants des programmes de deuxième cycle ou menant à une profession libérale doivent souvent assumer des dépenses supplémentaires considérables en fournitures et matériel, qui ne sont pas facultatives.

TABLEAU 3.IV.1 — FOURCHETTE DES FRAIS OBLIGATOIRES POUR FOURNITURES ET MATÉRIEL DANS DIFFÉRENTS PROGRAMMES OFFERTS PAR DES UNIVERSITÉS CANADIENNES EN 2001–2002

PROGRAMME	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS OFFRANT LE PROGRAMME	NOMBRE DE RÉPONDANTS	FOURCHETTE DES FRAIS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL POUR CHAQUE ANNÉE D'ÉTUDES
Agriculture ^a	9	9	0–215 \$
Architecture	8	8	0–7 525 \$
Dentisterie ^b	10	10	0–15 300 \$
Cinéma	18	15	0–4 000 \$
Beaux-arts (A–C)^c			
A) Dessin / peinture	9	8	0–3 600 \$
B) Photographie	8	8	0–2 000 \$
C) Sculpture	11	10	0–1 500 \$
Foresterie	8	5	0–1 100 \$
Médecine ^b	16	16	0–8 825 \$
Sciences infirmières ^b	39	31	0–2 000 \$
Pharmacologie ^a	9	7	0–50 \$
Optométrie	2	2	550–4 900 \$
Médecine vétérinaire ^a	4	3	0–500 \$

Source : Enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001

Notes : ^a La majorité des répondants ont indiqué qu'il n'y avait pas d'autres dépenses par année d'études.

^b Les dépenses additionnelles pour les programmes de médecine, de dentisterie et de sciences infirmières peuvent se rapporter à des immunisations obligatoires (dont certaines ne sont pas couvertes par les régimes provinciaux de soins de santé) ou à un cours de réanimation cardiorespiratoire. Ces dépenses n'ont pas été incluses dans les montants cités.

^c Les frais additionnels varient considérablement dans les programmes de beaux-arts, les dépenses étant fondées sur le niveau de concentration (mineure, majeure, baccalauréat spécialisé) et évaluées par cours.

ont répondu. Par souci de concision, nous n'avons inclus que les programmes de niveau post-secondaire qui comportent des dépenses indirectes considérables. Nous avons également écarté les programmes exigeant des frais occasionnels pour un cours en particulier (comme la biologie, qui nécessite parfois des voyages d'études dont l'étudiant doit assumer les frais) et les programmes pour lesquels quelques universités exigent des dépenses exceptionnelles (p. ex. l'achat obligatoire d'un ordinateur portable dans certains programmes de gestion).

Le tableau 3.IV.1 présente la fourchette des dépenses obligatoires de fournitures et de matériel dans différents programmes, beaucoup d'entre eux ayant la réputation d'imposer à leurs étudiants des frais indirects considérables en vue de l'obtention du diplôme, ces dépenses pouvant dépasser 1 000 \$ par année pour de nombreux étudiants. Toutes ces dépenses s'ajoutent aux droits de scolarité et aux frais connexes de base.

Les dépenses de matériel associées à certains programmes présentés au tableau 3.IV.1 sont relativement considérables et méritent que l'on s'y attarde davantage. Dans de nombreux cas (p. ex. en médecine, en dentisterie, en optométrie et en architecture), le matériel acheté par les étudiants peut être utilisé lorsqu'ils termineront leurs études et accéderont au marché du travail. Voilà pourquoi on peut considérer qu'une bonne proportion de ces frais sont des

« investissements » plutôt que des « dépenses ». Le montant des frais obligatoires de fournitures et de matériel peut également varier considérablement à l'intérieur d'un même programme selon l'année d'études. Les tableaux 3.IV.2 à 3.IV.6 examinent en détail les frais additionnels de fournitures et de matériel exigés dans le cadre des programmes pour lesquels on constate des variations importantes d'un bout à l'autre du pays.

Comme on peut le constater dans les tableaux précédents, les frais de matériel obligatoires varient autant — sinon plus — d'un bout à l'autre du pays que les droits de scolarité et les frais connexes. Ainsi, les frais de matériel cumulatifs que doivent assumer les étudiants en dentisterie peuvent aller de 9 000 \$ à l'Université du Manitoba à plus de 55 000 \$ à l'Université de la Colombie-Britannique. Dans les programmes de médecine, les frais de matériel peuvent varier de plus de 10 000 \$ par étudiant pendant la durée des études.

On notera que les programmes publics d'aide aux étudiants sont loin de fournir le soutien nécessaire pour couvrir les coûts d'investissement auxquels doivent faire face les étudiants dans des disciplines comme l'architecture, la médecine, la dentisterie et l'optométrie. Il en résulte que ces étudiants n'ont pas d'autres choix, ou presque, que d'avoir recours à un prêt étudiant de source privée.

TABLEAU 3.IV.2 — FRAIS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL OBLIGATOIRES PAR ÉTABLISSEMENT EN 2001–2002 DANS LES PROGRAMMES D'ARCHITECTURE

ÉTABLISSEMENT	FRAIS ADDITIONNELS PAR ANNÉE D'ÉTUDES ^a				
	PREMIÈRE	DEUXIÈME	TROISIÈME	QUATRIÈME	CINQUIÈME
Université Carleton	1 000–1 500 \$	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université Dalhousie	3 300 \$	3 300 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université Laval	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Manitoba	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	n.d.	n.d.
Université McGill	1 050–1 450 \$	550–950 \$	1 150–1 550 \$	1 150–1 550 \$	n.d.
Université de Montréal	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université polytechnique Ryerson	1 200 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 500 \$	n.d.
Université de Waterloo	1 950 \$	1 900 \$	2 525 \$	7 525 \$	3 700 \$

Source : Enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001

Note : ^a « N.d. » signifie que l'établissement n'a pas le montant des frais en question.

TABLEAU 3.IV.3 — FRAIS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL OBLIGATOIRES PAR ÉTABLISSEMENT EN 2001–2002 DANS LES PROGRAMMES DE DENTISTERIE

ÉTABLISSEMENT	FRAIS ADDITIONNELS PAR ANNÉE D'ÉTUDES ^a			
	PREMIÈRE	DEUXIÈME	TROISIÈME	QUATRIÈME
Université de l'Alberta	10 000 \$	8 500 \$	600 \$	550 \$
Université Dalhousie	5 725 \$	4 525 \$	1 375 \$	1 140 \$
Université Laval	7 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	n.d.
Université du Manitoba	9 000 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université McGill	207 \$	12 320 \$	7 950 \$	1 150 \$
Université de Montréal	8 000 \$	7 800 \$	3 600 \$	n.d.
Université de la Saskatchewan	10 700 \$	7 300 \$	1 600 \$	1 800 \$
Université de Toronto	6 110 \$	6 175 \$	4 320 \$	3 995 \$
Université de la Colombie-Britannique	15 300 \$	14 000 \$	13 800 \$	12 800 \$
Université Western Ontario	5 708 \$	5 708 \$	5 708 \$	5 708 \$

Source : Enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001

Note : ^a « N.d. » signifie que l'établissement n'a pas communiqué le montant des frais en question.

TABLEAU 3.IV.4 — FRAIS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL OBLIGATOIRES PAR ÉTABLISSEMENT EN 2001–2002 DANS LES PROGRAMMES DE MÉDECINE

ÉTABLISSEMENT	FRAIS ADDITIONNELS PAR ANNÉE D'ÉTUDES ^a			
	PREMIÈRE	DEUXIÈME	TROISIÈME	QUATRIÈME
Université de l'Alberta	1 333 \$	985 \$	535 \$	2 965 \$
Université de Calgary	2 740–3 540 \$	n.d.	3 050–5 150 \$	n.d.
Université Dalhousie	2 000 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université Laval	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Manitoba	2 000–3 000 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université McGill	207 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université McMaster	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	n.d.
Université Memorial	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Montréal	1 000 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université d'Ottawa ^b	3 725 \$	180 \$	180 \$	180 \$
Université Queen's	2 000–3 000 \$	2 000–3 000 \$	2 000–3 000 \$	2 000–3 000 \$
Université de la Saskatchewan	4 250 \$	650 \$	500 \$	1 000 \$
Université de Sherbrooke	400 \$	n.d.	n.d.	650 \$
Université de Toronto	540 \$	450 \$	450 \$	450 \$
Université de la Colombie-Britannique	2 885 \$	175 \$	n.d.	2 825–8 825 \$
Université Western Ontario	250 \$	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire 2001

Notes : ^a « N.d. » signifie que l'établissement n'a pas communiqué le montant des frais en question.

^b Ces frais incluent l'achat obligatoire d'un ordinateur portatif.

TABLEAU 3.IV.5 — FRAIS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL OBLIGATOIRES PAR ÉTABLISSEMENT EN 2001–2002 DANS LES PROGRAMMES DE SCIENCES INFIRMIÈRES^a

ÉTABLISSEMENT	FRAIS ADDITIONNELS PAR ANNÉE D'ÉTUDES ^b			
	PREMIÈRE	DEUXIÈME	TROISIÈME	QUATRIÈME
Université de l'Alberta	130 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université d'Athabasca	335 \$	265 \$	n.d.	n.d.
Université de Brandon	150 \$	150 \$	100–1 350 \$	100–2 000 \$
Université de Calgary	330 \$	40 \$	40 \$	40 \$
Collège universitaire du Cap-Breton	305 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Collège universitaire Cariboo	485 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Collège universitaire Fraser Valley	570 \$	300 \$	50 \$	415 \$
Université Laurentienne	1 500 \$	600 \$	600 \$	400 \$
Université Laval	500 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Lethbridge	200–450 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Manitoba	220 \$	1 010 \$	387 \$	824 \$
Université McGill	800–875 \$	55–75 \$	105–235 \$	n.d.
Université McMaster	855 \$	656 \$	656 \$	656 \$
Université Memorial	335 \$	265 \$	n.d.	n.d.
Université de Montréal	335 \$	265 \$	n.d.	n.d.
Université du Nouveau-Brunswick	250–300 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Collège universitaire Okanagan	630–730 \$	520–920 \$	520–920 \$	645–1 045 \$
Université d'Ottawa	400 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université Queen's	195 \$	270 \$	40 \$	412 \$
Université polytechnique Ryerson	821 \$	465 \$	465 \$	429 \$
Université de la Saskatchewan	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$
Université de Sherbrooke	335 \$	265 \$	n.d.	n.d.
Université St. Francis Xavier	140–160 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université de Toronto	475 \$	536 \$	n.d.	n.d.
Université				
Trinity Western	350 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université de la	n.d.	n.d.	300 \$	56–85 \$
Colombie-Britannique				
Université Northern	1 000 \$	n.d.	n.d.	n.d.
British Columbia				
Université du	200 \$ par cours	200 \$ par cours	200 \$ par cours	200 \$ par cours
Québec à Chicoutimi				
Université du Québec à Rimouski	335 \$	265 \$	n.d.	n.d.
Université Western Ontario	350–400 \$	n.d.	n.d.	n.d.
Université York	335 \$	265 \$	n.d.	n.d.

Source : Enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001

Note : ^a Les établissements suivants n'ont pas répondu à l'enquête : Université Dalhousie, Université de Lakehead, Malaspina University-College, Université Moncton, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, Université du Québec à Hull, Université du Québec à Trois-Rivières et Université Windsor.

^b « N.d. » signifie que l'établissement n'a pas communiqué le montant des frais en question.

TABLEAU 3.IV.6 — FRAIS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL OBLIGATOIRES PAR ÉTABLISSEMENT EN 2001–2002 DANS LES PROGRAMMES D'OPTOMÉTRIE

ÉTABLISSEMENT	FRAIS ADDITIONNELS PAR ANNÉE D'ÉTUDES			
	PREMIÈRE	DEUXIÈME	TROISIÈME	QUATRIÈME
Université de Montréal	3 000 \$	3 000 \$	335 \$	2 500 \$
Université de Waterloo	4 000 \$	3 600 \$	650 \$	550 \$

Source : Enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001

V. LOGEMENT

Environ la moitié de tous les étudiants de niveau post-secondaire habitent ailleurs que chez leurs parents. Pour eux, l'hébergement coûte aussi cher, sinon plus, que les études. En matière de logement étudiant, c'est souvent la résidence du campus qui vient d'abord à l'esprit, ce qui est trompeur, pour deux raisons : premièrement, ce mode de logement est presque exclusivement un phénomène universitaire; deuxièmement, sauf pour quelques établissements d'arts libéraux, comme l'Université Acadia et l'Université Mount Allison, il ne représente qu'une petite fraction de tout le logement étudiant.

LOGEMENT SUR LE CAMPUS : CÔÛT DES RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS

Habiter sur le campus est la solution que choisissent de nombreux étudiants qui entament des études post-secondaires, surtout s'ils viennent de régions rurales ou éloignées pour étudier dans une grande ville universitaire. Selon l'enquête menée en 2001 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, intitulée *Survey of First-Year Students*, 29 % de tous les étudiants de première année vivent sur le campus; ils représentent 58 % de tous les étudiants de première année qui ne demeurent

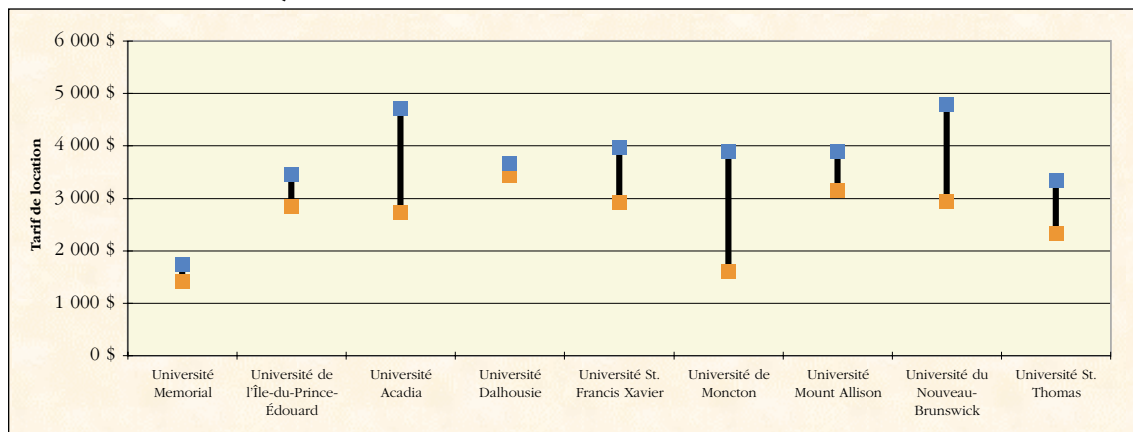
pas chez leurs parents. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ces étudiants choisissent cette solution, qui leur donne un sentiment à la fois d'appartenance et de sécurité. Alors que le nombre des résidents sur le campus est relativement élevé dans la première année des études, il tend à baisser brusquement par la suite à mesure que les étudiants cherchent à se loger ailleurs.

L'hébergement coûte aussi cher, sinon plus, que les études

La plupart des établissements offrent un éventail de choix d'hébergement : la résidence (les étudiants ont chacun leur chambre, mais partagent salle de bain, cuisine et salon); l'appartement, assorti de toutes sortes d'options de cohabitation; et la maison en rangée (surtout pour les étudiants adultes et mariés). Le coût du logement sur le campus peut varier considérablement selon les conditions d'hébergement et l'établissement.

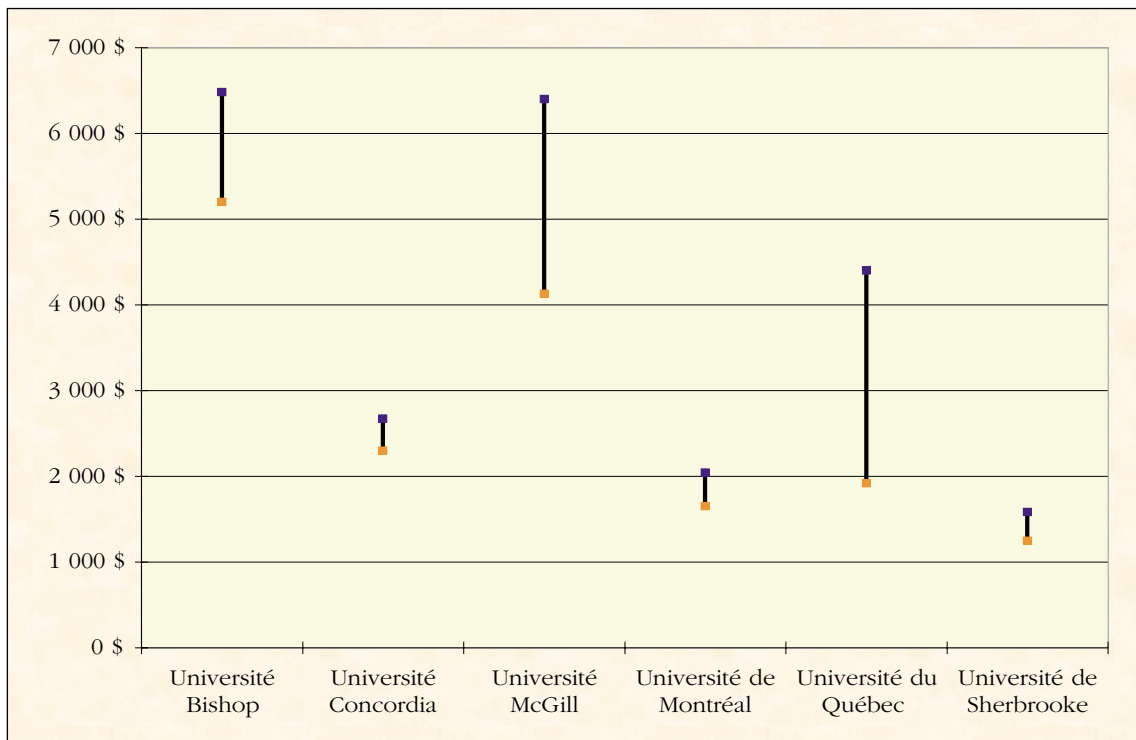
Il est difficile de présenter les augmentations de frais d'hébergement sur les campus parce que la plupart des données sont transmises à Statistique Canada sous forme de fourchettes calculées annuellement et non mensuellement. Les figures 3.V.1 à 3.V.4 montrent les fourchettes de tarifs d'une chambre en résidence dans les principales

FIGURE 3.V.1 — FOURCHETTES DE PRIX DES RÉSIDENCES (CHAMBRE SEULEMENT) DANS LE CANADA ATLANTIQUE EN 2001-2002



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada*.

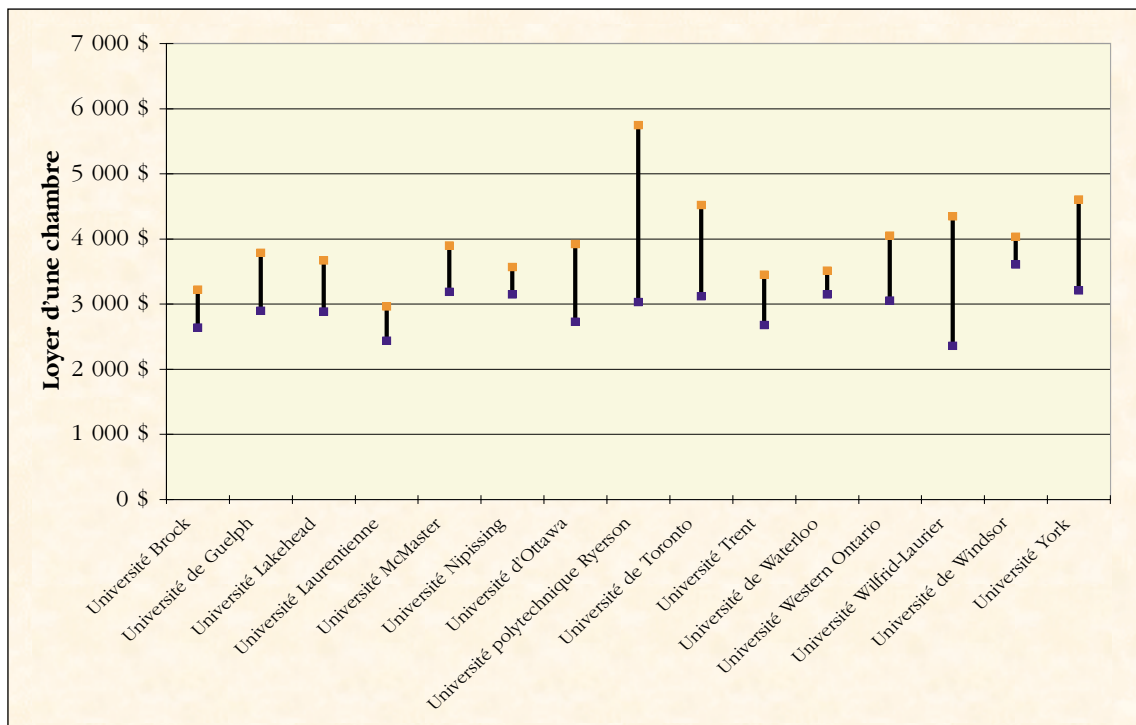
FIGURE 3.V.2 — FOURCHETTES DES PRIX DE RÉSIDENCE (CHAMBRE SEULEMENT) AU QUÉBEC EN 2001-2002^a



Source : Statistique Canada

Note : ^a Les données de l'Université Laval ne sont pas comprises en raison d'une incompatibilité.

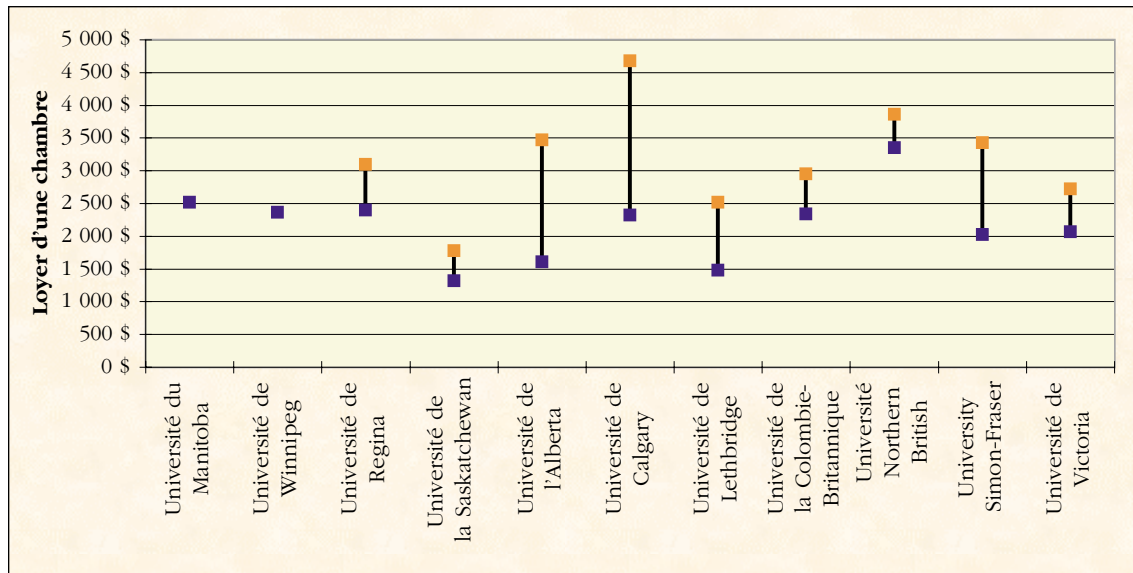
FIGURE 3.V.3 — FOURCHETTES DES PRIX DES RÉSIDENCES (CHAMBRE SEULEMENT) EN ONTARIO EN 2001-2002^a



Source : Statistique Canada

Notes : ^a Les données des universités Queen's et Carleton ne sont pas comprises en raison d'une incompatibilité.

FIGURE 3.V.4 — FOURCHETTES DES PRIX DES RÉSIDENCES (CHAMBRE SEULEMENT) DANS L'OUEST DU CANADA EN 2001–2002^a



Source : Statistique Canada

Notes : ^a Les données de l'Université de Brandon ne sont pas comprises en raison d'une incompatibilité.

universités canadiennes en 2001–2002. Statistique Canada donne les coûts annuels, mais il faut signaler que, dans la plupart des cas, ceux-ci ne se rapportent qu'aux huit mois que comptent les semestres d'automne et d'hiver.

La figure 3.V.2 montre des différences importantes quant aux tarifs d'hébergement universitaire au Québec. Le loyer le plus bas pour une chambre à l'Université Bishop, par exemple, est supérieur au tarif le plus élevé de quatre des cinq autres établissements de la province qui offrent du logement. Autant à la

limite supérieure qu'à la limite inférieure de la fourchette des prix des résidences, les universités Bishop et McGill se classent respectivement bonnes première et deuxième pour leurs tarifs. En revanche, l'Université de Sherbrooke offre les loyers les plus bas au pays.

La figure 3.V.3 montre que, contrairement au Québec, la fourchette des tarifs des résidences dans les universités ontariennes est remarquablement uniforme, à l'exception de l'Université polytechnique Ryerson.

PLANS DE REPAS

La plupart des résidences universitaires offrent aux étudiants un plan de repas ou un choix de plans, qui s'ajoute au prix de la chambre. Dans bien des cas, l'achat d'un plan de repas est obligatoire pour les étudiants qui habitent une résidence. Le tableau 3.V.1 donne le coût des plans de repas dans différents établissements post-secondaires canadiens. Les limites inférieures et supérieures rendent compte des diverses options offertes. Il est à souligner que les frais sont annuels, mais ne couvrent que les huit mois sur lesquels s'étendent les semestres d'automne et d'hiver.

LOGEMENT HORS CAMPUS : LOYER MOYEN DANS LES PRINCIPALES VILLES CANADIENNES

La plupart des étudiants logent en dehors du campus, et les coûts peuvent varier énormément. La variabilité découle en partie de différences entre les marchés locatifs, mais aussi beaucoup des décisions personnelles des étudiants pour ce qui concerne, par exemple, la taille de l'appartement et le nombre de colocataires entre lesquels le loyer est partagé. Le tableau 3.V.2 présente le prix d'un appartement d'une chambre dans les villes canadiennes dotées de plusieurs établissements post-secondaires. En raison de la diversité des

TABLEAU 3.V.1 — PRIX DES PLANS DE REPAS DANS LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES EN 2001–2002^a

ÉTABLISSEMENT	LIMITE INFÉRIEURE	LIMITE SUPÉRIEURE
Université Memorial	2 400 \$	2 706 \$
Université de l'Île-du-Prince-Édouard	2 596 \$	2 670 \$
Université Acadia	2 230 \$	2 530 \$
Université Dalhousie	2 288 \$	2 366 \$
Université St. Francis Xavier	2 570 \$	2 865 \$
Université de Moncton	2 400 \$	2 500 \$
Université Mount Allison	2 860 \$	2 910 \$
Université du Nouveau-Brunswick	1 985 \$	2 133 \$
Université St. Thomas	2 100 \$	2 550 \$
Université Bishop	4 000 \$	6 000 \$
Université de Sherbrooke	1 216 \$	1 656 \$
Université Brock	2 585 \$	2 970 \$
Université de Guelph	2 290 \$	3 330 \$
Université Lakehead		2 465 \$
Université Laurentienne	500 \$	2 100 \$
Université McMaster	2 475 \$	3 075 \$
Université d'Ottawa	1 625 \$	2 250 \$
Université Queen's		3 531 \$
Université polytechnique Ryerson	1 560 \$	2 380 \$
Université de Toronto	1 835 \$	3 166 \$
Université Trent	2 760 \$	3 364 \$
Université de Waterloo	1 150 \$	1 550 \$
Université Western Ontario	1 720 \$	3 220 \$
Université Wilfrid-Laurier	2 400 \$	2 800 \$
Université de Windsor	960 \$	3 350 \$
Université York	1 610 \$	2 400 \$
Université de Brandon		2 285 \$
Université du Manitoba	1 700 \$	2 822 \$
Université de la Saskatchewan		3 006 \$
Université de l'Alberta	945 \$	2 200 \$
Université de Calgary	1 880 \$	3 170 \$
Université de Lethbridge	1 766 \$	2 252 \$
Université de la Colombie-Britannique	2 478 \$	3 164 \$
Université de Victoria		2 672 \$

Source : Statistique Canada

Note : ^a Ce tableau ne comprend que les établissements dont les prix des plans de repas ont été communiqués à Statistique Canada.

**TABLEAU 3.V.2 — TAUX LOCATIFS DANS
LES VILLES CANADIENNES**

VILLE	LOYER MENSUEL MOYEN D'UN APPARTEMENT COMPRENANT UNE CHAMBRE	LOYER D'UN APPARTEMENT COMPRENANT UNE CHAMBRE POUR UNE PÉRIODE DE HUIT MOIS
St. John's (T.-N.)	494 \$	3 952 \$
Charlottetown (Î.-P.-É.)	449 \$	3 592 \$
Halifax (N.-É.)	511 \$	4 088 \$
Fredericton (N.-B.)	521 \$	4 168 \$
Moncton (N.-B.)	457 \$	3 656 \$
Montréal (Qc)	483 \$	3 864 \$
Québec (Qc)	481 \$	3 848 \$
Sherbrooke (Qc)	367 \$	2 936 \$
Trois-Rivières (Qc)	362 \$	2 896 \$
Guelph (Ont.)	669 \$	5 352 \$
Hamilton (Ont.)	610 \$	4 880 \$
Kingston (Ont.)	599 \$	4 792 \$
Kitchener (Ont.)	617 \$	4 936 \$
London (Ont.)	549 \$	4 392 \$
North Bay (Ont.)	505 \$	4 040 \$
Ottawa (Ont.)	765 \$	6 120 \$
Peterborough (Ont.)	554 \$	4 432 \$
St. Catharines (Ont.)	576 \$	4 608 \$
Sudbury (Ont.)	508 \$	4 064 \$
Thunder Bay (Ont.)	536 \$	4 288 \$
Toronto (Ont.)	867 \$	6 936 \$
Windsor (Ont.)	621 \$	4 968 \$
Brandon (Man.)	439 \$	3 512 \$
Winnipeg (Man.)	477 \$	3 816 \$
Régina (Sask.)	476 \$	3 808 \$
Saskatoon (Sask.)	460 \$	3 680 \$
Calgary (Alb.)	642 \$	5 136 \$
Edmonton (Alb.)	535 \$	4 280 \$
Lethbridge (Alb.)	499 \$	3 992 \$
Prince George (C.-B.)	479 \$	3 832 \$
Vancouver (C.-B.)	722 \$	5 776 \$
Victoria (C.-B.)	578 \$	4 624 \$

Sources : Statistique Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement

modes de vie, il ne faut pas croire que ce tableau représente le coût réel des logements étudiants hors campus. Il donne toutefois une indication raisonnable des différences de coût selon la ville.

Comme le montre le tableau 3.V.2, les taux locatifs moyens les plus élevés sont à Toronto, à Ottawa et à Vancouver, et les plus bas à Trois-Rivières et à Sherbrooke. Il est intéressant de noter que, quelle que soit la ville, il ne semble pas y avoir de relation étroite entre les tarifs locatifs sur le campus ou hors campus. C'est à Sherbrooke que les tarifs hors campus sont les plus bas, alors que c'est dans cette ville que l'on observe à la fois les tarifs de logement universitaire les plus élevés (Université Bishop) et les plus bas (Université de Sherbrooke). Un établissement de Toronto (l'Université polytechnique Ryerson) demande un loyer de résidence très élevé, tandis que le tarif de certains autres (comme l'Université York et l'Université de Toronto) est comparable à la moyenne des autres établissements ontariens. Ainsi, comme pour les autres dépenses assumées par les étudiants, il est difficile ici de faire des généralisations.

VI. GARDE DES ENFANTS

La plupart des étudiants n'ont pas besoin de services de garde. Il n'existe pas de données exhaustives sur le nombre d'étudiants de niveau post-secondaire ayant des personnes à charge, mais des données non officielles permettent de situer cette proportion à moins de 10 %. Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer l'importance des coûts et de l'accessibilité des services de garde pour ces étudiants.

Presque toutes les universités et de nombreux collèges offrent, sous une forme ou une autre, un service de garde sur le campus. Dans les seules universités, le nombre de places en garderie est globalement d'environ 4 000. Toutefois, ce sont surtout les enfants de membres des personnels administratif

et enseignant qui occupent la plupart de ces places. Rita Rosen et Sue Wilson, dans l'étude qu'elles ont menée en 1999, intitulée *Students with Dependent Care* (qui ne portait que sur

les universités ontariennes), ont montré que les étudiants n'utilisaient qu'environ la moitié des places offertes sur les campus. On peut donc évaluer à 2 000 environ le nombre de places de garderie occupées par des enfants d'étudiants dans l'ensemble du pays. Le nombre d'étudiants utilisant des services de garderie hors campus n'est pas connu, mais on peut le supposer supérieur.

Les frais de garde varient considérablement selon la garderie et l'âge de l'enfant. Les subventions, qui elles aussi varient considérablement d'une province à l'autre, sont habituellement liées à la taille de la famille et au nombre de personnes à charge. Compte

tenu de toutes ces variables, il est difficile d'évaluer globalement et avec exactitude les frais que doivent assumer les étudiants ayant des personnes à charge. On doit donc se contenter de fourchettes de dépenses et de subventions possibles.

Les tableaux 3.VI.1, 3.VI.2 et 3.VI.3 donnent un aperçu des frais de garde assumés par les étudiants et des subventions qui leur sont offertes. Les frais de garde sur les campus figurant aux tableaux sont tirés d'une enquête effectuée à l'été 2001 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire³. En raison du manque d'espace, les données ont été ventilées par province plutôt que par établissement, de sorte que ce sont les fourchettes des frais des services de garde sur les campus qui figurent dans les tableaux plutôt que les chiffres exacts. En règle générale, les frais de garde en milieu collégial sont moins élevés qu'en milieu universitaire, même si les fourchettes des deux types d'établissements se chevauchent passablement.

Les frais de garde des nourrissons sont généralement plus élevés que ceux des autres enfants en raison du ratio personnel-enfants plus faible, nécessaire pour prodiguer les soins requis, bien que, dans les provinces de l'Atlantique, les frais de garderie ne semblent pas varier selon l'âge.

En Ontario et au Québec, les deux plus grosses provinces, les systèmes sont difficiles à décrire en quelques mots. En Ontario, il est ardu de généraliser pour toute la province en raison de la décision prise par le gouvernement provincial, au milieu des années 90, de déléguer aux municipalités l'administration des subventions pour garde des enfants. Le système

Les frais de garde varient considérablement selon la garderie et l'âge de l'enfant.

3. L'enquête visait à déterminer le nombre de places offertes en garderie et le coût des services de garde dans tous les collèges et universités publics. Des 53 universités et des 108 collèges consultés, 45 et 59 ont respectivement fourni les renseignements demandés.

TABLEAU 3.VI.1 — FRAIS DE GARDE DES NOURRISSONS (JUSQU'À 18 MOIS)

PROVINCE	FRAIS DE GARDE SUR LES CAMPUS (FOURCHETTE) ^a	FRAIS DE GARDE MENSUELS MOYENS (TOUTES LES GARDERIES) ^b	ALLOCATION POUR GARDE D'ENFANTS — AIDE AUX ÉTUDIANTS ^c	SEUIL DE REVENU POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION TOTALE : 1 PARENT/1 ENFANT 2 PARENTS/ 2 ENFANTS ^b	SEUIL DE REVENU POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION PARTIELLE : 1 PARENT/1 ENFANT 2 PARENTS/2 ENFANTS
C.-B.	535–960 \$	650 \$	778 \$	18 914 \$ 27 816 \$	23 016 \$ 31 846 \$
Alb.	400–825 \$	525 \$	430 \$	20 250 \$ 24 120 \$	30 720 \$ 45 720 \$
Sask.	525 \$	n.d. ^d	440 \$	19 668 \$ 20 868 \$	31 920 \$ 45 720 \$
Man.	495– 564 \$	573 \$	460 \$	13 787 \$ 18 895 \$	24 369 \$ 40 059 \$
Ont.	515–1 800 \$	783 \$	357 \$	s.o. ^e	s.o. ^e
Qc	5 \$/jour	100 \$ (système public) 477 \$ (système privé)	391 \$ (PCPE) 100 \$ (AFE)	5 \$/jour dans toutes les garderies publiques — ou pas de subvention	5 \$/jour dans toutes les garderies publiques — ou pas de subvention
N.-B.	95–440 \$	380 \$	494 \$	15 000 \$ 15 000 \$	23 100 \$ 24 180 \$
Î.-P.-É.	117–600 \$	440 \$	433 \$	13 440 \$ 19 200 \$	25 440 \$ 40 800 \$
N.-É.	344–705 \$	470 \$	429 \$	16,812 \$ 17 712 \$	24 540 \$ 34 092 \$
T.-N.	365–480 \$	n.d.d	405 \$	9 960 \$ 11 040 \$	18 240 \$ 19 230 \$

Notes : ^a Données tirées de l'enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sur les services de garde (2001).

^b Données tirées de *Early Childhood Care and Education in Canada: Provinces and Territories* (1998).

^c Données tirées du *Manuel des politiques et procédures*, Programme de prêts aux étudiants, et d'*Une Aide à votre portée*, Aide financière aux études (AFE).

^d Données non disponibles en raison de la petitesse de l'échantillon.

^e Les programmes de garderie sont gérés par les municipalités; il n'existe pas de normes provinciales.

québécois est plus uniforme que celui de l'Ontario, mais des différences importantes demeurent entre les systèmes public et privé. Même si le tarif des garderies publiques au Québec est de 5 \$ par jour pour tous les parents, quel que soit leur revenu, le nombre des places est limité, de telle sorte que des garderies privées doivent répondre à une

demande très forte de places, pour lesquelles il n'existe pas de subvention.

Il ne semble pas y avoir de lien évident entre les frais de garde provinciaux moyens et les allocations offertes par les systèmes d'aide aux étudiants, sauf au Québec où il est clair que les coûts admissibles sont uniquement basés sur les tarifs des garderies publiques.

TABLEAU 3.VI.2 — FRAIS DE GARDE DES TOUT-PETITS (18 À 36 MOIS)

PROVINCE	FRAIS DE GARDE SUR LES CAMPUS (FOURCHETTE) ^a	FRAIS DE GARDE MENSUELS MOYENS (TOUTES LES GARDERIES) ^b	ALLOCATION POUR GARDE D'ENFANTS — AIDE AUX ÉTUDIANTS ^c	SEUIL DE REVENU POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION TOTALE : 1 PARENT/1 ENFANT 2 PARENTS/ 2 ENFANTS ^b	SEUIL DE REVENU POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION PARTIELLE : 1 PARENT/1 ENFANT 2 PARENTS/2 ENFANTS
C.-B.	490–875 \$	547 \$	778 \$	18 914 \$ 23 016 \$	27 816 \$ 31 846 \$
Alb.	400–690 \$	450 \$	430 \$	20 250 \$ 24 120 \$	30 720 \$ 45 720 \$
Sask.	460–690 \$	405 \$	440 \$	19 668 \$ 20 868 \$	31 920 \$ 45 720 \$
Man.	495–824 \$	383 \$	460 \$	13 787 \$ 18 895 \$	24 369 \$ 40 059 \$
Ont.	515–1 410 \$	603 \$	357 \$	s.o. ^d	s.o. ^d
Qc	5 \$/jour	100 \$ (système public) 455 \$ (système privé)	391 \$ (PCPE) 100 \$ (AFE)	5 \$/jour dans toutes les garderies publiques — ou pas de subvention	5 \$/jour dans toutes les garderies publiques — ou pas de subvention
N.-B.	90–440 \$	360 \$	494 \$	15 000 \$ 15 000 \$	23 100 \$ 24 180 \$
Î.-P.-É.	117–600 \$	380 \$	433 \$	13 440 \$ 19 200 \$	25 440 \$ 40 800 \$
N.-É.	344–705 \$	412 \$	429 \$	16 812 \$ 17 712 \$	24 540 \$ 34 092 \$
T.-N.	365–500 \$	380 \$	405 \$	9 960 \$ 11 040 \$	18 240 \$ 19 230 \$

Notes : ^a Données tirées de l'enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sur les services de garde (2001).

^b Données tirées de *Early Childhood Care and Education in Canada : Provinces and Territories* (1998).

^c Données tirées du *Manuel des politiques et procédures*, Programme de prêts aux étudiants, et d'*Une Aide à votre portée*, Aide financière aux études (AFE).

^d Les programmes de garderie sont gérés par les municipalités; il n'existe pas de normes provinciales.

Des seuils de revenu figurant sur les tableaux, on peut raisonnablement conclure que les parents seuls étudiant à temps plein devraient bénéficier de la subvention maximale pour la garde des enfants — parce qu'ils étudient à temps plein, la majorité de ces

personnes n'ont pas de revenu substantiel et, dans la plupart des provinces, elles sont admissibles à une subvention. Une exception notable est le Québec, où un étudiant qui ne trouve pas de place pour ses enfants dans une garderie publique et doit recourir au système

TABLEAU 3.VI.3 – FRAIS DE GARDE DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE (36 À 54 MOIS)

PROVINCE	FRAIS DE GARDE SUR LES CAMPUS (FOURCHETTE) ^a	FRAIS DE GARDE MENSUELS MOYENS (TOUTES LES GARDERIES) ^b	ALLOCATION POUR GARDE D'ENFANTS — AIDE AUX ÉTUDIANTS ^c	SEUIL DE REVENU POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION TOTALE : 1 PARENT/1 ENFANT 2 PARENTS/ 2 ENFANTS ^b	SEUIL DE REVENU POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION PARTIELLE : 1 PARENT/1 ENFANT 2 PARENTS/2 ENFANTS
C.-B.	325–610 \$	460 \$	778 \$	18 914 \$ 23 016 \$	27 816 \$ 31 846 \$
Alb.	400–655 \$	425 \$	430 \$	20 250 \$ 24 120 \$	30 720 \$ 45 720 \$
Sask.	420–525 \$	380 \$	440 \$	19 668 \$ 20 868 \$	31 920 \$ 45 720 \$
Man.	495–564 \$	368 \$	460 \$	13 787 \$ 18 895 \$	24 369 \$ 40 059 \$
Ont.	515–1 260 \$	541 \$	357 \$	s/o ^d	s/o ^d
Qc	5 \$/jour	100 \$ (système public) 440 \$ (système privé)	391 \$ (PCPE) 100 \$ (AFE)	5 \$/jour dans toutes les garderies publiques — ou pas de subvention	5 \$/jour dans toutes les garderies publiques — ou pas de subvention
N.-B.	90–440 \$	360 \$	494 \$	15 000 \$ 15 000 \$	23 100 \$ 24 180 \$
Î.-P.-É	117–600 \$	360 \$	433 \$	13 440 \$ 19 200 \$	25 440 \$ 40 800 \$
N.-É.	344–705 \$	412 \$	429 \$	16 812 \$ 17 712 \$	24 540 \$ 34 092 \$
T.-N.	365–500 \$	360 \$	405 \$	9 960 \$ 11 040 \$	18 240 \$ 19 230 \$

Notes : ^a Données tirées de l'enquête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sur les services de garde (2001).

^b Données tirées de *Early Childhood Care and Education in Canada : Provinces and Territories* (1998).

^c Données tirées du *Manuel des politiques et procédures*, Programme de prêts aux étudiants, et d'*Une Aide à votre portée*, Aide financière aux études (AFE).

^d Les programmes de garde sont gérés par les municipalités; il n'existe pas de normes provinciales.

privé, ne recevra pas de subvention. Il se peut qu'une personne ayant à la fois des personnes à charge et un conjoint (qu'il soit marié ou non) ne puisse recevoir les mêmes subventions qu'un parent seul, surtout si le conjoint tire un

revenu d'un emploi à temps plein. Si tel est le cas, les dépenses de l'étudiant varieront considérablement selon les frais perçus par la garderie et le pourcentage de la subvention totale à laquelle il a droit.

VII. REVENU D'EMPLOI

Pour la plupart des étudiants, l'emploi est une importante source de revenu. En été, presque tous travaillent et, pendant l'année scolaire, environ la moitié continuent de travailler. Globalement, les données montrent que l'emploi étudiant a augmenté dans les années 90, mais pas à des niveaux sans précédent. L'emploi étudiant, comme ce fut le cas

pour tout le marché du travail, a décliné au début des années 90, et il a fallu une décennie pour qu'il retrouve le niveau de la fin des années 80.

En été, presque tous travaillent et, pendant l'année scolaire, environ la moitié continuent de travailler.

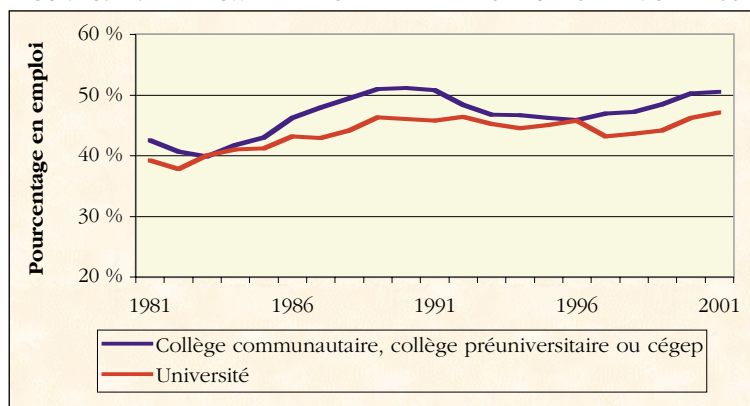
TRAVAILLER TOUT EN ÉTUDIANT

L'*Enquête sur la population active* (EPA) est effectuée chaque mois par Statistique Canada pour connaître la situation en regard de l'emploi des membres d'un échantillon de ménages canadiens choisis au hasard. Elle permet d'obtenir une estimation des caractéristiques de la population active à l'échelle nationale, provinciale et infraprovinciale, ainsi que les fameuses statistiques mensuelles sur le chômage. Ses données peuvent également être totalisées par catégories d'âge, degré de scolarité et participation. Selon les données de l'EPA, le pourcentage des étudiants âgés de 15 à 29 ans qui ont travaillé pendant l'année scolaire 2000–2001 a été le plus élevé de tous les temps, et le nombre d'étudiants de niveaux collégial et universitaire en emploi pendant leurs études augmente régulièrement depuis le milieu des années 90. La figure 3.VII.1 ventile les taux d'emploi chez les étudiants de niveau collégial et universitaire âgés de 15 à 29 ans au cours des 20 dernières années.

Les données de l'EPA donnent à penser qu'un peu moins de la moitié des étudiants travaillent, mais elles ne nous apprennent rien sur les étudiants « en chômage » — c'est-à-dire sur ceux qui cherchent activement du travail mais n'en trouvent pas. Il s'agit là surtout d'une question de définition : une personne qui étudie à temps plein ne peut pas être considérée par Statistique Canada comme étant « en chômage » puisqu'elle est censée être « en formation ». Certaines données tirées d'autres sources peuvent toutefois apporter un peu plus d'éclairage sur cette question.

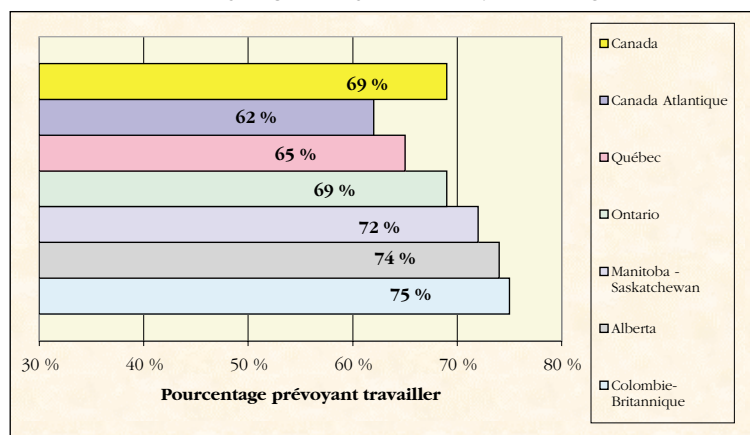
Dans le cadre d'une recherche sur les revenus et les dépenses des étudiants, menée sur une année complète pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, les Associés de recherche Ekos ont

FIGURE 3.VII.1 — TAUX D'EMPLOI PENDANT LES ÉTUDES DE 1981 À 2001



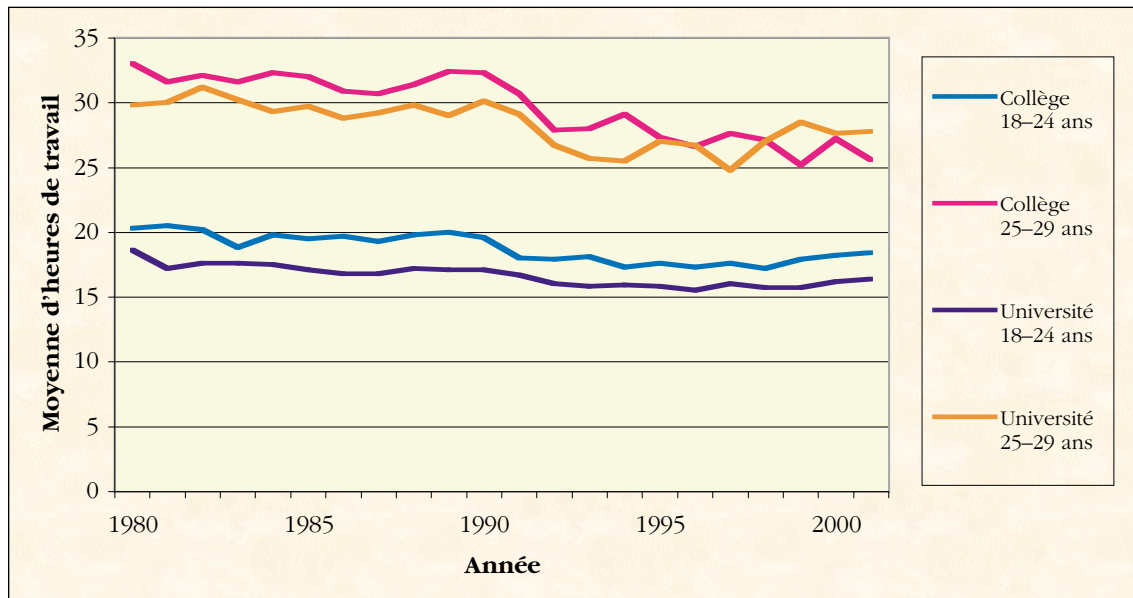
Sources : Association des universités et collèges du Canada et *Enquête sur la population active* de Statistique Canada

FIGURE 3.VII.2 — DIFFÉRENCES RÉGIONALES QUANT AUX ATTENTES DES ÉTUDIANTS EN MATIÈRE D'EMPLOI



Source : Ekos, *Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants, 2001–2002*

FIGURE 3.VII.3 — MOYENNE HEBDOMADAIRE D'HEURES DE TRAVAIL CHEZ LES ÉTUDIANTS DE NIVEAU COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE DE 1981 À 2001



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active A030209R*

demandé à 1 500 étudiants s'ils comptaient travailler en septembre 2001. Ils leur ont aussi demandé s'ils pensaient occuper un emploi pendant toute la durée de l'année scolaire 2001-2002. Plus de 69 % ont répondu par l'affirmative, les pourcentages les plus élevés se trouvant chez les plus jeunes. Le sexe de l'étudiant ne semblait pas faire une différence, contrairement à la région : les étudiants de l'Ouest étaient plus susceptibles de s'attendre à travailler pendant leurs études que ceux des régions de l'Atlantique et du centre du Canada. La figure 3.VII.2 montre les différences régionales quant aux attentes des étudiants canadiens en matière d'emploi.

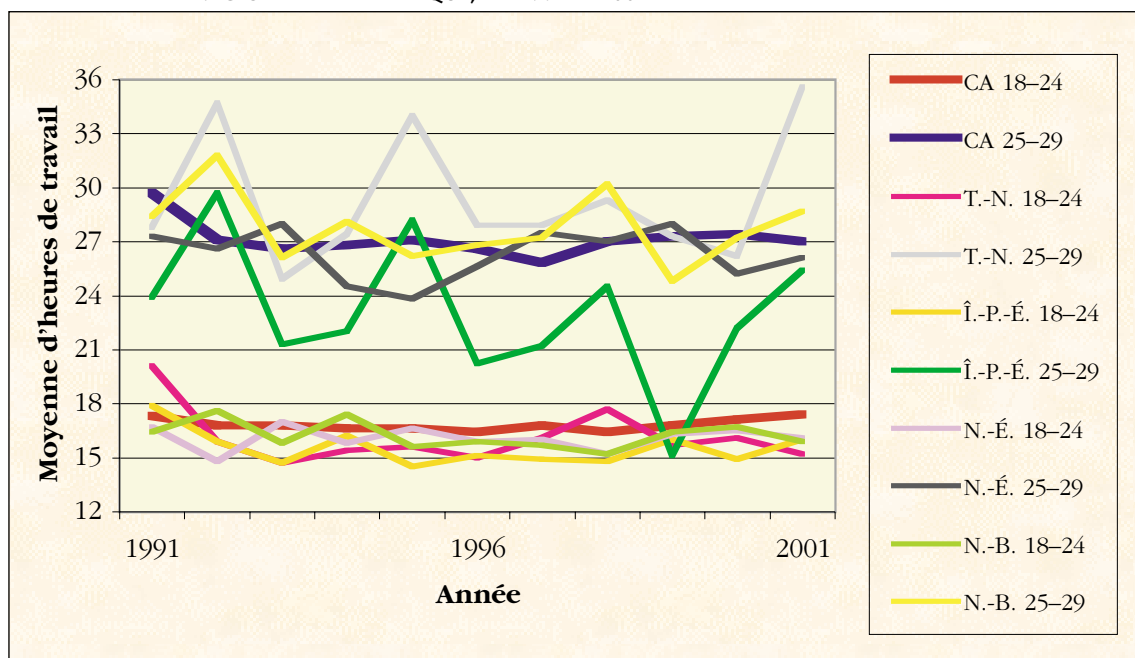
En février 2001, le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU) a demandé à plus de 7 000 étudiants canadiens de première année s'ils travaillaient. De ce nombre, 42 % ont répondu par l'affirmative, résultat qui s'apparente énormément aux données de l'EPA. Les données du CCREPCU ont aussi montré que 35 % des étudiants se cherchaient un emploi — ce qui porte le taux de participation à la population active totale (ceux qui ont un emploi plus ceux qui en cherchent un) à 75 % et correspond aux résultats de l'enquête menée par Ekos.

Les données du CCREPCU et d'Ekos montrent qu'il y a un écart énorme entre le nombre d'étudiants qui « prévoient » occuper un emploi (qu'ils en aient ou non le désir) et le nombre de ceux qui travaillent réellement. On pourrait donc croire qu'il y a beaucoup d'étudiants à la recherche d'un emploi et n'arrivent pas à en trouver. Mais, comme il est impossible de savoir dans quelle mesure ces étudiants cherchent activement du travail ou dans quelle mesure leurs « attentes » à cet égard sont réalistes, il est difficile d'analyser la vraie nature et la véritable étendue de ce phénomène. Il faudrait pousser plus loin la recherche pour que cet aspect s'éclaircisse.

MOYENNE HEBDOMADAIRE D'HEURES DE TRAVAIL

Au cours des deux dernières décennies, chez les étudiants canadiens de niveau post-secondaire âgés de 15 à 29 ans, la moyenne hebdomadaire d'heures de travail pendant l'année scolaire a en fait légèrement diminué. Les moyennes pour les étudiants de niveau collégial et de niveau universitaire tendent à être analogues, mais il n'est pas surprenant de constater que les étudiants plus âgés travaillent davantage que les plus jeunes. La figure 3.VII.3 présente le nombre moyen d'heures de travail des étudiants des niveaux collégial et universitaire selon l'âge.

FIGURE 3.VII.4 — MOYENNE HEBDOMADAIRE D'HEURES DE TRAVAIL PENDANT LES ÉTUDES DES ÉTUDIANTS DE COLLÈGE ET D'UNIVERSITÉ ÂGÉS DE 18 À 24 ANS ET DE 25 À 29 ANS, DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE, DE 1991 À 2001



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

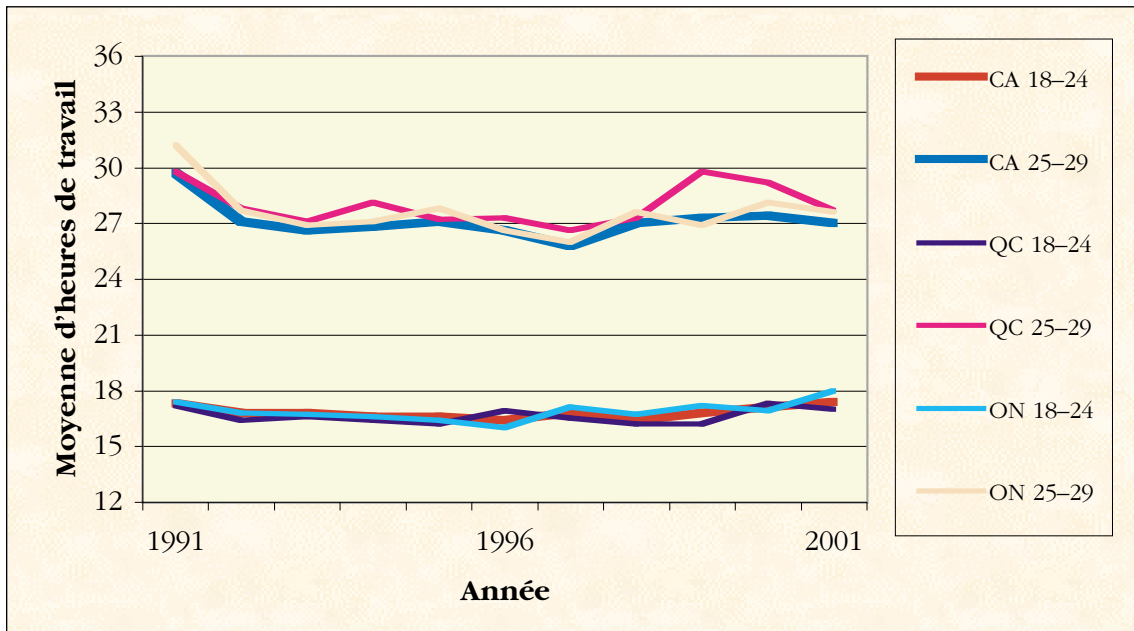
On constate une cohérence remarquable dans le nombre d'heures de travail chez les étudiants de la tranche « 18 à 24 ans ». Toutes provinces confondues et pendant toute la période examinée, les étudiants de ce groupe d'âge ont travaillé en moyenne entre 17 et 18 heures par semaine. Dans la tranche des « 25 à 29 ans » toutefois, des différences régionales se dégagent plus nettement. Par exemple, les étudiants terre-neuviens ont travaillé en moyenne 35 heures par semaine, ce qui dépasse de cinq heures la moyenne nationale. Ce nombre a augmenté énormément au cours des deux dernières années, mais cette hausse n'est pas sans précédent. En 1991 et en 1994, on remarque d'importantes augmentations de la moyenne d'heures de travail hebdomadaire des étudiants terre-neuviens, qu'on ne peut pas vraiment relier à une conjoncture générale (en 1991 et en 1994, la province de Terre-Neuve

connaissait un certain marasme économique, et les droits de scolarité avaient augmenté, tandis qu'en 2000–2001, la situation s'est améliorée, et les droits de scolarité ont été gelés).

Chez les étudiants âgés de Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard, on trouve aussi, pendant la dernière décennie, d'importantes fluctuations quant au nombre moyen d'heures de travail, dont aucune ne semble très nettement liée à des changements dans la situation économique globale ou les droits de scolarité. Cela peut donner à penser que le nombre d'heures de travail des étudiants n'a pas de rapport direct avec le contexte économique général.

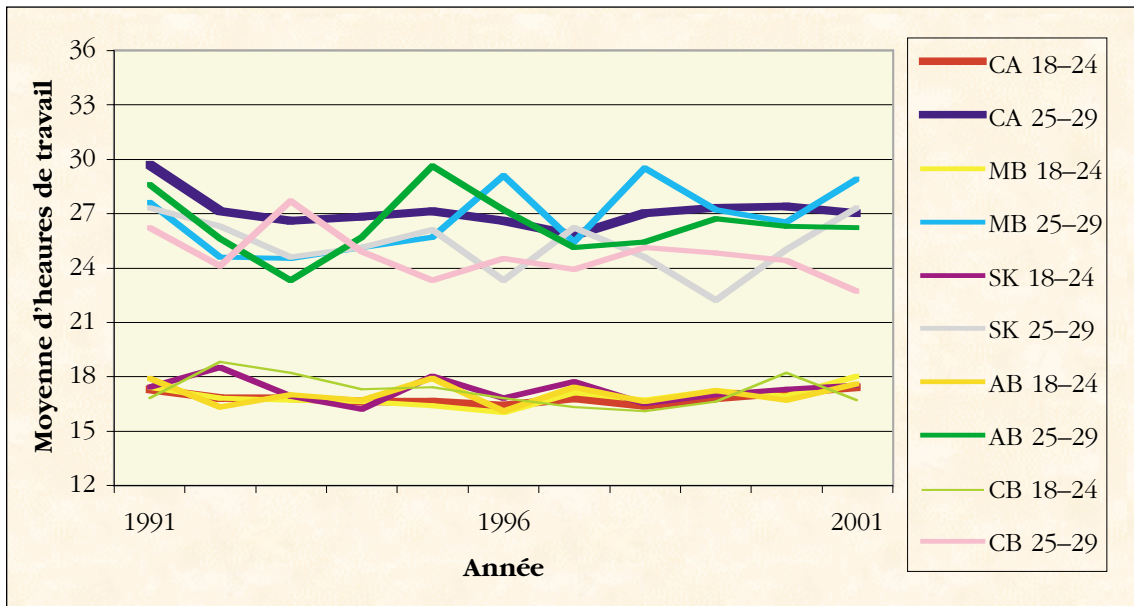
Les figures 3.VII.4, 3.VII.5 et 3.VII.6 montrent les différences provinciales entre les moyennes hebdomadaires d'heures de travail chez les étudiants de niveau post-secondaire âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans.

FIGURE 3.VII.5 — MOYENNE HEBDOMADAIRE D'HEURES DE TRAVAIL PENDANT LES ÉTUDES DES ÉTUDIANTS DE COLLÈGE ET D'UNIVERSITÉ ÂGÉS DE 18 À 24 ANS ET DE 25 À 29 ANS, DANS LE CENTRE DU CANADA, DE 1991 À 2001



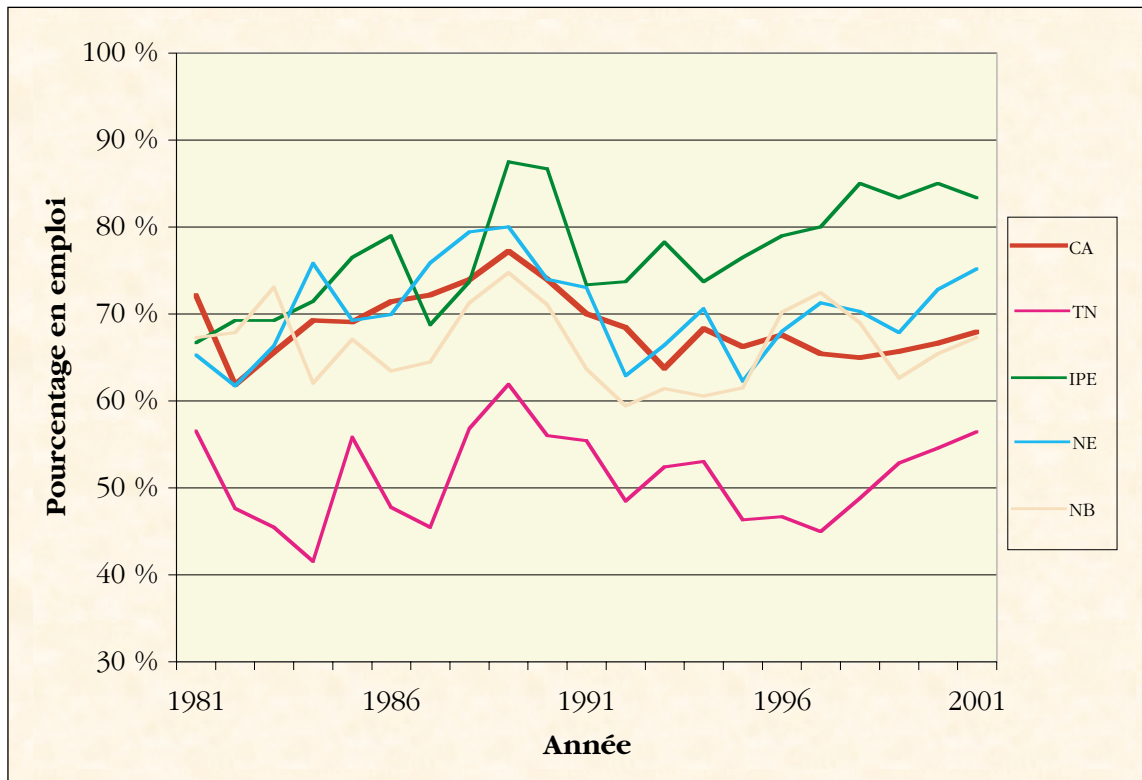
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

FIGURE 3.VII.6 — MOYENNE HEBDOMADAIRE D'HEURES DE TRAVAIL PENDANT LES ÉTUDES DES ÉTUDIANTS DE COLLÈGE ET D'UNIVERSITÉ ÂGÉS DE 18 À 24 ANS ET DE 25 À 29 ANS, DANS L'OUEST DU CANADA, DE 1991 À 2001



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

FIGURE 3.VII.7 — TAUX D'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS ÂGÉS DE 20 À 24 ANS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE, DE 1981 À 2001



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

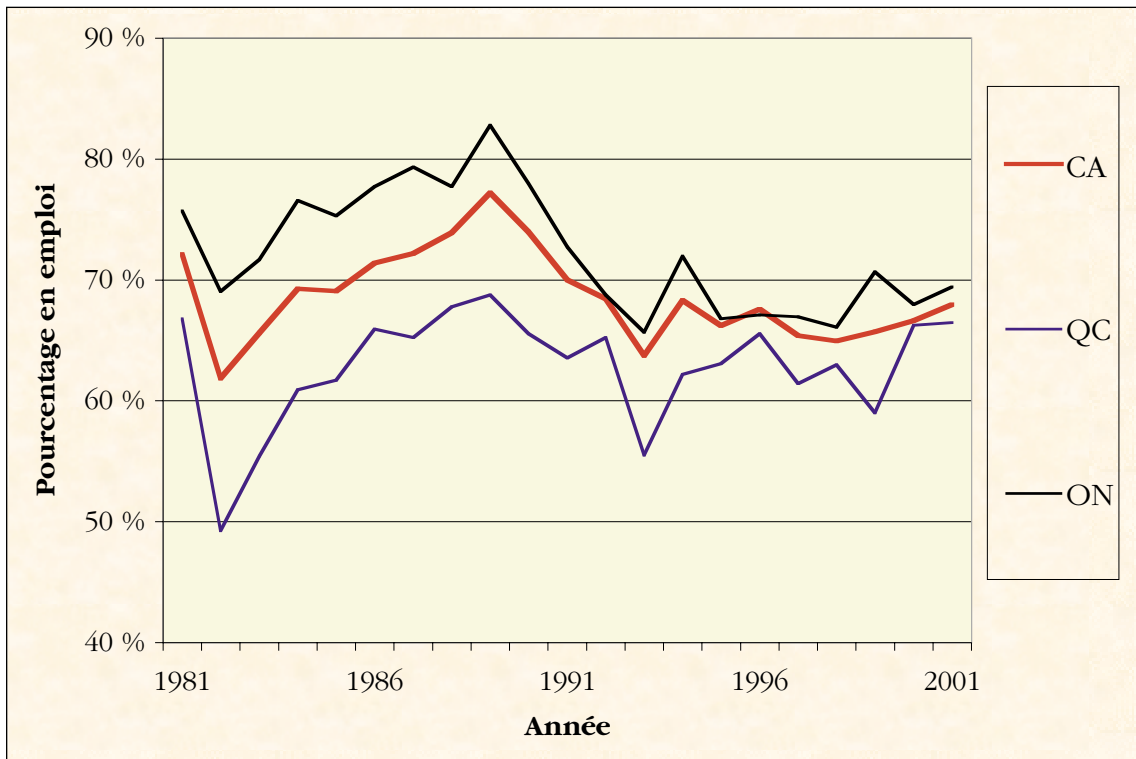
EMPLOIS D'ÉTÉ

Bien que ce ne soit pas tous les étudiants qui puissent travailler l'été (certains étudient pendant dix à douze mois par année plusieurs d'entre eux trouvent un emploi pendant la période estivale. Au Canada, les taux d'emplois estivaux des étudiants âgés de 20 à 24 ans ont connu des hauts et des bas au cours des deux dernières décennies, mais la tendance générale a été à la baisse. Selon l'*Enquête sur la population active*, pendant toutes les années 80, les taux d'emplois estivaux chez les étudiants âgés de 20 à 24 ans oscillaient d'abord entre 70 % et 72 %, puis ont lentement descendu jusqu'au milieu et vers la fin des années 80, pour remonter rapidement et atteindre les 77 % en 1989. En revanche, au cours des années 90, les taux d'emploi d'été n'ont pas été très stables. Au cours des cinq premières années de ce cette décennie, le taux, chez les 20 à 24 ans, a continuellement baissé, pour se stabiliser en

1997 à 65 %. Les figures 3.VII.7, 3.VII.8 et 3.VII.9 montrent les taux d'emplois d'été des étudiants âgés de 20 à 24 ans dans trois régions du pays au cours des 20 dernières années.

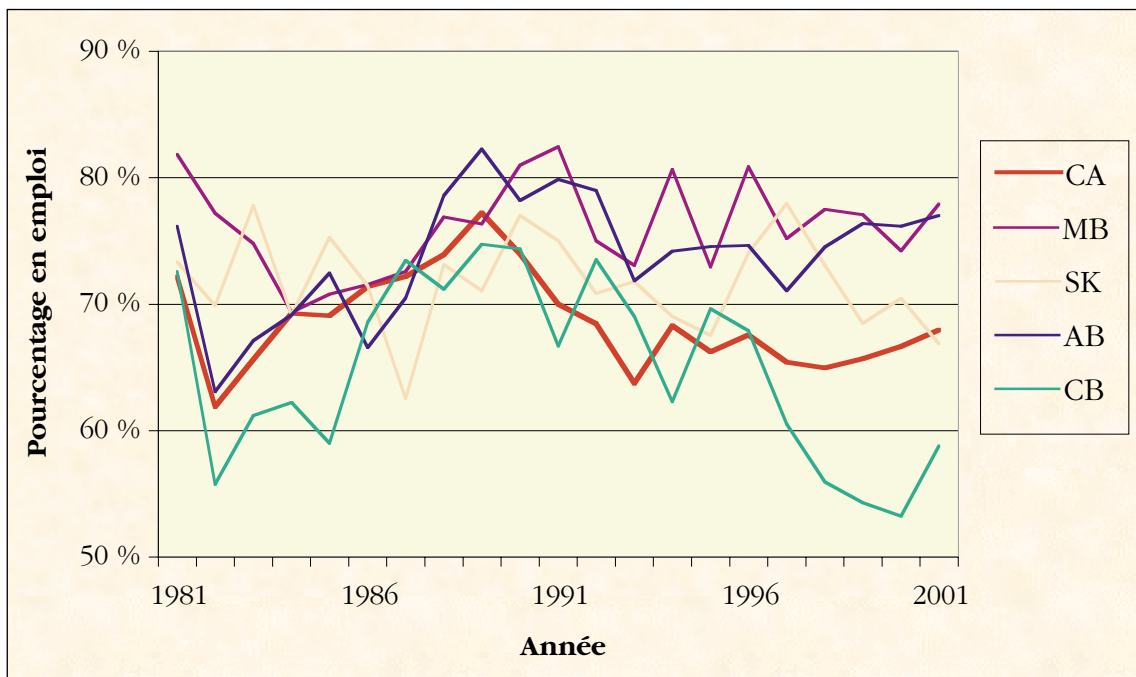
Le tableau 3.VII.1 présente le salaire horaire moyen des étudiants âgés de 15 à 24 ans qui ont travaillé à temps plein ou à temps partiel pendant les mois d'été, selon les données de Statistique Canada. Les salaires ont augmenté régulièrement ces cinq dernières années et, si la tendance actuelle se maintient, un étudiant qui occupera un emploi à temps plein pendant l'été 2002 devrait recevoir plus de 9,50 \$ l'heure (en moyenne) et, à temps partiel, tout juste 7,90 \$ l'heure (en moyenne). Étant donné qu'en 2002, le salaire minimum national (pondéré) est de 6,51 \$ et que seuls la Colombie-Britannique et le Québec l'ont fixé à 7 \$ ou plus, on peut conclure que les étudiants occupent habituellement des emplois payés au-dessus du salaire minimum. La figure 3.VII.10 montre

FIGURE 3.VII.8 — TAUX D'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS ÂGÉS DE 20 À 24 ANS DANS LE CENTRE DU CANADA, DE 1981 À 2001



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

FIGURE 3.VII.9 — TAUX D'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS ÂGÉS DE 20 À 24 ANS DANS L'OUEST DU CANADA, DE 1981 À 2001

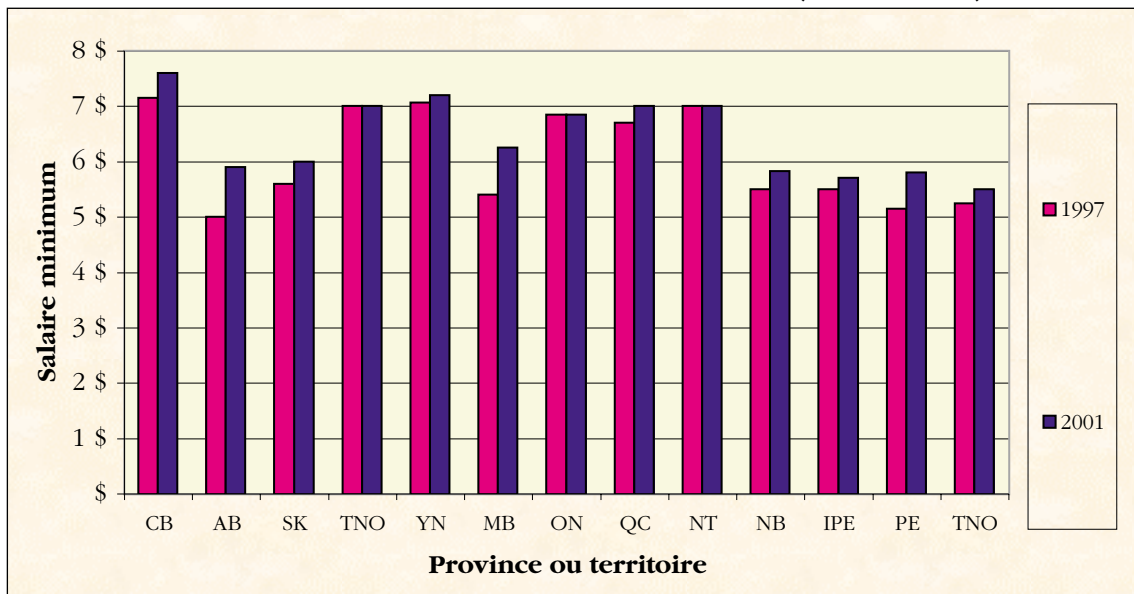


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

TABLEAU 3.VII.1 — SALAIRE HORAIRE MOYEN DES ÉTUDIANTS CANADIENS (DE MAI À AOÛT)

	1997	1998	1999	2000	2001
Total	7,78 \$	7,88 \$	8,05 \$	8,21 \$	8,49 \$
Temps plein	8,41 \$	8,50 \$	8,81 \$	9,01 \$	9,39 \$
Temps partiel	7,28 \$	7,39 \$	7,48 \$	7,59 \$	7,79 \$

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

FIGURE 3.VII.10 — SALAIRE MINIMUM PAR PROVINCE EN 1997 ET EN 2001 (ÉTÉ SEULEMENT)^{ab}

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

Notes : ^a En juillet 2001, le salaire minimum au Nouveau-Brunswick a été porté de 5,75 à 5,90 \$ l'heure; le chiffre donné ici est la moyenne des deux.

^b Depuis août 2001, le salaire minimum en Colombie-Britannique est passé à 8 \$ l'heure (un taux de premier emploi de 6 \$ l'heure s'applique toutefois aux 500 premières heures de travail, soit environ les six premiers mois d'un nouvel emploi à temps partiel); dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, le taux est maintenant de 6 \$.

TABLEAU 3.VII.2 — RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS SELON LE NIVEAU DU REVENU D'EMPLOI RÉALISÉ PENDANT L'ÉTÉ

NIVEAU DE REVENU	RÉPARTITION
0	11 %
1-1 999 \$	18 %
2 000-3 999 \$	30 %
4 000-5 999 \$	21 %
6 000 \$ +	17 %
Ne sait pas/Non déclaré	14 %
Moyenne (avec revenu seulement)	4 000 \$
Médiane (avec revenu seulement)	3 200 \$

Source : Ekos, *Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants, 2001-2002*

**TABLEAU 3.VII.3 — REVENU D'EMPLOI MOYEN DES ÉTUDIANTS PENDANT L'ÉTÉ
(SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES)**

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES		MOYENNE POUR TOUS LES ÉTUDIANTS	MOYENNE DES ÉTUDIANTS AVEC UN REVENU D'EMPLOI D'ÉTÉ
Âge (ans)	18-19	2 400 \$	2 600 \$
	20-21	3 400 \$	3 700 \$
	22-23	3 800 \$	4 200 \$
	24-25	4 100 \$	4 600 \$
	26 +	4 400 \$	5 700 \$
Région	Colombie-Britannique	3 200 \$	3 800 \$
	Alberta	4 300 \$	4 500 \$
	Saskatchewan et Manitoba	3 600 \$	3 900 \$
	Ontario	3 700 \$	4 200 \$
	Québec	3 100 \$	3 600 \$
	Atlantique	3 100 \$	3 700 \$
Sexe	Hommes	3 800 \$	4 300 \$
	Femmes	3 200 \$	3 700 \$

Source : Ekos, *Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants*, 2001-2002

le salaire minimum selon la province ou le territoire pendant les mois d'été des cinq dernières années.

L'enquête d'Ekos sur les revenus et dépenses des étudiants peut apporter un éclairage additionnel sur la question des revenus d'emploi d'été. En septembre 2001, on a demandé aux participants d'indiquer le revenu net qu'ils avaient reçu de mai à août 2001. 90 % des répondants ont déclaré avoir encaissé un revenu d'emploi pendant l'été. Le tableau 3.VII.2 montre la répartition de ces étudiants par fourchette de revenu d'emploi dans l'ensemble du Canada.

Les données recueillies par Ekos montrent des différences marquées quant aux revenus d'été selon l'âge, la région ou le sexe des répondants. Le revenu augmente régulièrement avec l'âge, sans doute parce que le marché du travail récompense l'expérience. La région aussi a une incidence puisqu'on remarque qu'en Alberta, les revenus sont légèrement plus élevés qu'ailleurs. En Alberta, un étudiant déclare des revenus d'emploi d'été de 4 300 \$ en moyenne, alors que la moyenne est de 3 100 \$ au Québec et dans la région de l'Atlantique. Enfin, l'enquête fait aussi ressortir une légère différence entre les revenus moyens des étudiants et des étudiantes.

VIII. CONTRIBUTIONS PARENTALES

L'étudiant n'est pas toujours seul à assumer le coût de ses études post-secondaires. Il est souvent aidé par ses parents ou tuteurs, ou des membres de sa famille. Pourtant, malgré l'importance des transferts entre les générations on ne dispose que de très peu de données sur l'importance et la fréquence de ces transferts.

Dans le cadre de l'*Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants* menée à l'automne 2001 par Ekos pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, presque la moitié (46 %) des participants ont déclaré qu'ils recevraient une aide financière de leurs parents pendant l'année scolaire. On

ne sera pas surpris de constater une corrélation entre les contributions parentales et l'âge des étudiants. En effet, l'enquête fait ressortir une corrélation négative entre les contributions et l'âge. Parmi les étudiants de moins de 20 ans, 64 % ont déclaré qu'ils s'attendaient à recevoir une forme quelconque d'aide

financière de leurs parents pendant l'année, tandis que pour les étudiants de plus de 25 ans, cette proportion n'atteignait plus qu'un sur cinq. Il est intéressant de noter que la proba-

bilité qu'un étudiant bénéficie d'une aide parentale n'est pas influencée par le fait qu'il reçoive de l'aide aux étudiants; les étudiants qui ont reçu un prêt ou une subvention du gouvernement ne sont pas plus ou moins susceptibles de recevoir de l'argent de leurs parents que les autres. Le tableau 3.VIII.1 ventile l'aide parentale selon l'âge et le sexe.

Dans le cadre de l'enquête menée en 2000 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU) auprès d'étudiants sortants (n=6388), plus de 51 % des répondants ont déclaré qu'ils recevaient cette année-là de l'argent de leurs parents ou de leur famille pour financer leurs études. Vu que la plupart des étudiants obtiennent leur diplôme à l'âge de 22 ans ou plus, les données recueillies par le CCREPCU montrent des niveaux d'aide parentale quelque peu supérieurs à ceux de l'enquête d'Ekos. On peut probablement attribuer cette différence au fait qu'Ekos demande aux étudiants s'ils s'attendent à recevoir une aide de leurs parents en septembre, alors que l'enquête du CCREPCU demande, en février, si l'étudiant a véritablement reçu une aide de ses parents.

L'enquête du CCREPCU montre aussi que l'aide parentale vient tout de suite après l'emploi d'été comme source la plus courante de revenu pour les étudiants (57 %). S'il poursuit ses études dans une ville canadienne de taille moyenne ou grande, l'étudiant est un peu plus susceptible d'être aidé par ses parents ou sa famille que s'il étudie dans une petite ville.

Une autre source de renseignements sur cette question est l'*Enquête auprès des jeunes en transition* de Statistique Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a demandé, entre autres, à des jeunes de 18 à 20 ans s'ils étudiaient et quelle était leur situation financière. Il est frappant de constater que les conclusions ressemblent beaucoup à celles des enquêtes d'Ekos et du CCREPCU. Après le revenu d'emploi d'été, les contributions parentales se classent au deuxième rang des sources les plus courantes d'aide financière chez les 18 à 20 ans; 65 % des étudiants déclarent qu'ils sont aidés par leurs parents.

L'étudiant n'est pas toujours seul à assumer le coût de ses études post-secondaires. Il est souvent aidé par ses parents ou tuteurs, ou des membres de sa famille.

TABLEAU 3.VIII.1 — RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS QUI S'ATTENDENT À RECEVOIR UNE AIDE DE LEURS PARENTS SELON L'ÂGE ET LE SEXE

PROPORTION DE TOUS LES ÉTUDIANTS QUI S'ATTENDENT À RECEVOIR DE L'AIDE		
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES		
Âge (ans)	18-19	64 %
	20-21	52 %
	22-23	42 %
	24-25	35 %
	26 +	21 %
Sexe	Hommes	49 %
	Femmes	43 %

Source : Ekos, *Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants*, 2001-2002

IX. REVENU PROVENANT DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Depuis 1980, on assiste à une augmentation assez soutenue du nombre d'étudiants qui empruntent pour mener à bien leurs études post-secondaires. La figure 3.IX.1 montre la tendance observée pendant les deux dernières décennies, mesurée en fonction du nombre d'emprunteurs au sein du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Programme de prêts et bourses du Québec.

En gros, la tendance peut se diviser en quatre périodes. Au début des *années 80*, le nombre d'emprunteurs, tant dans la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants que dans celle du Québec, a augmenté d'environ 10 % par année. Cette croissance s'est arrêtée au milieu des années 80, et le nombre des emprunteurs a diminué pour le *reste de la décennie*; entre 1986–1987 et 1988–1989, le nombre d'emprunteurs a baissé d'environ 15 %. Les raisons de cette chute ne sont pas claires, mais celle-ci a coïncidé avec une période de très forte croissance de l'emploi chez les jeunes. Pendant *la plus grande partie des années 90*, la croissance a repris, mais à un

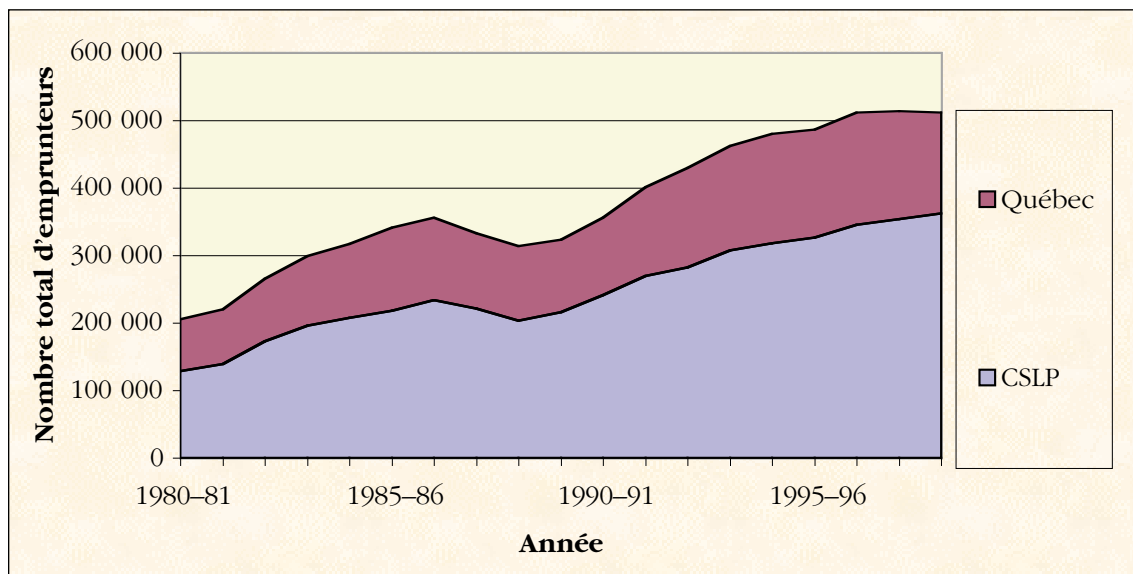
rythme qui a ralenti à mesure que la décennie a progressé. À *la toute fin des années 90*, les tendances au Québec et dans la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants ont, pour la première fois, pris des directions opposées : la hausse s'est poursuivie dans le cadre du Programme canadien, encore que lentement, tandis que la proportion d'emprunteurs a commencé à diminuer au Québec. Cela peut être dû en partie à des tendances démographiques différentes, mais il est également vrai que le déclin au Québec coïncide avec une application plus rigoureuse des critères d'évaluation des besoins des étudiants.

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants a aidé plus de 2,7 millions d'étudiants à temps plein à assumer les frais de

Depuis 1980, on assiste à une augmentation assez soutenue du nombre d'étudiants qui empruntent pour mener à bien leurs études post-secondaires.

FIGURE 3.IX.1 — NOMBRE TOTAL D'EMPRUNTEURS AU CANADA DE 1980 À 1999^{abc}



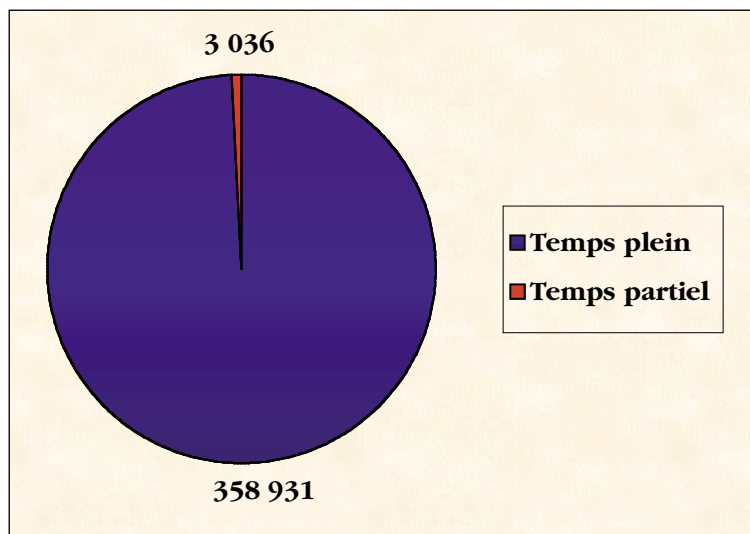
Sources : Bases de données du Programme canadien de prêts aux étudiants et de l'Aide financière aux études

Notes : ^a Le nombre total d'étudiants qui ont contracté un prêt en 1998–1999 dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants est une estimation provisoire.

^b Pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, l'année s'étend du 1^{er} août au 31 juillet; pour l'Aide financière aux études, elle va du 1^{er} mai au 30 avril.

^c Pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, les totaux tiennent compte des prêts pour études à temps plein et à temps partiel. Pendant la période couverte par le graphique, le Québec ne fournissait pas d'aide aux étudiants à temps partiel.

FIGURE 3.IX.2 — RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL AYANT OBTENU L'AIDE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS EN 1998-1999



Source : Estimations du Programme canadien de prêts aux étudiants

leurs études post-secondaires en consentant pour plus de 15 milliards de dollars de prêts subventionnés. La plus grande part des prêts accordés vise les étudiants de niveau post-secondaire à temps plein; mais des sommes sont également prévues pour les étudiants à temps partiel. Traditionnellement, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Québec, qui se sont soustraits à l'application du PCPE, ne prêtent pas aux étudiants à temps partiel.

En 1988, le gouvernement fédéral a décidé d'offrir des prêts aux étudiants à temps partiel à un moment où cette clientèle étudiante augmentait rapidement, ce qui a entraîné la multiplication par dix de ces emprunteurs entre 1988 et 1999. Toutefois, cette croissance ne porte que sur une très petite base : il n'y a toujours que 3 000 étudiants à temps partiel qui se prévalent du programme, soit une proportion de 1 % de tous les emprunteurs. La figure 3.IX.2 montre la répartition entre les prêts pour étudiants à temps plein et étudiants à temps partiel en 1998-1999.

TABLEAU 3.IX.1 — NOMBRE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN QUI SE SONT PRÉVALUS DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS (SELON LE SEXE)^a

	1990-1991	%	1994-1995	%	1998-1999	%
Femmes	133 458	55	170 812	54	200 556	56
Hommes	107 085	45	144 858	46	158 375	44
Total	240 543	100	315 670	100	358 931	100

Sources : *Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada — Année de prêts 1998-1999*, Programme canadien de prêts aux étudiants

Notes : ^a Comme le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE, les données n'incluent pas les étudiants de cette province et de ces deux territoires.

TABLEAU 3.IX.2 — RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN QUI SE SONT PRÉVALUS DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS (SELON L'ÂGE)^a

GROUPES D'ÂGE (ANS)	ANNÉE OÙ L'EMPRUNT A ÉTÉ CONTRACTÉ ^b		
	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Moins de 25	67	68	68
25-29	17	17	16
30-34	7	7	7
35+	8	8	9

Source : *Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada — Année de prêts 1998-1999*, Programme canadien de prêts aux étudiants

Notes : ^a Comme le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE, les données n'incluent pas les étudiants de cette province et de ces deux territoires.

^b L'année de prêt s'étend du 1^{er} août au 31 juillet.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

On recueille malheureusement assez peu de données sur le profil démographique des étudiants emprunteurs canadiens, et on en publie encore moins. Si on se fie aux données disponibles, il semble que l'effectif étudiant qui emprunte ressemble étroitement à l'effectif étudiant global sur les plans de l'âge et du sexe. La meilleure preuve à cet égard nous est donnée par le Programme canadien de prêts aux étudiants, le gouvernement du Québec ne publie pas de chiffres comparables.

La répartition des emprunteurs selon le sexe recoupe presque exactement les tendances canadiennes touchant la population étudiante dans son ensemble. Ainsi, depuis les années 80, la majorité des personnes qui se sont prévaluées du Programme canadien de prêts aux étudiants sont des femmes. Le tableau 3.IX.1 montre le nombre d'étudiants à temps plein qui ont contracté un prêt (selon le sexe) dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

La ventilation selon l'âge montre que près de 70 % des emprunteurs ont moins de 25 ans. Selon les données du Programme canadien des prêts aux étudiants, cette tendance s'est maintenue ces dernières années. Le tableau 3.IX.2 montre la répartition selon l'âge des emprunteurs.

ORIGINE ETHNIQUE

En matière d'endettement étudiant, les différences ethniques semblent minimales. Il n'existe pas de données gouvernementales sur le sujet, et les renseignements les plus fiables que l'on puisse trouver proviennent de l'*Undergraduate Survey* effectué en 2001 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU). Le CCREPCU a demandé aux répondants s'ils appartenaient à une minorité visible⁴. Croiser les réponses à cette question avec les réponses des participants sur leur endettement permet d'évaluer la probabilité relative que des membres de minorités visibles se soient prévalués du Programme par rapport au nombre d'étudiants n'ayant pas fait une telle déclaration. Il faut signaler toutefois que le CCREPCU parle simplement de « dette » et non pas précisément de « dette découlant d'un prêt étudiant ».

Le tableau 3.IX.3 présente les différences entre les étudiants appartenant à des minorités visibles et les autres au plan de l'endettement. Ces données montrent que les étudiants qui ont déclaré appartenir à une minorité visible étaient moins susceptibles d'emprunter de l'argent pendant leurs études, mais que ceux qui s'endettaient étaient plus susceptibles d'emprunter de plus grosses sommes. Les différences sont

TABLEAU 3.IX.3 — ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS APPARTENANT À DES MINORITÉS VISIBLES

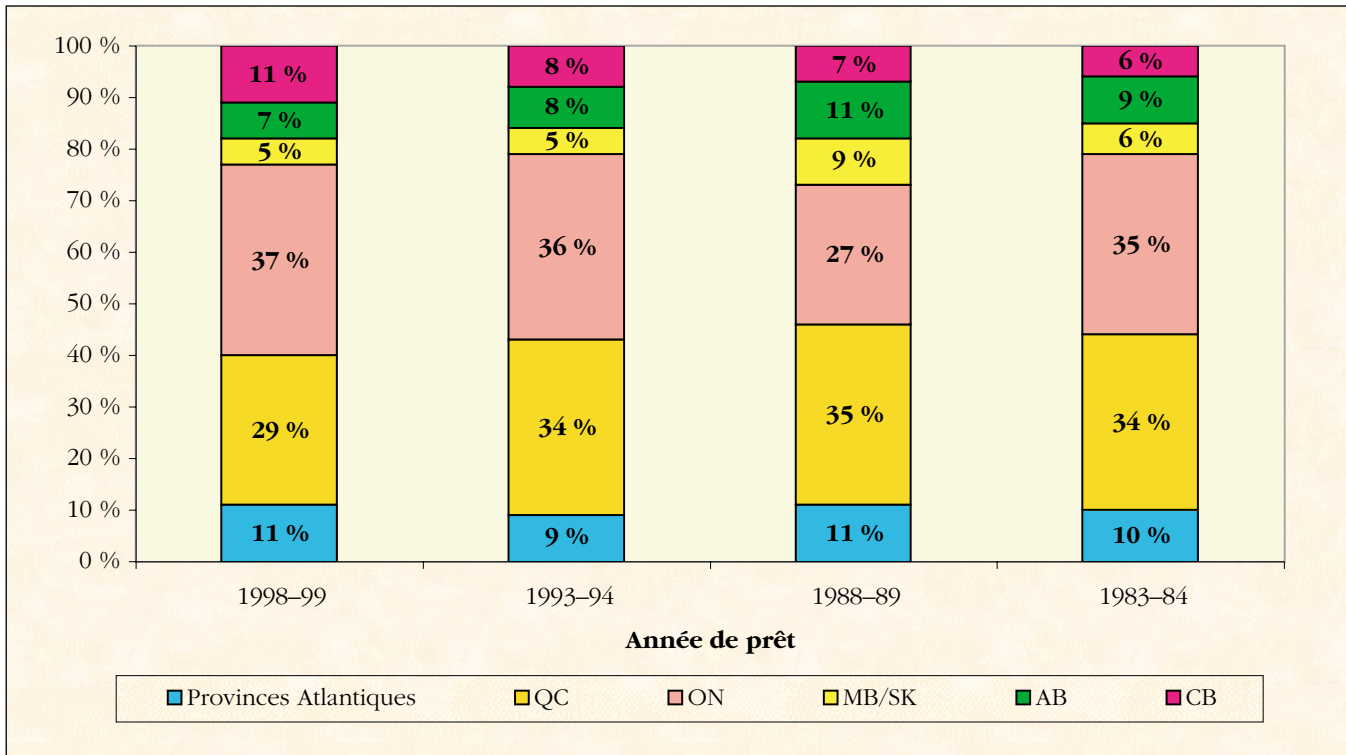
MEMBRE D'UNE MINORITÉ VISIBLE	NIVEAUX D'ENDETTEMENT PRÉVUS À LA FIN DES ÉTUDES ^a						
	PAS DE DETTE	MOINS DE 10 000 \$	10 001 À 20 000 \$	20 001 À 30 000 \$	PLUS DE 30 000 \$	NE SAIT PAS	TOTAL
Oui	351 42,5 %	146 17,7 %	130 15,8 %	88 10,7 %	100 12,1 %	10 1,2 %	825 100 %
Non	2 322 44,3 %	911 17,4 %	797 15,2 %	658 12,6 %	508 9,7 %	46 0,9 %	5 242 100 %
Pas de réponse	144 44,9 %	51 15,9 %	43 13,4 %	45 14,0 %	30 9,3 %	8 2,5 %	321 100 %
Total	2 817 44,1 %	1 108 17,3 %	970 15,2 %	791 12,4 %	638 10 %	64 1 %	6 388 100 %

Source : CCREPCU, *Undergraduate Survey*, 2001

Note : ^a Pour chacune des lignes correspondant à une réponse, les données sont ventilées de manière à présenter d'abord le nombre total de répondants, puis le pourcentage des répondants *ayant répondu de cette manière*.

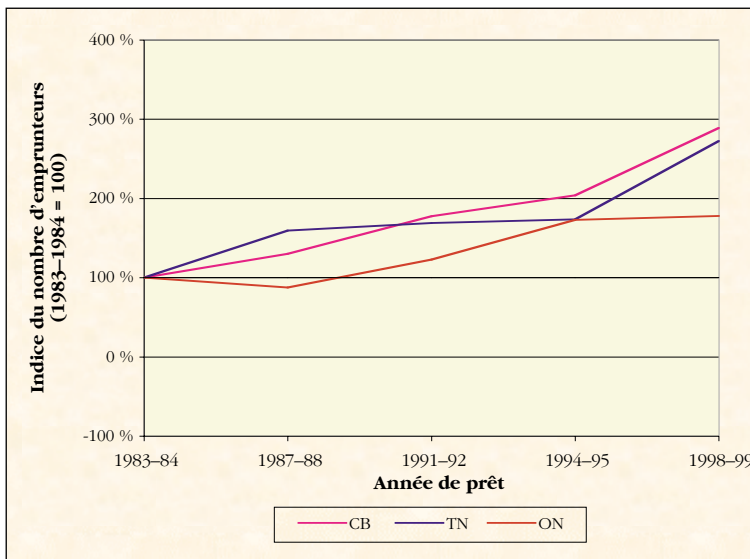
4. La question était la suivante : *Do you consider yourself to be a member of a visible minority? (Note: visible minority are those who are, because of their race or colour, in a visible minority in Canada.)* [« Vous considérez-vous membre d'une minorité visible? (N.B. Est membre d'une minorité visible quiconque, en raison de sa race ou de sa couleur, appartient à une minorité visible au Canada. »)]

FIGURE 3.IX.3 — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS CANADIENS S'ÉTANT PRÉVALUS DES PROGRAMMES DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS DE 1983-1984 À 1998-1999



Sources : Bases de données du Programme canadien de prêts aux étudiants et de l'Aide financière aux études

FIGURE 3.IX.4 — AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS S'ÉTANT PRÉVALUS DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, À TERRE-NEUVE ET EN ONTARIO DE 1983-1984 À 1998-1999



Source : Base de données administratives du Programme canadien de prêts aux étudiants

petites, mais néanmoins marquées puisqu'elles sont de l'ordre de 0,05 point.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS

On ne sera pas surpris d'apprendre que la répartition géographique des étudiants qui se sont prévalus d'un prêt correspond à celle de la population canadienne. La meilleure preuve nous en est fournie par les bases de données du Programme canadien de prêts aux étudiants et de l'Aide financière aux études. Les données utilisées pour la comparaison visent à présenter la répartition géographique des emprunteurs et non pas à comptabiliser le nombre des étudiants qui empruntent en vertu des programmes fédéral ou provinciaux. La figure 3.IX.3 montre la répartition des emprunteurs selon la province au cours de quatre années : 1983-1984, 1988-1989, 1993-1994 et 1998-1999.

Ces 15 dernières années, il s'est produit

certaines changements dans la répartition démographique des emprunteurs, changements qu'il vaut la peine de signaler. Depuis 1983–1984, le nombre d'étudiants qui se sont prévalus du Programme canadien de prêts aux étudiants s'est accru dans toutes les provinces, les plus fortes augmentations ayant eu lieu en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve. Parmi celles-ci, l'Ontario a connu la plus forte croissance, et sa population étudiante représente maintenant 40 % de tous les emprunteurs au Canada (selon les données de 1998–1999). Les emprunteurs de niveau post-secondaire sont également beaucoup plus nombreux en Colombie-Britannique ainsi qu'à Terre-Neuve parce que, en Colombie-Britannique, on a procédé à l'élargissement du réseau d'universités et de collèges publics, et que, à Terre-Neuve, le nombre d'établissements professionnels privés a considérablement augmenté. De plus, en la matière, le nombre plus élevé de places en Colombie-Britannique y annule l'incidence du gel des droits de scolarité dans la province. La figure 3.IX.4 montre l'augmentation relative du nombre total d'emprunteurs en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et en Ontario depuis 1983–1984.

DURÉE DE LA PÉRIODE D'ÉTUDES SUR LAQUELLE S'ÉTEND L'EMPRUNT

Les étudiants tendent à ne pas emprunter pour toute la durée de leurs études. Selon les données du Programme canadien de prêts aux étudiants, l'étudiant canadien moyen inscrit à un programme de quatre ans n'emprunte que pour 94,5 semaines d'études. En principe, aux fins des programmes d'aide aux étudiants, une année scolaire équivaut à 34 semaines d'études, de sorte qu'un étudiant moyen qui a terminé son programme de quatre ans n'a en fait emprunté que pour l'équivalent d'environ 2,8 années scolaires⁵.

TABEAU 3.IX.4 — DURÉE MOYENNE DE LA PÉRIODE D'ÉTUDE SUR LAQUELLE S'ÉTEND L'EMPRUNT SELON LA PROVINCE

PROVINCE OU TERRITOIRE	NOMBRE DE SEMAINES ^a
Alberta	94
Colombie-Britannique	82
Manitoba	92
Nouveau-Brunswick	106
Terre-neuve	98
Nouvelle-Écosse	105
Ontario	91
Île-du-Prince-Édouard	101
Saskatchewan	100
Yukon	76
Canada	94,5

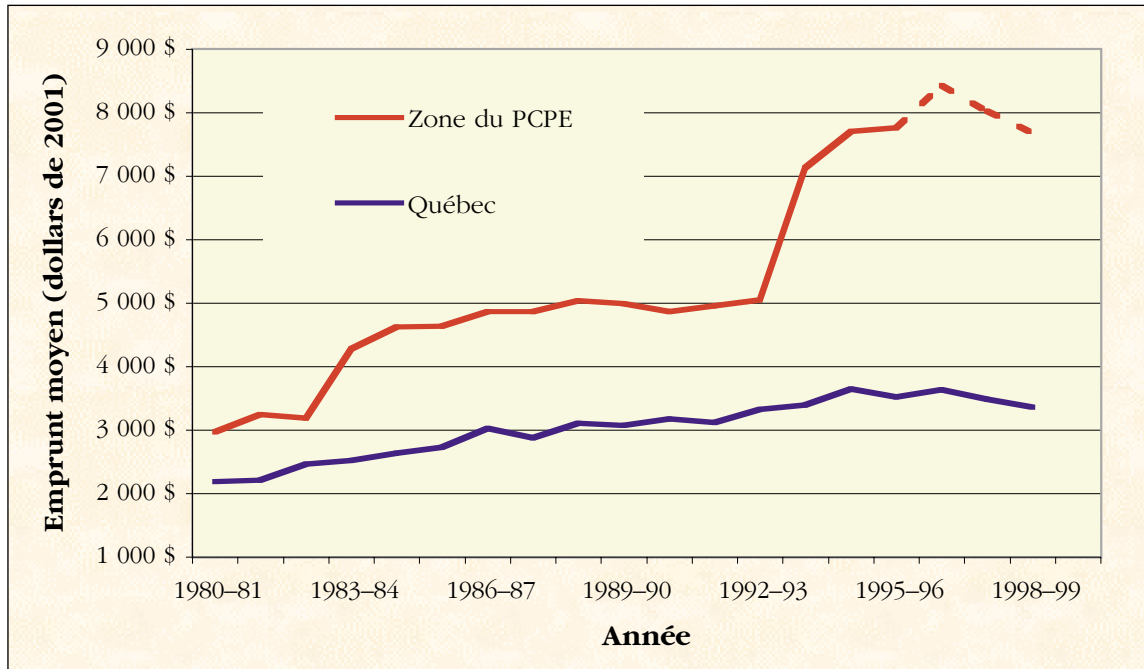
Source : Programme canadien de prêts aux étudiants
Note : ^a Les chiffres sont des moyennes.

D'une province à l'autre, on note quelques petites différences. Il faut remarquer, par exemple, que les étudiants de la région de l'Atlantique ont emprunté en moyenne de cinq à dix semaines d'études de plus que les étudiants du reste du pays. Les différences dans les durées ne semblent pas fortement liées aux droits de scolarité ou au revenu *per capita*. Le tableau 3.IX.4 montre la durée moyenne de la période d'endettement par province et territoire participant au Programme canadien de prêts aux étudiants. Il importe de garder à l'esprit que ces données ne comprennent pas celles de la province et des territoires qui se sont soustraits à l'application du PCPE (le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut), les données les concernant n'étant pas disponibles au moment de la publication de la présente étude.

La somme annuelle moyenne empruntée a augmenté au cours des deux dernières décennies. Cette augmentation n'a pas été graduelle; elle s'est plutôt produite assez soudainement

5. Il n'est pas tenu compte ici du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

FIGURE 3.IX.5 — SOMMES ANNUELLES MOYENNES EMPRUNTÉES TANT AU CANADA QU'AU QUÉBEC DE 1980-1981 À 1998-1999 (EN DOLLARS DE 2001)^{ab}



Notes : ^a Les données concernant la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) ont été obtenues en divisant la somme totale empruntée de toutes sources provinciales et du PCPE par le nombre d'étudiants s'étant prévalus du programme au cours de l'année de prêt donnée. Cette méthode de calcul peut produire des chiffres un peu gonflés en raison de petites différences dans les critères d'admissibilité entre les programmes fédéral et provinciaux pendant la plus grande part de la période en question.

^b Les années 1995-1996 à 1998-1999 sont représentées par une ligne pointillée parce que les données pour ces années sont incomplètes. Le gouvernement fédéral et huit provinces ont fourni des renseignements pour ces années; l'Ontario a refusé de le faire, malgré nos demandes répétées. Pour l'Ontario, l'emprunt provincial a donc été estimé sur la base des emprunts contractés par les étudiants ontariens auprès du Programme canadien de prêts aux étudiants et sur la relation que l'on peut observer entre les sommes totales empruntées dans le cadre du PCPE et les sommes totales empruntées dans le cadre du programme ontarien au cours des années précédentes (rapport = 1:0,78).

après un changement précis de politique au milieu des années 90. En 1994, en même temps qu'il augmentait la limite hebdomadaire d'un prêt de 105 à 165 \$, le gouvernement fédéral obligeait les provinces participant au Programme canadien de prêts aux étudiants à en partager les coûts selon une proportion 60/40. Étant donné que, par le passé, les provinces ne fournissaient de l'aide qu'aux étudiants dont les besoins dépassaient 105 \$ par semaine, cette mesure a entraîné une augmentation considérable du nombre d'étudiants recevant des prêts des provinces. Dans nombre de cas, les provinces ont réagi en mettant fin à leurs programmes de subventions au profit de programmes de prêts.

En conséquence, dans la plupart des provinces, la somme admissible maximale pour un prêt est passée de 105 à 275 \$ par semaine dans le courant d'une année ou presque. Il ne faut pas se surprendre que la somme moyenne empruntée par les étudiants ait également augmenté très rapidement. La figure 3.IX.5 montre les sommes moyennes empruntées dans la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants, ainsi qu'au Québec, au cours des deux dernières décennies.

Les subventions ou bourses, fondées sur les besoins, que reçoivent en moyenne les étudiants canadiens de niveau post-secondaire sont plus difficiles à calculer, en particulier pour

TABLEAU 3.IX.5 — BOURSES ET SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTUDIANTS CANADIENS (EN DOLLARS DE 2001)^a

CATÉGORIE	1991– 1992	1992– 1993	1993– 1994	1994– 1995	1995– 1996	1996– 1997	1997– 1998	1998– 1999	1999– 2000	2000– 2001
Colombie-Britannique										
Total (en milliers de dollars)	29 560 \$	29 950 \$	35 460 \$	28 220 \$	29 710 \$	48 190 \$	51 690 \$	54 870 \$	65 350 \$	78 530 \$
Nombre d'étudiants	8 046 \$	8 100 \$	10 190 \$	11 669 \$	13 116 \$	15 024 \$	15 862 \$	17 070 \$	23 224 \$	26 121 \$
Somme moyenne (en dollars)	3 674 \$	3 698 \$	3 480 \$	2 418 \$	2 265 \$	3 208 \$	3 259 \$	3 214 \$	2 814 \$	3 006 \$
Subventions canadiennes pour études^b										
Total (en milliers de dollars)					4 065 \$	9 889 \$	12 070 \$	78 210 \$	86 260 \$	n.d.
Nombre d'étudiants					1 661 \$	6 273 \$	7 348 \$	56 899 \$	64 766 \$	n.d.
Somme moyenne (en dollars)					2 447 \$	1 576 \$	1 643 \$	1 374 \$	1 332 \$	n.d.
Manitoba										
Total (en milliers de dollars)	8 943 \$	11 490 \$	1 040 \$	381 \$	272 \$	253 \$	193 \$	179 \$	206 \$	111 \$
Nombre d'étudiants	7 794 \$	5 205 \$	467 \$	331 \$	301 \$	370 \$	163 \$	139 \$	161 \$	90 \$
Somme moyenne (en dollars)	1 147 \$	2 208 \$	2 227 \$	1 151 \$	904 \$	684 \$	1 184 \$	1 288 \$	1 280 \$	1 233 \$
Québec										
Total (en milliers de dollars)	266 280 \$	305 700 \$	298 110 \$	283 090 \$	274 480 \$	269 060 \$	251 400 \$	196 570 \$	179 610 \$	203 410 \$
Nombre d'étudiants	68 272 \$	76 237 \$	75 627 \$	73 079 \$	72 040 \$	72 176 \$	69 784 \$	59 050 \$	54 643 \$	56 946 \$
Somme moyenne (en dollars)	3 900 \$	4 010 \$	3 942 \$	3 874 \$	3 810 \$	3 728 \$	3 603 \$	3 329 \$	3 287 \$	3 572 \$
Yukon										
Total (en milliers de dollars)	1 202 \$	1 138 \$	1 294 \$	1 382 \$	1 428 \$	n.d.	1 502 \$	1 648 \$	1 643 \$	1 974 \$
Nombre d'étudiants	424 \$	399 \$	444 \$	451 \$	473 \$	n.d.	491 \$	548 \$	514 \$	588 \$
Somme moyenne (en dollars)	2 835 \$	2 852 \$	2 914 \$	3 064 \$	3 019 \$	n.d.	3 059 \$	3 007 \$	3 197 \$	3 357 \$
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire										
Total (en milliers de dollars)									276 548 \$	289 059 \$
Nombre d'étudiants									89 499 \$	89 875 \$
Somme moyenne (en dollars)									3 089 \$	3 216 \$

Sources : Rapports annuels des gouvernements de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Yukon, de l'Aide financière aux études, de Développement des ressources humaines Canada et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Note : ^a Basées le plus souvent sur l'année financière et non sur l'année de prêt

les années passées. Dans nombre de provinces, on ne dispose pas de données sur les bénéficiaires de subventions étudiantes avant le milieu des années 90, au moment où de nombreux programmes de subventions pour étudiants ont été supprimés et remplacés par des programmes de prêts.

En règle générale, beaucoup moins d'étudiants sont admissibles à une bourse qu'à un prêt. Pour tout le Canada, la règle suivie est que les subventions fondées sur les besoins sont réservées aux étudiants qui empruntent déjà d'importantes sommes d'argent.

Le Canada a deux grands programmes nationaux de bourses et subventions : le Programme de subventions canadiennes pour études (dont il existe quatre types expliqués au chapitre 4A) et le Programme de bourses d'études du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ensemble, ces deux programmes comptent pour beaucoup plus que la moitié de toutes les sommes versées en subventions et bourses aux étudiants canadiens. Deux provinces — le Québec et la Colombie-britannique — fournissent ensemble presque tout le reste de l'argent. Les trois territoires offrent d'importants programmes de bourses pour tous les étudiants, et ce, quelle que soit leur situation financière. L'Alberta et la Saskatchewan offrent des programmes de subventions importants aux étudiants dont les besoins sont criants, tout comme le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, où de très petits programmes de subventions sont destinés aux étudiants les plus démunis.

Le tableau 3.IX.5 ventile les données disponibles sur les subventions et bourses versées aux étudiants canadiens et la valeur moyenne de celles-ci au cours des dix dernières années. Malheureusement, en raison de problèmes de disponibilité et de compatibilité des données, il est impossible de rendre compte des programmes de l'ensemble des provinces et territoires. Voilà pourquoi l'Alberta, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Nouveau-Brunswick — qui offrent tous aujourd'hui des programmes de subventions — ne figurent pas au tableau. La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-

Édouard, Terre-Neuve et l'Ontario — qui tous, à un moment ou à un autre de la période visée, avaient des programmes de subventions — n'y figurent pas non plus. Le tableau ne tient pas compte non plus des programmes provinciaux de remise de dette, qui équivalent à des programmes de subventions dans la mesure où ils fournissent aux étudiants une aide non remboursable. Mais comme cette aide est fournie après la fin de l'année scolaire, elle n'entre pas dans la définition de ce qu'on entend par « ressource » dans le présent chapitre.

Les tendances observées dans les données du tableau 3.IX.5 doivent être interprétées avec beaucoup de précaution, vu que l'absence de données dans certains territoires et provinces rend difficile une généralisation qui s'appliquerait à l'ensemble du pays. Ce qui se dégage clairement est une augmentation considérable de la taille et de la fréquence des subventions à la fin des années 90 par rapport au milieu de ces mêmes années. Cela est principalement attribuable à des initiatives prises par le gouvernement fédéral qui, en 1998 par exemple, a étendu les avantages du Programme de subventions canadiennes pour études aux étudiants ayant des personnes à charge (ce qui a multiplié par neuf sa clientèle) et, en 1998 également, a mis sur pied la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

L'étude du tableau 3.IX.5 montre aussi — puisque les données de la plupart des provinces ayant actuellement de tels programmes sont incluses dans le tableau — que le montant moyen d'une subvention pour études au Canada tourne actuellement autour de 3 000 \$. Il est impossible de savoir toutefois avec certitude *combien* d'étudiants reçoivent des bourses ou subventions parce qu'il y a un certain chevauchement entre les clientèles des deux programmes nationaux et des divers programmes provinciaux. De même, il s'avère impossible de savoir quelles sommes totales les étudiants reçoivent en bourses et subventions dans une année parce qu'il est impossible de calculer le nombre d'étudiants qui pourraient avoir reçu des subventions de plus d'une source.

X. INVESTISSEMENTS ET AVOIRS

Tandis que de nombreux étudiants se démènent pour payer leurs études post-secondaires dont les frais sont en hausse, certains gagnent suffisamment d'argent pendant leurs études pour en placer et en économiser. L'enquête, menée au cours de l'année scolaire 2001–2002 par les Associés de recherche Ekos pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et portant sur plus de mille étudiants, a établi la configuration des revenus et des dépenses des étudiants. Les résultats montrent que près de 14 % des répondants déclarent avoir placé une certaine somme d'argent pendant le premier semestre de leurs études. La majorité a placé moins de 50 \$ par mois. Le tableau 3.X.1 montre la fréquence des placements déclarés par les étudiants, de septembre à décembre 2001.

L'enquête a montré peu de variations dans les modes de placement selon le sexe ou la région. Il n'est pas surprenant d'apprendre que les principales différences, à cet égard, sont fonction de l'âge et du revenu déclaré (qui est fortement corrélé avec l'âge). Un peu plus de 6 % des étudiants de moins de 19 ans ont placé de l'argent pendant leurs études, alors qu'ils sont 16,5 % chez les plus de 26 ans. Sur le plan des différences de revenu, les étudiants qui n'ont pas épargné (n=1 269) ont un revenu d'emploi moyen sur quatre mois de 1 313 \$, tandis que les épargnants (n=200) ont déclaré un revenu d'emploi moyen sur quatre mois de 3 396 \$. Pour les épargnants, la somme moyenne placée était de 1 597 \$ sur quatre mois.

Les étudiants ont un certain nombre d'actifs, dont les principaux sont des automobiles, des ordinateurs et des appareils électroniques. En février 2002, dans le cadre de son enquête, Ekos a interrogé plus de 1 000 étudiants à ce sujet.

Plus de 36 % des étudiants à temps plein interrogés possédaient ou louaient une automobile. Ils avaient tendance à être plus âgés, à avoir des revenus plus élevés et à avoir des personnes à charge. Plus de 70 % des répondants ayant déclaré qu'ils possédaient une automobile l'avaient soit achetée, soit louée, tandis que les autres en avaient hérité ou l'avaient reçue en cadeau.

Parmi les répondants, 93 % ont déclaré qu'ils avaient accès à un ordinateur à leur domicile, et 60 % qu'ils avaient leur propre ordinateur. Il y a une forte corrélation entre le fait de posséder un ordinateur et l'âge de l'étudiant (46 % des étudiants de moins de 22 ans par rapport à 68 % des étudiants de plus de 22 ans), et le sexe (66 % d'hommes par rapport à 55 % de femmes). Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de dire qu'elles avaient reçu l'ordinateur en cadeau ou qu'elles l'avaient acheté pour leurs études. Le prix moyen déclaré était de 1 836 \$, et l'âge moyen de l'ordinateur était d'un peu moins de deux ans.

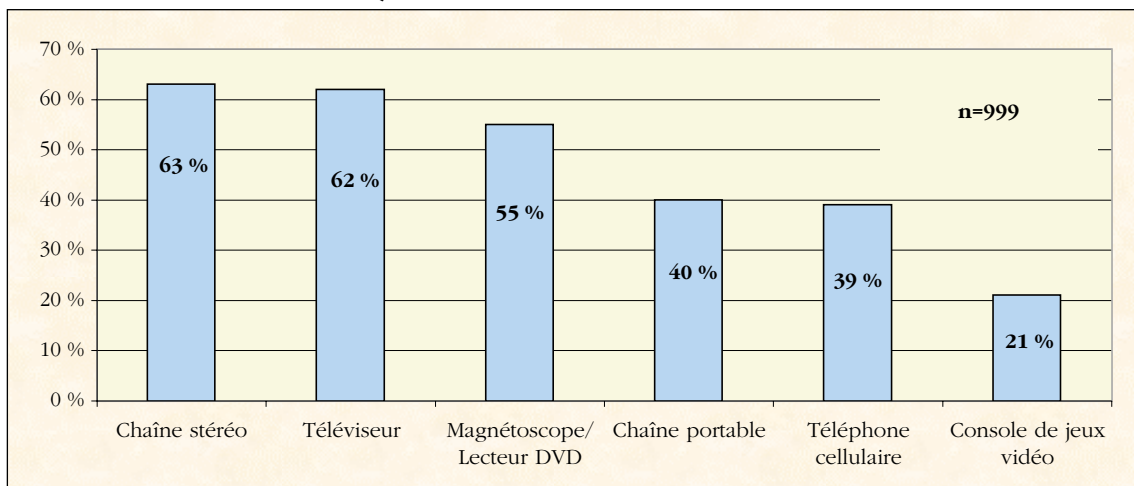
Tandis que de nombreux étudiants se démènent pour payer leurs études post-secondaires dont les frais sont en hausse, certains gagnent suffisamment d'argent pendant leurs études pour en placer et en économiser.

TABLEAU 3.X.1 — INVESTISSEMENTS DES ÉTUDIANTS

CATÉGORIE	NOMBRE DE RÉPONSES	POURCENTAGE CUMULATIF DES RÉPONSES
Oui	200	13,6 %
Non	1 273	86,4 %

Source : Ekos, *Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants, 2001–2002*

FIGURE 3.X.1 — BIENS ÉLECTRONIQUES POSSÉDÉS



Source : Ekos, *Enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants*, 2001–2002

La figure 3.X.1 présente le pourcentage d'étudiants qui possédaient divers appareils électroniques. La valeur moyenne totale de ces appareils était d'environ 1 000 \$, mais la médiane n'était que légèrement supérieure à 500 \$, ce qui laisse supposer que les possessions des étudiants sont assez modestes, tandis qu'une petite minorité disposent d'appareils très coûteux.

Outre les automobiles, les ordinateurs et les appareils électroniques, la majorité des étudiants possédaient moins de 1 000 \$ d'actifs. Une petite minorité (un peu moins de 20 %) possédait des actifs de plus de 5 000 \$. Parmi celle-ci, un très petit groupe d'étudiants (6 % de tous les répondants, 4 % des étudiants à temps plein) a déclaré faire des paiements hypothécaires, ce qui indique qu'ils sont probablement propriétaires de leur logement.

Chapitre 4A

Chapitre 4A — Programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants

I. INTRODUCTION — MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Dire que le Canada n'a pas qu'un seul et unique régime d'aide aux étudiants serait préférer une évidence. Mais il serait faux d'affirmer qu'il possède treize régimes différents — le système est à la fois plus et moins compliqué que cela.

Le Canada s'est doté d'un cadre législatif national (la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*) pour régir l'aide offerte dans les neuf provinces et le territoire où le Programme canadien de prêts aux étudiants s'applique et dans la province et les deux territoires qui ont choisi d'avoir leur propre régime. Il offre deux programmes nationaux de prêts (un pour les étudiants à temps plein et un autre pour les étudiants à temps partiel), selon trois méthodes très différentes de détermination de l'aide (fondée sur le besoin, fondée sur le revenu et bourse universelle). Il existe au Canada cinq programmes nationaux de bourses ou subventions, sept programmes provinciaux/territoriaux (P/T) de remise de dette, huit programmes P/T de bourses ou subventions, douze programmes P/T de prêts, treize programmes P/T d'aide aux étudiants, quinze gros fournisseurs d'aide publique aux étudiants, plus de quarante plafonds différents d'aide (selon la province de l'étudiant, se état matrimonial, les personnes à sa charge et se niveau de scolarité), plus de cent différentes combinaisons de prêts et bourses à l'intérieur de ces limites et des centaines de milliers de configurations possibles, si l'on fait entrer l'évaluation du besoin en ligne de compte.

Cette énumération peut sembler décourageante et complexe, mais il ne faut pas trop se préoccuper des légères différences entre les programmes. Fondamentalement, au Canada, la plupart des programmes d'aide aux étudiants s'appuient sur un seul paradigme. Les

différences entre les provinces sont moins importantes qu'on pourrait s'y attendre. Le problème réside plutôt dans le fait que, si petites soient-elles, ces différences mineures peuvent se combiner de manières imprévisibles.

Dans le présent chapitre, on explique et compare les différents systèmes provinciaux et territoriaux d'aide aux étudiants. On y examine d'une part les différences de politiques entre les provinces et territoires pour ce qui concerne tous les aspects du système d'aide et, à cette fin, on y suit le « cycle de vie » d'un prêt du point de vue d'un étudiant, depuis l'admissibilité jusqu'au remboursement, en passant par l'emprunt. D'autre part, on y montre que, malgré leurs différences, bon nombre des programmes d'aide aux étudiants au pays sont essentiellement quasi identiques. Avant d'entamer l'analyse détaillée des différents programmes, voyons d'abord comment le système fonctionne globalement.

Au Canada, l'aide aux étudiants s'aligne fondamentalement sur trois modèles. Celui qu'on considère d'habitude comme « le » programme d'aide aux étudiants ne correspond en fait qu'à un de ces modèles, le principal, qui représente au moins 98 % de toute l'aide fournie au Canada. Il est offert aux étudiants à temps plein en fonction de leurs besoins financiers. Il existe toutefois deux autres modèles : un programme pour les étudiants à temps partiel (où l'aide est établie d'après le revenu plutôt que le besoin de l'étudiant) et un programme destiné principalement aux étudiants habitant les régions nordiques (qui aide tous les étudiants, quels que soient leur revenu ou leur besoin). Bien que le présent

Dire que le Canada n'a pas qu'un seul et unique régime d'aide aux étudiants serait préférer une évidence.

chapitre porte surtout sur les programmes basés le principal modèle, il abordera aussi sommairement les autres.

Le premier modèle comprend trois programmes interdépendants : le Programme canadien de prêts aux étudiants, les programmes provinciaux d'aide aux étudiants et celui de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Même au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, qui ont choisi de ne pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants, le gouvernement fédéral fournit un apport sous forme de paiements compensatoires qui soutiennent la composante provinciale ou territoriale du modèle. Cependant, ces deux ou trois systèmes n'interagissent pas entre eux d'une instance à une autre (fédérale, provinciales et territoriales) de manière uniforme. Cela entraîne d'importantes variations dans l'aide consentie aux étudiants selon la province ou le territoire, même si les principes de base des divers programmes sont très semblables.

L'objectif poursuivi par ces de « micro-politiques » est pour l'essentiel identique dans toutes les provinces et territoires, mais de petites variations dans les principes directeurs de chacun peuvent donner des résultats largement différents. Pour obtenir l'une ou l'autre des trois formes d'aide (ou des deux formes s'il s'agit du Québec ou des deux territoires qui se sont soustraits au Programme canadien de prêts aux étudiants), les étudiants présentent une seule demande auprès de leur province ou territoire. On juge alors de leur *admissibilité* à un prêt (voir la section II du présent chapitre), puis on procède à une *évaluation de leurs besoins* (section III). Schématiquement, l'évaluation des besoins consiste à additionner les ressources totales de l'étudiant (y compris celles de ses parents et, le cas échéant, de son conjoint) et à les soustraire de ses dépenses totales. Le résultat obtenu est considéré comme le « besoin » de l'étudiant. S'il est supérieur à zéro, l'étudiant peut obtenir de l'aide.

Les règles diffèrent dans chaque province, mais si le besoin n'est pas très élevé, l'aide prend généralement la forme d'un prêt. Plus les besoins augmentent, plus il est probable qu'une partie de l'aide soit accordée sous la forme d'une bourse ou subvention. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire vise précisément à aider les étudiants dont les besoins sont

les plus grands, pour qu'au moins, dans chaque province, certaines bourses soient attribuées aux étudiants les plus nécessiteux. Quelle que soit l'étendue du besoin, l'aide comporte généralement un plafond, qui peut être différent selon la province, le niveau de scolarité, l'existence de personnes à charge et, le cas échéant, l'invalidité de l'étudiant (voir la section IV du présent chapitre, intitulée *Aide offerte*).

Une partie de l'aide — mais pas toute — est *transférable* d'une province ou d'un territoire à l'autre (section V). Toute aide fédérale ou toute bourse obtenue de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est transférable, ainsi que la plupart des prêts consentis par les provinces. Les bourses provinciales tendent à être moins facilement transférables.

Tant que les étudiants poursuivent des études à temps plein, tous les gouvernements acquittent les frais d'*intérêt* sur les prêts (section VI). Avant que l'étudiant ne termine ses études, certaines provinces consentent une *réduction de la dette* (parfois appelée remise de dette) si celui-ci a dû s'endetter considérablement (section VII). Dans certaines provinces, la remise de dette se fait annuellement, tandis que dans d'autres, elle a lieu à la toute fin du programme d'études (à condition qu'il soit couronné d'un grade universitaire, d'un diplôme ou d'un certificat).

À la fin de ses études, l'étudiant doit *rembourser* tous les prêts obtenus (section VIII). Mais même après ses études, il peut bénéficier d'une autre sorte d'aide sous la forme d'une période de grâce sur le paiement des intérêts, d'une exemption des frais d'intérêt ou d'une réduction de la dette.

Les programmes d'aide aux étudiants sont donc fondamentalement les mêmes dans tout le Canada. De légères différences entre les politiques provinciales, conjuguées à des interactions différentes entre les trois régimes (le régime fédéral, les régimes provinciaux/territoriaux et celui de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire), ainsi que certains écarts quant à la capacité fiscale des provinces et territoires d'offrir le soutien nécessaire, font que l'aide aux étudiants semble beaucoup plus complexe qu'elle ne l'est en réalité. En ce sens, l'aide financière aux étudiants constitue un microcosme parfait de la politique sociale canadienne.

II. ADMISSIBILITÉ

Les programmes d'aide aux étudiants, bien que théoriquement ouverts à tous les citoyens canadiens, comportent des critères qui en limitent l'admissibilité. Ces règles ont pour objet de restreindre les abus et de faire en sorte que les prêts financés par les deniers publics soient utilisés à bon escient.

Les étudiants doivent présenter leur demande d'aide et être admissible à l'aide de leur province ou territoire de résidence. La « province ou le territoire de résidence » est habituellement la province ou le territoire où l'étudiant a vécu le plus récemment pendant au

moins 12 mois consécutifs *sans* y avoir fréquenté à temps plein un établissement d'enseignement post secondaire. Toutefois, les provinces et les territoires n'ont pas tous les mêmes exigences au chapitre de la résidence, de telle sorte qu'un citoyen canadien habitant au Canada qui déménage dans une autre province ou un autre territoire peut se trouver dans l'incapacité de recevoir de l'aide où que ce soit.

Les programmes d'aide aux étudiants, bien que théoriquement ouverts à tous les citoyens canadiens, comportent des critères qui en limitent l'admissibilité.

TABLEAU 4A.II.1 — COMPARAISON ENTRE LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

PROGRAMME	CITOYENNETÉ	RÉSIDENCE DANS LA PROVINCE	60 % (40 % POUR LES ÉTUDIANTS AYANT UNE INVALIDITÉ)	12 SEMAINES	VÉRIFICATION DE CRÉDIT
Programme canadien de prêts aux étudiants	•	(s.o.)	•	•	•
T.-N.	•	•	•	•	•
Î.-P.-É.	•	•	•	•	•
N.-É.	•	•	•	•	•
N.-B.	•	•	•	•	•
Ontario	•	•	•	•	•
Québec	•	•	•		
Manitoba	•	•	•	•	•
Sask.	•	•	60 % (60 % pour les étudiants ayant une invalidité)	•	•
Alberta	•	•	•	•	•
C.-B.	•	•	•	•	•
Yukon	•	Exige généralement deux années de résidence sur le territoire avant qu'une aide puisse être attribuée. Une période d'attente plus courte (12 mois) n'est possible que si l'étudiant a moins de 19 ans et a accompli au moins une année dans une école secondaire au Yukon.	•	•	
T.N.-O.	•	•	•		
Nunavut	•	•	•	•	
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	•	Variable ^a	Variable ^a	Variable ^a	Variable ^a

Note : ^a La loi exige que le programme de bourses de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire complète autant que possible les programmes provinciaux et territoriaux. Par suite d'une série d'ententes négociées avec les provinces et territoires, les critères d'admissibilité aux bourses du millénaire de chaque province et territoire sont dans une large mesure similaires à ceux des programmes provinciaux et territoriaux. Les critères d'admissibilité aux bourses du millénaire varient donc légèrement d'une province ou d'un territoire à l'autre. Toutefois, la Fondation a aussi ses propres critères d'admissibilité qui diffèrent de ceux des programmes provinciaux ou territoriaux, les étudiants doivent ainsi avoir accompli au moins 60 % d'une année d'études à temps plein et que déjà fréquente le *niveau collégial ou de premier cycle universitaire* pour être admissible.

En règle générale, pour être admissible, un étudiant doit remplir les conditions suivantes :

1. Être citoyen canadien ou résident permanent (ce qui inclut les immigrants reçus);
2. Être inscrit ou réunir les conditions voulues pour être inscrit :
 - a. à au moins 60 % d'un programme d'études à temps plein (habituellement 40 % si l'étudiant a une invalidité permanente)
 - b. à un programme d'au moins 12 semaines sur une période de 15 semaines consécutives
 - c. dans un établissement d'enseignement post-secondaire reconnu admissible.

Le critère touchant le « programme d'études à temps plein » garantit que l'aide va seulement à des étudiants qui étudient se consacrent à temps plein à leurs études. Le gouvernement fédéral offre aussi un programme de prêts pour les étudiants à temps partiel, mais très peu s'en prévalent, moins de 4 000 (dans un bassin de plus d'un demi-million d'étudiants à temps partiel fréquentant les collèges et universités).

Le critère des « 12 semaines » assure que le programme est d'une qualité et d'un sérieux suffisants pour justifier l'aide de fonds publics.

Le critère relatif à « l'établissement d'enseignement post-secondaire reconnu admissible » permet aux gouvernements d'exercer une certaine surveillance sur l'utilisation des fonds. Plus de 2 000 établissements au Canada sont désignés à cette fin, dont 85 % sont des établissements privés à but lucratif. Ce critère est appliqué avec plus ou moins de rigueur selon la province ou le territoire.

Le critère de « l'établissement d'enseignement post-secondaire reconnu admissible » a aussi pour objet d'assurer que l'étudiant fréquente en personne un établissement et ne poursuit pas des études à distance. Il y a certaines exceptions. Le Québec par exemple consent des prêts à des élèves du secondaire inscrits dans certains programmes de formation professionnelle.

De plus, les programmes d'aide comportent d'habitude certains critères financiers que les étudiants doivent remplir pour recevoir de l'aide. Un étudiant s'étant trouvé en situation de défaut par rapport à un prêt étudiant antérieur peut se voir refuser un nouveau prêt, et plusieurs programmes, notamment le Programme canadien de prêts aux étudiants, exigent des étudiants qu'ils se soumettent aussi à une vérifi-

cation de solvabilité. Cette règle tend à s'appliquer seulement aux étudiants les plus âgés qui ont certains antécédents en matière de crédit. La règle générale, le cas échéant, veut qu'on refuse un prêt après trois « incidents de crédit » (paiements non acquittés) pendant plus de 90 jours pour des sommes supérieures à 1 000 \$ au cours des douze mois antérieurs.

DURÉE MAXIMALE DES PROGRAMMES, LIMITES À VIE ET LIMITES DE DETTE

Les gouvernements restreignent aussi l'admissibilité en imposant des limites temporelles et financières. Pour chaque grade, certificat ou diplôme qu'il vise, un étudiant ne peut recevoir de l'aide que pendant un temps déterminé. Il y a aussi une limite à « l'admissibilité à vie ».

Le délai fixé pour chaque diplôme est habituellement la « durée normale » du programme d'études, plus un an. En théorie, la « durée normale » est d'un an pour un certificat, de deux ans pour un diplôme collégial et de quatre ans pour un diplôme universitaire. Dans la pratique toutefois, les choses sont moins simples : des exceptions sont normalement consenties aux étudiants qui entreprennent des programmes d'une plus longue durée (des études en génie par exemple, qui prennent habituellement cinq ans) et aux étudiants qui changent de programme en cours de route. La limite à vie est de 340 « semaines d'études », ce qui correspond en fait à dix années de scolarité. Une courte prolongation est accordée aux étudiants de doctorat.

La Fondation et quelques provinces et territoires limitent aussi le montant total de l'aide qu'un étudiant peut recevoir. Parfois, il s'agit du montant total de l'aide reçue (dans le cas des bourses générales du millénaire, par exemple); parfois, c'est la somme totale empruntée (en C.-B. et au Québec, par exemple). Ces catégories se ressemblent mais elles sont en fait différentes. Là où des plafonds sont imposées à la dette, on permettra d'emprunter plus que la limite, pourvu que l'étudiant ait déjà remboursé une partie d'un prêt antérieur, tandis que s'il s'agit d'une limite à l'aide totale, l'étudiant ne peut plus jamais recevoir d'aide supplémentaire d'une source particulière une fois que cette limite a été atteinte.

Le tableau 4A.II.2 compare les limites imposées dans l'ensemble du pays.

TABLEAU 4A.II.2 — COMPARAISON DES LIMITES IMPOSÉES DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

PROGRAMME	DURÉE MAXIMALE DES PROGRAMMES	LIMITE À VIE	PLAFOND DE DETTE
Programme canadien de prêts aux étudiants	Durée normale plus un an	340 semaines	Aucune
C.-B.	Durée normale plus un an	340 semaines pour un prêt 136 premières semaines d'EPS pour une bourse (170 pour un parent seul)	35 000 \$ (limite d'emprunt)
Alberta	Durée normale plus un an	Aucune	Étudiants ne détenant pas un diplôme universitaire de premier cycle ou fréquentant une école professionnelle privée : 40 000 \$ Maîtrise : 50 000 \$ Doctorat : 60 000 \$ Études professionnelles : Pharmacie, médecine, droit, optométrie, médecine vétérinaire — 50 000 \$ Dentisterie, chiropratique — 90 000 \$ Médecine — 70 000 \$
Saskatchewan	Durée normale plus un an	340 semaines (doctorat : 400)	Aucune
Manitoba	Durée normale plus un an	340 semaines (doctorat : 400)	Aucune
Ontario	Durée normale plus un an	Aucune	Aucune
Québec	Durée normale plus un semestre (bourses) Durée normale plus trois semestres (prêts)	22 semestres au niveau universitaire	Limites d'emprunt École secondaire : 21 000 \$ Cégep : de 15 000 \$ à 25 000 \$, selon le programme Premier cycle : de 25 000 \$ à 30 000 \$, selon la durée du programme Maîtrise : de 35 000 \$ à 40 000 \$, selon la durée du programme Doctorat : 45 000 \$ À l'extérieur du Canada : 60 000 \$
N.-B.	Durée normale plus un an	340 semaines (doctorat : 400)	Aucune
Î.-P.-É.	Durée normale plus un an	340 semaines (doctorat : 400)	Aucune
N.-É.	Durée normale plus un an	340 semaines (doctorat : 400)	Aucune
T.-N.	Durée normale plus un an	340 semaines (doctorat : 400)	Aucune
Yukon	Durée normale plus un an	Cinq ans/10 semestres/ 15 trimestres	Aucune
T.N.-O.	Durée normale plus un an	20 semestres	47 000 \$ (limite de l'emprunt, non de la dette)
Nunavut	Durée normale plus un an	Aucune	26 600 \$, si l'étudiant reçoit une subvention de base 36 000 \$, si l'étudiant ne reçoit pas de subvention de base
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	s.o.	32 mois	19 200 \$

III. ÉVALUATION DU BESOIN

Presque partout au Canada, l'aide aux étudiants n'est pas universelle.

Presque partout au Canada, l'aide aux étudiants n'est pas universelle¹. Elle n'est même pas fondée sur un examen du revenu, mais plutôt sur l'évaluation du besoin. La distinction est cruciale : dans le premier cas, on ne tient compte que du revenu, dans le deuxième cas, du revenu et des frais. Dans un programme fondé sur le revenu, deux personnes dont le revenu est identique recevront les mêmes prestations. Dans un programme fondé sur le besoin, comme l'aide financière aux étudiants, deux demandeurs aux revenus identiques peuvent recevoir une aide très différente, si les dépenses engagées par chacun pour poursuivre leurs études sont différentes. Voilà pourquoi la méthode d'évaluation des programmes d'aide aux étudiants est considérablement plus compliquée que celle des autres programmes de soutien du revenu.

MODE D'ÉVALUATION DES BESOINS

Pour évaluer le besoin de l'étudiant, on utilise la méthode en quatre étapes suivante :

1. Classer l'étudiant dans une catégorie.
2. Établir les dépenses liées aux études post-secondaires de l'étudiant.
3. Déterminer les ressources à la disposition de l'étudiant.
4. Calculer le besoin de l'étudiant en soustrayant des dépenses évaluées la somme des ressources disponibles (ou prévues).

Étape 1. Classer l'étudiant dans une catégorie

La catégorie dans laquelle entre l'étudiant détermine le type de dépenses ainsi que les ressources qui seront prises en compte dans l'évaluation de ses besoins.

Tout étudiant entre dans une des six catégories suivantes :

1. Étudiant célibataire à charge vivant chez ses parents
2. Étudiant célibataire à charge vivant ailleurs que chez ses parents

3. Étudiant célibataire indépendant vivant chez ses parents
4. Étudiant célibataire indépendant vivant ailleurs que chez ses parents
5. Étudiant marié
6. Étudiant parent seul

Selon la catégorie, l'évaluation des dépenses est différente. Par exemple, on part du principe que les dépenses d'un étudiant qui vit chez ses parents sont inférieures à celles d'un étudiant qui vit ailleurs. On considère que les dépenses des étudiants mariés sont supérieures à celles des étudiants célibataires. Les étudiants ayant des enfants doivent assumer des frais supplémentaires selon le nombre d'enfants.

Outre qu'elle a une incidence sur la façon dont les dépenses sont évaluées, la distinction entre étudiant à charge et étudiant indépendant est cruciale du point de vue des ressources de l'étudiant. Pour l'étudiant indépendant, seules ses propres ressources sont évaluées. Pour l'étudiant à charge, on tient aussi compte du revenu de ses parents, ce qui rend l'obtention d'une aide considérablement plus difficile. De même, les étudiants mariés voient les ressources de leur conjoint prises en ligne de compte. La définition de ce qu'on entend par étudiant indépendant figure au tableau 4A.III.1 ci-après.

Étape 2. Établir les dépenses liées aux études post-secondaires de l'étudiant

Au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants, les dépenses liées aux études post-secondaires comprennent les frais d'études et les frais de subsistance qui sont évalués sur une année scolaire complète. Il en est de même pour toutes les provinces, sauf au Québec et en Ontario, où on note certaines différences. Le tableau 4A.III.2 montre les allocations d'études et les allocations mensuelles versées par chaque province en fonction de la catégorie d'étudiant.

Cela étant, toutes sortes d'autres dépenses peuvent être prises en considération à titre exceptionnel ou individuel : pension alimentaire ou soutien des enfants, frais funéraires, frais juridiques, etc. Généralement, les provinces

1. Les territoires font exception : l'aide y est accordée sur une base universelle plutôt qu'en fonction des besoins.

TABLEAU 4A.III.1 — ÉTUDIANT INDÉPENDANT — DÉFINITION

PROGRAMME	UN ÉTUDIANT EST INDÉPENDANT S'IL ...
Programme canadien de prêts aux étudiants, toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec	Est marié/divorcé/veuf, a une personne à charge, est sur le marché du travail depuis deux ans et (ou) n'a pas fréquenté d'école secondaire depuis au moins quatre ans.
Ontario	Est marié/divorcé/veuf, a une personne à charge, est sur le marché du travail depuis deux ans et (ou) n'a pas fréquenté d'école secondaire depuis au moins quatre ans.
Québec	Est marié/divorcé/veuf, a une personne à charge, est enceinte depuis au moins 20 semaines, est sur le marché du travail depuis deux ans, détient un baccalauréat, ne fait pas d'études à temps plein depuis sept ans ou n'a pas de parents survivants.
Territoires	s.o.

TABLEAU 4A.III.2 — ESTIMATION DES DÉPENSES PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTUDES

PROGRAMME	DROITS DE SCOLARITÉ	LIVRES ET FOURNITURES	ALLOCATIONS SUBSISTANCE	DEFRAIS DE DÉPLACEMENT	GARDE DES ENFANTS
Programme canadien de prêts aux étudiants, toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec	Somme payable à l'établissement d'enseignement	Jusqu'à concurrence de 3 000 \$	Voir le tableau 4A.III.3	Si les études sont suivies loin du foyer familial, jusqu'à deux déplacements par année (600 \$ max. par déplacement)	Coût réel jusqu'à un plafond mensuel pouvant aller de 400 \$ à 800 \$, selon la province
Ontario	Somme réelle, sauf pour ce qui touche les programmes ontariens de frais dérèglementés pour lesquels pour 34 semaines, elle est plafonnée à 5 350 \$ (programme coopératif) ou à 4 500 \$ (pour les autres)	Idem	Voir le tableau 4A.III.3	Idem	Coût réel jusqu'à concurrence de 83 \$ par semaine
Québec	Somme réelle jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par semestre	Jusqu'à concurrence de 375 \$ par semestre, selon le programme du Québec	Voir le tableau 4A.III.3	484 \$ par année pour les étudiants des « régions périphériques »	Jusqu'à 25 \$ par semaine par enfant (selon le tarif des garderies publiques)
Territoires	Varie selon le territoire et l'appartenance à un groupe autochtone	Varie selon le territoire et l'appartenance à un groupe autochtone	Varie selon le territoire et l'appartenance à un groupe autochtone	Jusqu'à deux déplacements aller-retour en classe économique par année	Varie

jouissent d'une certaine latitude concernant à certaines dépenses tels les frais de réinstallation.

Le tableau 4A.III.3 montre les frais de subsistance utilisés par les provinces et territoires pour évaluer les besoins. La somme admissible varie selon le coût de la vie dans chaque province ou territoire. À remarquer dans ce tableau la différence entre l'aide que reçoivent les étudiants au Québec selon qu'ils soient prestataires du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du programme québécois d'Aide financière aux études. On voit que le programme canadien est plus généreux que le programme québécois. On remarque aussi que les étudiants québécois sont désavantagés s'ils quittent la province parce que le programme québécois ne reconnaît pas les différentes structures de coûts des différentes provinces. Ainsi, dans le cadre de l'Aide financière aux études, un étudiant célibataire

québécois à l'Université d'Ottawa est censé pouvoir vivre avec 696 \$ par mois, alors que l'étudiant ontarien dispose de 914 \$ accordés par les programmes fédéral et provincial.

Le tableau 4A.III.3 rend également compte du fait que l'Alberta a en fait deux systèmes d'évaluation des dépenses — un pour évaluer l'admissibilité à un prêt du Programme canadien des prêts aux étudiants et un pour évaluer l'admissibilité à un prêt offert par la province. Dans toutes les catégories, l'allocation la plus élevée est l'allocation fédérale.

Étape 3. Déterminer les ressources à la disposition de l'étudiant

Trois éléments entrent en ligne de compte dans le calcul des ressources de l'étudiant : les ressources de l'étudiant, celles de sa famille et celles de son conjoint. Les tableaux 4A.III.4, .5 et .6 ventilent les formules utilisées

TABLEAU 4A.III.3 — ALLOCATIONS MENSUELLES DE SUBSISTANCE EN 2001–2002

CATÉGORIE	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC (PCPE) ^a	QC (AFE) ^b	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O. et Nt
Étudiant cél. vivant ailleurs que chez ses parents	740 \$	727 \$	773 \$	741 \$	805 \$	696 \$	914 \$	801 \$	747 \$	715 \$	935 \$	905 \$	1 101 \$
Parent seul (sans pers. à charge)	990 \$	941 \$	1 022 \$	991 \$	1 016 \$	863 \$	1 181 \$	979 \$	926 \$	965 \$/ 925 \$	1 192 \$	1 255 \$	1 438 \$
Étudiant marié et conjoint (sans pers. à charge)	1 479 \$	1 455 \$	1 556 \$	1 488 \$	1 486 \$	Pas de calcul spécial — présumé célibataire	1 777 \$	1 546 \$	1 451 \$	1 499 \$/ 1 425 \$	1 865 \$	1 809 \$	2 047 \$
Chaque personne à charge ^c	343 \$	377 \$	400 \$	375 \$	423 \$	325 \$ au 1 ^{er} enfant; 281 \$ pour chacun des suivants	492 \$	448 \$	382 \$	391 \$/ 310 \$	498 \$	407 \$	574 \$
Étudiant célibataire vivant chez ses parents	341 \$	365 \$	360 \$	356 \$	388 \$	282 \$	386 \$	383 \$	359 \$	369 \$/ 230 \$	386 \$	400 \$	429 \$

Sources : *Programme canadien de prêts aux étudiants — Manuel des politiques et procédures, Aide financière aux Études, Student Financial Assistance Guide*, gouvernement de l'Alberta

Notes : ^a Dans cette colonne figurent les frais de subsistance admissibles pour l'étudiant résident du Québec qui reçoit un prêt en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

^b Dans cette colonne figurent les frais de subsistance admissibles pour l'étudiant qui reçoit de l'aide du programme d'Aide financière aux études du Québec (« AFE »). L'AFE utilise le même calcul pour établir les allocations de subsistance, quel que soit le lieu des études et les calcule hebdomadairement plutôt que mensuellement — dans le tableau, les semaines ont été converties en mois à raison de 4,35 semaines par mois. Les frais de garde d'enfant sont calculés annuellement et ont été convertis en mois sur la base d'une année scolaire de huit mois. Au Québec, les frais de garde d'enfants admissibles sont inférieurs parce que, indépendamment de l'aide aux étudiants, la province fournit une importante aide financière aux familles.

^c Sur cette ligne, les sommes sont ajoutées au montant de base reçu par un parent seul sans personne à charge.

dans l'ensemble du pays par les divers programmes publics pour calculer les ressources des étudiants.

Le tableau 4A.III.4 porte sur la manière dont sont considérés les revenus et les actifs d'un étudiant. La comparaison montre qu'il existe des différences importantes entre les provinces dans la manière de calculer les ressources et les contributions de l'étudiant, surtout en ce qui a trait aux économies personnelles. Au Québec, on ne tient pas compte des économies d'un étudiant dans le calcul des ressources, tandis que, dans le reste

du Canada, on exige des étudiants qu'ils puisent d'abord dans leurs économies avant de pouvoir recevoir de l'aide du gouvernement. Des différences existent aussi entre les provinces dans la manière de traiter les revenus tirés d'une bourse au mérite ou d'un travail. En règle générale, on peut dire que la façon dont le Québec traite les revenus et les actifs des étudiants est considérablement plus généreuse qu'ailleurs (surtout par rapport aux provinces qui utilisent une méthode analogue à celle du Programme canadien de prêts aux étudiants.)

TABLEAU 4A.III.4 — RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT

PROGRAMME	REVENU PENDANT LA PÉRIODE ANTÉRIEURE AUX ÉTUDES	REVENU PENDANT LES ÉTUDES	BOURSES D'ÉTUDES	ÉCONOMIES	ACTIFS
Programme canadien de prêts aux étudiants, toutes les provinces, sauf l'Alberta, l'Ontario et le Québec	Dans la pratique, de 1 500 \$ à 2 000 \$ environ si l'étudiant vit chez ses parents, et de 100 \$ à 400 \$ s'il vit ailleurs que chez ses parents. ^a	80 % de tout revenu dépassant 600 \$	100 % de toute bourse dépassant 600 \$	100 % des économies personnelles	La valeur totale des véhicules dépassant 5 000 \$ est considérée un élément d'actif, de même que le total des sommes versées dans un REER au-delà de 2 000 \$ x (âge de l'étudiant — 18), le cas échéant. Les éléments d'actif sont considérés des ressources à hauteur de 100 %.
Alberta	Idem	80 % de tout revenu dépassant 2 000 \$	100 % de toute bourse dépassant 2 000 \$	Idem	Idem
Ontario	Idem	80 % de tout revenu dépassant 3 000 \$	100 % de toute bourse dépassant 3 000 \$	Idem	Idem
Québec	La contribution de l'étudiant est basée sur son niveau de scolarité l'année précédente : Secondaire : 430 \$ Cégep : 940 \$ Université : 1 280 \$ ^b	50 % de tout revenu dépassant le revenu minimal gagné pendant l'été.	100 % de toute bourse dépassant 5 000 \$	0 % des économies personnelles	Les actifs ne sont pas considérés comme des ressources
T. N.-O. (prêts remboursables seulement)	10 % du revenu net gagné pendant l'été	Aucun	100 %	0 % des économies personnelles	Les actifs ne sont pas considérés comme des ressources
Yn et Nt	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes : ^a La somme réelle correspond au résultat le plus élevé des deux calculs suivants : 1) contribution mensuelle minimale (qui varie selon la province) ou 2) 80 % de tous les revenus, moins les frais de subsistance (calculés comme au tableau 4A.III.3).

^b Cette somme se base sur l'hypothèse que l'étudiant n'a pas travaillé pendant l'été. Elle peut aussi être réduite en fonction du nombre de cours suivis pendant l'été.

Le tableau 4A.III.5 montre les différentes manières dont la contribution parentale est traitée dans l'ensemble du pays. Les différences entre l'Ontario et le reste de la « zone » d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants sont minimes — en fait, elles tournent autour de quelques centaines de dollars de plus pour les familles dont le revenu se situe dans la partie moyenne inférieure de l'échelle des revenus.

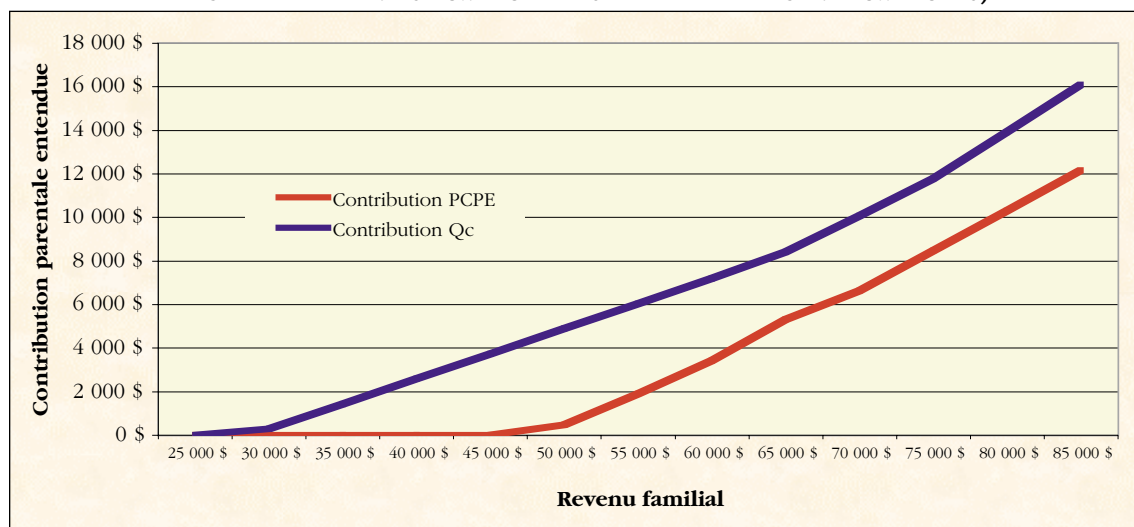
Comparer la façon dont le Québec traite la contribution parentale par rapport aux autres programmes est plus difficile, mais la figure 4A.III.1 ci-après rend la comparaison plus facile.

Le diagramme compare la contribution attendue de deux familles identiques (deux parents et deux enfants, dont un seul est inscrit à un programme d'études post-secondaires). Un étudiant demande de l'aide au Québec et l'autre au Manitoba qui, pour les besoins de ce diagramme, est considéré comme représentatif du reste du pays. Comme on peut le voir, le seuil de revenu familial à partir duquel une contribution est requise est beaucoup plus bas au Québec que dans le reste du Canada, bien que le taux de contribution progresse à un rythme légèrement plus rapide à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 4A.III.5 — CALCUL DE LA CONTRIBUTION PARENTALE

PROGRAMME	EXEMPTION DU REVENU PARENTAL	Taux de CONTRIBUTION PARENTAL	TRAITEMENT DE L'ACTIF PARENTAL
Programme canadien de prêts aux étudiants, plus toutes les provinces, sauf l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec	L'exemption varie d'une province à l'autre, mais aucune contribution n'est exigée en-dessous d'un revenu minimal après impôt pour une famille de deux personnes se situant entre 26 100 \$ au N.-B. et 32 500 \$ en C.-B. (plus 5 000 \$ par personne supplémentaire).	45 % de la première tranche de 3 000 \$ de revenu après impôt supérieur au niveau d'exemption, 60 % de la tranche suivante de 3 000 \$ et 75 % de tout revenu supérieur.	À la discrétion de chaque province, mais généralement, les actifs ne sont pas considérés comme des ressources et donc aucune contribution n'est exigée.
Alberta	Idem	Idem	5 % de la valeur nette de l'actif commercial des parents s'il dépasse 250 000 \$.
C.-B.	Idem	Idem	1 % de l'actif personnel (sauf les REER, les véhicules et la résidence principale) supérieur à 150 000 \$
Ontario	Aucune contribution n'est exigée en-dessous d'un revenu minimal après impôt de 30 000 \$ pour une famille de deux personnes (plus 5 000 \$ par personne supplémentaire), contribution n'est exigée.	Si le revenu après impôt se situe entre 30 000 \$ et 40 000 \$, la contribution est de 100 \$, plus 5 % du revenu supérieur à 30 000 \$. Si le revenu après impôt dépasse 40 000 \$, alors la formule de contribution est la même que celle du Programme canadien de prêts aux étudiants ci-dessus.	Aucune contribution exigée.
Québec	Sous un revenu minimal avant impôt de 21 885 \$ (si les parents vivent ensemble) ou de 19 755 \$ (si les parents sont séparés), plus 2 105 \$ si les deux parents travaillent, plus 2 660 \$ pour le premier enfant et 2 250 \$ pour chacun des suivants, aucune contribution n'est exigée.	La contribution est de 23 % de la première tranche de 36 000 \$ de revenu avant impôt supérieur au niveau d'exemption, 33 % de la tranche suivante de 10 000 \$, 43 % de la tranche suivante de 10 000 \$ et 53 % de tout revenu supérieur.	Les éléments d'actif de moins de 90 000 \$ (250 000 \$ pour les agriculteurs et les pêcheurs) sont exemptés; les parents doivent apporter une contribution égale à 2 % de la valeur de leur actif dépassant ce niveau.
T.N.-O. (prêts remboursables seulement)	s.o.	Aucune contribution exigée.	Aucune contribution exigée.
Yn et Nt	s.o.	s.o.	s.o.

FIGURE 4A.III.1 — CONTRIBUTION PARENTALE ESCOMPTÉE (COMPARAISON ENTRE LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ET L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES)



Source : Programme canadien de prêts aux étudiants et Aide financière aux études

TABLEAU 4A.III.6 — CALCUL DE LA CONTRIBUTION DU CONJOINT

	EXEMPTION DE LA CONTRIBUTION DU CONJOINT	TAUX DE CONTRIBUTION DU CONJOINT	TRAITEMENT DE L'ACTIF DU CONJOINT
Programme canadien de prêts aux étudiants, toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec	Égale à l'allocation de subsistance de l'étudiant (voir le tableau 4A.III.3), qui, dans la pratique, se situe entre 11 600 \$ et 14 800 \$ (après impôt) par année scolaire de huit mois.	La plus élevée des deux sommes suivantes : 1) contribution mensuelle minimale (varie selon la province entre 0 et 500 \$ par mois, pour une moyenne d'environ 150 \$) 2) 80 % de tout revenu dépassant l'allocation de subsistance (voir le tableau 4A.III.3)	La valeur d'un véhicule dépassant 5 000 \$ est considérée un élément d'actif, de même que toute somme versée dans un REER au-delà de 2 000 \$ x (âge de l'étudiant — 18). Les actifs sont considérés des ressources à hauteur de 100 %.
Ontario	Égale à l'allocation de subsistance de l'étudiant (voir le tableau 4A.III.3), qui, dans la pratique, équivaut à environ 14 200 \$ (après impôt) par année scolaire de huit mois.	Idem	Idem
Québec	Aucune contribution n'est exigée en-dessous d'un revenu minimal avant impôt de 11 755 \$ (plus 2 200 \$ si l'étudiant a une grave invalidité).	La contribution est de 23 % de la première tranche de 36 000 \$ de revenu avant impôt supérieur au première tranche de 36 000 \$ de revenu avant impôt supérieur au niveau d'exemption, 33 % de la tranche suivante de 10 000 \$, 43 % de la tranche suivante de 10 000 \$ et 53 % de tout revenu supérieur.	Pas pris en compte.
T.N.-O. (prêts remboursables seulement)	Aucune	10 % du revenu net gagné pendant l'été	Pas pris en compte.
Yn et Nt	s.o.	s.o.	s.o.

Le tableau 4A.III.6 montre que, dans l'ensemble du pays, il existe des différences marquées dans la manière de traiter le revenu du conjoint. Le niveau d'exemption minimal est plus bas au Québec que dans le reste du Canada, tandis que le taux de contribution progresse plus rapidement dans la « zone » d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants et que les actifs y sont mis beaucoup plus fortement à contribution.

À remarquer qu'une comparaison entre les tableaux 4A.III.5 et 4A.III.6 révèle que le Québec ne traite pas très différemment les contributions des conjoints et les contributions parentales, tandis que dans la « zone » d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants, on demande aux conjoints de contribuer à des niveaux de revenu beaucoup plus bas que les parents, tandis que leur taux de contribution augmente plus rapidement.

Étape 4. Calculer le besoin de l'étudiant

Il s'agit de l'étape la plus simple. Pour calculer le besoin, on soustrait le total des ressources reconnues de l'étudiant du total de ses dépenses reconnues. Si le résultat est zéro ou moins, on considère que l'étudiant n'a pas besoin d'aide et qu'il n'est donc pas admissible. Si le résultat est positif, l'étudiant a droit à une aide. Théoriquement, il devrait pouvoir recevoir une aide égale à son besoin reconnu; mais, comme on pourra le voir à la section IV du présent chapitre, l'aide disponible est limitée, et ce qu'il recevra n'est pas toujours égal au besoin reconnu.

L'EXCEPTION : LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

Dans la sphère plus restreinte des prêts aux étudiants à temps partiel, l'évaluation des besoins n'existe pas. On se base plus simplement sur le revenu familial pour déterminer si un étudiant est admissible à l'aide. On ne tient compte ni de l'actif, ni des dépenses ni de rien d'autre.

Outre que le calcul est plus simple, l'évaluation faite pour les étudiants à temps partiel est beaucoup plus généreuse que pour les étudiants à temps plein. Un étudiant indépendant à temps plein qui gagne 14 000 \$ ne recevrait sans doute pas d'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants. Si le même étudiant renonce à un ou deux cours et étudie à temps partiel, il est instantanément admissible à un prêt de 4 000 \$ et à une subvention de 1 200 \$. Le seul inconvénient, d'un point de vue financier, des prêts pour études à temps partiel, est que l'emprunteur doit payer les intérêts sur le prêt alors qu'il est encore aux études (ce qui n'est pas le cas pour les étudiants à temps plein).

On pourrait s'attendre à ce que cette anomalie pousse certains étudiants à abandonner des cours pour bénéficier de critères d'admissibilité moins sévères; mais il n'en est rien. Le nombre de subventions et de prêts demandés par les étudiants à temps partiel est extrêmement bas. On doit donc supposer soit que les étudiants ne connaissent pas la différence entre les deux programmes, soit que l'inconvénient qu'il y aurait à prendre du retard dans leurs études surpasse les avantages financiers qu'ils pourraient tirer en étudiant à temps partiel.

TABLEAU 4A.III.7 — EXAMEN DES RESSOURCES DANS LE CADRE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS (À TEMPS PARTIEL) ET DU PROGRAMME SUBVENTION CANADIENNE (POUR ÉTUDES POUR ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL DANS LE BESOIN)

TAILLE DE LA FAMILLE	REVENU FAMILIAL MAXIMAL POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UN PRÊT DE 4 000 \$	REVENU FAMILIAL MAXIMAL POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UNE BOURSE DE 1 200 \$
1	26 100 \$	14 140 \$
2	34 800 \$	23 300 \$
3	43 600 \$	31 900 \$
4	50 500 \$	37 800 \$
5	56 300 \$	47 300 \$
6	62 400 \$	48 600 \$
7	68 300 \$	53 000 \$
8	72 600 \$	56 800 \$
9	75 200 \$	60 100 \$
10	78 200 \$	62 700 \$

IV. AIDE OFFERTE

L'aide aux étudiants est offerte de manière à répondre aux besoins reconnus (voir la section précédente), jusqu'à concurrence d'un maximum préétabli. Ce maximum est générale-

ment exprimé par un montant par semaine d'études, mais il peut également l'être par une

le maximum réel varie considérablement d'une région à l'autre, selon la situation des étudiants et le régime provincial d'aide aux étudiants.

TABLEAU 4A.IV.1 — PLAFONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE FONDÉE SUR LE BESOIN POUR LES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN CÉLIBATAIRES SANS PERSONNE À CHARGE EN 2001–2002 (SELON UN PROGRAMME D'ÉTUDES DE 34 SEMAINES)

PROVINCE OU TERRITOIRE	CATÉGORIE D'ÉTUDIANT	MONTANT MAXIMAL DE PRÊT	MONTANT MAXIMAL DE BOURSE	ORIGINE DES BOURSES	MONTANT MAXIMAL D'AIDE ^a
C.-B.	Célibataire, sans personne à charge	260 \$/semaine	104 \$/semaine (136 premières semaines d'EPS uniquement)	Bourse de la Colombie-Britannique, bourse générale du millénaire	260 \$/semaine
Alberta	Célibataire, sans personne à charge	10 700 \$/an (315 \$/semaine)	3 000 \$/semestre (88 \$/semaine)	Alberta Opportunity Grant, bourse générale du millénaire	10 700 \$/an (315 \$/semaine)
	Étudiant à charge célibataire qui doit déménager	12 700 \$/an (374 \$/semaine)	4 500 \$/semestre (132 \$/semestre)	Alberta Opportunity Grant, Northern Students Supplement, bourse générale du millénaire	12 700 \$/an (374 \$/semaine)
Sask.	Célibataire, sans personne à charge	180 \$/semaine	95 \$/semaine	Bourse de la Saskatchewan	275 \$/semaine
	Étudiant bénéficiant d'incitatifs spéciaux ^b (sans personne à charge)	180 \$/semaine	205 \$/semaine	Bourse de la Saskatchewan	385 \$/semaine
Manitoba	Célibataire, sans personne à charge	275 \$/semaine	40 \$/semaine	Programme manitobain d'aide financière aux étudiants	315 \$/semaine
Ontario	Célibataire, sans personne à charge	275 \$/semaine	Bourse de 3 000 \$/an (88 \$/semaine)	Bourse générale du millénaire	275 \$/semaine
Québec	Cégépien	2 005 \$/an ^c	12 451 \$/an	Bourse du programme AFE, bourse générale du millénaire	14 152 \$/an (416 \$/semaine)
	Étudiant de premier cycle	2 460 \$/an ^c	14 479 \$/an	Bourse du programme AFE, bourse générale du millénaire	16 619 \$/an (489 \$/semaine)
	Étudiant de maîtrise et doctorat	3 255 \$/an ^c	14 479 \$/an	Bourse du programme AFE	17 414 \$/an (512 \$/semaine)
N.-B.	Célibataire, sans personne à charge	275 \$/semaine	50 \$/semaine	Bourse du Nouveau-Brunswick	325 \$/semaine
Î.-P.-É.	Célibataire, sans personne à charge	275 \$/semaine	0 \$	s.o.	275 \$/semaine
N.-É.	Célibataire, sans personne à charge	315 \$/semaine	0 \$	s.o.	315 \$/semaine
T.-N.	Célibataire, sans personne à charge	275 \$/semaine	Jusqu'à 1 750 \$/an (51 \$/semaine)	Bourse générale du millénaire	316 \$/semaine
Yukon	Célibataire, sans personne à charge	165 \$/semaine	0 \$ (mais voir l'aide non fondée sur le besoin ci-dessous)	s.o.	165 \$/semaine
T.N.-O.	Célibataire, sans personne à charge	1 100 \$/mois	0 \$ (mais voir l'aide non fondée sur le besoin)	s.o.	1 100 \$/mois (253 \$/semaine)
Nunavut	Célibataire, sans personne à charge	165 \$/semaine	0 \$ (mais voir l'aide non fondée sur le besoin)	s.o.	165 \$/semaine

Notes : ^a On notera que les valeurs inscrites dans les colonnes « Montant maximal de prêt » et « Montant maximal de bourse » n'équivalent pas nécessairement au chiffre inscrit dans la dernière colonne, « Montant maximal d'aide », car les bourses remplacent parfois les prêts.

^b Les étudiants bénéficiant d'incitatifs spéciaux englobent les Indiens non inscrits, les Métis, ainsi que les résidents du nord de la Saskatchewan.

^c Ces totaux s'appliquent uniquement aux étudiants admissibles à des prêts et à des bourses (c'est-à-dire, les étudiants inscrits à un programme d'études d'une durée normale, plus un semestre). Si l'étudiant n'est admissible qu'à un prêt (c'est-à-dire un étudiant inscrit à un programme d'études d'une durée normale, plus deux ou trois semestres), le montant maximal d'aide équivaut alors au montant maximal de prêt.

somme annuelle (comme c'est le cas au Québec et en Alberta). Bien que, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, on tente d'établir des « conditions équitables » dans l'ensemble du pays, en offrant de l'aide jusqu'à concurrence d'un maximum hebdomadaire normalisé de 165 \$, le maximum réel varie considérablement d'une région à l'autre, selon la situation des étudiants et le régime provincial d'aide aux étudiants.

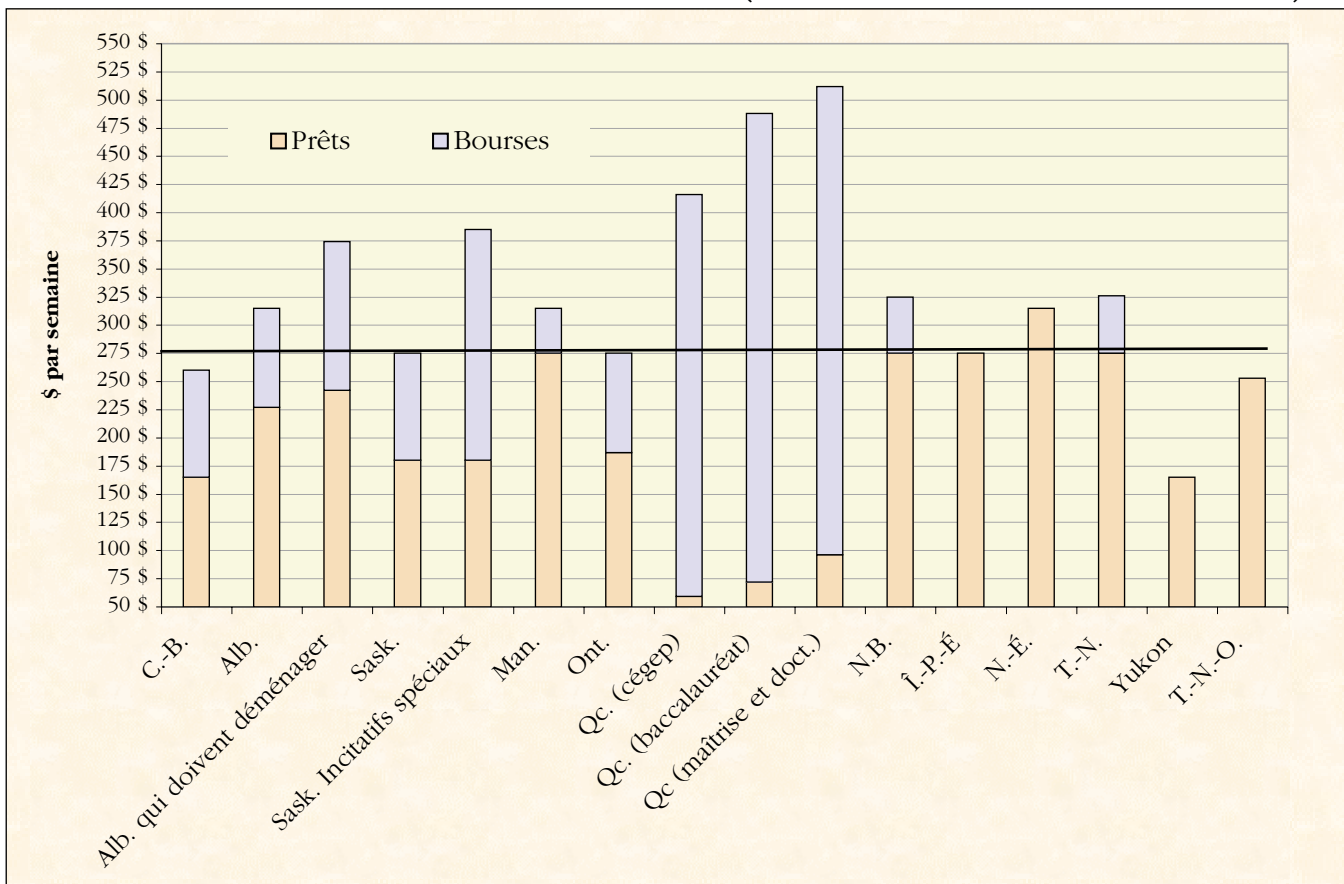
PROGRAMME DE BASE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN

Les étudiants à temps plein célibataires (qui constituent la majorité de la population post-secondaire) bénéficient d'un traitement semblable au sein des provinces qui font partie de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants. En vertu de la formule « 60/40 », le gouvernement du Canada fournit aux étudiants une aide équivalant à 60 % de leur besoin reconnu, jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine. Les gouvernements

provinciaux fournissent le reste, c'est-à-dire 40 %, portant ainsi le prêt maximal à 275 \$ par semaine, soit 9 350 \$ par an, pour les étudiants inscrits à un programme type de 34 semaines. Dans certaines provinces, l'aide offerte par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (les bourses générales du millénaire) peut s'ajouter au montant maximum du prêt aux étudiants, ailleurs, les bourses générales du millénaire remplacent une partie du prêt aux étudiants. Le tableau 4A.IV.1 illustre l'aide offerte dans diverses provinces du pays.

La figure 4A.IV.1 fournit une représentation graphique du montant maximal d'aide financière dans l'ensemble du pays. De ce point de vue, le gouvernement du Québec semble considérablement plus « généreux » que les autres provinces et territoires. Toutefois, ces chiffres représentent un maximum théorique et non pas les montants réellement versés aux étudiants. De fait, compte tenu de critères plus stricts d'évaluation du besoin (voir la section III ci-dessus), de droits de scolarité plus faibles, de

FIGURE 4A.IV.1 — PLAFONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE TOTALE FONDÉE SUR LE BESOIN POUR LES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN CÉLIBATAIRES SANS PERSONNE À CHARGE EN 2001-2002 (SELON UN PROGRAMME D'ÉTUDES DE 34 SEMAINES)



garderies subventionnées, allocations familiales plus élevées et du coût de la vie plus bas, les étudiants du Québec ont un besoin moins important et reçoivent donc *moins* d'aide financière que ceux du reste du Canada. Par ailleurs, les gouvernements territoriaux semblent fournir moins d'aide financière aux étudiants que les autres administrations; toutefois, cette observation s'applique uniquement à l'aide fondée sur le besoin. La plupart des programmes territoriaux d'aide financière aux étudiants sont fondés sur un mécanisme universel (voir ci-dessous). Lorsque les deux types d'aide financière sont combinés, le maximum d'aide financière consentie aux étu-

dants par les gouvernements territoriaux est de loin supérieur à celui des programmes provinciaux, ce qui reconnaît que les étudiants du Nord doivent assumer un coût de la vie et des frais de transport beaucoup plus élevés.

AIDE FINANCIÈRE NON FONDÉE SUR LE BESOIN

Les trois territoires et une province fournissent, outre l'aide financière fondée sur le besoin (ou en remplacement de celle-ci), de l'aide non fondée sur le besoin, c'est-à-dire, un montant fixe disponible pour tous les étudiants, quel que soit leur revenu. Le tableau 4A.IV.2 résume les divers programmes non fondés sur le besoin offerts dans l'ensemble du pays.

TABLEAU 4A.IV.2 — PROGRAMMES D'AIDE NON FONDÉE SUR LE BESOIN AU CANADA

PROVINCE OU NOM DU TERRITOIRE	PROGRAMME	TYPE D'ÉTUDIANT	MONTANT
Î.-P.-É.	Island Students Awards	Étudiant de troisième ou de quatrième année de l'UPEI et étudiant de deuxième année du Collège Holland	600 \$/an
Yukon	Bourse du Yukon	Tous les étudiants de niveau post-secondaire	1 240 \$/semestre et billet d'avion aller-retour vers Edmonton ou Vancouver
T.N.-O.	Bourse de base	Étudiant autochtone des Territoires du Nord-Ouest	Jusqu'à 1 750 \$/semestre, pour les droits de scolarité et frais connexes, et 300 \$/semestre, pour les livres et les fournitures
	Prêt susceptible de remise (transformé en bourse lorsque l'étudiant obtient son diplôme et vit dans les Territoires du Nord-Ouest)	Tous les étudiants des Territoires du Nord-Ouest scolarisés aux T.N.-O.	300 \$/mois lorsque l'étudiant habite chez ses parents; 700 \$/mois lorsqu'il habite seul ou avec un conjoint qui travaille et 200 \$/mois supplémentaires pour les trois premières personnes à charge et 50 \$/mois par personne à charge additionnelle
Nunavut	Bourse de base	Autochtones du Nunavut et personnes scolarisées au Nunavut (une année de bourse par tranche de trois ans d'études au Nunavut)	1 250 \$ et billet d'avion aller-retour vers l'établissement le plus proche du Collège de l'Arctique ou la « ville carrefour » du sud la plus proche (Ottawa, Montréal, Winnipeg ou Edmonton)
	Bourse supplémentaire	Autochtones du Nunavut	Jusqu'à 200 \$ pour les livres et allocation mensuelle de 205 \$ à 1 505 \$, selon l'état matrimonial, le nombre de personnes à charge, etc. (un étudiant indépendant célibataire qui n'a pas de personne à charge reçoit 675 \$/mois)
	Prêts principaux	Étudiant qui reçoit une bourse de base (voir ci-dessus)	3 200 \$/an et 4 000 \$ pour la première personne à charge et 500 \$ par personne à charge additionnelle
	Prêts secondaires	Étudiant qui ne reçoit pas de bourse de base	4 400 \$/an et 5 200 \$ pour la première personne à charge et 500 \$ par personne à charge additionnelle

AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS AVEC PERSONNE À CHARGE

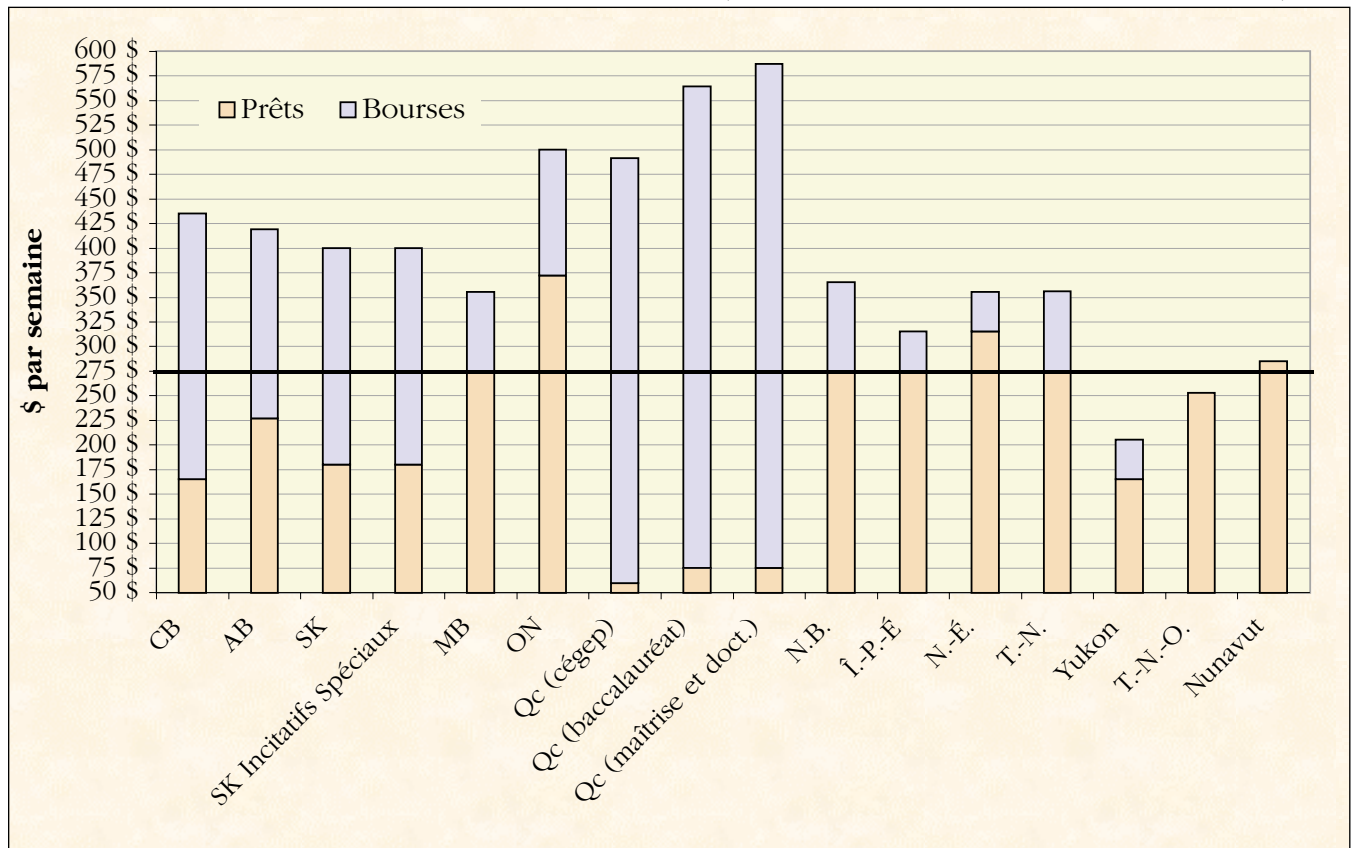
Outre l'aide prévue par les mécanismes de base, la plupart des programmes d'aide financière aux étudiants offrent des ressources supplémentaires aux étudiants ayant personne

à charge, qui tiennent compte de leur besoin financier plus important. On ne sera pas surpris de constater que le total de l'aide financière offerte aux étudiants ayant personne à charge varie quelque peu d'un bout à l'autre du pays. Un programme d'aide normalisé appelé

TABLEAU 4A.IV.3 — PLAFONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE TOTALE FONDÉE SUR LE BESOIN DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN AYANT UNE PERSONNE À CHARGE EN 2001-2002 (SELON UN PROGRAMME D'ÉTUDES DE 34 SEMAINES)

PROVINCE OU TERRITOIRE	LIMITE DE L'AIDE FINANCIÈRE DE BASE	SCE POUR ÉTUDIANT AYANT PERSONNE À CHARGE	AIDE PROVINCIALE SUPPLÉMENTAIRE	MONTANT MAXIMAL D'AIDE
C.-B.	260 \$/semaine	40 \$/semaine	Jusqu'à concurrence de 135 \$/semaine sous forme de subvention (pour les 170 premières semaines d'études post-secondaires uniquement) ou de prêt (par la suite)	435 \$/semaine 16 700 \$/an
Alberta	10 700 \$/an (315 \$/semaine)	40 \$/semaine	Jusqu'à concurrence de 6 000 \$, sous forme de subvention d'entretien	(491 \$/semaine)
Saskatchewan	275 \$/semaine	40 \$/semaine	Jusqu'à concurrence de 85 \$/semaine sous forme de subvention	400 \$/semaine
Saskatchewan (étudiant bénéficiant d'incitatifs spéciaux)	385 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	400 \$/semaine
Manitoba	315 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	355 \$ ou 375 \$/semaine 375 \$/semaine
Ontario	275 \$/semaine	40 \$/semaine	Jusqu'à concurrence de 195 \$/semaine sous forme de prêt (et possibilité de remise)	500 \$/semaine (s'applique également aux étudiants mariés)
Québec (cégep)	14 152 \$/an (416 \$/semaine)	s/o	2 540 \$/an (75 \$/semaine)	17 602 \$/an (517 \$/semaine)
Québec (1 ^{er} cycle univ.)	16 619 \$/an	s/o (489 \$/semaine)	2 540 \$/an (75 \$/semaine)	16,619 \$/an (489 \$/semaine)
Québec (maîtrise et doctorat)	17 414 \$/an (512 \$/semaine)	s/o	2 540 \$/an (75 \$/semaine)	20 069 \$/an (613 \$/semaine)
N.-B.	325 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	365 \$ ou 385 \$/semaine
Î.-P.-É.	275 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	315 \$ ou 335 \$/semaine
N.-É.	315 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	355 \$ ou 375 \$/semaine
T.-N.	316 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	356 \$ ou 376 \$/semaine
Yukon	165 \$/semaine	40 \$/semaine	Aucune	205 \$ ou 225 \$/semaine
T.N.-O.	1 100 \$/mois (253 \$/semaine)	s/o s/o	Aucune (cependant, voir l'aide non fondée sur le besoin)	1 100 \$/mois (253 \$/semaine)
Nunavut	165 \$/semaine	s/o	Aucune (cependant, voir l'aide non fondée sur le besoin)	165 \$/semaine

FIGURE 4A.IV.2 — PLAFONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE TOTALE FONDÉE SUR LE BESOIN DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN AYANT UNE PERSONNE À CHARGE EN 2001-2002 (SELON UN PROGRAMME D'ÉTUDES DE 34 SEMAINES)



Subventions canadiennes pour études (SCE) à l'intention des étudiants ayant personne à charge s'applique au sein de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants. Ce programme prévoit une subvention représentant un supplément de 40 \$/semaine à l'intention des étudiants qui ont une ou deux personnes à charge et de 60 \$/semaine pour les étudiants qui ont au moins trois personnes à charge. En outre, de nombreux gouvernements provinciaux fixent un plafond plus élevé en ce qui a trait à l'aide destinée aux étudiants qui ont personne à charge.

ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Tout comme les étudiants qui ont personne à charge, les étudiants handicapés sont admissibles à de l'aide supplémentaire d'un bout à l'autre du pays pour les aider à assumer les coûts plus élevés auxquels ils font face en effectuant des études post-secondaires. Outre l'aide financière régulière fondée sur le besoin, les étudiants handicapés qui font partie de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 5 000 \$, qui leur permet d'assumer les frais d'études exceptionnels liés à leur invalidité et qui ne sont pas normalement pris en compte

TABLEAU 4A.IV.4 — AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

PROVINCE OU TERRITOIRE	AIDE FINANCIÈRE DE BASE	SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES	AIDE FINANCIÈRE PROVINCIALE ET TERRITORIALE
C.-B.	260 \$/semaine	Subvention maximale de 5 000 \$, destinée aux frais d'études exceptionnels liés à l'invalidité (un minimum de fréquentation de 40 % du programme est exigé.)	Subvention maximale de 10 000 \$ pour frais d'études exceptionnels liés à l'invalidité (12 000 \$ pour les étudiants qui reçoivent des soins auxiliaires aux handicapés)
Alberta	De 10 700 \$ à 12 700 \$/an (de 315 \$ à 374 \$/semaine)	Subvention max. de 5 000 \$	Subvention maximale de 6 000 \$ pour frais d'études exceptionnels liés à l'invalidité (N.B. : Il s'agit de la même subvention de 6 000 \$ offerte aux étudiants qui ont personne à charge; les étudiants handicapés ayant personne à charge ne peuvent s'en prévaloir en double.)
Saskatchewan	De 275 \$ à 385 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
Manitoba	315 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
Ontario	275 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Subvention maximale de 7 000 \$ pour frais d'études exceptionnels liés à l'invalidité; les étudiants malentendants qui fréquent une école à l'étranger sont admissibles à de l'aide supplémentaire pour leurs droits de scolarité et frais de déplacement.
Québec	De 14 452 \$ à 17 414 \$/an (de 416 \$ à 512 \$/semaine)	s.o.	Les étudiants sont considérés à temps plein, même lorsqu'ils suivent des cours à temps partiel; des allocations supplémentaires sont offertes pour le matériel pédagogique; toute l'aide financière aux étudiants est versée sous forme de bourse (et non pas sous forme de prêt).
N.-B.	325 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
Î.-P.-É.	275 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
N.-É.	315 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
T.-N.	275 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
Yukon	165 \$/semaine	Subvention max. de 5 000 \$	Aucune
T.N.-O.	1 100 \$/mois (253 \$/semaine)	s.o.	Subvention maximale de 5 000 \$, destinée aux frais d'études exceptionnels liés à l'invalidité (un minimum de fréquentation de 40 % du programme est exigé); on offre également de l'aide financière supplémentaire, jusqu'à concurrence de 1 100 \$, sous forme de prêt remboursable.
Nunavut	165 \$/semaine	s.o.	Aucune

dans l'évaluation du besoin. De plus, certaines administrations provinciales offrent de l'aide en sus des programmes de prêts fédéraux existants.

Le tableau 4A.IV.4 illustre les divers programmes d'aide financière accessibles aux étudiants handicapés dans l'ensemble du pays.

AUTRE FORME D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN

Un dernier type d'aide supplémentaire est offert aux étudiantes de doctorat. Cette bourse fondée sur le besoin, qui peut atteindre 3 000 \$, a été mise en place en 1994 afin d'encourager les femmes à effectuer des études de doctorat

dans des domaines où elles étaient traditionnellement « sous-représentées » (c'est-à-dire, en l'occurrence, dans tout secteur où la proportion d'étudiantes inscrites au programme de doctorat à l'échelle nationale avait été inférieur à 35 % au cours des sept années précédentes). En général, ces bourses sont offertes aux étudiantes inscrites à des programmes de sciences exactes, plutôt qu'à celles qui étudient les sciences sociales et humaines, bien que des programmes comme la musique, l'économie et les sciences politiques demeurent admissibles.

AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

Les plafonds de l'aide offerte aux étudiants à temps partiel sont considérablement inférieure à celui de l'aide destinée aux étudiants à temps plein, car on présume généralement que ceux-ci sont en mesure de consacrer du temps à un travail rémunéré et n'ont donc pas besoin d'un soutien important. De fait, la plupart des

gouvernements ne fournissent aucune aide aux étudiants à temps partiel, à l'exception des gouvernements du Canada, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest.

Le tableau 4A.IV.5 illustre le plafond de l'aide destinée aux étudiants à temps partiel au sein de chaque administration. On notera cependant que, contrairement à la plupart des plafonds citées dans le présent chapitre, la limite de 4 000 \$ du Programme canadien de prêts aux étudiants n'est pas hebdomadaire, ni annuelle, mais qu'elle s'applique plutôt au total de l'aide financière. Un étudiant ne peut emprunter plus de 4 000 \$ dans le cadre du programme. S'il rembourse son prêt, il a de nouveau droit à une somme de 4 000 \$. De même, un maximum à vie de 5 000 \$ s'applique aux bourses offertes aux étudiants à temps partiel par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Seul le programme de l'Ontario comporte une limite annuelle.

TABLEAU 4A.IV.5 — PLAFONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE OFFERTE AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

PROVINCE OU TERRITOIRE	PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS POUR LES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL	SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES POUR LES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL	PRÊTS PROVINCIAUX	BOURSES PROVINCIALES
C.-B.	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
Alberta	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
Saskatchewan	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
Manitoba	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
Ontario	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Bourse spéciale de l'Ontario — jusqu'à à 2 500 \$ pour les étudiants qui fréquentent un établissement de l'Ontario
Québec	s.o.	s.o.	Aucun	Aucune
N.-B.	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
Î.-P.-É.	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
N.-É.	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
T.-N.	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
Yukon	Jusqu'à 4 000 \$	Jusqu'à 1 200 \$	Aucun	Aucune
T.N.-O.	s.o.	s.o.	Aucun	500 \$ par cours (y compris la formation à distance)
Nunavut	s.o.	s.o.	Aucun	Aucune

V. TRANSFÉRABILITÉ

En principe, les prestations sociales versées par les gouvernements peuvent être transférées partout au Canada. En pratique, la situation est rarement aussi simple. Dans le domaine de l'aide financière aux étudiants, le gouvernement du Canada et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire offrent des prêts et des bourses entièrement transférables.

En principe, les prestations sociales versées par les gouvernements peuvent être transférées partout au Canada. En pratique, la situation est rarement aussi simple.

Par contre, les gouvernements provinciaux ne considèrent pas la transférabilité comme un droit absolu et bon nombre d'entre eux ont établi des restrictions en ce qui concerne la transférabilité de leur aide financière, en particulier pour leurs programmes de bourses.

Le tableau 4A.V.1 illustre la transférabilité des prêts aux étudiants dans l'ensemble du

pays. Un crochet indique que le prêt est entièrement transférable au Canada et dans le monde entier. Les différences par rapport à cette norme sont notées dans le tableau.

Le tableau 4A.V.2 illustre la transférabilité de divers programmes de bourses dans l'ensemble du pays. La même tendance se dessine, c'est-à-dire que le programme national offre une plus grande transférabilité que les programmes provinciaux. Néanmoins, le gouvernement du Canada n'est pas complètement immunisé contre le protectionnisme territorial dont font preuve les gouvernements provinciaux : il ne permet pas que les bourses de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire soient accordées à des personnes qui étudient à l'extérieur du pays (cependant, des semestres passés à l'étranger dans le cadre de programmes d'échange sont autorisés).

TABLEAU 4A.V.1 — TRANSFÉRABILITÉ DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS AU CANADA

PROVINCE OU TERRITOIRE	PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	PRÊTS PROVINCIAUX AUX ÉTUDIANTS
C.-B.	√	√
Alberta	√	√
Saskatchewan	√	√
Manitoba	√	√
Ontario	Non transférable aux écoles de coiffure de l'extérieur de l'Ontario; autrement, √	Transférable au Canada, sauf dans les écoles de coiffure. Non transférable à l'extérieur du Canada.
Québec	s.o.	√, sauf en ce qui concerne les études en médecine, en technologie du milieu naturel, en sciences infirmières (tous les niveaux), en techniques policières, en animation en loisirs, en services sociaux, en counselling de soins spéciaux et en pilotage d'aéronef
N.-B.	√	Non transférable aux établissements privés de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, sauf lorsque les programmes ne sont pas offerts dans la province; autrement, √
Î.-P.-É.	√	√
N.-É.	√	√
T.-N.	√	√; mais des restrictions touchent la remise de prêt après les études
Yukon	√	Aucun
T.N.-O.	s.o.	√
Nunavut	s.o.	√

Note : √ : transférabilité dans l'ensemble du Canada.

TABLEAU 4A.V.2 — TRANSFÉRABILITÉ DES BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS CANADIENS

PROVINCE OU TERRITOIRE	SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES	BOURSES GÉNÉRALES DE LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE	PROGRAMMES DE BOURSES PROVINCIAUX
C.-B.	√, ▲	√	Un certain nombre de restrictions s'appliquent; mais si le programme est également offert en Colombie-Britannique, la bourse n'est généralement pas transférable.
Alberta	√, ▲	√	Non transférable
Saskatchewan	√, ▲	√	√, ▲
Manitoba	√, ▲	√	√, ▲
Ontario	√, ▲	√	Les bourses d'études de l'Ontario sont offertes uniquement aux étudiants inscrits dans des établissements de l'Ontario.
Québec	s.o.	√	Au Canada, les bourses sont transférables vers des établissements publics uniquement. À l'étranger, elles sont transférables uniquement si l'étudiant étudie en France, qu'il est inscrit à un programme d'études supérieures ou à un programme qui n'est pas offert au Québec et qui répond à un besoin économique, social ou culturel impératif de la collectivité québécoise.
N.-B.	√, ▲	√	Aucun
Î.-P.-É.	√, ▲	√	L'aide financière prévue par les Island Student Awards est offerte uniquement aux étudiants de l'UPEI ou du Collège Holland.
N.-É.	√, ▲	√	Aucun
T.-N.	√, ▲	√	Aucun
Yukon	√, ▲	√	√
T.N.-O.	s.o.	√	√
Nunavut	s.o.	√	√

Note : √ : transférabilité dans l'ensemble du Canada.
 ▲ : transférabilité à l'extérieur du Canada.

Les gouvernements provinciaux peuvent également restreindre la transférabilité de l'aide financière en établissant des fonds d'aide financière uniquement accessibles aux étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement particuliers au sein de la province. Le gouvernement de l'Ontario, par exemple, a eu recours à ce type de mesure de deux façons : 1) en offrant des subventions de contrepartie à l'égard des dons de source privée servant au soutien fondé sur le besoin consenti par l'établissement et 2) en obligeant les établissements

à réserver 30 % des recettes totales produites par la hausse des frais de scolarité depuis 1996 à l'aide financière aux étudiants. À vrai dire, ces mécanismes ne constituent pas des « programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants », car ils sont gérés par des organismes non gouvernementaux. Néanmoins, ces fonds regroupés — qui s'élèvent à des centaines de millions de dollars — ont été établis en vertu de directives du gouvernement et sont accessibles exclusivement aux étudiants de l'Ontario qui vivent dans la province.

VI. BONIFICATION D'INTÉRÊT PENDANT LES ÉTUDES

L'une des principales caractéristiques des prêts aux étudiants à temps plein a trait au fait que ces derniers ne sont pas tenus de payer des intérêts sur les prêts tant qu'ils demeurent inscrits à un programme d'études à temps plein. Ce sont les gouvernements qui paient les intérêts au nom des étudiants. Comme cet argent ne passe pas entre les mains des étudiants, ces derniers

L'une des principales caractéristiques des prêts aux étudiants à temps plein a trait au fait que ces derniers ne sont pas tenus de payer des intérêts sur les prêts tant qu'ils demeurent inscrits à un programme d'études à temps plein.

ne se rendent pratiquement pas compte de cette forme particulière de soutien. Pourtant, la bonification des intérêts pendant les études constitue l'une des plus importantes dépenses engagées par les gouvernements pour l'aide aux étudiants. Globalement, les gouvernements de l'ensemble du pays consacrent environ 500 millions de dollars par an à la bonification des intérêts pendant les études.

Même si la grande majorité des étudiants n'en ont pas conscience, la bonification des intérêts pendant les études revêt une très grande importance pour eux. À titre d'exemple, examinons le cas de deux étudiants fictifs qui doivent emprunter 6 000 \$ par an pendant quatre années d'études, à un taux d'intérêt de 9 % appliqué sur toute la période.

Le premier étudiant opte plutôt pour un programme de prêt privé. Elle doit donc payer des intérêts sur le solde du prêt pendant ses études et, à la fin de ses études, elle doit rembourser le montant total sans aide extérieure. Ainsi, à la fin de ses études, elle devra 29 908 \$ (en supposant des intérêts composés accumulés annuellement). Si le prêt est remboursé sur une période de 10 ans, le coût total du prêt, y compris les intérêts, s'élèvera à 45 463 \$, et nécessitera donc des versements mensuels de 378.86 \$.

Le second étudiant a recours à des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants. Au cours de ses quatre années d'études, les gouvernements fédéral et provincial paient un total de 5 400 \$ en intérêts en vertu du mécanisme de bonification des intérêts pendant les études, qui, en l'espèce, représente 13 % du montant total du prêt. Si nous présumons, là encore, que le prêt est remboursé sur une période de 10 ans, le coût total du prêt, y compris les intérêts, sera de 36 483 \$ pour des mensualités de 304.02 \$.

Bref, la bonification des intérêts pendant les études n'est pas nécessairement « concrète » aux yeux des étudiants; toutefois, elle n'est en aucun cas négligeable.

TABLEAU 4A.VI.1 — L'INCIDENCE HYPOTHÉTIQUE DE LA BONIFICATION DES INTÉRÊTS PENDANT LES ÉTUDES

	ÉTUDIANT 1	ÉTUDIANT 2
Montant de l'emprunt	24 000 \$	24 000 \$
Bonification des intérêts pendant les études (9 %)	Aucune	5 400 \$
Montant de la dette	29 908 \$	24 000 \$
Coût du prêt sur une période de 10 ans	45 463 \$	36 483 \$
Mensualités	378.86 \$	304.02 \$

VII. RÉDUCTION DE LA DETTE

Dans la plupart des provinces, les étudiants qui ont accumulé une dette importante à la fin de leurs études sont admissibles à un mécanisme quelconque de réduction de dette. La réduction de dette, parfois appelée remise de prêt, diffère des bourses traditionnelles, parce que les étudiants en bénéficient à la fin de leurs études, et non pas au début. Sauf dans le cas de l'Alberta et du Québec, les provinces qui accordent des subventions « initiales » n'offrent pas de mécanismes de réduction de la dette, et vice versa. Le montant de la réduction de dette est versé non pas à l'étudiant, mais à l'établissement prêteur qui détient le prêt de l'étudiant.

Le Canada est le seul pays où la réduction de dette constitue un moyen important d'offrir d'aide aux étudiants. L'avantage perçu des mécanismes de réduction de dette, comparativement aux bourses, est lié au fait que leur application à la fin des études permet aux gouvernements de s'assurer que des fonds précieux ne sont pas accordés à des bénéficiaires qui abandonneraient leurs études avant la fin d'une année.

Dans certaines provinces (notamment en Saskatchewan, au Manitoba et dans les quatre provinces de l'Atlantique), les bourses générales de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sont octroyées, en tout ou en partie, sous la forme d'une réduction de dette. Les critères d'admissibilité aux bourses du millénaire appliqués dans ces provinces ne sont guère différents de ceux utilisés dans les provinces où ces bourses sont attribuées sous forme de subventions, seul le moment où elles sont accordées diffère.

Les mécanismes de réduction de dette varient considérablement d'une province à l'autre. Dans le cadre de certains programmes, les fonds sont distribués automatiquement aux étudiants, tandis que d'autres exigent que les étudiants en fasse la demande. Certaines formes d'aide sont accordées annuellement, alors que d'autres sont attribuées à la fin du programme d'études. Ces différences d'une province à l'autre sont illustrées dans le tableau 4A.VII.1.

Le tableau 4A.VII.1 montre la grande diversité des programmes de réduction de dette à l'échelle du Canada. Fait à remarquer, contrairement aux subventions accordées en début de programme d'études, les programmes provinciaux de remise de prêt sont, en grande partie, entièrement transférables. Seul le programme de Terre-Neuve fait exception : le mécanisme de remise de prêt est limité aux étudiants qui ont fréquenté un établissement terre-neuvien. Or, près de la moitié des étudiants de cette province qui bénéficient de prêts et qui suivent un programme d'études suffisamment longtemps pour être admissibles à une remise de prêt le font à l'extérieur de la province (principalement en Nouvelle-Écosse); cette pratique représente donc une restriction relativement importante en ce qui a trait à la transférabilité.

Par ailleurs, une nouvelle tendance intéressante se dessine en ce qui a trait à l'aide financière aux étudiants au Canada, c'est-à-dire, des initiatives provinciales de réduction de dette, destinées à recruter ou à garder sur place des diplômés de niveau post-secondaire. Il s'agit notamment de programmes d'exonération de remboursement de prêt, applicables à des emplois difficiles à combler ou qui font partie de secteurs caractérisés par une demande urgente sur le marché du travail (p. ex., le gouvernement de la Colombie-Britannique offre un programme spécial de remise de prêts aux étudiants en sciences infirmières et en médecine) ou encore à des emplois peu rémunérateurs (p. ex., dans le secteur des services à l'enfance). Ce type de programmes, appliqué fréquemment aux États-Unis, est souvent proposé afin de combler une pénurie chronique de main-d'œuvre dans des domaines précis.

Dans la plupart des provinces, les étudiants qui ont accumulé une dette importante à la fin de leurs études sont admissibles à un mécanisme quelconque de réduction de dette.

TABLEAU 4A.VII.1 — PROGRAMMES DE RÉDUCTION DE LA DETTE AU CANADA

PROVINCE OU TERRITOIRE	PROGRAMME	DESCRIPTION	AUTO-MATIQUE?
C.-B.	Aucun	s.o.	s.o.
Alberta	Prestation d'allègement de prêt aux étudiants de l'Alberta	Accessible aux étudiants de première année qui fréquentent un établissement post-secondaire pour la première fois, qui ont reçu des prêts combinés des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 5 000 \$ et qui ont terminé une année d'études. L'allègement du prêt équivaut à la valeur totale des prêts des gouvernements fédéral et provincial, moins 2 500 \$ par semestre d'études (soit normalement 5 000 \$). La prestation est versée à la fin de la première année et appliquée au prêt provincial.	Oui
	Allègement de prêt à la fin du programme	Accessible aux finissants qui ont reçu des prêts combinés des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 5 000 \$. L'allègement du prêt équivaut à la valeur totale des prêts des gouvernements fédéral et provincial, moins 5 000 \$ par année d'études. La prestation est appliquée au prêt provincial à la fin des études.	Oui
Sask.	Remise (étudiants bénéficiant d'incitatifs spéciaux ² uniquement)	Accessible aux étudiants bénéficiant d'incitatifs spéciaux recevant un prêt étudiant équivalant 105 \$ à plus de 105 \$ par semaine d'études. La remise est offerte pour la différence entre et 180 \$ par semaine d'études et s'applique uniquement aux 60 premières semaines d'études post-secondaires. Les étudiants doivent avoir terminé avec succès 60 % d'un programme d'études complet.	Oui
	Bourse générale du millénaire	Accessible aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui répondent aux critères de mérite et qui font partie des étudiants les plus nécessiteux. Le montant de la bourse varie entre 2 000 \$ et 4 000 \$, selon le besoin.	Oui
Manitoba	Bourse générale du millénaire du Manitoba	Accordée aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui ne bénéficient pas d'une bourse de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et qui ont obtenu des prêts totalisant plus de 6 000 \$. Ce type de bourse permet de réduire la dette à 6 000 \$.	Oui
	Bourse générale du millénaire	Accessible aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui répondent aux critères de mérite et qui font partie des étudiants les plus nécessiteux. Le montant de la bourse varie entre 1 000 \$ et 4 500 \$, selon le besoin.	Oui
Ontario	Subvention d'appui aux prêts aux étudiants de l'Ontario	Si les prêts accordés à un étudiant par les gouvernements fédéral et provincial totalisent plus de 7 000 \$ pour deux semestres ou plus de 10 500 \$ pour trois semestres, une bourse est octroyée afin de porter la dette à ce montant. La bourse est appliquée au prêt provincial à la fin de chaque année.	Oui
Québec	Remise	Accessible aux étudiants qui ont terminé leurs études dans un délai normal et qui ont reçu une bourse à chaque année de leur programme d'études. La remise équivaut à 15 % du solde du prêt.	Non
N.-B.	Bourse générale du millénaire	Accessible aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui répondent aux critères de mérite et qui font partie des étudiants les plus nécessiteux. Le montant de la bourse varie entre 2 000 \$ et 4 000 \$, selon le besoin.	Oui
N.-É.	Bourse générale du millénaire	Accessible aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui répondent aux critères de mérite et qui font partie des étudiants les plus nécessiteux. Le montant de la bourse varie entre 2 000 \$ et 3 500 \$, selon le besoin.	Oui
I.-P.-É.	Subvention pour la réduction de dette	Accessible aux étudiants qui terminent une année d'études et qui bénéficient de prêts des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 6 000 \$. L'allègement du prêt équivaut au total de prêts fédéraux et provinciaux accordés aux étudiants, moins 6 000 \$, jusqu'à concurrence d'une prestation de 2 000 \$. La subvention est appliquée au prêt provincial à la fin de chaque année.	Oui
	Bourse générale du millénaire	Accessible aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui répondent aux critères de mérite et qui font partie des étudiants les plus nécessiteux. Le montant de la bourse varie entre 2 000 \$ et 4 000 \$, selon le besoin.	Oui
T.-N.	Remise	Accessible aux étudiants qui ont terminé dans les délais prescrits un programme d'études à Terre-Neuve d'une durée minimale de 80 semaines. Le prêt combiné d'origine fédérale et provinciale doit dépasser 22 016 \$, pour les programmes d'une durée de 80 à 128 semaines, ou 172 \$ par semaine, pour les programmes d'une durée de plus de 128 semaines. L'allègement du prêt équivaut au montant total des prêts accordés à l'étudiant par les gouvernements fédéral et provincial, moins le minimum d'endettement défini ci-dessus. La somme est appliquée au prêt provincial à la fin des études.	Non
	Bourse générale du millénaire	Accessible aux étudiants ne détenant pas de grade universitaire de premier cycle qui répondent aux critères de mérite et qui font partie des étudiants les plus nécessiteux. Le montant de la bourse varie entre 2 000 \$ et 3 500 \$, selon le besoin, la moitié étant accordée sous forme de remise de prêt.	Oui
Yukon	Aucun	s.o.	s.o.
T.N.-O.	Prêt susceptible de remise	Une fois que l'étudiant a terminé avec succès un programme d'études à temps plein, on déduit 1 000 \$ de sa dette active par tranche de trois mois de résidence dans les Territoires du Nord-Ouest par la suite.	Non
Nunavut	Prêt principal	Voir la description du prêt susceptible de remise offert dans les Territoires du Nord-Ouest.	Non

2. Voir la définition p. 19

VIII. REMBOURSEMENT

LES SIX PREMIERS MOIS

Durant les six premiers mois suivant la fin de leurs études à temps plein, les étudiants ne sont pas tenus de faire des paiements sur leur prêt étudiant (pour cette raison, ce délai est souvent appelé « période de grâce »). Cette période de grâce est accordée en reconnaissance du fait qu'il faut généralement un certain temps aux finissants pour s'établir sur le marché du travail et s'assurer d'un revenu suffisant pour assumer un remboursement régulier de leur dette. Dans le cadre de la plupart des programmes de prêts provinciaux et territoriaux, cette période constitue une prolongation de la bonification des intérêts pendant les études, le gouvernement continuant alors d'assumer le paiement des intérêts sur la dette. Cependant, ce n'est pas le cas pour les programmes de l'Ontario, du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre desquels si même aucun paiement n'est exigé durant les six premiers mois suivant l'obtention du diplôme, les frais d'intérêt commencent à s'accumuler et les étudiants devront les payer en bout de ligne.

CONSOLIDATION

À la fin de la période de grâce de six mois, les étudiants doivent « consolider » leur dette. Malheureusement, ce terme porte quelque peu à confusion dans la majorité du pays. En principe, la consolidation signifie le regroupement de tous les prêts impayés en un prêt unique. Cependant, comme les programmes de prêt fédéraux et provinciaux sont assujettis à des règles différentes et bénéficient de subventions différentes, il est généralement impossible de consolider les prêts provenant de sources fédérales et provinciales en un seul prêt. Toutefois, les étudiants de la Saskatchewan et de l'Ontario sont en mesure de le faire depuis 2001 pour les emprunts contractés à compter de 2001. De plus, compte tenu de modifications apportées aux mécanismes des programmes de prêts il est même souvent impossible de consolider de prêts provenant de la même

source. Par exemple, les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants avant août 1995, lorsque le programme était administré par l'intermédiaire de banques en vertu d'une « garantie d'emprunt », ne peuvent être consolidés avec ceux accordés entre août 1995 et avril 2001, lorsque le programme était géré par les banques selon un système de « prime de risque ». De plus, les prêts accordés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants depuis avril 2001 ne peuvent être consolidés avec les prêts antérieurs du même programme, car les prêts sont maintenant consentis directement, en vertu d'un nouveau régime de « prêt direct ». Par conséquent, les étudiants qui font partie de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui obtiennent leur diplôme en 2002 et qui sont aux études depuis 1994 devront peut-être consolider jusqu'à six prêts de façon séparée. Les étudiants des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Québec, qui ne font pas partie de cette zone et où les politiques ont moins varié, n'ont qu'un seul prêt à rembourser.

Le tableau 4A.VIII.2 énumère la liste des prêts que doivent consolider séparément les étudiants dans chaque province ou territoire.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Au moment de la consolidation, l'emprunteur doit prendre plusieurs décisions. La première — du moins à l'intérieur de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants — a trait au taux d'intérêt. Les emprunteurs de cette zone peuvent choisir de payer des intérêts sur les prêts fédéraux et provinciaux selon un taux préférentiel variable plus 2,5 % ou un taux préférentiel fixe plus 5 % (ces taux s'appliquent uniquement aux prêts accordés après 1995; les taux d'intérêt

Durant les six premiers mois suivant la fin de leurs études à temps plein, les étudiants ne sont pas tenus de faire des paiements sur leur prêt étudiant.

TABLEAU 4A.VIII.1 — RESPONSABILITÉ DU PAIEMENT DES INTÉRÊTS SUR LA DETTE DURANT LA PÉRIODE DE GRÂCE DE SIX MOIS

PROVINCE OU TERRITOIRE	PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	PRÊTS D'AIDE AUX ÉTUDIANTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX
C.-B.	Étudiant	Étudiant
Alberta	Étudiant	Étudiant
Saskatchewan	Étudiant	Gouvernement provincial
Manitoba	Étudiant	Gouvernement provincial
Ontario	Étudiant	Étudiant
Québec	s.o.	Étudiant
N.-B.	Étudiant	Gouvernement provincial
Î.-P.-É.	Étudiant	Gouvernement provincial
N.-É.	Étudiant	Gouvernement provincial
T.-N.	Étudiant	Gouvernement provincial
Yukon	Étudiant	s.o.
T.N.-O.	s.o.	Gouvernement territorial
Nunavut	s.o.	Gouvernement territorial

TABLEAU 4A.VIII.2 – CONSOLIDATION DE PRÊTS ET NOMBRE TOTAL POSSIBLE DE PRÊTS

PROVINCE OU TERRITOIRE	PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	PRÊTS AUX ÉTUDIANTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	NOMBRE TOTAL POSSIBLE DE PRÊTS À REMBOURSER
C.-B.	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1995; 1995–2000; après 2000	6
Alberta	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1994; 1994–2001; après 2001	6
Saskatchewan	Avant 1995; 1995–2001; après 2001 ^a	Avant 1996; 1996–2001; après 2001 ^a	5
Manitoba	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	6
Ontario	Avant 1995; 1995–2001; après 2001 ^a	Avant 2001; après 2001 ^a	4
Québec	s.o.	Prêt unique	1
N.-B.	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	6
Î.-P.-É.	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	6
N.-É.	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1993; 1995–2001; après 2001	6
T.-N.	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	6
Yukon	Avant 1995; 1995–2001; après 2001	Aucun	3
T.N.-O.	s.o.	Prêt unique	1
Nunavut	s.o.	Prêt unique	1

Note : ^a Les prêts provinciaux et fédéraux consentis après août 2001 aux étudiants de la Saskatchewan et de l'Ontario peuvent être consolidés en un prêt unique.

applicables aux prêts consentis avant 1995 sont établis annuellement par le gouvernement du Canada). Au Québec, le taux n'est pas négociable; le gouvernement provincial établit deux fois l'an un taux fixe équivalant au taux préférentiel, plus 0,5 %.

L'autre grande décision à prendre concerne la durée de la période de remboursement. La période « par défaut » s'étale sur 10 ans; cependant, elle peut être plus longue ou plus courte.

ALLÈGEMENT DES INTÉRÊTS

Comme nous l'avons souligné plus haut, les emprunteurs mettent parfois du temps à s'établir sur le marché du travail et à avoir un revenu suffisant pour assumer des paiements réguliers sur leurs prêts. Les jeunes travailleurs disposent souvent d'un revenu faible ou instable pendant une période prolongée. La plupart des étudiants réussissent à s'établir dans un délai de six mois; d'autres, cependant, mettent plus de temps. On accorde donc, dans certains cas, l'allègement des intérêts au-delà de la période de grâce de six mois, à l'intention des emprunteurs sans emploi ou à faible revenu.

La plupart des administrations du pays ont suivi l'exemple du gouvernement du Canada et établi un régime passablement généreux d'allègement des intérêts. En outre, contrairement à de nombreux aspects des prêts aux étudiants, les critères d'admissibilité et les avantages des programmes fédéral et provinciaux sont identiques.

RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

Une autre forme d'aide est offerte au sein de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants une fois que les possibilités d'allègement sont épuisées. Si l'emprunteur est toujours jugé inapte à rembourser sa dette, il peut alors être admissible au programme Réduction de la dette en cours de remboursement. Ce programme permet à l'emprunteur de bénéficier d'une réduction de dette unique équivalant à 10 000 \$ ou à 50 % du solde des prêts accordés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (selon le moins

élevé des deux). Toutes les provinces faisant partie de la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants, à l'exception de Terre-Neuve, offrent des mesures identiques liées à leurs propres programmes de prêt aux étudiants. Ce type de mécanisme n'est pas offert au Québec, ni dans aucun des territoires.

DÉFAUT DE PAIEMENT ET FAILLITE

Un « défaut de paiement » survient lorsque l'emprunteur manque à son obligation de payer pendant une période déterminée (soit 270 jours en vertu des nouvelles règles du Programme canadien de prêts aux étudiants et 90 jours au Québec). Lorsqu'un prêt fait l'objet d'un défaut de paiement, les prêteurs peuvent prendre des mesures, y compris une action en justice et le recours à une agence de recouvrement, afin de recouvrer le prêt. Un étudiant qui manque à son obligation de rembourser un prêt aux étudiants se trouve dans une situation semblable à celle d'une personne qui omet d'acquitter plusieurs paiements consécutifs sur sa carte de crédit. Plus l'emprunteur retarde, plus il nuit à sa cote de crédit. De plus, les emprunteurs qui négligent le remboursement de leurs prêts étudiants ne sont pas en mesure d'obtenir un autre prêt étudiant tant qu'ils ne reprennent pas leurs versements et qu'ils n'acquittent pas les paiements en souffrance.

La « faillite » est beaucoup plus grave. Il s'agit d'une procédure judiciaire en vertu de laquelle un débiteur tente de se soustraire à ses obligations envers tous ses créanciers, en raison de son incapacité de payer. Selon une loi fédérale promulguée en 1998, les étudiants ne peuvent, pendant les 10 années suivant la fin de leurs études, éviter de rembourser leur prêt étudiant pour cause de faillite. Si un étudiant fait une faillite personnelle, tous les prêts aux étudiants « survivent » à la faillite, et le débiteur est toujours tenu de respecter ses obligations envers le prêteur. En fait, les gouvernements se voient accorder le statut de « créancier privilégié », compte tenu du fait que les prêts consentis en vertu des programmes de prêts aux étudiants sont assortis de modalités très généreuses et comportent des subventions importantes pour l'allègement des intérêts, notamment.

TABLEAU 4A.VIII.3 — PROGRAMMES D'EXEMPTION DE PAIEMENT D'INTÉRÊTS AU CANADA

	PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	PROGRAMMES PROVINCIAUX DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS
Programme canadien de prêts aux étudiants, plus toutes les provinces, sauf Terre-Neuve et le Québec	<p>Pour les emprunteurs qui répondent au critère du faible revenu et qui cherchent du travail ou ne sont pas en mesure de travailler en raison d'une maladie, le gouvernement paiera les intérêts sur les prêts étudiants à raison de tranches supplémentaires de six mois, jusqu'à concurrence de 30 mois.</p> <p>Lorsque les difficultés financières durent au-delà de 30 mois, l'allègement des intérêts peut être prolongé jusqu'à 54 mois; cependant, l'emprunteur doit avoir terminé ses études dans les cinq années précédentes.</p>	Identique au Programme canadien de prêts aux étudiants
Terre-Neuve	Idem	Pour les emprunteurs qui répondent au critère lié du faible revenu et qui cherchent du travail ou ne sont pas en mesure de travailler en raison d'une maladie, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts aux étudiants de Terre-Neuve pendant trois mois; par la suite, le débiteur peut demander de nouveau un allègement des intérêts pour une période maximale de 18 mois. L'allègement des intérêts n'est accordé que durant les 36 premiers mois suivant la fin des études.
Québec	s.o.	Pour les emprunteurs qui répondent au critère lié du faible revenu et qui cherchent du travail ou ne sont pas en mesure de travailler en raison d'une maladie, le gouvernement paie les intérêts sur le prêt aux étudiants pendant six mois; par la suite, le débiteur peut demander de nouveau un allègement des intérêts pour une période maximale de 24 mois. L'allègement des intérêts n'est accordé qu'aux emprunteurs qui ont terminé leurs études dans les cinq années précédentes.
Yukon	Voir la description du Programme canadien de prêts aux étudiants	Aucun programme de prêts
T.N.-O. et Nunavut	s.o.	Aucun programme d'exemption de paiement d'intérêts

Chapitre 4B

Chapitre 4B — Autres formes d'aide financière et de crédit aux étudiants

I. INTRODUCTION — À LA RECHERCHE D'AUTRES FORMES D'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière gouvernementale aux étudiants, l'objet du chapitre 4A, constitue la principale source de financement des étudiants au Canada. Plusieurs autres sources importantes d'aide financière doivent toutefois être examinées si l'on veut dresser un bilan complet de l'état du financement des étudiants au Canada.

Les principales sources de financement non gouvernementales sont les établissements d'enseignement eux-mêmes. De nouvelles données obtenues par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire laissent supposer que les universités canadiennes (et, dans une moindre mesure, les collèges) fournissent aux étudiants un peu plus de 200 millions de dollars chaque année en aide financière, montant réparti plus ou moins équitablement entre un soutien fondé sur les besoins et des bourses fondées sur le mérite. Collectivement, les universités sont donc le troisième fournisseur de bourses en importance au pays, derrière le gouvernement du Québec et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. La section II du présent chapitre présente une analyse détaillée de *l'aide consentie par les établissements d'enseignement*, ainsi qu'un aperçu des subventions accordées par des tiers (fondations privées et autres organisations).

Les prêts non subventionnés du secteur privé, en majorité fournis par les banques constituent une option de rechange aux prêts étudiants subventionnés par le secteur public. Bien que ces prêts requièrent généralement soit un revenu stable, soit un parent cosignataire (qui ne sont pas des exigences pour l'obtention d'un prêt étudiant du gouvernement), ils semblent fournir à la fois un complément et une solution de remplacement aux prêts gouvernementaux. Il existe peu de données sur l'importance des prêts provenant de cette source, quoiqu'il y ait une quantité considérable d'information sur les particularités des divers produits financiers offerts aux étudiants par les institutions financières. On dispose également de quantité de nouvelles données sur l'usage par les étudiants des instruments de crédit à court terme :

les cartes de crédit. Comme on le verra à la section III traitant des *prêts privés aux étudiants et des cartes de crédit*, les institutions financières, contrairement aux gouvernements, n'hésitent pas à opérer une discrimination en fonction des revenus ultérieurs potentiels des demandeurs.

L'aide publique aux étudiants ne prend pas uniquement la forme d'une aide financière. D'un bout à l'autre du pays, les gouvernements dépensent aussi des millions de dollars annuellement dans des programmes d'emploi pour étudiants. On admet ouvertement que ces programmes ne sont pas créés uniquement, ou même principalement, pour offrir une aide financière aux étudiants. Ces initiatives d'emploi pour étudiants visent également d'autres objectifs en matière de politique gouvernementale : acquisition de compétences et expérience de travail et versement de subventions indirectes aux organisations sans but lucratif. Quoiqu'il en soit, ces programmes représentent globalement une importante source de revenu pour les étudiants; la section IV du présent chapitre décrit toute la gamme des *programmes d'emploi pour étudiants*.

La dernière option de rechange à l'aide financière aux étudiants qui sera explorée dans le présent chapitre est l'aide fiscale. Alors qu'on pourrait penser que le monde de la fiscalité et les allègements fiscaux sont au dernier rang des préoccupations des étudiants, qui ont des revenus relativement modestes, ces derniers, tout comme les diplômés et les membres de leur famille, peuvent bénéficier d'un grand nombre d'*avantages fiscaux*, qui d'ailleurs ne cessent de se multiplier. La section V analyse les divers types de déductions fiscales, de crédits d'impôt et de reports d'imposition dont peuvent bénéficier les étudiants, et démontre que, de ce fait, un étudiant peut gagner presque deux fois plus d'argent qu'un autre particulier avant que son revenu ne devienne imposable.

Les principales sources de financement non gouvernementales sont les établissements d'enseignement eux-mêmes.

II. AIDE FINANCIÈRE CONSENTIE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les résultats de l'enquête montrent que les universités et les collèges dépensent un peu plus de 221,6 millions de dollars en aide financière aux étudiants.

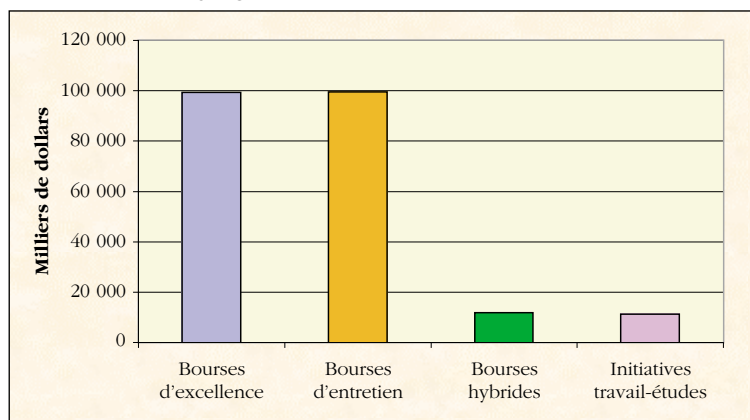
Les établissements d'enseignement sont, par le versement des bourses fondées sur les besoins et des bourses fondées sur le mérite, d'importants fournisseurs d'aide financière aux étudiants. Bien que l'importance de cette source de financement soit reconnue depuis longtemps, ses aspects qualitatifs et quantitatifs n'ont jamais été particulièrement bien compris. Une enquête réalisée récemment par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire vient toutefois éclairer ces pratiques.

Dans le cadre de l'enquête, menée à l'été et à l'automne 2001, on a demandé aux administrateurs des programmes d'aide financière des universités et des collèges de fournir des renseignements sur le nombre et les types de bourses offertes aux étudiants. La totalité des universités et collèges publics au Canada ont été approchés; 41 universités (incluant les plus grandes universités au pays, à l'exception de l'Université de Waterloo) et 77 collèges ont accepté de participer. Les résultats couvrent donc la vaste majorité des fonds administrés au niveau universitaire et fournissent, tout au moins, un échantillon hautement représentatif des établissements au niveau collégial.

Les résultats de l'enquête montrent que les universités et les collèges canadiens dépensent un peu plus de 221,6 millions de dollars en aide financière aux étudiants. Les bourses fondées sur les besoins (bourses d'entretien) et les bourses fondées sur le mérite (bourses d'excellence) représentent à elles deux environ 45 % de ce montant (un peu plus de 99 millions de dollars sont versés dans chaque catégorie), le reste provenant des bourses « hybrides » excellence-entretien, ainsi que d'initiatives travail-études (un peu plus de 11 millions de dollars dépensés dans chaque catégorie). La figure 4B.II.1 montre la distribution des bourses selon le type d'aide.

On ne sera probablement pas surpris de constater que l'argent mis à la disposition des étudiants par les établissements d'enseignement est grandement concentré dans les universités; plus de 95 % de ces fonds sont offerts par les établissements universitaire.

FIGURE 4B.II.1 — TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE CONSENTIE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AUX ÉTUDIANTS SELON LE TYPE D'AIDE



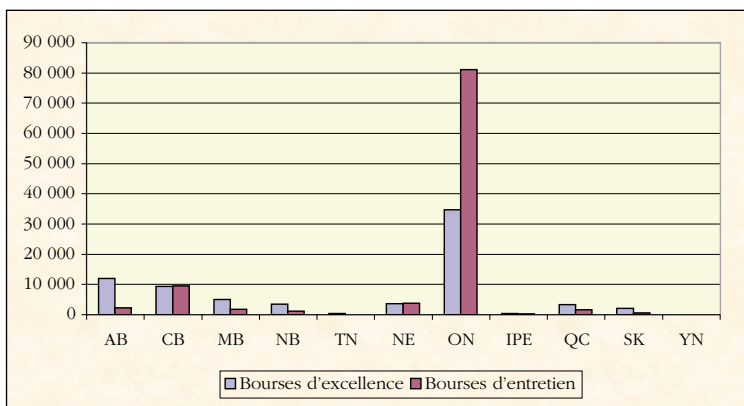
Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur l'aide financière aux étudiants accordée par les établissements d'enseignement*.

Les bourses offertes par les établissements ne sont pas réparties équitablement à travers le pays. Comme l'indique la figure 4B.II.2, plus de 50 % des bourses d'excellence et 80 % des bourses d'entretien sont accordées par les universités de l'Ontario. Cette situation semble découler de deux politiques du gouvernement de cette province : la première exige que les établissements d'enseignement mettent de côté, pour l'aide financière aux étudiants, 30 % de la valeur des recettes produites par la hausse des droits de scolarité pendant la période de 1996 à 1999; la seconde consiste à fournir des crédits de contrepartie pour tous les fonds de source privée versés aux établissements aux fins de l'aide aux étudiants fondée sur les besoins. À elles deux, ces politiques ont créé de très vastes réserves d'aide financière aux étudiants fondée sur les besoins en Ontario.

Le montant moyen des bourses ne varie pas beaucoup d'une province à une autre. Pour une bourse d'excellence, il est d'environ 1 300 \$, alors que pour une bourse d'entretien, il est d'un peu plus de 1 000 \$.

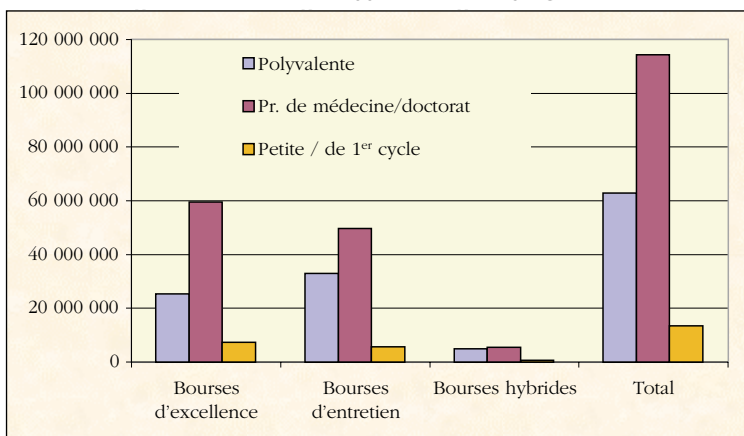
Tous les types d'établissements ne possèdent pas les mêmes capacités d'aide financière aux étudiants. Les grandes universités de recherche (celles connues sous la terminologie de la revue *Maclean's* comme des « universités avec programmes de médecine/doctorat ») fournissent la part du lion de toute l'aide financière versée par les établissements au Canada, à la fois pour les bourses d'entretien et, de façon encore plus marquée, pour les bourses d'excellence. Sur ce point, cependant, ces catégories dissimulent autant d'information qu'elles n'en révèlent. Un peu plus de la moitié de toutes les bourses d'entretien (selon leur valeur totale calculée) accordées par les universités avec programmes de médecine/doctorat proviennent d'un seul et même établissement d'enseignement (l'Université de Toronto); de la même façon, plus de 40 % des bourses d'entretien offertes par les universités « polyvalentes »

FIGURE 4B.II.2 — BOURSES D'EXCELLENCE ET BOURSES D'ENTRETIEN CONSENTIES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SELON LA PROVINCE



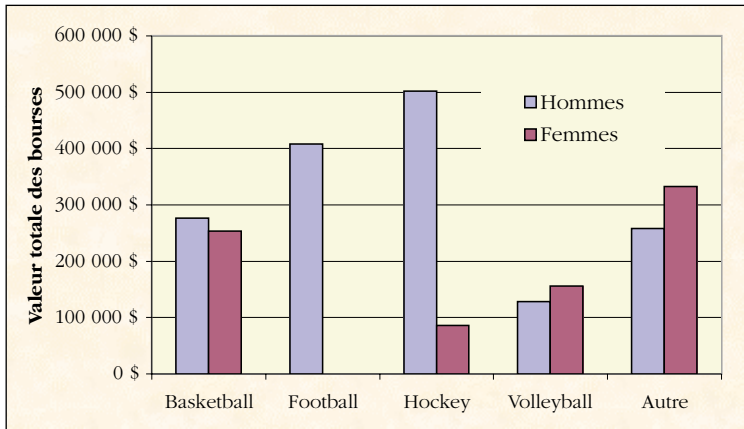
Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur l'aide financière aux étudiants accordée par les établissements d'enseignement*.

FIGURE 4B.II.3 — VALEUR TOTALE DES BOURSES CONSENTIES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SELON LE TYPE DE BOURSE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur l'aide financière aux étudiants accordée par les établissements d'enseignement*

FIGURE 4B.II.4 — BOURSES AUX ÉTUDIANTS-ATHLÈTES AU CANADA SELON LE SPORT ET LE SEXE



Source : Sport interuniversitaire canadien (SIC)

au Canada proviennent de l'Université York. En fait, un peu plus de 40 % de toutes les bourses d'entretien versées par des établissements du pays proviennent de ces deux universités. La figure 4B.II.3 fournit des données sur l'aide financière accordée selon le type de bourse et le type d'établissement d'enseignement.

Il y a bien sûr un autre type bien connu de bourse versée par les établissements : les bourses aux étudiants-athlètes. Des données récentes fournies par l'organisme Sport interuniversitaire canadien (SIC) font la lumière sur la nature et l'importance des bourses aux étudiants-athlètes. En 2000–2001, environ 2,4 millions de dollars ont été versés sous forme de bourses à 2 060 étudiants-athlètes (pour un montant moyen de 1 165 \$). Plus de la moitié de cette somme a été fournie par les établissements d'enseignement de l'Ouest du Canada, principalement pour le hockey, le basketball et le football. Près de 65 % de toutes les bourses aux étudiants-athlètes au Canada sont remises à des hommes, ce qui est légèrement non proportionnel au pourcentage total d'athlètes masculins au pays (les hommes

comptent pour 54 % des athlètes inscrits à SIC). L'écart est entièrement attribuable aux bourses remises aux joueurs de hockey et de football; dans ces deux sports, les hommes reçoivent respectivement 85 % et 100 % de toutes les bourses. Dans tous les autres sports combinés, les femmes dépassent les hommes tant pour le nombre de bourses que pour la valeur de celles-ci. Le tableau 4B.II.4 montre la distribution des bourses aux étudiants-athlètes selon le sport et selon le sexe.

Enfin, une dernière source de revenu sous forme de bourses d'études provient des sociétés ou des fondations sans but lucratif. Il y a très peu de détails sur ce secteur; la seule tentative pour le décrire a été réalisée par studentawards.com dans le cadre du 2000 *National Scholarship Information Project*, qui analysait les données sur les bourses provenant de la propre banque de données de l'organisation. Bien que cette base de données sur les bourses soit la plus importante au Canada, on ne sait pas à quel point elle est complète.

Selon studentawards.com, il y a environ 900 bourses gérées par des sociétés et des organisations sans but lucratif au Canada. Ces bourses sont d'environ 2 000 \$ en moyenne, quoique ce chiffre soit gonflé par 92 bourses « de recherche », d'une valeur moyenne de 18 000 \$, presque assurément destinées aux étudiants de 2^e ou de 3^e cycle. La valeur totale annuelle de ces bourses est d'environ 1,9 million de dollars. Ces chiffres ne révèlent certainement pas toute l'étendue de la participation du secteur privé et des organisations sans but lucratif aux programmes de bourses, puisqu'ils ne tiennent compte que des bourses administrées par ces secteurs, alors qu'un volume considérable des fonds provenant de cette source sont, en réalité, gérés par les établissements eux-mêmes.

III. PRÊTS PERSONNELS ET CARTES DE CRÉDIT

PRÊTS PERSONNELS AUX ÉTUDIANTS

Les prêts étudiants du gouvernement ne constituent pas le seul instrument financier mis à la disposition des étudiants. La plupart des grandes banques offrent également des marges de crédit aux étudiants. La marge de crédit est une sorte de crédit renouvelable : de nouveaux fonds deviennent disponibles au fur et à mesure que des paiements sont effectués sur le crédit déjà utilisé, ce qui permet aux particuliers d'emprunter de l'argent au besoin, jusqu'à concurrence d'un montant maximum préalablement approuvé. Contrairement aux prêts étudiants, la disponibilité d'une marge de crédit n'est pas fondée sur le besoin. Les marges de crédit des banques peuvent donc représenter une option intéressante pour les étudiants qui ne répondent pas aux critères régissant l'aide fondée sur les besoins.

Aucun regroupement de statistiques n'a été réalisé sur les marges de crédit, et les banques ont comme règle de ne pas divulguer de renseignements sur les emprunteurs. Selon les meilleurs renseignements dont nous disposons, qui proviennent de l'enquête *Undergraduate Students Survey* menée en 2002 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire et de l'*Enquête du consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial 2002*, de 10 % à 20 % de tous les étudiants des niveaux collégial et universitaire utilisent le prêt personnel comme forme de financement.

Pour avoir droit à une marge de crédit pour étudiant, le candidat doit fournir la preuve qu'il est inscrit à temps plein ou à temps partiel dans un collège ou une université reconnu au Canada. Le domaine d'études n'est généralement pas pris en considération. Cependant, certaines institutions financières offrent des modalités spéciales aux étudiants inscrits à certains programmes menant à une profession libérale. De plus, le demandeur doit être citoyen canadien ou immigrant reçu (quoique certaines institutions financières admettent des étudiants étrangers à la condition qu'ils aient un cosignataire qui, lui, est citoyen canadien).

Comme la plupart des étudiants n'ont pas de revenu stable, un cosignataire est souvent requis pour garantir que les mensualités seront versées. Le cosignataire doit être financièrement indépen-

dant et capable de payer les frais d'intérêt requis, avoir l'âge de la majorité dans la province où la marge de crédit est établie, et, règle générale, être citoyen canadien ou immigrant reçu.

Certaines institutions financières accorderont une marge de crédit à des étudiants sans cosignataire, pourvu que le demandeur puisse prouver qu'il a les moyens financiers d'acquitter les frais d'intérêt mensuels. Dans ce cas, le demandeur doit avoir l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où la marge de crédit est établie et il doit généralement avoir à son actif une expérience de travail à temps plein. Les dossiers de crédit du candidat et du cosignataire seront vérifiés avant que la marge de crédit ne soit accordée.

L'institution financière qui prête l'argent établit la limite de prêt selon la demande de fonds de l'étudiant, son dossier de crédit et sa capacité de remboursement actuelle et future. Pendant qu'il est encore aux études, l'emprunteur est seulement tenu de payer les frais d'intérêt mensuels sur le montant de crédit utilisé. Cette modalité est plus exigeante que dans le cas des prêts étudiants du gouvernement, pour lesquels les emprunteurs n'ont généralement pas à faire de paiement pendant leur période d'études.

La plupart des institutions financières offrent un taux d'intérêt préférentiel aux étudiants, soit le taux de base plus un pourcentage (habituellement + 1 %). L'un des avantages d'une marge de crédit pour étudiant est l'accessibilité facile et rapide à des fonds quand le besoin se fait sentir. Un autre avantage est que l'intérêt n'est payé que sur le *montant utilisé*. Toutes les institutions financières canadiennes permettent aux emprunteurs encore aux études d'acquitter uniquement les frais d'intérêt mensuels.

Après l'obtention de leur diplôme, les étudiants jouissent habituellement d'un délai de grâce (généralement 12 mois, comparativement à six mois pour les prêts du gouvernement), ce qui leur permet de s'établir sur le marché du travail avant de commencer à rembourser le solde du prêt. À la fin du délai de grâce, la marge de crédit renouvelable devient un prêt ordinaire assorti d'un taux d'intérêt plus élevé, et

10 % à 20 % de tous les étudiants des niveaux collégial et universitaire utilisent le prêt personnel comme forme de financement.

des paiements mensuels doivent être faits sur l'intérêt du capital. Le délai de remboursement est négocié entre la banque et l'emprunteur et varie en fonction du montant emprunté et de la capacité de l'emprunteur à rembourser sa dette.

Aucune banque canadienne n'impose de pénalités pour un remboursement anticipé du capital. Le tableau 4B.III.1 présente les diverses options de marge de crédit offertes aux étudiants par les banques canadiennes au mois de juillet 2001.

TABALEAU 4B.III.1 — OPTIONS DE MARGE DE CRÉDIT OFFERTES AUX ÉTUDIANTS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES^a

	CIBC	BANQUE DE MONTRÉAL	BANQUE NATIONALE DU CANADA	BANQUE ROYALE	TD CANADA TRUST	CS ALTERA	BANQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA	COOPÉRATIVES DE CRÉDIT (DIVERSES)
Localisation des succursales	Toutes les provinces	Toutes les provinces	C.B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.B. et N.É.	Toutes les provinces	Toutes les provinces	Ont. et Qc	Ont., Qc et Sask.	Toutes les provinces
Cosignataire requis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vérification du dossier de crédit	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Plafond annuel	15 000 \$	6 500 \$	5 500 \$	Variable (minimum 5 000 \$)	8 000 \$ (temps plein) 4 000 \$ (temps partiel)	15 000 \$	6 000 \$	2 500 \$– 6 000 \$
Nombre maximum d'années	n.d.	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	4	Obligation de faire une nouvelle demande et d'être jugé admissible chaque année
Plafond total	40 000 \$	26 000 \$	22 000 \$	Variable	Variable	40 000 \$	24 000 \$	Variable
Taux d'intérêt préférentiel	Préférentiel + 1 %	Préférentiel + 1 %	Préférentiel + 1 %	Préférentiel + 1 %	Préférentiel + 1 %	Préférentiel + 1 %	Préférentiel + 1 %	Préf. + 0,5 % à préf. + 2,5 %
Paiements mensuels pendant les études	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement
Délai de grâce après obtention du diplôme	12 mois	12 mois	12 mois	Négociable	12 mois	12 mois	6 mois	Jusqu'à 12 mois
Conversion en prêt après obtention du diplôme	Oui	Oui	Oui	Habituellement	Oui	Oui	Oui	Oui
Taux d'intérêt plus élevé pendant la période de remboursement	Oui	Oui	Oui	Habituellement	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur l'aide financière aux étudiants accordée par les établissements d'enseignement*

Note : ^a Les banques canadiennes suivantes n'offrent pas de marges de crédit aux étudiants : Banque de Nouvelle-Écosse, Banque Canadienne de l'Ouest, Banque Citizens du Canada, Banque Laurentienne, Banque Manuvie du Canada et President's Choice Bank.

TABLEAU 4B.III.2 — MARGES DE CRÉDIT ÉTUDIANT OFFERTES AUX ÉTUDIANTS INSCRITS À CERTAINS PROGRAMMES PROFESSIONNELS

	CIBC	BANQUE DE MONTRÉAL	BANQUE NATIONALE DU CANADA	BANQUE ROYALE	TD CANADA TRUST	BANQUE DES PREMIÈRES NATIONS DI CANADA
Localisation des succursales	Toutes les provinces	Toutes les provinces	C.B., Alb., Sask., Man., Ont., Qc, N.B. et N.É.	Toutes les provinces	Toutes les provinces	Ont., Qc et Sask.
Programmes d'études^a	MD, DN, VT, OP, DR, MBA	MD, DN, VT, OP, PH, CH, CA, DR	MD, DN, VT, OP, PH, DR, GC	Tous les programmes de 2 ^e et 3 ^e cycles sont admissibles	MD, DN, VT, MBA, DR, ES	Tous les programmes de 2 ^e et 3 ^e cycles sont admissibles
Maximum annuel	15 000 \$	Varie selon le programme	Varie selon le programme	Variable (minimum 5 000 \$)	Varie selon le programme	15 000 \$
Nombre maximum d'années	n.d.	4	n.d.	n.d.	Varie selon le programme	n.d.
Plafond total	80 000 \$	65 000 \$– 100 000 \$	28 000 \$– 80 000 \$	Variable	6 000 \$– 60 000 \$	84 000 \$
Taux d'intérêt préférentiel	Base + 0,5 %	Base + 0,5 %	Base + 0,25 % – 1 %	Base + 1 %	Base + 0,5 % – 1 %	Base + 1 %
Paiements mensuels au cours des études	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement	Intérêt seulement
Délai de grâce après obtention du diplôme	Jusqu'à l'obtention d'un emploi	Varie selon le programme	Varie selon la province et le programme	Varie selon la situation financière	12 mois	6 mois
Remboursement	Variable (maximum 20 ans)	Variable selon la situation financière	Idem	Idem	Variable (maximum 20 ans)	Variable (maximum 20 ans)

Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Enquête sur l'aide financière aux étudiants accordée par les établissements d'enseignement*

Note : ^a Légende des programmes : MD = médecine, DN = dentisterie, VT = médecine vétérinaire, OP = optométrie, DR = droit, MBA = Maîtrise en administration des affaires, PH = pharmacologie, CH = chiropratique, CA = comptabilité, GC = génie civil, ES = études supérieures.

Plusieurs banques offrent diverses options de marge de crédit aux étudiants inscrits à des programmes menant à des professions libérales, notamment la médecine, la dentisterie et la maîtrise en administration des affaires. Ces marges de crédit, qui, à plusieurs égards, sont plus avantageuses que les marges de crédit pour étudiants courantes, sont offertes aux étudiants de ces programmes parce que leur champ d'études les identifie auprès des banques comme des « clients privilégiés » et des emprunteurs présentant un bon risque de crédit. Bien que les modalités varient d'une banque à une autre, en règle générale, ces marges de crédit spéciales permettent aux étudiants d'emprunter plus d'argent à des taux d'intérêt inférieurs et sont assorties d'un échelonnement plus souple du remboursement. Le tableau 4B.III.2 présente les diverses options de marge de crédit offertes aux étudiants de certains programmes menant à des professions libérales.

CARTES DE CRÉDIT

Malgré les inquiétudes grandissantes concernant l'utilisation des cartes de crédit par les étudiants, les meilleures données connues démontrent que l'usage qu'ils en font ne diffère pas sensiblement de l'utilisation par la population en général. Les données sur l'usage des cartes de crédit par les étudiants proviennent d'une enquête nationale réalisée en septembre et octobre 2001 par Les Associés de recherche Ekos sur les étudiants du post-secondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Des données comparatives pour l'ensemble du pays ont pu être obtenues à partir d'une enquête nationale réalisée en octobre 2001 par la Presse canadienne (PC) et le cabinet Léger Marketing.

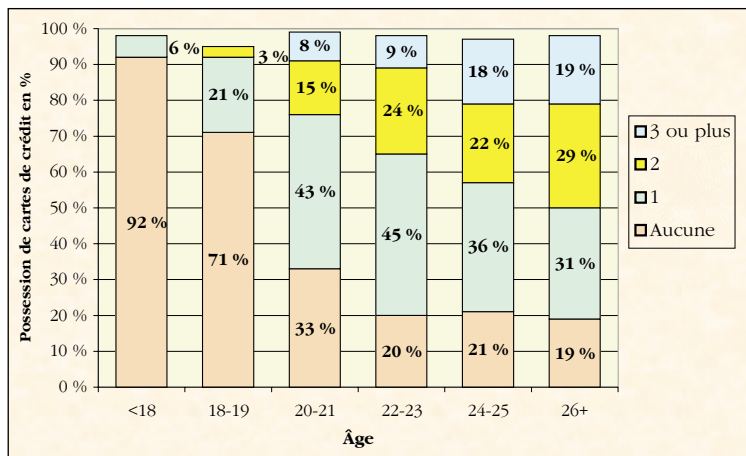
L'enquête d'Ekos a permis d'établir que près des deux tiers des étudiants canadiens fréquentant un établissement post-secondaire (tant université que collège) possèdent au moins une carte de crédit, et que près de 40 % d'entre eux

TABLEAU 4B.III.3 — RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS SELON LE NOMBRE DE CARTES DE CRÉDIT QU'ILS POSSÈDENT

NOMBRE DE CARTES DE CRÉDIT	RÉPARTITION
0	35 %
1	35 %
2	17 %
3	5 %
4+	5 %
NSP/NR	3 %

Source : Les Associés de recherche Ekos, *Enquête sur les finances des étudiants — Résultats de base*

FIGURE 4B.III.1 — NOMBRE DE CARTES DE CRÉDIT SELON L'ÂGE DE L'ÉTUDIANT^a



Source : Les Associés de recherche Ekos, *Enquête sur les finances des étudiants — Résultats de base*

Note : ^a Comme les pourcentages ont été arrondis, il se peut que le total des catégories n'égalise pas 100.

FIGURE 4B.III.4 — RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS AVEC DETTES DE CARTES DE CRÉDIT SELON LE NIVEAU DE DETTE

MONTANT DE LA DETTE	RÉPARTITION
Moins de 500 \$	24 %
500 \$-999 \$	27 %
1 000 \$-2 499 \$	29 %
2 500 \$	19 %
NSP/NR	1 %

Source : Les Associés de recherche Ekos, *Enquête sur les finances des étudiants — Résultats de base*

disent avoir des dettes reliées à ces cartes. Le tableau 4B.III.3 ventile le nombre de cartes de crédit déclarées par les étudiants du niveau post-secondaire.

Les résultats du tableau 4B.III.3 sont très semblables aux chiffres pour la population en général. Le sondage PC — Léger Marketing sur les Canadiens et les cartes de crédit a démontré que plus de 75 % (n=1 507) des Canadiens de plus de 18 ans possédaient au moins une carte de crédit, et plus de 50 % des répondants ont affirmé posséder une ou deux cartes de crédit.

Le sondage d'Ekos a permis de mettre au jour une forte corrélation entre l'âge des étudiants et la possession d'une carte de crédit. Plus particulièrement, la possession de cartes de crédit et le nombre de cartes possédées augmentent de façon marquée avec l'âge. En fait, moins de 30 % des étudiants de moins de 20 ans possèdent une carte de crédit, alors que plus de 80 % des étudiants de plus de 21 ans possèdent au moins une carte de crédit. La figure 4B.III.1 ventile la possession de cartes de crédit par les étudiants selon l'âge.

En tout, 39 % des étudiants rapportent avoir des dettes reliées aux cartes de crédit. Parmi les étudiants endettés, 24 % ont un solde de moins de 500 \$, alors que 19 % ont une dette supérieure à 2 500 \$. Ces chiffres ne sont pas très loin des niveaux d'endettement reliés aux cartes de crédit révélés par le sondage PC — Léger Marketing. Dans le cadre de cette dernière enquête, on a demandé aux personnes interrogées combien elles devaient sur leur(s) carte(s) de crédit; un peu plus de 48 % (n=1 171) des répondants ont fait état de dettes — 24 % devaient moins de 500 \$, 10 % devaient entre 500 \$ et 1 000 \$ et près de 15 % accusaient des dettes de plus de 1 000 \$.

Selon le sondage Ekos, le niveau moyen d'endettement des étudiants possédant un solde créditeur de carte de crédit est de 1 500 \$; la médiane est de 900 \$. Ce niveau moyen d'endettement des étudiants possédant une carte de crédit est légèrement supérieur à celui qui a été calculé dans le cadre du sondage PC — Léger Marketing (1 269 \$).

Le montant de la dette accumulé sur carte de crédit par un étudiant est directement proportionnel au nombre de cartes qu'il possède. La dette moyenne pour les étudiants qui n'ont qu'une seule carte de crédit est de 900 \$. Elle passe à 1 600 \$ pour les étudiants qui possèdent deux cartes de crédit et à plus de 2 500 \$ pour ceux qui en ont trois ou plus.

IV. PROGRAMMES D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS

Outre l'aide financière directe qu'ils leur versent pour les aider à subvenir à leurs besoins, les gouvernements offrent aux étudiants un soutien par le truchement de programmes d'emploi. Ces derniers sont nombreux, mais on peut les classer suivant quatre principaux types :

- les programmes de *mentorat*, qui donnent aux étudiants l'occasion de se familiariser avec un milieu de travail au sein duquel ils bénéficient de conseils, d'encouragement et d'un soutien; ces programmes visent à susciter chez l'étudiant un début de réflexion sur son avenir;
- les programmes de soutien direct à l'emploi, qui se présentent sous deux formes : les programmes de *subventions salariales* (dans le cadre desquels le gouvernement offre aux organisations des secteurs privé et public de subventionner un certain pourcentage du salaire des étudiants embauchés) et les programmes de *création d'emplois* (destinés à assurer aux étudiants des emplois saisonniers);
- les programmes de placement, qui constituent souvent une version élargie des programmes de subventions salariales et supposent une interaction plus étroite entre les ministères fédéraux et les organisations; un type d'intervention connexe, le *counselling* permet aux étudiants d'avoir accès à diverses ressources gouvernementales, notamment des services de consultation personnelle, d'orientation vers un emploi et d'information sur le marché du travail;
- les programmes d'*entrepreneuriat*, qui encouragent les étudiants à démarrer de petites entreprises grâce à de l'aide financière et technique fournie.

Le Canada compte plus de 150 programmes d'emploi à l'intention des jeunes. La majorité d'entre eux visent les étudiants, en particulier ceux du niveau post-secondaire. Si la plupart des programmes d'emploi pour les jeunes fonctionnent toute l'année, d'autres ne sont offerts que de façon saisonnière. Dans la pré-sente partie, on mentionne *uniquement* les programmes destinés aux étudiants de niveau post-secondaire; on tient donc pas compte des programmes à l'intention des jeunes chômeurs ou des élèves du secondaire.

Dans le Canada Atlantique, la majorité des programmes d'emploi pour étudiants sont axés sur la création d'emplois et les subventions salariales. Par comparaison, peu de projets mettent l'accent sur le mentorat ou l'entrepreneuriat. Le tableau 4B.IV.1 présente les programmes d'emploi offerts aux étudiants dans cette région.

Dans le centre du Canada, les programmes d'emploi pour étudiants se divisent en quatre types. Le tableau 4B.IV.2 montre leur répartition.

Dans l'Ouest du Canada, les programmes d'emploi pour étudiants sont fondés sur le mentorat, les subventions salariales et la création d'emplois. Le Manitoba compte un nombre anormalement élevé de programmes de ce genre (bien que la plupart soient d'assez faible taille), la majorité faisant appel à une forme quelconque de subvention salariale ou de création d'emplois. Les programmes des trois autres provinces de cette région se répartissent plus également entre les quatre catégories. Le tableau 4B.IV.3 illustre la répartition par type des programmes d'emploi pour étudiants dans l'Ouest du Canada.

Le Canada compte plus de 150 programmes d'emploi à l'intention des jeunes.

TABLEAU 4B.IV.1 — PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS OFFERTS DANS LA RÉGION DU CANADA ATLANTIQUE

PROVINCE	PROGRAMME	MENTORAT	SUBVENTIONS SALARIALES/ CRÉATION D'EMPLOIS	PLACEMENT ET COUNSELLING	ENTREPRE-NEURIAT
T.-N.	Conservation Corps of Newfoundland and Labrador (CCNL)	•			
	Linkages		•		
	Small Enterprise Co-operative			•	
	Placement Program				
	Student Work and Service Program		•	•	
Î.-P.-É.	New Entrepreneur Loan Program (Student Component)				•
	Jobs for Youth		•		
N.-É.	Co-operative Employment Program		•		
	Nova Scotia Employment Program for Students		•		
	Nova Scotia Youth Conservation Corps (NSYCC)		•		
	Student Loan Employment Program		•		
N.-B.	Projet de partenariat fédéral-provincial pour la prestation de services aux jeunes	•		•	
	Programme de mentorat	•			
	Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)		•		•
	Entrepreneurship pour étudiants				•
	Accroissement de l'emploi Des jeunes en action		•		
					•

Source : Gouvernement du Manitoba, *Compilation des programmes et services d'emploi canadiens à l'intention des jeunes (2002)*

En règle générale, les programmes d'emploi pour étudiants des territoires font appel à l'aide directe — la création d'emplois et les subventions salariales, par exemple. Au Nunavut, le gouvernement en est encore aux premières étapes de l'élaboration de programmes et de services répondant aux besoins des jeunes. Dans certains cas, il passe

des contrats avec les Territoires du Nord-Ouest pour assurer la prestation de programmes et de services sur son territoire, alors que, dans d'autres, les programmes sont en cours d'examen et d'élaboration. Le tableau 4B.IV.4 présente les différents programmes d'emploi pour étudiants offerts dans les territoires.

TABLEAU 4B.IV.2 — PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS OFFERTS DANS LE CENTRE DU CANADA

PROVINCE	PROGRAMME	MENTORAT	SUBVENTIONS SALARIALES/ CRÉATION D'EMPLOIS	PLACEMENT ET COUNSELLING	ENTREPRE-NEURIAT
Québec	Projets de travail pour les jeunes « Chantier »	•			
	Assistants de français, langue seconde, volets Royaume-Uni/Irlande, Allemagne et Espagne	•		•	
	Échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire	•		•	
	Placement en entreprise privée		•		
	Moniteurs en langues officielles			•	•
	Soutien à l'emploi stratégique				•
	Placement dans les ministères et les organismes, volets emplois d'été et stages				•
	Inforoute-jeunesse		•		
Ontario	Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative		•		
	Emploi d'été pour étudiants au sein du gouvernement de l'Ontario		•		
	Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'insertion professionnelle des diplômés		•		
	Programme d'échange d'emplois d'été pour étudiants Ontario-Québec	•		•	
	Étudiants entrepreneurs				•
	Service d'emplois d'été		•	•	
	Programme Expérience été, y compris le Programme des brigadiers de la forêt		•		
	Programme Jeunes Entrepreneurs				•

Source : Gouvernement du Manitoba, *Compilation des programmes et services d'emploi canadiens à l'intention des jeunes (2002)*

De son côté, le gouvernement du Canada entretient une longue tradition de soutien à l'emploi d'été pour étudiant et de création d'emplois au sein de la fonction publique, des sociétés d'État et d'autres organismes fédéraux. De façon plus particulière, il joue un rôle important en aidant les étudiants des Premières nations à trouver du travail. Les

programmes fédéraux combinent plus souvent que ceux des provinces divers types d'aide (mentorat et placement, par exemple). On trouve dans le tableau 4B.IV.5 la liste des programmes d'emploi pour étudiants financés par le gouvernement du Canada à l'échelle nationale.

TABLEAU 4B.IV.3 — PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS OFFERTS DANS L'OUEST CANADIEN

PROVINCE	PROGRAMME	MENTORAT	SUBVENTIONS SALARIALES/ CRÉATION D'EMPLOIS	PLACEMENT ET COUNSELLING	ENTREPRE-NEURIAT
Manitoba	Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Autochtones		•		
	Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Noirs		•		
	Options carrières à l'intention des étudiants handicapés		•		
	Programme Lancement de carrières	•	•		
	Mon village		•		
	Programme des centres d'emploi jeunesse du Manitoba			•	
	Programme d'échange avec le Québec	•			
	Partenaires pour des carrières			•	
	Programme Équipe verte (REDI)		•		
	Service STEP			•	
	Équipe verte en milieu urbain		•		
	Programme de bénévolat dans la fonction publique	•			
	Jeunes Entrepreneurs				•
	Jeunes au service du Manitoba			•	
Sask.	Centennial Student Employment Program		•	•	
	Multi-Party Training Plan	•			
	Spruce Krew		•		
	Skills Canada Alberta			•	
Alberta	Summer Temporary Employment Program		•		
	First Job in Science and Technology			•	
C.-B.	Public Sector Youth Employment		•		
	Public Service Youth Hire				•
	Under-Represented Groups				
	Special Projects	•			
	Youth@BC		•		
	Youth Business and Entrepreneurship Training (YOU BET!)				•

Source : Gouvernement du Manitoba, *Compilation des programmes et services d'emploi canadiens à l'intention des jeunes (2002)*

TABLEAU 4B.IV.4 — PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS OFFERTS DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET AU YUKON

TERRITOIRE	PROGRAMME	MENTORAT/ BÉNÉVOLAT	SUBVENTIONS SALARIALES/ CRÉATION D'EMPLOIS	PLACEMENT ET COUNSELLING	ENTRE- PRENEURIAT
Yukon	Student Training and Employment Program (STEP)		•		
	Yukon Youth Conservation Corps (Y2C2)		•		
T. N.-O.	Social Assistance : Youth Educational Support	•			
	Programme emploi jeunesse		•		

Source : Gouvernement du Manitoba, *Compilation des programmes et services d'emploi canadiens à l'intention des jeunes (2002)*

TABLEAU 4B.IV.5 — PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

PROGRAMME	MENTORAT	SUBVENTIONS SALARIALES/ CRÉATION D'EMPLOIS	PLACEMENT ET COUNSELLING	ENTREPRE- NEURIAT
Horizons Sciences — Agriculture et Agroalimentaire Canada	•	•		
Programme des collections numérisées		•		
Programme de stages internationaux pour les jeunes de l'ACDI				•
Programme d'accès communautaire, Projet d'emploi pour la jeunesse		•		•
Programme des ordinateurs pour les écoles, Projet d'acquisition d'une expérience professionnelle	•	•		
Programme de stages internationaux pour les jeunes du MAECI				•
Programme des camps en sciences et en tech- nologie pour les Premières nations et les Inuits	•			
Programme carrière-été pour les étudiants inuits et ceux des Premières nations		•		
Camps de l'inforoute, des sciences et de l'entrepreneurship				•
Cyberjeunes Canada International				•
Programme d'emploi d'été de Parcs Canada		•	•	
Programme d'été pour étudiants de la GRC	•		•	
Programme d'emploi jeunesse de Rescol		•		
Horizons Sciences — Programme de stages d'Environnement Canada pour les jeunes				•
Horizons Sciences — Programme de stages pour les jeunes en sciences et en technologie				•
Stages en sciences et en technologie (deux types)				•
Prêts aux étudiants entrepreneurs				•
Placement carrière-été		•	•	
Programme Étudiants bien branchés	•			
Jeunesse Canada au travail (six programmes distincts)	•	•		
Jeunes stagiaires Canada		•		•
Service jeunesse Canada	•			

Source : Gouvernement du Manitoba, *Compilation des programmes et services canadiens d'emploi à l'intention des jeunes (2002)*

V. AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX ÉTUDIANTS

Depuis quelques années, certains changements substantiels apportés à la politique fiscale profitent aux anciens étudiants, aux étudiants d'aujourd'hui et aux futurs étudiants.

Non seulement le régime fiscal canadien permet-il aux gouvernements de toucher des recettes, mais il leur donne aussi la possibilité d'atteindre différents objectifs sociaux en encourageant certains comportements à l'aide

des mesures incitatives par ce régime. C'est ce qu'on appelle les dépenses fiscales. Ces dernières diffèrent des dépenses budgétaires ordinaires en ce sens que le gouvernement ne dépense pas directement l'argent. À la place, il renonce à une partie de ses recettes. En d'autres termes, les dépenses fiscales allègent la charge fiscale des contribuables. Elles prennent la forme d'exemptions, de déductions, de crédits ou de reports d'impôt, mesures que nous définissons ci-dessous.

- Les *reports* d'imposition sont prévus par des programmes tels que les régimes enregistrés d'épargne, en vertu desquels on peut différer le paiement de tout impôt exigible à l'égard du programme, ce qui permet de réaliser plus rapidement des économies.
- Les *exemptions* fiscales réduisent le montant d'impôt à payer, une partie ou la totalité de certains revenus (les bourses d'études, notamment) n'étant pas assujettie à l'impôt.
- Les *déductions* fiscales diminuent également le montant d'impôt à payer, car elles permettent de réduire le revenu total imposable avant le calcul de l'impôt. Elles s'avèrent donc plus avantageuses pour les gens qui ont un revenu élevé que pour les personnes à faible revenu, étant donné que le taux d'imposition augmente proportionnellement au revenu.
- Les *crédits* d'impôt sont déduits de l'impôt à payer et le réduisent d'autant. Ils représentent toujours un montant équivalent au taux marginal d'imposition le plus faible. Ainsi, ils équivalaient à 17 % jusqu'en 2001, année où

le taux marginal le plus bas du gouvernement fédéral a été ramené à 16 %. Au Canada, presque tous les crédits d'impôt sont non remboursables, c'est-à-dire que s'il reste des crédits une fois le montant d'impôt à payer réduit à néant, on ne peut les récupérer. Cependant, il arrive que les crédits restants puissent être « transférés » à un parent assumant les frais d'entretien ou « reportés » à autre année d'imposition.

Depuis quelques années, certains changements substantiels apportés à la politique fiscale profitent aux anciens étudiants, aux étudiants d'aujourd'hui et aux futurs étudiants. Nous examinerons dans la présente partie l'ensemble des avantages fiscaux accordés aux étudiants du niveau post-secondaire, notamment ceux qui s'appliquent à la période précédant les études et à la période suivant l'obtention du diplôme.

AVANTAGES OFFERTS PAR LE FÉDÉRAL

Reports d'impôt — régimes enregistrés d'épargne-études et Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le gouvernement canadien a adopté des mesures afin d'inciter les familles à commencer à épargner très tôt en vue des études post-secondaires de leurs enfants. Les deux plus importants instruments à cet égard sont les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Les REEE sont des fonds auxquels les contribuables peuvent cotiser afin de mettre de l'argent de côté en vue des études d'un bénéficiaire. Les revenus tirés de ces placements ne sont imposés que lorsque l'argent est retiré. C'est donc dire que l'imposition de ces sommes se trouve reportée jusqu'à leur utilisation aux fins prévues. Toutefois, une limite a été fixée pour la cotisation annuelle à un tel régime. En 1994 et en 1995, elle était de 1 500 \$ par bénéficiaire, sous réserve d'une limite globale à vie de 31 500 \$. En 1996, la limite

annuelle a été portée à 2 000 \$, et la limite globale, à 42 000 \$. Puis, en 1997, on a haussé à 4 000 \$ le plafond annuel.

Avant 1997, les revenus de placement produits par les cotisations à un REEE ne pouvaient servir qu'à aider le bénéficiaire désigné à poursuivre des études post-secondaires; ils constituaient un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'ils étaient touchés. Si le bénéficiaire ne faisait pas d'études post-secondaires avant l'âge de 21 ans, l'argent était remis au cotisant, qui devait payer l'impôt sur les intérêts ou les gains en capital. Depuis 1997, si le bénéficiaire désigné atteint 21 ans et qu'il n'étudie pas au niveau post-secondaire, le cotisant peut retirer les fonds investis dans le régime et les transférer au titre de toute portion non utilisée de ses droits de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite.

En 1998, le gouvernement fédéral créait la Subvention canadienne pour l'épargne-études, qui était de 20 % et venait s'ajouter aux cotisations à un REEE, jusqu'à concurrence de 400 \$ par année. Cette subvention constitue une prestation en espèces (et n'est donc pas considérée comme une dépense fiscale), mais elle a fait augmenter le coût de l'avantage fiscal accordé relativement aux REEE, car elle favorise la participation à ces régimes.

Exemptions fiscales — bourses d'excellence, de perfectionnement et d'entretien

Avant 1972, toutes les bourses d'excellence, de perfectionnement et d'entretien faisaient l'objet d'une exonération d'impôt. Cependant, la réforme fiscale de 1972 a réduit les dépenses fiscales du gouvernement à ce chapitre, et, dès lors, seule la première tranche de 500 \$ des revenus d'un étudiant provenant d'une bourse d'études était exonérée. En 2000, on a haussé le montant de cette exemption, qui devenait alors applicable aux premiers 3 000 \$ de toute bourse d'excellence, de perfectionnement ou d'entretien.

Déductions fiscales — frais de déménagement

Les étudiants peuvent déduire de leur revenu toute dépense faite pour déménager afin d'aller poursuivre des études, à la condition qu'il s'agisse d'études à temps plein et que le déménagement rapproche d'au moins 40 kilomètres l'étudiant de son lieu d'études. Il est également permis aux étudiants de déduire les dépenses engagées pour se rapprocher du lieu d'un emploi, notamment un emploi dans le cadre d'un programme d'alternance travail-études ou un emploi d'été. Dans ces cas, les frais de déménagement ne peuvent être déduits que du revenu gagné dans le nouveau lieu d'emploi. Cette mesure se fonde sur la déduction au titre des frais de déménagement accordée à tous les contribuables qui déménagent à un endroit situé au moins 40 kilomètres de leur lieu d'emploi.

Crédits d'impôt — crédit pour droits de scolarité

Initialement créé en 1961, ce crédit d'impôt de 16 % s'applique aux droits de scolarité payés par un étudiant à un établissement d'enseignement reconnu si ces droits totalisent plus de 100 \$. Le budget de 1997 a étendu le crédit à tous les frais connexes obligatoires perçus par les établissements d'enseignement supérieur, à l'exception des frais versés aux associations étudiantes. Toute fraction inutilisée de ce crédit peut être transférée à un conjoint, à un parent ou à un grand-parent assumant les frais d'entretien, jusqu'à concurrence de 5 000 \$. En outre, depuis 1997, on peut la reporter à une année d'imposition ultérieure.

Crédits d'impôt — crédit pour études

Les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement reconnu peuvent demander un crédit d'impôt en fonction de la durée et de l'intensité des études. Jusqu'en 1995, ce crédit était d'à peine 60 \$ par mois d'études, et on ne l'offrait qu'aux étudiants à temps plein. Depuis 2000, ceux-ci ont droit à un crédit de 400 \$ pour chaque mois d'études, tandis que les étudiants à temps partiel bénéfi-

TABLEAU 4B.V.1 — CHANGEMENTS SURVENUS DANS LE CRÉDIT POUR ÉTUDES ENTRE 1994 ET 2001

ANNÉE	VALEUR DU CRÉDIT	
	ÉTUDES À TEMPS PLEIN (PAR MOIS)	ÉTUDES À TEMPS PARTIEL (PAR MOIS)
1994	80 \$	s/o
1996	100 \$	s/o
1997	150 \$	s/o
1998	200 \$	60 \$
2000	400 \$	120 \$

Source : Agence canadienne des douanes et du revenu

cient d'un crédit de 120 \$. Ces crédits peuvent être appliqués à l'impôt fédéral ou provincial, sauf au Québec, où le gouvernement possède son propre système de perception d'impôt, et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les étudiants ne peuvent demander que la moitié du crédit fédéral (200 \$ par mois d'études à temps plein

et 60 \$ par mois d'études à temps partiel) depuis la séparation des régimes fédéral et provincial.

Le tableau 4B.V.1 montre les changements survenus dans le crédit d'impôt pour études depuis 1994.

TABLEAU 4B.V.2 — MESURES FISCALES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET MESURES ÉQUIVALENTES AU QUÉBEC

MESURE	CANADA	QUÉBEC
Mesure visant les cotisations à un REEE	Report de l'impôt sur les intérêts jusqu'à ce que l'étudiant touche les gains. Les intérêts sont remis au cotisant si le bénéficiaire ne fait pas d'études post-secondaires; ils peuvent être transférés dans un REER si le cotisant a des droits de cotisation inutilisés.	Report de l'impôt sur les intérêts jusqu'à ce que l'étudiant touche les gains. Les intérêts sont remis au cotisant si le bénéficiaire ne fait pas d'études post-secondaires; ils peuvent être transférés dans un REER si le cotisant a des droits de cotisation inutilisés.
Exemption visant les bourses d'études	Les premiers 3 000 \$ sont exonérés.	Tous les revenus provenant de bourses d'études sont exonérés.
Déduction pour frais de déménagement	Tous les frais de déménagement sont déductibles.	Tous les frais de déménagement sont déductibles.
Crédit pour droits de scolarité	Crédit pour droits de scolarité et frais connexes	Crédit pour droits de scolarité
Montant relatif aux études (mensuel)	Crédit équivalant à 400 \$ par mois (études à temps plein) ou à 200 \$ par mois (études à temps partiel)	Aucun crédit
Crédit au titre des intérêts sur prêts étudiants	Crédit équivalant aux intérêts payés	Crédit équivalant aux intérêts payés

Crédits d'impôt — intérêts payés sur les prêts étudiants

En 1998, le gouvernement canadien instaurait le crédit d'impôt visant la portion des paiements effectués au cours d'une année sur les prêts étudiants servant à acquitter les frais d'intérêt. Ce crédit, applicable aux intérêts payés pour les prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants et des programmes provinciaux de même nature, peut être demandé l'année où il est acquis ou l'une des cinq années suivantes.

AVANTAGES ACCORDÉS PAR LES PROVINCES

Québec

Comme le Québec perçoit lui-même son impôt sur le revenu, il offre ses propres exemptions, déductions, crédits et reports d'impôt. À bien des points de vue, cependant, les avantages prévus par le régime fiscal québécois équivalent à ceux du gouvernement canadien. On trouve dans le tableau 4B.V.2 une comparaison des mesures fiscales visant les étudiants accordées par le Canada et le Québec.

Il convient de souligner que la loi sur la réforme fiscale adoptée en 1998 permet au contribuable québécois de choisir entre une formule générale et une formule simplifiée pour sa déclaration de revenus personnelle. Dans la version simplifiée, le contribuable peut demander un montant fixe de 2 350 \$ au lieu des divers crédits et déductions possibles. Bon nombre d'étudiants trouvent plus avantageux de renoncer aux différents avantages liés aux études pour réclamer ce montant, qui est passé à 2 515 \$ en 2000.

Enfin, il y a au Québec une mesure fiscale qui n'a pas d'équivalent nulle part ailleurs au Canada. En effet, depuis 1993, le gouvernement québécois offre aux étudiants du nord de la province qui doivent aller vivre loin de chez eux pour poursuivre leurs études une allocation pour leurs frais de transport, et cette aide est exonérée d'impôt.

Saskatchewan

En 2001, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place un crédit d'impôt à l'intention de tous les nouveaux diplômés de niveau post-secondaire ayant trouvé du travail dans la province. Il s'agit d'un crédit unique non remboursable de 350 \$. Il est accordé tant aux diplômés des établissements d'enseignement saskatchewanais qu'à ceux qui ont étudié dans une autre province et viennent travailler en Saskatchewan. Toute fraction inutilisée de ce crédit peut être reportée à l'année suivante jusqu'à concurrence de quatre années consécutives.

EFFETS DES AVANTAGES FISCAUX

La meilleure manière de déterminer les effets des diverses mesures fiscales consiste à évaluer leur incidence pour un étudiant à temps plein. Pour les besoins de cet exercice, nous ne prendrons en considération que les mesures qui affectent sur le montant d'impôt payable au fédéral. Les changements apportés au régime fiscal fédéral ont eu des répercussions sur les régimes provinciaux et, partant, sur les impôts provinciaux à payer, mais nous ne tiendrons pas compte de ces derniers par souci de simplicité.

Scénario sans avantages fiscaux

Dans un Canada fictif où aucun avantage fiscal ne serait accordé relativement aux études post-secondaires, l'étudiant Jean B. a gagné 10 000 \$ en revenu d'emploi. Il a également reçu une bourse d'études de 3 000 \$, ce qui porte son revenu total à 13 000 \$.

Revenu d'emploi	10 000 \$
Bourse	3 000 \$
Total du revenu imposable	13 000 \$
Taux marginal d'imposition	x 16 %
Impôt fédéral (avant crédits)	2 080 \$

Dans un premier temps, le montant d'impôt fédéral payable de Jean se chiffre donc à 2 080 \$. Les divers crédits offerts viennent ensuite réduire ce montant. Étant donné que notre exemple ne comporte pas de crédits relatifs aux études, Jean peut seulement demander ce qu'on appelle l'exemption personnelle de base, laquelle est de 7 634 \$. Calculons donc le montant d'impôt que Jean devra payer.

Exemption personnelle	7 634 \$
Taux marginal d'imposition	x 16 %
Total des crédits non remboursables	1 221,44 \$

Le total des crédits d'impôt peut être déduit du total du revenu imposable afin de réduire le montant de l'impôt à payer.

Impôt fédéral (avant crédits)	2 080,00 \$
Total des crédits non remboursables	- 1 221,44 \$
Total de l'impôt fédéral payable	858,56 \$

Le total de l'impôt fédéral que Jean doit payer est donc de 858,56 \$.

Scénario avec avantages fiscaux

Faisons maintenant une autre déclaration de revenus de l'étudiant Jean B., cette fois selon la réalité, c'est-à-dire en tenant compte des avantages fiscaux qui existent au Canada.

Revenu d'emploi	10 000 \$
Bourse	3 000 \$
Revenu total	13 000 \$
Exemption visant la bourse	- 3 000 \$
Total du revenu imposable	10 000 \$
Taux marginal d'imposition	x 16 %
Impôt fédéral (avant crédits)	1 600 \$

Essentiellement, Jean peut demander trois crédits d'impôt : l'exemption personnelle de base, l'exemption pour droits de scolarité (aux fins de notre exemple, nous dirons que le montant des droits de scolarité payés par Jean équivaut à la moyenne nationale), ainsi que le montant relatif aux études (toujours aux fins de notre exemple, nous supposons que Jean étudie huit mois par année).

Exemption personnelle	7 634 \$
Exemption pour droits de scolarité	3 852 \$
Montant relatif aux études	3 200 \$
Total	14 686 \$
Taux marginal d'imposition	x 16 %
Total des crédits non remboursables	2 349,76 \$

Le total des crédits d'impôt peut maintenant être déduit du total du revenu imposable afin de réduire le montant de l'impôt à payer.

Impôt fédéral (avant crédits)	1 600,00 \$
Total des crédits non remboursables	- 2 349,76 \$
Total de l'impôt fédéral payable	- 749,76 \$

Non seulement Jean n'a pas à payer d'impôt, mais il a droit à des crédits totalisant 749,76 \$, qu'il peut reporter à une autre année d'imposition. Au total, le montant dont Jean bénéficie au titre des divers crédits et exemptions accordés par le fédéral est donc de 1 608,32 \$ (749,76 \$ + 858,56 \$). Soulignons que ce montant serait un peu plus élevé si l'on prenait en considération les crédits provinciaux, même s'il varierait bien sûr selon la valeur de ces crédits et les taux d'imposition dans la province.

Chapitre 4C

Chapitre 4C — Dépenses publiques

I. INTRODUCTION — DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX ÉTUDIANTS

Le présent chapitre examine le total des dépenses publiques consacrées aux étudiants, y compris les dépenses versées directement sous forme d'aide financière aux étudiants ou par l'entremise du régime fiscal et les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement.

L'aide financière aux étudiants fondée sur les besoins constitue la forme la plus visible de dépenses publiques consacrées aux étudiants. Dans l'ensemble, les gouvernements ont diminué leur engagement à l'égard de cette forme de financement au milieu des années 90, alors qu'ils ont à la fois réduit le nombre de bourses et repoussé les limites des prêts aux étudiants. Toutefois, depuis 1994, le financement de l'aide aux étudiants a doublé en dollars constants, hausse essentiellement attribuable aux importants nouveaux crédits engagés par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada. En 2000–2001, le total des dépenses au titre des programmes d'aide financière aux étudiants au Canada dépassait légèrement 2,3 milliards de dollars. La section II de ce chapitre traite plus en détails des *dépenses publiques d'aide financière aux étudiants*.

La section III traite des *dépenses fiscales*. Instrument de financement des étudiants peu utilisés il y a seulement sept ans, les dépenses fiscales sont rapidement devenues, depuis 1996, un mode important de dépenses publiques consacrées à l'enseignement post-secondaire. Cette tendance a une importante incidence politique, étant donné que l'aide accordée au moyen des dépenses fiscales n'est généralement pas fondée sur les besoins de l'étudiant — contrairement aux programmes d'aide aux étudiants. Depuis 1996, le gouvernement du Canada a doublé son enveloppe affectée aux dépenses fiscales consacrées à l'enseignement post-secondaire. Les dépenses fiscales des gouvernements provinciaux ont également augmenté, mais à un rythme beaucoup plus lent.

Les *programmes d'emploi pour étudiants* représentent un montant peu élevé, mais néanmoins non négligeable des dépenses consacrées aux étudiants. Dans l'ensemble, les gouvernements octroient environ 400 millions de dollars par an aux

programmes d'emploi pour étudiants, dont une grande partie est affectée au soutien des emplois d'été. Ces programmes, ainsi que les dépenses afférentes, sont examinés dans la section IV de ce chapitre.

Les paiements de transfert aux établissements d'enseignement constituent le plus vaste ensemble de dépenses publiques consacrées à l'enseignement. Ces transferts constituent en fait des transferts aux étudiants, car, sans eux, les établissements seraient contraints d'imposer des droits de scolarité nettement plus élevés pour assurer leur survie. En 2001, les gouvernements canadiens ont, au total, consacré environ 16 milliards de dollars aux établissements d'enseignement. Ce montant a reculé à la fin des années 90 après une période de hausse constante pendant les années 80 et au début des années 90. Les différences régionales en matière de financement des établissements d'enseignement post-secondaire sont flagrantes — la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Ontario ont accusé les plus fortes baisses réelles en matière de financement ces dernières années, tandis que d'autres régions du pays ont vu leurs dépenses augmenter ou rester stables. La section V du présent chapitre examine en détail les *dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire*.

La dernière section de ce chapitre analyse les tendances récentes touchant les paiements de transfert aux étudiants. Depuis 1995 et la mise en œuvre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, la part des dépenses globales consacrées à l'enseignement post-secondaire versées aux particuliers (plutôt qu'aux établissements) a considérablement augmenté. Cette hausse est attribuable, en proportion égale ou presque, à l'accroissement du financement fondé sur les besoins ainsi que du financement sans égard aux besoins, tel que les dépenses fiscales et la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Depuis 1994, le financement de l'aide aux étudiants a doublé en dollars constants.

II. DÉPENSES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS AU CANADA

Aussi étrange que cela puisse paraître, aucun organisme unique n'assure le suivi des dépenses d'aide financière aux étudiants au Canada. Les montants totaux sont difficiles à obtenir étant donné que les postes budgétaires inscrits sous la rubrique « aide aux étudiants » diffèrent d'une province à une autre.

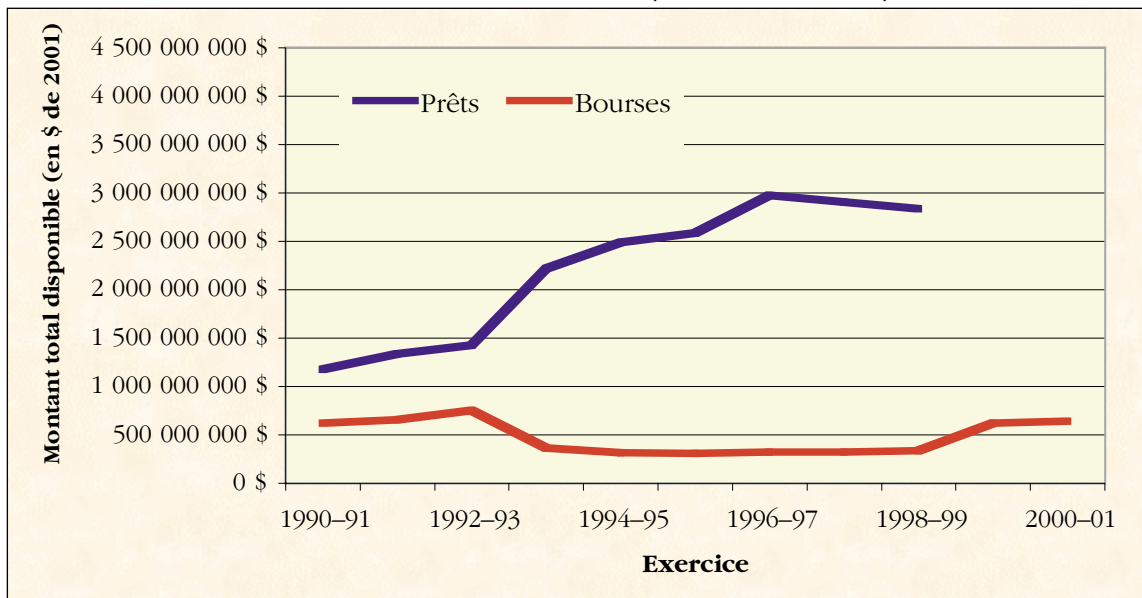
Pendant les cinq exercices compris entre 1994–1995 et 1999–2000, le total des dépenses publiques d'aide aux étudiants a presque doublé, passant de 1,18 milliard de dollars à 2,35 milliards de dollars.

Si la plupart d'entre elles communiquent volontiers des renseignements sur les emprunts étudiants, les subventions aux étudiants et le coût des programmes d'aide aux étudiants pour le Trésor public, d'autres — notamment l'Ontario — préfèrent ne pas publier de telles statistiques. Par conséquent, il est quelque peu difficile de faire une estimation exacte du total des dépenses.

Pour compliquer encore les choses, la plupart des dépenses annuelles en matière

d'aide aux étudiants ne se rapportent pas aux prêts accordés pendant l'année en question. Les bonifications du taux d'intérêt pendant la durée des études (soit le coût des intérêts versés sur la totalité des prêts accordés aux étudiants qui suivent encore des études à temps plein) et les subventions « de fin d'études », telles que les exemptions d'intérêts, les remises de dettes et le coût des défauts de paiement (qui sont tous liés à des prêts accordés au cours des années antérieures), constituent les principales catégories de dépenses d'aide aux étudiants. Les gouvernements canadiens ont maintenant entrepris de constituer des provisions budgétaires pour les remises de dettes, les exemptions d'intérêts et les défauts de paiement pendant l'année où les prêts sont accordés; mais à court terme, ces provisions viendront essentiellement gonfler artificiellement les dépenses d'aide aux étudiants puisque les gouvernements comptabiliseront à la fois les anciens prêts selon la méthode de la comptabilité de caisse et les nouveaux prêts selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

FIGURE 4C.II.1 — TOTAL DES MONTANTS ACCORDÉS AUX ÉTUDIANTS CANADIENS SOUS FORME DE PRÊT ET DE BOURSE DE 1990–1991 À 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)



Sources : Rapports annuels du Programme canadien de prêts aux étudiants, des bureaux provinciaux d'aide aux étudiants et de la Fondation canadienne des bourses d'études

La figure 4C.II.1 illustre le montant total des prêts et des bourses accordés aux étudiants au Canada depuis 1990–1991. Les données sur les bourses sont plus à jour que celles sur les prêts étant donné que le Programme canadien de prêts aux étudiants — qui représente plus de 50 % de l'ensemble des prêts étudiants au Canada — n'avait encore, au moment de publier ce rapport, diffusé aucune donnée sur les prêts aux étudiants de 1998–1999.

La figure 4C.II.1 illustre clairement l'incidence du grand bouleversement qui a secoué le pays en matière d'aide aux étudiants au milieu des années 90. Les années universitaires 1993–1994 et 1994–1995 ont été le théâtre de deux changements majeurs. Le premier fut la décision du gouvernement du Canada de porter la limite de prêt du Programme canadien de prêts aux étudiants de 105 \$ à 165 \$ par semaine, hausse en partie financée par une augmentation du partage des coûts avec les provinces. Cette modification apportée au Programme canadien de prêts aux étudiants a alourdi les responsabilités des provinces, alors même que des pressions fiscales générales se soldaient par des compressions touchant l'ensemble des dépenses. Ces deux facteurs furent à l'origine du deuxième changement — soit la transition générale des programmes provinciaux d'aide aux étudiants vers des prêts au détriment des bourses. Au plan personnel, les étudiants, qui bénéficiaient auparavant d'un prêt maximum de 105 \$ par semaine plus quelques dollars sous forme de bourses, ont obtenu, en l'espace de quelques mois, un maximum de 275 \$ par semaine, exclusivement sous forme de prêts. Les résultats à l'échelle nationale ont été les suivants : les emprunts ont augmenté de 70 % en deux ans, tandis que la valeur des bourses accordées aux étudiants diminuait. Dans l'ensemble, ces changements peuvent être considérés comme une bénédiction pour les étudiants démunis et comme une malédiction pour ceux qui répugnent à s'endetter.

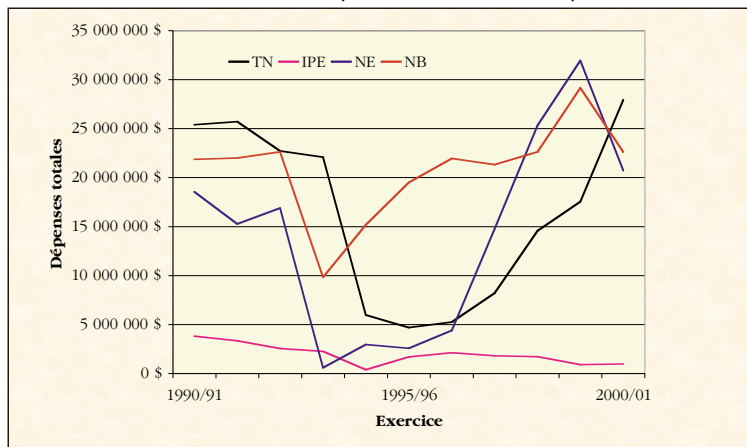
Cependant, à la fin des années 90, la croissance de l'emprunt étudiant s'est arrêtée et il y a même eu un léger recul. Cela s'explique en partie par le fait que bon nombre d'étudiants ne pouvaient pas emprunter davantage — environ un tiers de l'ensemble des étudiants avaient déjà atteint le maximum autorisé en vertu des

programmes publics. Toutefois, cette situation reflète également un resserrement des critères et des méthodes d'évaluation des besoins au Québec et en Ontario. Parallèlement, le nombre de bourses a augmenté à l'échelle nationale, en grande partie grâce à la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et à la mise en œuvre des Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants ayant des personnes à charge.

Il existe une autre tendance, que l'insuffisance de données ne permet pas d'illustrer, qui se caractérise par une transition vers les dépenses de remise de dette. Pendant le grand bouleversement, la plupart des provinces ont amorcé une transition privilégiant non pas les prêts « fermes » mais les « prêts-subventions » ou les prêts pouvant faire l'objet d'une « remise » (se reporter à la section 4A.VII pour de plus amples renseignements). Ainsi, les provinces ont accordé une remise de dette à la fin de la période d'études pour une grande portion des prêts étudiants qu'elles avaient octroyés. Dans un premier temps, les prêts-subventions étaient généralement remboursés à la fin de la période d'études, mais la plupart des provinces ont par la suite adopté un système de remise annuelle. En fait, les provinces qui accordent des prêts susceptibles de remise disposent toujours de programmes de bourses, mais celles-ci sont accordées à la fin de la période d'études plutôt qu'au début.

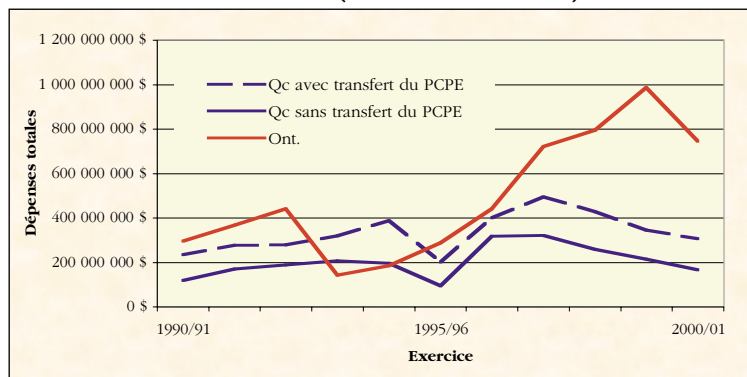
En dépit du manque de données sur les remises de dette, on peut déduire certaines conséquences fiscales découlant de l'adoption de ces mesures en calculant le total des dépenses globales des provinces. Étant donné que la plupart des provinces comptabilisent les remises de dette selon la méthode de la comptabilité de caisse plutôt que de la comptabilité d'exercice, elles n'ont fait qu'accumuler des problèmes fiscaux pour l'avenir. Pendant la première ou la deuxième année suivant la transition privilégiant les prêts par rapport aux bourses, les dépenses des provinces ont dégringolé. Toutefois, à mesure que les étudiants obtenaient leur diplôme et devenaient admissibles à une remise de dette, les dépenses des provinces ont rapidement augmenté de nouveau pour retourner aux mêmes niveaux que par le passé, voire au-delà.

FIGURE 4C.II.2 — DÉPENSES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DANS LE CANADA ATLANTIQUE DE 1990–1991 À 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)



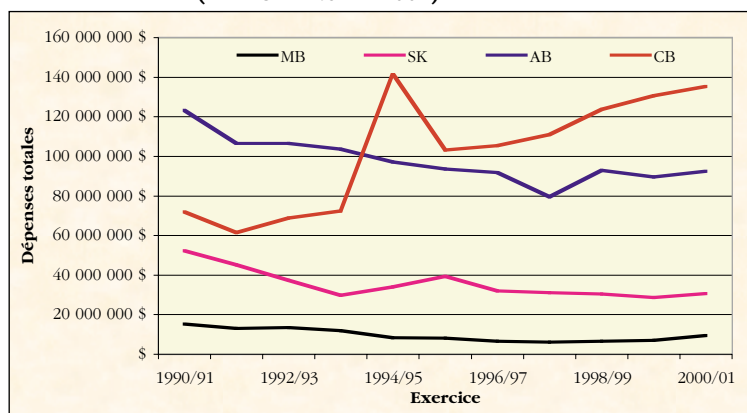
Sources : Prévisions budgétaires des gouvernements provinciaux

FIGURE 4C.II.3 — DÉPENSES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DANS LE CENTRE DU CANADA DE 1990–1991 À 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)



Sources : Base de données du Programme canadien de prêts aux étudiants et prévisions budgétaires des gouvernements provinciaux

FIGURE 4C.II.4 — DÉPENSES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DANS L'OUEST DU CANADA DE 1990–1991 À 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)^a



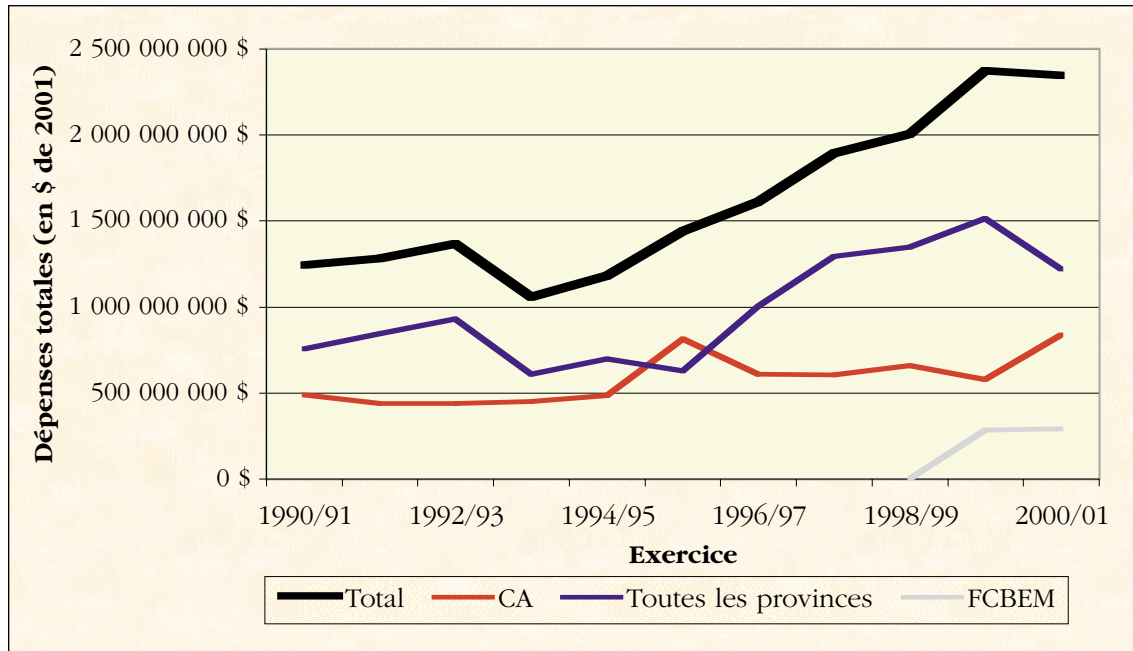
Sources : Prévisions budgétaires des gouvernements provinciaux

Note : ^a Les données concernant l'Alberta pour les années précédant 1993 pourraient ne pas être compatibles avec celles des années subséquentes.

La figure 4C.II.2 illustre très clairement comment cette situation a vu le jour dans les quatre provinces de l'Atlantique. Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse en constituent les exemples les plus explicites : les dépenses ont chuté pendant les années qui ont suivi la transition vers les programmes de remise de dette, seulement pour culminer de nouveau à partir du moment où les étudiants ont commencé à obtenir leurs diplômes et à devenir admissibles à des remises de dette. En Nouvelle-Écosse, les dépenses ont sextuplé en trois ans; à Terre-Neuve, elles ont quintuplé en quatre ans. La hausse des coûts a récemment contraint la Nouvelle-Écosse à mettre fin à son programme de remise de dette. Par conséquent, les dépenses se mettent à décliner une fois de plus; les prévisions budgétaires de la Nouvelle-Écosse pour 2002–2003 montrent que le total des dépenses d'aide aux étudiants a diminué de presque 50 % depuis la cessation du programme de remise de dette en 2000.

La figure 4C.II.3 révèle un phénomène similaire en Ontario. Après la cessation des programmes de bourse en 1993, les dépenses ont fortement reculé avant de remonter en flèche parallèlement à l'augmentation du nombre d'étudiants devenant admissibles à une remise de dette. La hausse des dépenses a brièvement ralenti en 1997–1998, alors que le gouvernement provincial comprimait son programme de remise de dette, pour culminer de nouveau lorsqu'il l'a modifié de manière à ce que les étudiants puissent en bénéficier au terme de chaque année d'études universitaires plutôt qu'après l'obtention du diplôme. Cette modification comptable a entraîné une hausse temporaire des dépenses, même si, à l'heure actuelle, l'Ontario constate une baisse de ses dépenses dans la foulée de la diminution du volume des emprunts à l'échelle du pays. On notera que les dépenses d'aide financière aux étudiants à la fin des années 90 englobent également les paiements versés aux établissements d'enseignement en vertu du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et les étudiants de l'Ontario, programme qui accorde des fonds de contrepartie aux établissements d'enseignement recevant des dons affectés à l'aide aux étudiants fondée sur les besoins.

FIGURE 4C.II.5 — TOTAL DES DÉPENSES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS AU CANADA (EN DOLLARS DE 2001)



Sources : Rapports annuels du gouvernement du Canada, des bureaux provinciaux de l'aide aux étudiants et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Étant donné que ces dépenses représentent des fonds de dotation plutôt que des flux de trésorerie, le montant d'aide financière directe réelle aux étudiants est surestimé pendant l'année où il est versé aux établissements d'enseignement (même s'il ne fait aucun doute que les étudiants en bénéficieront dans les années ultérieures).

La figure 4C.II.3 révèle un autre phénomène intéressant, soit le vaste écart entre le Québec et l'Ontario en matière de dépenses d'aide aux étudiants. Cette situation semble contraire la perception populaire qui présente le Québec comme « généreux » en matière d'aide aux étudiants et l'Ontario « avare ». Cet écart est particulièrement prononcé si l'on exclut de l'analyse la contribution fédérale aux dépenses provinciales. Toutefois, cet écart s'explique assez simplement : le Québec n'a pas besoin d'affecter autant de fonds à l'aide aux étudiants que l'Ontario, étant donné que le coût de la vie y est inférieur et que la province s'est dotée d'une politique beaucoup plus coûteuse visant à préserver la gratuité des droits de scolarité au niveau collégial (dans les cégeps) et à maintenir des droits de scolarité relativement bas dans les universités.

La figure 4C.II.4 illustre les dépenses d'aide aux étudiants engagées par les provinces de l'Ouest du Canada au cours des dix dernières années. Cette figure révèle clairement la forte hausse des dépenses en Colombie-Britannique qui s'est produite dans les années 90. Cette situation n'est pas tant attribuable à l'expansion des programmes qu'à leur stabilité face à une augmentation subite de la demande des étudiants. La figure révèle également un contraste intéressant entre la Saskatchewan et le Manitoba. Ces deux provinces comptent une population étudiante et des capacités financières relativement similaires, mais la Saskatchewan accuse des dépenses supérieures d'environ cinq contre un par rapport au Manitoba dans la deuxième moitié des années 90. Certes, cette différence s'explique en partie par la décision de la Saskatchewan de maintenir les programmes de remise de dette ou de bourses, tandis que le Manitoba adoptait un système reposant exclusivement sur les prêts. Cependant, cette situation tient peut-être davantage à des facteurs géographiques. La plupart des Manitobains vivent et étudient à Winnipeg, tandis que la Saskatchewan compte une vaste population rurale contrainte de

parcourir de longues distances pour étudier à Regina ou à Saskatoon. Par conséquent, pour les étudiants de la Saskatchewan, le coût des études est nettement supérieur à celui de leurs homologues manitobains, ce qui signifie que leurs besoins sont en moyenne plus grands et qu'ils empruntent davantage. De ce fait, même si le gouvernement du Manitoba investit beaucoup moins dans l'aide aux étudiants que le gouvernement de la Saskatchewan, les étudiants du Manitoba sont en moyenne beaucoup moins endettés à la fin de leurs études que ceux de la Saskatchewan.

La figure 4C.IV.5 révèle la tendance nationale des dépenses d'aide aux étudiants au cours des dix dernières années et intègre, outre les dépenses des provinces, des données sur le Programme canadien de prêts aux étudiants et sur la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. En termes réels, les dépenses au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants sont restées constantes, à environ 400 millions de dollars par année jusqu'en 1994, année où les limites de prêt ont été repoussées et où les Subventions canadiennes pour études ont été mises en œuvre. Après quoi, les dépenses sont demeurées stables, à environ 600 millions de dollars par année. Les deux seules années où les dépenses consacrées aux prêts aux étudiants ont considérablement dépassé ce seuil correspondent à l'entrée en vigueur d'importantes modifications comptables. En 1995, le programme a épongé des frais ponctuels d'environ 200 millions de dollars pour effacer les créances irrécouvrables qui s'étaient accumulées au cours des quelques années précédentes. En 2000, le programme a adopté la méthode de la comptabilité d'exercice, de manière à constituer des provisions pour créances radiées au moment où les prêts sont octroyés plutôt qu'au moment où ils deviennent irrécouvrables comme cela est le cas selon la méthode de la comptabilité de caisse. Comme pour le programme de remise de dette en Ontario, cette modification a gonflé temporairement les dépenses d'aide aux étudiants mais n'a eu aucune incidence sur la structure sous-jacente des coûts du programme.

On pourrait croire que les dépenses au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants ont considérablement augmenté au cours de la

dernière décennie. En réalité, il est remarquable de constater que les coûts de ce programme aient si peu varié, compte tenu de l'augmentation de 50 % du nombre de clients pendant la période en question et de la hausse équivalente de la moyenne des emprunts étudiants. De plus, les exemptions touchant les frais d'intérêt ont été considérablement majorées, parallèlement au lancement d'un vaste éventail de bourses. Par conséquent, il semble quelque peu étonnant que les dépenses n'aient pas augmenté davantage. En revanche, le Programme canadien de prêts aux étudiants a bénéficié considérablement de deux importants facteurs économiques : la baisse des taux d'intérêt (qui a entraîné une diminution du coût des bonifications d'intérêts pendant la durée des études et du Programme d'exemption de paiement d'intérêts) et une amélioration du taux de recouvrement des prêts en souffrance. Sans ces deux facteurs, les dépenses au titre du programme seraient vraisemblablement supérieures à un milliard de dollars par an à l'heure actuelle.

Au total, les dépenses d'aide aux étudiants ont diminué d'environ 20 % en termes réels pendant le « grand bouleversement » du milieu des années 90. Elles ont commencé à augmenter en flèche peu après, ce qui s'explique en grande partie par la hausse massive des dépenses engagées par le gouvernement de l'Ontario (qui ont représenté, pendant un bref moment à la fin des années 90, 50 % des crédits totaux d'aide aux étudiants au pays), ainsi que par la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Pendant les cinq exercices compris entre 1994–1995 et 1999–2000, le total des dépenses publiques d'aide aux étudiants a presque doublé, passant de 1,18 milliard de dollars à 2,35 milliards de dollars. L'incidence nette de cette hausse et de la baisse qui s'en est suivie s'est soldée par une élévation de 60 % des dépenses d'aide aux étudiants à la fin des années 90 par rapport au début de la décennie. S'il est possible que le total des dépenses diminue légèrement au cours des années à venir, soit une fois que le système aura intégré les récentes modifications comptables, il ne retournera vraisemblablement jamais à des niveaux aussi bas qu'au milieu des années 90.

III. DÉPENSES FISCALES CONSACRÉES À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

Au cours de la dernière décennie, les niveaux de crédits d'impôt accordés aux étudiants du post-secondaire sont devenus des instruments populaires de la politique gouvernementale fédérale. Les crédits d'impôt peuvent être définis comme des « dépenses » ou des « allègements fiscaux », selon la façon dont le gouvernement désire présenter ses réalisations. Compte tenu de la nature transférable de ces crédits d'impôt, ils peuvent être présentés comme des allègements fiscaux profitant tant aux jeunes qu'aux familles. En outre, contrairement à la plupart des interventions liées à l'éducation, le gouvernement du Canada peut les mettre en œuvre sans avoir à négocier avec les gouvernements provinciaux.

Le milieu de l'enseignement post-secondaire n'accorde que peu d'attention aux modifications fiscales en faveur des étudiants, mais la mise en œuvre de ces programmes se solde néanmoins par des coûts élevés. Le total des dépenses fiscales¹ destinées aux étudiants du post-secondaire concurrence le total des dépenses publiques d'aide aux étudiants, et le gouvernement fédéral dépense bien davantage au titre des crédits d'impôt que de l'aide aux étudiants. Par conséquent, un examen des dépenses publiques d'aide aux étudiants serait incomplet sans un examen des dépenses fiscales.

GOVERNEMENT FÉDÉRAL

À la fin des années 90, le gouvernement du Canada a mis en œuvre un ensemble de nouveaux avantages fiscaux destinés aux étudiants. Mentionnons à cet égard un crédit d'impôt visant les frais d'intérêt acquittés sur les prêts étudiants; une hausse du crédit d'impôt pour études; une hausse des avantages au titre des REEE; une hausse des exemptions fiscales sur

les bourses d'études; un élargissement du crédit d'impôt pour droits de scolarité de manière à inclure les frais connexes; le quintuplement de la valeur du crédit pour études mensuel; l'introduction d'un crédit mensuel pour études à l'intention des étudiants à temps partiel et une modification des règles permettant aux étudiants de reporter les crédits d'impôt non utilisés aux années fiscales ultérieures. L'importance de ces changements peut facilement être négligée — mais l'examen des données révèle que ces modifications sont en réalité considérables.

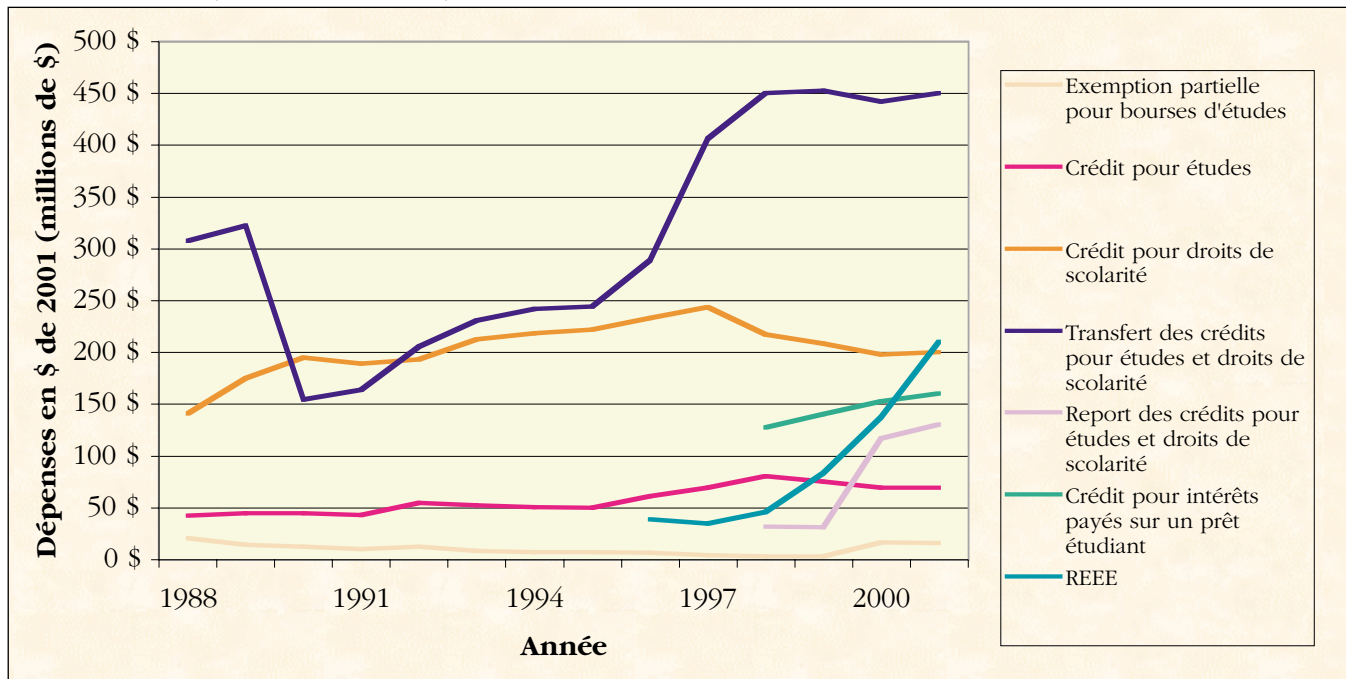
Depuis 1992, le gouvernement fédéral a quasiment triplé son engagement à l'égard des dépenses fiscales destinées à l'éducation post-secondaire. En 2000, le gouvernement a pour la première fois engagé plus d'un milliard de dollars au titre des dépenses fiscales destinées aux étudiants canadiens. La figure 4C.III.1 illustre l'évolution des dépenses fiscales fédérales depuis 1988.

Les transferts de crédits d'impôt pour études et droits de scolarité, qui permettent à la famille de l'étudiant (habituellement, ses parents) de déduire la valeur des crédits non utilisés de leurs propres impôts représentent la plus importante dépense fiscale consacrée aux étudiants. La valeur de ces crédits a considérablement diminué depuis la réforme fiscale de 1988, année où toutes les déductions fiscales relatives à l'éducation (qui profitent de façon disproportionnée aux personnes plus aisées) ont été converties en crédits d'impôt (qui sont de valeur égale quel que soit le revenu). La valeur de ces crédits a rapidement augmenté

Total estimatif des dépenses fiscales consacrées aux étudiants pour tous les paliers de gouvernement au Canada se chiffrait à 1,75 milliard de dollars en 2001.

1. Une dépense fiscale correspond au montant d'argent qu'il en coûte au gouvernement pour accorder un crédit d'impôt ou une déduction fiscale. La méthode de calcul des dépenses fiscales fait l'objet d'un important débat, étant donné que cette opération suppose que tous ceux qui bénéficient actuellement d'une dépense fiscale (dans le cas présent, les étudiants) poursuivraient leur activité même si tout soutien leur était retiré. Étant donné que les données analysées dans cet ouvrage laissent entendre que la demande totale en matière d'éducation post-secondaire au Canada est relativement peu influencée par les prix, cette méthode de calcul de la valeur des crédits d'impôt semble tout à fait pertinente.

FIGURE 4C.III.1 — DÉPENSES FISCALES FÉDÉRALES DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS DU NIVEAU POST-SECONDAIRE DEPUIS 1988 (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Ministère des Finances du gouvernement du Canada

après les budgets de 1996 et de 1997, suite à l'élargissement du crédit d'impôt pour droits de scolarité et à la hausse du crédit pour études de 60 \$ par mois à 200 \$ par mois. Depuis, le crédit pour études a été porté à 400 \$ par mois. Ces mesures ne semblent pas avoir eu d'incidence sur la valeur des crédits d'impôt transférés, probablement du fait d'une nouvelle disposition permettant aux étudiants de reporter les crédits inutilisés en vue d'obligations fiscales ultérieures. Depuis la mise en œuvre de cette disposition, les étudiants semblent moins enclins à transférer leurs crédits d'impôt inutilisés à leurs parents et préfèrent plutôt les conserver afin de pouvoir les utiliser ultérieurement pour eux-mêmes.

À l'heure actuelle, les exemptions fiscales sur les intérêts et les gains en capital sur les actifs détenus dans un REEE constituent la dépense fiscale qui connaît la croissance la plus rapide. La croissance accélérée de cette dépense traduit à la fois l'expansion phénoménale de ce programme depuis le lancement de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et l'appréciation rapide de la valeur des actions depuis l'explosion des marchés boursiers dans les années 90.

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

L'Agence des douanes et du revenu du Canada perçoit l'impôt sur le revenu fédéral et provincial au nom de toutes les provinces et territoires, à l'exception du Québec, qui perçoit lui-même l'impôt sur le revenu provincial. Le fait de conjuguer les efforts du gouvernement fédéral et ceux des provinces en matière de perception des impôts permet d'économiser des frais de recouvrement et d'administration et signifie que les contribuables n'ont qu'une seule déclaration de revenus à remplir chaque année. Dans la totalité des provinces et territoires, à l'exception du Québec, l'impôt sur le revenu provincial était jusqu'à récemment calculé en pourcentage de l'impôt fédéral exigible. Chaque province ou territoire était libre de fixer son propre taux, mais celui-ci était toujours lié au montant d'impôt fédéral. Ainsi, toute mesure fiscale fédérale se répercutait automatiquement sur les revenus des provinces et des territoires.

Ce système a été modifié à la suite d'une nouvelle entente fédérale-provinciale. Au cours de l'année d'imposition 2000, plusieurs provinces ont adopté le régime d'impôt sur le revenu. En vertu de ce régime, les taux d'im-

position provinciaux ne sont plus calculés en pourcentage de l'impôt fédéral. Les provinces peuvent dorénavant établir leurs propres taux fondés sur le revenu imposable déterminé par le fédéral. Ce système confère aux gouvernements provinciaux et territoriaux participants une plus grande latitude en matière de détermination de leur politique fiscale. Par exemple, les crédits d'impôt fédéraux non remboursables n'ont plus d'incidence sur l'impôt sur le revenu provincial, à moins que la province n'accorde un crédit similaire (dans la plupart des cas, les provinces ont maintenu les crédits d'impôt consentis auparavant, tels que les crédits d'impôt pour études). En revanche, les déductions et les exemptions accordées par le gouvernement fédéral, qui diminuent le revenu imposable, continuent de se répercuter sur les revenus des provinces.

Il est possible de calculer le coût estimatif des crédits relatifs aux droits de scolarité et aux études pour le trésor des gouvernements provinciaux avant 2000 à l'aide des statistiques

de Revenu Canada sur les montants de droits de scolarité et de frais d'études déduits dans chaque province. Le tableau 4C.III.1 illustre le coût estimatif pour les gouvernements provinciaux et territoriaux des crédits pour droits de scolarité et pour études fédéraux.

Soulignons que les données présentées dans le tableau 4C.III.1 sous-estiment l'incidence fiscale totale des mesures fédérales étant donné qu'elles ne tiennent pas compte des coûts liés aux crédits d'impôt pour les intérêts sur les prêts étudiants ni de l'exonération fiscale au titre de la plus-value dans un REEE. Il est difficile de calculer le coût de ces programmes pour les gouvernements provinciaux en raison de l'insuffisance des données disponibles, mais celui-ci se situe vraisemblablement entre 50 et 100 millions de dollars par année.

En plus d'assumer le coût des crédits d'impôt fédéraux, plusieurs provinces — en particulier le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et le Manitoba — se sont dotées de leurs propres programmes d'aide fiscale.

TABEAU 4C.III.1 — COÛT ESTIMATIF POUR LE TRÉSOR DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX DES CRÉDITS FÉDÉRAUX POUR DROITS DE SCOLARITÉ ET POUR ÉTUDES (EN MILLIONS DE DOLLARS DE 2001)^a

PROVINCE	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
T.-N.	6,0	4,6	4,6	4,9	5,7	6,7	6,5	7,6	9,5	13,4	14,6	14,4
Î.-P.-É.	1,6	1,0	1,1	1,1	1,4	1,5	1,7	1,5	1,7	2,6	2,8	2,7
N.-É.	9,7	6,3	7,4	7,3	8,8	9,6	10,4	10,5	12,0	12,7	13,8	13,5
N.-B.	7,0	5,3	5,5	5,7	6,6	8,1	8,5	7,4	9,4	10,5	11,4	11,2
Ont.	103,9	75,1	86,3	85,3	98,8	114,7	122,1	124,7	140,2	154,5	167,5	164,8
Man.	12,0	8,5	9,8	9,8	11,4	12,0	12,3	11,7	13,4	16,7	18,1	17,8
Sask.	2,5	2,8	3,5	5,9	6,6	6,4	7,6	8,8	9,2	10,9	12,7	13,5
Alb.	22,3	16,7	17,5	17,0	19,4	22,0	23,4	23,8	26,3	32,6	35,3	34,8
C.-B.	27,8	22,8	23,8	23,5	26,6	29,9	31,2	34,3	37,4	46,2	50,2	49,3
Yukon	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
T.N.-O	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3
Nunavut						s.o.					0,1	0,1
Total	193	138	159,5	160,7	185,5	211,1	224,1	230,7	259,7	300,7	326,5	322,7

Source : Ministère des Finances du gouvernement du Canada

Note : ^a Ces estimations tiennent compte des crédits pour droits de scolarité et pour études ainsi que des crédits transférés et reportés. Ces chiffres ont été calculés d'après le montant total des crédits déduits chaque année par les résidents des provinces et des territoires en pourcentage du montant total déduit à l'échelle fédérale. Ces pourcentages ont ensuite été multipliés par les estimations fédérales correspondantes présentées dans la figure 4C.III.1. Enfin, les résultats ci-dessus ont été obtenus après application du taux d'imposition provincial en vigueur pendant l'année concernée.

QUÉBEC

Le gouvernement du Québec administre et perçoit ses impôts de manière indépendante. Les dépenses fiscales liées aux étudiants du niveau post-secondaire du Québec se divisent en trois grandes catégories : les droits de scolarité et les frais d'examen; les intérêts sur les prêts étudiants et les exemptions partielles sur les revenus des étudiants. L'exonération partielle sur les revenus des étudiants est entrée en vigueur dans le cadre du budget de 2001; les estimations préliminaires laissent entrevoir un coût de 7 millions de dollars par an. Le tableau 4.III.2 illustre les dépenses fiscales du Québec au cours des dernières années en dollars de 2001.

ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario offre un programme de crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés afin de venir en aide aux nouveaux diplômés d'un établissement d'enseignement post-secondaire de l'Ontario qui entrent sur le marché du travail. Ce programme prévoit un crédit d'impôt maximum de 4 000 \$ fondé sur 10 % du salaire

(maximum de 15 % pour les petites entreprises). Ce programme est estimé à 40 millions de dollars par an.

SASKATCHEWAN

En 2001, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en œuvre un nouveau crédit d'impôt à l'intention des diplômés du niveau post-secondaire qui choisissent de demeurer en Saskatchewan après l'obtention de leur diplôme. Ce programme a coûté environ 3 millions de dollars en 2001.

MANITOBA

En 1995, le gouvernement du Manitoba a mis en œuvre un crédit d'impôt remboursable correspondant à 10 % de la valeur des droits de scolarité payés par l'étudiant. Ce crédit, qui coûtait environ 15 millions de dollars par an à la province à la fin des années 90, a été graduellement éliminé entre 1999 et 2002 de manière à financer une baisse de 10 % des droits de scolarité, ce qui en termes réels revient au même.

TABLEAU 4C.III.2 — COÛT ESTIMATIF DES DÉPENSES FISCALES DU QUÉBEC
(EN MILLIONS DE DOLLARS DE 2001)

DÉPENSES	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Droits de scolarité et frais d'examen	48,4	46,6	46,6	45,5	41,3	41,6	41,6
Intérêts sur les prêts aux étudiants			s.o.		7,4	8,3	9,1
Total	48,4	46,6	46,6	45,5	48,7	49,9	50,7

Source : Gouvernement du Québec

TABLEAU 4C.III.3 — TOTAL DES DÉPENSES FISCALES DES GOUVERNEMENTS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

GOVERNEMENT	1999	2001
Gouvernement du Canada	955	1 235,0
Coût des crédits d'impôt fédéraux pour les provinces	322,7	417,3 (estimation)
Québec	49,9	57,7
Ontario	40,0	40,0
Saskatchewan	s.o.	3,0
Manitoba	15,0	s.o.
Total	1 382,6	1 753,0

Le tableau 4C.III.3 montre que le total estimatif des dépenses fiscales consacrées aux étudiants pour tous les paliers de gouvernement au Canada se chiffrait à 1,75 milliard de dollars en 2001. Pour mettre ce montant en perspective, disons qu'il correspond approximativement au total *combiné* des paiements de transfert aux collèges et aux universités au Manitoba, en Saskatchewan et dans les quatre provinces de l'Atlantique. Ce montant, qui n'est que légèrement inférieur au total des dépenses affectées chaque année au Canada à l'aide aux étudiants, dénote un taux de croissance nettement plus rapide.

À souligner que contrairement aux programmes d'aide aux étudiants, aucune de ces mesures d'aide fiscale n'est fondée sur les

besoins. Les crédits d'impôt pour droits de scolarité et pour études, dont le montant représente plus des deux tiers des dépenses fiscales liées à l'éducation, ne tiennent pas compte des besoins. La croissance à l'abri de l'impôt des fonds versés dans un REEE est théoriquement sans égard aux besoins, mais étant donné que les économies sont proportionnelles au revenu (se reporter à la section 1.III), il s'agit en réalité d'un crédit d'impôt régressif, puisqu'il bénéficie davantage aux familles plus aisées. Le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants est rétrospectivement progressif — c.-à-d. qu'il vient en aide aux familles qui se situaient auparavant dans un groupe à faible revenu qui leur ouvrait droit à un prêt étudiant.

IV. DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX PROGRAMMES D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS

Le gouvernement du Canada est de loin le plus important bailleur de fonds au titre des programmes d'emploi pour les étudiants et les jeunes du pays.

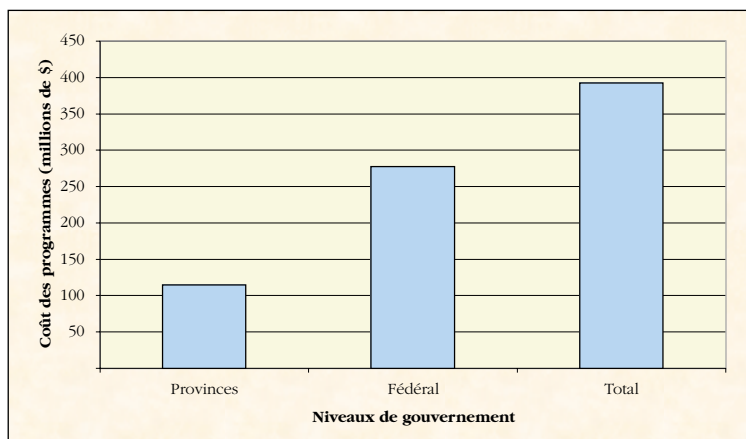
Comme nous l'avons souligné dans la section 4B.IV, tous les gouvernements canadiens se sont dotés de programmes d'emploi axés sur les jeunes, destinés soit aux étudiants du post-secondaire en particulier soit à tous les jeunes en général. Tandis que tous les programmes d'emploi destinés aux étudiants du post-secondaire sont axés sur les jeunes, l'inverse n'est pas nécessairement vrai — bon nombre de programmes pour les jeunes excluent les étudiants du niveau post-secondaire puisqu'ils ciblent les jeunes qui ne fréquentent pas l'école. Cette section examine seulement la valeur des programmes destinés aux étudiants du post-secondaire ou — à quelques exceptions près — des programmes auxquels tous les étudiants sont admissibles mais qui bénéficient essentiellement aux étudiants du post-secondaire.

Même si ces programmes bénéficient essentiellement aux étudiants, les gouvernements ne les considèrent généralement pas comme des subventions consenties à cette clientèle. En effet, les gouvernements ont tendance à considérer les programmes d'emploi pour étudiants non seulement comme un transfert de fonds aux étudiants, mais aussi comme une manière de procurer une main-d'œuvre saisonnière bon marché aux organisations sans but lucratif et aux ministères.

Le gouvernement du Canada est de loin le plus important bailleur de fonds au titre des programmes d'emploi pour les étudiants et les jeunes du pays; ces programmes lui coûtent chaque année plus de 275 millions de dollars. Les dépenses fédérales consacrées aux programmes d'emploi pour les jeunes représentent les deux tiers du total national des dépenses publiques affectées aux programmes d'emploi pour les jeunes. Les coûts du gouvernement du Canada sont répartis entre 29 programmes différents, mais trois d'entre eux représentent à eux seuls près des deux tiers de cette enveloppe — Jeunes stagiaires Canada (68 millions de dollars par an), Service jeunesse Canada (40 millions de dollars par an) et Placements carrière-été (90 millions de dollars par an).

Les figures 4C.IV.2 à 4C.IV.4 illustrent les coûts déclarés par les programmes d'emploi pour les jeunes par région en 2001. En règle générale, la plupart des provinces dotées de plusieurs programmes disposent d'un programme « principal » et d'un certain nombre de plus petites initiatives « spécialement ciblées ». Par exemple, le Nouveau-Brunswick consacre plus de 90 % de son budget destiné aux programmes d'emploi

FIGURE 4C.IV.1 — PROGRAMMES D'EMPLOI POUR LES JEUNES AU CANADA EN 2001^a



Sources : Développement des ressources humaines Canada et tous les gouvernements provinciaux et territoriaux

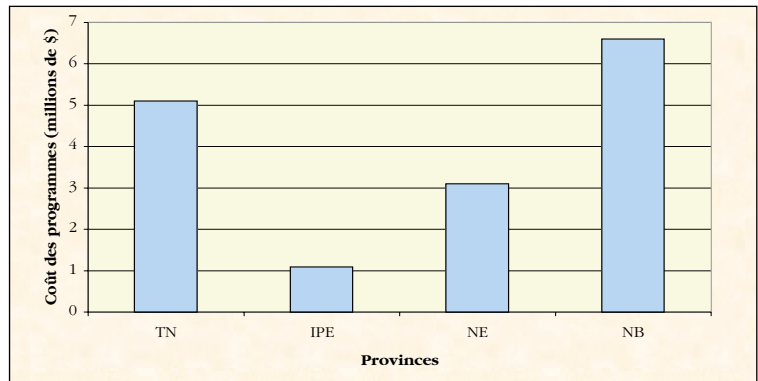
Note : ^a Il se peut que le total des coûts du gouvernement du Canada soit plus élevé étant donné que trois des programmes (le Programme des collections numérisées du Canada, Parcs Canada et le Programme d'été étudiants bien branchés) ne déclarent pas leurs coûts.

pour étudiants à un seul programme (Stage d'emploi étudiant pour demain).

Dans la plupart des provinces, l'aide à l'emploi directe aux étudiants revêt la forme de subventions aux employeurs. Il n'en va pas de même au Québec, où presque la moitié des dépenses consacrées aux programmes d'emploi étudiants sont affectées à des programmes d'emploi d'été et de stages au sein même de l'administration publique. En Ontario, les subventions aux employeurs représentent presque le double des dépenses consacrées à l'emploi direct dans les ministères et les organismes. La figure 4C.IV.3 présente les données sur les programmes et les dépenses consacrées aux programmes d'emploi étudiants dans le centre du Canada.

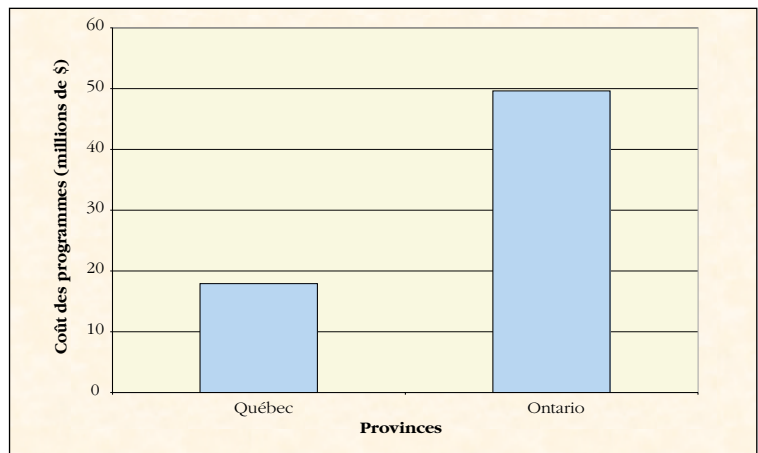
La figure 4C.IV.4 présente les données sur les programmes et les dépenses consacrées aux programmes d'emploi étudiants dans l'Ouest du Canada. Le Manitoba, contrairement à la plupart des provinces, distribue ses fonds de manière égale parmi un vaste éventail de programmes. À l'inverse, l'Alberta consacre presque toutes ses dépenses à ses programmes d'emploi d'été. La Colombie-Britannique répartit ses dépenses de manière un peu plus égale entre six programmes : aucun programme ne coûte plus de 2 millions de dollars par année.

FIGURE 4C.IV.2 — COÛT DES PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS DANS LE CANADA ATLANTIQUE EN 2001



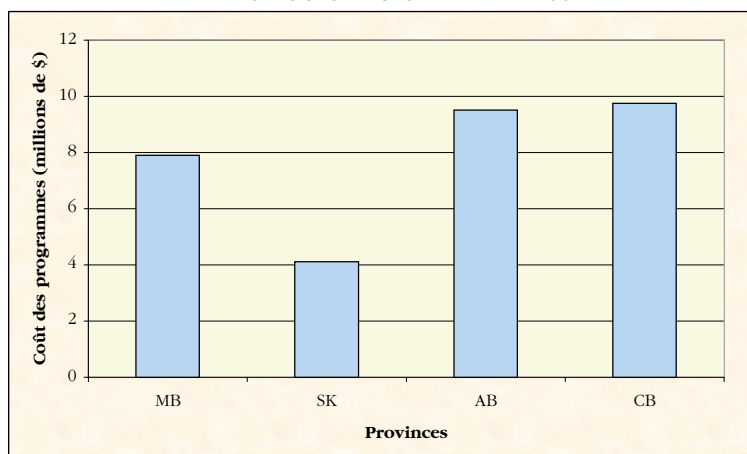
Sources : Gouvernements de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick

FIGURE 4C.IV.3 — COÛT DES PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS DANS LE CENTRE DU CANADA EN 2001



Sources : Gouvernements de l'Ontario et du Québec

FIGURE 4C.IV.4 — COÛT DES PROGRAMMES D'EMPLOI ÉTUDIANTS DANS L'OUEST DU CANADA EN 2001^a



Sources : Gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique

Note : ^a Les coûts des programmes au Manitoba et en Saskatchewan sont légèrement sous-déclarés, étant donné que quatre programmes au Manitoba (Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Autochtones, Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Noirs, Programme Équipe verte (REDI) et Jeunes au service du Manitoba) et un programme en Saskatchewan (Spruce Krew) n'ont pas déclaré leurs coûts.

V. DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

Les transferts gouvernementaux aux institutions d'enseignement post-secondaire ont augmenté d'environ 15% pendant la dernière décennie.

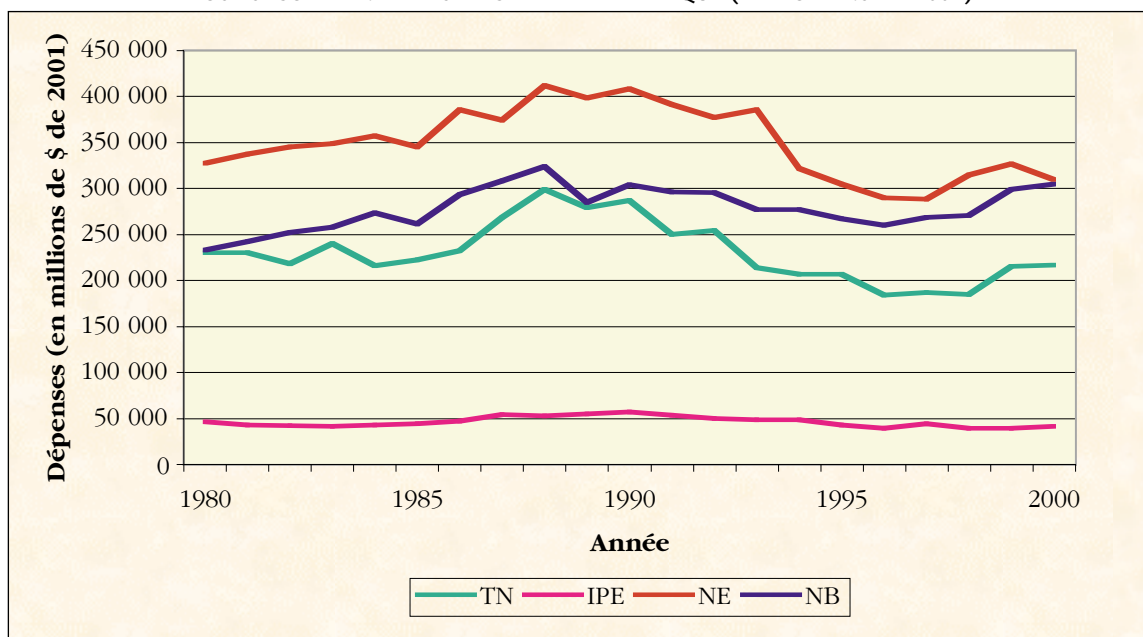
Outre les diverses formes de subvention directes accordées aux étudiants, les étudiants bénéficient indirectement d'un ensemble de subventions beaucoup plus vaste — notamment, les subventions versées directement aux établissements d'enseignement post-secondaire. Étant donné que ce sont essentiellement les subventions aux établissements d'enseignement qui soutiennent le système d'éducation, on pourrait également, dans une acception plus large, les considérer comme des subventions aux étudiants. Sans elles, les droits de scolarité seraient sans doute nettement plus élevés qu'à l'heure actuelle.

Pendant la période des restrictions budgétaires générales du milieu à la fin des années 90, les paiements de transfert aux établissements d'enseignement post-secondaire ont régressé dans l'ensemble du pays. Toutefois,

l'incidence de ces réductions de transferts et le moment où elles ont été mises en œuvre présentent des différences. Les plus importantes compressions ont été limitées aux gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec (qui ont tous entrepris d'importants rajustements fiscaux pendant la deuxième moitié de la décennie), ainsi qu'aux gouvernements de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse (qui ont appliqué des coupes au début de la décennie). À la fin de la décennie, les paiements de transfert aux établissements d'enseignement avaient diminué d'environ 15 %, ce repli étant principalement attribuable aux restrictions sur les dépenses instaurées par les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

Les données les plus significatives sur les dépenses publiques consacrées à l'enseignement post-secondaire proviennent de la base de données CANSIM II de Statistique Canada, qui comprend des renseignements sur les dépenses de fonctionnement, les budgets d'immobilisations ainsi que les recherches subven-

FIGURE 4C.VI — DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DANS LE CANADA ATLANTIQUE (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007)

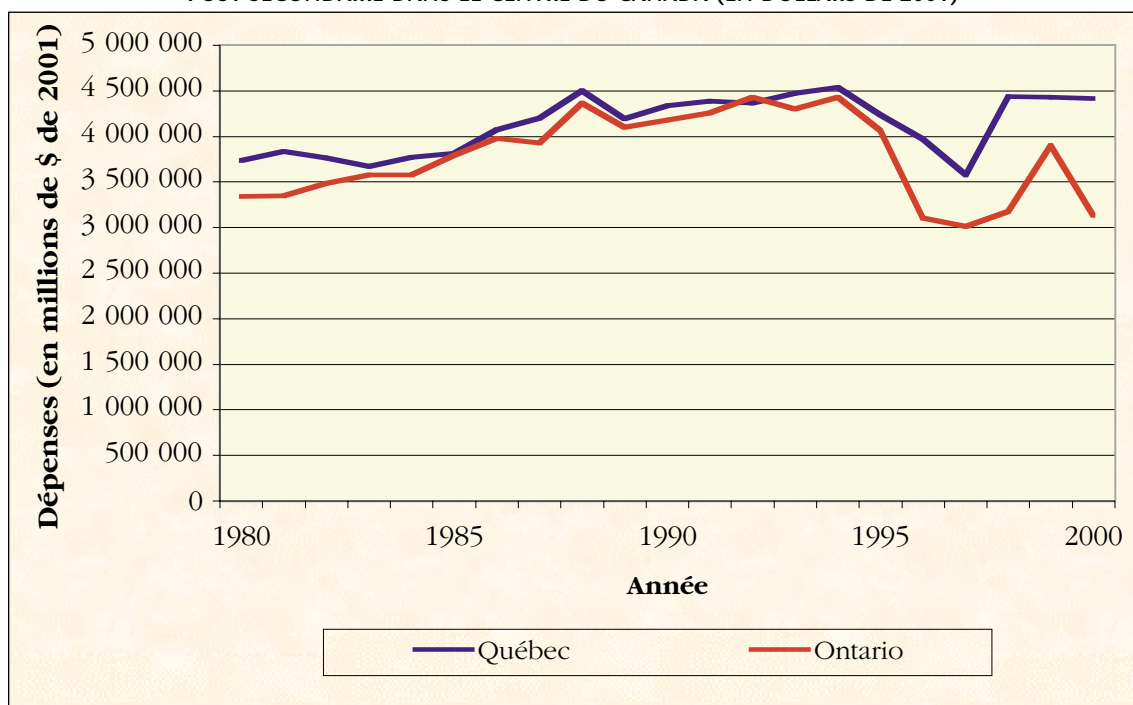
tionnées dans les collèges, les universités et les écoles professionnelles selon la province ou le territoire. Le recours à cette base de données introduit forcément un élément de doute dans les chiffres examinés. Des écarts entre les « dépenses » déclarées dans les rapports financiers des gouvernements et les « revenus » déclarés par les établissements d'enseignement (ainsi qu'entre les dépenses réellement engagées par les établissements d'enseignement au cours d'une période donnée) sont inévitables. Compte tenu de la difficulté d'établir des distinctions entre les différentes catégories de dépenses, nous n'avons effectué aucune tentative à cet égard. Par conséquent, si nous dressons un portrait des variations en matière de dépenses totales, nous ne tentons pas de décrire l'évolution de la *composition* des dépenses. Les figures 4C.V.1 à 4C.V.5 illustrent les tendances des dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire depuis 1980.

Dans le Canada Atlantique, le financement a accusé un recul graduel mais continu depuis le début des années 90. L'Île-du-Prince-Édouard a maintenu un niveau de financement relativement constant pendant 20 ans. Le Nouveau-

Brunswick est la seule province de l'Atlantique dont les dépenses réelles étaient supérieures en 2000 à ce qu'elles étaient en 1980, mais comme la plupart des provinces, ses dépenses ont diminué pendant les années 90. À Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, les dépenses ont augmenté dans les années 80, pour ensuite chuter de façon marquée dans les années 90 — le financement réel a reculé d'un tiers entre 1987 et 1997 à Terre-Neuve et d'un quart en Nouvelle-Écosse. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que, pendant cette même période, les taux de participation ont doublé dans presque toutes les provinces. Cela signifie que le taux de financement par étudiant dans le Canada Atlantique est inférieur de moitié à ce qu'il était 20 ans auparavant.

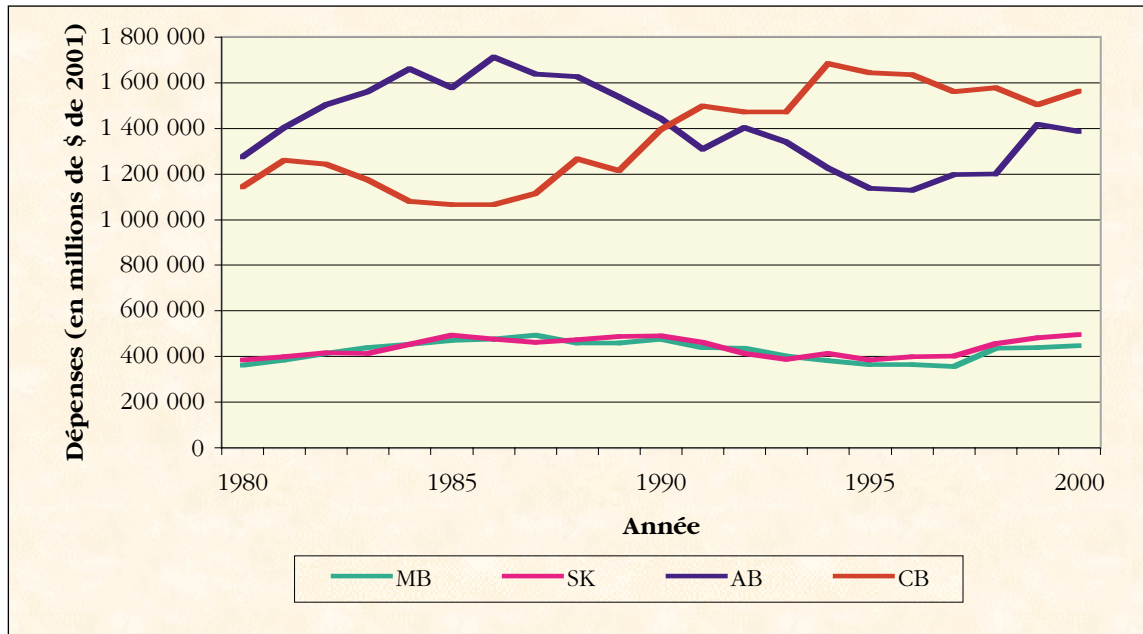
Dans l'ensemble, l'Ontario et le Québec ont connu une évolution générale similaire au cours des deux dernières décennies pour ce qui touche les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire. Pendant les années 80, les dépenses réelles consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire ont augmenté graduellement dans les deux provinces, quoiqu'un peu plus rapidement en Ontario qu'au Québec. Les

FIGURE 4C.V.2 — DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DANS LE CENTRE DU CANADA (EN DOLLARS DE 2001)



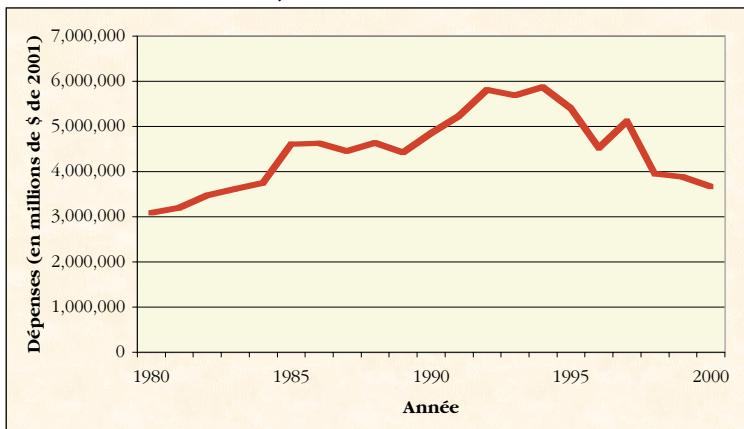
Source : Base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007)

FIGURE 4C.V.3 — DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DANS L'OUEST DU CANADA (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007)

FIGURE 4C.V.4 — DÉPENSES CONSACRÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007)

dépenses sont demeurées constantes en dollars constants jusqu'à la première moitié des années 90 avant de baisser en flèche pendant la deuxième moitié de la décennie. Au Québec, le recul a été à la fois de courte durée (environ trois ans) et très prononcé (pour atteindre un creux d'environ 20 % des dépenses). Par la suite, les dépenses ont retrouvé leurs niveaux antérieurs. En Ontario, les compressions ont été plus brutales et le plongeon, plus profond : les dépenses ont reculé de près d'un tiers sur une période de deux ans et sont restées relativement faibles depuis. Même si les données de la base CANSIM sont parfois difficiles à interpréter, le bond des dépenses sur un an constaté en 1999 semble attribuable à la hausse des dépenses en immobilisations en prévision de la « double cohorte » en 2003.

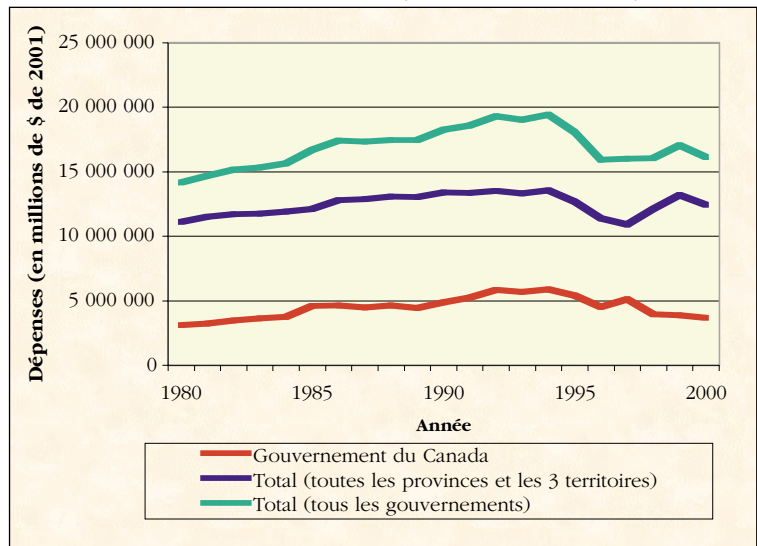
Tandis que les deux provinces font état de dépenses globales similaires pendant la période en question, compte tenu de sa population et de son PIB par habitant inférieurs, le Québec consacre, en termes réels, une plus grande portion de son budget à l'enseignement post-secondaire que l'Ontario. Toutefois, cette situation s'explique en partie par le fait que

l'enseignement post-secondaire commence deux ans plus tôt au Québec, les élèves terminant généralement l'école secondaire à l'âge de 17 ans, tandis qu'en Ontario, et ce jusqu'en 2003, les élèves finissent généralement l'école secondaire à 19 ans.

Dans l'Ouest, les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire ont fluctué dans les quatre provinces de la région entre les années 80 et les années 90. La Colombie-Britannique a amorcé une longue période de hausse des dépenses au milieu des années 80. Les dépenses ont culminé en 1994 avant d'amorcer un léger recul peu après. An Alberta, la situation est quasiment contraire à celle de la Colombie-Britannique. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement post-secondaire ont commencé à diminuer au milieu des années 80, parallèlement à la forte chute des produits tirés du pétrole. Les « compressions Klein » tant louées au milieu des années 90 n'étaient, du moins dans le secteur de l'enseignement post-secondaire, que le prolongement d'une tendance plutôt qu'une rupture radicale. Les dépenses ont de nouveau considérablement augmenté en 1999, retrouvant les niveaux antérieurs aux compressions du milieu des années 90 — sans jamais regagner pour autant les sommets atteints au milieu des années 80. Le Manitoba et la Saskatchewan ont suivi des tendances pour ainsi dire identiques pendant les années 80 et 1990. Aucune des deux provinces n'a connu de chutes ni de hausses subites d'une année à l'autre, qui ont caractérisé les dépenses dans la plupart des autres provinces. Toutes deux ont plutôt amorcé une progression graduelle des dépenses dans les années 80, suivi d'un recul progressif dans les années 90 et d'une remontée générale des dépenses vers la fin des années 90.

Les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire par le gouvernement du Canada sont essentiellement destinées au financement de la recherche et aux programmes de recyclage professionnel

FIGURE 4C.V.5 — TOTAL DES DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007)

liés au Programme d'assurance-emploi. En fait, selon Statistique Canada, au-delà des deux tiers des dépenses fédérales consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire sont affectées aux écoles de formation professionnelle et technique; cependant, on ignore s'il s'agit d'établissements publics ou privés. Dans l'ensemble, les dépenses fédérales consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire ont reculé depuis 1995 : les importants reculs des dépenses consacrées au recyclage ont gommé les hausses de l'enveloppe destinée aux conseils de subventions à la recherche. Ces statistiques ne tiennent cependant pas compte des importants paiements de transfert ponctuels du gouvernement du Canada aux fondations liées à l'enseignement post-secondaire, notamment plus de 1 milliard de dollars accordés à la Fondation canadienne pour l'innovation en 1997, 1999 et 2000 et 2,5 milliards de dollars remis en 1998 à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

VI. TENDANCES RÉCENTES TOUCHANT L'ENSEMBLE DES DÉPENSES CONSACRÉES À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

Ces six dernières années, le financement de l'éducation supérieure a connu une transition importante.

Ces six dernières années, le financement de l'éducation supérieure a connu une transition importante. Alors que les paiements de transfert aux établissements d'enseignement ont légèrement régressé, les transferts aux particuliers ont presque doublé. Cette dernière section traitant des dépenses publiques analyse les tendances générales en matière de dépenses publiques consacrées à l'enseignement post-secondaire. L'année de base choisie pour étudier ces tendances est 1995–1996, et ce, pour deux raisons principales. En premier lieu, c'est pendant l'exercice 1995–1996 qu'est entré en vigueur le Transfert canadien en matière de

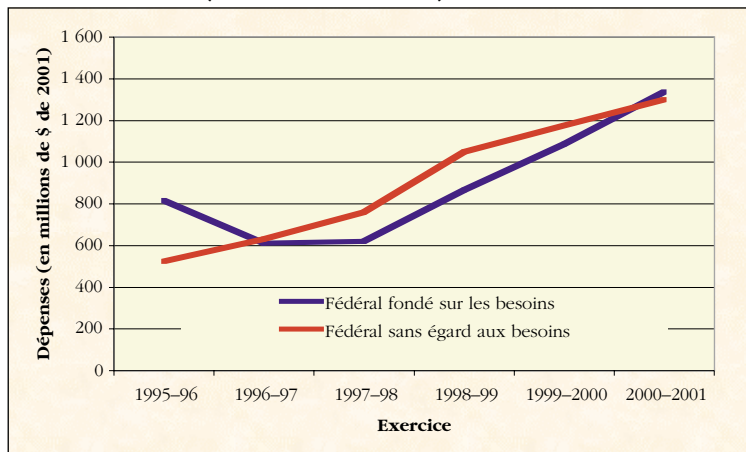
santé et de programmes sociaux (TCSPS) — mesure ayant marqué, de l'avis de plusieurs, l'avènement d'une ère nouvelle pour le financement des programmes sociaux au Canada. En deuxième lieu, 1995–1996 constitue le dernier exercice avant le début de la multiplication rapide des avantages fiscaux accordés aux étudiants par le gouvernement du Canada. Voilà pourquoi l'exercice 1995–1996 représente un bon point de départ pour étudier l'incidence des récentes modifications apportées à l'ensemble du système de financement de l'enseignement post-secondaire.

TRANSFERTS AUX PARTICULIERS

Dans l'ensemble, il existe deux types de transferts aux particuliers : les transferts fondés sur les besoins et les transferts universels (c.-à-d. sans égard aux besoins). La première catégorie inclut les dépenses relatives à l'aide aux étudiants, aux prêts, aux subventions et aux mesures fiscales liées aux prêts et aux bourses (plus particulièrement, le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants)². Les transferts « universels » désignent des dépenses offertes à tous les étudiants, sans égard à leurs besoins — la plupart des dépenses fiscales relèvent de cette catégorie, de même que les dépenses consacrées aux bourses d'excellence ainsi que la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Soulignons que certains transferts aux particuliers ne sont pas destinés aux étudiants : il s'agit parfois de transferts aux parents, ou encore aux diplômés. Par exemple, la SCEE, qui est versée aux parents, consiste à majorer de 20 % chaque dollar économisé dans le cadre d'un REEE, jusqu'à concurrence de 400 \$ par année. À l'heure actuelle, ce programme coûte environ 300 millions de dollars par an au gouvernement du Canada.

En 2000–2001, le gouvernement du Canada a dépensé un peu plus de 2,5 milliards de dollars sous forme de transferts aux particuliers liés à l'éducation. Ce montant correspond au

FIGURE 4C.VI.1 — TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUX PARTICULIERS DESTINÉS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DE 1995–1996 À 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)^a



Sources : Rapports annuels du gouvernement du Canada et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Note : ^a Les transferts fondés sur les besoins englobent le Programme canadien de prêts aux étudiants, les bourses générales du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants. Les transferts sans égard aux besoins englobent toutes les dépenses fiscales à l'exception du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants, la Subvention canadienne pour l'épargne-études et les bourses d'excellence du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

2. Le crédit d'impôt d'aide aux étudiants est en réalité fondé sur les besoins de manière rétroactive; c.-à-d. qu'il offre une aide fondée sur les besoins antérieurs plutôt que sur les besoins présents.

double des dépenses engagées seulement quatre ans auparavant. Ces transferts sont plus ou moins répartis à parts égales entre l'aide fondée sur les besoins et l'aide sans égard aux besoins. Environ la moitié de la hausse de l'aide fondée sur les besoins est attribuable à la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; le reste de cette hausse étant attribuable à l'introduction du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants ainsi qu'aux modifications apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants (qui, comme nous l'avons souligné dans la section II de ce chapitre, sont essentiellement des modifications comptables plutôt qu'une refonte des dépenses sous-jacentes).

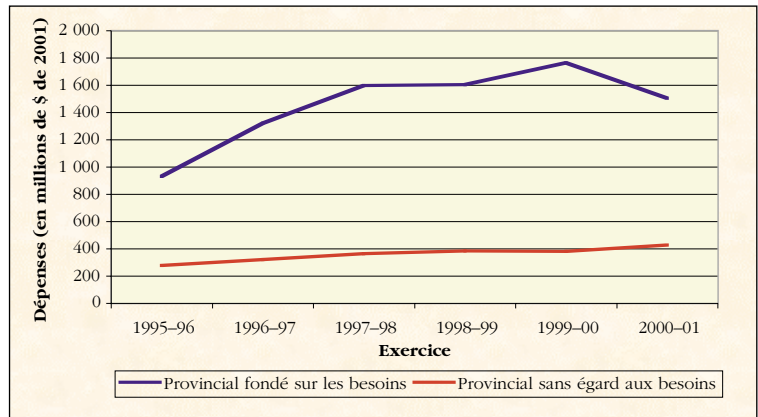
Les provinces ont connu une tendance semblable, dans la mesure où les montants tant des dépenses fondées sur les besoins que des dépenses sans égard aux besoins ont augmenté de manière proportionnellement similaire. Toutefois, les gouvernements des provinces, contrairement au gouvernement du Canada, n'ont jamais versé d'importants transferts sans égard aux besoins. Le ratio des dépenses fondées sur les besoins par rapport aux dépenses sans égard aux besoins, qui est d'environ 1 pour 1 pour le gouvernement du Canada, est de presque 4 pour 1 pour les gouvernements provinciaux. La figure 4.VI.2 illustre les transferts des provinces aux particuliers liés à l'enseignement post-secondaire.

La figure 4C.VI.3 combine les données sur les transferts aux particuliers aux niveaux des gouvernements fédéral et provinciaux. En dollars constants, les transferts aux particuliers liés à l'enseignement post-secondaire ont augmenté d'environ deux tiers pendant la période de six ans comprise entre 1995–1996 et 2000–2001. En termes absolus, la croissance des transferts individuels a été répartie à parts égales entre l'aide fondée sur les besoins et l'aide sans égard aux besoins, même si, en termes relatifs, les formes d'aide sans égard aux besoins ont considérablement augmenté.

TOTAL DES TRANSFERTS

La hausse des transferts aux particuliers s'est produite dans une conjoncture caractérisée par la stagnation ou le recul des transferts aux établissements d'enseignement. La figure 4C.VI.4

FIGURE 4C.VI.2 — TOTAL DES TRANSFERTS PROVINCIAUX AUX PARTICULIERS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DE 1995–1996 À 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)^{ab}

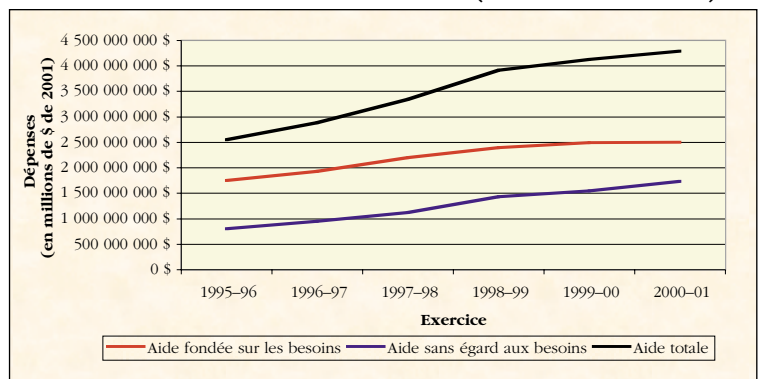


Sources : Bureaux provinciaux de l'aide aux étudiants et documents budgétaires des provinces

Notes : ^a Le total des dépenses des provinces ne tient pas compte de la bourse Rutherford en Alberta, les données pour ce programme n'étant pas disponibles.

^b L'aide fondée sur les besoins englobe tous les programmes d'aide aux étudiants, tandis que l'aide sans égard aux besoins englobe les dépenses fiscales et les programmes fondés sur le mérite.

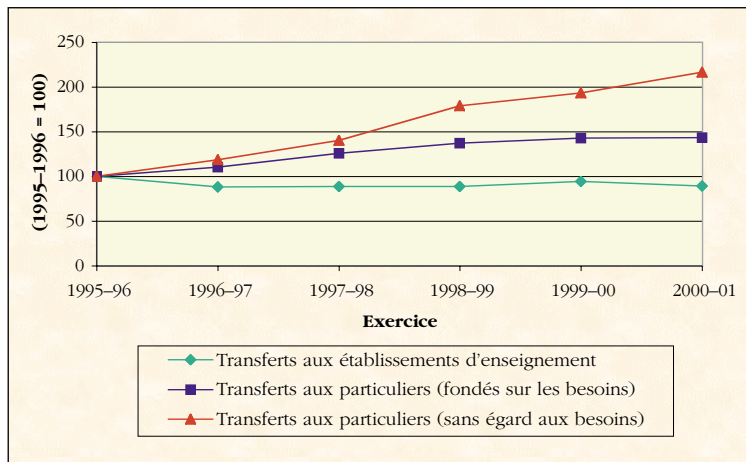
FIGURE 4C.VI.3 — TOTAL DES TRANSFERTS AUX PARTICULIERS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE ENTRE 1995–1996 ET 2000–2001 (EN DOLLARS DE 2001)^a



Sources : Bureaux provinciaux de l'aide aux étudiants, documents budgétaires des provinces, *Partie III du Budget des dépenses* du gouvernement du Canada et rapports annuels de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

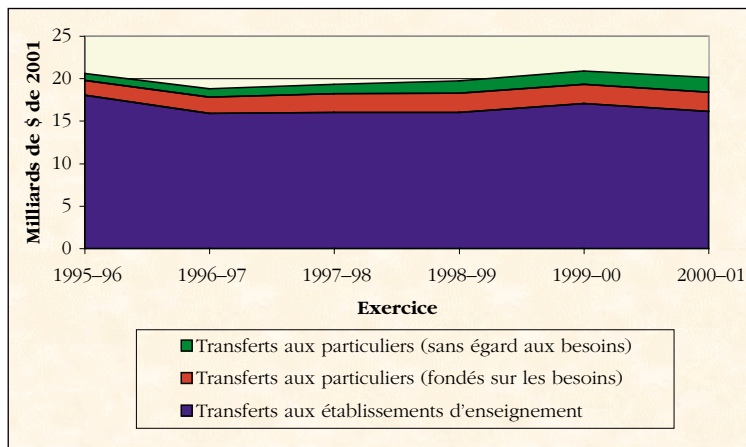
Note : ^a L'aide fondée sur les besoins englobe le Programme canadien de prêts aux étudiants, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (dépenses annuelles), les programmes provinciaux d'aide aux étudiants et le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants. L'aide sans égard aux besoins englobe toutes les dépenses fiscales, à l'exclusion du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, les bourses d'excellence du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et les programmes provinciaux fondés sur l'excellence.

FIGURE 4C.VI.4 — VARIATION RELATIVE DU TOTAL DES TRANSFERTS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DE 1995-1996 À 2000-2001



Sources : Bureaux provinciaux d'aide aux étudiants, documents budgétaires des provinces, *Partie III du Budget des dépenses* du gouvernement du Canada, base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007) et rapports annuels de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

FIGURE 4C.VI.5 — TOTAL DES TRANSFERTS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DE 1995-1996 À 2000-2001



Sources : Bureaux provinciaux d'aide aux étudiants, documents budgétaires des provinces, *Partie III du Budget des dépenses* du gouvernement du Canada, base de données CANSIM II de Statistique Canada (tableaux 478-004, 478-005 et 478-0007) et rapports annuels de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

illustre l'évolution relative des différentes formes de transferts depuis 1995-1996, tandis que la figure 4C.VI.5 illustre l'évolution en termes absolus. En termes réels, le total des dépenses affectées aux transferts liés à l'enseignement post-secondaire n'a pour ainsi dire pas varié entre 1995-1996 et 2000-2001

(soit environ 20 milliards de dollars). En revanche, la composition de ces dépenses a considérablement changé. Les transferts aux établissements ont diminué d'environ 2 milliards de dollars, tandis que les transferts aux particuliers ont augmenté de près de 2 milliards de dollars. Par conséquent, les transferts aux particuliers, qui représentaient 12 % de l'ensemble des transferts liés à l'enseignement post-secondaire en 1995-1996, s'élèvent à un peu plus de 21 % en 2000-2001.

L'évolution de la tendance en matière de financement illustrée dans les figures 4C.VI.4 et 4C.VI.5 est certes significative, mais elle ne représente pas une réelle révolution du financement de l'enseignement post-secondaire au Canada. Compte tenu de l'ampleur des transferts aux établissements d'enseignement, les modifications apportées aux politiques d'aide aux étudiants ou aux politiques fiscales, aussi importantes qu'elles puissent être, demeurent relativement marginales par rapport à la situation globale du financement de l'enseignement post-secondaire.

Il n'en demeure pas moins vrai que la mise en œuvre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux a amorcé une transition générale du mode de financement de l'enseignement post-secondaire, quoique d'une façon différente de celle prévue par certains critiques du TCSPS. Les compressions « massives » imposées à l'enseignement post-secondaire n'ont été que temporaires : le recul de 10 % du total des transferts en 1996-1997 a été suivi par des gains rapides, de sorte que le volume d'ensemble des transferts est retourné aux niveaux précédant l'entrée en vigueur du TCSPS dès 1998-1999. Mais ce retour n'est pas attribuable à la restauration des transferts aux établissements d'enseignement; il s'explique plutôt par l'affectation d'importants nouveaux crédits à l'aide aux étudiants et aux avantages fiscaux liés aux études. Depuis la mise en œuvre du TCSPS, tous les gouvernements tant au niveau fédéral que provincial — semblent avoir décidé que tous les montants supplémentaires versés à l'appui de l'enseignement post-secondaire doivent être destinés aux particuliers et non aux établissements d'enseignement.

Chapitre 5

Chapitre 5 — La situation des diplômés

I. INTRODUCTION — LES LENDEMAINS DES ÉTUDES POST-SECONDAIRES

Dans le présent ouvrage, nous avons traité jusqu'ici des étudiants : comment on devient étudiant; combien il y a d'étudiants au Canada; ce qu'ils étudient et où; de quelles manières ils gagnent, dépensent et empruntent de l'argent; comment les gouvernements leur viennent en aide. Mais il ne s'agit là que de moyens, utilisés à une fin. Pour la plupart, les étudiants obtiennent leur diplôme et entrent sur le marché du travail. Ce dernier chapitre examine la situation des diplômés, leurs conditions de vie après l'université et les suites qu'ont pour eux leurs études plus tard dans leur cheminement.

Une des premières et des plus remarquables suites — pour certains du moins — est le niveau de la dette accumulée, qu'il faut rembourser après avoir obtenu son diplôme. Il est très difficile d'obtenir des données fiables sur l'endettement étudiant, car les autorités provinciales sont peu enclines à publier régulièrement et ponctuellement de telles données. Selon les renseignements disponibles toutefois, on peut dire qu'à l'échelle nationale, la dette moyenne par étudiant dépasse tout juste les 21 000 \$, bien qu'il y ait un important écart entre le Québec et le reste du pays. Ce chiffre rend compte d'une augmentation considérable survenue au cours de la dernière décennie, mais la plupart des données donnent à penser que la dette étudiante ne devrait plus s'accroître de beaucoup dans un avenir rapproché. La section II du présent chapitre examine les données attestant du *niveau d'endettement à l'obtention du diplôme*.

Dans la section III, on traite du *délai de remboursement du prêt étudiant*. Les rares données que nous ayons sur la question datent malheureusement et n'ont donc qu'une valeur limitée. Elles montrent cependant qu'il est de plus en plus difficile pour les diplômés de rembourser rapidement leur dette; néanmoins, en 1997, pas moins de 40 % de tous les prêts étudiants étaient remboursés dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme.

La transition vers le marché du travail fait l'objet de la section IV. En règle générale, le taux de chômage décline en fonction du niveau de scolarité et des années passées sur le marché du travail. *L'Enquête nationale auprès des diplômés* de Statistique Canada montre une légère baisse, entre 1986 et 1995, du nombre de diplômés qui travaillaient à temps plein deux ans après la fin de leurs études. Ce fléchissement est plus marqué parmi les diplômés des collèges. On ne connaît pas précisément les causes de cette tendance, ni même si elle se poursuit aujourd'hui. Mais on constate également des différences régionales quant aux taux d'emploi et de chômage chez les diplômés récents.

La section V examine *la rémunération des diplômés*. Le niveau de scolarité d'un finissant est crucial pour déterminer son revenu

Ce dernier chapitre examine la situation des diplômés, leurs conditions de vie après l'université et les suites qu'ont pour eux leurs études plus tard dans leur cheminement.

immédiat après la fin des études : en moyenne, les diplômés d'université gagnent beaucoup plus que les diplômés des collèges et des écoles de formation professionnelle et technique. Il y a toutefois de sensibles variations du niveau de rémunération selon le domaine d'études et la région. Les différences de revenu selon la discipline expliquent également en partie l'écart important entre les sexes à ce chapitre. Avec le temps toutefois, on constate que les différences de rémunération entre les bacheliers de différents champs d'études s'amenuisent quelque peu.

La dernière section du présent chapitre analyse *le rendement des fonds publics investis* dans l'éducation post-secondaire — c'est-à-dire les bénéfices financiers que les diplômés apportent à l'économie et, en particulier, les retombées qu'ils créent en matière de recettes et de dépenses publiques. Les diplômés des collèges et des universités, bien qu'ils ne représentent que 40 % de la population en âge de travailler du pays, paient plus de 60 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et reçoivent moins d'un tiers des transferts gouvernementaux. La contribution nette des diplômés au Trésor public est si grande que, sans elle, il serait difficile d'imaginer le maintien d'un État providence au Canada.

II. LE NIVEAU D'ENDETTEMENT À L'OBTENTION DU DIPLÔME

Une des « croyances » les plus largement répandue concernant les prêts aux étudiants au Canada est que l'endettement moyen des finissants avoisine les 25 000 \$. Ce chiffre fréquemment évoqué, tiré d'une publication du gouvernement fédéral de 1996, était une estimation de la croissance future de l'endettement plutôt qu'une donnée réelle et ne tenait pas compte des programmes provinciaux de remise de dette. De plus, il ne s'appliquait qu'aux étudiants hors Québec, excluait les étudiants des collèges et des écoles de formation professionnelle et technique et, plus fondamentalement encore, n'était basé que sur les emprunteurs (environ 55 % des étudiants d'université). En somme, cette « croyance » est erronée.

Il n'existe malheureusement pas de source de données récentes et exhaustives sur la dette des étudiants. La base de données administratives du Programme canadien de prêts aux étudiants ne comprend aucun renseignement sur les emprunts provinciaux contractés par les étudiants. Les données provinciales sur les prêts aux étudiants portent tant sur les prêts provinciaux que fédéraux mais, pour la plupart, les provinces refusent de communiquer des données valables sur les dettes des étudiants. Même quand des mesures exactes sont disponibles, elles ne sont pas d'actualité. Les variations quant à l'endettement des étudiants sont pour la plupart causées par des modifications cumulatives apportées aux règles et restrictions régissant les programmes d'aide aux étudiants, de sorte que le niveau moyen d'endettement est susceptible de changer assez rapidement.

Il ne nous reste donc comme sources de données que des enquêtes de qualités variables. La meilleure est l'*Enquête nationale auprès des diplômés* (END), réalisée périodiquement par Statistique Canada. Malheureusement, les données les plus récentes de l'END dont nous disposons ne permettent de décrire qu'imparfaitement l'endettement global des diplômés, étant donné que la dernière cohorte étudiée (1995) n'avait

pas ressenti tous les effets d'une série d'importantes modifications des politiques qui, dans le milieu des années 90, visaient à favoriser le prêt par rapport à la bourse.

Une des tentatives les plus ambitieuses faite récemment pour évaluer la dette étudiante est l'*Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada — Année de prêts 1998-1999*, effectué par le Programme canadien d'aide aux étudiants. Le tableau 5.II.1 montre le montant estimatif de la dette d'origine tant provinciales que fédérales.

Bien qu'ils soient basés sur des données administratives exactes et d'excellente qualité, les renseignements sur le PCPE sont d'un intérêt limité, pour deux raisons importantes. D'abord, ils regroupent tous les étudiants dans une seule catégorie, masquant ainsi des différences réelles et importantes entre les diplômés de programmes d'études échelonnés sur un, deux ou quatre ans. Ensuite, ils ne tiennent compte que de la dette contractée auprès des gouvernements et pas d'éventuelles dettes d'autres sources.

L'enquête réalisée par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU) intitulée *Graduating Students Survey 2000*, qui portait sur des étudiants de 22 universités au pays, examine la dette étudiante de manière différente. Le CCREPCU a demandé aux étudiants d'évaluer le niveau d'endet-

tement qui serait le leur à l'obtention de leur diplôme. La question posée ne faisait pas de distinction entre les emprunts contractés auprès du gouvernement et la dette d'une autre source (privée). Un peu plus de la moitié des répondants (n=6 388) ont déclaré être endettés (56 %) et, chez ceux-là, la dette moyenne se chiffrait à 20 286 \$. La figure 5.II.1 montre la distribution de la dette selon l'enquête du CCREPCU.

Une des « croyances » les plus largement répandue concernant les prêts aux étudiants au Canada est que l'endettement moyen des finissants avoisine les 25 000 \$. Cette « croyance » est erronée.

TABLEAU 5.II.1 — DETTE MOYENNE DES ÉTUDIANTS EMPRUNTEURS QUI ONT CONSOLIDÉ LEURS PRÊTS EN 1997-1998 SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

PROVINCE/ TERRITOIRE	NOMBRE D'EMPRUNTEURS PCPE	NOMBRE D'EMPRUNTEURS PROGRAMMES PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX ^a	DETTE MOYENNE PCPE	DETTE MOYENNE PROVINCE OU TERRITOIRE	DETTE MOYENNE TOTALE ^b
Terre-Neuve	9 366	7 092	8 900 \$	6 248 \$	13 631 \$
Île-du-Prince-Édouard ^c	1 269	1 269	8 458 \$	5 263 \$	13 037 \$
Nouvelle-Écosse	7 950	7 802	7 923 \$	4 469 \$	12 309 \$
Nouveau-Brunswick	6 261	5 633	9 252 \$	5 123 \$	13 861 \$
Québec ^d	s/o	54 372	s/o	13 181 \$	13 181 \$
Ontario	94 923	68 874	8 979 \$	6 995 \$	14 054 \$
Manitoba	5 747	4 505	7 556 \$	3 741 \$	10 489 \$
Saskatchewan ^e	6 311	6 943	9 751 \$	2 445 \$	11 973 \$
Alberta ^f	19 947	23 156	8 349 \$	3 527 \$	11 387 \$
Colombie-Britannique	24 241	28 227	8 644 \$	3 326 \$	11 500 \$
Yukon	169	n.d.	6 609 \$	n.d.	6 609 \$
Territoires du					
Nord-Ouest ^g	s/o	n.d.	s/o	n.d.	n.d.
Canada ^h	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	13 056 \$

Source : Programme canadien de prêts aux étudiants, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada — Année de prêts 1998-1999

Notes : ^a Les provinces communiquent le nombre d'étudiants auxquels elles ont consenti des prêts.

^b La dette moyenne totale est une moyenne pondérée des emprunts moyens fédéraux, provinciaux et territoriaux.

^c Les chiffres pour l'Île-du-Prince-Édouard n'étant pas disponibles, ceux qui sont présentés ici sont estimatifs.

^d Le Québec ne participe pas au PCPE; il a son propre programme pour lequel il reçoit un paiement compensatoire du gouvernement fédéral.

^e En Saskatchewan, le nombre des emprunteurs auprès de la province est plus élevé que celui des emprunteurs du PCPE, parce que la Saskatchewan finance certains programmes d'études à court terme (quatre à cinq semaines) que ne finance pas le PCPE.

^f En Alberta, le nombre des emprunteurs auprès de la province est plus élevé que celui des emprunteurs du PCPE, parce que l'Alberta finance certains programmes d'études à court terme que le PCPE ne finance pas. L'Alberta offre des prêts pour des programmes d'une durée inférieure à 12 semaines et des prêts en vertu de l'Entente sur le développement du marché du travail. Ces consolidations ne figurent pas dans les chiffres du PCPE, étant donné que ces étudiants n'ont pas reçu de prêt en vertu du programme.

^g Les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE. Les données sur l'aide aux étudiants des T.N.-O. n'étaient pas disponibles.

^h Le total canadien est une moyenne pondérée de la dette étudiante provinciale et fédérale.

L'enquête du CCREPCU a aussi examiné la dette étudiante suivant la discipline. Les résultats montrent que les étudiants poursuivant des études dans des programmes d'études supérieures menant à des professions libérales, telles la médecine et la dentisterie, accusent la dette moyenne et la fréquence d'endettement les plus élevées. Cela est attribuable soit au coût plus élevé de ces programmes, soit au fait que ces étudiants, plus vieux, ont, avec le temps, emprunté davantage que les jeunes des programmes de premier cycle, ou à une combi-

naison de ces deux facteurs. Le tableau 5.II.2 montre la fréquence de la dette étudiante et son niveau selon la discipline.

L'enquête du CCREPCU fournit aussi d'intéressantes données sur la distribution de la dette, selon l'appartenance des étudiants à une minorité visible. Les étudiants membres d'une minorité visible prévoient plus souvent un niveau d'endettement supérieur que les autres. Les données montrent que les étudiants de cette catégorie (qui prévoient être endettés à la fin de leurs études) prévoient que leur niveau

moyen d'endettement dépassera les 21 320 \$. L'origine de cet écart n'est pas clair; ce constat doit donc être considéré comme préliminaire plutôt que définitif. Le tableau 5.II.3 présente les écarts du niveau d'endettement moyen.

Une autre importante source de données sur l'endettement étudiant sont les enquêtes périodiques auprès des étudiants finissants ou venant d'obtenir leur diplôme effectuées par différents établissements d'enseignement. Le cabinet Lang Research a réalisé, pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, une méta-analyse de plus de 150 de ces enquêtes afin de rassembler des données nationales utiles sur la situation financière des étudiants et leur transition vers le marché du travail. Cette recherche dresse donc un tableau raisonnablement exact et récent de l'endettement au pays. Malheureusement, comme la plupart des enquêtes collégiales ne comportent pas de questions sur la dette, les données disponibles touchent surtout sur les 47 universités qui ont fourni des données aux fins de cette analyse.

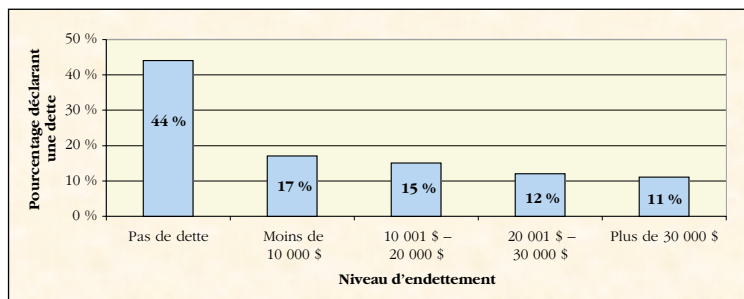
Selon la méta-enquête de Lang, plus de la moitié des étudiants universitaires canadiens déclarent être endettés à la fin de leurs études. Il existe des différences régionales quant aux

TABEAU 5.II.2 — DETTE DÉCLARÉE PAR LES ÉTUDIANTS SELON LA DISCIPLINE

DISCIPLINE	POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS ENDETTÉ	(PARMI LES ÉTUDIANTS ENDETTÉS)
Professions libérales	65 %	25 894 \$
Agriculture	63 %	21 304 \$
Pédagogie	61 %	17 850 \$
Sciences physiques	59 %	18 898 \$
Génie	58 %	22 421 \$
Sciences biologiques	57 %	20 758 \$
Moyenne globale	56 %	20 286 \$
Autres disciplines	56 %	19 143 \$
Arts, lettres et sciences humaines	55 %	19 559 \$
Service social	54 %	20 722 \$
Commerce	50 %	17 054 \$

Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, *Graduating Students Survey 2000*

FIGURE 5.II.1 — NIVEAUX D'ENDETTEMENT DÉCLARÉS PAR LES ÉTUDIANTS QUI POURSUIVAIENT DES ÉTUDES MENANT À UN GRADE OU UN DIPLÔME



Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, *Graduating Students Survey 2000*

niveaux d'endettement déclarés : les données montrent qu'il y a une certaine variation d'un bout à l'autre du pays. La figure 5.II.2 présente la fréquence et le montant de la dette dans les différentes régions du pays.

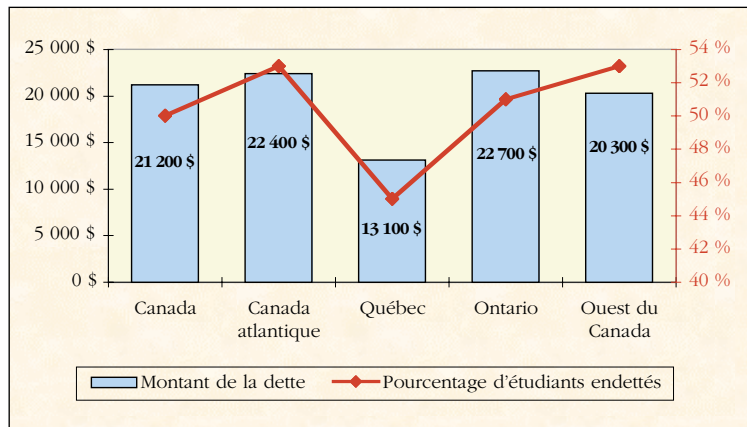
Les données rassemblées par Lang font voir des différences régionales, tant pour la fréquence que pour le montant de la dette. Les étudiants du Québec et de l'Ouest canadien sont susceptibles d'accumuler une dette moindre que les étudiants de l'Atlantique et de l'Ontario. Sur le plan de la fréquence toutefois, seul le Québec se démarque véritablement de la tendance nationale. Environ 45 % des étudiants québécois finissent leurs études endettés, alors que ce pourcentage est de plus de 52 % dans le reste du pays.

TABEAU 5.II.3 — NIVEAU D'ENDETTEMENT AUQUEL S'ATTENDENT LES ÉTUDIANTS AYANT DÉCLARÉ APPARTENIR À UNE MINORITÉ VISIBLE ET LES AUTRES (ÉTUDIANTS ENDETTÉS SEULEMENT)

MEMBRE D'UNE MINORITÉ VISIBLE	NOMBRE DE RÉPONDANTS	MOYENNE
Oui	351	21 320 \$
Non	2 322	19 858 \$
Pas de réponse	144	32 428 \$
Total	2 817	20 286 \$

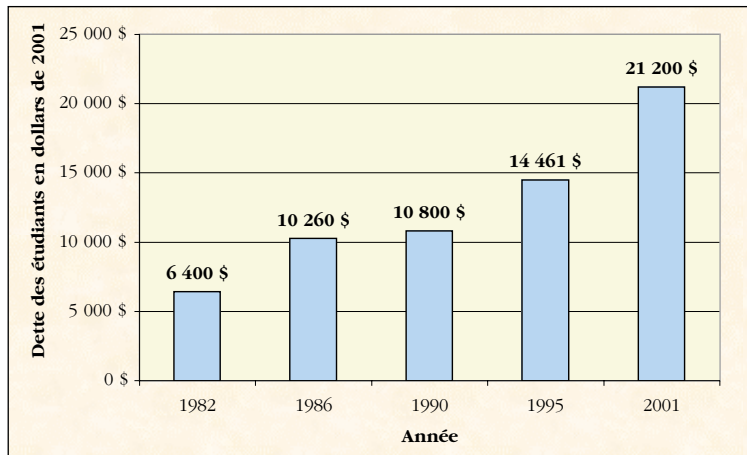
Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, *Graduating Students Survey 2000*

FIGURE 5.II.2 — FRÉQUENCE ET MONTANT DE LA DETTE ÉTUDIANTE SELON LA RÉGION



Source : Lang Research, méta-analyse 2001

FIGURE 5.II.3 — AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT DES BACHELIERS ENTRE 1982 ET 2001 (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des étudiants*, 1982, 1986, 1990 et 1995 (tiré de Ross Finnie, *Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis les années 80*; Ross Finnie et Saul Schwartz, *Student Loans in Canada : Past, Present, and Future*; Ross Finnie, « Student Loans : The Empirical Record », *The Canadian Journal of Higher Education* 2001, vol. 31, n° 3)

Idéalement, nous devrions pouvoir comparer l'endettement actuel et l'endettement passé. Malheureusement, le recours à des méthodologies différentes pour calculer la dette selon les époques rend l'entreprise hasardeuse. Néanmoins, en comparant l'*endettement étudiant* analysé dans le cadre des éditions antérieures de l'END et l'*endettement total* tiré de la méta-enquête de Lang (une méthode qui peut probablement avoir pour effet de gonfler l'endettement entre la dernière END et l'étude de Lang), on peut quand même obtenir une approximation de l'inflation de la dette étudiante au cours des vingt dernières années. La figure 5.II.3 montre l'augmentation de la dette au fil du temps.

L'endettement a grossi beaucoup plus vite au début des années 80 que par la suite. Entre 1982 et 1986, la dette étudiante a augmenté d'environ 60 % en dollars réels. En revanche, elle s'est presque stabilisée de 1986 à 1990, surtout parce que des limites ont été fixées à l'endettement pendant cette période d'inflation assez élevée. Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs occasions, on constate une très forte croissance de l'endettement étudiant entre 1993 et 1995. Les effets de cette élévation n'ont commencé à se manifester que dans l'END de 1995; sa totale incidence ne s'est pas fait sentir avant la fin des années 90. Dans l'ensemble, la dette étudiante a crû de 69 %, en dollars constants, entre 1982 et 1990, et de 96 %, en dollars constants, entre 1990 et 2001. Il ne faut cependant pas oublier que ce dernier pourcentage est peut-être un peu gonflé en raison des changements apportés à cette époque à la définition de la dette dans le cadre de la politique nationale.

Enfin, il faut également garder à l'esprit que les tendances passées ne sont pas garantes des résultats futurs. La chute de l'endettement moyen des étudiants, signalée au chapitre 3, et l'augmentation des bourses et subventions dont il a été question au chapitre 4C, indiquent probablement que la dette étudiante a — pour le moment du moins — arrêté de grossir.

III. LES DÉLAIS DE REMBOURSEMENT DES DETTES ÉTUDIANTES

Nous ne disposons malheureusement que de très peu de données concrètes sur le temps qu'il faut aux étudiants pour rembourser leurs prêts après avoir obtenu leur diplôme. Cette lacune statistique est particulièrement troublante puisque seules de telles données pourraient permettre de savoir si les étudiants sont capables ou non de rembourser les emprunts dont le volume a tellement augmenté dans les années 90.

Il n'est pas rare d'entendre parler d'un ami, d'un parent ou d'un voisin qui a déclaré faillite en raison de sa dette étudiante, ou encore de personnes auxquelles il a fallu plus de dix ans pour rembourser leur prêt étudiant et qui, pendant tout ce temps, n'ont donc pu acheter de maison ou d'automobile. Même s'il ne fait pas de doute que de telles situations existent, il faut se dire qu'elles sont l'exception plutôt que la règle. Selon les renseignements les plus récents dont nous disposons (Ross Finnie, *Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis les années 80*), presque la moitié des étudiants emprunteurs remboursent leur dette dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme.

Dans son étude, Finnie analyse les modes d'endettement et de remboursement de trois cohortes d'étudiants ayant obtenu leur diplôme,

suivies par Statistique Canada dans le cadre des différentes éditions de l'*Enquête nationale auprès des diplômés*. Les éditions qui ont servi à l'analyse touchent les promotions 1986, 1990 et 1995; elles ont été réalisées quelque 24 mois après l'obtention du diplôme. Les données sont réparties entre quatre groupes suivant le niveau de scolarité du répondant : collège/cégep, baccalauréat, maîtrise et doctorat. La taille importante de l'échantillon (plus de 50 000 dans chacune des études) permet d'affirmer avec un haut degré de certitude que les résultats sont représentatifs des promotions dans leur ensemble.

Le tableau 5.III.1 donne le pourcentage de la dette totale remboursée, selon le niveau de scolarité, la cohorte et le sexe. Pour la cohorte la plus récente (1995), une importante portion (plus de 40 %) de toute la dette a été remboursée dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme. Le tableau montre néanmoins une baisse importante du pourcentage de la dette remboursée après deux années, surtout au niveau collégial. Cette détérioration au fil du temps semble toucher plus

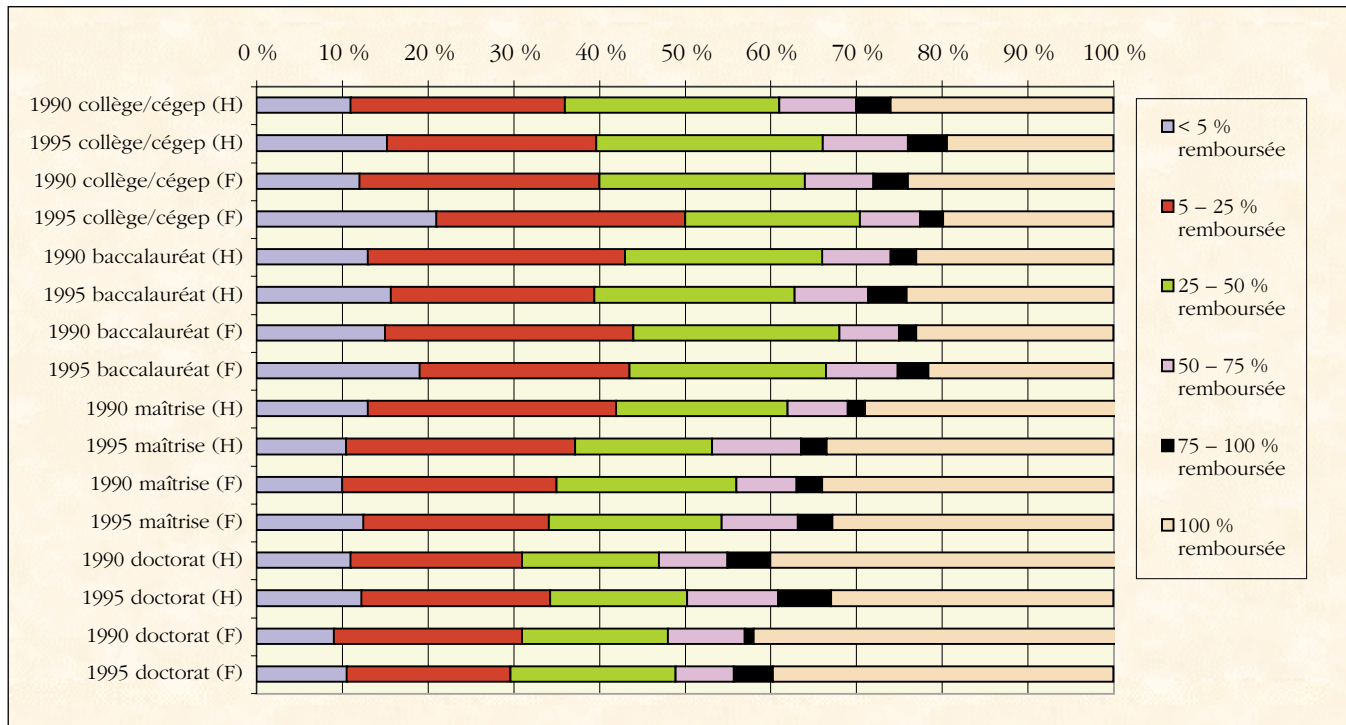
Nous ne disposons malheureusement que de très peu de données concrètes sur le temps qu'il faut aux étudiants pour rembourser leurs prêts après avoir obtenu leur diplôme.

TABLEAU 5.III.1 — POURCENTAGE DE LA DETTE REMBOURSÉE SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, LA COHORTE ET LE SEXE

NIVEAU DE SCOLARITÉ	SEXE	1986	1990	1995
Collège/cégep	Hommes	55 %	53 %	42 %
	Femmes	56 %	51 %	38 %
Baccalauréat	Hommes	51 %	49 %	44 %
	Femmes	52 %	48 %	40 %
Maîtrise	Hommes	59 %	52 %	52 %
	Femmes	61 %	57 %	52 %
Doctorat	Hommes	66 %	63 %	53 %
	Femmes	72 %	62 %	57 %

Source : Ross Finnie, *Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis le début des années 80*.

FIGURE 5.III.1 — PROPORTION DE LA DETTE ÉTUDIANTE REMBOURSÉE DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME PAR LES PARTICIPANTS À L'END DE 1990 ET DE 1995 (SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ)



Source : Ross Finnie, *Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis le début des années 80*.

fortement les femmes que les hommes, surtout aux niveaux du collège et du doctorat. En raison de la hausse importante de l'endettement des étudiants au milieu des années 90 — dont les effets ne se manifestent pas encore entièrement dans la cohorte de 1995 — on peut raisonnablement s'attendre à constater une dégradation générale plus importante dans le cadre des prochaines éditions de l'END.

Un autre signe que les étudiants ont besoin de plus de temps pour rembourser leur dette est le changement quant à la fréquence des dettes complètement remboursées entre 1990 et

1995. Les données montrent que les étudiants interrogés dans le cadre de l'END de 1995 étaient moins susceptibles que leurs prédécesseurs de 1990 d'avoir remboursé la totalité de leur dette deux ans après l'obtention de leur diplôme. Par exemple, en 1990, 40 % des détenteurs d'un doctorat (hommes) avaient déjà remboursé leur dette au complet, alors qu'en 1995, ils n'étaient plus que 33 %. La figure 5.III.1 montre les différences quant à la portion de la dette remboursée entre les éditions de 1990 et de 1995 de l'END.

TABLEAU 5.III.2 — PROPORTION DE LA DETTE REMBOURSÉE, PAR DOMAINE D'ÉTUDES (BACCALAURÉAT)

DOMAINE D'ÉTUDES	SEXE	1986	1990	1995
Sciences appliquées	Hommes	50 %	50 %	42 %
	Femmes	55 %	51 %	41 %
Commerce	Hommes	50 %	52 %	46 %
	Femmes	49 %	55 %	53 %
Informatique	Hommes	49 %	50 %	53 %
	Femmes	50 %	58 %	53 %
Économie	Hommes	49 %	52 %	48 %
	Femmes	–	–	–
Génie	Hommes	61 %	53 %	51 %
	Femmes	55 %	59 %	53 %
Beaux-arts	Hommes	39 %	48 %	36 %
	Femmes	48 %	50 %	43 %
Droit	Hommes	31 %	31 %	24 %
	Femmes	49 %	30 %	14 %
Médecine	Hommes	47 %	44 %	40 %
	Femmes	52 %	41 %	29 %
Autres sciences sociales	Hommes	46 %	50 %	41 %
	Femmes	54 %	43 %	37 %

Source : Ross Finnie, *Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis le début des années 80*.

Les taux de remboursement révèlent quelques différences subtiles quand on les examine par domaine d'études. Le tableau 5.III.2 montre les écarts touchant la proportion de la dette remboursée entre les étudiants ayant obtenu un baccalauréat en 1986, en 1990 et en 1995. Les étudiants en médecine et en droit ont les taux de remboursement les plus bas deux ans après l'obtention de leur grade. Cela ne semblerait pas attribuable à des droits de

scolarité élevés dans ces disciplines, vu que les fortes augmentations qui sont survenues dans ces domaines ne sont arrivées que longtemps après que la cohorte 1995 eut terminé ses études (voir la section 3.II pour plus de détails). L'explication la plus plausible est que ni les avocats ni les médecins ne gagnent beaucoup d'argent pendant les premiers mois où ils sont stagiaires ou résidents.

IV. LA TRANSITION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les jeunes diplômés sont particulièrement vulnérables aux fluctuations du marché du travail.

La transition vers le marché du travail est parfois difficile. En général, les jeunes diplômés qui ont peu d'expérience de travail sont particulièrement vulnérables aux fluctuations du marché du travail. Une manière pour eux de se

préparer au marché du travail est de choisir un domaine d'études qui offre de bons débouchés; mais même cette stratégie n'est pas garante de succès. La présente section dresse un

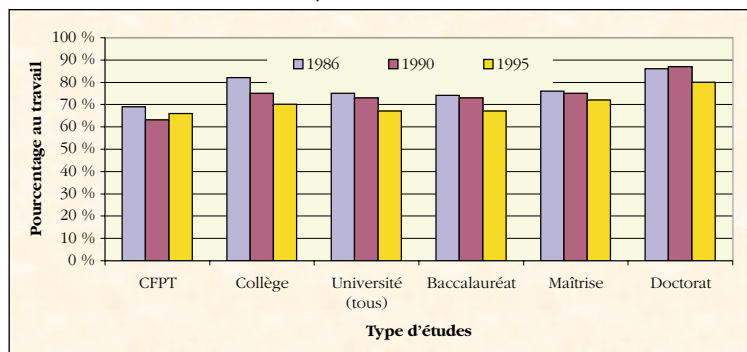
portrait de l'emploi ou du non-emploi des diplômés, selon les données recueillies par les éditions de 1986, de 1990 et de 1995 de l'END et la *Graduating Students Survey* du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU).

EMPLOI DES DIPLÔMÉS

Depuis 1980, le pourcentage des diplômés qui occupent un emploi à temps plein deux ans après avoir terminé leurs études diminue, quel que soit le niveau de scolarité atteint. La figure 5.IV.1 montre l'évolution des taux d'emploi à temps plein pour différents niveaux de scolarité.

Pour chacune des trois années d'enquête, les diplômés de collège ont mieux réussi que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un certificat d'une école de formation professionnelle et technique (EFPT) à se trouver un emploi à temps plein dans les deux ans suivant la fin de leurs études, bien que leur taux d'emploi ait régulièrement diminué, s'établissant à 82 % en 1986, à 76 % en 1990, puis à 70 % en 1995. Ce sont les diplômés des EFPT qui ont le moins bien réussi à obtenir un emploi à temps plein au cours des quinze dernières années, mais leur taux d'emploi à temps plein est resté relativement stable. Par ailleurs, la figure 5.IV.1 montre que dans le secteur universitaire, plus le niveau de scolarité est élevé, meilleures sont les chances d'obtenir un emploi : les titulaires d'un doctorat surpassent les détenteurs d'une maîtrise, qui eux-mêmes dépassent les bacheliers. À remarquer que cette figure n'exclut pas les personnes qui ne cherchent pas d'emploi à temps plein. Voilà qui relativise les moins bons résultats des bacheliers et des détenteurs de maîtrise au plan de l'emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme, étant donné que nombre de ces étudiants choisissent de poursuivre leurs études plutôt que d'entrer sur le marché du travail.

FIGURE 5.IV.1 — POURCENTAGE DES DIPLÔMÉS OCCUPANT UN EMPLOI À TEMPS PLEIN DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

TABLEAU 5.IV.1 — SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES DIPLÔMÉS DES ÉCOLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES)

SITUATION	1986	1990	1995
Au travail	79 %	75 %	79 %
À temps plein	69 %	63 %	67 %
À temps partiel	9 %	11 %	12 %
Au chômage	16 %	18 %	14 %
Absent du marché du travail (ne travaille pas, ne cherche pas de travail, n'est pas disponible pour travailler)	5 %	6 %	7 %
Taux de participation au marché du travail	95 %	93 %	93 %
Taux de chômage	17 %	19 %	15 %
Poursuit ses études	n.d. ^a	27 %	24 %
A suivi une formation supplémentaire après le diplôme	15 %	12 %	12 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

Note : ^a Les résultats de 1986 pour cette catégorie n'ont pas été jugés fiables et ont été supprimés.

TABLEAU 5.IV.2 — SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES DIPLÔMÉS DES COLLÈGES (DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES)

SITUATION	1986	1990	1995
Au travail	89 %	86 %	85 %
À temps plein	82 %	75 %	70 %
À temps partiel	8 %	10 %	14 %
Au chômage	7 %	9 %	9 %
Absent du marché du travail (ne travaille pas, ne cherche pas de travail, n'est pas disponible pour travailler)	3 %	4 %	6 %
Taux de participation au marché du travail	97 %	96 %	94 %
Taux de chômage	8 %	9 %	9 %
Poursuit ses études	n.d. ^a	35 %	32 %
A suivi une formation supplémentaire après le diplôme	12 %	9 %	12 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

Note : ^a Les résultats de 1986 pour cette catégorie n'ont pas été jugés fiables et ont été supprimés.

La situation des diplômés sur le marché du travail diffère selon le niveau de scolarité. Les perspectives d'emploi pour les diplômés des écoles de formation professionnelle et technique ont augmenté de près de 10 % entre la promotion de 1986 et celle de 1995. Le tableau 5.IV.1 montre la situation sur le marché du travail des diplômés des EFPT, deux ans après la fin de leurs études.

Le tableau 5.IV.2 présente la situation sur le marché du travail des diplômés de collège deux ans après la fin de leurs études. Globalement, on ne constate que très peu de variation des variables comparatives, vu que l'emploi est demeuré stable pendant les trois années de l'enquête.

**TABLEAU 5.IV.3 — SITUATION DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
(DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES)**

SITUATION	1986	1990	1995
Au travail	84 %	82 %	83 %
À temps plein	75 %	73 %	67 %
À temps partiel	9 %	9 %	14 %
Au chômage	5 %	9 %	8 %
Absent du marché du travail	13 %	7 %	9 %
Taux de participation au marché du travail	87 %	92 %	91 %
Taux de chômage	5 %	10 %	9 %
Poursuit ses études	n.d. ^a	46 %	43 %
A suivi une formation supplémentaire après le diplôme	18 %	14 %	18 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

Note : ^a Les résultats de 1986 pour cette catégorie n'ont pas été jugés fiables et ont été supprimés.

**TABLEAU 5.IV.4 — POURCENTAGE DES DIPLÔMÉS COLLÉGIAUX QUI TRAVAILLENT À TEMPS PLEIN,
SELON LE CHAMP D'ÉTUDES (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)**

CHAMP D'ÉTUDES	1986	1990	1995
Arts	78 %	67 %	67 %
Affaires et commerce	83 %	79 %	72 %
Génie et sciences appliquées	86 %	80 %	81 %
Sciences de la santé et métiers connexes	79 %	75 %	59 %
Sciences naturelles et industries primaires	81 %	82 %	79 %
Sciences sociales et service social	78 %	75 %	67 %
Total	82 %	76 %	70 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

Le tableau 5.IV.3 montre l'évolution de la situation des diplômés universitaires. Bien que le pourcentage de ceux qui travaillaient soit demeuré remarquablement constant pendant toute la période à l'étude, on observe des changements quant au type de travail qu'ils étaient susceptibles de trouver. Plus précisément, le nombre des diplômés qui travaillaient à temps partiel a augmenté de 5 %, tandis que le nombre de ceux qui étaient employés à temps plein a diminué de 8 %. Dans les autres catégories, les changements sont assez minces, bien qu'il y en ait davantage et de plus importants pour la proportion des diplômés d'université qui poursuivent des études ou ont obtenu

une formation supplémentaire après le diplôme. Le nombre de diplômés universitaires qui poursuivent des études (en vue d'un autre baccalauréat, d'un grade supérieur, d'un diplôme collégial, etc.) a décliné entre 1990 et 1995, mais la proportion de ceux qui ont obtenu une formation supplémentaire a augmenté. Cela est probablement dû au fait que, généralement, les diplômés universitaires qui poursuivent des études le font sur de plus longues périodes. Cela peut à son tour expliquer l'augmentation de l'emploi à temps partiel, peu d'étudiants étant en mesure de travailler à temps plein tout en continuant d'étudier.

TABLEAU 5.IV.5 — PROPORTION DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES QUI TRAVAILLENT OU ÉTUDIENT À TEMPS PLEIN, SELON LE CHAMP D'ÉTUDES (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME)

CHAMP D'ÉTUDES	1986		1990		1995	
	AU TRAVAIL	AUX ÉTUDES	AU TRAVAIL	AUX ÉTUDES	AU TRAVAIL	AUX ÉTUDES
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PLEIN
Agriculture et sciences biologiques	59 %	39 %	64 %	31 %	56 %	30 %
Commerce, gestion et administration	88 %	9 %	85 %	6 %	85 %	7 %
Pédagogie	78 %	9 %	77 %	5 %	68 %	7 %
Génie et sciences appliquées	82 %	20 %	81 %	12 %	81 %	13 %
Beaux-arts et arts appliqués	59 %	21 %	54 %	17 %	49 %	12 %
Arts et sciences	68 %	28 %	67 %	22 %	58 %	15 %
Professions de la santé	77 %	20 %	83 %	10 %	72 %	14 %
Lettres et sciences humaines	65 %	29 %	62 %	21 %	56 %	16 %
Mathématiques et sciences physiques	78 %	21 %	73 %	27 %	70 %	18 %
Sciences sociales	70 %	28 %	69 %	—	61 %	16 %
Total	75 %	21 %	73 %	15 %	67 %	13 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

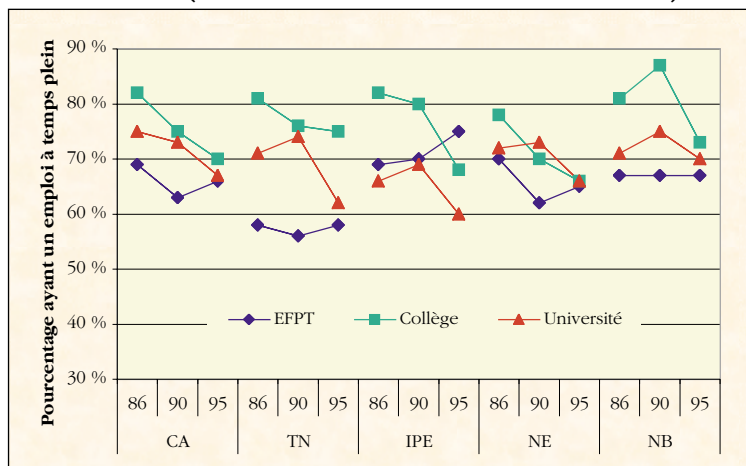
Emploi selon le domaine d'études

Certains domaines d'études tendent à produire de plus hauts taux d'emploi à temps plein et permettre aux diplômés de se trouver un travail plus rapidement que les autres. Ces quinze dernières années, le nombre de diplômés des collèges et universités, tant en génie qu'en commerce, qui ont réussi à trouver un emploi à temps plein, est demeuré remarquablement constant, le taux ne faisant que diminuer faiblement, alors que la moyenne globale fléchissait de 8 % entre 1986 et 1995. Les tableaux 5.IV.4 et 5.IV.5 montrent l'évolution du taux d'emploi, selon le champs d'études, chez les diplômés de collège et d'université des trois dernières END. Dans de nombreux domaines, on observe une diminution d'environ 10 % pendant cette même période. Les diplômés qui ont eu le plus de mal à se trouver un emploi à temps plein dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme avaient étudié en beaux-arts et en arts appliqués (49 % seulement de la promotion 1995 occupait un emploi à temps plein deux ans plus tard).

Emploi selon la province

Les figure 5.IV.2, 5.IV.3 et 5.IV.4 montrent les taux d'emploi, en 1986, 1990 et 1995, des répondants à l'END, selon le niveau de scolarité et la province, deux ans après l'obtention du

FIGURE 5.IV.2 — PROPORTION DES DIPLÔMÉS DE 1986, 1990 ET 1995 QUI TRAVAILLAIENT À TEMPS PLEIN DANS LE CANADA ATLANTIQUE, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)



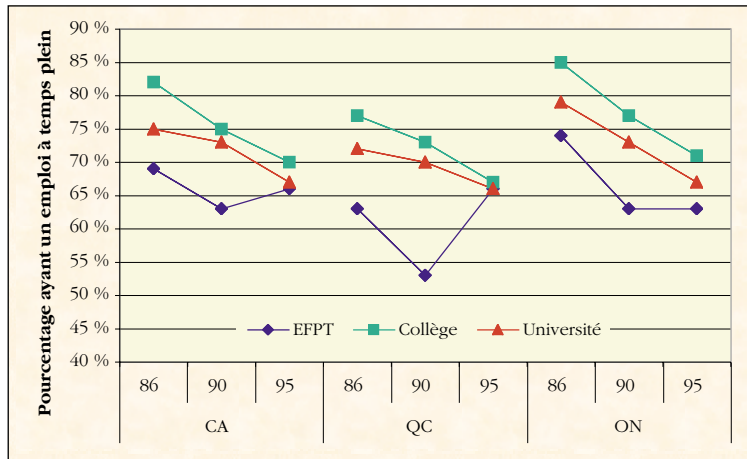
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

diplôme¹. Dans presque toutes les provinces, et pour tous les niveaux de scolarité, le taux d'emploi à temps plein a chuté entre 1986 et 1995.

Pour les diplômés universitaires, les provinces enregistrant la diminution la plus importante de l'emploi à temps plein après l'obtention du diplôme sont l'Ontario et Terre-Neuve, une association dont il ne faut pas se surprendre puisque ce sont les deux

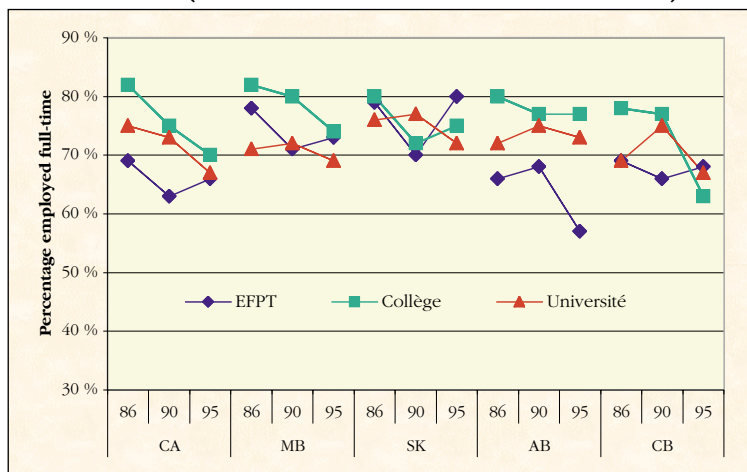
1. Les statistiques provinciales sont établies en fonction de la province où l'étudiant a obtenu son diplôme et non de la province dont il est originaire.

FIGURE 5.IV.3 — PROPORTION DES DIPLÔMÉS DE 1986, 1990 ET 1995 QUI TRAVAILLAIENT À TEMPS PLEIN DANS LE CENTRE DU CANADA, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

FIGURE 5.IV.4 — PROPORTION DES DIPLÔMÉS DE 1986, 1990 ET 1995 QUI TRAVAILLAIENT À TEMPS PLEIN DANS L'OUEST DU CANADA, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

provinces qui ont été les plus frappées par la récession du début des années 90. En revanche, ce sont les diplômés des universités de l'Alberta et de la Saskatchewan qui s'en sont tirés le mieux. On observe les mêmes tendances chez les diplômés des collèges, même si leurs perspectives de revenu, entre 1990 et 1995, ont eu tendance à diminuer de manière plus prononcée (surtout en Colombie-Britannique, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard). Les données touchant les diplômés des écoles de formation professionnelle et technique témoignent d'un scénario quelque peu différent : pour ce groupe, le taux d'emploi à temps plein a augmenté puis chuté pendant les trois années de référence sans qu'on puisse discerner la même tendance à l'échelle nationale. Les variations pour cette catégorie sont plus subtiles que pour les diplômés des collèges et des universités, ce qu'on peut probablement mettre sur le compte d'une plus grande sensibilité aux tendances du marché du travail à l'échelle locale plutôt que nationale.

TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES DIPLÔMÉS

Si on se fie à l'*Enquête sur la population active* (EPA) réalisée par Statistique Canada, plus une personne possède un niveau de scolarité post-secondaire élevé, moins elle risque de connaître le chômage. La figure 5.IV.5 montre le taux de chômage annuel des Canadiens de 25 à 29 ans, de 1990 à 2000.

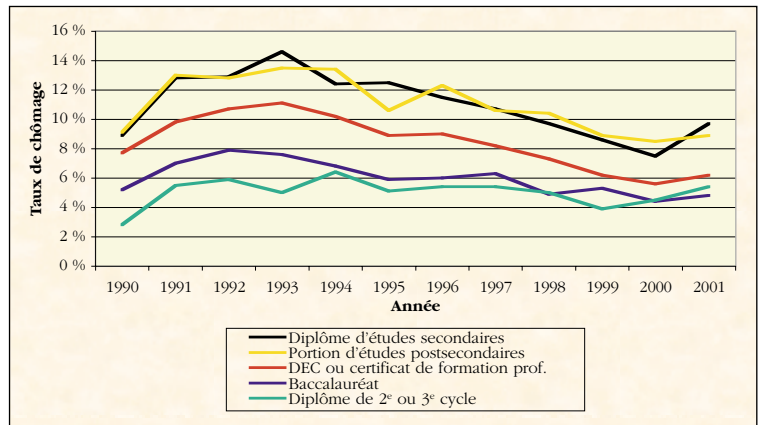
Pendant toute la décennie 90, le taux de chômage annuel des Canadiens de 25 à 29 ans ayant terminé des études post-secondaires a toujours été inférieur à celui des titulaires d'un DES ou des personnes qui n'ont fait qu'une portion d'études post-secondaires. Les bacheliers sont toujours moitié moins susceptibles que les diplômés du secondaire d'être au

chômage. Les diplômés collégiaux sont un peu plus susceptibles d'être au chômage que les diplômés universitaire, mais ils jouissent quand même d'un bon avantage par rapport aux titulaires d'un DES.

On peut examiner la question sous un autre angle en analysant les données sur le chômage figurant dans l'END. Contrairement à l'EPA, elles présentent l'avantage de fournir des indications sur les diplômés des écoles de formation professionnelle et technique (l'EPA ne fait pas la distinction entre diplômés de collège et diplômés d'EFPT dont elle regroupe les données). Cependant, l'END a l'inconvénient de porter sur les deux années suivant l'obtention du diplôme, de telle sorte qu'elle tend à mettre en lumière les problèmes à court terme que rencontrent les diplômés dans leur transition vers le marché du travail plutôt que les avantages à long terme que confèrent les études. L'EPA, pour la même tranche d'âge, tend à examiner la situation des diplômés qui sont plus avancés dans leur carrière, ce qui fait que les taux de chômage tendent à être plus bas.

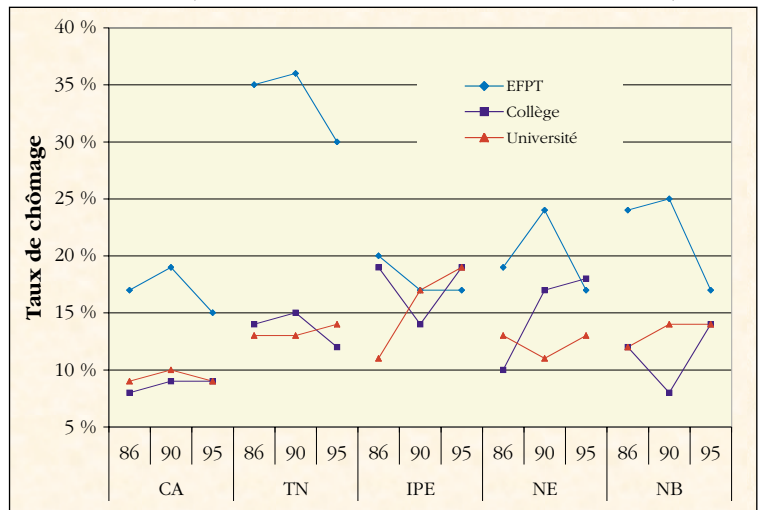
Les données de l'END sur le taux de chômage par niveau de scolarité montrent que, dans la plupart des cas, les diplômés de collège et d'université sont constamment moins susceptibles d'être au chômage deux ans après l'obtention de leur diplôme que les diplômés d'une EFPT, même si le taux de chômage dans cette dernière catégorie a diminué de presque 5 % entre l'END de 1990 et celle de 1995. Les taux de chômage dans cette catégorie sont aussi beaucoup plus instables que les taux de chômage des autres niveaux de scolarité. Les figures 5.IV.4 à 5.IV.6 présentent les taux de chômage des diplômés post-secondaires dans les régions de l'Atlantique, du centre et de l'Ouest du Canada.

FIGURE 5.IV.5 — TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES CANADIENS DE 25 À 29 ANS (DE 1990 À 2000)



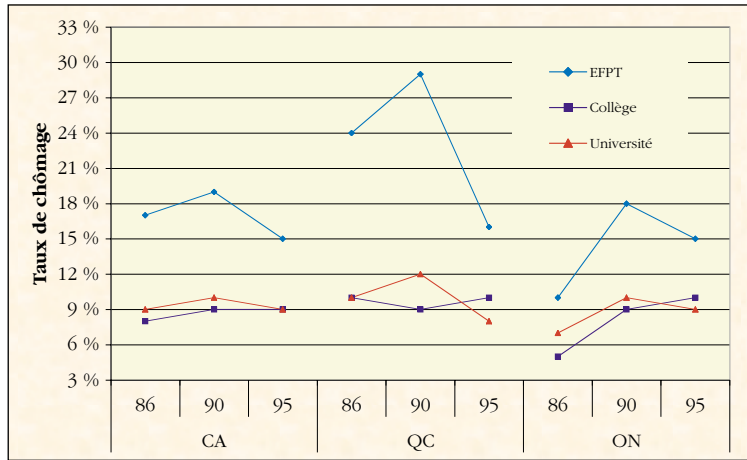
Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, et Association des universités et collèges du Canada

FIGURE 5.IV.6 — DIPLÔMÉS AU CHÔMAGE DANS LE CANADA ATLANTIQUE SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)



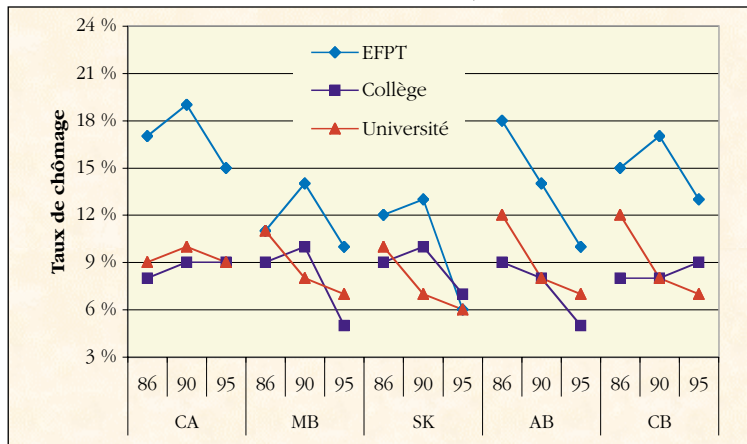
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

FIGURE 5.IV.7 — DIPLÔMÉS AU CHÔMAGE DANS LE CENTRE DU CANADA SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

FIGURE 5.IV.8 — DIPLÔMÉS AU CHÔMAGE DANS L'OUEST DU CANADA SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME)



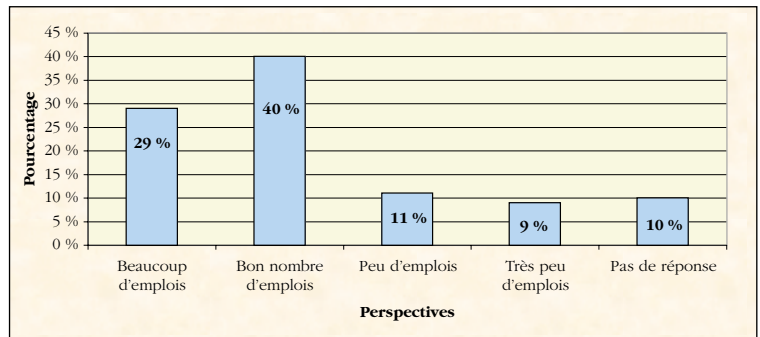
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

La majorité des diplômés universitaires envisagent avec optimisme leurs perspectives d'emploi. Cette attitude est probablement attribuable à l'expansion économique que le Canada connaît depuis la fin des années 90. Selon l'enquête du CCREPCU, *Graduating Students Survey 2000*, près de 70 % des diplômés pensaient qu'il y aurait « un certain nombre » ou « un bon nombre » d'emplois dans leur domaine d'études. La figure 5.IV.9 montre comment les répondants percevaient le marché de l'emploi au Canada.

Comme on pouvait s'y attendre, quand on examine les débouchés éventuels selon la discipline, on constate que les étudiants en génie et ceux qui se destinent à une profession libérale (médecine, médecine dentaire, etc.) entrent en vue des perspectives d'emplois plus favorables : plus de la moitié croient qu'il y a « un bon nombre » d'emplois dans leur domaine. Ils sont suivis par les étudiants en commerce et en pédagogie. Les étudiants des programmes en arts et sciences (lettres, sciences humaines et

sciences sociales) sont un peu plus pessimistes. Cette situation est probablement attribuable à un ou deux facteurs : les étudiants des autres disciplines profitent de salons de l'emploi et de campagnes de recrutement qui n'existent pas pour les étudiants des programmes en arts et sciences, et les disciplines des facultés des arts ne sont pas toujours en contact direct avec le marché du travail comme ça peut être le cas dans des domaines comme la médecine ou la médecine dentaire. La figure 5.IV.10 montre les perspectives d'emplois dans les principaux champs d'études.

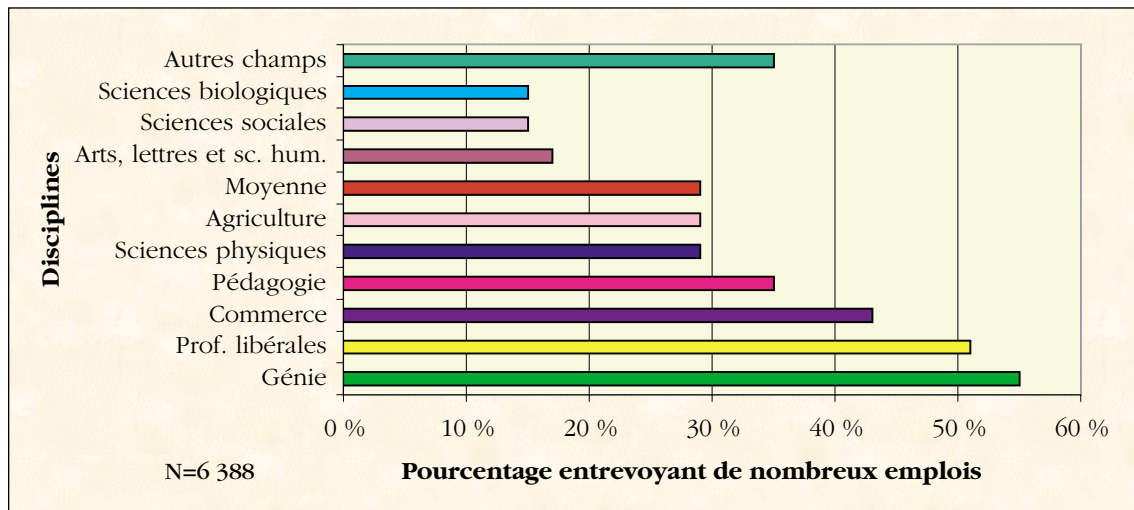
FIGURE 5.IV.9 — PERSPECTIVES D'EMPLOIS DANS LE DOMAINE D'ÉTUDES^a



Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, *Graduating Students Survey 2000*

Note : ^a Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que le total des pourcentages soit inférieur à 100.

FIGURE 5.IV.10 — PERSPECTIVES D'EMPLOIS DANS LES PRINCIPAUX CHAMPS D'ÉTUDES



Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, *Graduating Students Survey 2000*

V. LA RÉMUNÉRATION DES DIPLÔMÉS

La rémunération des diplômés varie considérablement selon l'établissement ou le programme d'études choisis.

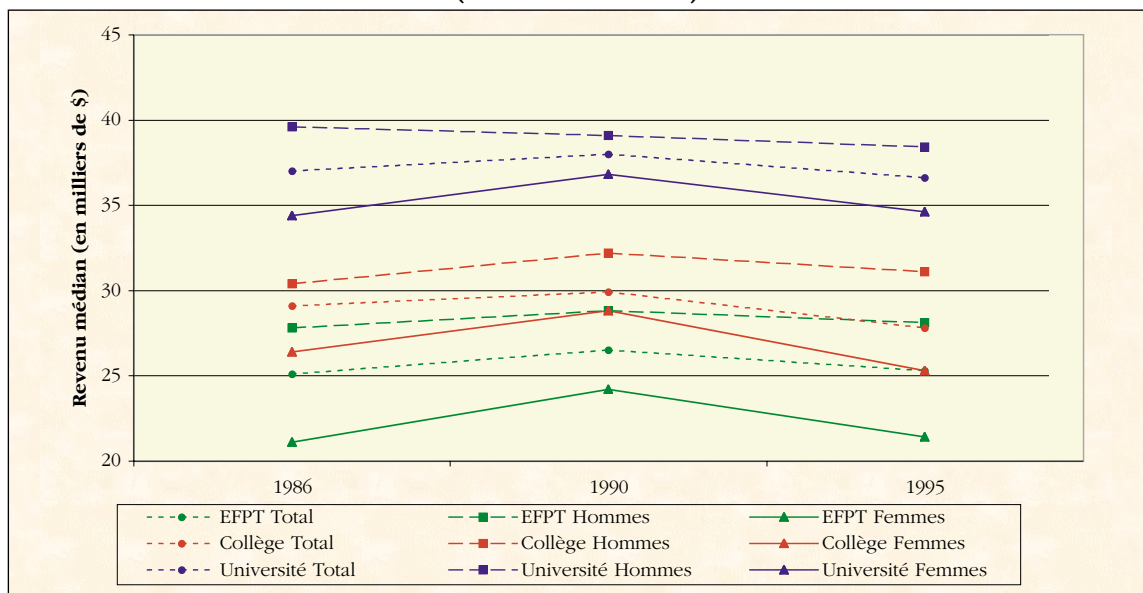
La rémunération des diplômés varie considérablement selon l'établissement ou le programme d'études choisis. En moyenne, les diplômés universitaires gagnent considérablement plus que les diplômés des collèges ou des écoles de formation professionnelle et technique, selon les données exhaustives des éditions de 1986, 1990 et 1995 de l'END réalisée par Statistique Canada. Ces statistiques montrent aussi que la promotion 1995 a considérablement moins bien réussi sur le marché de l'emploi que les promotions 1986 et 1990. Curieusement, la promotion qui a obtenu la rémunération totale la plus élevée est celle de 1990, qui a effectué sa transition sur le marché du travail au moment de la pire récession qui soit survenue durant la deuxième moitié du siècle dernier. Il faut toutefois faire preuve de prudence avant d'extrapoler à partir de ces résultats étant donné qu'en 1995, l'END a adopté une nouvelle définition du terme « revenu » qui, au sens strict, la rend incompatible avec celle des études antérieures. La figure 5.V.1 montre la rémunération médiane des diplômés deux ans après la fin de leurs

études, pour les promotions 1986, 1990 et 1995.

Quand on fractionne les revenus selon le sexe, on constate que la rémunération moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes, à tous les niveaux de scolarité. Les taux d'emploi à temps plein et les domaines d'études contribuent à expliquer une bonne part de ces écarts.

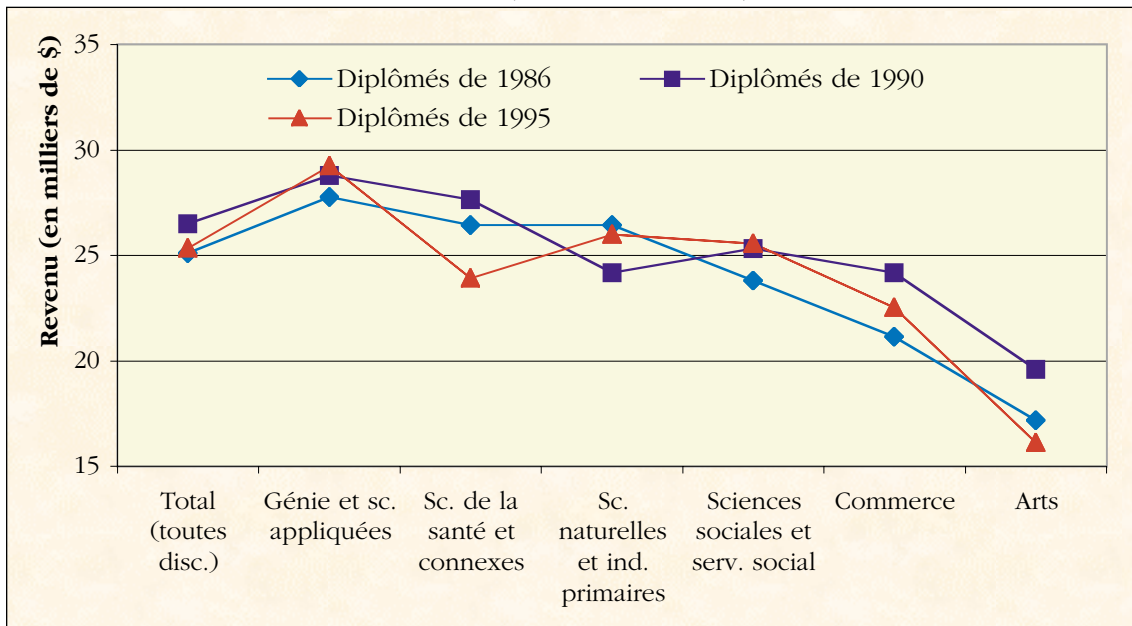
Le fractionnement selon le domaine d'études ne permet pas de dégager de tendances claires. Selon la discipline, des sommets et des creux se dessinent aux différentes années d'enquête. Par exemple, chez les diplômés des écoles de formation professionnelle et technique, la promotion de 1990 semble encaisser des salaires supérieurs à celles de 1986 et de 1995, sauf pour les étudiants en sciences naturelles, pour lesquels l'année 1990 a été la pire des trois. Dans le secteur collégial, 1995 n'a pas été une très bonne année (en particulier pour les diplômés du secteur de la santé qui ont connu une baisse de 15 % de leur rémunération médiane par rapport aux promotions précédentes), bien qu'elle n'ait pas été trop mauvaise pour les étudiants en lettres et sciences humaines. Au niveau universitaire, l'ensemble de la promotion 1995 a connu la pire situation des trois, mais pour les étudiants des

FIGURE 5.V.1 — RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES DIPLÔMÉS DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ (EN DOLLARS DE 2001)



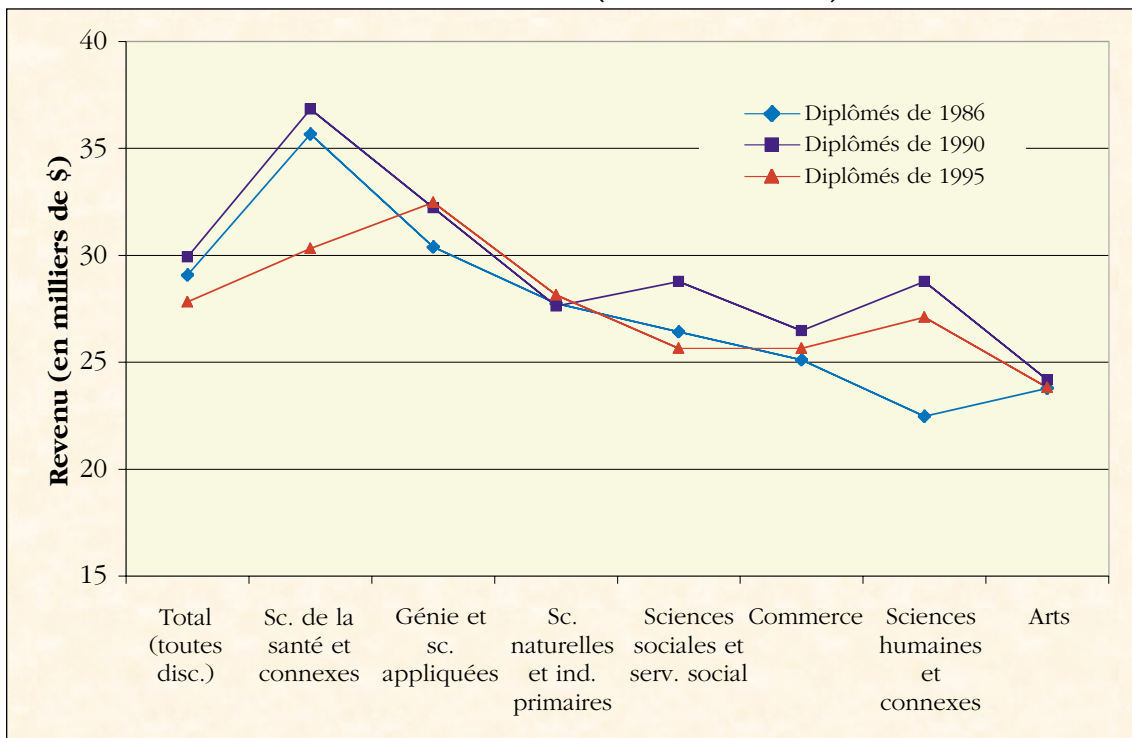
Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

FIGURE 5.V.2 — RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES DIPLÔMÉS D'EFPT DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES (EN DOLLARS DE 2001)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

FIGURE 5.V.3 — RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES DIPLÔMÉS DE COLLÈGE DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES (EN DOLLARS DE 2001)

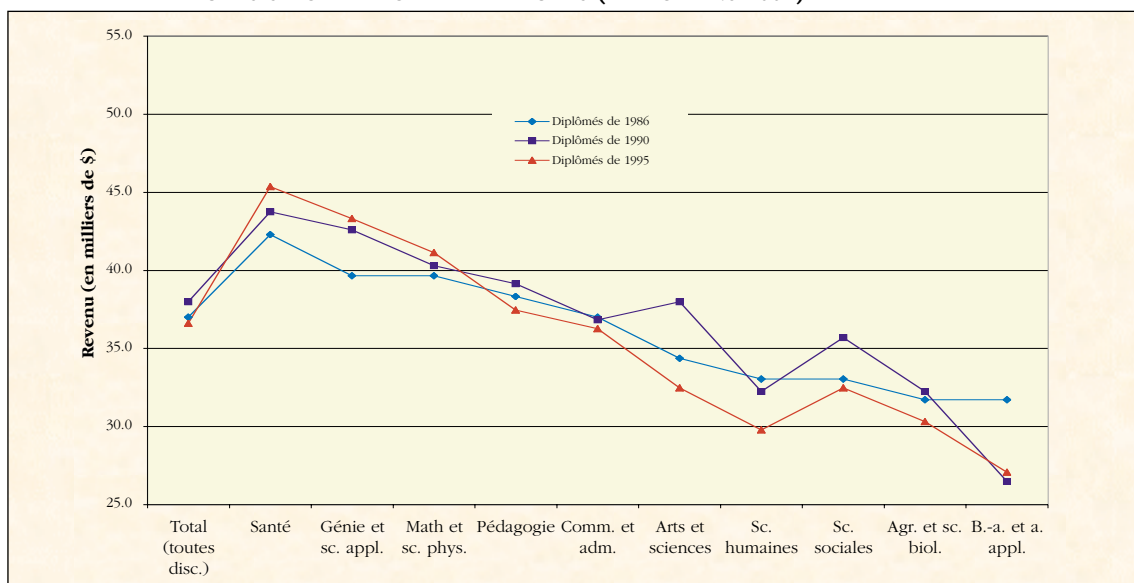


Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

domaines de la santé, du génie, des mathématiques et des sciences physiques, 1995 est une année record. Les figures 5.V.2 à 5.V.4 ventilent les données de l'END sur la rémunération selon

le type d'établissement et le domaine d'études. L'END ne fournit pas de données sur les étudiants ayant obtenu leur diplôme après 1995, et aucune enquête nationale ne recueille

FIGURE 5.V.4 — RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES DIPLÔMÉS D'UNIVERSITÉ DEUX ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES (EN DOLLARS 2001)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des diplômés*, 1986, 1990 et 1995

des données de cette nature de façon périodique. Toutefois, les établissements d'enseignement font des enquêtes auprès de leurs diplômés concernant leur revenu et leur emploi. À la demande de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, le cabinet Lang Research a eu recours à des techniques de méta-analyse sur un certain nombre de ces enquêtes pour en regrouper les résultats afin d'en tirer certains renseignements éventuellement utiles sur la situation, à l'échelle régionale et nationale, des diplômés arrivés récemment sur le marché du travail.

Cette méta-analyse montre que le salaire de départ moyen des diplômés des universités canadiennes, en dollars de 2001, était de 30 400 \$. Ce chiffre est inférieur à celui obtenu au moyen de l'END. Cet écart peut s'expliquer, en bonne partie, par la nature des périodes sur lesquelles portent les enquêtes, de nombreuses enquêtes réalisées par les établissements ayant lieu moins de deux ans après l'obtention du diplôme.

En ce début de nouvelle décennie, il semble y avoir des différences régionales très importantes entre les salaires de départ moyens des diplômés universitaires. La méta-analyse montre que les diplômés des universités de l'Ouest du Canada gagnent les salaires initiaux les plus élevés (37 000 \$), suivis de ceux des universités ontariennes et québécoises (29 500 \$),

alors que dans les provinces de l'Atlantique, le salaire initial moyen est de 25 000 \$ — presque 5 000 \$ de moins que la moyenne nationale et 12 000 \$ de moins que dans l'Ouest. Il faut tenir compte du fait qu'une partie au moins de ces écarts régionaux peut découler de différences méthodologiques dans la conduite des enquêtes entre les établissements. La figure 5.V.5 montre les écarts régionaux touchant les salaires de départ des diplômés universitaires.

Le salaire moyen de départ des diplômés de collège est légèrement inférieur à celui des diplômés d'université. Les données de Lang Research montrent que le salaire moyen des diplômés de collèges communautaires, entre six mois et un an après l'obtention de leur diplôme, est de 27 300 \$. En raison du moment où les enquêtes sont effectuées par les collèges communautaires (soit presque toujours dans les douze mois suivant l'obtention du diplôme), on peut normalement considérer ces salaires comme des salaires de départ.

Il semble y avoir très peu de variation régionale entre les salaires initiaux des diplômés collégiaux de la région de l'Atlantique (28 600 \$), de l'Ontario (28 800 \$) et de l'Ouest (28 000 \$). En revanche, les diplômés des cégeps québécois semblent encaisser des salaires initiaux sensiblement inférieurs (25 100 \$). Ceci est probablement attribuable à la structure

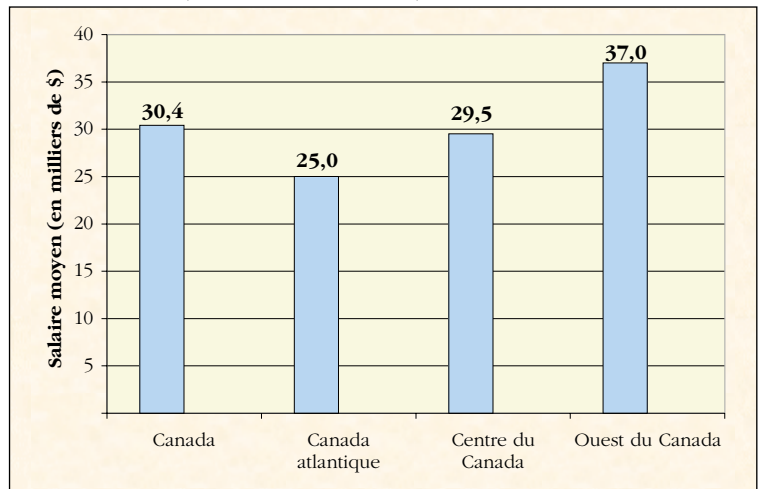
différente du système d'éducation au Québec, bon nombre de programmes de cégep ne menant pas à des diplômes de fin d'études (certains sont des programmes intermédiaires destinés à canaliser les étudiants vers l'université) et les diplômés étant plus jeunes, dans l'ensemble, que ceux des collèges du reste du pays. La figure 5.V.6 montre les écarts régionaux touchant les salaires de départ chez les diplômés des collèges.

Ce que les étudiants des diverses disciplines croient qu'ils gagneront plus tard est une donnée tout aussi importante à examiner que leur rémunération réelle. Dans la *Graduating Students Survey 2000*, le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire conclut qu'en moyenne, les étudiants prévoient gagner environ 30 000 \$ par année après leurs études, ce qui prouve qu'ils sont assez réalistes sur ce qui les attend sur le marché du travail. La figure 5.V.7 montre la rémunération annuelle à laquelle s'attendent les étudiants à la fin de leurs études.

REVENU À LONG TERME DES DIPLÔMÉS

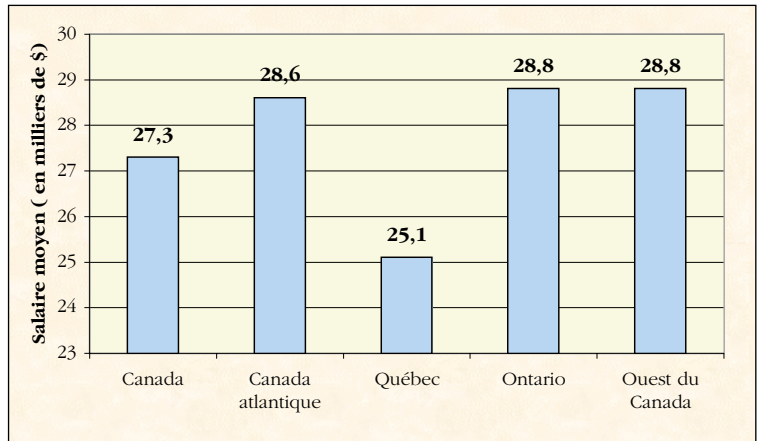
La rémunération à long terme des diplômés est difficile à analyser parce qu'il n'y a pas d'enquêtes longitudinales réalisées au Canada auprès des diplômés de niveau post-secondaire sur des périodes de plus de cinq ans. Nous disposons depuis peu de certaines données nouvelles à cet égard grâce au travail d'Andrew Heisz, de Statistique Canada, qui a examiné les perspectives à long terme des diplômés universitaires de la Colombie-Britannique dans

FIGURE 5.V.5 — ÉCARTS RÉGIONAUX TOUCHANT LES SALAIRES INITIAUX DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES (EN DOLLARS DE 2001)



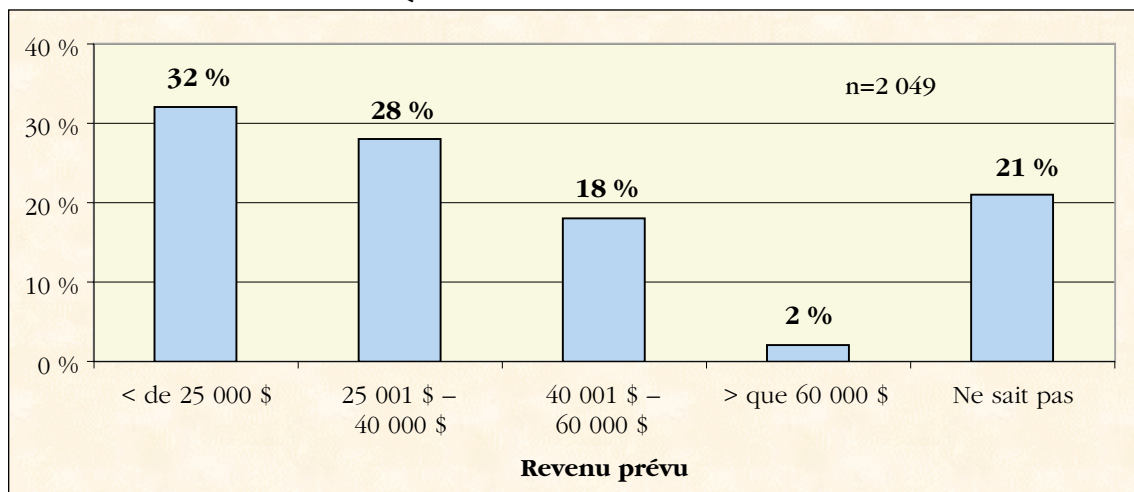
Source : Méta-analyse des sondages auprès des diplômés, réalisée par Lang Research

FIGURE 5.V.6 — ÉCARTS RÉGIONAUX TOUCHANT LES SALAIRES INITIAUX DES DIPLÔMÉS DE COLLÈGE (EN DOLLARS DE 2001)



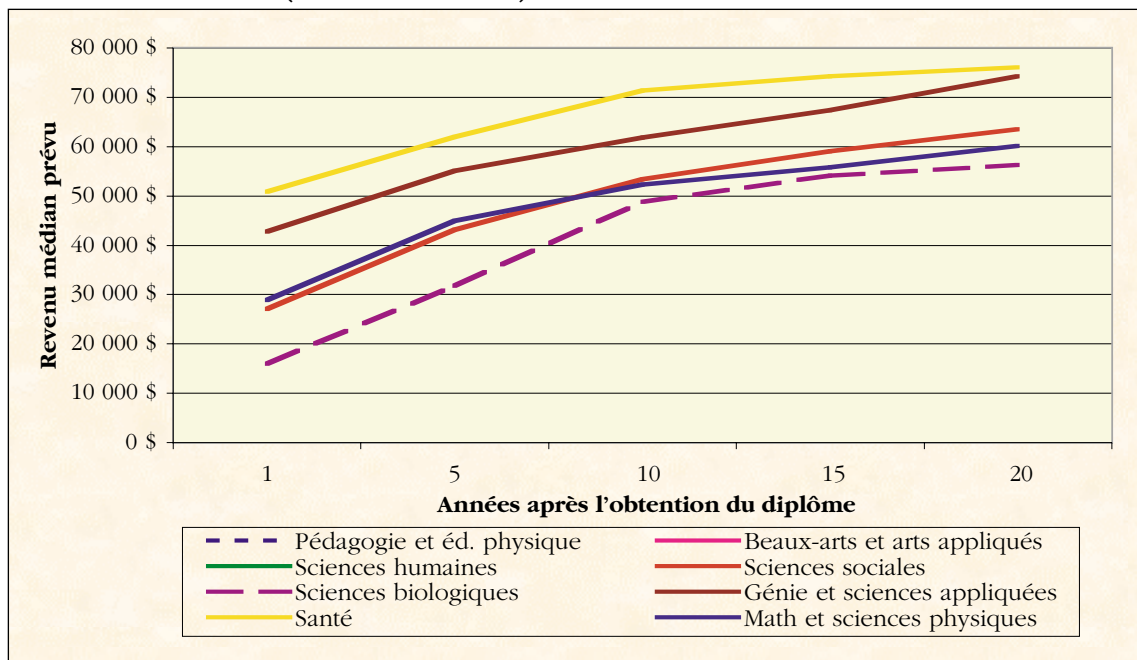
Source : Méta-analyse des sondages auprès des diplômés, réalisée par Lang Research

FIGURE 5.V.7 — SALAIRE ANNUEL AUQUEL S'ATTENDENT LES ÉTUDIANTS À LA FIN DE LEURS ÉTUDES



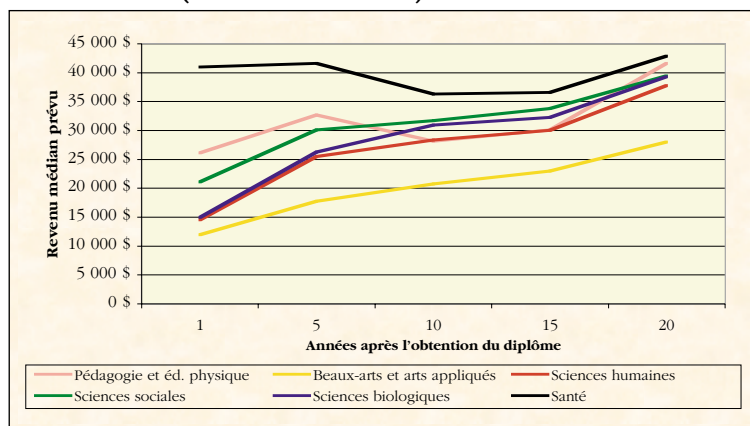
Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire, *Graduating Students Survey 2000*

FIGURE 5.V.8 — REVENU RÉEL PRÉVISIBLE DES HOMMES DE UN À VINGT ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME (EN DOLLARS DE 1992)



Source : Andrew Heisz (Statistique Canada), *Perspectives des bacheliers de la Colombie-Britannique sur le plan des revenus*

FIGURE 5.V.9 — REVENU RÉEL PRÉVISIBLE DES FEMMES DE UN À VINGT ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME (EN DOLLARS DE 1992)



Source : Andrew Heisz (Statistique Canada), *Perspectives des bacheliers de la Colombie-Britannique sur le plan des revenus*

une étude récente intitulée *Perspectives des bacheliers de la Colombie-Britannique sur le plan des revenus*. En consultant des données fiscales de 1982 à 1997, Heisz a examiné les revenus de personnes ayant obtenu un baccalauréat entre 1974 et 1996. L'étude conclut que les revenus médians pour différents

champs d'études tendent à converger avec l'âge. Par conséquent, les diplômés de champs d'études dont le revenu médian est inférieur dans les années suivant immédiatement l'obtention du diplôme (p. ex., sciences sociales) ont tendance, avec le temps, à rejoindre les diplômés de disciplines à plus haut revenu (p. ex., pédagogie et éducation physique). Les revenus augmentent au fil des années pour les deux groupes, mais ils croissent à un rythme plus rapide chez les diplômés qui commencent à un niveau plus bas.

On observe aussi des différences notables de revenu entre les sexes. Les hommes tendent à commencer à un niveau de rémunération supérieur, qui augmente aussi plus rapidement dans toutes les tranches de revenu. Il y a aussi un plus haut taux de convergence chez les femmes diplômées; parmi les bachelières, il y a très peu de variation selon le champ d'études après 20 ans de présence sur le marché du travail. Chez les hommes, les écarts de revenu s'amenuisent mais ne convergent pas autant. Les figures 5.V.8 et 5.V.9 montrent les tendances prévisibles entre les revenus des hommes et ceux des femmes sur une période de 20 ans.

VI. LE RENDEMENT DES FONDS PUBLICS INVESTIS

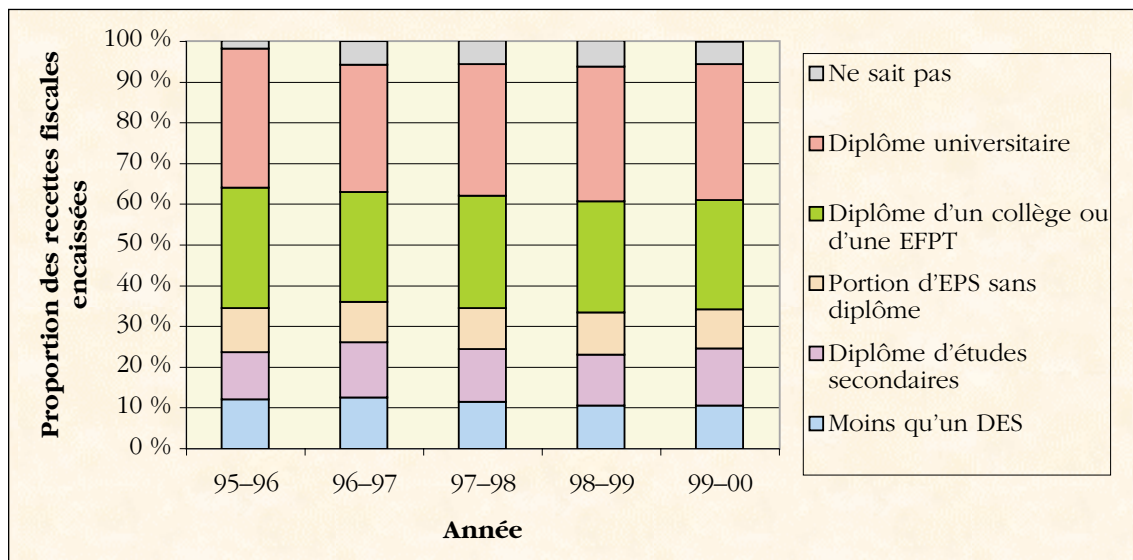
Au cœur du débat sur les droits de scolarité au Canada réside une question fondamentale : jusqu'à quel point les études post-secondaires sont-elles avantageuses pour l'étudiant et jusqu'à quel point le sont-elles pour la société en général? Dans les sections précédentes du présent chapitre, nous avons examiné les avantages financiers que tirent les personnes des EPS; dans cette section, nous examinons les bénéfices pour la société. Si certains de ces bénéfices sont intangibles et non mesurables, ils n'en sont pas moins réels. Par exemple, les avantages pour une société de compter en son sein des citoyens scolarisés, ce qui favorise l'innovation et la productivité. Toutefois, nous nous limiterons ici à des considérations purement financières en examinant seulement les recettes fiscales et les transferts gouvernementaux aux particuliers selon le niveau de scolarité.

Statistique Canada réalise régulièrement l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* auprès des membres de 15 000 familles qui sont suivies pendant cinq ans. À partir de ces données, on peut calculer la fiscalité et la dépendance économique selon le niveau de scolarité.

Les données donnent à penser que l'investissement dans l'enseignement post-secondaire ne rapporte pas seulement sur le plan de la scolarisation proprement dite, mais qu'il permet aussi d'accroître les recettes fiscales pour le Trésor public. Ces impôts permettent aux gouvernements de financer des programmes sociaux, tels ceux de la santé

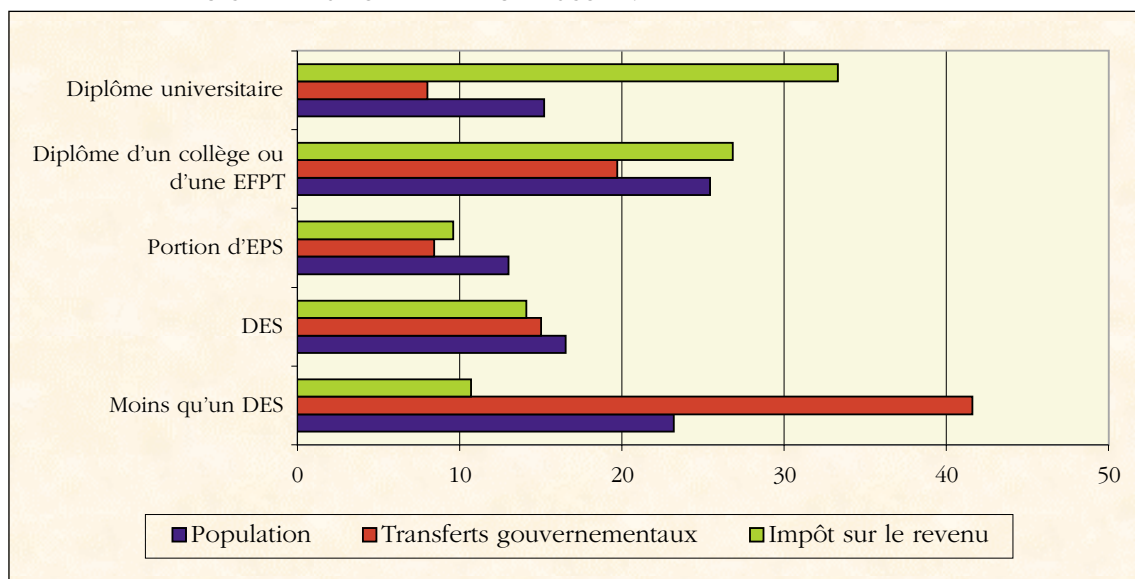
Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'État providence, tel qu'il existe actuellement au Canada, ne pourrait pas fonctionner sans les recettes fiscales nettes provenant des diplômés du niveau post-secondaire.

FIGURE 5.VI.1 — RECETTES FISCALES SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

FIGURE 5.VI.2 — PART DE POPULATION, DE RECETTES FISCALES ET DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX AU CANADA SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

et de l'éducation. Les diplômés de niveau post-secondaire ont des revenus supérieurs aux non-diplômés et aux non-participants. Ils paient donc des impôts plus élevés et ont moins besoin d'aide financière du gouvernement. La figure 5.VI.1 montre les recettes fiscales produites selon le niveau de scolarité.

On peut faire encore mieux ressortir l'incidence des diplômés de niveau post-secondaire sur les recettes fiscales du pays en analysant la relation entre la population au travail, l'impôt sur le revenu et les transferts gouvernementaux. En 1999, les diplômés universitaires, qui formaient à peine un peu plus de 15 % de la population, ont payé près de 35 % de l'impôt sur le revenu et n'ont reçu que 8 % des transferts gouvernementaux. En revanche, les personnes qui n'avaient pas

terminé leur secondaire (25 % de la population) avaient versé à peine un plus de 10 % de l'impôt sur le revenu et reçu plus de 40 % des transferts gouvernementaux. La figure 5.VI.2 ventile la population, les recettes fiscales et les transferts gouvernementaux au Canada selon le niveau de scolarité.

Globalement, les diplômés de niveau post-secondaire, qui forment environ 40 % de la population en âge de travailler au Canada, paient presque 60 % de l'impôt sur le revenu des particuliers tout en recevant moins d'un tiers des transferts gouvernementaux. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'État providence, tel qu'il existe actuellement au Canada, ne pourrait pas fonctionner sans les recettes fiscales nettes provenant des diplômés du niveau post-secondaire.

Tableaux et figures

Chapitre 1 — La préparation aux études post-secondaires

Figure 1.II.1	Âge moyen des élèves lorsqu'ils décident d'aller à l'université
Figure 1.II.2	Âge moyen des élèves lorsqu'ils décident d'aller à l'université selon le sexe
Figure 1.II.3	Âge moyen des élèves lorsqu'ils décident d'aller à l'université, selon la moyenne obtenue au secondaire
Figure 1.III.1	Attentes des parents à l'égard des études post-secondaires selon le revenu du ménage
Figure 1.III.2	Attentes des parents à l'égard des études post-secondaires selon le niveau de scolarité atteint
Figure 1.III.3	Attentes des parents à l'égard des études post-secondaires selon la province de résidence
Figure 1.III.4	Attentes des parents à l'égard des études post-secondaires selon le type de région
Tableau 1.III.1	Estimation du coût et des épargnes des parents (épargnants seulement)
Tableau 1.III.2	Nombre de régimes enregistré d'épargne-études souscrits
Tableau 1.III.3	Sources prévues des contributions des enfants pour le financement des études post-secondaires selon les pratiques d'épargne des parents
Figure 1.IV.1	Raisons pour lesquelles les jeunes n'ont pas poursuivi au niveau post-secondaire
Tableau 1.IV.1	Proportion des jeunes Canadiens qui ont rencontré des obstacles en tentant d'atteindre le niveau de scolarité qu'ils désiraient (selon le niveau de scolarité et le type d'obstacle)
Figure 1.IV.2	Rapport entre les droits de scolarité et le taux de participation au Canada de 1980–1981 à 1998–1999
Figure 1.IV.3	Rapport entre les droits de scolarité et le taux de participation au Canada de 1980–1981 à 1990–1991
Figure 1.IV.4	Rapport entre les droits de scolarité et le taux de participation au Canada de 1991–1992 à 1998–1999
Figure 1.IV.5	Rapport entre les droits de scolarité et le taux de participation dans les provinces dotées d'un important réseau collégial de 1980–1981 à 1998–1999
Figure 1.IV.6	Rapport entre les droits de scolarité et le taux de participation dans les provinces non pourvues d'un réseau collégial de 1980–1981 à 1998–1999
Tableau 1.V.1	moyennes minimales d'admission aux programmes ès arts des universités du Canada atlantique (de 1985–1986 à 2001–2002)
Tableau 1.V.2	Moyennes minimales d'admission aux programmes ès sciences des universités du Canada Atlantique (de 1985–1986 à 2001–2002)
Tableau 1.V.3	Moyennes minimales d'admission aux programmes ès arts des universités de l'Ontario et du Québec (de 1985–1986 à 2000–2001)
Tableau 1.V.4	Moyennes minimales d'admission aux programmes ès sciences des universités de l'Ontario et du Québec (de 1985–1986 à 2000–2001)
Tableau 1.V.5	Moyennes minimales d'admission aux programmes ès arts des universités de l'ouest du Canada (de 1985–1986 à 2000–2001)

Tableau 1.V.6	Moyennes minimales d'admission aux programmes ès sciences des universités de l'ouest du Canada (de 1985–1986 à 2000–2001)
Figure 1.V.1	Rapport entre la moyenne minimale exigée et la moyenne réelle des étudiants admis dans les universités de l'Ouest canadien en 2001–2002
Figure 1.V.2	Rapport entre la moyenne minimale exigée et la moyenne réelle des étudiants admis dans les universités de l'Ontario et du Québec en 2001–2002
Figure 1.V.3	Rapport entre la moyenne minimale exigée et la moyenne réelle des étudiants admis dans les universités du Canada Atlantique en 2001–2002
Tableau 1.V.7	Universités dans lesquelles 80 % ou plus des étudiants de première année avaient des moyennes de 75 % ou plus lors de leur admission
Figure 1.VI.1	Facteurs financiers influençant sur le choix d'une université
Figure 1.VI.2	Facteurs non financiers influençant sur le choix d'une université
Figure 1.VI.3	Sources d'information influençant le choix d'une université
Tableau 1.VII.1	Connaissance de l'aide financière aux étudiants montrée par les candidats à l'université
Figure 1.VII.1	Connaissance de l'aide aux étudiants par quintile de revenu familial
Figure 1.VII.2	Connaissance de l'aide aux étudiants selon la moyenne obtenue à l'école secondaire
Figure 1.VII.3	Niveau d'endettement prévu à la fin des études de premier cycle selon la catégorie de revenu
Figure 1.VII.4	Niveau d'endettement prévu à la fin des études de premier cycle selon la moyenne obtenue à l'école secondaire

Chapitre 2 — Profil de la population étudiante

Figure 2.II.1	Effectifs des établissements d'enseignement post-secondaires au Canada
Figure 2.II.2	Effectifs des universités canadiennes selon le type d'inscription
Figure 2.II.3	Variation en pourcentage des effectifs des universités selon le type d'inscription (1987–1988 à 1998–1999)
Figure 2.II.4	Effectifs des collèges canadiens, selon le type d'inscription (1987–1988 à 1998–1999)
Figure 2.II.5	Variation en pourcentage des effectifs des collèges, selon le type d'inscription (1987–1988 à 1998–1999)
Figure 2.III.1	Effectifs à temps plein selon l'âge et le type d'études
Figure 2.III.2	Effectifs à temps partiel selon l'âge et le type d'études
Figure 2.III.3	Effectifs à temps plein selon le sexe et le niveau d'études
Figure 2.III.4	Effectifs à temps partiel selon le sexe et le niveau d'études
Figure 2.IV.1	Taux de participation à temps plein chez les 18 à 21 ans, selon le niveau d'études (1980–1981 à 1998–1999)
Figure 2.IV.2	Taux de participation à temps plein chez les 22 à 25 ans au Canada, selon le niveau d'études (1980–1981 à 1998–1999)
Figure 2.IV.3	Taux de participation à temps plein chez les 26 à 29 ans au Canada, selon le niveau d'études (1980–1981 à 1998–1999)

- Figure 2.IV.4 Taux de participation à des études universitaires à temps plein au Canada atlantique chez les 18 à 21 ans (1980–1981 à 1998–1999)
- Figure 2.IV.5 Taux de participation à des études universitaires à temps plein dans le centre du Canada chez les 18 à 21 ans (1980–1981 à 1998–1999)
- Figure 2.IV.6 Taux de participation à des études universitaires à temps plein dans l'Ouest du Canada chez les 18 à 21 ans (1980–1981 à 1998–1999)
- Figure 2.IV.7 Taux de participation à des études collégiales à temps plein chez les 18 à 21 ans, par province (1980–1981 à 1998–1999)
- Figure 2.IV.8 Taux de participation à des études universitaires à temps partiel au Canada selon le groupe d'âge (1980–1981 à 1998–1999)
- Figure 2.V.1 Proportion des personnes de 18 à 21 ans ayant fréquenté un établissement d'enseignement post-secondaire entre 1993 et 1998, selon le revenu familial après impôt
- Figure 2.V.2 Proportion des personnes de 18 à 21 ans ayant fréquenté l'université entre 1993 et 1998, selon le revenu familial après impôt
- Figure 2.V.3 Proportion des personnes de 18 à 21 ans ayant fréquenté un collège entre 1993 et 1998, selon le revenu familial après impôt
- Figure 2.V.4 Taux de participation à des études universitaires chez les 18 à 21 ans, selon le statut socioéconomique de la famille (1986 à 1994)
- Figure 2.VI.1 Nombre total d'Indiens inscrits poursuivant des études au Canada (1980–1981 à 2000–2001)
- Figure 2.VI.2 Répartition des effectifs d'Indiens inscrits selon le type d'établissement en 2001
- Figure 2.VI.3 Effectifs d'Indiens inscrits poursuivant des études post-secondaires, selon le groupe d'âge (1993–1994 à 1999–2000)
- Figure 2.VI.4 Les dix collèges et universités les plus fréquentés par les Indiens inscrits (1999–2000)
- Tableau 2.VI.1 Proportion de Canadiens poursuivant ou ayant poursuivi des études post-secondaires (1996)
- Tableau 2.VIII.1 Étudiants étrangers au Canada, selon le type d'études (1990–1991 à 2000–2001)
- Figure 2.VIII.1 Les dix principaux pays dont sont originaires les étudiants étrangers au Canada (1990–1991 à 2000–2001)
- Tableau 2.VIII.2 Étudiants étrangers dans les universités canadiennes, selon la province et le niveau d'études en 1998–1999
- Figure 2.VIII.2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers au Canada, par province (1990–1991 à 1999–2000)
- Tableau 2.VIII.3 Les dix universités canadiennes comptant le plus d'étudiants étrangers, de 1990–1991 à 1999–2000
- Tableau 2.IX.1 Étudiants canadiens à l'étranger, par pays (1989–1990 à 1999–2000)
- Figure 2.IX.1 Dix états américains comptant le plus d'étudiants canadiens en 2000–2001
- Figure 2.IX.2 Liste des 15 établissements américains les plus fréquentés par les étudiants canadiens en 2000–2001
- Tableau 2.X.1 Les 20 principales universités canadiennes selon le niveau des effectifs en 1998–1999 (temps plein et temps partiel)

Tableau 2.X.2	Les 20 principaux collèges canadiens selon le niveau des effectifs en 1998–1999 (temps plein et temps partiel)
Tableau 2.X.3	Effectifs des universités et mobilité des étudiants selon la province (1998–1999)
Figure 2.X.1	Flux net d'étudiants universitaires, par province (1998–1999)
Tableau 2.X.4	Destinations privilégiées des étudiants qui quittent leur province, par province (1998–1999)
Figure 2.XI.1	Effectifs à temps plein au premier cycle, par champ d'études (1998–1999)
Figure 2.XI.2	Effectifs à temps plein au niveau de la maîtrise, par champ d'études (1998–1999)
Figure 2.XI.3	Effectifs à temps plein au niveau du doctorat, par champ d'études (1998–1999)
Tableau 2.XI.1	Les 20 disciplines les plus populaires à l'université en 1998–1999
Tableau 2.XI.2	Les 20 disciplines les plus populaires au collège en 1998–1999
Figure 2.XI.4	Principaux écarts au niveau des effectifs des universités canadiennes de 1990–1991 à 1998–1999
Figure 2.XI.5	Principaux écarts au niveau des effectifs des collèges canadiens de 1990–1991 à 1998–1999

Chapitre 3 — Dépenses et ressources

Figure 3.II.1	Droits de scolarité des étudiants canadiens de premier cycle et de deuxième et troisième cycles de 1980 à 2001 en dollars réels (2000)
Figure 3.II.2	Droits de scolarité des étudiants en arts de premier cycle dans le Canada atlantique en dollars réels (2000)
Figure 3.II.3	Droits de scolarité des étudiants en arts de premier cycle dans le centre du Canada en dollars réels (2000)
Figure 3.II.4	Droits de scolarité des étudiants en arts de l'Ouest du Canada en dollars réels (2000)
Figure 3.II.5	Droits de scolarité au niveau collégial dans le Canada atlantique de 1991–1992 à 2001–2002
Figure 3.II.6	Droits de scolarité du niveau collégial pour le centre du Canada de 1991–1992 à 2001–2002
Figure 3.II.7	Droits de scolarité au niveau collégial dans l'Ouest du Canada de 1991–1992 à 2001–2002
Figure 3.II.8	Droits de scolarité des programmes menant à des professions libérales au Canada de 1991 à 2001 en dollars réels (2000)
Figure 3.II.9	Droits de scolarité en médecine dentaire en dollars réels (2000)
Figure 3.II.10	Droits de scolarité en médecine en dollars réels (2000)
Figure 3.II.11	Droits de scolarité en droit en dollars réels (2000)
Figure 3.III.1	Fourchette des frais connexes au Canada en dollars réels (2001)
Figure 3.III.2	Comparaison des droits de scolarité et des frais connexes dans certains établissements d'enseignement en 2001–2002
Figure 3.III.3	Limite inférieure et supérieure des frais connexes des dix plus grandes universités au Canada en 2001–2002

Figure 3.III.4	Comparaison des droits de scolarité et des frais connexes dans certains établissements d'enseignement en 2001–2002
Tableau 3.IV.1	Fourchette des frais obligatoires pour fournitures et matériel dans différents programmes offerts par des universités canadiennes en 2001–2002
Tableau 3.IV.2	Frais de fournitures et de matériel obligatoires par établissement en 2001–2002 : Architecture
Tableau 3.IV.3	Frais de fournitures et de matériel obligatoires par établissement en 2001–2002 : Médecine dentaire
Tableau 3.IV.4	Frais de fournitures et de matériel obligatoires par établissement en 2001–2002 : Médecine
Tableau 3.IV.5	Frais de fournitures et de matériel obligatoires par établissement en 2001–2002 : Sciences infirmières
Tableau 3.IV.6	Frais de fournitures et de matériel obligatoires par établissement en 2001–2002 : Optométrie
Figure 3.V.1	Fourchettes de prix des résidences (chambre seulement) dans le Canada atlantique, en 2001–2002
Figure 3.V.2	Fourchettes des prix de résidence (chambre seulement) au Québec, en 2001–2002
Figure 3.V.3	Fourchettes des prix des résidences (chambre seulement) en Ontario, en 2001–2002
Figure 3.V.4	Fourchettes des prix des résidences (chambre seulement) dans l'Ouest du Canada, en 2001–2002
Tableau 3.V.1	Prix des plans de repas dans les résidences universitaires en 2001–2002
Tableau 3.V.2	Taux locatifs dans les villes canadiennes
Tableau 3.VI.1	Frais de garde des nourrissons (jusqu'à 18 mois)
Tableau 3.VI.2	Frais de garde des tout-petits (18 à 36 mois)
Table 3.VI.3	Frais de garde des enfants d'âge préscolaire (36 à 54 mois)
Figure 3.VII.1	Taux d'emploi pendant les études, de 1981 à 2001
Figure 3.VII.2	Différences régionales quant aux attentes des étudiants en matière d'emploi
Figure 3.VII.3	Moyenne hebdomadaire d'heures de travail chez les étudiants de niveau collégial et universitaire, de 1981 à 2001
Figure 3.VII.4	Moyenne hebdomadaire d'heures de travail pendant les études des étudiants de collège et d'université âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans, dans la région de l'Atlantique, de 1991 à 2001
Figure 3.VII.5	Moyenne hebdomadaire d'heures de travail pendant les études des étudiants de collège et d'université âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans, dans le centre du Canada, de 1991 à 2001
Figure 3.VII.6	Moyenne hebdomadaire d'heures de travail pendant les études des étudiants de collège et d'université âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans, dans l'Ouest du Canada, de 1991 à 2001
Figure 3.VII.7	Taux d'emploi d'été des étudiants âgés de 20 à 24 ans, dans la région de l'Atlantique, de 1981 à 2001
Figure 3.VII.8	Taux d'emploi d'été des étudiants âgés de 20 à 24 ans, dans le centre du Canada, de 1981 à 2001

Figure 3.VII.9	Taux d'emploi d'été des étudiants âgés de 20 à 24 ans, dans l'Ouest du Canada, de 1981 à 2001
Tableau 3.VII.1	Salaire horaire moyen des étudiants canadiens (de mai à août)
Figure 3.VII.10	Salaire minimum par province, en 1997 et 2001 (été seulement)
Tableau 3.VII.2	Répartition des étudiants selon le niveau du revenu d'emploi réalisé pendant l'été
Tableau 3.VII.3	Revenu d'emploi moyen des étudiants pendant l'été (selon diverses caractéristiques sociodémographiques)
Tableau 3.VIII.1	Répartition des étudiants qui s'attendent à recevoir une aide de leurs parents selon l'âge et le sexe
Figure 3.IX.1	Nombre total d'emprunteurs au Canada (1980 à 1999)
Figure 3.IX.2	Répartition des étudiants à temps plein et à temps partiel ayant obtenu l'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants (1998–1999)
Tableau 3.IX.1	Nombre d'étudiants à temps plein qui se sont prévalus du Programme canadien de prêts aux étudiants, selon le sexe
Tableau 3.IX.2	Répartition selon l'âge des étudiants à temps plein qui se sont prévalus du Programme canadien de prêts aux étudiants
Tableau 3.IX.3	Endettement des étudiants appartenant à des minorités visibles
Figure 3.IX.3	Répartition géographique des étudiants canadiens s'étant prévalus des programmes de prêts aux étudiants (1983–1984 à 1998–1999)
Figure 3.IX.4	Augmentation du nombre d'étudiants s'étant prévalus du Programme canadien de prêts aux étudiants en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et en Ontario (1983–1984 à 1998–1999)
Tableau 3.IX.4	Durée moyenne de la période d'étude sur laquelle s'étend l'emprunt, selon la province
Figure 3.IX.5	Sommes annuelles moyennes empruntées de toutes sources gouvernementales, de 1980–1981 à 1998–1999 (en dollars de 2001)
Tableau 3.IX.5	Bourses et subventions versées aux étudiants canadiens (en dollars 2001)
Tableau 3.X.1	Investissements des étudiants
Figure 3.X.1	Biens électroniques possédés

Chapitre 4A — Programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants

Tableau 4A.II.1	Comparaison entre les critères d'admissibilité
Tableau 4A.II.2	Comparaison des limites imposées dans l'ensemble du pays
Tableau 4A.III.1	Étudiant indépendant — Définition
Tableau 4A.III.2	Estimation des dépenses pendant la période d'études
Tableau 4A.III.3	Allocations mensuelles de subsistance 2001–2002
Tableau 4A.III.4	Ressources de l'étudiant
Tableau 4A.III.5	Calcul de la contribution parentale
Figure 4A.III.1	Contribution parentale escomptée (comparaison entre le Programme canadien de prêts aux étudiants et l'Aide financière aux études)
Tableau 4A.III.6	Calcul de la contribution du conjoint

- Tableau 4A.III.7 Examen des ressources dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (à temps partiel) et du programme Subvention canadienne (pour études pour étudiants à temps partiel dans le besoin)
- Tableau 4A.IV.1 Plafonds de l'aide financière fondée sur le besoin pour les étudiants à temps plein célibataires sans personne à charge en 2001–2002 (selon un programme d'études de 34 semaines)
- Figure 4A.IV.1 Plafonds de l'aide financière totale fondée sur le besoin pour les étudiants à temps plein célibataires sans personne à charge en 2001–2002 (selon un programme d'études de 34 semaines)
- Tableau 4A.IV.2 Programmes d'aide non fondée sur le besoin au Canada
- Tableau 4A.IV.3 Plafonds de l'aide financière totale fondée sur le besoin des étudiants à temps plein ayant une personne à charge en 2001–2002 (selon un programme d'études de 34 semaines)
- Figure 4A.IV.2 Plafonds de l'aide financière totale fondée sur le besoin des étudiants à temps plein ayant une personne à charge en 2001–2002 (selon un programme d'études de 34 semaines)
- Tableau 4A.IV.4 Aide financière destinée aux étudiants handicapés
- Tableau 4A.IV.5 Plafonds de l'aide financière offerte aux étudiants à temps partiel
- Tableau 4A.V.1 Transférabilité des prêts aux étudiants au Canada
- Tableau 4A.V.2 Transférabilité des bourses offertes aux étudiants canadiens
- Tableau 4A.VI.1 L'incidence hypothétique de la bonification des intérêts pendant les études
- Tableau 4A.VII.1 Programmes de réduction de la dette au Canada
- Tableau 4A.VIII.1 Responsabilité du paiement des intérêts sur la dette durant la période de grâce de six mois
- Tableau 4A.VIII.2 Consolidation de prêts et nombre total possible de prêts
- Tableau 4A.VIII.3 Programmes d'exemption de paiement d'intérêts au Canada

Chapitre 4B — Autres formes d'aide financière et de crédit aux étudiants

- Figure 4B.II.1 Total de l'aide financière consentie par les établissements d'enseignement aux étudiants selon le type d'aide
- Figure 4B.II.2 Bourses d'excellence et bourses d'entretien consenties par les établissements selon la province
- Figure 4B.II.3 Valeur totale des bourses consenties par les établissements selon le type de bourse et le type d'établissement d'enseignement
- Tableau 4B.II.4 Bourses aux étudiants-athlètes au Canada selon le sport et le sexe
- Tableau 4B.III.1 Options de marge de crédit offertes aux étudiants par les institutions financières
- Tableau 4B.III.2 Marges de crédit étudiant offertes aux étudiants inscrits à certains programmes professionnels
- Tableau 4B.III.3 Répartition des étudiants selon le nombre de cartes de crédit qu'ils possèdent
- Figure 4B.III.1 Nombre de cartes de crédit selon l'âge de l'étudiant
- Figure 4B.III.4 Répartition des étudiants avec dettes de cartes de crédit selon le niveau de dette

Tableau 4B.IV.1	Programmes d'emploi étudiants offerts dans la région du Canada Atlantique
Tableau 4B.IV.2	Programmes d'emploi étudiants offerts dans le centre du Canada
Tableau 4B.IV.3	Programmes d'emploi étudiants offerts dans l'Ouest canadien
Tableau 4B.IV.4	Programmes d'emploi étudiants offerts dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon
Tableau 4B.IV.5	Programmes d'emploi étudiants du gouvernement du Canada
Tableau 4B.V.1	Changements survenus dans le crédit pour études entre 1994 et 2001
Tableau 4B.V.2	Mesures fiscales du gouvernement fédéral et mesures équivalentes au Québec

Chapitre 4C — Le coût de l'éducation

Figure 4C.II.1	Total des montants accordés aux étudiants canadiens sous forme de prêts et de bourses de 1990–1991 à 2000–2001 (en dollars de 2001)
Figure 4C.II.2	Dépenses d'aide financière aux étudiants dans le Canada Atlantique de 1990–1991 à 2000–2001 (en dollars de 2001)
Figure 4C.II.3	Dépenses d'aide financière aux étudiants dans le centre du Canada de 1990–1991 à 2000–2001 (en dollars de 2001)
Figure 4C.II.4	Dépenses d'aide aux étudiants dans l'Ouest du Canada de 1990–1991 à 2000–2001 (en dollars de 2001)
Figure 4C.II.5	Total des dépenses d'aide aux étudiants au Canada (en dollars de 2001)
Figure 4C.III.1	Dépenses fiscales fédérales destinées aux étudiants du niveau post-secondaire depuis 1988 (en dollars de 2001)
Tableau 4C.III.1	Coût estimatif pour le Trésor des gouvernements provinciaux des crédits fédéraux pour droits de scolarité et pour études (en millions de dollars de 2001)
Tableau 4C.III.2	Coût estimatif des dépenses fiscales du Québec (en millions de dollars de 2001)
Tableau 4C.III.3	Total des dépenses fiscales des gouvernements (en millions de dollars)
Figure 4C.IV.1	Programmes d'emploi pour les jeunes au Canada (2001)
Figure 4C.IV.2	Coût des programmes d'emploi étudiants dans le Canada Atlantique (2001)
Figure 4C.IV.3	Coût des programmes d'emploi étudiants dans le centre du Canada (2001)
Figure 4C.IV.4	Coût des programmes d'emploi étudiants dans l'Ouest du Canada (2001)
Figure 4C.V.1	Dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire dans le Canada Atlantique (en dollars de 2001)
Figure 4C.V.2	Dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire dans le centre du Canada (en dollars de 2001)
Figure 4C.V.3	Dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire dans l'Ouest du Canada (en dollars de 2001)
Figure 4C.V.4	Dépenses du gouvernement du Canada consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire (en dollars de 2001)
Figure 4C.V.5	Total des dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement post-secondaire (en dollars de 2001)
Figure 4C.VI.1	Transferts du gouvernement du Canada aux particuliers destinés à l'enseignement post-secondaire de 1995–1996 à 2000–2001 (en dollars de 2001)

- Figure 4C.VI.2 Total des transferts provinciaux aux particuliers liés à l'enseignement post-secondaire de 1995–1996 à 2000–2001 (en dollars de 2001)
- Figure 4C.VI.3 Total des transferts aux particuliers liés à l'enseignement post-secondaire entre 1995–1996 et 2000–2001 (en dollars de 2001)
- Figure 4C.VI.4 Variation relative du total des transferts liés à l'enseignement post-secondaire de 1995–1996 à 2000–2001
- Figure 4C.VI.5 Total des transferts liés à l'enseignement post-secondaire de 1995–1996 à 2000–2001

Chapitre 5 — La situation des diplômés

- Tableau 5.II.1 Dette moyenne des étudiants emprunteurs qui ont consolidé leurs prêts en 1997–1998 selon la province ou le territoire
- Figure 5.II.1 Niveaux d'endettement déclarés par les étudiants qui poursuivaient des études menant à un grade ou un diplôme
- Tableau 5.II.2 Dette déclarée par les étudiants selon la discipline
- Tableau 5.II.3 Niveau d'endettement auquel s'attendent les étudiants ayant déclaré appartenir à une minorité visible et les autres (étudiants endettés seulement)
- Figure 5.II.2 Fréquence et montant de la dette étudiante selon la région
- Figure 5.II.3 Augmentation de l'endettement des bacheliers entre 1982 et 2001 (en dollars réels de 2001)
- Tableau 5.III.1 Pourcentage de la dette remboursée selon le niveau de scolarité, la cohorte et le sexe
- Figure 5.III.1 Proportion de la dette étudiante remboursée deux ans après l'obtention du diplôme par les participants à l'END de 1990 et de 1995 (selon le sexe et le niveau de scolarité)
- Tableau 5.III.2 Proportion de la dette remboursée, par domaine d'études (baccalauréat)
- Figure 5.IV.1 Pourcentage des diplômés occupant un emploi à temps plein deux ans après la fin des études, selon le niveau de scolarité
- Tableau 5.IV.1 Situation sur le marché du travail des diplômés des écoles de formation professionnelle et technique (deux ans après la fin des études)
- Tableau 5.IV.2 Situation sur le marché du travail des diplômés des collèges (deux ans après la fin des études)
- Tableau 5.IV.3 Situation sur le marché du travail des diplômés d'université (deux ans après la fin des études)
- Tableau 5.IV.4 Pourcentage des diplômés collégiaux qui travaillent à temps plein, selon le champ d'études (deux ans après l'obtention du diplôme)
- Tableau 5.IV.5 Pourcentage des diplômés universitaires qui travaillent ou étudient à temps plein, selon le champ d'études (deux ans après l'obtention de leur diplôme)
- Figure 5.IV.2 Proportion des diplômés de 1986, 1990 et 1995 qui travaillaient à temps plein dans le Canada Atlantique, selon le niveau de scolarité (deux ans après l'obtention du diplôme)
- Figure 5.IV.3 Proportion des diplômés de 1986, 1990 et 1995 qui travaillaient à temps plein dans le centre du Canada, selon le niveau de scolarité (deux ans après l'obtention du diplôme)

- Figure 5.IV.4 Proportion des diplômés de 1986, 1990 et 1995 qui travaillaient à temps plein dans l'Ouest du Canada, selon le niveau de scolarité (deux ans après l'obtention du diplôme)
- Figure 5.IV.5 Taux de chômage chez les Canadiens de 25 à 29 ans (de 1990 à 2000)
- Figure 5.IV.6 Diplômés au chômage dans le Canada Atlantique selon le niveau de scolarité (deux ans après l'obtention du diplôme)
- Figure 5.IV.7 Diplômés au chômage dans le centre du Canada selon le niveau de scolarité (deux ans après l'obtention du diplôme)
- Figure 5.IV.8 Diplômés au chômage dans l'Ouest du Canada selon le niveau de scolarité (deux ans après l'obtention du diplôme)
- Figure 5.IV.9 Perspectives d'emplois dans le domaine d'études
- Figure 5.IV.10 Perspectives d'emplois dans les principaux champs d'études
- Figure 5.V.1 Rémunération médiane des diplômés deux ans après la fin des études selon le niveau de scolarité (en dollars de 2001)
- Figure 5.V.2 Rémunération médiane des diplômés d'EFPT deux ans après la fin des études selon le domaine d'études (en dollars de 2001)
- Figure 5.V.3 Rémunération médiane des diplômés de collège deux ans après la fin des études selon le domaine d'études (en dollars de 2001)
- Figure 5.V.4 Rémunération médiane des diplômés d'université deux ans après la fin des études selon le domaine d'études (en dollars 2001)
- Figure 5.V.5 Écarts régionaux touchant les salaires initiaux des diplômés universitaires (en dollars de 2001)
- Figure 5.V.6 Écarts régionaux touchant les salaires initiaux des diplômés de collège (en dollars de 2001)
- Figure 5.V.7 Salaire annuel auquel s'attendent les étudiants à la fin de leurs études
- Figure 5.V.8 Revenu réel prévisible des hommes de un à vingt ans après l'obtention du diplôme (en dollars de 1992)
- Figure 5.V.9 Revenu réel prévisible des femmes de un à vingt ans après l'obtention du diplôme (en dollars 1992)
- Figure 5.VI.1 Recettes fiscales selon le niveau de scolarité
- Figure 5.VI.2 Population, recettes fiscales et transferts gouvernementaux au Canada selon le niveau de scolarité

Bibliographie

- . *2001 University Entrance Average Survey*. Unpublished work.
- . *2002 Inventory of Canada's Youth Employment Programs*. Winnipeg, Manitoba : Government of Manitoba, 2002.
- Acumen Research. *2001 Ontario Applicant Survey*. London, Ontario : 2001.
- . Affaires indiennes et du Nord Canada. *Direction de la Recherche et de l'analyse*. Ottawa, Ontario : INAC, 1996.
- . Affaires indiennes et du Nord Canada. *Études post-secondaires et situation à l'égard de l'activité des Autochtones Canada, 1996*. Ottawa, Ontario : INAC, 1996.
- . Affaires indiennes et du Nord Canada. *Information 2000*. Ottawa, Ontario : INAC, 2000.
- . Affaires indiennes et du Nord Canada. *Vue d'ensemble des données sur les programmes du MAIN*. Ottawa, Ontario : DIAND, 2001.
- Alberta. Prévisions budgétaires 1991–2001.
- Association des universités et collèges du Canada. *Orientations : Portrait de l'université au Canada*. Ottawa, Ontario : AUCC, 1999.
- Bouchard, Brigitte, and John Zhao. "University Education: Recent Trends in Participation, Accessibility, and Returns." Statistique Canada, *Revue trimestrielle de l'éducation* 6.4 (2000).
- Bureau canadien de l'éducation internationale. *Profil des étudiants étrangers au Canada, 1998–1999*. Ottawa, Ontario : CBIE, 1999.
- Canadian Undergraduate Survey Consortium. *First-Year University Students Survey*. 2001.
- Childcare Resource and Research Unit (University of Toronto Centre for Urban and Community Studies). "Early Childhood Care and Education in Canada: Provinces and Territories." Toronto, Ontario : Childcare Resource and Research Unit, 1998.
- Colombie-Britannique. Prévisions budgétaire 1991–2001.
- . Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Statistique Canada. *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999*. Toronto, Ontario : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 1999.
- . Développement des ressources humaines Canada. "Access to Post-Secondary Education and Labour Market Transition of Post-Secondary Students." Ottawa, Ontario : HRDC, 2001.
- . Développement des ressources humaines Canada. *Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada, Année de prêt 1998–1999*. Ottawa, Ontario : HRDC, 2000.
- . Développement des ressources humaines Canada. *Le manuel des politiques et procédures pour l'évaluation des besoins de l'étudiant*. Ottawa, Ontario : HRDC, 1998.
- . Développement des ressources humaines Canada. *Le Programme canadien de prêts aux étudiants : Estimations 1991–1999*.

- . Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *À la croisée des chemins : Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Ottawa, Ontario : HRDC, 2002.
- . Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *Après l'école : Résultats d'une enquête nationale comparant les sortants de l'école aux diplômés d'études secondaires âgés de 18 à 20*. Ottawa, Ontario : HRDC, 1998.
- Faba, Neil, and Erinne White. "Networking, Educating, Advocating: Delivering Success in the New Millennium." Ottawa, Ontario : Infolink, 2000.
- . *Financial Institution Survey 2001–2002*. Unpublished work.
- Finnie, Ross. "Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis le début des années 80." Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 2000.
- Finnie, Ross, and Saul Schwartz. *Student Loans in Canada: Past, Present, and Future*. Toronto, Ontario : C.D. Howe Institute, 1996.
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Rapport Annuel 2001*. Montréal, Québec : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Enquête sur la finance des étudiants — Résultats de base*. Montréal, Québec : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.
- . *Graduating Students Survey*. 2000.
- Grayson, J. Paul. *The Student Experience at York University: The Effects of Income, Race, and Gender over Four Years*. Toronto, Ontario : Institute for Social Research (York University), 1999.
- Heisz, Andrew. "Perspectives des bacheliers de la Colombie-Britannique sur le plan des revenus." Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 2001.
- Île-du-Prince-Édouard. *Prévisions budgétaires 1991–2001*.
- Institute of International Education. "Locator Report of Canada Foreign Students." *Open Doors 1999–2000 Statistical Summary*. New York, NY : IIE, 2000.
- Johnson, Ann Dowsett, ed. *The Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 1998*. Toronto, Ontario : Rogers Media, 1998.
- Killean, Emer, and David Hubka. *Working Towards a Co-ordinated National Approach to Services, Accommodations, and Policies for Post-Secondary Students with Disabilities: Ensuring Access to Higher Education and Career Training*. Ottawa, Ontario : National Educational Association of Disabled Students, 1999.
- Lang Research. *Meta-Analysis of Post-Secondary Institutional Graduate Surveys 2001–2002*. Unpublished work.
- Looker, E. Dianne. *Pourquoi ne continuent-ils pas? : Les facteurs qui influencent les jeunes Canadiens à ne pas poursuivre leurs études au niveau post-secondaire*. Montréal, Québec : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002.
- . *Mandatory Supply and Equipment Survey 2001*. Unpublished work.
- Manitoba. *Prévisions budgétaires 1991–2001*.

- Manitoba Council on Post-Secondary Education. College tuition survey.
- . Ministère de l'éducation. *Une aide à votre portée*. Québec, Québec : Aide Financière aux Études.
- . Ministère de l'éducation. *Rapport annuel 1997-1998*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec, 1998.
- . Ministère de l'éducation. *Rapport annuel 1998-1999*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec, 1999.
- . Ministère de l'éducation. *Rapport annuel 1999-2000*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec, 2000.
- . Ministère de l'éducation. *Rapport annuel 2000-2001*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec, 2001.
- Nouveau-Brunswick. Prévisions budgétaires 1991-2001.
- Nouvelle-Écosse. Prévisions budgétaires 1991-2001.
- Ontario. Prévisions budgétaires 1991-2001.
- Organisation de coopération et de développement économiques. *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE Édition 2000*. Paris : OCDE, 2000.
- Pacific Demographics. *Financial Planning for Post-Secondary Education: A Social-Demographic Profile of Canadian Families*. Unpublished work.
- . *Profil des étudiants étrangers au Canada, 2000-2001*. Ottawa, Ontario : CBIE, 2002.
- Québec. Prévisions budgétaires 1991-2001.
- . *Rapport Annuel 2001*. Montreal, Quebec : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002.
- Rosen, Rita, and Sue Wilson. *Students with Dependents Care*. Toronto, Ontario : Ryerson Polytechnic University, 1997.
- Saskatchewan. Prévisions budgétaires 1991-2001.
- Sport interuniversitaire canadien. Banque de données.
- . Statistique Canada. *Annual Survey on Tuition and Additional Fees at Canadian Universities*. (Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités du Canada)
- . Statistique Canada. CANSIM II, Tableau 478-004.
- . Statistique Canada. CANSIM II, Tableau 478-005.
- . Statistique Canada, CANSIM II, Tableau 478-007.
- . Statistique Canada. *Enquête auprès des sortants*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1991.
- . Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des diplômés 1982*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1984.
- . Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des diplômés 1986*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1986

- . Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des diplômés 1990*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1992.
- . Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des diplômés 1995*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1997.
- . Statistique Canada. *Enquête sociale générale 1986*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1986.
- . Statistique Canada. *Enquête sociale générale 1994*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1994.
- . Statistique Canada. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 1993–2001*.
- . Statistique Canada. *Enquête sur la population active A030209R*.
- . Statistique Canada. *Enquête sur la santé et les limitations d'activités 1991*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1991.
- . Statistique Canada. *Participation des étudiants dans l'éducation Canadien 1993–1995*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1998.
- . Statistique Canada. *Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires*.
- . Statistique Canada. *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire*.
- . Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada. *Enquête sur les approches en matière de planification des études*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada, 1999.
- . Statistique Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement. CANSIM 027-0040.
- . "Student Loans: The Empirical Record." *Canadian Journal of Higher Education* 31.3 (2001).
- . *Survey of Government Expenditure on Student Financial Assistance in Canada 2001–2002*. Unpublished work.
- Terre-Neuve et Labrador. Prévisions budgétaires 1991–2001
- . *The Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 1999*. Toronto, Ontario : Rogers Media, 1999.
- . *The Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 2000*. Toronto, Ontario : Rogers Media, 2000.
- . *The Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 2001*. Toronto, Ontario : Rogers Media, 2001.
- . *The Maclean's Guide to Canadian Universities and Colleges 2002*. Toronto, Ontario : Rogers Media, 2002.
- UNESCO. *Annuaire Statistique de l'UNESCO 1999*. Lanham, MD : Berman Press, 1999.